3 1761 05442520 2

Presented to the

LIBRARY *of the*

UNIVERSITY OF TORONTO

by

WALTER GOFFART

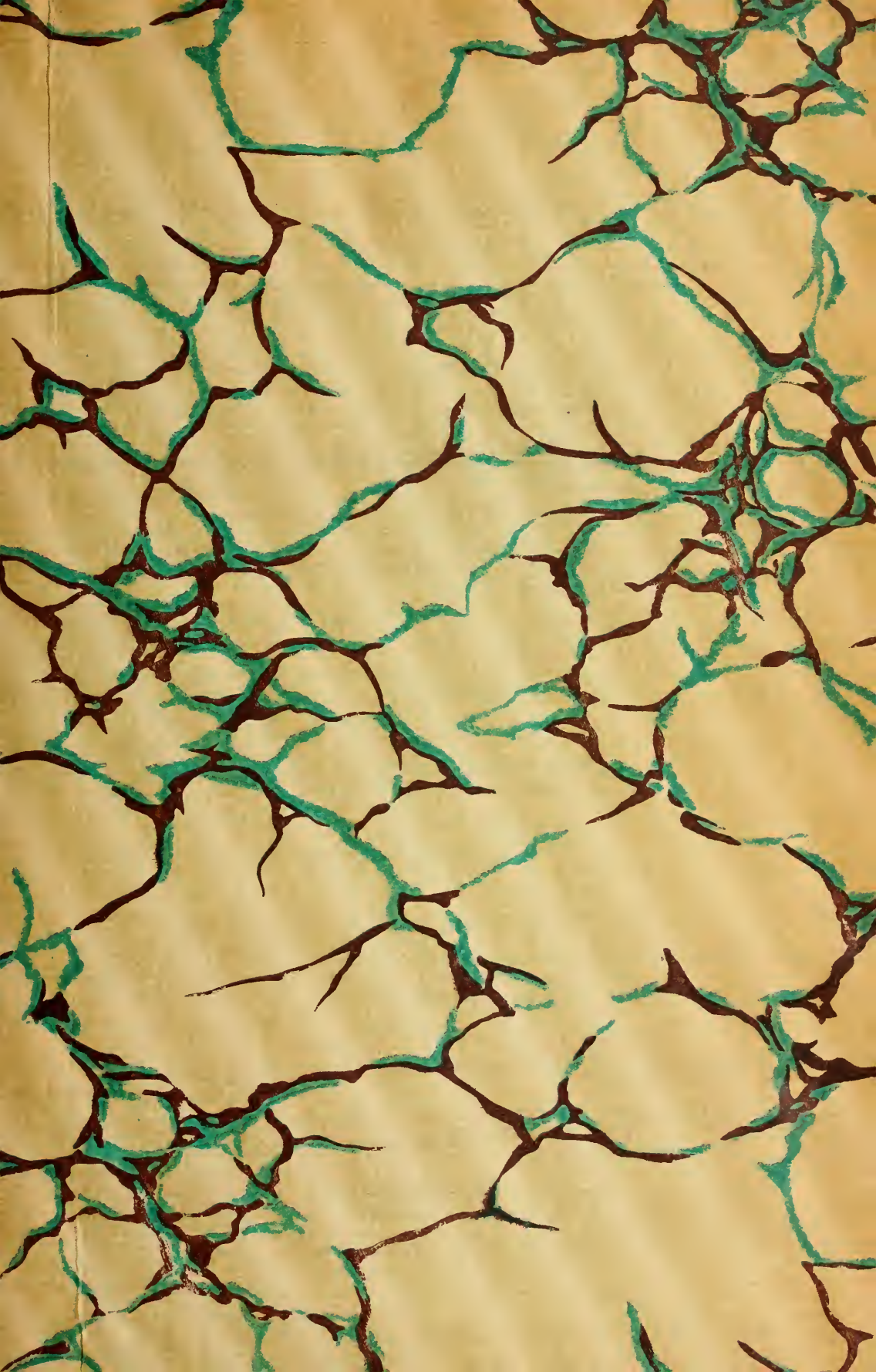

Paris ; April 1958

LE

ROYAUME DE PROVENCE

SOUS LES CAROLINGIENS

(855-933?)

LE
ROYAUME DE PROVENCE
SOUS LES CAROLINGIENS
(855-933?)

PAR

RENE POUPARDIN
ARCHIVISTE-PALÉOGRAPHE
ÉLÈVE DIPLÔMÉ DE L'ÉCOLE DES HAUTES-ÉTUDES

PARIS
LIBRAIRIE ÉMILE BOUILLON, ÉDITEUR
67, RUE DE RICHELIEU, AU PREMIER

—

1901
Tous droits réservés.

BIBLIOTHÈQUE

DE L'ÉCOLE

DES HAUTES ÉTUDES

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES

DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

SCIENCES PHILOLOGIQUES ET HISTORIQUES

CENT-TRENTE ET UNIÈME FASCICULE

LE ROYAUME DE PROVENCE SOUS LES CAROLINGIENS

PAR RENÉ POUPARDIN

PARIS

LIBRAIRIE EMILE BOUILLON, EDITEUR

67, RUE DE RICHELIEU, AU PREMIER

1901

Tous droits réservés.

LIBRARY
AUG 2 6 1999
UNIVERSITY OF TORONTO

Sur l'avis de M. Arthur Giry, directeur adjoint des conférences d'histoire, et de MM. G. Monod et Ferdinand Lot, commissaires responsables, le présent mémoire a valu à M. René Poupardin le titre d'*Élève diplômé de la section d'histoire et de philologie de l'École pratique des Hautes Études.*

Le directeur de la Conférence,
Signé : A. Giry.

Paris, le 5 novembre 1899.

Le Président de la Section,
Signé : G. Monod.

Les Commissaires responsables,
Signé : G. Monod, Ferd. Lot.

A LA MÉMOIRE DE MON MAITRE

M. ARTHUR GIRY

INTRODUCTION

On a écrit l'histoire du royaume d'Arles au temps où le gouvernaient les souverains germaniques et leurs représentants[1]. On n'a pas encore étudié d'une manière suffisante l'histoire des origines de ce royaume, c'est-à-dire l'histoire des deux États qui l'ont composé, celui que fonda Boson en 879, et celui qui se constitua en 888 sous l'autorité de Rodolphe Ier[2].

L'objet du présent travail est de tenter de combler en partie cette lacune, en donnant une histoire aussi complète que nous avons pu la faire, du premier de ces deux royaumes. Nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire, pour une étude de ce genre, de remonter jusqu'à l'époque mérovingienne. Nous rappellerons seulement que Lyon et Vienne, après avoir fait partie du royaume des Burgondes, furent rattachés aux pays occupés par le « roi de Bourgogne », en même temps que la plus grande partie du Dauphiné actuel, et les cités d'Arles et de Toulon. Au contraire, une mince bande de territoires, avec Avignon, Aix, Cavaillon, Fréjus était unie à l'Auvergne austrasienne[3]. La Provence forme déjà jusqu'à un certain

1. P. Fournier, *Le royaume d'Arles et de Vienne*. Paris, 1890, in-8.

2. Pour ce dernier, il faut cependant signaler la dissertation de Trog sur Rodolphe I et Rodolphe II, où l'on trouve un examen consciencieux de tous ou presque tous les textes relatifs à ces deux souverains, mais un travail d'ensemble sur le royaume Rodolphien reste à faire.

3. C'est de cette division que vient la distinction faite entre la *Provincia Arelatensis*, dont le territoire ne paraît pas avoir été beaucoup plus étendu que celui de la cité d'Arles, et la *Provincia Massiliensis*, qui correspond à la portion de la Provence soumise à Sigebert I d'Austrasie (Longnon, *Géographie de la Gaule au VIe siècle*, p. 191).

point une unité, une circonscription géographique et même administrative assez étendue ayant à sa tête un patrice[1] ou un recteur[2]. Mais la réunion sous l'autorité d'un souverain particulier et indépendant de Vienne, de Lyon et d'Arles[3], est un fait qui ne se produit qu'en 855 à l'avènement de Charles de Provence. L'histoire du court règne de ce dernier forme donc le préliminaire presque obligé de celle des règnes de Boson et de Louis l'Aveugle. D'autre part, Boson, comme un autre fondateur de dynastie, son contemporain, Eudes de France, a joué un rôle important dès avant son avènement. S'il s'est fait à Mantaille proclamer roi de Provence, c'est qu'il était en réalité dès une époque antérieure maître de ce pays. Il est donc nécessaire de parler de Boson, comte, avant de parler de son règne. Louis l'Aveugle et Hugues d'Arles ont été en outre rois d'Italie. Il a donc fallu esquisser brièvement l'histoire de leurs expéditions dans ce pays. Une histoire de ce genre se rattacherait surtout à une étude d'ensemble sur les événements dont l'Italie du nord fut le théâtre depuis la mort de l'empereur Louis II. Nous n'avons pu songer ici à entreprendre cette étude, grâce à laquelle on pourrait arriver à se rendre compte d'une manière plus complète du rôle joué, non pas précisément par Louis ou par Hugues, mais par les principaux seigneurs italiens. C'est donc surtout dans la mesure où ils pouvaient intéresser l'histoire des souverains de la Provence que nous avons exposé ces événements.

Ce qui fait la principale difficulté de l'étude de cette histoire, c'est la désespérante pauvreté des sources. Les chartes sont loin d'être abondantes. Elles font absolument défaut pour la province ecclésiastique d'Embrun, et sont très rares pour

1. Grégoire de Tours, *Hist. des Francs*, l. IV, c. 17 et c. 29 mentionne trois patrices, Celsus, Agrigota et Auratus, qui semblent bien s'être succédé en Provence, mais sans leur donner expressément le titre de « patricius Provinciae ».

2. Grégoire de Tours, *op. cit.*, l. IV, c. 43 : « Remoto ab honore « Jovino rectore Provinciae... » Comme il ne s'agit que des états de Sigebert, il est possible que le sens du mot Provincia doive être restreint dans ce passage à la seule *Provincia Massiliensis*.

3. Ces villes sont souvent réunies simultanément à un même royaume pendant les partages de l'empire franc, en 768 à celui de Carloman, en 806 à celui de Louis d'Aquitaine, le futur Louis le Pieux, en 839 à celui du jeune Charles le Chauve, en 843 à celui de Lothaire, mais elles ne forment jamais, par leur réunion, avant 855, un groupe distinct.

la province d'Arles, durant la période qui correspond à celle des invasions sarrasines. Cependant les textes diplomatiques constituent la source principale, sinon unique, de nos renseignements. Les sources narratives en effet n'existent pour ainsi dire pas en ce qui touche l'histoire même du royaume de Provence. On peut juger de cette pauvreté par un détail : entre les deux dates de 905 et de 931, pas un annaliste, pas un chroniqueur, n'a l'occasion de placer dans son récit le nom de l'empereur Louis l'Aveugle. « Heureux, dit l'un des récents « historiens des Carolingiens du Nord, ceux qui étudient « une époque plus favorisée et qui trouvent, dans des œuvres « contemporaines d'une réelle valeur, des détails qui leur « permettent de suivre pas à pas leur héros[1] ». Nous dirons à notre tour : heureux ceux qui ont à leur disposition des œuvres telles que la *Chronique* de Réginon et les *Annales de Saint-Vaast,* ou même des annales plus sèches encore, car rien n'est plus incertain en même temps que plus aride qu'une histoire faite avec des chartes et dans laquelle des discussions doivent trop souvent remplacer le récit.

Malgré cette pénurie de documents, on a, à plus d'une reprise, tenté d'écrire l'histoire du royaume fondé par Boson. Honoré Bouche lui consacre de nombreuses pages de son *Histoire générale de Provence,* et, bien que cet érudit ait totalement manqué de critique, qu'il n'ait eu qu'une connaissance forcément incomplète des documents, c'est lui cependant qui représente pour ainsi dire l'état de la science sur ce point au XVIIe siècle et au XVIIIe siècle[2]. L'*Histoire de Provence,* de Papon, donne un récit plus sûr, mais moins complet, et ce sont les deux volumes de Bouche qui restèrent jusqu'au milieu de notre siècle l'ouvrage fondamental sur la matière.

En 1851 et 1853 l'érudit suisse Gingins-la-Sarra a consacré à l'*Histoire des royaumes de Provence et de Bourgogne-Jurane* deux volumes, qui constituent le travail le plus complet sur

1. FAVRE, *Eudes, comte de Paris et roi de France*, introd., p. XI.
2. Nous ne parlons pas des ouvrages de C. de Nostre-Dame, de d'Elbène, de Bouis, qui figurent cependant dans notre bibliographie et que nous citons quelquefois, parce que c'est d'eux que semblent venir un certain nombre d'affirmations téméraires ou erronées, reproduites trop souvent à la suite de Bouche par des historiens plus modernes. — Il faut également faire, à côté de Bouche, une place à part à Chorier, dont l'*Histoire de Dauphiné* a souvent été citée et utilisée.

la question, l'ouvrage en quelque sorte classique que citent couramment les historiens modernes. Les *Bosonides* et les *Hugonides* sont le fruit de recherches assez étendues, et les conclusions de Gingins se trouvent être, sur beaucoup de points, les mêmes que celles du présent mémoire. Mais son ouvrage a des défauts assez graves pour qu'un nouvel examen de la question demeure indispensable. Tout d'abord l'auteur fait preuve d'un manque absolu de critique ; de là sa prédilection particulière pour les chroniques sans valeur comme les *Annales Mettenses,* dont il oppose volontiers l'autorité à celle des *Annales de Saint-Bertin,* et pour les documents manifestement faux comme le diplôme de Boson pour l'évêché de Maurienne. D'autre part, ce qui est encore plus grave, les textes rapportés par lui sont souvent volontairement altérés, ce qui ne permet d'accepter aucune de ses allégations sans recourir de nouveau aux documents sur lesquelles il prétend s'appuyer. — Plus consciencieux est l'ouvrage de M. de Terrebasse sur l'*Histoire de Boson.* Moins complet, moins détaillé que le livre de Gingins, interrompu en outre par la mort de son auteur avant le récit du règne de Louis l'Aveugle, c'est, peut-on dire, une œuvre de vulgarisation, dont une bonne part est occupée par la traduction *in extenso* des documents les plus intéressants.

C'est surtout au point de vue géographique que se place le récent historien du second royaume de Bourgogne, M. Philipon. Le travail de ce dernier, actuellement en cours de publication dans les *Annales de la Société d'émulation de l'Ain,* plus spécialement consacré à l'histoire des Rodolphiens, touche cependant par bien des points à celle de Charles de Provence, de Boson et de Louis l'Aveugle. Mais si l'on peut trouver dans les premiers articles de M. Philipon des renseignements sur l'étendue et les partages des États carolingiens de la vallée du Rhône, tout ce qui concerne la généalogie, la diplomatique, l'histoire proprement dite des princes de ces régions reste en dehors du cadre de son étude.

Sur deux périodes enfin de l'histoire que nous étudions il existe des travaux spéciaux et définitifs. Le mémoire de M. A. Longnon sur Girard de Roussillon embrasse la plus grande partie des événements du règne de Charles de Provence. Pour le règne de Louis l'Aveugle, la thèse de M. de Manteyer sur *la Marche de Provence et ses comtes,* très obligeamment

communiquée en manuscrit par son auteur, a beaucoup abrégé notre travail. Nous avons eu néanmoins à dire un mot de certaines questions traitées par lui, notamment pour ce qui concerne Hugues d'Arles et son rôle durant les premières années du xe siècle.

Un mot encore sur le plan général de ce volume, destiné à prendre place dans les *Annales de l'histoire de France à l'époque carolingienne,* entreprises sous l'inspiration et la direction de notre regretté maître M. A. Giry. Nous avons cherché à suivre autant que possible les principes qui ont guidé les auteurs des premiers volumes de cette collection, examinant tous les textes, discutant autant que nous le pouvions toutes les questions de détail dont la solution pouvait paraître avoir quelque intérêt. Mais nous n'avons pu, en l'absence d'annales contemporaines susceptibles de nous fournir un cadre, et en raison des énormes lacunes qui existent dans la série des événements, donner rigoureusement à notre travail la forme d'*Annales*. C'est ainsi que nous avons réuni en un chapitre spécial tout ce qui concerne les invasions sarrasines dont les dates sont d'ailleurs tellement incertaines qu'il serait chimérique de chercher à classer ces faits dans des Annales. D'autre part notre travail, présenté d'abord comme thèse de sortie à l'École des Chartes, comprenait alors une étude sur la diplomatique des souverains carolingiens de Provence, accompagnée d'un catalogue d'actes développé, du texte et de la critique de divers diplômes. Cette partie diplomatique formera l'objet d'une publication ultérieure; nous nous sommes bornés à reporter dans nos notes ceux des résultats de cette étude qui nous ont semblé nécessaires pour justifier certaines conclusions historiques ou chronologiques.

Nous tenons en terminant à remercier tous ceux qui ont bien voulu nous fournir des renseignements et des indications. Nous adressons surtout nos remerciements à M. F. Lot, qui a, sur bien des points, apporté à notre travail de précieuses rectifications, ainsi qu'à M. G. Monod, qui a revu avec M. Lot les épreuves de ce volume.

SOURCES

A. SOURCES NARRATIVES

Tandis que pour l'histoire du nord de l'ancienne Gaule au IXe et au Xe siècle nous disposons d'une quantité relativement considérable de textes narratifs, on sait que le Midi est à cet égard d'une pauvreté affligeante. La Provence, le Viennois, le Lyonnais n'ont ni Annales ni Chroniques. Il faut sans doute chercher la raison, ou du moins l'une des raisons de ce fait dans l'absence d'un texte analogue aux *Annales royales* d'où dérivent, médiatement ou immédiatement, la plus grande partie des textes annalistiques du nord. Ces *Annales royales,* sous quelque forme qu'elles se présentent, sont essentiellement consacrées à retracer les actions du souverain. Or, jusqu'à Charles le Jeune, le souverain ne réside pas en Provence ; le roi mérovingien ou carolingien possède le pays et l'administre par l'intermédiaire de ses comtes, mais il n'y vient pas lui-même. Ses faits et gestes, par conséquent, doivent peu intéresser les quelques méridionaux qui pourraient avoir le goût ou le talent de les noter pour les transmettre à la postérité. Dans le Nord, il y a d'autre part des chroniques et des histoires monastiques. Mais dans le Midi l'absence de chroniques s'explique sans doute par celle de toute production annalistique antérieure. Quant aux histoires monastiques, elles sont composées en général d'après des annales et le chartrier de l'établissement. Or, dans le Midi il n'y a point d'annales et ceux qui ont accès dans les chartriers se bornent en général à compiler des cartulaires, d'un intérêt pratique plus considérable que des œuvres historiques. Aussi la production historique est-elle à peu près nulle.

Les textes narratifs, tous étrangers par leur composition aux pays du Rhône et des Alpes, ne fournissent donc guère sur le royaume de Provence qu'une seule catégorie de renseignements, ceux qui sont relatifs à son histoire extérieure. Ce n'est en effet que lorsque ses souverains se trouvent en relations avec ceux des pays

voisins, que les annalistes et les chroniqueurs de ces derniers daignent s'intéresser à eux et les mentionner.

Les sources historiques que nous avons à utiliser sont en général trop connues pour qu'il soit besoin d'insister sur leur compte. Nous nous bornerons le plus souvent à les énumérer en indiquant la nature des renseignements qu'il est possible de tirer de chacune d'elles au point de vue du sujet qui nous occupe.

§ 1. GRANDES ANNALES

La seconde partie des Annales dites de *Saint-Bertin*, œuvre de l'évêque Prudence de Troyes, est notre source principale pour l'histoire du court règne de Charles de Provence et des tentatives faites par ses oncles pour s'emparer de la part d'héritage à lui laissée par son père, l'empereur Lothaire. La troisième partie de ces mêmes Annales, œuvre du célèbre Hincmar[1], est une source de premier ordre, tant pour l'histoire du comte Boson que pour celle de la guerre que ce même Boson, proclamé roi, soutint contre les princes francs coalisés. Mais Hincmar, s'il était évidemment bien informé de ce qui concernait le beau-frère de Charles le Chauve, est partial, hostile à l'usurpateur contre lequel lui-même soutenait avec Hugues l'Abbé et quelques autres, les droits des héritiers de la famille carolingienne. Comme Prudence il pèche souvent par prétérition, par atténuation, et ces annalistes quasi-officiels du royaume franc de l'Ouest sont toujours suspects d'avoir passé sous silence ou fait glisser inaperçu le récit de quelque échec éprouvé par leur maître. C'est là néanmoins, pour la période qui s'étend jusqu'en 882, qu'il est possible de trouver les renseignements les plus abondants comme les plus sûrs[2]. Il faut remarquer cependant que pour l'époque de la guerre contre Boson, Hincmar paraît commettre quelques erreurs et que son récit doit être alors corrigé et complété à l'aide de celui des *Annales Vedastini*. Celles-ci, composées dans le couvent de Saint-Vaast par un auteur inconnu, ont toute l'exactitude d'annales officielles, tout en étant moins partiales, et pour les événements des années 880-882 constituent une source de premier ordre.

1. Ou du moins écrite sous son influence directe et dans son entourage immédiat, à peu près sous sa dictée.

2. La valeur du témoignage d'Hincmar a été l'objet d'une dissertation spéciale de Buechting, *Glaubwürdigkeit Hinkmars von Reims im 3ten Theil der sogenannten Annalen von S. Bertin*. Halle, 1887, in-8. Mais son travail se réduit souvent un peu trop à examiner la conformité des *Ann. Bertiniani* avec les conclusions de Dümmler, ou avec les Annales de Fulda, source moins sûre.

Les *Annales de Fulda* jouent pour le royaume franc de l'est à peu près le même rôle que les *Annales de Saint-Bertin* pour celui de l'ouest. La partie qui peut intéresser l'histoire de Boson est l'œuvre d'un certain Meginhard[1], lequel faisait partie de l'entourage de Liutbert, archevêque de Mayence et archichapelain de Louis le Germanique. Meginhard est extrêmement violent à l'égard de tous les ennemis de son souverain, notamment de Charles le Chauve et du comte Boson. Aussi, si son récit peut servir quelquefois à corriger celui des *Annales de Saint-Bertin*, partiales dans le sens opposé, ne faut-il admettre qu'avec réserve ses renseignements et ses appréciations en ce qui concerne le caractère des personnages du royaume de l'ouest et même en ce qui concerne leurs actes, lorsque ceux-ci se trouvent en opposition avec les intérêts des souverains germaniques.

§ 2. RÉGINON

Réginon[2], abbé de Prüm, de 892 à 899, musicographe et canoniste, mort en 915 abbé de Saint-Martin de Trèves, mais retiré à Saint-Maximin de la même ville, a laissé une chronique s'étendant jusqu'à l'année 906[3], indépendante depuis l'année 813 et qu'il dédia en 908 à l'évêque d'Augsbourg, Adalbéron. Il fournit un assez grand nombre de renseignements, mais la chronologie très défectueuse qu'on lui reproche[4], les fait souvent accueillir avec une certaine méfiance.

Comme sources écrites il a eu à sa disposition une collection de documents canoniques relatifs à l'affaire de Theutberge, accessoirement à celle d'Engeltrude[5], et il paraît avoir utilisé pour son œuvre historique certains textes de ce genre employés par lui déjà

1. On a quelquefois (WATTENBACH, *Deutschlands Geschichtsquellen*, 5e éd., t. II, p. 215) cru que l'œuvre de Meginhard n'allait que de l'année 862 à l'année 884. M. KURZE, le dernier éditeur des *Annales Fuldenses* (*Introd.*, p. VIII) considère comme plus fondée l'opinion qui conserve au même auteur la partie de 882-887.

2. Cf. WATTENBACH, *op. cit.*, 5e éd., t. I, p. 241. KURZE, préface à son édition de la chronique dans les *Mon. Germ. hist. in usum schol.* — SCHULZ, *Die Glaubwürdigkeit der Chronik des Abtes Regino von Prüm*. Hamburg, 1897, in-4. Comme les vices de la chronologie de Réginon rendent quelquefois injuste à son égard, nous avons cru devoir insister sur cet auteur et sur la valeur des renseignements qu'il peut fournir.

3. Nous ne parlons pas de ses trois continuations, uniquement relatives à l'Allemagne.

4. SCHULZ, *op. cit.*, p. 2.

5. KURZE, *introd.*, p. 8.

dans sa collection canonique[1]. Il a eu en outre sous les yeux des Annales de Prüm[2] aujourd'hui perdues, mais dont dérivent d'autres *Annales Prumienses*[3], que nous possédons encore et par lesquelles nous pouvons juger que celles dont se servit Réginon étaient extrêmement brèves. C'est donc la tradition orale qui, à partir de l'année 813, constitue la source principale de Réginon, comme il le dit lui-même[4] et comme le prouvent d'ailleurs certaines expressions, telles que « *ut aiunt* », « *ut fertur* »[5], qui reviennent de temps en temps sous sa plume. Le ton même de certains récits, leur étendue quelquefois peu en rapport avec l'importance des événements qu'ils concernent[6], seraient une preuve indirecte s'il en était besoin. Cette tradition orale pouvait lui fournir dans certains cas de bons renseignements et souvent il peut arriver qu'il nous transmette ainsi des récits de témoins oculaires, ou tout au moins de gens bien informés.

M. Schulz[7] estime que Réginon pouvait avoir environ cinquante ans lorsqu'il devint abbé du monastère de Prüm en 892, ce qui reporterait sa naissance à 842 environ, donc il pourrait être considéré comme un bon observateur des faits de son temps depuis l'année 860 ou 862. C'est possible, mais exact seulement à dix ou vingt ans près, et ce n'est guère en réalité qu'à partir de l'année 886, ou environ que nous pouvons considérer sa chronique comme le témoignage d'un *intelligens spectator*, et il est naturellement surtout bien renseigné sur les événements de la Lorraine, auxquels il se trouvait mêlé. En outre Réginon semble avoir rédigé sa chronique en une seule fois, dans un intervalle de temps assez court[8] et non au jour le jour à partir d'une année déterminée. Il a mis en œuvre des récits recueillis par lui soit alors, soit à une époque antérieure. On n'a pas affaire à des notes prises par lui au fur et à mesure des événements. Or ces récits, lorsqu'il s'agit de faits éloignés dans l'espace ou dans le temps, comme les affaires de

1. La comparaison des deux ouvrages n'a peut-être pas été faite à ce point de vue, mais on peut certainement rapprocher : *De synod causis*, l. II, § LXXVII et *Chron.*, p. 86. — *De syn. caus.*, l. II, § CXIII et *Chron.*, p. 50.

2. SCHULZ, *loc. cit.*, KURZE, p. VIII.

3. *Neues Archiv*, t. XII, p. 403, *Mon. Germ.*, *SS.*, t. XIII, p. 219, *ibid.*, t. XV, p. 2 et 1289.

4. P. 73. Il ne s'agit dans tout ceci bien entendu que de la partie postérieure à 813.

5. Cf. p. 113, pour la mort de Charles le Chauve : « est autem fama... »

6. Bataille de Ballon (p. 79), mort de Robert le Fort (p. 92), invasion de sauterelles (p. 105), histoire de Vurfand et de Pascwiten (p. 107), portrait de Boson (p. 115).

7. *Glaubwürdigkeit der Chronik Reginos.....*, p. 1.

8. KURZE, *introd.*, p. IX. Réginon indique parfois qu'il « compose » sa chronique, en renvoyant à des événements qu'il va raconter, ce qui prouve qu'il n'écrit pas au jour le jour.

Bretagne, d'Aquitaine, de Provence, d'Italie[1], Réginon ne sait pas toujours très bien à quoi les rattacher, ses *Annales Prumienses* ne pouvant lui fournir qu'un cadre insuffisant. Il paraît s'embrouiller dans les faits, pour employer une expression vulgaire ; il ne les classe pas à leur date, et on a beau jeu à lui reprocher des fautes de chronologie[2].

En réalité cette chronologie défectueuse provient, en partie au moins, du caractère oral des renseignements recueillis par Réginon. Il reçoit pour ainsi dire un « paquet de nouvelles[3] » relatives à un événement déterminé, à l'expédition de Charles le Chauve en Italie par exemple ; sa situation est bien différente de celle d'un chroniqueur travaillant d'après des annales, des sources écrites, et trouvant chaque fait isolé classé sous une année déterminée, exacte ou non, peu importe. Aussi, le plus souvent, à propos d'un fait placé à une date approximativement exacte, il raconte toute la série des faits du même groupe sans d'ailleurs en intervertir trop l'ordre relatif, remontant plus haut dans le passé, ou rapportant, à propos d'un fait, tous les événements qui s'y rattachent jusqu'à une date très postérieure. En d'autres termes, bien qu'il cherche évidemment à suivre en général l'ordre chronologique, il insère fréquemment en bloc les événements d'une même série, sans insister sur l'intervalle de temps qui peut séparer deux d'entre eux. C'est au lecteur à en tenir compte, à l'historien à remettre chaque détail à la place que d'autres textes narratifs ou diplomatiques permettent de lui assigner, à se souvenir en un mot que l'ouvrage de Réginon est une chronique, non des annales. Si par exemple il raconte sous l'année 866[4] toute l'histoire du comte abbé Hubert, il ne faut pas en conclure que toute cette histoire se soit passée en 866. Réginon a d'ailleurs soin de prévenir que sa chronologie n'est qu'approximative, et ce ne sont pas les mots *hoc anno*, mais des expressions vagues comme *hac tempestate*[5], *his temporibus*[6], *per idem tempus*[7], qui lui servent à amener un groupe de faits de ce genre.

1. Bien que contemporain de Louis l'Aveugle, il commet des erreurs en ce qui touche l'expédition de ce prince en Italie.

2. C'est à cette étude qu'est principalement consacrée la dissertation de M. Schulz.

3. Nous empruntons cette expression à M. A. Carrière (*Annuaire de l'Ecole des Hautes-Etudes*, année 1898, p. 20) à propos d'un passage de Grégoire de Tours où les faits sont groupés d'une manière analogue.

4. *Chron.*, p. 91.

5. *Ibid.*, p. 95.

6. *Ibid.*, p. 105, 115, 117.

7. En voici des exemples :

Année 818, p. 73. — A propos de Pépin, généalogie des comtes qui descendent de ce prince.

Année 853, p. 76. — Histoire de Pépin II d'Aquitaine jusqu'en 864 et

Il est d'ailleurs bien évident qu'il ne faut pas trop étendre la portée de notre observation. C'est un fait incontestable qu'il y a dans la chronique de l'abbé de Prüm des erreurs grossières, des événements inexactement rattachés à certaines années, des interversions dans l'ordre des faits, que Réginon s'est souvent trompé, que les étrangers et les vieillards auprès desquels il cherchait des informations ont pu et ont dû avoir des défaillances de mémoire, cela n'empêche pas qu'il faille tenir grand compte de ce que nous fournit l'œuvre de Réginon, même pour une époque antérieure à 886, quitte à adopter pour le classement des détails un cadre différent de celui que fournit la chronique elle-même[1].

§ 3. SOURCES RELATIVES AUX AFFAIRES D'ITALIE

Bien que sa chronologie soit souvent plus défectueuse que celle de Réginon, il y a beaucoup à prendre dans l'*Antapodosis* de l'Italien Liutprand, évêque de Crémone († 972). Celui-ci n'est pas précisément un contemporain. Il était jeune encore, *parvulus*, en 927, c'est-à-dire à l'époque de la mort de Louis l'Aveugle. Mais il a connu personnellement, et durant longtemps, le roi d'Italie, Hugues, l'ancien comte de Vienne. Par conséquent il est bien renseigné en tout ce qui concerne la famille et les actions de cet important personnage. Pour la première partie du xe siècle il a eu pour source à peu près unique la tradition orale, souvent même des légendes populaires. Mais enfin il a connu des contemporains de Louis l'Aveugle et c'est lui qui, somme toute, fournit le meilleur récit des deux expéditions de ce prince en Italie. Pour l'époque du roi Hugues,

à ce propos rappel de l'histoire de Pépin I. Schulz, *op. cit.* p. 2, admet à tort que Réginon croit que tous ces faits ont eu lieu en 853.

Année 860. — Événements de Bretagne, se suivant à peu près dans l'ordre chronologique à l'exception des renseignements concernant le comte Gauzbert, réunis en une série spéciale.

Année 864, sqq. — Détails du procès de Waldrade, qui sont mis quelquefois à des années fausses, mais se suivent dans l'ordre exact.

Année 866, p. 91. — Histoire d'Hubert, qui se déroule en même temps que celle du procès de sa sœur.

Année 867. — Affaires de Bretagne.

Année 868. — Histoire des Bulgares de 864 à 893.

Année 869. — Démêlés relatifs au partage des états de Lothaire, 869-870.

Année 870. — Ensemble de renseignements au sujet des enfants de Charles le Chauve.

1. Ajoutons que l'on a été sévère pour Réginon, parce qu'il a pour cette période servi de source aux *Annales Mettenses* dont le caractère annalistique accentue encore ces fautes de chronologie, ce qui entraîne à des erreurs ceux qui, comme Gingins ou M. Philipon, utilisent pour l'histoire carolingienne ces annales du xe ou du xie siècle.

notamment en ce qui concerne les expéditions contre les Sarrasins du Frainet, il est bien informé et presque témoin oculaire. Mais, lorsqu'il est question de personnages italiens, il faut toujours se méfier de sa passion politique, de sa partialité, et ne pas considérer comme autant de vérités les injures qu'il aime à prodiguer à ses adversaires. Ajoutons que comme œuvre littéraire, l'*Antapodosis* a une très grande valeur et que sans parler de la langue, un peu recherchée, mais pittoresque et originale, seule parmi les chroniques du Xe siècle elle est « amusante », tant par l'expression des sentiments personnels de Liutprand que par les anecdotes, toujours vivantes, quelquefois même un peu réalistes, dont il aime à émailler son récit. « Si cet ouvrage, par son caractère tout personnel, lequel « se montre aussi dans le peu de soin que l'auteur prend de la « chronologie doit être classé comme source historique après beau- « coup d'autres qui ne sont que de sèches annales, il faut dire par « contre qu'il a beaucoup d'avantages sur ces annales. Il motive « les faits, il juge généralement bien les relations politiques et il « offre des détails d'une grande richesse, qui font revivre le passé. « Considérée comme création littéraire cette histoire... est le plus « original et le plus important des ouvrages en prose de cette « période[1] ».

Un poète anonyme, vivant dans l'Italie du Nord au début du Xe siècle, a écrit en vers le panégyrique historique de l'adversaire de Louis de Provence, le roi Bérenger[2]. Ce poème contient naturellement quelques détails sur les luttes entre les deux compétiteurs, permettant de compléter un peu, sur les événements de 900-905, le récit de Liutprand. Malheureusement le morceau qui nous intéresse particulièrement est fort bref et passe même sous silence la première campagne de Louis. En outre le style de l'ouvrage est singulièrement obscur, fort peu précis, si bien qu'un contemporain de l'auteur a cru devoir y ajouter des gloses explicatives qui ne sont pas toujours inutiles[3]. C'est une source, en somme, assez difficile à

1. Ebert, *Littérature latine du moyen âge en Occident*, trad. franc., t. II, p. 457.

2. Ce poème a été en dernier lieu publié par E. Duemmler (*Gesta Berengarii imperatoris*. Halle, 1871, in-8) avec une étude sur la composition et la valeur de l'œuvre, une introduction historique étendue sur le règne de Bérenger et de nombreux renseignements sur les personnages mentionnés dans le texte. Malheureusement, l'absence de table empêche de tirer facilement de ces abondants matériaux tout le parti qu'ils peuvent fournir.

3. Sur l'auteur des gloses voy. Bernheim, *Der Glossator der Gesta Berengarii*, dans les *Forschungen z. deutschen Geschichte*, t. XIV, p. 138, qui établit que ce personnage est distinct de l'auteur, mais son contemporain et son compatriote, et énumère les sources littéraires auxquelles il a puisé.

utiliser, importante cependant en l'absence d'autres documents plus précis.

C'est également en ce qui touche les expéditions d'Italie que l'on peut trouver des renseignements dans le *De administrando imperio* de Constantin Porphyrogénète (905-959). L'empereur grec confond parfois les dates et les faits. Mais pour le « thème de Lombardie », il paraît assez bien informé, du moins en ce qui concerne les événements dont l'Italie elle-même fut le théâtre, car les généalogies qu'il entreprend de donner fourmillent d'inexactitudes. Il y a cependant bien des erreurs dans son récit, surtout pour la période antérieure à l'expédition de Rodolphe II en Italie, les renseignements qu'il fournit doivent être soigneusement contrôlés.

§ 4. SOURCES RELATIVES AUX INVASIONS DES SARRASINS

La discussion de la valeur de ces sources se confondent souvent avec le récit des faits et l'histoire des invasions sarrasines formant un ensemble à part dans le cadre général de notre travail, nous avons placé en tête de cette histoire l'étude sur ses sources. Nous nous bornerons à dire ici que ces sources sont toutes de provenance occidentale. On pourrait s'attendre à trouver dans les chroniques byzantines quelques détails touchant l'expédition entreprise contre le Fraxinet par le roi Hugues, de concert avec la flotte grecque, mais les historiens du basileus, préoccupés sans doute des luttes contre les Russes, sont muets sur les événements d'Occident. Les ravages exercés par les Sarrasins, qui furent si terrifiants pour les populations provençales, paraissent ne pas avoir frappé l'imagination des historiens musulmans, occupés pour cette période des événements du Maghreb et des invasions dans le Khalifat d'Orient [1].

§ 5. LETTRES ET SOURCES DIVERSES

A côté des annales et des chroniques il faut placer un certain nombre de textes assez divers qui ne peuvent être rangés parmi les sources narratives.

Les lettres tiennent parmi eux le premier rang : les bulles et lettres des papes nous ont fourni quelques renseignements, celles

1. Les seules mentions que nous ayons eu à relever dans les chroniques arabes sont celles du passage des Danois sur les côtes d'Espagne en 859. Quant au Frainet, c'est à peine si une allusion à l'établissement des Maures se rencontre dans un ouvrage géographique arabe très postérieur.

de Nicolas Ier en ce qui touche la famille maternelle de Boson, celles de Jean VIII en ce qui concerne ce dernier, dont l'histoire est pendant quelque temps en rapports étroits avec celle du souverain pontife[1]. Les lettres les plus intéressantes après celles des papes, pour l'histoire du royaume de Provence, sont celles de l'archevêque de Reims Hincmar. Plusieurs d'entre elles intéressent notre sujet en raison des biens étendus du patrimoine de saint Rémi que l'église de Reims possédait dans la province d'Arles. Elles ne nous sont malheureusement pour la plupart parvenues que dans les analyses de l'*Histoire de l'église de Reims* composée vers 948 par Flodoard[2], chanoine de cette église, qui a mis à contribution ses riches archives, mais n'a pas conservé les dates des documents qu'il utilisait. Il faut donc dater les lettres d'après les mentions qui y sont contenues et aussi d'après ce fait, mis en lumière par Schrœrs[3], que dans chaque série de lettres adressées à un même personnage, les analyses de Flodoard se suivent en général dans l'ordre chronologique.

Il faut mentionner à côté des lettres d'Hincmar un écrit canonique du même auteur, le *De divortio Lotharii* écrit en 860, dans la seconde partie de l'année à l'occasion du divorce de la reine Theutberge et qui fournit un certain nombre de renseignements sur le duc Hubert et le comte italien Boson, mari d'Engeltrude.

Les *Capitulaires* des rois francs, procès-verbaux d'assemblées, traités de paix, peuvent être utilisés tant au point de vue géographique, pour les questions de limites et de partages, qu'au point de vue des mentions, en général bien datées, de tel ou tel personnage. Il en est de même des actes des conciles. Mais en étudiant ces derniers au point de vue géographique il faut se garder d'une erreur parfois commise, qui est de considérer la souscription d'un prélat à la suite des actes d'un concile tenu dans les États d'un prince, comme un indice certain que l'autorité de ce prince était reconnue par le prélat et par son diocèse.

1. Les lettres de Jean VIII se trouvent pour la plupart au t. CXXVI de la *Patr. latine* de Migne. La découverte et la publication par Ewald, au t. V du *Neues Archiv* de la collection canonique dite *Britannica*, qui contient plusieurs lettres de ce Pape, a ajouté au recueil plusieurs documents intéressants. Sur le registre de Jean VIII, cf. A. Lapôtre, *Jean VIII*, p. 1-29.

2. Flodoard a également composé des *Annales* (919-966) auxquelles nous avons emprunté quelques mentions, mais que nous avons cru inutile d'étudier dans cette introduction. Un texte correct de l'*Hist. Rem. Eccl.* a été donné par Heller et Waitz au t. XIII des *Scriptores*, mais sans notes et sans détermination de dates.

3. *Hinkmar, Erzbischof von Reims*, p. 512 et suiv. Il a dressé, en outre, des lettres d'Hincmar un utile regeste, mais où l'on pourrait préciser quelques dates.

B. SOURCES DIPLOMATIQUES

C'est à elles que l'on en est réduit pour une grande partie de l'histoire de la France méridionale au IXe et au Xe siècle. Mais les chartes ne permettent guère l'histoire proprement dite, le récit des faits. En dehors de la diplomatique et de l'histoire des institutions, elles ne peuvent guère fournir que des renseignements chronologiques, généalogiques et géographiques. Même dans ce dernier ordre d'études, leur emploi est souvent bien incertain. Les actes datés des ans de règne d'un roi ne portent pas toujours de date de lieu et la mention « *regnante tali* » impliquant la reconnaissance de l'autorité de ce prince, peut par conséquent se rapporter, soit au lieu de la situation des biens, soit à celui par exemple où se trouve l'abbaye qui reçoit la donation de ces biens [1]. En outre l'existence simultanée de plusieurs rois portant le même nom, comme Raoul de France et Rodolphe II de Bourgogne, est une source d'obscurités. C'est ainsi encore que le grand nombre de princes ayant entre 850 et 950 porté le nom de Louis, peut prêter à des confusions, permettre l'attribution d'un diplôme de Louis l'Aveugle à Louis II, et *a fortiori* de considérer comme daté des ans de règne de Louis le Pieux tel acte qui l'est en réalité de celles de Louis de Provence, les mentions diverses (noms de comtes, d'évêques, etc.) ne fournissant pas toujours d'éléments suffisants d'appréciation et les rédacteurs d'actes n'ayant pas en général la précaution de spécifier, comme certains scribes soigneux d'Avignon ou d'Apt, « en telle année du règne de Louis, *fils de Boson* [2] ».

1. Ajoutons que les mots « frontières », « limites », « autorité reconnue » désignent des idées peut-être moins précises au IXe siècle qu'au XIXe siècle.

2. *Cart. S. Victor*, n° 1040. *Cart. d'Apt* (Bibl. Nat. ms. lat. 17778) fol. 51. Remerville, *Hist. d'Apt(ms)*, p. 42, 48, 51, 54, 55. Manteyer, p. just. n° XIV. On peut comparer avec le « anno VI regnante domno nostro Karolo filium Judit » d'un acte viennois (*Cartul. de Saint-André-le-Bas*, éd. Chevalier, p. 217, n° 8*.

BIBLIOGRAPHIE

A. Sources narratives [1]

Adémar de Chabannes, *Chronique*, éd. Chavanon. Paris, 1897, in-8 (*Collection de textes pour l'étude et l'enseignement de l'histoire*, fasc. 20). — Éd. Jules Lair au t. II de ses *Études critiques sur divers textes des* Xe *et* XIe *siècles*. Paris, 1899, in-4°.

Adon, *Chronicon*, éd. Pertz, dans les *Mon. Germ.*, *SS.*, t. II, p. 313-324.

André de Bergame, *Historia*, éd. Waitz, dans les *Mon. Germ. in-4*, *SS. Rer. Lang.*, p. 221-230.

Annales Alamannici ; continuatio Sangallensis, éd. Pertz, dans les *Mon. Germ.*, *SS.*, t. I, p. 50-51.

Annales Sancti Benigni Divionensis, éd. Waitz, dans les *Mon. Germ.*, *SS.*, t. V, p. 37-50.

Annales Bertiniani, éd. Waitz, dans les *Mon. Germ. in usum scholarum*. Hanovre, 1883, in-8.

Annales sanctae Columbae Senonensis, éd. Pertz, dans les *Mon. Germ.*, *SS.*, t. I, p. 102-109.

Annales Einsidlenses, éd. Pertz, dans les *Mon. Germ.*, *SS.*, t. III, p. 145-149.

Annales Fuldenses, éd. Kurze, dans les *Mon. Germ. in usum scholarum*. Hanovre, 1891, in-8.

Annales Laubacenses, éd. Pertz, dans les *Mon. Germ.*, *SS.*, t. I, p. 15.

Annales Laubienses, éd. Pertz, dans les *Mon. Germ.*, *SS.*, t. IV, p. 9-20.

Annales Lausannenses, éd. Waitz, dans les *Mon. Germ.*, *SS.*, t. XXIV, p. 778-781.

1. Nous n'avons pas cru devoir citer dans la présente bibliographie toutes les petites Annales auxquelles nous avons pu emprunter un renseignement isolé. On y trouvera, en revanche, l'indication, d'une part, de sources bourguignonnes, relatives à Richard le Justicier, et d'autre part, de quelques textes très postérieurs utilisés pour l'histoire de Girard de Roussillon.

Annales Sangallenses majores, éd. Arx, dans les *Mon. Germ.*, *SS.*, t. I, p. 72-85.

Annales Vedastini, éd. Pertz, dans les *Mon. Germ.*, *SS.*, t. II, p. 196-209 ; éd. C. Dehaisnes. Paris. 1871, in-8 (*Soc. de l'Histoire de France*).

Annales Xantenses, éd. Pertz, dans les *Mon. Germ.*, *SS.*, t. II, p. 219-235.

Aubri de Trois-Fontaines, *Chronicon*, éd. Scheffer-Boichorst, dans les *Mon. Germ.*, *SS.*, t. XXIII, p. 674-950.

Catalogus regum Langobardorum Nonantulanus, éd. Waitz, dans le *Mon. Germ. in 4. SS. Rer. Lang.*, p. 503.

Chronicon Sancti Benigni Divionensis, éd. Bougaud, dans les *Analecta Divionensia*. Dijon, 1876, in-8.

Chronicon Centulense, voy. Hariulf.

Chronicon Nemausense, éd. Pertz, dans les *Mon. Germ. SS.*, t. III, p. 219.

Chronicon Novaliciense, éd. Pertz, « ex recensione Bethmanni », dans les *Mon. Germ. in us. schol.*, Hanovre, 1846, in 8.

Chronicon Sancti Petri Vivi Senonensis, voy. Clarius.

Chronicon Virdunense, voy. Hugues de Flavigny.

Clarius, *Chronicon Sancti Petri Vivi Senonensis*, dans les *Histor. de Fr.*, t. IX, p. 32-36 et Duru, *Bibl. hist. de l'Yonne*, t. II, p. 451-550.

Constantin Porphyrogénète, *De Administrando imperio*, éd. Bekker, dans le *Corpus Script. hist. Byzantinae*. Bonn, 1840, in-8.

Ekkehard (IV), *Casus sancti Galli*, éd. Arx dans les *Mon. Germ.*, *SS.*, t. II, p. 74-147.

Erchempert, *Historia Longobardorum Beneventanorum*, éd. Waitz, dans les *Mon. Germ. in-4°*, *SS. Rer. Lang.*, p. 234-264.

Ermentaire, *Translatio sancti Filiberti*, dans Mabillon, *Acta Sanct. Ord. s. Ben.*, sæc. IV, pars I, p. 537-564 et extr. pub. par Holder-Egger, dans les *Mon. Germ. SS.*, t. XV, p. 298-303.

Falcon, *Chronicon Trenorchiense*, dans Mabillon, *Acta Sanct. ord. S. Ben.*, saec. IV, pars I, p. 560-564.

Flodoard, *Historia Remensis Ecclesiae*, éd. Heller et Waitz, dans les *Mon. Germ.*, *SS.*, t. XIII, p. 409-599.

— *Annales*, éd. Pertz, dans les *Mon. Germ.*, *SS.*, t. III, p. 368-407.

Gesta abbatum Lobiensium, dans les *Mon. Germ.*, *SS.*, t. IV, p. 52-74.

Gesta Berengarii imperatoris, dans Duemmler, *Gesta Berengarii imperatoris*, Halle, 1871, in-8.

Gesta pontificum Autissiodorensium, dans Duru, *Bibliothèque historique de l'Yonne*, t. I, p. 309-509.

Guillaume de Malmesbury, *De gestis regum Anglorum libri V*, éd. Stubbs, dans les *Rer. Brit. medii aevi script.* Londres, 1889, 2 vol. in-8 (Coll. du *Master of the rolls*).

Hariulf, *Chronique de l'abbaye de Saint-Riquier* [*Chronicon Centulense*], éd. Ferd. Lot, Paris, 1894, in-8., *Coll. de textes pour l'étude et l'ens. de l'hist.*, fasc. 17.

HERMANN DE REICHENAU, *Chronicon totius mundi*, dans les *Mon. Germ.*, *SS.*, t. V, p. 67-133.

HINCMAR, *Opera omnia*, dans MIGNE, *Patrol. lat.*, t. CXXV-CXXVI.

HUGUES DE FLAVIGNY, *Chronicon Virdunense*, éd. PERTZ, *Mon. Germ.*, *SS.*, t. VIII, p. 280-503.

Liber Pontificalis, publ. par l'abbé L. DUCHESNE, Paris, 1886-1892, 2 vol. in-4°.

LIUTPRAND, *Opera*, éd. DUEMMLER, dans les *Mon. Germ. in usum scholarum*. Hanovre, 1877, in-8.

Miracula sancti Apollinaris, éd. U. CHEVALIER, dans le *Bullet. d'hist. ecclés. du diocèse de Valence*, 1895.

Miracula sancti Columbani abbatis, dans MABILLON, *Acta Sanct. ord. S. Ben.*, saec. II, p. 40-45.

NITHARD, *Historiarum libri IV*, éd. PERTZ, dans les *Mon. Germ. in usum scholarum*. Hanovre, 1870, in-8.

Obituarium Lugdunensis ecclesiae, éd. GUIGUE. Lyon, 1867, in-4.

RAOUL GLABER, *Les V livres de ses Histoires*, éd. Maurice PROU. Paris, 1886, in-8 (*Coll. de textes pour servir à l'étude et à l'ens. de l'hist.*, fasc. 1).

RÉGINON, *Chronicon*, éd. KURZE, dans les *Mon. Germ. in usum scholarum*. Hanovre, 1870, in-8.

RICHER, *Historiarum libri III*, éd. WAITZ, dans les *Mon. Germ. in usum scholarum*. Hanovre, 1877, in-8.

Sermo de tumulatione sancti Quintini, éd. HOLDER-EGGER, dans les *Mon. Germ.*, *SS.*, t. XV, p. 271-273.

THÉGAN, *Vita Hludovici imperatoris*, éd. PERTZ, dans les *Mon. Germ.*, *SS.*, t. II, p. 585-604.

Vita Hludovici, dite de l'ASTRONOME, éd. PERTZ, dans les *Mon. Germ.*, *SS.*, t. II, p. 607-648.

Vita sancti Bobonis, dans les *Acta Sanct. Boll.*, mai, t. V, p. 185-188.

Vita sancti Maioli, 1° auctore SYRO, dans MABILLON, *Acta Sanct. ord. S. Ben.*, saec. V, p. 786-810 ; 2° auctoribus SYRO, JOTSALDO et ALDEBALDO, dans *Acta Sanct. Boll.*, mai, t. II, p. 668-684 ; 3° auctore NALGODO, *ibid.*, p. 658-668.

Vita sancti Romuli episcopi Januensis, dans *Acta Sanct. Boll.*, oct., VI, p. 208-211.

B. CARTULAIRES ET RECUEILS DE CHARTES. REGESTES

§ 1. — *France.*

BOEHMER (J.-F.), *Regesta chronologico-diplomatica Karolorum*. Francfort-sur-le-Mein, 1833, in-4.

Die regesten des Kaiserreichs unter den Karolingern, 751-918, nach J.-F. Boehmer neu bearbeitet von E. Muehlbacher. Innsbruck, 1889, in-4.

Bréquigny, *Table chronologique des Diplômes... relatifs à l'Histoire de France*, t. I. Paris, 1769, in-fol.

Bulliot, *Essai historique sur l'abbaye de Saint-Martin d'Autun*. Autun, 1849, 2 vol. in-8.

Cartons des rois. Monuments historiques, publ. par J. Tardif. Paris, 1866, in-4.

Cartulaire de l'église d'Autun, publ. par A. de Charmasse. Paris et Autun, 1896, in-4.

Cartulaire de l'abbaye de Gorze, publ. par A. d'Herbomez (*Mettensia*, publ. par la Société des Antiquaires de France, t. II). Paris, 1898, in-8.

Cartulaires de l'église cathédrale de Grenoble dits Cartulaires de saint Hugues, publ. par J. Marion. Paris, 1869, in-4 (*Documents inédits*).

Cartulaire de l'abbaye de Lérins, publ. par H. Moris et Blanc. Paris, 1883, in-4.

Cartulaire de S.-Vincent de Mâcon, publ. par C. Ragut. Mâcon, 1864, in-4.

Cartulaire de Montiérender, publ. par l'abbé Lalore. Paris-Troyes, 1878, in-8 (*Collection de Cartulaires du diocèse de Troyes*, t. IV).

Cartulaire de Saint-André-le-Bas de Vienne, publ. par U. Chevalier, avec un appendice de chartes viennoises inédites[1]. Vienne, 1869, in-8 (*Collection des Cartulaires Dauphinois*, t. I, livr. 1).

Cartulaire de Saint-Barnard de Romans, voy. Giraud.

Cartulaire de l'abbaye de Saint-Chaffre le Monestier, publ. par U. Chevalier. Paris, 1884, in-8.

Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, publ. par J. Guérard. Paris, 1857, in-4 (*Documents inédits*).

Cartulaire de l'abbaye de Savigny suivi du petit Cartulaire d'Ainay, publ. par A. Bernard. Paris, 1853, 2 vol. in-4 (*Documents inédits*).

Cartulaire de Saint-Maurice de Vienne (*Description analytique du*), publ. par U. Chevalier. Valence, 1891, in-8 (*Coll. Cart. Dauph.*, t. II, liv. 2).

Cartulaire de Vézelay, dans Bandini, *Catal. Cod. latin. bibl. mediceae Laurentianae*, t. I. Florence, 1774, in-fol.

Cartulaire général de l'Yonne, par Max Quantin. Auxerre, 1854-1860, 2 vol. in-4.

Carutti (D.), *Regesta comitum Sabaudiae marchionum in Italia*. Turin, 1889, in-4.

Duru, *Bibliothèque historique de l'Yonne*. Auxerre-Paris, 1850-1863, 2 vol. in-4.

1. Les chartes de cet appendice sont indiquées par un numéro suivi d'un astérisque.

Chartes bourguignonnes inédites des IXe et XIe siècles, publ. par J. Garnier (*Mémoires présentés à l'Académie des Inscriptions*, 2e série, t. II, p. 1-168). Paris, 1849, in-4.

Chartes de l'abbaye de Cluny, publ. par A. Bernard et A. Bruel, t. I-III. Paris, 1876-1885, 3 vol. in-4 (*Documents inédits*).

Giraud (A.), *Essai historique sur Saint Barnard de Romans, accompagné du Cartulaire*. Lyon, 1856, 2 vol. in-8.

Jaffé (Ph.), *Regesta Pontificum Romanorum*, nouvelle édition sous les auspices de W. Wattenbach. Berlin, 1885-1888, 2 vol. in-4.

Lex (L.), *Documents originaux antérieurs à l'an* 1000 *des Archives de Saône-et-Loire*, dans *Mém. soc. hist. et archéol. de Chalon-s.-Saône*, t. VII, 1888, p. 247.

Musée des Archives départementales. Paris, 1878, in-4 et Atlas in-fol.

Pérard (E.), *Recueil de plusieurs pièces servant à l'histoire de Bourgogne*. Paris, 1664, in-fol.

Roserot, *Diplômes carolingiens originaux des Archives de la Haute-Marne* (extr. du *Bulletin de la soc. des sciences histor. et nat. de l'Yonne*, 1893, vol. XLVII). Auxerre, 1894, in-8.

— *Chartes inédites des IXe et Xe siècles*... (*ibid.*, 1898, vol. II).

Rivaz, *Diplomatique de Bourgogne*, analyses publ. par U. Chevalier. Paris, 1885, in-8.

§ 2. — *Suisse et Italie.*

Affo (Ir.), *Storia della citta di Parma*. Parme, 1792-1795, 4 vol. in-4.

Biancolini (Giambat.), *Dei vescovi e governatori di Verona*. Vérone, 1757, in-4.

— *Dei vescovi di Verona*. Vérone, 1760, in-4.

— *Notizie delle chiese di Verona*. Vérone, 1749-1752, 4 vol. in-4.

Campi (P.-M.), *Dell' historia ecclesiastica di Piacenza*. Plaisance, 1642, 3 vol. in-fol.

Cartulaire du chapitre de Notre-Dame de Lausanne..., par le prévôt Conon d'Estavayer, 1228-1242. Lausanne, 1851, in-8 (*Mém. et Doc. de la Suisse Romande*, t. VI).

Codex diplomaticus Cremonae (715-1334). Turin, 1895, in-8.

Fiorentini (F.-M.), *Memorie di Matilda la gran contessa*. Lucques, 1642, 2 t. en 1 vol. in-8.

Giulini (conte G.), *Memorie spettanti alla storia, al governo ed alla descrizione della citta e della campagna di Milano*. Milan, 1760 sqq., 11 vol. in-4.

Hidber (F.), *Urkundenregest der Schweiz*. Berne, 1863-1877, 2 vol. in-8.

LUENIG (C.), *Codex diplomaticus Italiae*. Francfort, 1725-1735, 4 vol. in-fol.

Monumenta Novaliciensia vetustiora... cura di C. CIPOLLA, Rome, 1898, in-8.

MORIONDUS (J.-B.), *Monumenta Aquensia*. Turin, 1789-1790. 2 vol. in-4.

MURATORI (L.-A.), *Dell' antichita Estensi*. Modène, 1717-1740, 2 vol. in-fol.

ODORICI. *Storie Bresciane*. Brescia, 1853-1865, 11 vol. in-8.

Regesta comitum Sabaudiae marchionum in Italia, cura di CARUTTI. Turin, 1889, in-4.

Regeste Genevois, répertoire des documents imprimés relatifs à l'histoire de la ville et du diocèse de Genève avant l'année 1312. Genève, 1866, in-4.

Il regesto di Farfa, publ. della societa Romana di Storia patria, t. II. Rome, 1879, in-fol.

ROBOLINI, *Notizie della patria* [Pavia]. Pavie, 1823, 6 vol. in-8.

L. SCHIAPARELLI, *Diplomi inediti dei secoli IX e X*, dans le *Bolletino del Istituto storico italiano*, fasc. XXI. Rome, 1899, in-8, p. 129-167.

TIRABOSCHI (Gir.), *Storia dell' augusta badia di S. Silvestro di Nonantola*. Modène, 1784-1785, 2 vol. in-fol.

— *Memorie storiche Modenesi col codice diplomatico*. Modène, 1793, in-4 (t. I).

C. OUVRAGES DIVERS

ALLMER et DE TERREBASSE, *Inscriptions antiques et du moyen âge de Vienne en Dauphiné*. Vienne, 1875-1876, 6 vol. in-8 et Atlas in-fol.

ARBOIS DE JUBAINVILLE (H. d'), *Histoire des ducs et des comtes de Champagne depuis le VIe s. jusqu'à la fin du XIe*, t. I, Paris, 1859, in-8.

BALUZE (Ét.), *Histoire généalogique de la maison d'Auvergne*. Paris, 1708, 2 vol. in-folio.

BELLET (Ch.), *Examen critique des objections soulevées contre la charte XVI du 2e Cartulaire de l'église de Grenoble*. Paris, 1889, in-8.

BERNARD (Aug.), *Histoire territoriale du Lyonnais*, dans *Recueil de mémoires et de documents sur le Forez publ. par la Soc. de la Diana*. Saint-Étienne, 1873, in-8.

BOUCHE (Honoré), *Histoire et chorographie de Provence*. Aix, 1664, 2 vol. in-fol.

BOUIS (I.), *La royalle couronne des Roys d'Arles, enrichie de l'histoire des empereurs romains..... et du bon heur que ces citoyens ont d'être retournés sous l'obeyssance des roys très chrétiens*. Avignon, 1641, in-4.

Bourgeois (Em.), *Le Capitulaire de Kiersy-sur-Oise*. Paris, 1885, in-8.
— *Hugues l'abbé, margrave de Neustrie*. Caen, 1885, in-8.
— *L'Assemblée de Quierzy-sur-Oise*, dans les *Études d'histoire du moyen âge dédiées à G. Monod*, p. 137 et ss.
Bruel (Al.), *Étude sur la chronologie des rois de France et de Bourgogne, aux IXe et Xe s. d'après les diplômes et les chartes de l'abbaye de Cluny*. Paris, 1880, in-4.
Buechting (E.), *Glaubwürdigkeit Hincmars von Reims im dritten Teile der sogenannten Annalen von Saint-Bertin*. Halle, 1887, in-8. (*inaug. diss*).
Carutti (Domen.), *Il conte Umberto I (Biancamano) e il re Ardoino*. Roma, 1884, in-8.
Castrucci (Fantoni), *Istoria della citta d'Avinione e del Contado Venesino*. Venise, 1678, 2 vol. in-4.
Charvet (Cl.), *Histoire de la sainte Église de Vienne*. Lyon, 1761, in-4.
— *Mémoires pour servir à l'histoire de l'abbaye royale de Saint-André-le-Haut de Vienne*, publ. par P. Allut. Lyon, 1868, in-8.
— *Fastes de la ville de Vienne*, ms. inéd. publ. par E. Savigné. Vienne, 1869, in-8.
Chevalier (J.), *Mémoires pour servir à l'histoire des comtés de Valentinois et de Diois*.
— *Annales de la ville de Romans*. Paris, 1897, in-8.
Chifflet, *Histoire de l'abbaye royale de Tournus*. Dijon, 1664, in-4.
Chorier (Nic.), *Histoire générale de Dauphiné*. Grenoble, 1671, 2 vol. in-fol., réimp. Valence, 1878, 2 vol. in-fol.
— *Estat politique du Dauphiné*. Grenoble, 1672, 4 vol. in-12.
— *Recherches sur les antiquités de la ville de Vienne*, nouvelle éd. Lyon, 1828, in-8.
Cipolla (C.), *Di Audace vescovo di Asti*, dans *Miscellanea di Storia Italiana*, t. XXVII, p. 133.
Dendliker (C.) und Mueller (J.-J.), *Liudprand von Cremona und seine Quellen* (*Untersuchungen zur Allgemeinen Geschichte*, hgg. v. M. Büdinger, I). Leipzig, 1871, in-8.
Delisle (L.), *Mémoire sur d'anciens sacramentaires* (*Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XXXII, p. 57-423).
Deloche (M.), *Saint-Rémy de Provence au moyen âge* (*Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XXXIV, p. 53-143).
Delbène (Alph.), *De regno Burgundiae Transjuranae et Arelatis*, libri III. Lyon, 1602, in-4.
Desimoni (Corn.), *Sulle marche d'Italia e sulle loro diramazioni in marchesati*, dans les *Atti della societa ligure di Storia patria*, t. XXVIII, fasc. 1.
Doenniges (W.), *Das deutsche Staatsrecht und die deutsche Rechtsverfassung*, t. I. Berlin, 1842, in-8.
Duchesne (André), *Histoire des Roys, ducs et comtes do Beurgongne et*

d'Arles, extraite de diverses chartes et chroniques anciennes et divisée en IV livres. Paris, 1619, 2 vol. in-4.

— *Histoire généalogique de la maison de Vergy.* Paris, 1625, in-fol.

Duchesne (abbé L.), *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule, t. I, Provinces du Sud-Est.* Paris, 1894, in-8.

Dufour (Th.), *Étude sur la diplomatique royale de Bourgogne jurane* (888-1032) (École des Chartes. Positions des thèses de la promotion de 1873).

Duemmler (E.), *Gesta Berengarii imperatoris: Beiträge zur Geschichte Italiens im Anfange des zehnten Jahrhunderts.* Halle, 1871, in-8.

— *Geschichte des Ostfränkischen Reiches (Jahrbücher der deutschen Geschichte).* 2e éd. Leipzig, 1887-8, 3 vol. in-8.

— *De Arnulfo Francorum rege.* Berlin, 1852, in-8.

Dunod (F.), *Histoire du second royaume de Bourgogne.* Dijon, 1737, in-4.

Dussieux (E.). *Essai historique sur les invasions des Hongrois en Europe et particulièrement en France.* 2e éd. Paris, 1879, in-8.

Eccard (J.-G.), *Commentarii de rebus Franciae Orientalis.* Wirzburg, 1729, 2 vol. in-fol.

Eckel (Aug.), *Charles le Simple.* Paris, 1899, in-8 (Bibliothèque de l'École des Hautes-Études, fasc. 124).

Favre (Éd.), *Eudes, comte de Paris et roi de France.* Paris, 1893, in-8 (Bibliothèque de l'École des Hautes-Études, fasc. 99).

Gariel (E.), *Les monnaies royales de France sous la race Carolingienne.* Strasbourg, 1883-1885, 2 part. en 1 vol. in-4.

Gingins-La-Sarra (F. de), *Mémoires pour servir à l'histoire des royaumes de Provence et de Bourgogne jurane. I. Les Bosonides. II. Les Hugonides.* Lausanne, 1851-53, 2 vol. in-8.

— *Essai histor. sur la souveraineté du Lyonnais au Xe siècle et sur la prétendue cession de la cité de Lyon comme dot de Mathilde.* Lyon, 1835, in-8.

— *Essai sur la division et l'administration politique du Lyonnais au Xe siècle.* Lyon, 1837, in-8.

Giry (A.), *Études Carolingiennes*, dans les *Études d'histoire du moyen âge dédiées à G. Monod.* Paris, 1896, in-8.

Guichenon (S.), *Hist. de Bresse et de Bugey.* Lyon, 1650, in-fol.

Guigue (M.), *Topographie de l'Ain.* Lyon-Paris, 1873, in-4o, — cf. *Obituarium Lugdunensis ecclesiae.*

Guillaume (abbé), *Recherches historiques sur les Hautes-Alpes. 2e partie, les Sarrasins et les Hongrois.* Gap, 1881, in-8.

Gundlach (W.), *Die Streit der Bistümer Arles und Vienne*, dans le *Neues Archiv*, t. XIV.

Hueffer (Georg.), *Die Stadt Lyon und die Westhälfte des Erzbisthums in ihren politischen Beziehungen zum deutschen Reiche und zur französischen Krone.* Munster, 1878, in-8.

Juénin, *Nouvelle Histoire de Tournus.* Dijon, 1733, 2 vol. in-4.

KALCKSTEIN (K. v.), *Geschichte des französischen Königthums unter den ersten Capetinger* : t. I (seul paru), *der Kampf der Robertiner und Karolinger*. Leipzig, 1877, in-8.

KOEPKE (R.-A.), *De vita et scriptis Liudprandi episcopi Cremonensis commentatio historica*. Berlin, 1842, in-8.

KOEPKE (R.) et DUEMMLER (E.). *Kaiser Otto der Grosse (Jahrbücher der deutschen Geschichte)*. Leipzig, 1876, in-8.

LAPÔTRE (le P. A.), *L'Europe et le Saint-Siège à l'époque carolingienne. 1re partie : Le pape Jean VIII*. Paris, 1895, in-8.

LAUER (Phil.). *Louis IV d'Outre-Mer*. Paris, 1900, in-8 (Bibliothèque de l'École des Hautes-Études, fasc. 127).

LEBEUF (abbé), *Mémoires concernant l'histoire ecclésiastique et civile d'Auxerre*. Paris, 1743, 2 vol. in-4.

LE LIÈVRE (J.), *Histoire de l'antiquité et sainteté de la cité de Vienne*. Vienne, 1625, in-8.

LIPPERT (W.) *König Rudolf von Frankreich*. Leipzig, 1886, in-8.

LONGNON (A.), *Atlas historique de la France depuis César jusqu'à nos jours*. Paris, in-8 et atlas in-fol., en cours depuis 1885.

— *Girard de Roussillon dans l'histoire*, dans la *Revue historique*, t. VIII.

LOT (Ferd.), *Les derniers Carolingiens*, Paris, 1891, in-8 (Bibliothèque de l'École des Hautes-Études, fasc. 97).

MABILLE (Ém.), *Le royaume d'Aquitaine et ses marches sous les Carolingiens*. Toulouse, 1870, in-4, extrait du t. II de l'*Histoire générale du Languedoc*, éd. Privat.

MANTEYER (G. de), *La marche de Provence et l'évêché d'Avignon*, thèse manuscrite soutenue à l'École des Chartes en janv. 1897. Cf. École des Chartes, Positions des thèses de la promotion de 1897. NOYON, 1897, in-8°, p. 53-68.

— *Les origines de la Maison de Savoie en Bourgogne*, dans les *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire*, t. XIX, 1899, p. 363-539 et tir. à part (augmenté de tables et planches). Rome, 1899, gr. in-8.

MUEHLBACHER (Engelb.), *Deutsche Geschichte unter den Karolingern*. Stuttgard, 1896, gr. in-8.

LA MURE (J.-M. de). *Histoire ecclésiastique du diocèse de Lyon*. Lyon, 1671, in-4.

MÉNESTRIER (le P. C.-F.), *Histoire civile et consulaire de la ville de Lyon*. Lyon, 1696, in-fol.

MERMET, *Hist. de la ville de Vienne de* 438 à 1039. Lyon, 1833, in 8.

MEYER (Paul), *La légende de Girart de Roussillon*, dans la *Romania*, t. VII, p. 161-235.

— *Girart de Roussillon*. Paris. 1888, in-8.

MILLE, *Abrégé chronologique de l'histoire ecclésiastique, civile et littéraire de la Bourgogne*. Dijon, 1771-1773, 3 vol. in-8.

PAPON, *Histoire générale de Provence*. Paris, 1777, 3 vol. in-4.

PARADIN DE CUYSEAULX (Guill.), *Annales de Bourgogne*. Lyon, 1566, in-fol.

PARADIN DE CUYSEAULX (Guill.), *Mémoires de l'Hist. de Lyon*. Lyon, 1573, in-fol.

PARISOT (R.), *Le royaume de Lorraine sous les Carolingiens* (843-923). Paris, 1899, in-8.

PFISTER (Ch.), *Études sur le règne de Robert le Pieux*. Paris, 1885, in-8 (Bibliothèque de l'École des Hautes-Études, fasc. 64).

PHILIPON (J.), *Le second royaume de Bourgogne*, dans les *Annales de la Soc. d'Émul. de l'Ain*, 1895-1896.

PLANCHER (D.-U.), *Hist. générale et particulière de Bourgogne*. Dijon, 1739, 3 vol. in-fol.

PROU (Maur.), *Catalogue des monnaies françaises de la Bibliothèque Nationale. Les monnaies carolingiennes*. Paris, 1896, in-8.

REINAUD, *Invasions des Sarrasins*. Paris, 1836, in-8.

ROMAN (J.), *Tableau historique des Hautes-Alpes*. Grenoble, 1888-1890, 2 vol. in-4.

ROUCHIER (abbé), *Histoire religieuse, civile et politique du Vivarais*, t. I (seul paru). Paris, 1861, in-8.

SAINCT-JULIEN DE BALLEURE (P. de), *De l'origine des Bourgongnons*. Paris, 1581, in-fol.

SAVIO (le P. F.), *Gli antichi vescovi d'Italia, dalle origini al 1300 descritti per regioni. Il Piemonte*. Rome, 1899, in-8.

SCHEIDIUS (C.-L.), *Origines Guelficae*, t. I et II. Hanovre, 1750-1751, in-fol.

SCHŒPFLIN (J.-D.), *Alsatia illustrata*. Colmar, 1751-1761, 2 vol. in-fol.

— *Dissertatio historica de Burgundia cis. et transjurana*. Strasbourg, 1730, in-4.

SCHRŒRS (H.), *Hinkmar, Erzbischof von Reims*. Fribourg en Brisgau, 1884, in-8[1].

SEVERT (J.), *Chronologia historica successionis hierarchicae illustrissimorum antistitum Lugdunensis archiepiscopatus*. Lyon, 1628, 2 t. en un vol. in-fol.

SICKEL (T. von), *Acta regum et imperatorum Karolinorum digesta et enarrata*. Vienne, 1867, 2 vol. in-8.

SIMSON (B.), *Ludwig der Fromme* (*Jahrbücher der deutschen Geschichte*). Leipzig, 1874-1876, 2 vol. in-8.

TERREBASSE (A. de), *Œuvres posthumes*. I. *Notice historique et critique sur l'origine de la première race des dauphins de Viennois*. II *Histoire de Boson et de ses successeurs*. Vienne, 1875, in-8.

— *Gérard de Roussillon, fragment extrait de l'histoire des deux derniers royaumes de Bourgogne*. Lyon, 1853, in-8.

1. Nous citons quelquefois, au cours du présent travail, les *Regesta Hinemari*, qui terminent cet ouvrage par l'abréviation SCHRŒRS, *Reg.*, suivie de l'indication du numéro donné par Schrœrs à la lettre que nous étudions.

— *Girard de Roussillon. S'ensuyt l'histoire de Monseigneur Girard de Roussillon, jadis duc et comte de Bourgogne et d'Aquitaine, avec des préliminaires historiques.....* Lyon, 1856, in-8 (compte rendu de cet ouvrage par P. Meyer, dans la *Bibl. Éc. des Chartes*, 1861, p. 126).

Trog (H.), *Rudolf I und Rudolf II von Hochburgund*. Bâle, 1877, in-8.

Vaissète (Dom), *Histoire générale du Languedoc*, éd. Privat, Toulouse, 1872-1889, 14 vol. in-4 [1].

Vignier (N.), *Burgundionum Chronicon*. Bâle, 1875, in-4.

Viollet (P.), *Histoire des institutions politiques et administratives de la France*. Paris, 1890-1898, 2 vol. in-8.

Waitz (G.), *Deutsche Verfassungsgeschichte*, 2e et 3e éd. Berlin, 1881-1885, 8 vol. in-8.

— *Heinrich I* (*Jahrbücher der deutschen Geschichte*), 3e éd. Leipzig, 1885, in-8.

Wuestenfeld (Th.), *Ueber die Herzoge von Spoleto aus dem Hause der Guidonen*, dans les *Forschungen zur deutschen Geschichte*, t. III (1863), p. 383-432 [2].

1. Toutes nos citations de l'*Hist. de Languedoc*, sauf indication contraire, se rapportent à la nouvelle édition. Lorsqu'il y a lieu, nous indiquons que le passage cité est une addition des nouveaux éditeurs.

2. Nous n'avons pas cité, dans la présente bibliographie : 1° les livres ou articles qui ne nous ont fourni que des indications isolées relatives à des points spéciaux ; 2° les collections d'un caractère général et d'un usage courant comme le recueil de Dom Bouquet et de ses continuateurs (*Hist. de Fr.*), les diverses séries des *Monumenta Germaniae*, les *Antiquitates Italiae* de Muratori, les *Monumenta Historiae patriae*, le *Spicilegium* de d'Achery, l'*Amplissima Collectio* de Martène et Durand, etc.

LE ROYAUME DE PROVENCE

SOUS LES CAROLINGIENS

CHAPITRE PREMIER

CHARLES DE PROVENCE ET SES FRÈRES

(28 septembre 855-24 décembre 870).

Le 28 ou le 29 septembre 855, l'empereur Lothaire terminait, dans la célèbre abbaye de Prüm où il s'était retiré six jours auparavant pour y recevoir la tonsure et l'habit monastique, son existence mouvementée[1]. Il avait profité de ce court espace de temps pour régler, en présence des grands de son royaume[2], le partage entre ses deux fils cadets, Lothaire et Charles, de la part de territoire qu'en 843 le traité de Verdun lui avait accordée au nord des Alpes. Lothaire, dit l'annaliste Prudence[3], reçut la Francie, et son jeune frère, Charles, reçut la Provence. L'empereur avait un autre fils, Louis, qui héritait et du titre impérial et de l'Italie, dont il avait été couronné roi dès l'année 844[4].

C'est avec raison qu'on a vu[5], dans ce partage, un progrès marqué dans la dissolution de cet empire carolingien dont le traité conclu douze ans auparavant entre les trois fils de Louis le Pieux avait prétendu, théoriquement du moins, conserver

1. Textes réunis et discutés dans Duemmler, *Geschichte des ostfränkischen Reichs*, t. I, p. 391, n. 5, et Boehmer-Muehlbacher, *Die Regesten des Kaiserreichs unter den Karolinger*, p. 437, n° 1143 b.
2. Réginon, *Chronique*, a. 855, p. 77.
3. *Ann. Bertin.*, a. 855, p. 45 : « Dispositoque inter filios qui secum « morabantur regno, ita ut Lotharius, cognomen ejus, Franciam, Karlus « vero Provinciam obtinerent. »
4. Duemmler, *Ostfr. Reich*, t. I, p. 251.
5. *Ibid.*, t. I, p. 392.

l'existence. Désormais la longue bande de territoires que Lothaire avait gouvernée est fragmentée en trois sections recueillies par un roi de Lorraine, par un roi de Provence, et, selon l'expression légèrement dédaigneuse d'Hincmar, par un empereur d'Italie, ou plus simplement par un « roi des Italiens » comme l'avait écrit Prudence quelques années auparavant »[1]. Ce dernier va s'absorber dans les affaires de la péninsule, sans pouvoir émettre la prétention de jouer, entre ses oncles, le rôle de médiateur. Quant aux deux « tronçons » situés au nord des Alpes, ils vont, à partir de cette date, vivre d'une vie propre et indépendante.

Celui du Nord, outre la Francie proprement dite[2], comprend une portion méridionale, correspondant à l'ancien pays des Burgondes, c'est-à-dire à notre Franche-Comté et à une partie de la Suisse actuelle, qui, après avoir passé entre les mains d'un assez grand nombre de maîtres, se détachera de la Francie pour devenir le royaume de Bourgogne jurane. Au contraire les territoires laissés par Lothaire I à son plus jeune fils, bien que parfois politiquement séparés pour un temps les uns des autres par le hasard des partages et des successions, ne se fractionneront plus en deux royaumes distincts. A partir du règne de Charles il y a entre le Rhône, les Alpes et la Méditerranée un État, on pourrait presque dire une nation si le mot n'était trop moderne, dont l'histoire pendant le temps de son indépendance forme l'objet du présent travail.

Le nom de *Provence*[3], par lequel la plupart des annalistes et beaucoup d'historiens modernes désignent l'ensemble des régions dont l'empereur Lothaire avait formé la part de territoires par lui laissée à son plus jeune fils étant assez vague, il est nécessaire avant tout de chercher à fixer avec un peu plus de précision, ou au moins avec une approximation plus grande, les limites et l'étendue du nouveau royaume.

Les textes narratifs, parlant du partage fait en 855 par l'empereur mourant, sont très sobres de détails. Selon les Annales de Saint-Bertin, Charles aurait reçu la Provence et le

1. J. Dozé, *Les fils de Louis le Pieux et l'unité de l'Empire*, dans le *Moyen âge*, 1898, p. 262.

2. Sur l'étendue de la *Francie* au IXe siècle, cf. Longnon, *Atlas historique*, texte, p. 48. Le sens du mot est ici restreint à la Francie orientale, à l'Austrasie.

3. Sur ce nom, cf. *infra*, *Appendice I*.

duché de Lyon[1]; selon la Chronique d'Adon de Vienne, il aurait eu dans son lot la Provence et une partie de la Bourgogne[2]. Ce dernier auteur ajoute plus loin un détail prouvant que, selon lui du moins, le royaume de Charles comprenait une partie de la Bourgogne transjurane[3]. C'est le sens de ces deux textes qu'il faut tenter d'éclaircir et de préciser autant que possible.

Le mot *Provincia*[4], comme l'on sait, ne désigne plus tout à fait alors la totalité de l'ancienne Province Romaine; mais après avoir tendu à se restreindre au pays au sud de la Durance, il a repris une partie de son extension et désigne le pays entre les Alpes et le Rhône[5]. Cependant il a encore un sens plus restreint et dans lequel, semble-t-il, l'emploie Adon de Vienne, la *Provincia* est essentiellement le pays d'Arles[6], la région qui a alors à sa tête le comte Fulcrad. Celui-ci, révolté en 845[7], mais bientôt rentré en grâce[8], paraît avoir joui en effet d'une autorité particulière, tout au moins d'une sorte

1. *Ann. Bertin.*, a. 856, p. 47 : « Karlo tamen... Provinciam et ducatum « Lugdunensem juxta paternam dispositionem... » Au contraire, sous l'année 855, ces mêmes annales ne mentionnent que la Provence. Cf. p. 1, note 3. Il en est de même de certains autres chroniqueurs, comme André de Bergame (*Hist.*, c. 7, *Script. Rer. Lang.*, p. 226) et Erchempert (*Hist. Lang.*, c. 19; *ibid.*, p. 241).

2. Adon, *Chronique*, *Mon. Germ. SS.*, t. II, p. 322. « Lotharius impe- « rator infirmari se conspiciens regnum inter filios dividit. Carolo mi- « nori Provinciam et partem Burgundiae, ... consignari jubet. »

3. Adon, *Chronique*, *ibid.*, p. 323, dit en parlant de l'empereur Louis recueillant l'héritage de son jeune frère : « Accepit autem partem « transjurensis Burgundiae simul et Provinciam. »

4. Longnon, *Atlas historique*, texte, p. 46 et 88.

5. Certains textes mettent Vienne en Provence : *Ann. Bertin.*, a. 834, p. 8; — Cf. Philipon, *Le second royaume de Bourgogne*, dans les *Annales de la Société d'émulation de l'Ain*, année 1896, p. 366-70.

6. Encore au xe siècle, Liutprand (*Antapod.*, l. III, c. 16, p. 61) dit : « Arelatensium seu Provincialium comes. »

7. *Ann. Bertin.*, a. 845, p. 32 : « Fulcradus comes et ceteri Provin- « ciales ab Hlothario deficiunt sibique potestatem totius Provinciae usur- « pant ». *Ann. Fuld.*, a. 845, p. 35. « Hlotarius ducem Arelatensem et « reliquos comites illarum partium rebellare molientes in deditionem « accepit et prout voluit Provinciam ordinavit. »

8. Sa rentrée en grâce est indiquée par ce fait qu'il figure dès 846 dans une liste des comtes provençaux qui doivent accompagner l'empereur Lothaire dans son expédition contre les Sarrasins d'Italie (Boretius-Krause, *Capitularia regum Francorum*, dans les *Mon. Germ. hist.*, in-4°, t. II, p. 65). Il semble évident qu'il s'agit de Provençaux et de notre comte Fulcrad si l'on compare la liste des comtes énumérés par ce capitulaire avec la série de ceux qui assistent une dizaine d'années plus tard au plaid de Sermorens (Baluze, *Capitularia*, t. II,

de prééminence sur les comtes des pays voisins. Les sources annalistiques semblent en faire un personnage d'une importance exceptionnelle, non pas seulement un comte d'Arles, mais une sorte de duc des Provençaux[1], de marquis, bien que ce terme, pour ce pays, ne se rencontre qu'un peu plus tard. Les documents, il est vrai, sont trop peu nombreux pour qu'il soit possible de donner des preuves, mais il faut ajouter que le rang élevé du comte Fulcrad, et sa situation exceptionnelle, sont également attestés par d'autres faits. C'est ainsi qu'il figure en deuxième ligne, immédiatement après le régent de Provence, Girard, dans la liste des comtes assemblés à Sermorens vers les années 858-860[2], qu'il est également mentionné l'un des premiers dans la liste du capitulaire de 846[3], et enfin qu'il paraît comme *ambasciator* au lieu du comte Girard dans l'un des rares diplômes de Charles de Provence relatifs à la partie méridionale des États de celui-ci qui nous aient été conservés[4]. Il semble donc que le mot de Provence ait pu, dès cette époque, en même temps qu'une région géographique, désigner une circonscription politique[5].

Quant au duché de Lyon, dont parlent les Annales de Saint-Bertin, nous pouvons en constater non les origines, mais l'existence dès une époque un peu plus ancienne. En 817 en effet un nommé Bertmond est mentionné par Nithard avec le titre de « Préfet de la Province de Lyon »[6]. Plus tard le comte Warin, qui joua un certain rôle dans les guerres de succession entre les fils de Louis le Pieux paraît avoir eu également dans ces régions un pouvoir très étendu, s'exerçant sur Lyon et sur Vienne, en même temps d'ailleurs que

col. 1467). Le rapprochement cependant n'a été fait ni par MM. Boretius et Krause ni par M. Woldemar Lippert, qui avait précédemment étudié ce capitulaire. (*Neues Archiv.*, t. XII, p. 531-541).

1. Les *Ann. Fuld.*, *loc. cit.*, lui donnent expressément le titre de duc.

2. Baluze, *Capitularia*, t. II, col. 1467. Les dates extrêmes sont fournies par les mentions de Remi, archevêque de Lyon depuis 858, et d'Ebbon, évêque de Grenoble, mort en 860.

3. Le troisième sur dix.

4. Diplôme pour l'église d'Orange, pub. par A. de Mas-Latrie, dans la *Bibl. de l'Ec. des Chartes*, t. I, p. 495.

5. Il ne faut pas bien entendu vouloir trop préciser, mais il semble bien qu'il faille tirer une conséquence du titre de duc porté par Fulcrad, et de l'analogie des expressions qui lui sont appliquées avec celles qui le seront plus tard à Hugues d'Arles.

6. Nithard, *Historiae*, l. I, c. 2.

sur d'autres comtés, comme ceux de Mâcon et d'Autun[1], qu'il est cependant impossible de faire rentrer dans le *ducatus Lugdunensis*, car ils ne faisaient certainement point partie du royaume de Provence gouverné par Charles. Nous ignorons d'ailleurs l'époque de la constitution de ce duché, qui ne paraît pas dans les textes de la période mérovingienne[2], et les causes qui motivèrent dans ces régions la réunion de plusieurs comtés sous l'autorité d'un duc, à une époque à laquelle il n'y avait point dans le voisinage de la Bourgogne de royaume ennemi contre lequel il fût nécessaire d'organiser une « marche ».

Nous ignorons également quelles étaient les limites du duché, mais il semble bien probable que Vienne en faisait alors partie. Sur le titulaire en effet, lors de l'avènement de Charles de Provence, il ne saurait y avoir aucun doute : c'était le célèbre Girard, dit Girard de Roussillon, qui intervient dans deux diplômes relatifs à l'église de Lyon[3], l'un de Charles de Provence[4], et l'autre du père de celui-ci, l'empereur Lothaire[5]. Il porte dans ce dernier acte le titre de *marchio*, qui correspond très vraisemblablement au *ducatus* dont parlent les Annales Bertiniennes. Un autre document d'ailleurs[6] donne expressément à Girard le titre de duc. D'autre part nous savons qu'il exerçait son autorité à Vienne comme à Lyon : il intervient dans les diplômes relatifs à l'église de Vienne[7] ; c'est là qu'en 870 il tentera de résister

1. *Hist. de Languedoc*, éd. Privat, t. II, p. 298.
2. Il n'est du moins mentionné ni par Grégoire de Tours ni par Frédégaire.
3. Nous avons, du reste, une autre preuve des relations de Girard avec Lyon dans la nappe d'autel que sa femme Berthe broda pour l'archevêque Rémi (Ménestrier, *Hist. de Lyon*, p. 238-239), toutes réserves faites d'ailleurs sur l'âge réel de la nappe que virent dans le trésor de la cathédrale d'anciens érudits lyonnais, mais qui semble avoir disparu d'assez bonne heure. Cf. note de Steyert, dans De La Mure, *Hist. des ducs de Bourbon et des comtes de Forez*, t. I, p. 18. Les vers formant l'inscription brodée sur la nappe ont été publiés en dernier lieu par Traube, *Poetae latini medii aevi*, t. III, p. 687.
4. *Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 396.
5. *Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 389, diplôme sans date de Lothaire I restituant à l'église de Lyon la villa de Lucennay : « Gerardus illustris comes atque marchio nobis fidelissimus ».
6. Il lui est donné, par une lettre que lui adressa le pape Adrien II (Jaffé, n° 2923) et dont la *Chronique* de Hugues de Flavigny (*Mon. Germ.*, *SS.*, t. VIII, p. 354), nous a conservé une analyse étendue.
7. *Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 397 ; Chevalier, *Description analytique du*

à Charles le Chauve ; il était enfin possesseur de bénéfices dans le Viennois[1]. Nous inclinerions donc à croire que le *ducatus Lugdunensis* confié à Girard, comprenait en 855, réunies sous l'autorité du marquis, les cités de Lyon et de Vienne avec leurs territoires. Le *pagus* de Vienne était alors divisé en deux comtés[2] : le siège de l'un étant nécessairement à Vienne, et l'autre à *Tollianum*[3], aujourd'hui Tullins dans l'Isère[4]. Quant au Lyonnais proprement dit il paraît avoir eu à cette époque une grande extension, et avoir compris une partie des territoires situés sur la rive gauche du Rhône, puisqu'un diplôme de Charles de Provence y place Tournon[5], et que le lieu de Macheville[6], compris dès 962 dans le Valentinois, avait fait autrefois partie du *pagus Lugdunensis*[7]. Ces pays transrhodaniens se trouvaient donc tout naturellement, comme dépendances du Lyonnais, compris dans le royaume de Charles de Provence. Il est même possible qu'il faille rattacher au duché de Lyon le Vivarais. C'est en effet Girard qui intervient pour faire restituer par le roi Charles à l'église de Viviers et à son évêque Bernoin une île du Rhône indûment enlevée à l'évêché au profit du domaine comtal[8]. D'autre part, dans les par-

Cartulaire de Saint-Maurice de Vienne, p. 56. — Ce qui complique, il est vrai, la question relativement à Girard, c'est qu'il est, en même temps que comte de tel ou tel comté, le principal conseiller, le tuteur de Charles, et qu'il est difficile de savoir en quelle qualité il intervient.

1. *Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 397, diplôme cité, pag. précéd., note 7.

2. « In pago viennensi seu in comitatu tullianensi ». *Ibid.*

3. Le comté de Tullins disparut au Xe siècle et la ville n'était plus au XIe que le chef-lieu d'une subdivision du comté de Vienne. Cf. Bellet, *Réponse aux objections sur le préambule de la charte XVI du 2e Cartul. de saint Hugues*, p. 16-17.

4. Isère, arr. Saint-Marcellin, chef-lieu de canton.

5. Diplôme de Charles de Provence restituant à l'église de Lyon : « Castro seu villa Tornone, quod situm est in pago Lugdunensi juxta « fluvium Rodanum » (*Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 399 ; Roucher. *Hist. du Vivarais*, p. 607). Il s'agit bien (cf. J. Chevalier, *Mémoires pour servir à l'histoire des comtés de Valentinois et de Diois*, t. I, p. 140) de Tournon dans l'Ardèche et non du « Tornone Castro » d'une charte de Cluny (Bernard et Bruel, *Chartes de Cluny*, n° 3) qu'on a voulu identifier avec un Tournon dans l'Isère. (Cf. Bruel. *Etudes sur la chronologie des rois de France et de Bourgogne d'après les chartes de Cluny*, p. 3). Bien qu'une partie du futur Valentinois dépende du Lyonnais, Valence même se rattache à la Provence, et suit dans les partages le sort d'Arles et non celui de Vienne.

6. Ardèche, arr. Tournon, cant. et com. La Mastre.

7. *Cartulaire de Saint-Chaffre-du-Monastier*, éd. U. Chevalier, p. 115. Cf. J. Chevalier, *loc. cit.*

8. Diplôme de Charles de Provence du 22 décembre 862 (Boehmer-

tages, Viviers et Uzès suivent le sort de Lyon et de Vienne, ce qui pourrait faire supposer que ces villes étaient administrativement rattachées au duché du comte Girard.

Si l'on rapproche du texte de Prudence relatif aux limites du royaume de Provence celui de la chronique d'Adon de Vienne, il semble bien que l'on doive identifier ce que ce dernier désigne par l'expression assez vague de *pars Burgundiae* avec le *ducatus Lugdunensis* dont parlent les Annales de Saint-Bertin. Nous savons d'ailleurs, en effet, que le Lyonnais, au IXe siècle et au Xe, faisait partie des pays connus sous le nom de *Burgundia*[1], ce qui a pu entraîner Adon à comprendre dans celle-ci la ville de Vienne, souvent rattachée à la *Provincia*. Mais un autre passage de la chronique du même Adon, déjà relevé plus haut, pourrait faire hésiter au sujet des limites du royaume de Provence, car il y fait rentrer une partie de la Bourgogne transjurane. Il faut entendre par là quelques-uns des comtés qui firent plus tard partie du royaume Rodolphien, formés des anciens pays burgondes soumis aux Francs en 534 et situés à l'Est du Jura, correspondant aux diocèses de Belley, de Genève, de Sion, et sans doute aussi de Tarentaise et d'Aoste[2]. Or on verra plus bas que Charles de Provence reçut en 858 de son frère Lothaire les deux évêchés de Tarentaise et de Belley; ces deux diocèses ultrajurans furent certainement occupés par Louis II en 863[3], puisque leurs noms ne se retrouvent pas dans la liste des comtés du royaume de Lothaire II partagés, en 870, entre Charles le Chauve et Louis le Germanique. Cela suffit à expliquer le texte d'Adon, sans qu'il soit nécessaire d'admettre qu'en 855 Charles reçut de son père une partie de la Transjurane. Aussi faut-il reconnaître,

Muehlb., n° 1297; *Hist. de Languedoc*, t. II, pr., col. 336). Cette restitution d'une terre comtale (sur le sens de ce mot, cf. *infra*) à la requête de Girard n'empêcherait pas, du reste, d'admettre l'existence à Viviers d'un comte particulier, subordonné au duc de Lyon. C'est ainsi que dans la donation à l'église d'Orange d'une terre également comtale, le comte d'Arles, Fulcrad, duc de Provence, intervient en même temps qu'Aldric, qui est vraisemblablement le comte particulier d'Orange (diplôme de Charles de Provence du 25 août 862 : Boehmer-Muehlb., n° 1298; *Bibl. Ec. des Ch.*, t. I, p. 495). Il semble y avoir eu un comte de Viviers au temps de Louis le Pieux (*Hist. de Fr.*, t. VI, p. 503).

1. Longnon; *Atlas historique*, texte, p. 88.

2. Sur le *Transjurensis pagus*, cf. *infra*, *Appendice I*.

3. C'est à l'occasion des événements de cette année qu'Adon parle de Bourgogne transjurane.

avec M. Longnon[1], que les expressions employées par Adon ne rendent qu'assez inexactement compte des limites du royaume de Charles. D'autre part les textes diplomatiques, en attestant la souveraineté de ce prince sur les diocèses de Lyon[2], de Vienne[3], de Viviers[4], d'Orange[5], d'Uzès[6], de Grenoble[7], d'Apt[8], de Maurienne[9], sur l'archidiocèse et vraisemblablement toute la province d'Embrun[10], sur le pagus de Sisteron[11] con-

1. *Girard de Roussillon dans l'histoire* (*Revue histor.*, VIII, p. 258).

2. Charles de Provence accorde à l'église de Lyon plusieurs diplômes (Boehmer-Muehlb., nos 1290, 1298, 1299; *Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 396, 399 [nos v et vi]; *Mitth. des Inst. für Œsterr. Geschichtsforschung*, t. XVI, 1895, p. 214), l'archevêque Rémi joue dans le royaume un rôle important (cf. infra). Charles confirme, en outre, en 859, la fondation de l'abbaye d'Ainay au diocèse de Lyon (diplôme sans date, publié par A. Dopsch, *Mitth. des Inst. f. Œ. G F.*, t. XVI, p. 213; fragment d'un diplôme dont le texte complet vient d'être publié par E. Muehlbacher dans le *Neues Archiv.*, t. XXV, p. 648; notice dans Guichenon (*Hist. de Bresse et de Bugey*, pr., p. 228, Charles de Provence donne, le 22 août 861, un précepte confirmant les privilèges d'immunité du monastère de l'Ile-Barbe, au même diocèse (Boehmer-Muehlb., no 1294; *Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 400). — Nous ne parlons pas du comté de Belley, mentionné par le premier des diplômes cités dans cette note, car il ne fut que postérieurement cédé à Charles.

3. Pour les divers diplômes accordés par Charles à l'église de Vienne, cf. ce que nous disons plus bas, p. 15, de l'archevêque Agilmar.

4. Diplôme du 22 décembre 862 (Boehmer-Muehlb., no 1297; *Hist. de Languedoc*, t. II, pr., col. 336. Cf. *Hist. de Lang.*, t. I, p. 1089.

5. Diplôme cité, p. 6, n. 8. Boehmer-Muehlb., no 1298.

6. C'est de cette ville qu'est daté le diplôme cité à la note précédente.

7. L'évêque de Grenoble assiste à une assemblée des grands et des prélats du royaume de Charles, tenue entre 858 et 860 à Sermorens (Baluze, *Capitularia*, t. II, col. 1467).

8. *Ibid.*

9. *Ibid.*

10. Le métropolitain d'Embrun assiste à cette même assemblée de Sermorens. Il est à peu près certain que toute la province d'Embrun dépendait du royaume de Charles et M. Longnon (*Atlas histor.*, pl. VI, no 3) n'a pas hésité à la lui accorder. Mais, quoi qu'en pensent certains historiens (cf. par ex. Philipon, *Le second royaume de Bourgogne*, dans *Ann. Soc. Emul. Ain*, 1896, p. 257), la possession d'une cité archiépiscopale n'entraîne pas nécessairement celle de toute la province ecclésiastique, comme le prouve dans le cas actuel l'exemple de Lyon, dont le métropolitain était sujet de Charles de Provence, tandis que ses suffragants de Langres, de Chalon, d'Autun, de Mâcon dépendaient politiquement de Charles le Chauve.

11. Une assemblée d'évêques est tenue en 859 à « Saltus » dans le *pagus* de Sisteron, sur l'ordre de Charles de Provence, et le procès-verbal de ses actes est daté des ans du règne de ce prince (Mabillon, *Acta Sanct. ord. S. Ben.*, saec. IV, part. I, p. 500). Elle est mentionnée dans un précepte de Charles (*Mitth. des Inst. f. Œ. GF.*, t. XVI,

firment ce qu'il était permis de conclure de l'interprétation des textes annalistiques, plutôt qu'ils n'apportent des renseignements nouveaux. Il faut cependant faire une exception en ce qui concerne le Vivarais et l'Uzège; les chartes permettent de vérifier que ces deux diocèses, rattachés depuis le ve siècle à la Provence par la conquête franque, et attribués par le partage de 843 à l'empereur Lothaire [1], faisaient partie encore du royaume de Charles, mais c'est là le seul point sur lequel, les textes narratifs laissant quelque doute, les diplômes peuvent fournir des renseignements complémentaires [2]. En somme, ce que l'on peut dire de plus général et en même temps de plus certain, c'est que l'empereur Lothaire, en réunissant les deux unités territoriales alors existantes et désignées sous les noms de Provence et de Duché de Lyon pour en constituer la part de son plus jeune fils, faisait de celui-ci le souverain des pays compris entre la mer, les Alpes, la limite septentrionale des diocèses de Maurienne et de Vienne, et le Rhône, augmentés de la portion du *pagus Lugdunensis* qui s'étendait sur la rive droite du fleuve, et sur cette même rive du Vivarais et de l'Uzège.

Le souverain qui régnait sur les États dont les limites viennent d'être ainsi déterminées, Charles de Provence, ou Charles le Jeune, comme l'appellent certains historiens modernes [3], est certainement, parmi les rois de l'époque carolingienne, la figure la plus effacée [4]. La date de sa naissance est à peu près inconnue. Le mariage de ses parents, l'empereur Lothaire et Ermengarde, fille du comte Hugues de Tours, est du mois

p. 213, cité, n. 2). non daté, mais qu'il faut rapprocher de ce procès-verbal et placer en 859.

1. Longnon, *Atlas histor.*, pl. VI, n° 2, et Parisot, *Le royaume de Lorraine*, p. 16.

2. A moins que l'on ne considère comme certain que le Vivarais dépendait du *ducatus Lugdunensis*.

3. Longnon, *Atlas hist.*, texte, p. 74. Ce nom est moderne, semble-t-il. Au moyen âge, Aubri de Trois-Fontaines (*Mon. Germ.*, *SS.*, t. XXIII, p. 738) emploie l'expression de « Carolus junior », mais c'est pour distinguer Charles de Provence de son oncle et homonyme le roi des Francs occidentaux. Ce n'est donc pas un surnom datant du moyen âge, *a fortiori* pas de l'époque carolingienne comme celui de Charles le Chauve.

4. Il l'est si bien que, dès 880 environ, le continuateur d'Erchempert (*Mon. Germ.*, *SS.*, t. II, p. 329) traitant du partage entre les fils de Lothaire I, ignore son existence.

d'octobre 821[1], mais Ermengarde ne mourut qu'en 851[2], et le fait que souvent les rois francs épousèrent de très jeunes filles empêche de resserrer beaucoup de ce côté les limites entre lesquelles on peut placer la naissance de Charles. On sait cependant qu'il était le dernier né des trois fils de l'empereur[3], et assez jeune pour être encore en 856 qualifié de *puer*[4]. Sa jeunesse, en même temps que son état maladif, l'empêchent d'agir par lui-même, ou du moins jamais l'on ne rencontre de traces de son activité personnelle. En 856 ce sont ses fidèles qui l'arrachent à ses frères, alors que ceux-ci cherchent à le tonsurer; ses sujets le considèrent comme impropre aux fonctions de souverain[5], et, dans son royaume, c'est le comte de Vienne, le régent Girard, qui gouverne.

Girard, si célèbre dans la légende sous le nom de Girard de Roussillon[6], a été l'objet de récents travaux[7], et sa biographie

1. Boehmer-Muehlbacher, n° 716 d.

2. *Ann. Bertin.*, a. 853, p. 43, et les textes cités par Duemmler, *Ostfr. Reich*, t. I, p. 397, auxquels on peut joindre les *Ann. Einsidlenses* (*Mon. Germ.*, *SS.*, t. III, p. 140) et les *Ann. Lausannenses* (*Mon. Germ.*, *SS.*, t. XXIV, p. 779).

3. Adon, *Chronique*, *loc. cit.* L'on ne peut tirer un renseignement indirect de l'âge du frère aîné de Charles. l'empereur Louis II, que son épitaphe (*Hist. de Fr.*, t. VII, p. 321) qualifie de *puer* lors de son avènement en 844. Cette expression, en effet, surtout dans une œuvre poétique, s'appliquerait même encore au cas où Louis serait né peu après 821. M. Parisot (*Le royaume de Lorraine*, p. 78) a cru pouvoir, d'autre part, par une série de considérations ingénieuses, arriver à la conclusion que Lothaire II devait être né vers 837 ou 839. Cela mettrait la naissance de Charles après 838-840. Si l'on admet, comme M. Parisot, que le terme de *puer* s'applique surtout à ceux qui n'ont point encore atteint l'âge de majorité, c'est-à-dire 15 ans, selon la loi Ripuaire, qui était celle des princes carolingiens, Charles, encore *puer* en 856 (cf. n. 6), serait né postérieurement à 840-841. Mais c'est peut-être vouloir prendre trop au pied de la lettre les expressions peu rigoureuses des auteurs d'œuvres historiques ou littéraires, non d'écrits juridiques.

4. *Ann. Bertin.*, a. 856, p. 47.

5. C'est du moins le prétexte invoqué par les rebelles qui, en 861, appellent Charles le Chauve.

6. Du nom d'un château que la légende plaçait sur le « Mont-Lassois » ou Mont de Vix, près de Châtillon-sur-Saône, et dont les restes auraient encore existé au XVIIe siècle, au témoignage de Duchesne (*Hist. de Bourgogne*, t. I, p. 232). Schœpflin (*Alsatia Illustrata*, t. I, p. 779) parle aussi de ces ruines, mais seulement, semble-t-il, d'après Duchesne. Aujourd'hui, il n'y a plus là de vestiges du moyen âge, mais seulement des restes de constructions antiques (P. Meyer, *Girart de Roussillon*, introd., p. XXX).

7. A. Longnon, *Girard de Roussillon dans l'Histoire* dans *Revue histor.*, t. VIII (1878), p. 241-278; P. Meyer, *La légende latine de Girart*

n'est plus à faire. Il suffit d'en rappeler sommairement les principaux traits jusqu'au moment où cette histoire devient celle du royaume de Provence. Son père, le comte alsacien Leuthard[1], avait été l'un des fidèles de Louis le Pieux et fut en 801 créé par ce dernier comte de Fézensac, ce qui provoqua une révolte des Vascons[2]. Leuthard suivit plus tard l'empereur dans son expédition d'Espagne[3], pour revenir ensuite finir ses jours dans le Parisis, s'il faut l'identifier, ce qui paraît bien vraisemblable, avec le comte de même nom qui figure au 3 janvier dans l'obituaire de Saint-Germain-des-Prés[4]. Son fils Girard, possesseur, dès le temps de Louis le Pieux, de biens étendus sis dans l'Avalonnais[5], épousa, à une date antérieure à 819[6], Berthe, fille d'un certain Hugues, peut-être comte de Sens[7]. Girard, après avoir, semble-t-il, rempli

de Roussillon, dans la *Romania*, t. VII, p. 178 et suiv.: et aussi la préface de sa traduction, *Girart de Roussillon*, Paris, 1884, in-8°, qui rendent inutiles les travaux vieillis et trop souvent fantaisistes de MM. de Terrebasse, Mignard, Clerc, Chérest, etc.

1. Girard nomme son père Leuthard et sa mère Grimilde dans la charte de fondation du monastère de Vézelay (Quantin, *Cartul. de l'Yonne*, t. I, p. 80). L'identification avec le comte alsacien, déjà proposée par Schœpflin (*op. cit.*, ibid.), a été acceptée et rendue très vraisemblable par M. Longnon. Ce Leuthard était peut-être parent, frère même, du comte Hugues, beau-père de Lothaire I. Cette parenté est expressément indiquée dans un diplôme de Lothaire II de 858 (Boehmer-Muehlb., n° 1252), mais il semble bien que cet acte soit un faux (cf. Parisot, *Le royaume de Lorraine*, p. 754-762).

2. *Vita Hludovici*, c. 13 et c. 16, *Mon. Germ.*, 55, t. II, p. 612 et 615.

3. Ermoldus Nigellus, *Carmen*, l. I, v. 271: Longnon, *op. cit.*, p. 247.

4. A. Longnon, *Soc. Hist. France, Not. et doc.*, p. 45. — Le *signum* d'un comte Leuthard figure à côté de celui du comte Étienne, dans la donation faite par ce dernier à l'église cathédrale de Paris du domaine de Sucy (Tardif, *Cartons des rois*, n° 101) ; mais cet acte est malheureusement suspect (R. de Lasteyrie, *La charte de donation du domaine de Sucy*, dans la *Bibl. de l'Ec. des Ch.*, t. XLIII, p. 60 et suiv.).

5. *Cartulaire de Vézelay*, n°s III, V, VI, dans Bandini, *Catal. codicum latinorum bibliothecae Mediceae Laurentianae*, t. I, col. 129; P. Meyer, *Girart de Roussillon*, introd., p. X-XI. — C'est d'ailleurs dans cette partie de la Bourgogne, dans l'Avalonnais et le Lassois, que la tradition a conservé le souvenir de Girard.

6. Elle intervient à cette date dans un acte relatif à Girard (*Cartul. de Vézelay*, l. cit., n° III).

7. Hugues, père de Berthe, est nommé dans la charte de fondation des monastères de Pothières et de Vézelay (Quantin, *Cartul. de l'Yonne*, t. I, p. 80). La qualité de comte de Sens lui est donnée par la Légende latine de Girart (éd. Meyer, § 7). Il faut peut-être l'identifier avec le « vir inluster Hugo comes », à la requête duquel Louis le

quelque temps en Italie les fonctions de *missus*[1], devint comte de Paris[2]. En 837, à la suite du partage d'Aix, qui mettait le Parisis dans le lot du plus jeune des fils de Louis le Pieux, le futur Charles le Chauve, le comte prêta à ce dernier le serment de fidélité en même temps qu'Hilduin, abbé de Saint-Denis[3]. Cela ne l'empêcha pas, d'ailleurs, lorsque s'ouvrit la succession de l'empereur Louis, de se laisser ramener au parti de Lothaire par les émissaires de ce prince[4], et de s'opposer, en coulant les barques ou en coupant les ponts, au passage de la Seine par Charles qui revenait d'une expédition en Aquitaine[5]. Aussi, lorsque les partisans du fils de Judith eurent réoccupé le comté de Paris, que le traité de 843 devait faire tomber définitivement dans le lot de ce prince, Girard dut-il l'abandonner pour se retirer dans les États de l'empereur Lothaire, à la souveraineté duquel il demeurait fidèle[6].

Il paraît avoir été de bonne heure investi d'une certaine autorité dans la portion méridionale de ces États. En 846 en effet il figure dans une liste de grands[7] qui doivent à l'empereur un service militaire, à la suite d'un certain nombre d'évêques de la région bourguignonne et provençale, en com-

Pieux accorde un diplôme à l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre (Quantin, *op. cit.*, t. I, p. 30).

1. Simson, *Ludwig der Fromme*, t. I, p. 183.

2. L'identification du comte de Paris et du futur comte de Vienne, proposée en 1878 par M. Longnon comme possible, acceptée comme telle par M. Meyer, a été depuis rendue à peu près certaine par la publication de l'ancien obituaire de Saint-Germain-des-Prés (*Soc. Hist. Fr., Notices et Documents*, 1884, p. 25) qui donne pour le comte parisien Girard le même jour de décès (5 mars) que les obituaires bourguignons pour le régent de Provence.

3. Nithard, *Historiae*, l. I, c. 6.

4. Sur ces événements, cf. J. Doizé, *Le gouvernement confraternel et l'unité de l'Empire*, dans le *Moyen âge*, 1898, p. 254.

5. Nithard, *Hist.*, l. II, c. 6.

6. Postérieurement au 26 juin 839 (Boehmer-Muehlb., n° 964), mais antérieurement au 12 novembre 842 (Boehmer-Muehlb., n° 1270, Beyer, *Mittelrheinisches Urkundenbuch*, t. I, p. 78), il remplit avec le titre de comte palatin les fonctions d'exécuteur testamentaire d'un comte Richard, dont nous reparlerons plus loin. Cf. Longnon, *Girard de Roussillon*, p. 249.

7. *Capitulare Lotarii de expeditione adversus Sarracenos facienda* (846). Boretius-Krause, t. II, p. 67. Ni M. Longnon, ni M. Meyer ne paraissent avoir relevé cette mention du comte Girard, dont l'identification paraît cependant bien probable en raison du caractère méridional des personnages dont les noms accompagnent le sien sur cette liste.

pagnie du comte d'Arles Fulcrad[1], et du comte d'Orange Aldric[2]. Cela ne l'empêchait pas, du reste, de continuer à posséder des biens en Avalonnais[3]. Un peu plus tard, on le rencontre portant déjà le titre de marquis, et Lothaire I, vers 853, restitue à sa requête, à l'église de Lyon, des biens sis dans les comtés de Lyon et de Vienne[4]. Il avait également, avant la mort de l'empereur, reçu de lui en bénéfice des terres enlevées à l'église de Vienne[5]. Il est donc vraisemblable que Girard, dès cette époque, devait se trouver à la tête du *ducatus Lugdunensis*. Deux ans plus tard c'est à lui qu'était confié le gouvernement du royaume laissé par Lothaire à son plus jeune fils. Son intervention dans un grand nombre de diplômes, comme les lettres que lui adressait l'archevêque de Reims, Hincmar[6], comme les noms que, dans certains diplômes, il reçoit de son protégé, Charles de Provence[7], tout témoigne de l'importance du rôle joué par lui. Il s'agit bien là d'un

1. Sur ce personnage, cf. *supra*, p. 3 et 4.

2. Nous attribuons à Aldric la qualité de comte d'Orange, parce qu'il intervient dans un diplôme de Charles donnant à l'église de cette ville une terre « in comitatu Arausicensi » (Diplôme du 25 août 862; Boehmer-Muehlb., n° 1294, pub. p. Mas-Latrie, *Bibl. Ec. des Ch.*, t. I, p. 495).

3. Charte de 852. *Cartul. de Vézelay*, n° II.

4. Boehmer-Muehlb., n° 1124; *Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 389.

5. Un diplôme de Charles de Provence (sans date, mais antérieur au 6 juin 860, époque de la mort de l'archevêque Agilmar) restitue, à la requête du comte Girard et de Rémi de Lyon, à l'église de Vienne, les *villae* de Tullins et de Génissieux (Drôme, arr. Valence, canton Romans) dont la dernière avait été donnée en bénéfice audit comte (Boehmer-Muehlb., n° 1293. *Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 397). — Cette restitution était, en outre, mentionnée par le nécrologe de Saint-Maurice de Vienne (Chorier, *Hist. de Dauphiné*, t. I, p. 683; Longnon, *op. cit.*, p. 255).

6. Flodoard, *Hist. Rem. Eccl.*, l. III, c. 26, *Mon. Germ.*, Schröörs, *Reg.*, n°s 392-394. Hincmar s'adresse même à Berthe pour la prier d'intervenir auprès de son époux dans cette affaire qui concernait les biens de l'église de Reims, sis en Provence (*Ib.*, c. 27, p. 550; Schröörs, *Reg.*, n° 343). Mais il est inexact de donner, en raison de ces lettres, à Girard, le titre de comte d'Arles, comme le fait M. Deloche *Saint-Rémi de Provence au Moyen âge*, dans *Mém. Acad. Inscr.*, t. XXXIV, p. 58-59).

7. « Inlustrissimus comes et parens noster ac nutritor » (Boehmer-Muehlbacher, n° 1290, *Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 396); « illustris comes ac magister noster » (Boehmer-Muehlb., n° 1297, *Hist. de. Fr.*, t. VIII, p. 401). Lothaire I, dans le diplôme cité plus haut (p. 7, n. 5), le dit simplement « illustris comes atque marchio ». Dans d'autres actes (Boehmer-Muehlb., n° 1293 et n° 1300; *Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 397 et 401 n° II) il n'a pas de titre spécial.

véritable régent, dont l'autorité s'étendait en fait à tout le royaume, et non pas seulement d'un duc ou d'un marquis puissant, mais analogue aux autres fonctionnaires du même ordre[1].

En dehors de cet important personnage, on est assez mal renseigné sur les hommes qui formaient l'entourage de Charles de Provence et administraient ses comtés. Fulcrad, le comte d'Arles dont nous avons déjà parlé, qui peut être considéré dès cette époque comme une sorte de marquis de Provence, paraît avoir renoncé à ses idées de révolte[2]. Les souscriptions de l'assemblée de Sermorens fournissent quelques noms[3], mais il est impossible le plus souvent de déterminer le siège comtal de chacun de ces personnages[4]. Quant aux ecclésiastiques, le seul qui paraisse, d'après les diplômes, avoir exercé une influence particulière est l'archevêque de Lyon, Rémi[5].

1. Cependant, c'est peut-être aller un peu loin que de dire comme M. Longnon (*op. cit.*, p. 254) : « La sollicitude du régent s'étendait même sur les diocèses qui, bien que compris dans le royaume de Charles le Chauve, relevaient cependant du métropolitain de Lyon, » en s'appuyant sur une lettre adressée à Girard par Hincmar et relative à la consécration d'Isaac, évêque élu de Langres (Flodoard, *Hist. Rem. Eccl.*, l. III, c. 26, p. 540 ; Schroers, *Reg.*, n° 107). Girard, en effet, pouvait, comme comte de Lyon, agir sur le métropolitain de cette ville, qui ne se pressait pas d'ordonner le nouvel élu, et il s'agissait, semble-t-il, d'un clerc du diocèse de Grenoble (Lettre d'Hincmar à Ebbon, *Ib.*, c. 21 ; Schroers, *Reg.*, n° 106).

2. Cf. *supra*, p. 3 et 4.

3. Arnulf, Autran, Beier, Ucpold, Barnard, Ingelran, Gérung, noms dont quelques-uns se retrouvent dans le capitulaire de 846.

4. Aldric semble avoir été comte d'Orange. Wigeric, dont l'acte mentionne les démêlés avec Agilmar de Vienne, était peut-être parent de Girard, s'il faut l'identifier avec un Widericus qui souscrit la charte de fondation des monastères de Pothières et de Vézelay (Quantin, *Cartul. Yonne*, t. I, p. 85). Il paraît avoir, en 860, assisté à l'entrevue de Coblence (Eccard, *Comm. de rebus Franciae Orientalis*, t. II, p. 476). C'est tout ce que nous savons sur les comtes qui gouvernaient le royaume de Charles.

5. Il intervient, en effet, non seulement dans les diplômes de Charles relatifs à Lyon, mais encore dans un acte concernant l'église de Vienne (Boehmer-Muehlb., n° 1293 ; *Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 397). C'est à lui que s'adresse Hincmar (Flodoard, *Hist. Rem. Eccl.*, l. III, c. 21, p. 515) pour lui demander de prendre sous sa protection les biens de saint Rémi en Provence, lesquels étaient cependant situés dans les archidiocèses de Vienne et d'Aix (*Ib.*, p. 210). Charles fit don à Rémi, à titre personnel, de divers domaines en Belley (Boehmer-Muehlb., n° 1295, *Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 396) ; de plus, à sa requête ou à celle de Girard, il accorda divers diplômes à l'église cathédrale de Lyon (cf. *supra*, p. 8, n. 2) comme aussi à l'abbaye de Saint-Benoît de Seyssieu ou Cessieu dont

Celui-ci avait eu la faveur de l'empereur Lothaire[1] avant de jouir de celle de ses successeurs, et c'est par lui qu'il avait été investi de la charge d'archichapelain, qu'il conservait auprès du jeune Charles[2]. L'archevêque de Vienne, Agilmar[3], ancien archichancelier de Lothaire I[4], ne paraît avoir joué aucun rôle appréciable sous le règne de son fils[5]. Il en est de même du successeur d'Agilmar, saint Adon de Vienne, qu'aucun texte ne montre en relations avec Charles de Provence. Celui-ci du reste semble avoir plus volontiers séjourné dans la partie septentrionale de son royaume. Ceux de ses diplômes qui nous sont parvenus datés le sont le plus souvent[6] de Mantaille, près de Vienne[7]. On le trouve également[8] dans le palais royal carolingien qui, dès l'époque de Louis le Pieux[9] existait à Tramoyes en Lyonnais[10], tandis qu'un seul de ses actes atteste sa présence dans la partie méridionale de ses États, à Uzès[11]. Sans doute ces diplômes sont trop peu nom-

l'archevêque avait été l'un des fondateurs (cf. *Ibid.*) Rémi intervient aussi dans le diplôme de Charles pour le monastère de l'Ile-Barbe (Boehmer-Muehlb., n° 1296. *Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 400).

1. *Gall. Christ.*, t. IV, col. 62; cf. diplôme de Lothaire II; *Hist. de Fr.* t. VIII, p. 409-410 : « Uti archiepiscopus munere ipsius et favore con-« stituerat ac idcirco fiducialius accederet et quodammodo familiarius « ad mansuetudinem nostram... nos... pro fidelissimo obsequio ipsius « praedicti archiepiscopi ».

2. Il est dit « summus cappellanus » dans trois diplômes de celui-ci : Boehmer-Muhlb., n°s 1295, 1298, 1299; *Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 396, 399, n^os v et vi.

3. Sur les dates de l'épiscopat d'Agilmar, cf. *infra*, *Appendice VIII*, p. 347-8.

4. Boehmer-Muehlb., introd., p. xcvii.

5. Il reçoit de lui des biens en Lyonnais (Boehmer-Muehlb., n° 1292, *Gall. Christ.*, t. XVI, Instr., c. 8) et obtient la confirmation d'une précaire consentie par son église (Boehmer-Muehlb., n° 1291, *Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 397) à laquelle comme nous l'avons dit Charles restitua également des domaines usurpés par le comte Girard (Boehmer-Muehlb., n° 1293, *Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 397); mais Agilmar ne reçoit dans ces diplômes aucune qualification spéciale. Dans le dernier, ce n'est pas même lui qui joue le rôle d'*ambasciator*.

6. Diplômes du 16 janvier 859, du 14 juillet 861, du 22 août 861 (Boehmer-Muehlb., n°s 1291, 1295, 1296, *Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 397, 396, 400).

7. Mantaille, lieu détruit, commune Saint-Sorlin, Isère, arrondissement Vienne, canton Vienne-Sud.

8. Diplôme du 10 octobre 856 (Boehmer-Muehlb., n° 1290, *Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 396).

9. *Vita Hludovici*, c. 57, *Mon. Germ.*, *SS.*, t. II, p. 642. Cf. Guigue, *Topographie de l'Ain*, p. 402.

10. Tramoyes en Bresse, Ain, arr. et cant. Trévoux.

11. Diplôme du 25 août 862, Boehmer-Muehlb., n° 1294.

breux pour que l'on puisse, surtout en l'absence de tout autre document, établir l'itinéraire de Charles, mais ils fournissent néanmoins une indication. On pourrait peut-être, d'ailleurs, voir dans ce fait une conséquence de la régence exercée par le duc de Lyon, Girard, désireux de pouvoir conserver son pupille autant que possible près de lui, en même temps que lui-même surveillait la frontière la plus menacée par les entreprises de Charles le Chauve et des frères aînés du roi de Provence.

Que ce dernier en effet fût hors d'état de gouverner en raison de son jeune âge ou en raison de son état de santé, son royaume avait grand besoin d'un homme énergique capable de le protéger contre les convoitises de ses voisins. L'empereur Louis se plaignait de son lot[1] et trouvait que, l'Italie lui ayant été donnée par son aïeul Louis le Pieux[2], il aurait eu droit encore à une fraction supplémentaire de l'héritage paternel[3]. Il adressa dans ce sens des réclamations à ses oncles[4], mais ceux-ci, occupés, l'un contre les Slaves[5], l'autre contre les Aquitains et les seigneurs rebelles[6], avaient de bien autres soucis, qui les empêchaient de répondre à cet appel. Nous ignorons quelle fut d'autre part l'attitude de Charles de Provence et de Lothaire II vis-à-vis des réclamations de l'empereur Louis II, mais les relations de ce dernier avec ses deux frères semblent n'avoir eu alors rien d'amical, car le

1. *Ann. Bertin.*, a. 856, p. 46.

2. On ignore de quelle donation il s'agit. Louis II ayant été couronné seulement en 844, il est difficile d'admettre qu'il y ait eu donation effective. Il y avait cependant eu peut-être une indication de la part de Louis le Pieux, car, indépendamment du passage cité des *Ann. Bertin.*, plusieurs textes font allusion à un acte de ce genre, par exemple : André de Bergame, *Historia*, c, 6 (*Script. Rer. Lang.*, p. 225), et l'épitaphe de Louis II (*Hist. de Fr.*, t. VII, p. 321) qui est peut-être l'œuvre d'un poète bénéventain (Duemmler, dans *Neues Archiv.*, t. IV, p. 327), donc, comme le précédent, un document italien. Duemmler (*Ostfr. Reich.*, t. I, p. 249) suppose une disposition arrêtée lors du partage de Worms. M. Parisot (*Le roy. de Lorraine*, p. 88, n. 3) ne se prononce pas.

3. Il aurait eu droit, en effet, à une portion de la Francie, si l'on avait suivi les principes adoptés à Verdun en 843, en donnant à chacun des copartageants un tiers de la succession, non compris le royaume antérieurement possédé par ce copartageant. — M. Parisot (*loc. cit.*) croit que Lothaire pouvait se considérer de même comme ayant droit à un tiers, plus la Frise antérieurement reçue par lui.

4. *Ann. Bertin.*, *loc. cit.*

5. *Ann. Fuld.*, a. 856, p. 47.

6. *Ann. Bertin.*, a. 856, p. 46.

pape Benoît III était obligé d'intervenir pour rétablir entre eux la paix[1]. Lothaire, qui, peut-être pour s'affermir contre toute entreprise de la part de son frère l'empereur, s'était, au commencement de l'année, fait sacrer roi par les grands de la Francie, n'était pas non plus satisfait de son lot et considérait le partage fait par son père comme un amoindrissement pour la royauté[2]. Des négociations durent être alors engagées, sans que les textes fournissent de renseignements à leur sujet. Mais, pour autant qu'il est possible de connaître les prétentions de Lothaire et de Louis, il ne pouvait guère être question que du partage des Etats de Charles, si l'un des deux aînés ne parvenait auparavant à se les annexer dans leur entier. Cependant, durant l'été ou l'automne de la même année, peut-être dès la fin d'août[3], les trois frères se rencontraient à

1. Jaffé, n° 2669; Baronius, *Annales Ecclesiastici*, a. 856, n. 127.

2. Son mécontentement perce encore dans un diplôme du 6 août 858 (Boehmer-Muehlb., n° 1250; *Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 405). — Sur la nécessité pour Lothaire d'étendre autant que possible son royaume afin d'avoir des terres à distribuer à ses fidèles, cf. Parisot, *op. cit.*, p. 80.

3. Les diplômes de Lothaire II et de Louis II ne permettent pas de fixer cette date avec beaucoup de précision. Le premier est encore à Nimègue le 28 juin 856 (Boehmer-Muehlb., n° 1245); il n'est de retour aux environs de Metz que le 12 novembre (Boehmer-Muehlb., n° 1266). Les dates extrêmes fournies par l'itinéraire de Louis II, celles du 19 mai 856 (*Ib.*, n° 1174) et du 11 janvier 857 (*Ib.*, n° 1175), sont encore plus éloignées l'une de l'autre. Les *Ann. Bertin.* mentionnent l'entrevue comme l'un des derniers événements de l'année. Gingins (*Bosonides*, p. 26) les cite pour établir [?] la date du 22 septembre. Duemmler (*Ostfr. Reich*, t. I, p. 399) et Muehlbacher, *Reg. Kar.*, p. 449, se bornent à parler de l'été. Nous considérons comme plus vraisemblable, quoique bien incertaine, celle du 23 ou 24 août 856 qui paraît être un point de départ du compte des années de règne de Charles de Provence à la chancellerie de celui-ci. Si l'on suppose *a priori*, en effet, que ce point de départ fut pris au jour de la mort de Lothaire I (28-29 septembre 855), dans aucun des diplômes qui nous sont parvenus datés, la date convertie en années de l'incarnation ne concorde avec l'indiction. C'est ce que rendra plus sensible le tableau ci-dessous.

Num. de Böhmer-Mühlbacher	Date de jour	An du règne	An de l'incarnation (du 28 sept. 855)	Indiction	Année correspondant à l'indiction	An de l'incarnation (de l'aut. 856)
1290	10 octobre	II	856	V	856	856-857
1291	17 juin	II	857	VI	858	858
1291	16 janvier	III	858	VI	858	859
1295	14 juillet	V	860	IX	861	861
1296	22 août	V	860	IX	861	861-862
1297	22 décembre	VII	861	IX	862	862
1298	25 août	VII	862	VIII (?)	860 (?)	862-863

Nous indiquons dans la colonne 4 la correspondance des années de

Orbe, à quelques kilomètres au sud-ouest du lac de Neufchâtel. Là, les discussions recommencèrent, et peu s'en fallut qu'on n'en vînt aux mains. Lothaire II surtout convoitait la part de son jeune frère, et, pour s'en emparer, songeait à faire tondre Charles et à le laisser finir ses jours dans un monastère. Il eût mis son projet à exécution, si les fidèles du jeune prince, les seigneurs provençaux, qui vraisemblablement aimaient mieux avoir pour chef l'un d'entre eux, le marquis Girard, sous la souveraineté nominale de Charles, que de se soumettre à l'autorité effective de Lothaire[1], n'avaient arraché leur roi des mains de son frère et empêché celui-ci de venir à bout de son dessein[2]. Soit que cette attitude des seigneurs présents à l'assemblée fît réfléchir les deux frères aînés, soit qu'eux-mêmes n'eussent pu se mettre d'accord sur les conditions d'un partage nouveau, ils se décidèrent à rectifier définitivement la volonté de leur père en reconnaissant à leur

l'incarnation avec les années du règne, en supposant le point de départ de celles-ci pris au 28 septembre 855, dans la colonne 7 la même correspondance, mais en supposant le point de départ pris en automne 856.

Les diplomatistes, en effet, depuis dom Bouquet jusqu'à M. Mühlbacher, ont supposé que depuis l'entrevue d'Orbe les années de règne étaient comptées à partir de la date de celle-ci, ce qui est historiquement admissible. En ce cas, on obtient pour la majorité des diplômes, concordance avec l'indiction, en supposant l'emploi d'une indiction de septembre. Mais il faut admettre, en raison du n° 1296, que le point de départ est postérieur au 22 août 856 et en raison du n° 1294 qu'il est antérieur au 25 du même mois, c'est-à-dire qu'il faut placer la date de l'entrevue (laquelle peut avoir duré plusieurs jours) dans les environs du 23 ou du 24 août 856. Cette hypothèse ne repose que sur les dates de diplômes dont aucun ne nous est parvenu en original. Et pour le dernier des actes que nous avons cité, M. Mühlbacher a voulu corriger *anno regni VII* en *anno regni IIII*. Mais c'est celle qui permet de rendre compte du plus grand nombre de ces actes et c'est à ce titre que nous la croyons admissible. On peut faire, il est vrai, une objection à cette théorie, c'est que les Annales de Saint-Bertin parlent de l'entrevue après le récit du mariage d'Ethelwolf et de Judith, lequel est du 1er octobre, et c'est ce qu'a déjà remarqué M. Parisot (*Le royaume de Lorraine*, p. 90) qui place l'entrevue dans les premiers jours d'octobre. Mais il faut remarquer que Prudence parle parfois des événements non à leur date réelle, mais à celle à laquelle ils parviennent à sa connaissance.

1. M. Parisot *op. cit.* p. 90 suppose que le petit Charles avait été amené à Orbe par Lothaire qui le retenait auprès de lui. Le texte des *Ann. Bertin.* ne paraît pas appuyer cette conjecture.

2. Parisot (*ibid.*) suppose qu'ils étaient peut-être soutenus par Louis. En tout cas, c'est Lothaire seul que les *Ann. Bertin.* désignent comme l'auteur de la tentative dirigée contre la personne de Charles.

cadet la souveraineté de la Provence et du duché de Lyon[1]. Charles paraît avoir été de retour dans ce dernier pays au mois d'octobre de la même année[2].

La situation changea pour lui lorsque, l'année suivante Lothaire II, renvoya sa femme légitime Theutberge, sœur de Hubert, abbé de Saint-Maurice d'Agaune et duc de Transjurane, pour revenir à son ancienne concubine Waldrade. C'était s'engager dans une série d'intrigues et de difficultés qui devaient peu lui laisser la possibilité de faire des conquêtes au détriment de ses frères, et qui fournissaient même à ceux-ci un prétexte facile d'intervenir dans les affaires du roi de Lorraine en se posant en défenseurs de son épouse délaissée[3]. Celui-ci avait donc intérêt à les ménager et à les gagner à sa cause, de même que son oncle Charles le Chauve. Il s'était rapproché de ce dernier en 858, en l'assistant dans la campagne dirigée durant cette année contre les Normands de la Seine, tout en observant d'ailleurs une prudente neutralité dans la lutte entre Charles le Chauve et Louis le Germanique[4]. C'est sans doute dans le même but de se créer des alliés[5] que Lothaire, au

1. *Ann. Bertin.*, a. 856, p. 47. C'est notre seule source pour le récit de ces événements. Hincmar, dans sa lettre à Louis le Bègue (Migne, t. CXXV, col. 986) se borne à mentionner le fait de l'accord intervenu sans en indiquer ni la date ni les clauses : « Mortuo Lothario, filii ejus regnum illius inter se diviserunt. » C'est aussi au traité d'Orbe qu'il est fait allusion dans les préambules à peu près identiques des deux privilèges accordés au monastère nouvellement fondé de Saint-Benoit de Cessieu (Ain, arrondissement Belley, canton Lhuis) par une assemblée d'évêques (Mabillon, *Acta sanct. ord. S. Ben.*, saec. IV, part. II, p. 500) et par Charles de Provence (*Mitth. des Inst. f. Œ. G F.*, t. XVI, 1895, p. 213) : « Pace jam et divisione regni cum fratribus suis, miserante « domino, celebrata. » Nous avons dit que la date de l'entrevue paraît avoir été considérée comme assez importante pour qu'on la prît comme point de départ du compte des ans du règne de Charles.

2. Diplôme donné le 10 octobre 856 à Tramoyes et confirmant à la requête du comte Girard l'immunité de Ville-Urbane (Rhône, arr. Lyon, ch.-l. de canton) qui appartenait à l'église cathédrale de Lyon (Bœhmer-Muehlb., n° 1290, *Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 396). Pour pouvoir admettre l'indiction V, nous serions assez portés à donner à ce diplôme la date de 856 en admettant que l'acte étant peu postérieur à l'entrevue d'Orbe, les années du règne de Charles y sont encore comptées, comme elles devaient l'être primitivement à sa chancellerie, à dater du jour de la mort de Lothaire I.

3. Sur ces événements, cf. Duemmler, *Ostfr. Reich.*, t. II, p. 5 et suiv.; Parisot, *op. cit.*, p. 142 et suiv.

4. *Ann. Bertin.*, a. 859, p. 51.

5. Duemmler (*Ostfr. Reich*, t. II, p. 8) croit comme nous que Lothaire

commencement de la même année 858, se rapproche également de son plus jeune frère et lui cède les deux évêchés de Tarentaise et de Belley que le partage effectué en 855 n'avait pas compris dans le lot de Charles, mais qui se rattachaient géographiquement au royaume de Provence. Ce royaume, en revanche, au cas où son souverain viendrait à mourir sans s'être marié ou sans avoir eu d'enfants, devait faire retour tout entier à Lothaire[1], au mépris des droits que Louis II avait une première fois revendiqués, en 856, sur la portion de l'héritage de son père sise au nord des Alpes.

A la suite de ces événements, Charles de Provence est définitivement admis, pourrait-on dire, dans le concert carolingien. Non seulement il n'est plus question de lui enlever ses États, mais il entre dans l'alliance de Charles le Chauve et de Lothaire, renouvelée au commencement de l'année 859 contre Louis le Germanique. Au mois de juin, ces deux princes se rencontraient dans le voisinage de Toul, à Savonnières[2], et Charles de Provence assistait à l'assemblée, accompagné de son conseiller et archichapelain, Rémi de Lyon, ainsi que de quelques-uns des autres prélats de son

voulait s'assurer du concours de Charles pour ses projets de divorce. SCHRŒRS, au contraire (*Hinkmar*, p. 183), considère en parlant du roi de Lorraine que « von seinem Bruder Karl von der Provence, der « einem baldigen Tod entgegensiehte, war weder gutes noch schlimmes « zu befürchten ». C'est vrai peut-être si l'on songe à Charles lui-même, mais il avait des conseillers capables de lui faire jouer un rôle en cette affaire et il ne faut pas séparer à ce point de vue son histoire de celle de ses frères. D'ailleurs, comme le remarque M. Parisot (*op. cit.*, p. 120), le royaume de Provence était voisin du duché de Transjurane, et Lothaire pouvait craindre que Hubert ne trouvât un appui auprès de Girard ou des autres grands.

1. *Ann. Bertin.*, a. 858, p. 49. « Lotharius rex cum fratre suo Karlo, « Provinciae rege, amicitiam firmat, datis ei duobus episcopatibus ex « regni sui portionibus, id est Bilisio et Tarentasia ; similiter Karlus « eidem fratri suo Lothario regnum suum ea conditione tradidit, ut si, « antequam uxorem acciperet et filios generaret ab hac vita decederet, « ei Lotharius jure hereditario succederet ». Ces Annales sont seules à mentionner cet événement, mais la domination de Charles sur l'un au moins des territoires indiqués est attestée, un peu plus tard, par un diplôme du 14 juillet 861, concédant à son archichapelain Rémi, à titre héréditaire, des biens sis dans le comté de Belley à Coron (Ain, commune Belley), *Amaliana*, Rothonod (commune Chazay-Bons, Ain, arrondissement et canton Belley), *Mutiano*, *Blodennaco*, *Curte-Metiaré*, Andert (même arr. et cant.): BOEHMER-MUEHLB., n° 1295 ; *Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 398.

2. Aujourd'hui ferme de la commune de Foug, Meurthe-et-Moselle, canton Toul-Nord.

royaume, Teutran, archevêque de Tarentaise, Ebbon de Grenoble, Ratbert de Valence et Abbon de Maurienne[1]. Il est mentionné à côté de son frère et de son oncle dans la déclaration de concorde et d'union contre Louis le Germanique qui forme le préambule de l'acte rédigé à cette occasion[2], mais nous ignorons quels furent à l'assemblée le rôle et la situation du jeune roi. Nous savons seulement qu'il accompagna à Gondreville Lothaire II et Charles le Chauve, et y assista au jugement d'une affaire concernant l'archevêque de Lyon. Ce dernier voulait obtenir l'annulation d'un échange préjudiciable aux intérêts de son église, conclu au temps de Lothaire I avec un nommé Witger[3]. Celui-ci, condamné à la suite d'une première enquête conduite par le comte Suchard, en appelait de cette décision à l'assemblée et aux trois rois réunis à Gondreville, et leur exposa qu'il possédait un précepte de l'empereur défunt, ratifiant l'échange et le mettant à l'abri de toute atteinte. Lothaire II, dans les États duquel se trouvaient les biens contestés[4], dut ordonner une nouvelle enquête, dont le soin fut confié à Gondoin, l'un des fidèles du roi de Lorraine[5].

1. *Ann. Bertin.*, a. 859, p. 52 ; Boretius-Krause, t. II, p. 447-450. Les assemblées d'évêques, auxquelles fait allusion le texte cité des Annales Bertiniennes, sont celles de Langres, en avril 859, et de Metz en mai ou juin de la même année. Charles de Provence ne paraît pas avoir assisté à la seconde de ces assemblées, dont le procès-verbal mentionne seulement Charles le Chauve et Lothaire (*Mon. Germ.*, *Leges*, t. I, p. 458). Quant à la première, c'est à tort que M. Muehlbacher (*Reg. Karol.*, p. 508) y mentionne la présence du roi de Provence, d'après une mention postérieurement ajoutée au privilège accordé à l'église d'Autun par les évêques réunis à Langres. Cette mention, ainsi conçue : « Cartam confirmavit Carolus Ludovici Augusti « filius, Caroli autem augusti nepos », désigne Charles le Chauve seul, fils de Louis [le Pieux] et *petit-fils* de Charle[magne], non Charles le Chauve et son *neveu* Charles de Provence.

2. *Conv. apud Saponarias*, c. 1-3 ; Boretius-Krause, *loc. cit.*

3. Diplôme sans date de Lothaire II pour l'église de Lyon (Boehmer-Muehlb., n° 1259 ; *Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 411. Le diplôme du même prince pour l'église de Langres (*ib.*, p. 407) ne mentionne la présence à Gondreville que de Charles le Chauve et Lothaire.

4. En Portois et en Bassigny, qui faisaient partie du royaume de Lothaire II, cf. Longnon, *Atlas hist.*, pl. VI.

5. Diplôme précité de Lothaire II, *Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 411. Un rapport dut être fait par Gondoin à l'assemblée de Coblence, au mois de juillet 860. Mais Witger ayant refusé de se rendre au tribunal du roi, devant lequel il avait été cité, ce ne fut que plus tard que l'affaire reçut sa solution définitive. M. Parisot (*op. cit.*, p. 177, n. 1) déploie peut-être trop d'ingéniosité pour tenter de prouver que le jugement dut être

Après la tenue du synode de Savonnières, nous perdons momentanément la trace de Charles de Provence et nous ne savons s'il accompagna soit Charles le Chauve, qui se dirigeait du côté du Rhin[1], soit Lothaire, qui se rendait en Italie[2]. C'est là que celui-ci prétendit avoir eu la preuve complète de l'inceste que la reine Theutberge était accusée d'avoir commis avec son frère Hubert, abbé de Saint-Maurice, homme de mœurs assez décriées pour donner à cette accusation quelque vraisemblance. Que cette affirmation soit vraie ou fausse, toujours est-il que Lothaire éprouva à ce moment le besoin de se concilier aussi son frère aîné[3], et peut-être en même temps le désir de se débarrasser du protecteur naturel de Theutberge, Hubert. Il céda donc à l'empereur les territoires occupés par l'abbé d'Agaune, limitrophes au nord-est du royaume de Provence, et dont quelques-uns firent plus tard partie du royaume de Boson; c'est à savoir les trois diocèses ultrajurans de Genève, de Lausanne et de Sion, en se réservant toutefois une route pour descendre en Italie, celle du Grand Saint-Bernard[4].

rendu en automne (860) à l'assemblée de Tusey, à laquelle Lothaire II et Rémi ont pu se rencontrer. L'archevêque pourrait se faire représenter au plaid royal, et le diplôme qui nous fournit tous les renseignements relatifs à cette procédure paraît postérieur à l'époque à laquelle Lothaire devint souverain du Lyonnais, c'est-à-dire à l'année 863.

1. *Ann. Bertin.*, a. 856, p. 52.

2. Cf. Hincmar, *de Divortio Hlotharii*, Migne, t. CXXV, col. 636.

3. C'est, en effet, peu après cette cession que Lothaire réunit le second synode d'Aix pour reviser l'affaire de Theutberge, une première fois déclarée innocente. Les actes du synode le déclarent tenu « decer- « nentibus gloriosis regibus Hludovico, *Karolo* atque Lothario juniore » (*Mon. Germ.*, *Leges*, t. II, p. 467). Ce Charles paraît être Charles le Chauve plutôt que le roi de Provence, car le nom de *Hludovicus* désigne Louis le Germanique. Un évêque provençal, Hilduin d'Avignon, assiste cependant à l'assemblée, comme, du reste, deux prélats du royaume de l'Ouest, Hildegaire de Meaux et Wenilon de Rouen.

4. *Ann. Bertin.*, a. 859, p. 53. La cession a été rapprochée par Wenck et par Duemmler (*Ostfr. Reich*, t. II, p. 10) du voyage de Lothaire en Italie. Prudence l'indique comme l'un des derniers événements de l'année. Elle est certainement de la deuxième moitié de 859, car un diplôme de Lothaire du 17 juin le montre encore en possession du diocèse de Genève (*Reg. Genev.*, n° xcii, p. 28). Les éditeurs du *Reg. Genevois* (n° xcii) et M. Philipon (*Ann. Soc. Emul. Ain*, 1897, p. 260), contestent à tort la réalité de la cession. Celle-ci fut bien suivie d'effet, puisque c'est en combattant les troupes impériales que fut tué le comte Hubert. Aussi M. Philipon est-il obligé de supposer plusieurs rétrocessions. Le seul argument sérieux contre la réalité de la cession se tirait d'une charte du Cartul. de Lausanne (*Mém. Suisse Romande*, t. VI,

Aucun texte ne mentionne la présence du régent Girard à côté de son pupille dans le nord de la Gaule. La situation du royaume de Provence aurait été, du reste, peu favorable à cette absence de son défenseur. Cette même année 859, des pirates danois avaient contourné l'Espagne et franchi le détroit de Gibraltar[1], en pillant sur leur passage les côtes de la péninsule et celles des Baléares[2], malgré la résistance des chrétiens de Galice[3] et celle des musulmans, qui leur infligèrent plusieurs défaites sur mer[4]. Ils parvinrent ainsi jusqu'au littoral de la Gaule et ravagèrent une partie du Bas-Languedoc et du Roussillon[5], notamment le monastère d'Arles en Vallespir[6], puis enfin atteignirent la côte de Provence et pénétrèrent dans le Rhône[7]. Ils remontèrent le fleuve en dévastant le pays sur

p. 203), datée de la XIIIe année du roi Lothaire, mais il faut vraisemblablement la rapporter au règne, de Lothaire I; cf. PARISOT, *op. cit.*, p. 134, n. 5. Le *Pipincensis comitatus* répondit plus tard au comté de Bargen comme l'ont montré TROUILLAT (*Mon. pour l'hist. de l'évêché de Bâle*, t. I, p. 112, 120, 134, 152) et, d'après lui, M. Philipon.

1. *Ann. Bertin.*, a. 859, p. 51. ERMENTARIUS, *Translatio S. Filiberti* (*Mon.Germ.*, *SS.*, t. XV, 302, à tort à l'année 857) : DUEMMLER, *Ostfr. Reich.*, t. II, p. 29.

2. *Chron. Sebastiani*, c. 26 (*España Sagrada*, t. XIII, p. 492 et dans KRUSE, *Chronicon Normannorum Varingo-Russorum*, p. 256).

3. *Ibid.* et *Chron. Albeldense* (*Esp. Sagrada*, *ibid.*, p. 454).

4. IBN-ADHARI, dans DOZY, *Recherches sur l'histoire de l'Espagne*, 2e éd., t. II, p. 280 et suiv. Ibn-Adhari est du XIIIe siècle, mais emprunte à une source plus ancienne; et, les données de son récit que nous pouvons contrôler se trouvant assez bien vérifiées, le reste acquiert quelque vraisemblance. Ibn-Adhari place par erreur l'apparition de l'expédition sur les côtes d'Espagne en l'an de l'hégire 245, c'est-à-dire après le 9 avril 859. Il semble que le fait doive être un peu antérieur à cette date, car d'après le récit de Prudence dont la chronologie est en général assez sûre, l'arrivée des Normands dans le Rhône serait du printemps de 859. Du reste, un autre texte arabe, également traduit par Dozy (*ibid.*, 281), montre que les païens passèrent en Espagne déjà dans le courant de 858. AL-MAKKARI, *Hist. des dynasties musulmanes d'Espagne*, tr. angl. de Gayangos, t. II, p. 127, met aussi ces faits en 859. Cf. *ibid.*, p. 245, n. 35, le récit d'un autre chroniqueur, ANNUWAYRI, qui mentionne la prise de Barcelone à cette époque par les païens. — Sur ces faits et en général sur l'incapacité des Danois en matière de combat naval, cf. STEENSTRUP, *Études prélimin. pour... l'hist. des Normands*, tr. fr. Caen, 1880, p. 128, qui admet la valeur du témoignage des chroniqueurs arabes.

5. *Hist. de Languedoc*, t. I, p. 1081. Les mentions des auteurs espagnols montrent qu'il s'agissait bien de Normands et non de Sarrasins, comme Mabille le croyait possible (*ibid.*, n. 2).

6. MABILLON, *Acta sanct. ord. S. Ben.*, saec. III, p. 69.

7. *Ann. Bertin.*, *loc. cit.*

une assez grande étendue de terrain, jusqu'à Nîmes et Arles[1], pour s'établir enfin à demeure dans la Camargue selon une tactique assez habituelle chez eux[2]. C'est de là, que l'année suivante, ils sortirent pour piller la contrée jusqu'à Valence[3], peut-être même jusqu'à l'Isère[4], et c'est là qu'ils purent, semble-t-il, sans être inquiétés, se retirer avec leur butin (avril-mai 860)[5]. Mais il est probable que dans le courant de la même année, en été ou au commencement de l'automne[6], le comte Girard les attaqua et leur infligea une défaite, car à cette époque on les voit se décider à quitter la Camargue et à se diriger sur l'Italie, où ils pillèrent Pise et d'autres villes encore[7], alors qu'une lettre de Loup de Ferrières adressée au régent de Provence le félicite des victoires par lui remportées sur les païens[8].

Cette lettre de Loup de Ferrières est relative à une autre

1. Nous rattachons comme Duemmler à ces faits la mention du *Chron. Nemausense*, a. 858 (*Mon. Germ.*, *SS.*, t. III, 219) : « Normanni « Nemausum et Arelatem depredaverunt », en admettant, en présence du texte si précis de Prudence, une erreur de date dans cette chronique, plutôt que de faire remonter, comme Mabille (*Hist. de Languedoc*, t. II, p. 363), à l'année 858 l'occupation par les Danois du cours inférieur du Rhône. Il faut également rapprocher de ces événements une mention très inexactement datée de la Chronique de Saint-Bénigne de Dijon, éd. Bougaud, p. 110.

2. *Ann. Bertin.*, *loc. cit.* ; Favre, *Eudes*, Appendice II (*Les Normands*), p. 218 et suiv.

3. *Ann. Bertin.*, a. 860, p. 54.

4. Cette année, en effet, le monastère de Saint-Barnard de Romans paraît avoir été saccagé et presque détruit par eux. (Chevalier, *Annales de la ville de Romans*, p. 3).

5. *Ann. Bertin.*, *loc. cit.* La date se déduit de la place occupée par ce récit dans les Annales de Saint-Bertin, avant la mention de faits du 1er juin 860.

6. Cette date se déduit : 1° de la place occupée par le récit du départ des Normands dans les Annales de Saint-Bertin ; 2° de la date de la lettre, citée plus bas, de Loup de Ferrières à Girard de Vienne, qui indique la victoire sur les Danois comme un fait récent, s'étant passé « nuper ». Or, la date de cette lettre se place entre celle de la mort de l'archevêque Agilmar (6 juillet 860) et celle du synode de Tusey (22 octobre 860) auquel assiste Adon.

7. *Ann. Bertin.*, a. 860, p. 54. — C'est tout à fait sans preuves que M. Lair, dans la préface de son édition de Dudon de Saint-Quentin, (Caen, 1865, in-4°, p. 33 et 41) et Depping (*Hist. des expéditions maritimes des Normands*, t. I, p. 257) veulent rapprocher ces faits du récit de la prise de Luna par Hastings et Björn Côte-de-fer, récit très légendaire d'ailleurs.

8. Loup de Ferrières, *Lettres* n° 122 (éd. Desdevises, n° 125); Longnon, *op. cit.*, p. 253.

affaire importante qui, à la même époque, occupait le comte Girard. L'archevêque Agilmar de Vienne était mort le 6 juillet 860 et avait été enseveli, selon la coutume, dans la basilique du monastère de Saint-Pierre[1]. Le successeur que lui avaient choisi le clergé et le peuple, probablement grâce à une active intervention de Rémi, métropolitain de Lyon, était un clerc de cette dernière ville, Adon, qui fut plus tard saint Adon. Moine à Ferrières, puis à Prüm, il avait fait son éducation dans ces deux célèbres abbayes ; après avoir ensuite quelque temps voyagé en Italie, il était venu se fixer à Lyon. Il reçut de l'archevêque de cette ville la cure suburbaine de Saint-Romain, qu'il occupa pendant quelques années avant cette date de 860, à laquelle il fut appelé à la dignité de métropolitain de Vienne en remplacement d'Agilmar.

Mais cette élection avait, paraît-il, soulevé quelques difficultés. Certaines personnes avaient accusé Adon d'être un de ces moines vagabonds contre lesquels les conciles du IXe siècle sont contraints de prendre d'incessantes précautions[2]. Le comte Girard, saisi de l'affaire, s'était adressé aux anciens supérieurs de l'élu, afin de s'assurer que celui-ci n'avait point quitté son premier diocèse sans s'être régulièrement muni de lettres dimissoriales[3] de son évêque, c'est-à-dire en l'espèce du métropolitain de Sens, Wénilon, et de l'autorisation de son abbé, Loup de Ferrières[4]. Celui-ci adressa donc à Girard une

1. *Livre épiscopal de Léger*, dans abbé Duchesne, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, t. I, p. 203. — Sur la date de la mort d'Agilmar, cf. *Appendice* VIII, p. 348.

2. Textes nombreux dans Boretius-Krause, indiqués à la table. On peut aussi consulter ceux qu'a réunis Réginon, *De Eccles. disciplina*, l. II, § 424 et suiv., dans Migne, *Patr. lat.*, t. CXXXII, col. 274. Une accusation du même genre avait été portée l'année précédente au concile de Savonnières contre l'évêque de Verdun, Hatton (*Conv. ap. Saponarias*, Boretius-Krause, t. II, p. 448 ; Parisot, *Le roy. de Lorraine*, p. 131-132.

3. Sur ces lettres, délivrées par l'évêque au clerc qui avait régulièrement quitté son diocèse, cf. Boretius-Krause, t. I, p. 210 ; Zeumer, *Formulae*, p. 559, 560, 565, nos XIV, XV et XXIII. — On dit *litterae dimissoriales* ou *commendaticiae*.

4. Ces « dimissoriales », d'après la lettre de Servat Loup, devaient se trouver entre les mains d'Ebbon de Grenoble et de Rémi de Lyon ; à ce dernier, en effet, incombait le soin de veiller à ce que des clercs vagabonds ne vinssent point s'établir dans sa circonscription. Cf. *Capitulaire* de 813, c. 23, dans Boretius-Krause, t. I, p. 174. Ces pièces sont également mentionnées dans les extraits du Bréviaire de Vienne publiés par Mabillon, *Act. sanct. ord. S. Ben.*, saec. IV, part. 2, p. 263. Cf. aussi

lettre souvent citée, pour reconnaître qu'Adon avait quitté son monastère après y avoir été autorisé selon les règles canoniques, quoi qu'en eussent pu dire certaines personnes mal intentionnées, aux propos desquelles Loup lui-même avait ajouté trop de foi, ce qui l'avait conduit à parler d'Adon avec une sévérité injustifiée. Il terminait en faisant l'éloge des qualités du nouvel élu, de sa capacité à instruire le peuple, de sa persévérance dans la piété, et aussi de l'excellente famille dont il était issu. Rien ne s'opposait donc plus à ce que le métropolitain fût consacré et entrât en possession de son siège archiépiscopal, sur lequel il était installé au mois d'octobre de cette même année.

La lutte contre les envahisseurs danois était à peine terminée qu'un nouveau danger menaçait le royaume de Charles de Provence. Son oncle, Charles le Chauve, avec lequel il avait jusque-là vécu en bonne intelligence, venait d'être appelé par une partie des grands de la Provence, sous prétexte que le protégé de Girard était incapable de remplir dignement ses fonctions de roi. Charles le Chauve qui, le 20 juillet 861, était encore à Quierzy[1], quitta le Nord du royaume dans le courant de l'automne[2]. Il laissait à son fils Louis le soin de diriger la résistance contre les Normands, sous la direction du comte Adalard, grand-oncle du jeune prince, tandis que

une notice du *Cartulaire de Grenoble*, éd. Marion, p. 63-64, qui mentionne le rôle de Rémi et d'Ebbon.

1. Diplôme pour Saint-Denis, *Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 568.

2. *Ann. Bertin.*, a. 861, p. 56. Il y a peut-être allusion au rôle de médiateur entre Charles de Provence et ses *optimates* pris par Charles le Chauve dans les mots « occasione indebitae potentiae » de la lettre de Lothaire et de Louis II au pape Nicolas Ier (Böhmer-Muehlb., n° 1262). On ne peut avec certitude rattacher à ces événements, comme l'a fait M. Longnon, la 3e lettre d'Hincmar au comte Girard (Flodoard, *Historia Rem. Eccl.*, l. III, c. 26) dans laquelle il est question de *devastatores* qui se sont emparés des biens de l'église de Reims situés en Provence. En effet, 1° Schrœrs a montré que les lettres adressées par Hincmar à un même personnage se suivent en général chronologiquement dans les analyses de Flodoard, donc la lettre en question est vraisemblablement postérieure à la seconde lettre au même comte, laquelle se rattache plus certainement à l'expédition de 860; 2° elle est d'une époque où la paix est rétablie, au moins en apparence, entre Charles le Chauve et Girard; 3° il est question des affaires privées de l'église de Reims, au détriment de laquelle des actes de brigandage ont été commis. Si la campagne d'ailleurs avait été entreprise sous prétexte de faits de ce genre, il est à croire qu'Hincmar, qui cherche plutôt en général à justifier la conduite de Charles, aurait mentionné cette circonstance dans ses Annales.

lui-même se dirigeait vers la Bourgogne, accompagné de la reine Ermentrude[1]. Le 14 septembre il était à Auxerre[2], et pénétra de là dans le Mâconnais où nous le trouvons le 11 octobre[3]. Mais les faits qui se produisirent alors ne nous sont que très imparfaitement connus. Les annales d'Hincmar sont peu explicites au sujet de l'expédition : « Les événements, disent-elles, furent peu à l'avantage de Charles, et celui-ci, après avoir dévasté le pays, revint à Ponthion[4]. » Ce sont là des expressions vagues, avec lesquelles les annalistes de Charles le Chauve dissimulent souvent de terribles défaites essuyées par leur maître. Celui-ci, en effet, avait été forcé de reculer et de renoncer si bien à ses projets de conquêtes qu'il dut prétendre n'en avoir jamais eu. Du moins Hincmar écrivit-il en ce sens au comte Girard[5], à la suite de réclamations que lui avait adressées ce dernier. Il est possible aussi de former, d'après cette lettre, quelques hypothèses sur la manière dont les choses se sont passées[6]. Charles avait tenté de mettre la main sur les monastères fondés par Girard, c'est-à-dire ceux de Pothières[7] et de Vézelay. Il avait sans doute aussi ravagé les terres que le comte de Vienne continuait à posséder dans la partie de la Bourgogne qui dépendait du royaume franc de l'ouest. Charles, en effet, au

1. *Ann. Bertin.*, p. 56. Il est question de la reine qui accompagne Charles dans le poème de *Girart de Viane* (éd. TARBÉ, Reims, 1850, in-8°, p. 71-73), mais cette indication n'est peut-être pas assez caractéristique pour que l'on puisse voir là un souvenir de l'expédition dirigée en 861 par Charles le Chauve contre le royaume de Provence.

2. Diplôme confirmant aux moines de Saint-Germain d'Auxerre une vigne sise à Valpaissant, daté d'Auxerre, 14 septembre 861. (*Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 569).

3. Diplôme du 11 octobre, daté de *Verziaco Castro*, sans doute Verzé, Saône-et-Loire, arrondissement et canton Mâcon (QUANTIN, *Cartul. de l'Yonne*, t. II, p. 75).

4. *Ann. Bertin.*, p. 56 : « Ubi, rebus parum prospere gestis et deprae-« dationibus plurimis populo terrae ingestis, Pontigonem palatium « rediit. »

5. Seconde lettre d'Hincmar au comte Girard (FLODOARD, *Hist. Rem. Eccl.*, l. III, c. 26).

6. Il résulte du moins de la même lettre que Girard avait porté contre Charles cette accusation.

7. Un diplôme du 4 décembre pour l'église de Mâcon est donné « apud Belnam castrum » (*Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 570). Or, comme d'après les *Ann. Bertiniani*, Charles revint directement de Bourgogne à Ponthion, il s'agit bien évidemment ici de Beaune, dans la Côte-d'Or, et non de Beaune, dans le Loiret, comme le veut DUEMMLER, *Ostfr. Reich.*, t. II, p. 29.

témoignage des Annales de Saint-Bertin, qu'aucun autre texte narratif ou diplomatique ne vient contredire, ne pénétra qu'en Bourgogne. Il y demeura assez longtemps, au moins jusqu'au commencement de décembre[1]. Il y eut d'autre part, Hincmar est obligé de l'avouer, des voies de fait que nous croyons être des pillages exercés sur les vastes domaines de Girard[2]. Celui-ci menaça de s'emparer par représailles des terres connues sous le nom de patrimoine de saint Rémi, des biens que l'église de Reims possédait en Provence. Hincmar s'efforça de le détourner de ce procédé violent en affirmant les intentions pacifiques de son souverain vis-à-vis du royaume de « Gaule cisalpine[3] » et en se déclarant surtout lui-même, avec plus ou moins de sincérité, étranger au coup de main qui venait néanmoins d'être tenté par Charles le Chauve[4].

Ce qui est moins net, ce sont les motifs qui déterminèrent ce dernier à revenir ainsi en arrière et les conjectures que l'on peut faire à ce sujet ne sont appuyées que par des textes assez légendaires et très postérieurs aux événements en question.

La tradition veut, comme l'on sait, que Charles ait livré sur

1. Lettre précitée d'Hincmar au comte Girard. Après avoir, en effet, soutenu que les premières réclamations de Girard (que nous pouvons supposer d'une époque à laquelle les intentions hostiles de Charles le Chauve ne s'étaient point encore clairement manifestées) étaient sans fondement, Hincmar est obligé d'ajouter : « Nunc autem certam et « causam habens et personam. » Il semble donc bien qu'il y ait eu des faits précis. — M. Parisot, *op. cit.*, p. 190, rapporte, au contraire, toute la lettre au moment où le régent de Provence ne pouvait invoquer contre Charles aucun grief réel, mais seulement des bruits plus ou moins vagues.

2. Ce sont les « depraedationes » dont parlent les Annales de Saint-Bertin, ravages qui n'eurent pas lieu dans ce que l'on pourrait appeler le pays ennemi, c'est-à-dire, en l'espèce, le royaume de Charles de Provence, puisque Charles le Chauve n'y pénétra pas ; de simples pillages en pays ami n'auraient rien d'extraordinaire à cette époque ; mais comme nous avons une lettre attestant des actes d'hostilité vis-à-vis de Girard, il est plus naturel de rapprocher les deux textes.

3. Lettre précitée : « Quod Karolus Franciae rex... Karoli Cisalpinae « Galliae regis regnum sibi vellet subripere, quod ipse domnus Hinc- « marus nequaquam fieri asserit. »

4. C'est l'objet principal dans la lettre. Pour qu'Hincmar désavouât ainsi les actes de Charles le Chauve, il fallait qu'il y eût des motifs sérieux, autres que le souci de la bonne réputation du roi, par lequel Schroers (*Hinkmar*, p. 525) explique la lettre. Nous savons qu'Hincmar écrivit à Charles le Chauve une lettre relative au comte Girard (Flodoard, *Hist. Rem. Eccl.*, l. III, c. 18), mais nous ne savons si elle se rapporte à ces faits comme le conjecture Schroers, *op. cit.*, Reg., n° 150.

les bords de l'Arsen[1], au lieu dit Vaubeton, une terrible bataille au comte Girard de Roussillon[2], bataille qui resta indécise[3], et la légende d'un combat en ce lieu est encore aujourd'hui vivante dans le pays[4]. Mais, il est assez difficile de déterminer l'époque à laquelle eut lieu la lutte qui donna naissance à la légende.

Un texte très postérieur au IXe siècle, la Chronique universelle d'Aubri de Trois-Fontaines[5], rattache la guerre entre Girard et Charles le Chauve à l'expédition entreprise par ce dernier en 870 pour se mettre en possession des territoires que le traité de Meersen lui attribuait dans le partage des États de son neveu Lothaire II, expédition qui se termina par la reddition de Vienne, faiblement défendue par la comtesse Berthe[6]. Mais le texte des Annales de Saint-Bertin rend peu admissible l'hypothèse d'un combat livré en cette année, surtout dans la Bourgogne[7]. Girard, retiré dans un château pendant que l'armée royale investissait Vienne, ne parut que pour effectuer la reddition de la place et « il n'y a aucun point de comparaison entre les guerres longues et acharnées que raconte la Chanson et la lutte d'un instant qui s'établit en 870 entre Charles le Chauve et Girard pour finir peu brillamment par le second, par la capitulation de Vienne[8] ».

Mais il est une autre circonstance dans laquelle Girard et Charles, ou du moins leurs armées, ont pu se trouver en présence sur un champ de bataille, ne fût-ce que dans un simple engagement et cela précisément en Bourgogne. C'est lors de la tentative faite par Charles le Chauve en 861 au détriment de son neveu de Provence. Les Annales d'Hincmar ne parlent

1. Auj. la Cure, affluent de l'Yonne.
2. « Vaubeton » est mentionné par un ancien terrier de l'hôpital de Vézelay, sous le nom de Vaubouton, comme étant situé sur la rive gauche de la Cure, près de Saint-Père-sous-Vézelay. Cf. L. Mirot, *Valbeton dans Girart de Roussillon*, dans la *Romania*, 1892, p. 57.
3. *Girart de Roussillon*. trad. Paul Meyer, §§ 126-188.
4. L. Mirot, *loc. cit.* Bien entendu, s'il y a eu réellement bataille entre Charles et Girard elle peut avoir été livrée ailleurs qu'au lieu même où la place la légende.
5. *Mon. Germ.*, *SS.*, t. XIII, p. 739; cf. P. Meyer, *Girart de Roussillon*, introd., p. 110. Duemmler, *Ostfr. Reich*, t. II, p. 311, rapproche également ce texte des événements de 870.
6. Cf. *infra*, p. 39-40.
7. Les Annales montrent, en effet, Charles s'avançant sans obstacle au moins jusqu'à Lyon.
8. P. Meyer, dans *Romania*, t. VII, 1878, p. 177.

pas de bataille, mais elles indiquent un échec subi par Charles[1], et rien ne s'oppose à ce que cet échec ait été l'un des points de départ de ces *heroicae cantilenae* dont parle Aubri de Trois-Fontaines, d'après l'historien châlonnais Gui de Bazoches. Le texte de ce dernier pourrait même être invoqué en faveur de l'opinion qui placerait en 861 plutôt qu'en 870[2] la bataille hypothétique dont nous nous occupons. Il se rattache en effet, pour partie du moins, à un passage de Réginon, parlant, à l'année 858, de conflits entre Charles le Chauve et Lothaire, relativement à la succession de Charles de Provence[3]. Or, le roi de la France occidentale ne joua aucun rôle lors du partage des États de son neveu, et l'erreur de Réginon ne s'explique que par une confusion entre les événements de 861 et ceux de 863. Ce serait donc, en dernière analyse, à l'expédition manquée de 861 que la tradition rattacherait la bataille dite de Vaubeton. Comme le texte embarrassé d'Hincmar laisse entrevoir une défaite de Charles, comme un succès de Girard sur ce dernier est indiqué par les sources épiques, y compris l'ancienne chanson bourguignonne que nous avons perdue, mais qu'a connue l'auteur de la Vie latine[4], il est vraisemblable que si Charles, dans l'automne de l'année 861,

1. « Rebus parum prospere gestis. » — Prudence (*Ann. Bertin.*, a. 846, p. 33) emploie des expressions presque analogues pour mentionner la terrible défaite de Ballon en Bretagne que nous serions presque obligés de deviner, si nous n'avions sur ce point les témoignages nombreux d'autres chroniques, témoignages qui font défaut en ce qui concerne l'année 861 ; mais rien ne prouve que l'échec alors éprouvé par les troupes royales ait été comparable à la débâcle de Ballon, car on ne peut évidemment rien conclure, quant aux faits réels, de l'importance accordée à la bataille de Vaubeton par les textes traditionnels et légendaires.

2. Date à laquelle on a l'habitude de rattacher le passage d'Aubri, sans doute parce qu'il figure à l'année 866 dans la Chronique de celui-ci.

3. Réginon, *Chronique*, a. 858, p. 77. — Il semble bien que le texte de Gui de Bazoches (Bibl. Nat., Ms. lat. 4998, fol. 57) dérive sur ce point : 1° de récits traditionnels et épiques ; 2° d'un texte historique relatif aux événements de 870, car il est question de Louis II occupé à combattre les Sarrasins en Italie ; 3° du passage cité de Réginon, médiatement ou immédiatement, car Gui peut avoir utilisé une des nombreuses chroniques qui ont eu Réginon pour source principale.

4. La *Vie latine* de Girard a, en effet, conservé le souvenir d'une victoire remportée par lui sur le roi Charles (éd. Meyer, §§ 65 sqq. *Romania*, t. VII, p. 188) : « Sed divinitus triumphus Gerardo tribuitur, « regalibus terga dantibus robustosque ictus cedentium jam tolerare non « valentibus, et sic praecipiti fuga diffugiunt. » Le roi est finalement

s'arrêta à mi-chemin dans son expédition, c'est qu'il avait subi, de la part des hommes du comte Girard, un échec après lequel il jugea plus sage de ne pas pousser au delà de la Bourgogne franque sa tentative d'invasion.

L'attitude des autres rois francs n'avait pas été d'ailleurs de nature à encourager Charles dans ses projets de conquête. Lothaire s'était, l'année précédente, rapproché de son oncle Louis le Germanique, et, pour le gagner à ses intérêts par son procédé ordinaire, lui avait cédé plus ou moins effectivement le duché d'Alsace[1]. L'union entre les deux rois persista durant le cours de l'année 861 et c'est d'un commun accord qu'ils envoyèrent en Gaule, à la fin de cette année, une ambassade composée de l'évêque Advence de Metz et d'un comte Leuthard, sans doute Alsacien et parent de Girard de Roussillon[2]. Les deux envoyés vinrent trouver Charles le Chauve à Ponthion, au retour de sa malencontreuse expédition de Bourgogne et demeurèrent avec lui jusqu'aux fêtes de la Noël[3]. Les Annales de Saint-Bertin n'indiquent pas l'objet de cette mission, mais il est assez naturel de conjecturer qu'elle concernait la politique de Charles le Chauve vis-à-vis de la Provence, politique que Lothaire II surtout, en sa qualité d'héritier présomptif de son frère, ne pouvait voir que de fort mauvais œil. La conjecture est d'autant plus vraisemblable que les deux alliés ne tardaient pas à adresser au pape Nicolas Ier un véritable acte d'accusation contre Charles qui, « poussé par le diable », donnait asile dans ses États aux perturbateurs de la paix et cherchait contre tout droit à s'emparer du royaume de son voisin[4].

obligé de se réfugier à Paris. Rien de pareil ne se retrouve dans la chanson qui nous est parvenue. — Il est aussi question d'une défaite éprouvée par Charles en Mâconnais, dans *Girart de Viane*, éd. Tarbé, p. 72-73.

1. *Ann. Bertin.*, a. 860, p. 54; Duemmler, *Ostfr. Reich.*, t. II, p. 19 et 31.

2. Se rattachant comme lui à la famille des comtes Liutfrid et Leuthard. Cf. Longnon, *op. cit.*, p. 246.

3. *Ann. Bertin.*, p. 56.

4. Baronius, *Annales Ecclesiastici*, a. 860, n. 27, t. XIV, p. 529 : « Carolus major... fideles nostros hinc inde sollicitat ut sub praetextu et « occasione potestatis indebitae quaedam non referenda praejudicans in « regno alteri a Deo concesso praecipitanter aspiret. » Le premier chef fait allusion au comte rebelle Hubert qui, dès la fin de l'année 860, se trouvait avec sa sœur dans les états de Charles le Chauve, peut-être aussi aux trois fils du margrave Ernest, condamné à la diète de Ratis-

Ce royaume, du reste, devait être bientôt démembré, et ce n'est pas sans raison que Lothaire II songeait à sauvegarder ses droits éventuels. Le 25 janvier 863 en effet, Charles, sans doute dans l'une de ses crises d'épilepsie, terminait probablement à Lyon sa vie misérable[1]. C'est en tout cas dans cette dernière ville, en l'église Saint-Pierre[2], que ses fidèles ensevelissaient le triste souverain sur lequel nous savons si peu de choses et qui n'est guère pour nous qu'un nom. Ce n'est pas à dire cependant que son court règne ait été sans importance dans l'histoire de la France du sud-est. Si, en effet, il ne s'est pas formé dans la vallée du Rhône une nationalité, au sens moderne du mot, en ce sens qu'il n'est pas à supposer que les populations aient jamais pris nettement conscience de leur unité et se soient beaucoup intéressées au petit nombre de chefs étrangers comme l'Alsacien Girard, qu'elles avaient à leur tête, on s'est néanmoins habitué à considérer comme un tout l'ensemble constitué par l'union de la Provence et du duché de Lyon. Les « Provençaux » eux-mêmes et surtout ceux qui comptent seuls alors dans les événements politiques, les représentants de l'aristocratie laïque et ecclésiastique, ont eu le temps de s'accoutumer à vivre indépendants des deux royaumes de l'Est et de l'Ouest. A partir du règne de Charles le Jeune il y a un royaume de Provence, dont les deux parties, séparées en 863, pourront cependant conserver au moins un souvenir de leur ancienne unité.

A la mort de Charles, ses États, en vertu du traité conclu par lui cinq ans auparavant avec Lothaire II, auraient dû

bonne, également réfugiés en Gaule (*Ann. Fuldenses*, a. 861). Quant au second point, l'acte vise évidemment la tentative sur la Provence. Le document est, du reste, un peu postérieur aux événements que nous venons d'étudier; c'est, en effet, seulement à l'entrevue de Mayence entre Lothaire et Louis le Germanique (fin avril 862) qu'il paraît avoir été préparé. DUEMMLER, *Ostfr. Reich*, t. II, p. 34 et BŒHMER-MUEHLBACHER, n° 1262; PARISOT, *op. cit.*, p. 197.

1. *Ann. Bertin.*, a. 863, p. 61 : « Karolus, rex Provinciae, diu epelemptica infirmitate vexatus, moritur. » ADON, *Chronique*, a. 863 (*Mon. Germ.*, *SS.*, t. II, p. 322); *Ann. Laubienses* et *Ann. Leodienses*, a. 863 (*ibid.*, t. IV, p. 14); RÉGINON, *Chronique*, a. 858, p. 77.— La date de jour est donnée par l'*Obituarium Lugdunensis ecclesiae*, éd. GUIGUE, p. 14.

2. ADON, *Chronique*, *loc. cit.*; diplôme de Lothaire II du 18 mai 863 pour le monastère de Saint-Pierre de Lyon (BŒHMER-MUEHLBACHER, n° 1265 ; *Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 408). Le tombeau et les ossements de Charles furent retrouvés au XVIIe siècle (note de STEYERT, dans DE LA MURE, *Hist. des ducs de Bourbon*, éd. CHANTELAUZE, t. I, p. 25).

faire retour à ce dernier. Mais aussitôt qu'il apprit la mort de son frère, l'empereur Louis accourut en Provence[1] et gagna à sa cause une partie des grands. A cette nouvelle Lothaire se hâta d'accourir aussi[2], pour faire valoir ses droits à la succession qui venait de s'ouvrir. Les « palatins » des deux rois réussirent à empêcher une lutte qui semblait imminente et à ménager, sans doute dans le courant d'avril, en un lieu indéterminé, une entrevue au cours de laquelle fut réglé le partage des États de Charles[3]. Lothaire, peut-être encore parce

1. *Ann. Bertin., loc. cit.* — Le mot « vocatus », dans ce passage, ne doit pas être pris comme signifiant que Louis avait été appelé par une partie des seigneurs provençaux, mais presque comme un équivalent de « soi-disant ». Cf. *Ann. Bert.*, a. 864, p. 67 (« Illudovicus imperator Italiae nominatus ») et p. 74.

2. *Ann. Bertin., ibid.*

3. *Ann. Bertin., loc. cit.* La chronologie de ces événements est assez peu nette. Au premier abord, il semblerait, d'après le texte d'Hincmar, qu'au 1er avril Lothaire fût encore sur les bords du Rhin à combattre les Danois. Mais ce texte, en réalité, ne permet pas d'affirmer avec beaucoup de précision si ce furent Lothaire, son armée ou les païens qui demeurèrent sur le Rhin jusqu'à cette date. Nous possédons, d'autre part (*Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 401) un diplôme de Charles de Provence, accordé à la requête du comte Girard à l'église de Carpentras et daté « *XVIII kl. apr. anno propitio domino Jesu Christo domni... Indicione II. Actum Vasione civitate* ». Le nom du roi et l'année de règne ont été arrachés au diplôme original (Bibl. de Carpentras, ms. n° 537, fol. 1), mais une copie du XIIe siècle qui l'accompagne donne « anno XIII ». Or, Charles de Provence n'a régné que huit ans, et même en adoptant la correction de « *anno XIII* » en « *anno VIII* », indiquée par M. Longnon (*Girard de Roussillon dans l'histoire*, p. 255), on arriverait à la date du 18 mars 863, et Charles mourut le 25 janvier de cette année. Mais, ainsi que nous le montrerons plus complètement dans notre étude diplomatique, si le texte de l'acte est assez correct, rien dans le protocole initial et final, ni l'invocation, ni la suscription, ni le monogramme, ni la souscription de chancellerie, ne convient à Charles. Ce sont, au contraire, les formules de la chancellerie de Lothaire II, et jusqu'au nom de l'un de ses notaires, Grimbland, dans la recognition. Il est à peu près certain que nous avons là un faux diplôme de Charles de Provence, fabriqué avec un acte authentique de Lothaire II dont le faussaire a conservé tous les éléments, se bornant à remplacer le nom de *Lotharius* par celui de *Karolus*. La date doit avoir de même été reproduite. Or, Lothaire II ne peut, semble-t-il, être venu qu'une fois à Vaison : c'est lorsqu'il pénétra en Provence pour disputer à l'empereur Louis l'héritage de leur frère Charles, au début de l'année 863 (ayant, il est vrai, pour indiction XI au lieu de II). Il faut donc peut-être admettre qu'il était à Vaison le 18 mars. Le 30 avril, il était à Mantaille en Viennois (Chevalier, *Cartul. de Saint-Maurice de Vienne*, app., p. 56), le 18 mai à Lyon (Boehmer-Muehlb., n° 1265, *Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 408). Le diplôme qu'il donne à cette date en faveur du monastère de Saint-Pierre suppose le traité déjà intervenu (cf. Parisot,

qu'il avait besoin de l'appui de Louis, abandonnait à celui-ci une portion de l'héritage à la totalité duquel lui-même eût pu prétendre. Les deux unités territoriales, qu'en 855 Lothaire Ier avait soudées pour en constituer le royaume de son plus jeune fils, se trouvaient de nouveau séparées pour revenir l'une à l'empereur, l'autre au roi de Lorraine[1]. Louis II, selon Adon[2], reçut une portion de la Bourgogne transjurane — qui comprenait, nous le savons par ailleurs, les deux évêchés de Belley et de Tarentaise — et la Provence, c'est-à-dire les provinces d'Aix, d'Arles et d'Embrun, les diocèses de Maurienne et de Suse et le comté de Grenoble[3].

Lothaire II paraît avoir occupé au contraire le pays correspondant à l'ancien duché de Lyon, car les textes le montrent

op. cit., p. 225). Il est possible que celui du 30 avril ait été également donné au moment où Lothaire était déjà sur le chemin du retour. Tout ceci concorderait bien avec la présence de Lothaire II à Vaison, le 18 mars, et conduirait à placer le traité entre la fin de mars et la fin d'avril 863.

Cependant, un acte d'échange entre deux évêques qui, d'après le traité, étaient sujets de Louis II, acte qui paraît être du mois de juillet de cette même année, est encore daté des années du règne de Lothaire (Albanès, *Gall. Christ. novis.*, t. I, p. 442. Il faut corriger « *ind. XV* » en « *ind. XI* »). Cela tendrait peut-être à prouver que le traité de partage ne produisit tous ses effets qu'un peu plus tard.

1. Le seul témoignage direct sur ce partage est celui de la *Chronique* d'Adon de Vienne (*Mon. Germ.*, *SS.*, t. I, p. 223) dont nous avons déjà parlé plus haut. Mais le texte du traité de Meersen en 870 (*Ann. Bertin.*, p. 111-112) énumère les comtés recueillis par Charles le Chauve dans l'héritage de Lothaire II. Ceux de ces comtés qui avaient fait autrefois partie du royaume de Provence sont ceux que Lothaire reçut en 863. Le partage, que nous considérons comme une séparation de la Provence et du *ducatus Lugdunensis*, paraît assez conforme aux habitudes géographiques du IXe siècle. Mais il ne faut pas y voir une question de races ou de nationalité, et c'est une erreur de dire comme Kalckstein (*Robert der Tapfere*, p. 83), d'après Fauriel (*Hist. de la Gaule méridionale*, t. IV, Paris 1836, in-8°, p. 349) que la frontière coïncide avec la limite linguistique franco-provençale, telle qu'on peut la tracer pour une époque postérieure, car cette limite, d'ailleurs très hypothétique, serait, en réalité, plus au nord.

2. *Chronique*, *loc. cit.*,

3. Le diplôme de Lothaire II, du 18 mai, cité plus haut (p. précéd. n. 3) est une donation, à l'abbaye de Saint-Pierre de Lyon, de biens sis dans le comté de Maurienne. M. Parisot (*op. cit.*, p. 225) en a conclu que le *pagus Mauriaucnsis* avait été, en 863, attribué à Lothaire. Mais il reconnaît que l'on peut conserver des doutes en raison du silence quant à ce *pagus*, du traité de Meersen. Cette dernière indication doit même l'emporter, selon nous, sur celle du diplôme, car les biens dont il est question dans celui-ci sont dits expressément « res nostrae proprietatis ». Lothaire en dispose donc, non à titre de souverain, mais à titre de propriétaire.

en possession[1] du Lyonnais, du Viennois, du Sermorens[2], auxquels, par la portion du *pagus Lugdunensis* située sur la rive droite du Rhône, se rattachaient les comtés plus méridionaux de Vivarais et d'Uzège[3].

De la domination de Louis II en Provence il est resté peu de marques. C'est à peine si nous avons conservé la mention d'un diplôme par lui accordé à l'abbaye de Donzère au diocèse d'Orange[4]. Occupé de ses luttes contre les Sarrasins et les ducs de Bénévent, l'empereur devait avoir peu le temps de songer à ses nouveaux États. C'est seulement en 869 qu'on le voit y intervenir, pour placer sur le siège épiscopal de Grenoble un clerc du nom de Bernier, protégé de Lothaire[5] qui, à cette époque, se trouvait auprès de son frère dans l'Italie méridionale. Cette concession faite par l'empereur de dignités ecclésiastiques ne fut d'ailleurs pas la seule. Louis, en effet, se laissa plus ou moins corrompre en même temps que l'impératrice Engilberge, pour faire don à l'archevêque Roland d'Arles de l'abbaye de Saint-Césaire[6] dans cette ville.

Quant à Lothaire II, il était, après son entrevue avec son frère en Provence, revenu dans la partie septentrionale des anciens états de Charles le Jeune. Le 30 avril il se trouvait à Mantaille, en compagnie de Girard et de l'archevêque Adon[7],

1. Il dispose aussi de biens sis au comté de Grenoble (*Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 412), mais c'est à titre de propriétaire.

2. Sans doute parce que celui-ci était administrativement rattaché au Viennois comme comté de Tullins, ce qui concorderait bien avec l'hypothèse de M. Longnon (*Atlas hist.*, texte, p. 139) sur l'identité du *pagus Salmorincensis* et du *comitatus Tullianensis*, et expliquerait en partie les luttes qui se produisirent au sujet de la possession de ce *pagus* entre les églises de Vienne et de Grenoble, et qui aboutirent en 1077 au partage du territoire contesté.

3. Cf. Longnon, *Atlas hist.*, pl. VI.

4. Diplôme perdu mentionné dans une charte de Charles le Chauve du 1er octobre 875 « [preceptum] Ludovici nepotis nostri : » ce qui ne laisse aucun doute sur le Louis auquel il convient de l'attribuer (Duhamel, *Fragm. d'anciens cartulaires de l'évêché d'Orange*, dans *Mém. de l'Acad. de Vaucluse*, t. XV, p. 390, n° VIII).

5. Lettres de Louis II (*Gall. Chr.*, t. XVI, instr., c. 73 ; Böhmer-Mühlb., n° 1208) et de Lothaire II (*ibid.*, n° 1289) à l'archevêque Adon. Les archevêques Roland d'Arles et Arpen d'Embrun assistèrent à un concile convoqué à Pavie par l'empereur Louis (Hartzheim, *Concil. German.*, t. II, p. 331).

6. *Ann. Bertin.*, a. 869, p. 106.

7. Restitution au monastère de Saint-Pierre de Vienne de la *villa Vogoria* (Chevalier, *Cartul. de Saint-Maurice*, p. 56).

qui restait en relations avec lui[1]. Rémi de Lyon conservait également auprès du nouveau souverain la faveur dont il avait joui auprès du père et du frère de celui-ci[2]. Girard en particulier était resté en possession du comté de Vienne, sans doute aussi du Lyonnais, et il est très probable que ses fonctions de duc lui demeurèrent jusqu'à la fin du règne de Lothaire II[3].

Celui-ci, le 8 août 869, mourait à Plaisance sans laisser d'enfants de sa femme Theutberge[4]. Charles le Chauve, qui se trouvait à Senlis lorsqu'il reçut la nouvelle de la mort de son neveu, se hâta de prendre toutes les dispositions nécessaires pour mettre la main sur le royaume devenu vacant. Il reçut, d'abord à Attigny, puis à Aix, ensuite à Gondreville, les hommages des seigneurs lorrains, bourguignons et provençaux[5]. Mais Louis le Germanique qui, occupé par sa guerre contre les Slaves, avait d'abord laissé agir son frère, réclamait aussi sa part et menaçait, si on la lui refusait, de la prendre de force. Une série de négociations assez pénibles occupèrent la fin de l'année 869 et les premiers mois de 870, pour aboutir enfin, au mois d'août 870, au traité de Meersen[6]. Il n'entre pas dans le plan de notre travail d'étudier celui-ci en détail[7]. Nous nous bornerons à constater que tous les pays recueillis par Lothaire II dans l'héritage de son frère Charles de Provence se trouvaient, à la suite de l'accord conclu à Meersen, placés dans le lot de Charles le Chauve. Celui-ci devenait ainsi possesseur du Lyonnais, du Viennois avec le Sermorens, du Vivarais et de l'Uzège. La part faite

1. C'est lui que Lothaire choisit, en 866, pour plaider près du pape la cause de Waldrade (*Ann. Bertin.*, p. 83).

2. *Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 408-409, nº IX et nº VIII (qui doit être un peu postérieur).

3. Il obtient des diplômes de Lothaire II (*Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 410; Chevalier, *Cartul. de Saint-Maurice*, p. 56). Adon de Vienne, en envoyant un de ses clercs au pape Nicolas I, le qualifia de « presbyter Gerardi comitis », ce qui excita le courroux du souverain pontife (Jaffé, nº 2790; Migne, t. CXIX, col. 917).

4. *Ann. Bertin.*, a. 869; cf. Parisot, *op. cit.*, p. 321.

5. On avait dû prévoir ses idées de conquête, car, dès le 5 septembre, Hadrien II adressait une lettre aux grands du royaume de Charles pour les inviter à détourner leur roi de ses projets d'invasion (Jaffé, nos 2917-2918).

6. *Ann. Bertin.*, a. 870, p. 108-110; Parisot, *op. cit.*, p. 340 et suiv., et p. 366 et suiv.

7. Il vient d'être d'ailleurs très complètement examiné par M. Parisot, *op. cit.*, p. 369-378.

en 863 à l'empereur Louis ne s'augmentait d'aucune acquisition nouvelle, alors que cependant il prétendait avoir droit, comme frère du défunt, à la totalité de l'héritage[1]. Dès le mois de novembre 869 ses envoyés, accompagnés de ceux du pape Hadrien II, étaient venus trouver Charles le Chauve à Gondreville, pour l'inviter à s'abstenir de toute tentative sur le royaume de Lothaire[2]. Dans le courant de l'année 870 d'autres ambassadeurs du souverain pontife et de l'empereur se rendirent pour le même objet auprès de Louis le Germanique[3]. Celui-ci s'en débarrassa en les renvoyant à son frère Charles, qui les reçut à Saint-Denis et auquel ils présentèrent les mêmes remontrances[4]. Mais Charles, qui se sentait peut-être appuyé par une partie de l'épiscopat du royaume de Provence[5], ne tint pas de ces observations plus de compte que l'année précédente. Il choisit au contraire le moment où les députés se trouvaient auprès de lui pour aller se mettre en possession du pays que lui concédait le traité de 870, et spécialement du Viennois, toujours occupé par le comte Girard. La situation de celui-ci vis-à-vis de Louis II paraît avoir été assez indécise. D'une part, en effet, il avait reçu du pape Hadrien l'ordre d'avoir, comme sujet de l'empereur, à ne tolérer aucune autre intervention que celle de ce dernier dans les élections épiscopales[6]. D'autre part ses actes n'indiquent pas qu'il ait re-

1. La lettre d'Hadrien II aux grands du royaume de Lothaire (Jaffé, n° 2921 ; Migne, t. CXXII, col. 1296) le dit : « regni totius heredem. ».
2. *Ann. Bertin.*, a. 869, p. 107-108.
3. *Ibid.*, a. 870, p. 113.
4. *Ibid.*, p. 114. Lettre d'Hadrien II à Charles le Chauve (Jaffé, n° 2926 ; Migne, t. CXXII, c. 1297) : « Regnum quondam Lotharii im-« peratoris quod spiritali filio nostro domno Ludovico Augusto, filio ejus : « juxta divinas et humanas leges... debetur ». — Hadrien écrit encore dans le même sens aux évêques et aux grands du royaume de Charles (Jaffé, n°s 2927, 2928, 2929).
5. Nous adoptons la manière de voir de M. Parisot (*op. cit.*, p. 392) qui relève avec raison la présence de Rémi de Lyon et d'Adon de Vienne, en juin 870, au concile d'Attigny (Mansi, t. XVI, c. 260). — Adon est favorable à Charles dans sa chronique, mais peut-être est-ce simple justice, quoi qu'en pense M. Parisot.
6. Nous voulons parler de deux lettres, connues seulement par l'analyse étendue qu'en donne Hugues de Flavigny (*Chron. Virdunense*, *Mon. Germ.*, *SS.*, t. VIII, p. 354 : Jaffé, n°s 2922 et 2923) et auxquelles on a donné parfois une portée trop générale. Dans la seconde de ces lettres, adressée au comte Girard et au comte Rotfrid, Hadrien II interdit de consacrer, en Gaule et en Bourgogne, d'autres évêques que ceux qui auront obtenu l'agrément exprès de l'empereur. On a vu

connu sans hésiter, immédiatement après la mort de Lothaire, la souveraineté impériale, et nulle armée italienne ne vint le secourir dans sa lutte contre Charles le Chauve, bien que Louis II lui-même paraisse s'être considéré comme le légitime souverain du Lyonnais et du Viennois[1].

là une concession générale, « se rattachant très probablement aux efforts que fit l'empereur Louis II pour exercer quelque pouvoir effectif sur l'ancien empire de Charlemagne » (P. VIOLLET, *Hist. des institutions politiques de la France*, t. I, p. 415). D'autres, au contraire, comme M. IMBART DE LA TOUR (*Les élections épiscopales dans l'église de France*, p. 215), ont, avec raison, jugé une telle opinion peu vraisemblable. NOORDEN (*Hinkmar*, p. 250) admet même que Hugues de Flavigny n'a fait que recueillir des traditions inexactes et conclut contre l'authenticité des deux lettres. PARISOT (*op. cit.*, p. 354) n'est pas loin de le suivre dans cette voie. Le P. LAPÔTRE (*Le pape Jean VIII*, p. 222) admet sans discussion l'authenticité, mais semble, sans le dire expressément, en restreindre la portée au royaume de Provence. — C'est cette dernière opinion qui nous paraît le plus vraisemblable. Il ne faut pas oublier, en effet, que ces lettres ne sont connues que par l'intermédiaire de Hugues de Flavigny, lequel vivait à une époque où les mots *Gallia*, et surtout *Gallia Cisalpina*, s'employaient pour désigner la Provence, ou plus exactement le royaume Rodolphien (cf. *infra*, *Append. I*). Il ne faut pas, semble-t-il, dans le texte en question, leur donner une extension plus grande, soit que Hugues de Flavigny y ait introduit ces termes, soit peut-être que le pape Hadrien ait employé l'expression de *Gallia Cisalpina* (qu'on trouve, on se le rappelle, dans une lettre d'Hincmar à Girard) et que l'épithète *Cisalpina* ait disparu dans l'analyse du *Chronicon Virdunense*. Autrement, on ne s'expliquerait guère que le souverain pontife ait nommé en première ligne le comte Girard, qui n'était pas dans la Gaule *lato sensu* un très puissant personnage, et le comte Rotfrid, inconnu d'ailleurs, — ni même qu'il se soit adressé à des comtes plutôt qu'au roi Charles le Chauve en personne. On s'explique, au contraire, qu'il en ait été ainsi si la lettre s'adressait aux principaux comtes gouvernant au moins une partie du royaume de Lothaire II après la mort de celui-ci. Aucune source ne fait allusion à un acte général de ce genre, qu'Hincmar, par exemple, eût certainement mentionné et contre lequel il eût énergiquement protesté. Nous croyons donc qu'il ne faut attribuer à ces lettres qu'une portée restreinte. Hadrien II veut empêcher que les deux oncles du feu roi — ou Girard lui-même, ainsi que le prouve la suite de la lettre — n'agissent au détriment des droits de l'empereur Louis II, dans un royaume qui devait être réservé à celui-ci.

1. M. LONGNON, *op. cit.*, p. 261 et d'après lui M. P. MEYER (*Girart de Roussillon*, Introd., p. v) admettent que Girard cherchait à se rendre indépendant à la fois de Charles le Chauve et de Louis. M. Longnon invoque à l'appui de cette opinion deux actes, dont l'un semble très probant, puisque Girard lui-même y figure, et qui sont datés de « l'an I après la mort de Lothaire », au lieu de l'être d'après les années de l'empereur Louis, comme ils l'auraient été si celui-ci avait été reconnu dans le pays où les actes ont été rédigés. Mais il faut remarquer que ces deux actes (*Chartes de Cluny*, nos 14 et 15) sont d'une époque antérieure au traité de Meersen et à la fin des négociations entre les souverains, c'est-à-dire

Après avoir accordé aux envoyés de l'empereur et du Saint-Siège la grâce de son fils Carloman, qui, au commencement de cette même année, avait été privé de ses abbayes et interné à Senlis[1], Charles le Chauve se rendit avec eux à Reims, où il réunit ses fidèles pour l'expédition, et de là marcha sur la Provence. Mais, à Lyon, Carloman, auquel son père avait imposé la condition de l'accompagner, profita de l'occasion pour s'enfuir pendant la nuit[2], et pour aller organiser en Belgique une petite armée de partisans avec laquelle il vécut sur le pays[3]. Bien que très affligé de cette désertion, Charles, après avoir mandé à Hincmar de faire prendre par les évêques de sa province les précautions nécessaires pour résister au fugitif[4], continua sa route et vint mettre le siège devant Vienne. L'épouse de Girard, la célèbre Berthe, défendait la place pendant que son mari était enfermé dans un autre château[5]. Il ne paraît pas y avoir eu de combat à proprement parler, mais les campagnes qui entouraient la cité furent horriblement dévastées par l'armée royale[6]. Quant à

d'une époque à laquelle la souveraineté du pays pouvait être à bon droit considérée comme indécise. — Sur les motifs qui pouvaient déterminer Girard, ancien fidèle de Lothaire I et de deux de ses fils, à soutenir Louis II, cf. Parisot, *op. cit.*, p. 340.

1. *Ann. Bertin.*, p. 109.

2. *Ann. Bertin.*, p. 114.

3. *Ibid.* et Flodoard, *Hist. Rem. Eccl.*, l. III, c. 18; *SS.*, t. XIII, p. 508. Comme l'a déjà remarqué M. Longnon (*op. cit.*, p. 362, n. 2), l'expression « qui a se desciverat » appliquée à Girard n'a qu'une valeur pour ainsi dire officielle et de convention. Elle n'implique pas que le comte de Vienne ait jamais effectivement reconnu Charles le Chauve, mais représente la manière dont ce dernier prince et son entourage affectaient d'envisager les choses. — Sur l'histoire ultérieure de la révolte de Carloman, cf. les très nombreuses lettres écrites à ce sujet par Hincmar. (Schroers, *Reg.*, nos 290 à 294, 303), à divers comtes et évêques. C'est, sans doute, parce qu'il voyait là un obstacle à la conquête du duché de Lyon par Charles le Chauve qu'Hadrien II semble avoir pris en quelque sorte Carloman sous sa protection, défendant aux évêques du royaume franc de l'excommunier (Jaffé, nos 2940 et 2941).

4. *Ann. Bertin.*, p. 114; Flodoard, *loc. cit.* Cf. note précédente.

5. *Ann. Bertin.*, *loc. cit.*

6. *Ann. Bertin.*, a. 870, p. 115. Elles indiquent ces faits comme s'étant passés dans la dernière partie de l'année. Il est possible que l'on puisse un peu préciser et admettre que Charles était devant Vienne dès la fin de novembre. Un diplôme pour le prieuré de Goudet (*Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 631) est, en effet, ainsi daté : « Datum VIII kal. decembris, « indictione II, anno XXVIII regnante Karolo gloriosissimo rege et in « successione regni Lotharii anno I, actum Vienna. » Cette date a déjà embarrassé les éditeurs du *Rec. des Hist. de France*, et elle est douteuse. L'an du règne, en effet, correspond à 867, date à laquelle Lo-

la ville elle-même, Charles n'eut pas besoin d'un assaut[1]; il se borna à recourir à des « moyens ingénieux », évidemment ceux employés dans toutes les guerres de ce temps, c'est-à-dire des promesses de bénéfices et d' « honneurs »[2]. Berthe vit qu'il n'y avait plus qu'à capituler; elle prévint Girard et celui-ci vint lui-même discuter les conditions du traité et rendre la place au roi, qui y entra le 24 décembre[3]. Après avoir exigé du comte Girard des otages pour garantir la remise des forteresses des environs, Charles lui fournit trois bateaux sur lesquels il s'embarqua avec son épouse[4] pour gagner les domaines de l'empereur Louis II où une tradition très vraisemblable leur faisait terminer leurs jours[5]. Charles, ayant ainsi achevé de se mettre en possession de son nouveau royaume, et rappelé dans le nord par la rébellion de son fils Carloman, ne tarda pas à reprendre le chemin de la Bourgogne, laissant le gouvernement du pays conquis à son beau-frère et favori, le comte Boson[6].

thaire vivait encore, l'indiction et l'an de la succession en Lorraine à 869. Mais le 24 novembre 869, Charles était à Gondreville (*Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 621, cf. *Ann. Bertin.*, a. 869, p. 107). Il semble qu'il n'y ait pas lieu de tenir compte de l'an du règne en France, qui est évidemment inadmissible, peut-être restitué postérieurement dans ce diplôme qui n'est connu que par des éditions. Il faut admettre, en outre, une erreur dans le chiffre de l'indiction et, chose plus grave, dans le compte des années du règne en Lorraine. Mais il semble bien difficile de faire autrement. En outre, l'expression « Actum Vienna », au lieu de « prope Viennam » ou quelque autre formule analogue, est un peu surprenante. L'acte n'est, d'ailleurs, pas suspect. Conservons-lui donc la date du 24 novembre 870, tout en faisant remarquer qu'elle est très incertaine, et que s'il y a eu des erreurs dans les dates d'années, il peut y en avoir eu aussi dans la date de jour.

1. M. Longnon et M. Meyer admettent comme nous qu'il n'y eut pas de combat. M. Muehlbacher, *Deutsche Gesch. unter den Karolingern*, p. 548, croit à tort à une lutte sérieuse.

2. *Ann. Bertin.*, *loc. cit.*: « ingeniose cogitans». Le *Chron. S. Maxentii Pictavensis* (*Chroniques des églises d'Anjou*, p. 369) dit assez exactement : « A. DCCCLXX, fuit Vienna Carolo data. »

3. *Ibid.*

4. *Ann. Bertin.*, *loc. cit.*

5. A Avignon en 873 et 877, selon les corrections ingénieusement apportées par M. Longnon (*op. cit.*, p. 264) aux dates inadmissibles fournies par le *Chron. Vizeliacense* (Labbe, *Bibl. nova mss.*, t. I, p. 394).

6. *Ann. Bertin.*, *loc. cit.* Un certain nombre de chartes privées du Viennois rappellent cette succession de Charles au royaume de son neveu, en datant, par exemple : « Regnante domno nostro Karolo in regno condam nepotis sui. » (*Chartes de Cluny*, n° 12; *Cartul. de Saint-André-le-Bas*, n°s 8*, 106* et 109*).

CHAPITRE II

LE COMTE BOSON

(869-870)

Le personnage auquel Charles le Chauve venait de confier ainsi le comté de Vienne et qui portait le vieux nom germanique de Boson[1], assez répandu au IXe siècle et même durant la période mérovingienne, n'appartenait pas, du côté paternel du moins, à l'une des familles les plus connues de l'aristocratie franque, et l'on ne possède sur le futur roi de Provence qu'un nombre restreint de renseignements. Il n'est cependant pas sans intérêt de les réunir et de chercher à connaître, autant que possible, quels étaient les personnages à la famille desquels se rattachait le comte Boson.

Le père de celui-ci, au témoignage d'Hincmar[2], était comte et se nommait Bivin ou Buvin[3]. Il faut certainement l'identifier avec un comte lorrain de ce nom, auquel on donne parfois le titre de comte d'Ardennes[4], mais sans qu'aucun texte contemporain vienne appuyer cette hypothèse. Les premières mentions que l'on rencontre de lui se trouvent dans des di-

1. Se rattachant au radical *bosi* = *bœse*; cf. FŒRSTERMANN, *Altdeutsches Namenbuch*, t. I, p. 277.

2. *Ann. Bertin.*, a. 869, p. 107.

3. On traduit parfois ce nom par Beuves, qui répond à *Bovo-Bovonis*, et les textes du IXe siècle mentionnent des personnages du nom de Bovo, alors que tous les documents donnent au père de Boson le nom de *Buvinus* ou *Bivinus*. Il y eut à Gorze un abbé Buvinus, père de Boson (cf. infra), et un peu plus tard un abbé Bovo (*Cartul. de Gorze*, nº 70), primitivement prévôt de la maison (*Ib.*, nº 65). Certains auteurs modernes appellent Buwin, le père de Boson, par ex. DUEMMLER, *Ostfr. Reich.*, t. II, p. 286, d'après le *Buvinus* des *Ann. Bertiniani*. Nous préférons, comme M. Parisot, la forme Bivin, calquée sur la forme *Bivinus* des chartes du Cartulaire de Gorze, que nous ne connaissons malheureusement que par des copies du XIe siècle.

4. Cf. *infra*, *Append.* nº IV, § I, p. 308-311.

plômes relatifs à son frère, le comte Richard. Ce dernier, ostiaire du palais au temps de Louis le Pieux[1], avait été gratifié par ce prince de la villa de Villance en Ardenne[2] et il semble avoir joué un certain rôle à cette époque. Il faut en effet sans doute le reconnaître, bien que son titre d'ostiaire ne lui soit point donné, dans le Richard sur le rapport duquel sont accordés deux diplômes de Louis le Pieux de 831 et de 832, pour l'évêque de Tongres[3] et pour le monastère d'Eichstædt en Bavière[4]. On sait d'ailleurs qu'il devint comte[5] à une époque indéterminée[6]. Il y a, par suite, quelque vraisemblance à l'identifier avec le comte Richard qui, vers 825, remplissait en même temps que l'évêque de Langres, Albéric, les fonctions de *missus* dans les pays de Tarentaise et de Vienne[7]. Mais, partisan de Lothaire, il suivit celui-ci dans sa rébellion de 833, fut disgracié avec lui en 834 et privé de ses biens. Il dut très probablement accompagner Lothaire dans son exil en Italie[8] et, en 839, fut l'un des députés envoyés par lui auprès de Louis, pour solliciter son pardon et pour obtenir un nouveau partage de l'empire[9]. C'est au commencement de juin que l'empereur se réconcilia avec son fils rebelle[10]. Le négo-

1. Diplôme de Louis le Pieux, du 26 juillet 839 (Boehmer-Muehlb., n° 964; Sickel, *Acta Karol.*, t. II, p. 200; Beyer, *Mittelrhein. Urkundenbuch*, t. I, Coblenz, 1869, in-8°, p. 74): « Richardo tunc temporis ostiario nostro. »

2. Diplôme cité à la note précédente. — Villance, Belgique, prov. Luxembourg, arr. Neuchateau, canton Saint-Hubert.

3. Sickel, *Acta Karol.*, L. 285.

4. *Ibid.*, L. 299.

5. Il est dit « quondam *comes* » dans un diplôme de Lothaire I, du 12 novembre 842 (Boehmer-Muehlb., n° 1060; Beyer, *Mittelrh. Urkundenbuch*, t. I, p. 78).

6. On ne peut dire qu'il n'était pas comte au moment où il reçut le domaine de Villance, ce que semblerait cependant indiquer un diplôme de Lothaire II (Boehmer-Muehlb., n° 1270) qui, visant le précepte [perdu] de donation de Louis le Pieux, parle seulement de « viro illustri Richardo » sans lui donner le titre de *comes*. Mais ce fait ne saurait constituer un argument, car le diplôme ne mentionne pas davantage les fonctions d'ostiaire dont Richard était certainement investi au moment où il reçut le domaine de Villance (cf. Boehmer-Muehlb., n° 964).

7. *Commemoratio missis data*, dans Boretius-Krause, t. I, p. 308. Eckart (*Commentarii de rebus Franciae orientalis*, t. II, p. 273) voit, au contraire, dans ce *missus* le père de Richard l'ostiaire.

8. Diplôme précité de Louis le Pieux de 839 (Boehmer-Muehlb., n° 964). Il reçut, sans doute, à cette époque de Lothaire, des bénéfices au comté de Reggio (Boehmer-Muehlb., n° 1029).

9. Nithard, *Historiae*, l. I, c. 7.

10. *Ann. Bertin.*, a. 839, p. 20.

ciateur, le comte Richard, ne s'oublia pas lui-même et fit aussi sa paix avec Louis le Pieux, qui, le 26 juillet de la même année, lui restituait le domaine de Villance. Richard mourut avant le 12 novembre 842[1], laissant à ses exécuteurs testamentaires, c'est-à-dire à son frère Bivin, au comte palatin Girard et à Basin Tancrade, le soin de livrer à l'abbaye le domaine de Villance que lui léguait le feu comte avec aussi le reste de ses biens[2].

Bivin, frère de Richard, est encore connu par d'autres textes. On ne peut guère douter, en effet, qu'il ne soit le même que le comte de ce nom qui fut, durant quelque temps, abbé laïque du monastère de Gorze au diocèse de Metz[3]. Cette abbaye lui avait été donnée, à la mort de l'abbé Haldin, par le roi Lothaire II, c'est-à-dire à une date postérieure au 28 septembre 855[4]. Il est, d'autre part, mentionné dans ces fonctions dès le 8 juillet 856[5]. On le rencontre ensuite dans deux chartes de 857[6], portant le double titre de comte et d'abbé de Gorze. Mais cet administrateur laïque laissait, paraît-il, péricliter les biens de l'abbaye confiée à ses soins, donnait les biens du monastère en bénéfice à des laïques et

1. Diplôme précité de Louis le Pieux.
2. Boehmer-Muehlb., n° 1060, page précéd., n. 5.
3. L'identification est d'autant plus vraisemblable qu'en 910 la fille de Bivin, sœur de Boson, l'impératrice Richilde, veuve de Charles le Chauve, donne à cette même abbaye de Gorze des biens sis en Verdunois et en Chaumontois (*Cartul. de Gorze*, n°s 86 et 87).
4. Charte d'Advence, évêque de Metz, de 863 (*Cartul. de Gorze*, n° 60, et D. Calmet, *Hist. de Lorraine*, t. II, pr., col. 137). La date de la mort d'Haldin est inconnue. — Gorze ne fut pas d'ailleurs la seule abbaye mise par Lothaire II entre des mains laïques, cf. Parisot, *op. cit.*, p. 381 et 713.
5. *Cartul. de Gorze*, n°s 55 et 56. Cf. de Saulcy, *Notice sur le Cart. de Gorze et table des pièces*, dans les *Doc. hist. inéd. extraits des Archives des départements*, t. II, II, p. 127; Parisot, *op. cit.*, p. 126-127, n. 2. — Ce sont les deux actes relatifs à une convention de précaire entre l'abbaye de Gorze d'une part, et Anselomus et sa femme Erkensenna d'autre part. Bivin n'a pas dans ces actes son titre de comte « Monasterium quod vocatur Gorzia ubi in Dei nomine Bivinus abbas vel cuncta congregatio... (n° 55) ; « venerabili Bivino abbati una cum illis fratribus » (n° 56).
6. *Cart. de Gorze*, n°s 57 et 58. Ce sont encore les deux chartes d'une précaire consentie par l'abbaye à Fredalous et à sa femme Blitgia. — « Monasterium quod vocatur Gorzia ubi Bivinus comes atque abbas, necnon et Laudianus prepositus » (n° 57) : « venerabili in Christo comiti atque abbati de monasterio sancti Stephani et sancti Petri vel sancti Gorgonii » (n° 58).

tolérait le relâchement de la discipline. Aussi, quelques années plus tard, en 863, l'évêque de Metz, Advence, obtenait que l'abbaye fût retirée au comte[1] pour être confiée à un clerc du nom de Betton[2], que l'on trouve en fonctions au mois de novembre 864[3]. Cette mention de Bivin en 863 est la dernière que l'on possède de lui. Il n'était peut-être pas mort en 865, quoi qu'en dise Gingins avec son inexactitude habituelle[4], mais l'était certainement en 869, date à laquelle Hincmar accole à son nom l'épithète de « quondam[5] ».

Quant aux ancêtres de Richard et de Bivin, ils sont demeurés inconnus. Gingins a voulu faire de ces deux personnages les fils d'un « comte Richard plus ancien, proviseur des fiscs royaux de Charlemagne vers la fin du VIIIe siècle[6] ». Un Richard remplit en effet ces fonctions à l'époque indiquée[7]. Mais tandis que le père et l'oncle de Boson avaient leurs possessions, semble-t-il, dans la Lorraine actuelle, c'est dans l'ouest au contraire que s'exerce surtout l'activité du Richard, « proviseur des villas ». Il faut en effet très vraisemblablement l'identifier, comme l'a fait Mabillon[8], avec le comte Richard qui en 782 assiste à un plaid royal tenu à Quierzy, pour juger de la revendication, par l'abbé de Saint-Denis, de biens sis dans le Talou[9]. C'est le même encore qui, en 783, remplit avec Wilbert, plus tard archevêque de Rouen, les fonctions de

1. Charte d'Advence citée n. 3 : « Expositis privilegiis et cartulis « quibus sacer locus nitebatur, a potestate illicitae dominationis eruere « festinavi. » — Un autre Bivin fut abbé de Gorze à la fin du IXe siècle (*Cartul. de Gorze*, n°s 77 et 84).

2. Sans doute celui qui fut chargé d'une mission auprès de Charles le Chauve par le même Advence, dans le courant de cette année 863 ou en 864 (Mansi, t. XV, p. 371 ; Jaffé, n° 2768). — Cette conjecture a été également indiquée par M. Parisot, *op. cit.*, p. 255, n. 1.

3. Échange entre Ansbald, abbé de Prüm, et Betton, abbé de Gorze. (*Cartul. de Gorze*, n° 61).

4. *Bosonides*, p. 39. Il s'appuie non sur le diplôme de Lothaire II de 865, comme il le dit inexactement, mais sur l'acte de tradition de Villance au monastère de Prüm, qui figure à la suite des extraits du Cart. de Prüm, publiés par Martène et Durand (*Ampl. Coll.*, t. I, p. 175) ; mais l'épithète de « quondam » a été rajoutée dans l'acte en question par Gingins, qui interpole volontiers les textes qu'il cite, et ne figure pas, en réalité, dans le document publié par les deux bénédictins.

5. *Ann. Bertin.*, *loc. cit.*

6. *Bosonides*, p. 37.

7. *Vita Ludovici*, c. 6, *Mon. Germ.*, *SS.*, t. II, p. 610.

8. *Ann. Bened.*, t. II, p. 246.

9. *Hist. de Fr.*, t. V, p. 746.

missus dans le Maine et dans l'Hiémois[1], et quelques années après, à la mort de Gui, abbé laïque de Fontenelle, assiste Landri, abbé de Jumièges, dans la recension des biens du monastère[2]. En somme, l'hypothèse de Gingins ne repose que sur une similitude de nom, et celui de Richard est trop répandu pour qu'il soit possible d'identifier avec quelque vraisemblance le père du comte Bivin et le *missus* du Maine et de l'Hiémois.

Bivin laissa certainement deux fils : Richard, plus tard comte d'Autun, Boson, dont l'histoire forme l'objet d'une partie du présent travail, et une fille, Richilde, que Charles le Chauve épousa en 870[3]. Le nom de sa femme est

1. Mabillon, *op. cit.*, p. 248.
2. *Gesta abb. Fontanell.*, c. 15 (*Mon. Germ.*, *SS.*, t. II, p. 296).
3. Divers auteurs ont, en outre, attribué à Bivin plusieurs autres fils. L'attribution n'est en général pas soutenable.

a) Ratbert, évêque de Valence. — Il n'y a rien dans la *Chronique des évêques de Valence et de Die* (publ. par U. Chevalier, *Cartul. de Saint-Maurice de Vienne*, p. 61) qui fasse allusion à cette prétendue parenté, admise par Columbi (*Episcopi Valentinenses*, p. 13), par H. Bouche (*Hist. de Provence*, t. I, p. 759), par Chorier (*Hist. de Dauphiné*, t. I, p. 540). L'origine de cette attribution doit être cherchée dans les *Annales de Bourgogne* (p. 112-113) de Paradin, qui appuyait son système d'une charte de Boson pour le monastère de Charlieu. Ratbert d'après cet acte aurait fondé l'abbaye, et son frère, après l'avoir dévastée, l'aurait rétablie et enrichie; mais la charte est fausse, et fabriquée très probablement par Paradin lui-même.

b) Garnier ou Warnier, père de Manassès, archevêque d'Arles. — Les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* (t. II, p. 428) qui proposent ce système, reconnaissent eux-mêmes que ce Garnier peut n'être qu'un parent de Boson, et c'est ce que nous savons en effet. Ce personnage était devenu, par son mariage avec Theutberge, fille de Thibaut, le beau-frère de Boson, comte d'Arles, et d'Hugues de Vienne; il se trouvait donc être le cousin, par conséquent, du roi Boson, ainsi que l'on s'en rendra compte en consultant le tableau joint au présent travail.

c) Bernoin, archevêque de Vienne. — Nous avons pour ce dernier le témoignage exprès de Hugues de Flavigny (*Chron. Virdunense*, *Mon. Germ.*, *SS.*, t. VIII, p. 356), qui fait de Bernoin le frère de Boson. Ce chroniqueur est évidemment très postérieur, mais néanmoins il a connu, en ce qui concerne Boson, une source dont nous ne pouvons déterminer la nature, et qu'il est seul, parmi les auteurs d'histoires universelles du moyen âge, à avoir employée. Seul, en effet, il indique les assemblées de Mantaille et de Valence, en utilisant leurs actes, ou un texte inconnu qui avait résumé ceux-ci. Il est seul aussi à qualifier Bernoin de vicaire du pape dans les Gaules, et l'épitaphe de l'archevêque atteste que celui-ci porta réellement ce titre (Terrebasse, *Inscr. du moyen âge de Vienne*, t. II, p. 126). Le témoignage de Hugues a donc quelque valeur, et il faut tenir un certain compte de son affirmation. Mais cependant le *Chr. Virdunense* n'est pas exempt d'erreurs, et pour admettre complètement le fait, il

inconnu [1], mais nous savons qu'elle était sœur de la femme de Lothaire II, la reine Theutberge [2], et du duc Hubert, fille par conséquent comme eux d'un certain comte Boson [3]. Les textes qui fournissent le nom de ce dernier ne font connaître ni le lieu dans lequel ses bénéfices étaient situés, ni son pays d'origine. Celui-ci doit peut-être être cherché dans l'ancienne Austrasie, où l'on rencontre également la famille de Bivin, et où l'on trouve, dès le VIIe et le VIIIe siècle, divers exemples du nom de Boson [4]. Quant à ce comte, que nous appellerons Boson l'Ancien, il est très probablement [5] le même qu'un comte italien de ce nom qui, en 826, reçut de l'empereur Louis le Pieux

faudrait pouvoir le vérifier par ailleurs. Or, c'est ce qui n'a pas lieu. Le Catalogue épiscopal de Vienne n'indique nulle parenté de l'archevêque Bernoin avec les souverains du pays. Il n'en est pas fait mention davantage dans les actes du concile de Valence et dans les diplômes de Louis de Provence. Le fait est d'autant plus à noter que le prélat joua un rôle important lors de l'élection de Louis, et qu'il paraît, ainsi que nous le dirons plus loin, avoir durant la jeunesse de ce prince, exercé une sorte de régence en même temps que la reine Ermengarde. D'autre part, nous suivons, assez régulièrement, dans cette famille de Boson, la transmission des noms et celui de Bernoin ne s'y rencontre à aucun degré. Il y a peut-être eu, de la part de Hugues de Flavigny, confusion entre ce que les actes de Valence disent de Richard, oncle du jeune Louis, et ce qu'ils disent de Bernoin; la parenté ainsi indiquée entre Boson et Bernoin, si elle n'est pas *a priori* inadmissible, reste donc cependant fort incertaine.

1. Elle figure sous le nom d'Alda dans le fantaisiste roman de Bouis (*La royale couronne d'Arles*, p. 127), et c'est de là, sans doute, que ce renseignement a passé dans le dictionnaire du COMTE DE VILLENEUVE (*Statistique des Bouches-du-Rhône*, t. II, p. 113), lequel ne cite point ses sources. M. PARISOT (*op. cit.*, p. 83) suppose que cette femme se nommait Richilde, ce qui est une hypothèse assez séduisante, mais il ne faut pas oublier que ce nom peut avoir été transmis à la fille de Bivin par une ascendante d'un degré plus éloigné.

2. HINCMAR (*Ann. Bertin.*, a. 869, p. 107) dit que Theutberge était la tante maternelle « matertera », de Boson.

3. Lettres de Benoît III et de Nicolas I (JAFFÉ, n°s 2669 et 2721).

4. Un comte et duc du pays de Metz, nommé Boson, est mentionné au temps de Dagobert I, par la *Vita S. Sereni* (*Hist. de Fr.*, t. V, p. 482). Un autre Boson souscrit un diplôme de Charles Martel, maire du Palais, en faveur de l'église de Maestricht (*Hist. de Fr.*, t. IV, p. 699). Un troisième porte en 770 le titre de comte, et donne à l'abbaye de Gorze, dont Bivin sera plus tard abbé, la *villa* de Quincy au territoire de Wavre (*Cartul. de Gorze*, n° 19).

5. C'est l'avis de DÜEMMLER, *Ostfr. Reich*, t. II, p. 5; de M. PARISOT, *op. cit.*, p. 83. — PAPON, *Hist. de Provence*, t. II, p. 128, et DUCHESNE, *Hist. de Bourgogne*, t. I, p. 128, avaient déjà reconnu le nom du père de Theutberge, et en font un comte bourguignon, mais sans citer leurs autorités.

des biens sis à Bielle dans le comté de Verceil[1]. Il est, la même année, chargé d'une enquête relative à la restitution, à l'église de Grado, de biens dont le patriarche Fortunat avait indûment disposé en faveur de son neveu[2]. En 827, il siège comme *missus* dans un plaid tenu à Turin, et juge un procès intéressant les moines de l'abbaye de la Novalaise[3]. C'est lui aussi qui paraît figurer, quinzième, dans une liste de personnages ayant prêté, sans doute vers 828 ou 829, un serment de fidélité[4]. Il était certainement mort avant 855, date à laquelle Theutberge avait passé sous la tutelle de son frère Hubert[5]. Il laissait très probablement, outre ces deux enfants et la femme de Bivin, un autre fils, nommé Boson comme son père, et dont les infortunes conjugales préoccupèrent pendant une dizaine d'années les papes et les conciles[6].

Boson, fils de Bivin, se trouvait donc, du côté maternel, apparenté à une famille importante, et neveu par alliance du roi Lothaire II. On a parfois[7] attribué à cette parenté une influence sur les débuts de la carrière du futur roi de Provence, mais cette influence nous semble assez douteuse en raison de l'hostilité qui devait exister entre les parents de la reine Theutberge et leur souverain le roi Lothaire II. Nous n'avons pas à nous occuper ici des luttes de ce dernier contre son épouse légitime, mais il est nécessaire de dire quelques mots du duc Hubert, le plus connu des deux fils de Boson l'Ancien.

Celui-ci fut un assez singulier personnage, un de ces princes rebelles comme il y en eut quelques-uns au IXe siècle,

1. Diplôme de Louis le Pieux et Lothaire du 10 juillet 826 (Boehmer-Muehlb., n° 805. Cf. *ibid.*, n° 802).
2. Sickel, *Acta Karol.*, t. II, p. 159.
3. Muratori, *Ant. Ital.*, t. I, col. 481-482; *Chron. Novaliciense*, l. III, c. 18.
4. Boretius-Krause, t. I, p. 377.
5. « Loco parentum », dit Hincmar (*De divortio Lotharii*; Migne, t. CXXV, col. 634. Cf. Duemmler, *Ostfr. Reich.*, t. II, p. 5). — L'identité entre le nom de l'aïeul et celui du petit-fils a engendré de la part des chroniqueurs du moyen âge des confusions étranges; cf. Aubri de Trois-Fontaines, *Chronique*, an. 861 (*Mon. Germ.*, *SS.*, t. XXIII, p. 367-8), et la note de l'éditeur, M. Scheffer-Boichorst.
6. Sur ce personnage, cf. *infra*, *Appendice* III, p. 297 et suiv.
7. Gingins La Sarra (*Bosonides*, p. 38) suppose que Boson, comme parent de Theutberge, jouit de la faveur de Lothaire. L'idée est pour le moins bizarre. Quant à M. Bourgeois (*Le Capitulaire de Kiersy*, p. 85 et suiv.), c'est surtout à la succession d'Hubert qu'il rattache les débuts de la fortune de Boson.

occupé surtout comme Carloman, fils de Charles le Chauve, comme Hugues de Lorraine, bâtard de Lothaire II, à se créer une situation aussi indépendante que possible. A ce titre, il mérite d'être considéré comme un précurseur de Boson, car s'il eût réussi dans ses entreprises, il se serait probablement constitué, entre les deux royaumes de Lothaire II et de Louis II, un état à peu près indépendant. C'est d'ailleurs ce que devait faire plus tard, avec un succès plus complet, dans les mêmes régions, Rodolphe Ier de Bourgogne, qui succéda précisément à son père Conrad dans le comté enlevé par ce dernier à l'abbé de Saint-Maurice d'Agaune[1].

Hubert, en effet, se trouvait, lors de l'avènement de Lothaire II, en possession de l'abbaye d'Agaune[2], et peut-être de bénéfices dans les pays environnants[3]. Lothaire II, sous la pression de l'aristocratie[4], ou bien aussi pour s'assurer l'appui d'une famille puissante, épousait au début de son règne Theutberge, sœur de Hubert[5] et donnait

1. Cf. *infra* p. 148-149.

2. Il paraît avec le titre d'abbé déjà dans un diplôme de Lothaire I du 7 mai 846 (Boehmer-Muehlb., n° 1090). Dès le début de son règne, Lothaire II lui donne également ce titre dans deux diplômes du 26 octobre et du 9 novembre 855 (Boehmer-Muehlb., nos 1241 et 1242). M. Parisot (*Le royaume de Lorraine*, p. 84) suppose qu'il s'agit de l'abbaye de Lobbes ; mais c'est contraire au témoignage formel des *Ann. Laubienses* qui placent vers 864 le séjour d'Hubert à Lobbes. Il est vrai que la présence d'Hubert à cette date dans ce dernier monastère est assez inexplicable, mais nous connaissons trop mal le détail des événements du IXe siècle pour rejeter, en raison de considérations de ce genre, une date fournie par l'annaliste même du monastère où les faits ont eu lieu. L'hypothèse de M. Parisot rendrait tout à fait inexplicable la conduite de Lothaire II, donnant, au début de son règne, le duché de Transjurane avec l'abbaye de Saint-Maurice à un homme qui venait de saccager le monastère de Lobbes. Elle est, en outre, en désaccord avec le témoignage de diverses sources (*Ann. Laubienses*, a. 868; *Mon. Germ.*, *SS.*, t. IV, p. 14; *Gesta episc. Cameracensium*, l. I, c. 55; *SS.*, t. VII, p. 421; cf. Duvivier, *Recherches sur le Hainaut ancien*, p. 307), qui rapprochent le récit des dévastations commises par Hubert à Lobbes de celui de sa mort, après laquelle les moines se hâtent de faire dresser un polyptique pour établir le bilan de leurs pertes. Il nous paraît plus vraisemblable d'admettre que Hubert était avant 855 abbé de Saint-Maurice, et probablement possesseur de domaines héréditaires dans les environs de son monastère.

3. Dümmler, *Ostfr. Reich.*, t. II, p. 67, croit qu'Hubert était même déjà maître de tout le duché de Transjurane, et que Lothaire n'épousa Theutberge que pour acquérir l'alliance du frère de celle-ci.

4. C'est une conjecture que M. Parisot (*op. cit.*, p. 86-7) a su rendre vraisemblable.

5. Parisot, *op. cit.*, p. 85.

à celui-ci le gouvernement du duché de Transjurane[1]. C'était le rendre maître d'un territoire important et des passes les plus fréquentées par les pèlerins; ce pouvait être aussi une voie pour les armées de ceux qui auraient, un jour ou l'autre, la tentation de s'approprier la portion de l'empire laissée par Lothaire I à son fils aîné. Le roi de Lorraine devait, du reste, passer sa vie à se repentir du choix qu'il avait fait. Au point de vue ecclésiastique, Hubert était un objet de scandale. Il était clerc et portait le titre d'abbé, il avait la tonsure[2], mais ses mœurs étaient entièrement séculières[3], et Réginon[4] le qualifie d'*acephala*[5], c'est-à-dire d'irrégulier et d'indépendant. Non

1. Réginon, *Chron.*, a. 859, p. 78 : « Lotharius Hucberto abbati du-« catum inter Jurum et Montem Jovis commisit, eo quod tunc fidelissi-« mus putaretur, utpote affinitate conjunctus propter sororem Thiet-« birgam ». La date donnée par Réginon est inadmissible, car dès 857, Hubert était maître du pays, et en révolte ouverte contre le roi. La réalité de la concession faite par Lothaire II à son beau-frère a été contestée par Duemmler, *Ostfr. Reich.*, t. II, p. 6. Nous la considérons, au contraire, avec M. Parisot (*op. cit.*, p. 83), comme vraisemblable, à la condition d'admettre que Hubert se trouvait antérieurement en possession dans le pays d'une certaine influence et peut-être de l'abbaye de Saint-Maurice. — Nous avons employé l'expression de duché de Transjurane, en rapprochant les termes employés par Réginon à propos d'Hubert de ceux par lesquels le même auteur (*Chron.* a. 888, p. 130) désigne le royaume de Rodolphe Ier « provintiam inter Jurum et Alpes Penninas ». Nous pouvons, d'autre part, conclure d'une lettre de Benoît III aux évêques du royaume de Charles le Chauve, que Hubert, comme plus tard les rois Rodolphiens, étendait plus ou moins régulièrement son autorité sur une partie du diocèse de Besançon, puisque d'après cette lettre (Jaffé, n° 2669; *Hist. de Fr.*, t. VII, p. 384), le turbulent abbé s'était mis en possession de Saint-Pierre de Luxeuil, monastère sis dans le Portois, c'est-à-dire au nord-ouest du Jura. Peu importe qu'il n'en soit pas longtemps demeuré en possession, comme le remarque M. Parisot, *op. cit.*, p. 85. — Ni ce dernier, ni Dümmler ne semblent d'ailleurs avoir assez remarqué le rapport territorial qui paraît avoir existé entre le duché d'Hubert et le royaume de Bourgogne.

2. Hubert n'était pas simplement un de ces abbés laïques comme il y en avait beaucoup alors ; il était *clerc*. Hincmar, qui l'avait sans doute connu à Saint-Martin de Tours, lui donne, dans ses *Annales* (a. 862, p. 57), ce titre de *clericus* [*conjugatus*]. Il en est de même dans le *De divortio Lotharii* (Migne, t. CXXV, col. 637) et dans la lettre précitée de Benoît III. Hincmar, du reste, jugeait sévèrement le personnage, qu'il traite (*De Divortio Loth.*, *ibid.*, col. 630) de « perversus homo » et il blâme Charles le Chauve (*Ann. Bertin.*, *loc. cit.*) de lui avoir donné l'abbaye de Saint-Martin de Tours « non satis consulte ».

3. « Saecularia meditans tantum » (*Mirac. S. Germani Autssissiod.* dans *Acta Sanct. Boll.*, Jul., t. VII, p. 278).

4. *Chronique*, a. 866, p. 91.

5. Cf. Ducange, *sub. v°*, qui rapporte un passage d'Isidore de Sé-

seulement il était marié et avait des enfants[1], mais encore il vivait avec des concubines, qu'il installait dans ses abbayes; il s'entourait d'hommes d'armes et dissipait les revenus de ses abbayes à entretenir des chiens, des faucons et des femmes de mauvaise vie[2]. Au point de vue politique, les dernières années de sa vie sont remplies par ses efforts pour se maintenir, contre le gré de son souverain, en possession de son duché, en même temps que pour soutenir contre Waldrade la cause de la reine Theutberge. Dès la fin de l'année 857, Lothaire, en présence des brigandages de son beau-frère[3], qui menaçaient de troubler la paix entre le roi de Lorraine, et l'empereur avait dû sévir contre le nouveau duc[4]. L'expédition dirigée contre celui-ci paraît avoir eu peu de résultat[5]. En 859

VILLE (*De Eccles. offic.*, l. II, c. 3) : « Duo sunt genera clericorum, unum « ecclesiasticorum sub episcopali regimine degentium, alterum acefa- « lorum id est sine capite, quam sequantur ignorantium. Hos neque « inter laïcos secularium officiorum studia, neque inter clericos religio « retentat divina ». Un fragment d'un livre pénitentiel de Saint-Arnoul de Metz, rapporté par M. P. VIOLLET (*Hist. des Institut. polit.*, t. I, p. 338), reproduit à peu près ce passage. — Au IXe siècle, on a une tendance à appliquer ce terme aux clercs errants, à ceux qui peuvent encourir les accusations portées contre saint Adon : « Nulla ratione clerici « aut sacerdotes habendi sunt, qui ab nullius episcopi disciplina et pro- « videntia gubernantur. Tales enim acefalos, id est sine capite priscae « ecclesiae consuetudo nuncupavit ». (*Capitul. Papiense* de 850, dans BORETIUS-KRAUSE, t. II, p. 121), « Presbiteri absoluti et vagi... acefali. » (*Coll. Britannica*, JOH. VIII, n° XVII ; JAFFÉ, n° 2973.)

1. HINCMAR, *Ann. Bertin.*, *loc. cit.* ; FOLCUIN, *Gesta abbatum Lobiensium*, c. 12 : *Mon. Germ.*, *SS.*, t. IV, p. 60 : « Efficitur ad haec uxorius « liberos procreans et ad suae damnationis cumulum, nihil clericale « praeter tonsuram praeferens. » Il ne faut pas conclure de ce texte, comme M. PARISOT (*op. cit.*, p. 84), qu'Hubert se soit marié durant son séjour à Lobbes. Il était marié à cette date, mais le fait même du mariage peut être antérieur, d'après le texte de Folcuin, à l'époque à laquelle le peu canonique abbé se mit en possession du monastère.

2. Lettre précitée de Benoît III.

3. La même lettre fait allusion à des meurtres provoqués par la « miserrima cupiditas » d'Hubert, et qui menacent de troubler la paix entre les deux frères. Il s'agit très vraisemblablement d'actes de brigandage commis par lui en Italie, comme l'a conjecturé DUEMMLER, *Ostfr. Reich.*, t. II, p. 9.

4. Le roi quitta Aix à la fin du mois de décembre 857, et y était de retour à la fin d'avril de l'année suivante (BŒHMER-MUEHLBACHER, nos 1248-1249). Sur cette expédition, cf. *Ann. Laubacenses*, *Mon. Germ.*, *SS.*, t. I, p. 15; *Ann. Laubienses*, *ibid.*, t. XIII, p. 232; DUEMMLER, *Ostfr. Reich.*, t. II, p. 9-10; PARISOT, *op. cit.*, p. 119-120.

5. REGINON, *Chron.*, a. 866, p. 91, dit qu'Hubert se réfugia (comme plus tard Rodolphe Ier) dans les montagnes et que deux autres expéditions furent encore nécessaires. DUEMMLER, *loc. cit.*, considère ce rensei-

les trois diocèses ultrajurans de Genève, de Lausanne et de Sion étaient cédés par Lothaire à Louis II, son frère[1]. Il est possible que la cession ait été faite par le roi de Lorraine principalement dans le but de se concilier l'appui de l'empereur dans la lutte contre Theutberge, mais peut-être aussi le désir de se débarrasser d'Hubert y entrait-il pour quelque chose[2]. L'abbé de Saint-Maurice fut momentanément forcé de quitter son duché de Transjurane et de chercher un refuge dans les États de Charles le Chauve ; il s'y trouvait avant la fin de l'année 860, date à laquelle sa sœur vint le rejoindre[3]. Charles le Chauve avait là une double occasion de nuire à son frère, en soutenant contre lui un adversaire qui pouvait devenir dangereux, et en protégeant Theutberge et ses partisans. Deux ans après, sans doute à la fin du mois d'avril 862[4], Hubert recevait même la grande abbaye de Saint-Martin de Tours, qui venait d'être retirée au fils du roi, Louis, coupable d'avoir favorisé l'enlèvement de sa sœur Judith par le comte de Flandre, Baudouin Bras-de-Fer[5]. Pendant quelque temps Hubert dut rester

gnement comme « sagenhaft ». Il est cependant possible que deux campagnes contre Hubert aient encore eu lieu après l'année 857.

1. Cf. *supra*, p. 22.

2. Duemmler, *loc. cit.*; Parisot, *op. cit.*, p. 134. Ce dernier remarque avec raison que Lothaire II se réservait une route pour descendre en Italie, celle du *Pipincensis comitatus*; mais ce n'était pas la plus directe, qui passait par Orbe et Saint-Maurice. Lothaire II craignait, sans doute, qu'Hubert ne lui fermât à son gré cette dernière. De pareilles cessions ne sont pas, d'ailleurs, sans exemple à l'époque carolingienne : c'est ainsi qu'Arnulf fit don du pays qu'il ne pouvait reconquérir sur Rodolphe Ier, d'abord à Louis de Provence, puis à Zwentibold de Lorraine.— Duemmler (*ibid.*) prétend qu'Hubert se maintint à cette époque en possession de l'abbaye d'Agaune, mais son séjour auprès de Charles le Chauve indique précisément le contraire.

3. *Ann. Bertin.*, a. 860, p. 54. On sait, en outre, que la présence d'Hubert auprès de Charles est antérieure à la composition du *De divortio Lotharii* d'Hincmar (*Interr. XIIe*, Migne, t. CXXV, col. 698) qui se place à la fin de 860 ; cf. Parisot, *op. cit.*, p. 179, n. 2.

4. *Ann. Bertin.*, a. 862, p. 57. — Dans un diplôme pour Saint-Martin de Tours, du 23 avril 862 (*Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 573), il n'est pas fait mention d'abbé. Au contraire, un diplôme du 26 du même mois, dit, en parlant de la même abbaye, « cui etiam abbatis officio praesidere di- « vina largitione et nostra commissione venerabilis vir Hucbertus abba « cognoscitur » (*Ib.*, p. 574 ; *Pancarte noire*, n° xliii). C'est donc sans doute entre le 23 et le 26 avril 862 qu'Hubert reçut l'abbaye. Cependant, comme l'a remarqué M. Parisot (*op. cit.*, p. 191, n. 2), Hincmar, dans ses Annales, mentionne cette donation avant des événements du mois de janvier 862.

5. *Ann. Bertin.*, a. 862, p. 56.

encore auprès de Charles[1], mais à la fin de cette même année, on le retrouve dans son ancien duché, à Agaune. Il y faisait hommage aux moines de Saint-Germain d'Auxerre, qui revenaient de Rome en rapportant les reliques de saint Urbain et de saint Tiburce, des fragments des corps saints conservés à Saint-Maurice[2]. Son ancienne abbaye et son duché étaient donc retombés entre ses mains, sans que l'on sache dans quelles circonstances. Il faut peut-être rattacher ces faits à la tentative de réconciliation qui eut lieu cette année entre Charles le Chauve, Louis le Germanique et Lothaire II, tentative qui aboutit au commencement de novembre à l'entrevue de Savonnières. Il est bien possible que le comte Hubert, craignant les conséquences de cette réconciliation, ait jugé prudent de faire lui-même sa paix avec l'empereur et de se reconnaître son fidèle[3].

Cette paix ne devait pas être de longue durée car, lorsque, deux ans plus tard, on retrouve Hubert, il n'est plus à Agaune, mais à Lobbes au diocèse de Cambrai[4]. Il y continue à mener le même genre de vie[5], se mettant de force en possession de l'abbaye après avoir chassé l'abbé Harbert qui fut contraint de se réfugier à Corbie[6], s'emparant des richesses

1. Il est encore mentionné comme abbé de Saint-Martin dans un diplôme du 10 mai 862 (*Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 576 ; *Pancarte noire*, n° LXXIII).

2. Héric, *Miracula S. Germani Antissiod.*, dans les *Acta. Sanct. Boll.*, Jul. t. VII, p. 278 ; *Mém. Suisse romande*, t. XIX, p. 29. — Les moines étaient de retour à Auxerre le 31 octobre, après avoir passé par Orbe et par Pontarlier. Cela permet de placer cette entrevue dans le courant d'octobre. Il est très vraisemblable qu'elle a eu lieu postérieurement au séjour d'Hubert dans les états de Charles. Selon Héric, l'abbé Hubert était « familiarissimus » des moines d'Auxerre qu'il reçut à Agaune : il est bien probable qu'ils avaient fait sa connaissance en Gaule. Il avait, du reste, d'autres relations dans ce dernier pays, car c'est à l'évêque de Beauvais, Eudes, qu'il s'adressa pour faire parvenir des lettres au pape (Lettre de Nicolas I du 28 avril 863 ; Jaffé, n° 2729).

3. Nous savons que, à une époque quelconque, Hubert s'était reconnu le fidèle de Louis II ; et avait reçu de ce prince des bénéfices (André de Bergame, *Chron.*, c. 9 ; *Script. rer. Lang.*, p. 227), les « honores » dont parle Hincmar (*Ann. Bertin.*, a. 864, p. 74). D'autre part, les *Ann. Xantenses* (*Mon. Germ.*, *SS.*, t. II, p. 231) rapportent que « Ludewicus « impium Hughardum *(sic)* abbatem constituit ». Il faut peut-être rapprocher ces diverses mentions.

4. Folcuin, *Gesta abb. Lobiens.*, c. 12, *Mon. Germ.*, *SS.*, t. IV, p. 60 ; *Fundatio Lobiensis monasterii*, *ibid.*, t. XIV, p. 545.

5. *Fundatio Lob. monast.* (*ibid.*) ; *Vita Erlnini*, *Acta Sanct. Boll.*, Mai., t. VII, p. 846.

6. *Fund. Lob. monast.* (*ibid.*)

du monastère pour les distribuer à des gens de guerre, en même temps que l'argent destiné à la reconstruction de l'église, et ne laissant aux moines qu'une moitié des revenus qui leur étaient affectés[1].

Mais, bien qu'il paraisse s'être considéré à Lobbes comme occupant une situation à l'abri de toute atteinte[2], il n'y était plus dès la fin de l'année ; il reparaît alors en Transjurane, sous le coup d'une excommunication lancée par cinq évêques[3], comme si, chassé par Lothaire II du monastère de Lobbes, il avait tenté de se maintenir dans ses montagnes contre l'empereur Louis[4]. Celui-ci lui opposa Conrad le Welf[5], nommé, selon Folcuin[6], comte de Rhétie et du Jura, c'est-à-dire sans doute de la région des Alpes où se trouvaient les domaines d'Hubert, peut-être de l'ensemble des trois *pagi* ultrajurans cédés par Lothaire à son frère. A la fin de l'année 864, Hubert succombait dans un combat livré près d'Orbe aux troupes impériales, et son vainqueur Conrad prenait possession du duché[7]. L'abbé d'Agaune laissait un fils, Thibaut, dont nous reparlerons plus loin. Sa sœur Theutberge se mit entièrement

1. Diplôme d'Arnulf du 15 novembre 889 (Boehmer-Muehlb., n° 1783). — Sur le séjour d'Hubert à Lobbes, cf. Duemmler, *Ostfr. Reich.*, t. II, p. 109-110 ; Parisot, *op. cit.*, p. 84. Mais nous n'admettons pas les considérations qui (font placer par ce dernier auteur l'abbatiat d'Hubert à Lobbes à une époque antérieure à 855, cf. supra, p. 48).

2. Folcuin, *loc. cit.*

3. *Ann. Xantenses*, a. 866, *Mon. Germ.*, *SS.*, t. II, p. 231 : « Hubertus clericus a quinque episcopis excommunicatus. » Les Annales de Xanten ne sont, il est vrai, pas très bien informées en ce qui concerne la Bourgogne, puisqu'elles placent la mort d'Hubert en 866. Duemmler, *Ostfr. Reich.*, t. II, p. 109, voit dans ces personnages des évêques bourguignons, mais il paraît plus vraisemblable de voir en eux des prélats italiens, cela concorderait mieux avec les autres faits.

4. André de Bergame, *Histor.*, c. 9, *Script. Rer. Lang.*, p. 227 ; *Ann. Bertin.*, a. 864, p. 74. Les textes d'André et d'Hincmar sont d'accord pour prouver que la dernière expédition contre Hubert a été entreprise à la suite de la rébellion de Hubert contre Louis II et non contre Lothaire, comme on l'a dit quelquefois. En vertu de la cession dont nous avons parlé, Hubert se trouvait sujet de l'empereur.

5. Sur ce personnage, cf. Duemmler, *Ostfr. Reich.*, t. III, p. 318 ; Parisot, *op. cit.*, p. 251 et 262.

6. *Gesta abbat. Lobiens.*, c. 12, *Mon. Germ.*, *SS.*, t. IV, p. 60.

7. André de Bergame, *loc. cit.* ; *Ann. Bertin.*, *loc. cit.* ; *Ann. Xantenses*, a. 866 ; *Mon. Germ.*, *SS.*, t. II, p. 231 ; Réginon, *Chron.*, a. 866, et d'après lui, *Ann. Mettenses*, a. 866, *Hist. de Fr.*, t. VII, p. 194. Une lettre du pape Nicolas Ier, du 25 janvier 867, le mentionne comme mort (Jaffé, n° 2872 ; Migne, t. CXIX, col. 1143). — Gingins (*Hugonides*, p. 6) a encore exagéré

sous la protection de Charles le Chauve, qui lui donna l'abbaye d'Avenay au diocèse de Reims[1].

Il est extrêmement douteux, comme nous l'avons dit, que la situation et le rôle d'Hubert et de Theutberge aient eu quelque influence directe sur la jeunesse de leur neveu Boson[2]. C'est seulement à l'époque de l'union de Charles le Chauve avec Richilde que le nom du futur roi de Provence apparaît pour la première fois dans l'histoire[3]. Le 9 octobre

l'erreur de Réginon en mettant la mort d'Hubert en 867, d'après les témoignages de Réginon et des *Annales Mettenses*, qu'il considère comme distincts et d'après deux diplômes de Lothaire II (datés par lui, du reste, inexactement tous deux de 867), dans Muratori, *Ant. Ital.*, t. II, col. 121-122. Dans le premier de ces deux diplômes, du 17 janvier 866 (Boehmer-Muehlb., n° 1274), le roi donne à Theutberge divers biens en Lyonnais, Transjurane, etc. Dans le second, du 24 novembre 868 (Boehmer-Muehlb., n° 1284), il renouvelle cette donation en y ajoutant celle des biens confisqués sur le rebelle Hubert. On en a conclu que celui-ci devait être mort entre ces deux dates. Mais un certain temps a pu s'écouler entre la mort d'Hubert, suivie de la mainmise du fisc royal sur ses biens et la donation faite à Theutberge, il ne semble donc pas que l'induction tirée des dates de ces deux diplômes soit de nature à prévaloir contre le témoignage formel des Annales Bertiniennes, comme le reconnaît Parisot, *op. cit.*, p. 262, n. 2. D'autre part, Hincmar rattache à la mort d'Hubert la nomination du diacre Engelwin comme abbé de Saint-Martin de Tours, et il devait être bien informé de ce qui touchait ainsi la grande abbaye royale. Or, Engelwin paraît déjà comme abbé dans un diplôme pour le monastère de Cormery, du 20 juin 865 (*Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 596). Cependant, M. Trog, *Rudolf I und II*, p. 21, se range à l'opinion de Gingins que reprend également M. Philipon (*Ann. Soc. Emul. Ain*, 1896, p. 278), avec les mêmes arguments et en ajoutant que les *Ann. Laubienses* (*Mon. Germ.*, *SS.*, t. IV, p. 14) sous l'année 868 rapportent: « occiso Huberto, fit a Johanne episcopo poleticum nostrum » donc « parlent en 868 de la mort d'Hubert comme d'un fait récent ». Mais le fait peut être récent de trois ou quatre ans. Nous savons, d'ailleurs, que c'est bien en vue de constater ce qui restait à l'abbaye après les dévastations d'Hubert que fut rédigé le polyptique, la XIVe année du règne de Lothaire II (Duvivier, *Rech. sur le Hainaut ancien*, Bruxelles, 1866, in-8°, p. 307). Mais au témoignage du ms. de Lobbes, qui renfermait ce polyptique, on aurait peut-être commencé à le dresser en 866 : « Antiquitates nostrae dicunt « polypticum, seu descriptionem villarum, factam jussu dicti Lotharii « anno DCCCLXVI, villarum scilicet quae residuae fuerunt post dissipa- « tionem bonorum factam per Hucbertum impium invasorem » (Duvivier, *ibid.*, n. 1).

1. *Ann. Bertin.*, a. 864, p. 74.

2. Gingins (*Bosonides*, p. 38-9) a prétendu donner une histoire de sa jeunesse, mais en échafaudant des hypothèses sur cette hypothèse inadmissible que Lothaire favorisait Boson comme parent de Theutberge, et en lui appliquant des mentions qui se rapportent en réalité au mari d'Engeltrude (*infra*, *Appendice III*, p. 303-304) et M. Bourgeois (*Capit. de Kiersy*, p. 87 et suiv.) a trop suivi Gingins dans cette voie.

3. *Ann. Bertin.*, a. 869, p. 107.

869, Charles qui se trouvait à Douzy[1], occupé à mettre la main sur l'héritage de son neveu Lothaire, apprenait que sa femme Ermentrude venait de mourir trois jours auparavant à l'abbaye de Saint-Denis. A cette nouvelle, dit Hincmar, « Boson, fils du feu comte Bivin, se chargeant de ce message « auprès de sa mère et de sa tante Theutberge, veuve du roi « Lothaire, Charles se fit amener la sœur dudit Boson, nom- « mée Richilde, et la prit pour concubine[2] le 12 octobre ». Theutberge était depuis quelques années de retour dans les états de son mari[3]. C'est donc là que devait se trouver également Richilde. Quant à Boson, il était à la même date, d'après le texte d'Hincmar, auprès de Charles le Chauve, vraisemblablement comme ayant été l'un des premiers, parmi les anciens fidèles de Lothaire II, à reconnaître le nouveau souverain. Il est possible qu'il soit venu à Douzy lui faire sa soumission avant les autres grands lorrains; il est possible aussi que cette union ait été pour Charles moins le moyen de satisfaire une passion, que celui de s'assurer l'alliance d'une famille qui tenait certainement dans le pays conquis une place importante. Mais ce sont là de pures conjectures. Ce qui est certain c'est que, durant les quelques mois qui suivirent, Charles ne se sépara pas de Richilde. Il se rendit avec elle d'abord à Aix, puis à Gondreville, où il était, au commencement de novembre, occupé à recevoir l'hommage des grands de la Bourgogne et de la Provence, mais nous ignorons si Boson

1. Douzy, Ardennes, arr. Sedan. cant. Mouzon.

2. Un diplôme sans date de Charles le Chauve pour l'église de Lyon (D'ACHERY, *Spicilegium*, t. III, col. 349-350) place au 12 octobre sa « conjunctio » avec Richilde. Il en est également question dans un diplôme de 871 pour l'église de Paris, et elle y est dite « copulam secundum Dei voluntatem » (TARDIF, *Cartons des Rois*, n° 152, mais l'éditeur donne à tort à l'acte la date de 846). — On s'est scandalisé de l'indifférence de Charles à la mort d'Ermentrude (MABILLON, *Ann. Ord. S. Ben.*, t. III, p. 158; DUEMMLER, *Ostfr. Reich.*, t. II, p. 286). Dümmler voit dans l'empressement de Charles une preuve des relations que ce dernier aurait eues antérieurement avec Richilde. M. DE TERREBASSE (*Hist. de Boson*, p. 17), d'autre part, a cru trouver dans le diplôme précité pour l'église de Lyon la preuve qu'il y avait eu en 869 un véritable mariage entre Charles le Chauve et Richilde, mariage que l'hostilité d'Hincmar à l'égard de Boson a seule pu lui faire qualifier de concubinage. Mais étant donné le rôle important que joue dans la formation du mariage la « copula carnalis » (Cf. SCHROERS, *Hinkmar*, p. 214), il n'y a pas lieu de s'étonner de rencontrer, même dans les diplômes, des mentions de ce genre, et elles ne sont pas de nature à infirmer le témoignage des Annales Bertiniennes.

3. *Ann. Bertin.*, a. 865, p. 78; PARISOT, *op. cit.*, p. 350-351.

continuait à se trouver auprès de lui[1]. De là le roi traversa l'Alsace pour gagner Aix-la-Chapelle, ensuite Nimègue, où, le 22 janvier 870, il épousa solennellement sa concubine[2].

Les événements exposés dans l'ordre chronologique montreront assez le pouvoir acquis par Boson, la faveur dont il a joui auprès de Charles le Chauve, qui le revêtit de dignités de plus en plus considérables. Mais, outre sa situation politique, le frère de Richilde s'est trouvé en possession de nombreux bénéfices, de domaines que les textes narratifs et diplomatiques mentionnent quelquefois. Un article du capitulaire de Quierzy[3] leur était spécialement consacré, ou plutôt devait l'être, car cet article est resté en blanc[4], et ne peut par suite fournir des renseignements sur la situation des *honores* possédés par le comte. D'autre part les textes ne font point connaître en général les circonstances dans lesquelles Boson avait acquis tel ou tel bénéfice. Les témoignages directs relatifs à ces propriétés sont d'ailleurs assez peu nombreux. Il nous paraît donc plus utile de réunir tout ce que les textes peuvent fournir à ce sujet que de laisser les détails disséminés dans une histoire chronologique du personnage. Un coup d'œil de ce genre peut être intéressant pour l'histoire même du comte Boson, et aussi parce que l'histoire et la situation de celui-ci sont à ce point de vue, et *mutatis mutandis*, celles de tous les grands bénéficiés du temps de Charles le Chauve, d'Eudes de Paris, de Hugues l'Abbé, de Robert le Fort[5].

1. *Ann. Bertin.*, a. 869, p. 107.
2. *Ann. Bertin.*, a. 870, p. 108.
3. C'est l'article 31 ; Boretius-Krause, t. II, p. 361 ; Bourgeois, *Le Capitulaire de Kiersy*, p. 89 sqq.
4. Il n'en existe que le titre : « De honoribus Bosonis, Bernardi et « Widonis et aliorum illarum partium. » Sur les titres de ce genre, cf. Bourgeois, *L'assemblée de Quierzy-sur-Oise*, dans les *Etudes d'hist. du Moyen Age dédiées à Gabriel Monod*, p. 146.
5. Il faut en passant mettre en garde contre une erreur dans laquelle est tombé Gingins La Sarra et qui l'a conduit souvent à émettre des conjectures tout à fait inacceptables. Il prétend donner comme possédées « en commende » par Boson, toutes les abbayes dont les moines obtiennent par son entremise des préceptes de Charles le Chauve ou de Louis le Bègue. Telles sont les abbayes de Tournus, de Saint-Germain d'Auxerre, de Saint-Bénigne de Dijon, de Saint-Martin d'Autun. Mais on ne saurait, pour prendre un exemple, s'appuyer exclusivement sur le fait que Boson figure comme *ambasciator* dans un diplôme accordé par Charles le Chauve en 877 à l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon (*Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 647) pour conclure avec Gingins

Au moment où Boson remplit le rôle d'intermédiaire entre sa sœur et Charles le Chauve, ce dernier lui donna, selon Hincmar, « l'abbaye de Saint-Maurice et d'autres honneurs[1] ». En l'absence de toute autre indication il est bien certain qu'il s'agit là de la célèbre abbaye d'Agaune[2]. Mais nous comprenons mal les conditions dans lesquelles fut faite cette donation. Pour que Charles le Chauve, en effet, pût disposer de cette abbaye, il eût fallu qu'il la possédât ou du moins qu'il pût prétendre à quelques droits sur elle. Or, depuis 859 le pays dans lequel elle se trouvait située avait été cédé à l'empereur Louis II, et l'expédition au cours de laquelle les troupes impériales mirent à mort Hubert de Transjurane avait précisément pour but de reprendre au turbulent abbé les territoires dont il se maintenait de force en possession au préjudice de l'empereur[3]. Ni l'abbaye d'Agaune, ni le diocèse de Sion ne figurent parmi les terres ayant appartenu à Lothaire II que Charles le Chauve et Louis le Germanique se partagèrent en 870. La seule hypothèse qui semble vraisemblable c'est que Charles donna au frère de Richilde des droits à faire valoir sur des domaines qui, situés dans le royaume de Louis II, pouvaient cependant faire partie des propriétés de Lothaire, — peut-être même une simple autorisation de soutenir ses prétentions sur

(*Bosonides*, p. 41) qu'il avait reçu du roi cette abbaye de même que quelques autres. La faveur dont le comte jouissait auprès de son beau-frère, les hautes fonctions qu'il occupait à la cour, et qui pouvaient même peut-être faire de lui dans certains cas un intermédiaire obligé (Hincmar, *De ordine palatii*, c. XIX, éd. Prou, p. 50), sont un motif suffisant pour que bien des abbayes aient eu recours à sa protection, lorsqu'il s'agissait de solliciter les faveurs royales. — Ces diplômes ont cependant un autre intérêt que celui de montrer l'importance du rôle de Boson : ils fournissent un indice, une présomption, que le personnage avait des intérêts et des relations dans tel ou tel comté, et le montrent en rapports avec un certain nombre d'abbés riches et par suite influents, comme ceux de Moutier-la-Celle, de Saint-Germain d'Auxerre et surtout celui de Tournus, Geilon, qui plus tard devait obtenir de Boson l'un de ses premiers diplômes royaux.

1. *Ann. Bertin.*, a. 869, p. 108 : « Qua de re eidem Bosoni abbatiam « Sancti Mauricii cum aliis honoribus dedit. »

2. C'est d'ailleurs ce qui a été admis sans contestation par tous les historiens qui ont eu à mentionner cette concession.

3. Lothaire II lui-même, en 866, dispose en faveur de Theutberge de biens sis dans le *pagus* de Grenoble, dont il n'était pas souverain (Boehmer-Muehlb., n° 1274, cf. *supra*, p. 35). Il avait aussi disposé en sa faveur de domaines confisqués sur Hubert (*ib.*, n° 1284), mais nous ignorons si quelques-uns d'entre eux ou même tous se trouvaient situés dans les états de l'empereur Louis II.

quelques-uns des bénéfices enlevés à Hubert pour être donnés à Conrad. Mais il est impossible de savoir si Boson put jamais faire reconnaître son autorité à Saint-Maurice, ou même jouir de domaines ayant jadis appartenu d'une manière quelconque au monastère ou à ses recteurs. Aucun texte ne permet d'admettre la possession effective par lui de l'abbaye d'Agaune, non plus que d'aucune autre région de la Transjurane. Au contraire, en 872, l'impératrice Engilberge, femme de Louis II, fixe à deux reprises à Charles le Chauve l'abbaye de Saint-Maurice comme lieu de rendez-vous[1]. Si l'on rapproche de ce fait un contrat de prestaire, intervenu entre Engilberge et le comte-abbé Rodolphe, à une époque malheureusement indéterminée, mais sans doute voisine de celle-ci[2], il paraîtra assez vraisemblable d'admettre que les véritables maîtres de l'abbaye étaient l'empereur et Rodolphe, non Charles le Chauve et Boson. La concession faite en 869 à ce dernier ne paraît donc avoir été qu'une simple reconnaissance de ses droits ou plutôt de ses prétentions, sans que d'ailleurs il parvînt jamais à faire valoir celles-ci[3].

Il est mieux établi que Boson dut avoir dans la Champagne des domaines, et jouer dans ce pays un certain rôle. On lui a attribué[4] la donation de l'abbaye de Montiérender[5], de terres sises en Pertois sur la Voire[6] dans le voisinage de

1. *Annales Bertin.*, a. 872, p. 119 et 120.

2. Muratori, *Ant. Ital.*, t. III, col. 155-6. Forel (*Regeste de la Suisse romande*, p. 25, n° LXXII) place l'acte en 870. Duemmler (*Ostfr. Reich.*, t. II, p. 341) le date de 872 et conclut aussi d'après lui au peu de durée de la domination de Boson à Saint-Maurice. M. Parisot, *op. cit.*, p. 352, partage cette manière de voir.

3. « L'abbaye passa après Hubert à son neveu Boson, qui est l'ins- « tigateur de la politique de Charles le Chauve en Italie... C'est de Saint- « Maurice que partent toutes les expéditions de France en Italie » (Bourgeois, *Le Capitulaire de Kiersy*, p. 215). Il paraît probable que Charles le Chauve, en se rendant en Italie, a passé par Agaune, mais la question serait de savoir si c'est Boson ou Rodolphe qui l'a laissé passer, et cette dernière hypothèse nous semble de beaucoup la plus admissible. Il n'y a pas pour cette période, parmi les documents de l'abbaye de Saint-Maurice dont le dépouillement est donné par le Regeste d'Hidbert, de charte pouvant fournir un argument dans un sens ou dans l'autre.

4. D'Arbois de Jubainville, *Hist. des ducs et des comtes de Champagne*, t. I, p. 65.

5. Abbaye du dioc. de Troyes. Aujourd'hui commune du départ. de l'Aube, arr. Troyes, canton Lusigny.

6. La Voire, affl. de droite de l'Aube.

la ville actuelle de Saint-Dizier[1]. Mais un récent travail[2] a montré que cette donation devait en réalité dater de l'époque de Charlemagne et être le fait d'un Boson plus ancien, mort comte palatin de Charles le Chauve avant le 24 janvier 858, date à laquelle ce prince confirma la donation précédente[3]. L'absence de documents ne permet pas de savoir avec certitude s'il existait entre ce Boson et le fils de Bivin un rapport de parenté, bien que la similitude de noms accompagnant la possession de bénéfices dans la même région constitue un argument en faveur de cette hypothèse[4]. On a d'ailleurs d'autres preuves des rapports existant entre le futur roi de Provence et les *pagi* du diocèse de Troyes. C'est ainsi que Boson était de bonne heure en relations avec Eudes, comte de Troyes, et remplit les fonctions d'exécuteur testamentaire de ce dernier[5]. C'est à sa requête également que Charles le Chauve, le 29 mars 877, donnait au monastère de Moutier-la-Celle au diocèse de Troyes la forêt dite *Drosilonis*[6]. Deux ans plus tard enfin, à la veille de se faire couronner roi, le comte de Vienne donnait au monastère de Montieramey la

1. *Cartulaire de Montiérender*, éd. Lalore, p. 135. L'acte est mentionné dans une charte du comte Herbert II (*Cartul. de Montiérender*, ibid., et d'Arbois, *op. cit.*, p. 454).

2. A. de Barthélemy, *Note sur trois personnages du nom de Boson mentionnés en Champagne aux IXe, Xe siècles*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr. et belles-lettres*, 1896, p. 201-203.

3. *Cartul. de Montieramey*, p. 132, n° x, inexactement daté par Lalore de 856. On ne peut essayer de combattre l'argumentation de M. A. de Barthélemy en supposant dans la date de ce dernier acte une erreur de copie, XVIII au lieu de XXXVIII, par exemple, ce qui permettrait d'attribuer le précédent à Boson, comte de Vienne, car dans la confirmation de Charles le Chauve le donateur dit est « quondam », et Boson survécut à son beau-frère. — Les deux actes sont mentionnés par la *Chronique* d'Aubri de Trois-Fontaines, a. 873 (*Mon. Germ.*, *SS.*, t. XXIII, p. 71) : « Boso comes dedit ecclesie Dervensi Sanctum « Desiderium, quod Karolus Calvus rex Francorum confirmavit. »

4. La parenté ne serait pas très rapprochée, en tout cas, car Boson est le nom de l'aïeul maternel du comte de Vienne, et l'on peut difficilement identifier ce personnage avec le comte palatin de Charles le Chauve. Mais ce dernier pouvait être cousin du père de la femme de Bivin.

5. E. Mabille, *Les pérégrinations du corps de saint Martin*, p. just. n° I, dans *Bib. Ec. Chartes*, t. XXX, p. 425. Cf. *infra*, p. 63.

6. *Cartul. de Moutier-la-Celle*, éd. Lalore, p. 199. Selon Mabillon (*Acta. Sanct. ord. S. Ben.*, saec. IV, p. 244), le catalogue des abbés de ce monastère publié par Camusat, *Promptuarium Trivassinum*, fol. 86 vo, aurait mentionné en 851 comme abbé un *Boso*, mais en réalité le texte porte *Bodo*.

villa de Lanty en Lassois[1]. D'autre part nous savons encore qu'en 872, après la mort de l'évêque Erpuin de Senlis, Boson voulut intervenir d'une manière quelconque dans l'élection de son successeur Hadebert, et il fallut que l'archevêque de Reims intervînt pour rappeler au comte que la désignation aux évêchés vacants ne rentrait pas dans ses attributions[2]. Il avait en outre des vassaux dans ces régions, car en 876, Jean VIII[3] se plaignait des empiètements de l'un de ceux-ci, Arembert, qui usurpait au détriment du souverain Pontife la *villa* de Vendœuvre[4], possession du Saint-Siège depuis le temps de Louis le Pieux[5]. Lui-même possédait, au diocèse de Reims, un bénéfice mentionné par Hincmar dans une lettre

1. Duchesne, *Hist. de la maison de Vergy*, pr., p. 12 ; A. Giry, *Études Carolingiennes*, dans les *Études... Monod*, p. 129. — Un Boson figure encore, le 25 octobre 877, parmi les témoins d'une charte du comte Eudes II (d'Arbois, *op. cit.*, p. 466), mais il est peu probable, en l'absence de tout titre, qu'il s'agisse du nôtre.

2. Flodoard, *Hist. Rem. Eccl.*, l. III, c. 26 ; *Mon. Germ.*, *SS.*, t. XIII, p. 545 ; *Reg. Schrœrs*, n° 336 : « Bosoni illustri comiti de agenda electione « Silvanectensis episcopi, ostendens quod non sit sui ministerii specia- « lem quamcumque designare personam. » Mais M. Schrœrs (*Hinkmar*, p. 580, n. 124) a contesté qu'il s'agît de Boson, fils de Bivin. La lettre, en effet, qui suit immédiatement dans l'œuvre de Flodoard, celle que nous venons de citer, est différente dans son adresse, qui est ainsi conçue : « Bosoni viro inclito » ; or, dans cette seconde lettre, il s'agit certainement du comte de Provence. M. Schrœrs croit pouvoir conclure de cette différence qu'il s'agit de deux personnages distincts, d'autant plus que les lettres adressées par Hincmar à un même correspondant se suivent en général, dans les analyses de Flodoard, en ordre chronologique, on ne peut supposer la seconde antérieure à la première et à l'époque à laquelle Boson reçut le titre de comte. Mais l'omission du titre de comte ne prouve pas nécessairement que le personnage n'y eut pas droit. D'autre part, en même temps que la Provence, Boson avait reçu des titres pompeux, qui ont pu entraîner une modification dans le protocole des lettres adressées par l'archevêque de Reims à « l'archiministre du sacré palais ». Ce titre de « vir inclitus » était peut-être même quelque chose d'officiel, car Hincmar écrit à Ermengarde « uxori Bosonis viri incliti » une lettre qui se rapporte à la même période (Flodoard, *op. cit.*, l. III, c. 27, p. 550). L'identité du Boson champenois et du Boson provençal est, en outre, confirmée par la lettre de Jean VIII que nous citons plus bas.

3. Jaffé, n° 3285, Migne, t. CXXVI, col. 880-881 : « Nunc autem, « sicut audivimus, villam nostram Vendoaram absque nostra consensu « et voluntate occupatis et uni vestro vassallo nomine Aremberto, in « beneficium dedistis. » Jean VIII s'adresse aussi aux comtes Hugues et Rodolphe pour obtenir la restitution de Vendœuvre (Jaffé, n° 3284 ; Migne, *ibid.*, col. 880.

4. Vendœuvre-sur-Barse, Aube, arr. Bar-sur-Aube, ch.-l. de canton

5. *Ann. Bertin.*, a. 865, p. 78.

au roi, et qui faisait peut-être partie des *honores* donné en 869 par Charles le Chauve au frère de sa concubine[1].

A une date indéterminée il avait également reçu de son beau-frère la *villa* de Molay en Tonnerrois[2], enlevée à Conrad, comte d'Auxerre, lors de la disgrâce de celui-ci en 864-865, et alors confisquée par Charles le Chauve[3]. Mais il ne devait pas la conserver longtemps, car dès 878 ou 879[4] il avait fait don de ce domaine au monastère de Saint-Germain d'Auxerre, auquel il avait jadis appartenu[5], peut-être en partie dans l'intention de se concilier l'alliance du puissant abbé laïque de Saint-Germain, Hugues l'Abbé, qui se trouvait à ce moment

1. Lettre d'Hincmar à Charles le Chauve, *Hist. de Fr.*, t. VII, p. 531 : « Sed et Boso in nostra dioecesi beneficium unum habet. » Cf. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *op. cit.*, p. 64. — Cette lettre, en raison des allusions qui y sont faites à Hincmar de Laon, semble peu postérieure à 870, ce qui ne rend pas invraisemblable notre hypothèse sur l'époque à laquelle Boson aurait reçu ses biens.

2. Molay, Yonne, arr. Tonnerre, cant. Noyers.

3. « Fuit per bannum in fisco domini regis » (*Hist. de Fr.*, t. IX, p. 399). Molay avait été acquis en 863 par le comte Conrad des moines de Saint-Germain d'Auxerre en échange d'un lieu nommé *Richonorus* (*Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 589). Les moines tenaient cette *villa* de Charles le Chauve, qui la leur avait donnée en 859 (QUANTIN, *Cartul. de l'Yonne*, t. I, p. 69) et restituée le 11 octobre 862 (*ibid.*, p. 75). Conrad la donna comme douaire à sa femme Waldrade, mais la confiscation opérée par Charles le Chauve rendit nulle cette donation. Cf. DÜEMMLER, *Ostfr. Reich*, t. II, p. 110.

4. D'après les expressions employées dans le diplôme situé à la note suivante, le fait se place entre la mort de Charles le Chauve et l'avènement de Boson au trône de Provence.

5. Nous connaissons l'histoire de la *villa* de Molay, par un diplôme daté du 29 janvier de la première année du règne d'un roi Louis, et attribué par les éditeurs du *Recueil des Historiens de France* (t. IX, p. 399) à Louis II le Bègue et par QUANTIN (*Cartul. de l'Yonne*, t. II, p. 9) à Louis IV d'Outre-Mer. M. LAUER, *Louis IV*, p. 17, n. 4, rejette cette dernière attribution. Mais l'acte, en tous cas, ne peut pas être de Louis II, qui, en parlant de lui-même, n'aurait pas employé la formule : « Preceptum quod apud dominum Ludovicum impetravit ». N'étant pas de 878 il ne peut donc servir à préciser la date antérieurement à laquelle Boson aurait donné la *villa* à l'abbaye. Elle est énumérée parmi les possessions de celle-ci à partir du 14 juin 884 (QUANTIN, *ibid.*, t. I, p. 111).

Un Boson avait été également abbé de Saint-Germain d'Auxerre (*Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 598), mais cela dès 866, à une date par conséquent antérieure à la première mention certaine de la présence du fils de Bivin dans les Etats de Charles le Chauve. Ce Boson, d'autre part, mourut un 20 juillet (SICKEL, *Lettre...*, dans la *Bibl. de l'Ec. des Chartes*, 4e série, t. III, p. 28) et avant 876 (*Gall. Christ.*, t. XII, col. 374). Il faut donc le distinguer du comte, son homonyme.

avec Boson à la tête des grands du royaume de l'Ouest, révoltés contre Charles le Chauve.

Nous savons enfin que Boson possédait au comté d'Autun un certain nombre d'abbayes, qu'il devait en 879 abandonner à son rival Théoderic en échange de la dignité du comte dans ce même *pagus*,[1] et qu'en 872 il avait reçu les « honneurs » attachés au comté de Bourges, dont Charles le Chauve le nomma titulaire après la déposition de Girard. En somme ces renseignements un peu épars laissent du moins entrevoir une chose, c'est que Boson, outre sa situation politique, devait être l'un des plus riches possesseurs de biens-fonds du royaume de Charles le Chauve. Ajoutons, pour terminer, que l'importance de son rôle est attestée non seulement par le nombre des diplômes accordés à sa sollicitation ou par l'étendue de ses domaines, mais par ce fait que des lampes brûlent en son honneur dans l'abbaye de Saint-Denis[2] comme en celui des membres de la famille royale. Un banquet anniversaire devait être célébré dans le même monastère au jour de son obit, comme pour Charles le Chauve et pour Richilde, et des prières devaient être dites à son intention en même temps qu'à celle des souverains dans une partie des monastères du royaume, notamment à Saint-Martin de Tours et à Saint-Martin d'Autun[3].

Boson, ainsi que nous l'avons dit, remplaça à la fin de l'année 870 Girard en qualité de comte de Vienne. Un diplôme en faveur de l'église de Lyon dans lequel il intervient comme *ambasciator* permet de supposer que son autorité, de même que celle de son prédécesseur, s'étendait sur le Lyonnais

1. *Ann. Bertin.*, a. 879, p. 148. Nous ignorons quelles étaient ces abbayes. Boson obtient en 877 un diplôme pour Saint-Martin d'Autun (Bulliot, *Hist. de l'abbaye de Saint-Martin d'Autun*, t. II, p. 8, n° 4), mais il ne porte dans l'acte ni le titre d'abbé, ni celui de recteur.

2. Diplôme de Charles le Chauve du 27 mars 870 pour l'abbaye de Saint-Denis ; Tardif, *Cartons des Rois*, n° 205 : « Eo videlicet « jure ut septem luminaria ante altare... ardeant. Quarum una sit pro « patre nostro sanctae recordationis Hludowico augusto, altera pro geni- « trice nostra gloriosa Judith imperatrice, tertia pro nobis, quarta pro « Hyrmintrude olim conjuge nostra regina, quinta pro hac etiam con- « juge nostra Richilde... Sexta pro omni prole nostra... Septima pro « Bosone et Vnidone, ac reliquis familiaribus nostris quos maxima fide- « litatis devotio nobis propinquiores efficit ». Cf. sur cet acte A. Giry dans *Mélanges J. Havet*, p. 684-693.

3. Diplôme du 1er août 877 ; *Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 671.

aussi bien que sur le Viennois[1]. Ce diplôme est malheureusement assez postérieur à l'année 870[2], et d'une époque à laquelle Boson était devenu un assez puissant personnage pour qu'un archevêque eût recours à ses bons offices, quand bien même il n'aurait pas exercé dans la cité métropolitaine les fonctions comtales. La seule trace, d'ailleurs, que nous possédions de l'activité de Boson en tant que comte de Vienne est la notice d'un plaid tenu dans cette ville, en présence de l'archevêque Adon, assisté du vicomte Erlulf, *missus* de Boson. Un certain Sigebert y fut condamné à des dommages intérêts envers le monastère de Saint-Maurice et de Saint-Ferréol[3]. Boson ne paraît pas être resté longtemps dans la cité dont le gouvernement lui avait été confié. A la fin de 871 en effet ou au commencement de 872, il se trouvait dans le nord du royaume et remplissait les fonctions d'exécuteur testamentaire du comte Eudes de Troyes[4]. Dans le courant de cette même année 872, probablement aux environs du mois de mai[5], il recevait encore une mission qui implique de sa part une certaine indifférence vis-à-vis de son comté de Vienne. Charles qui se trouvait à Servais, choisit son beau-frère pour le donner comme conseiller, comme *bajulus*, selon l'expression courante à cette époque, au jeune prince Louis, roi d'Aquitaine depuis 867. Boson recevait, en même temps que la première place après le souverain en Aquitaine, les « honneurs » du comte de Bourges, Girard et les titres de chambrier et de maître des huissiers[6]. Ce dernier titre, comme l'on sait, désignait un des personnages importants de la hiérarchie carolingienne[7], nommé le premier après les grands officiers palatins[8], chargé

1. Diplôme cité, n. 3.
2. *Infra, pièces justif.*, n° 1.
3. D'Achery, *Spicilegium*, t. III, p. 258. — Les dates extrêmes sont celle du commencement de 871, et celle du 15 décembre 875, date de la mort de l'archevêque Adon, mentionné dans la notice.
4. Mabille, *Les invasions normandes dans la Loire*, p. just. n° 1 (*Bib. Ec. Ch.*, t. XXXI, p. 425). — Sur ce personnage, mort au mois d'août 871, cf. R. Merlet, *L'origine de Robert le Fort*, dans les *Mél. Julien Havet*, p. 105-106.
5. C'est en mai 872 que Charles le Chauve paraît s'être trouvé à Servais, comme on peut le conclure d'un diplôme publié *Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 635, où l'an du règne est inexactement donné, mais qui d'après l'indiction et la mention de Richilde semble de 872.
6. *Ann. Bertin.*, a. 872, p. 119.
7. Waitz, *Deutsche Verfassungsgeschichte*, 2e éd., t. III, p. 537.
8. Hincmar, *De ordine palatii*, c. XVII.

de diriger le service des huissiers du Palais, d'introduire auprès du souverain les personnes qui désirent l'approcher[1], et auquel sont parfois confiées de hautes missions politiques[2].

A cette nomination de Boson comme chambrier se rattache très vraisemblablement l'éloignement d'un puissant personnage, qui, avant lui, avait rempli ces charges, le comte Engelran, dont la disgrâce est formellement attribuée par Hincmar à l'influence de Richilde[3]. Cet Engelran paraît avoir été comte en Flandre, ou tout au moins dans le voisinage du *pagus Flandria*[4], et c'est à lui que prétendirent plus tard se rattacher les suzerains de ce pays[5]. Il avait joué un certain rôle dans les événements des années précédentes, et surtout dans les négociations de Charles le Chauve avec Louis le Germanique[6] et avec le roi breton Salomon[7]. En 868 il portait les

1. Théodulf, *Carmen ad Carolum regem* (*Hist. de Fr.*, t. V, p. 418). Il est parfois désigné par le simple titre d'*Ostiarius*.

2. Gérung, maître des huissiers de Louis le Pieux, gouverna au nom du jeune Lothaire le royaume d'Italie, de concert avec Walla. Nous avons déjà parlé de l'ostiaire Richard et de son rôle sous Louis le Pieux.

3. *Ann. Bertin.*, a. 875, p. 127 : « Engilramno, quondam Karoli regis « camerario et domestico, suasione Richildis ab honoribus dejecto et a « sua familiaritate abjecto ».

4. *Capitulare Silvacense*, c. 9 (Boretius-Krause, t. II, p. 275). En 858, il figure le second sur une liste de grands laïques ayant prêté à Charles le Chauve un serment de fidélité (Boretius-Krause, t. II, p. 297).

5. *Art de vérif. les dates*, éd. in-fol., t. III, p. 1. — Les *Ann. Blandinienses*, a. 856, *Mon. Germ.*, *SS.*, t. V, p. 23, le font abbé de Saint-Pierre au Mont-Blandin de Gand (sub Ingelramno comite vel abbate) et, bien que ce texte soit assez postérieur, il peut fournir sur ce point des renseignements dignes de foi. S'il faut admettre avec leur chronologie les données de ces mêmes Annales, Engelran aurait conservé cette abbaye même après sa disgrâce, car les *Ann. Blandinienses* lui donnent encore le titre d'abbé en 875 (*ibid.*, p. 24).

6. En février 863, il est l'un des garants choisis par Louis le Germanique parmi les sujets de Charles le Chauve, pour assurer l'exécution du traité de paix conclu entre les deux frères (*Ann. Fuld.*, a. 863, p. 62 ; Duemmler, *Ostfr. Reich.*, t. II, p. 193). Au commencement de mars 870, il prend part à l'accord d'Aix-la-Chapelle entre les deux souverains et c'est lui qui prête au nom de Charles le Chauve le serment que ce dernier se contentera de la portion de l'héritage de Lothaire qui lui sera attribuée par la convention à intervenir (*Mon. Germ.*, *LL.*, t. I, p. 516 ; Duemmler, *op. cit.*, t. II, p. 294).

7. En 868, c'est lui qui est chargé de porter les présents de Charles à Salomon (*Ann. Bert.*, a. 868, p. 97). — Ajoutons qu'il paraît être mort avant 883, s'il faut l'identifier avec l'Engelran dont la veuve Friderade avait à cette date épousé un seigneur du nom de Bernier (Réginon, *Chronique*, a. 883, p. 121). Sur Engelran, voy. aussi Léon Vanderkindere,

titres de maître des huissiers, de chambrier et de conseiller secret[1]. Or nous savons que d'une part il était encore comte et jouissait d'une certaine autorité en 870-871[2], tandis que, d'autre part, il avait été dépouillé de ses fonctions et de ses honneurs antérieurement à l'année 875[3]. Il n'est donc pas invraisemblable de supposer que c'est en 872 que sa charge lui fut retirée pour être donnée au nouveau favori, Boson, alors comte de Vienne, en même temps que le gouvernement du royaume d'Aquitaine[4]. A côté de Boson, Charles envoyait dans ce royaume le comte d'Auvergne, Bernard II Plantevelue, fils de Bernard et de Liutgarde[5], et le marquis de Septimanie, Bernard, fils de Blichilde[6], c'est-à-dire deux des plus importants seigneurs du midi. Il importait en effet d'établir dans ces remuantes provinces une autorité plus stable que celle des officiers palatins qui, en 867, y avaient accompagné le jeune Louis[7]. Les trois comtes, d'ailleurs, commencèrent par avoir quelque succès, et à la fin de l'année 872, Bernard, fils de Blichilde[8], battait et tuait le rebelle fils de Doda, Bernard le Veau[9], qui se maintenait de force dans le comté

Le capitulaire de Servais, 1897, br. in 8°, p. 10-17. (Extr. des *Bull. de la Com. roy. d'Hist. de Belgique*, 5e série, t. VII). Cet érudit se refuse, avec raison, à voir dans Engelran le père de Baudouin de Flandre qui serait bien fils d'Odacre. Il lui attribue comme *missus* les comtés de Courtrai, Gand et Tournai, mais non la Flandre propre (Bruges).

1. *Ann. Bertin.*, a. 868, p. 97.

2. A cette date, Hincmar s'adresse à lui en même temps qu'aux comtes Gozlin et Adalelme pour organiser la résistance contre le rebelle Carloman (Flodoard, *Hist. Rem. Eccl.*, III, c. 26; *Mon. Germ.*, *SS.*, t. XIII, p. 543).

3. *Ann. Bertin.*, a. 875, p. 127.

4. Ce qui empêche l'argument tiré de la coïncidence des dates, des faits et des changements de titres d'être complètement probant, c'est la phrase assez embarrassée d'Hincmar qui ne permet pas de décider nettement si Boson reçut en 872 la charge de chambrier et de maître des huissiers pour tout le royaume ou seulement pour celui d'Aquitaine. C'est ainsi que M. Bourgeois (*Capit. de Kiersy*, p. 94) a pu croire que Boson ne reçut alors que la charge de grand chambellan d'Aquitaine. Nous croyons, au contraire, qu'il reçut ces fonctions pour tout le royaume de Charles.

5. *Hist. de Lang.*, t. II, p. 285.

6. *Hist. de Lang.*, t. II, p. 280.

7. *Ann. Bertin.*, a. 867, p. 86 : « Ordinatis illi [Ludovico] ministeria-« libus de palatio suo, Aquitanis regem praefuit. » — Cf. Bourgeois, *Le Capitulaire de Kiersy*, p. 97.

8. *Hist. de Languedoc*, t. II, p. 276.

9. *Ann. Bertin.*, a. 872, p. 121.

d'Autun, et le vainqueur recevait de Charles le Chauve ce même comté comme récompense de ses services.

Mais, pas plus en Aquitaine qu'en Viennois, Boson ne paraît avoir fait un séjour de bien longue durée[1]. Trois ans, en effet, après son envoi dans le Midi, on le retrouve auprès de Charles le Chauve, sans qu'il semble après cette date avoir conservé la moindre relation avec les pays d'outre-Loire. Il était à Saint-Denis le 19 mars 875[2] et obtenait de Charles le Chauve la celle de Saint-Romain en Mâconnais[3] pour les moines de Saint-Philibert, incessamment chassés de leurs résidences successives par la crainte des invasions normandes, et que le roi établissait alors à Tournus en Bourgogne[4]. L'abbé qui se trouvait à cette époque à la tête de la *vaga congregatio* était le fils d'un comte aquitain, un nommé Geilon[5], et devait plus tard se retrouver en relations avec Boson. Louis d'Aquitaine paraît avoir également été au commencement de l'année 875 de retour auprès de son père[6].

Le 12 août 875 l'empereur Louis II mourait près de Brescia

1. Selon M. E. Bourgeois (*loc. cit.*), Boson aurait encore été maître de l'Aquitaine en 876-877 et « les Aquitains, toujours prêts à méconnaître l'autorité de Charles le Chauve, suivirent, au contraire, Boson « comme un des leurs dans ses intrigues contre l'empereur ». En réalité, nous n'avons pas de trace d'un rôle quelconque joué par Boson dans les affaires d'Aquitaine en dehors de la mention des Annales d'Hincmar relative à son envoi dans cette province en 872.

2. *Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 645. — C'est le diplôme concédant comme refuge à la congrégation de Saint-Philibert le monastère de Saint-Valérien avec le *castrum Trenorchium*, et la *villa* de Tournus. Mais l'intervention de Boson, dans ce très long diplôme, n'est mentionnée que dans la disposition particulière relative à la celle de Saint-Romain et à ses dépendances. — Le texte de l'acte, qui n'est plus connu que par des éditions ou par des copies modernes, est extrêmement défectueux. Certaines copies (par exemple celle d'après laquelle a été faite l'édition du *Gallia Christ.*, t. IV, instr., col. 24), au lieu de « pro elemosina « nostra, ac dulcissimae conjugis, sive ejusdem Bosonis » donnent « ac « dulcissimae conjugis filiae ejusdem Bosonis ». C'est une erreur évidente, mais ce texte altéré a préoccupé certains historiens anciens, notamment Pierre de Saint-Julien, au point d'amener ce dernier à dédoubler le personnage de Boson.

3. Saint-Romain-des-Iles, Saône-et-Loire, arr. Mâcon, canton La Chapelle-de-Guinchay.

4. Tournus, Saône-et-Loire, arr. Mâcon, ch.-l. de canton.

5. Cf. la charte publiée par M. Léon Maître, dans la *Bibl. de l'Éc. des Ch.*, 1898, p. 257, et Favre, *Eudes*, p. 257.

6. Qui le chargea peu après de défendre la portion orientale du royaume.

en ne laissant qu'une fille, Ermengarde[1]. Charles apprit la nouvelle à Douzy[2], où il se trouvait alors[3]. Sans tarder il se rendit à Ponthion[4], où se tint une première assemblée, puis à Langres. Là il désigna ceux qui devaient l'accompagner dans son expédition[5], parmi eux devaient se trouver Boson et son frère Richard[6]. Le 1er septembre il se mettait en route pour tenter de mettre la main sur l'héritage de son neveu, en prenant la route ordinaire, celle du Valais et du Grand Saint-Bernard dont le maître, le comte Rodolphe, son cousin, le laissa passer sans lui susciter de difficultés[7]. Malgré l'hostilité de Louis le Germanique, qui envahissait la Gaule, et dont les fils, soutenus par une partie des seigneurs italiens et notamment par Bérenger de Frioul[8], tentaient vainement d'arrêter la marche de Charles en Italie[9], celui-ci était le 29 septembre à Pavie[10], un peu plus tard à Rome, où le 25 décembre de cette même année il recevait des mains du pape Jean VIII la couronne impériale[11].

Nous ignorons d'ailleurs la part qu'il convient de faire à l'influence de Boson dans cette première expédition d'Italie. On a soutenu[12] qu'elle devait lui être attribuée en grande partie, mais en l'absence de tout texte précis on en est réduit aux conjectures. Or, que Boson ait été ambitieux, c'est ce que montre la suite de son histoire. Qu'il ait eu intérêt à lancer son beau-frère dans des aventures au delà des monts alors que lui-même, possesseur des comtés de Vienne et de Bourges, jouissait ou pouvait jouir d'une sorte de vice-royauté en Aquitaine ou en Provence, c'est au contraire une chose contestable. Ce qui est certain, c'est que l'expédition une fois commencée,

1. Bœhmer-Muehlbacher, p. 476, réunit les textes relatifs à cette mort.
2. Ardennes, arr. Sedan, cant. Mouzon.
3. *Ann. Bertin.*, a. 879, p. 126.
4. Ponthion, Marne, arr. Vitry, cant. Thiéblemont.
5. *Ann. Bertin.*, *ibid.*
6. Mais leur première mention est celle que l'on trouve dans les actes de l'assemblée de Pavie, au mois de février 876.
7. *Ann. Bertin.*, a. 875, p. 127; Duemmler, *Ostfr. Reich.*, t. II, p. 388.
8. André de Bergame, *Hist.*, c. 19, *Script. Rer. Lang.*, p. 230.
9. Duemmler, *Ostfr. Reich.*, t. II, p. 396, et *Ann. Bertin.*, p 127. André de Bergame, *ibid.*
10. Muratori, *Ann. d'Italia*, t. V, p. 131.
11. *Ann. Bertin.*, a. 875, p. 127.
12. Bourgeois, *Capitul. de Kiersy*, p. 83.

sous l'influence de Boson ou autrement, le comte fut établi à la tête du pays conquis, comme il l'avait été en 872 en Viennois, en 872 dans l'Aquitaine mal soumise.

La première portion du royaume de Louis II confiée à Boson dut être la Provence propre, c'est-à-dire l'ensemble des cités qui après la mort de Charles le Jeune avaient passé entre les mains de l'empereur, son frère. Le seul texte, il est vrai, qui mentionne cette donation faite par Charles le Chauve à son beau-frère, est la Chronique de Réginon [1], dont la chronologie est particulièrement suspecte à cet endroit. Mais les faits postérieurs ne permettent pas de douter que Boson ait eu le gouvernement de la Provence [2], et il ne peut y avoir d'hésitation que sur le moment où celui-ci lui a été confié [3]. On peut supposer que cette concession lui fut faite à une époque un peu postérieure pour le dédommager de la perte de son *missaticum* italien [4]. Mais nous croyons qu'il vaut

1. Réginon, *Chronique*, p. 113 : « Dedit insuper Bosoni Provinciam. »
2. Duemmler, *Ostfr. Reich.*, t. III, p. 78.
3. Un texte parfois cité à ce propos (cf. Duemmler, *ibid.*, n. 1) ne paraît pas de nature à jeter une grande lumière sur la question. C'est une lettre du pape Jean VIII, adressée au comte Boson et relative à un certain évêque Ogier [Audgarius] (Jaffé, n° 3002). Une autre lettre, en relation avec celle-ci, nous apprend que cet Ogier dépendait du métropolitain d'Embrun, Bertmond (Jaffé, n° 3001). On pourrait donc croire que la lettre fut adressée à Boson lorsque celui-ci gouvernait la Provence, après la mort de Louis II, et, s'il est possible de dater la lettre, chercher à en tirer des conséquences relativement à l'époque à laquelle Boson reçut la Provence. Mais Ewald (*Neues Archiv.*, t. V, p. 319), en publiant la *Collectio Britannica*, qui renferme ces deux textes (Joh. VIII, nos XXXIX et XL, *Neues Arch.*, t. V, p. 311) a remarqué que les lettres pontificales s'y suivaient, autant que nous pouvons en juger, en ordre à peu près chronologique. Or, le document que nous venons de citer en précède un autre, qui est certainement du mois de février 875 (*Ib.* Joh. VIII, n° XLV, Jaffé, n° 3007). Il est donc lui-même antérieur à cette date et *a fortiori* à celle à laquelle Boson pouvait exercer quelque autorité sur le diocèse d'Embrun. Il y a donc plus de vraisemblance à admettre que la lettre en question est adressée à un autre comte de même nom, sujet de Louis II, peut-être au mari d'Engeltrude, dont nous avons précisément encore une mention en 874 (cf. *infra*, *Appendice III*, p. 307). Quant à l'évêque Ogier, nous n'avons pu, non plus qu'Ewald, l'identifier, mais on sait combien les listes épiscopales sont incomplètes pour ce pays et pour cette époque.
4. C'est l'hypothèse de Doenniges, *Deutsche Staatsrecht*, t. I, p. 136. Mais il admettait aussi, en s'appuyant sur le texte de Réginon, que Boson avait été créé roi d'Arles par Charles le Chauve, ce qui est inadmissible, comme l'a déjà reconnu Duemmler, *Ostfr. Reich.*, t. III, p. 78, n. 1. De même que Réginon a confondu les deux expéditions de Charles, de même il a confondu la couronne ducale alors reçue par Boson, avec

mieux admettre que Boson reçut au début de l'occupation par Charles des États de Louis II le gouvernement de la région qui joignait son comté de Vienne aux nouveaux territoires dont le roi projetait la conquête[1].

Charles en effet dans le courant du mois de février 876 quittait Rome et revenait vers la Gaule. Mais, avant de franchir les Alpes, il lui fallait confier le gouvernement de sa nouvelle conquête à un homme capable de la lui conserver. Boson était tout désigné pour remplir ce rôle. Dans l'assemblée générale des Italiens soumis à Charles, tenue à Pavie durant ce même mois de février, il reçut, avec le cercle d'or qui était l'insigne de sa dignité nouvelle[2], le titre de duc, oublié en Italie depuis le temps de la domination lombarde[3]. L'empereur lui concédait en outre le droit de choisir ceux qui devraient l'assister dans ces fonctions[4]. Et c'est en cette qualité de duc que Boson souscrit les actes de l'assemblée[5]. A côté de

celle que ce dernier porta plus tard. De la chronique de Réginon, cette erreur a passé médiatement ou immédiatement dans un certain nombre de chroniqueurs du moyen âge, comme SIGEBERT DE GEMBLOUX (*Mon. Germ.. SS.*, t. VI, p. 342); l'ANNALISTE SAXON (*ibid.*, p. 584); GUI DE BAZOCHES, AUBRI DE TROIS-FONTAINES (*Mon. Germ.*, *SS.*, t. XXIII, p. 71). — Boson n'a jamais que le titre de duc dans tous les diplômes de Charles qui le mentionnent, jusques et y compris le dernier, du 12 août 877 (*Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 672), et Dönniges a dû forcer le sens d'un des passages de la *Responsio Bosonis*, de 879, pour y trouver un semblant d'argument en faveur de sa théorie. — L'évidence de la confusion commise par Réginon rend également inutile l'explication trop subtile de GINGINS (*Bosonides*, p. 44) : « Boson domina comme un roi, *ut reguli* [il « oublie de dire à quel auteur il emprunte sa citation] des deux côtés des « Alpes », ou celle de VARIN (*De l'influence des questions de race sous les Karolingiens*, Paris, 1838, p. 13, n. 1) que Boson fut créé roi sous condition d'hommage au nouvel empire de Charles. Quant à TERREBASSE (*Hist. de Boson*, p. 56 sqq.), son opinion est bien hésitante.

1. Il est inexact, remarquons-le en passant, que la Provence ait été précédemment gouvernée par le marquis Adalbert, au nom de l'empereur Louis, ainsi que le prétend GINGINS (*Bosonides*, p. 43). Il s'agit uniquement, dans la lettre de Jean VIII (JAFFÉ, n° 3254) citée par l'historien suisse, de biens personnels possédés en Provence par le célèbre marquis de Toscane et sa femme Rotlinde.

2. *Ann. Bertin.*, a. 876, p. 128 : « corona ducali ornato. » — Nous savons par la *Chronique de Nantes* (éd. MERLET, p. 36) analysant en ce passage une lettre du pape Léon IV, qu'un « *circulum aureum* » était l'insigne habituel des ducs dans l'Empire franc.

3. Il avait été, sous la domination franque, remplacé par celui de comte (DUEMMLER, *Ostfr. Reich.*, t. III, p. 14).

4. *Ann. Bertin.*, *loc. cit.*

5. BORETIUS-KRAUSE, *Capitularia*, t. II, p. 99-100 : « Signum Bosonis « ducis et missi Italiae atque Palatii archiministri. — S. Bosonis incliti

ce titre il porte encore celui d'archiministre du sacré Palais (qui correspond vraisemblablement, dans l'empire, à celui de chef des huissiers et de chambrier, par lui reçu lorsqu'il accompagnait le prince Louis en Aquitaine, et qu'il porte encore sous le règne de Louis le Bègue)[1] — et celui de *missus* impérial pour l'Italie, qui semble avoir désigné quelque chose de plus, au civil, que le *dux* ou chef militaire, une sorte de vice-roi.[2]

A la suite de la souscription de Boson, au bas des actes de l'assemblée de Pavie, figurent celles d'un certain nombre de comtes, parmi lesquels devaient se trouver les « collègues » désignés par lui pour l'administration de l'Italie. Ce sont en général, si nous laissons de côté le comte Richard, qui paraît être Richard, frère de Boson, et l'un des comtes Bernard, des seigneurs de la région occidentale de la Lombardie, autant que nous pouvons en juger par les souscriptions épiscopales qui accompagnent celles-ci[3]. La partie orientale du pays restait sans doute soumise à l'ancien adversaire de Charles le Chauve, Bérenger, fils d'Évrard, marquis de Frioul[4]. Mais nous ne pouvons voir d'une manière absolue[5], dans cette absence des comtes et des évêques de la Lombardie orientale à l'assemblée de Pavie, la preuve d'une hostilité persistante de Bérenger et du « parti allemand » représenté

« ducis et sacri Palatii archiministri atque imperialis missi. » Il a exactement les mêmes titres dans un diplôme du 8 janvier 877 (*Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 656).

1. Suppon (sur ce personnage, cf. *infra*, p. 71) porte également le titre d'*archiminister* (*Vita Hadriani*, c. XLII dans le *Liber Pontificalis*, t. II, p. 181 et DUEMMLER, *Ostfr. Reich.*, t. II, p. 403). Selon ce dernier, « die Benennung galt weniger einem bestimmter Amte als « dem vertrautesten Ratgeber des Königes. » Cela est vrai, mais les textes de NITHARD (*Hist.*, l. I. c. 3) et d'AGOBARD, cités par WAITZ (*Deutsche Verfassungsgeschichte*, t. III, p. 356, n. 2) qui permettent de rapprocher de la désignation vague *primus post regem* celle de *missus imperii* et *imperatoris* permettent d'en rapprocher également celle de *camerarius*, que sous Louis le Pieux portait le comte Bernard.

2. DUEMMLER, *loc. cit.*, rapproche cette situation de celle d'autres *missi* comme Nomenoé en Bretagne sous Louis le Pieux ou plus tard Renier au Long-Col en Lorraine. Mais il confond à tort Boson, frère de Richilde, avec un *missus* de Louis II en fonctions à Milan en 874 (MURATORI, *Ant. ital.*, t. V, col. 987), lequel doit être l'oncle du précédent, le mari d'Engeltrude.

3. Parmi les évêques du pays à l'est de l'Adda, un seul, Adalard de Vérone, était présent. Cf. LUPI, *Cod. diplom. Bergom.*, t. I, p. 880.

4. Cf. *supra*, p. 67.

5. DUEMMLER, *loc. cit.*

par l'impératrice veuve, Engilberge, à l'égard de Charles le Chauve et de Boson. D'une part, en effet, l'évêque de Vérone[1] et sans doute aussi le comte de Trente[2] étaient présents. D'autre part, la plupart des comtes dont les souscriptions accompagnent celle de Boson paraissent avoir été en relations plus ou moins étroites avec Engilberge et avec le marquis de Frioul : le comte palatin Boderad, Salien d'origine[3], qui sous le règne de Louis II avait joué un rôle important[4]; le comte Walfrid de Vérone, qui pendant un an sera à la tête de la marche de Frioul[5] et figure parmi les partisans de Bérenger dans sa lutte contre Gui de Spolète[6], de même que Bernard[7], et le comte de Milan[8], Albéric[9]; et enfin le comte Suppon. Celui-ci, fils du comte palatin Maurin[10], était père de Bertila, femme de Bérenger[11], et cousin de l'impératrice Engilberge[12]. Premier gonfalonier[13] et conseiller de l'empereur Louis II[14], il avait été momentanément comte de Spolète en 871, puis réduit de nouveau par Charles le Chauve en 875 à son comté de l'Italie du Nord[15], dont le centre paraît avoir été à Turin, mais qui s'étendait jusqu'à Asti[16] et Luna[17]. La pré-

1. Adalard mentionné de 876 à 905, mort avant 911.
2. Le comte Liutfrid. Cf. A. Lapôtre, *Jean VIII*, p. 293, n. 2.
3. Campi, *Storia di Piacenza*, t. I, p. 478.
4. Il avait été notamment chargé d'une ambassade auprès de Charles le Chauve en 869 (*Ann. Bertin.*, p. 108) ; en 880, il est mentionné avec Suppon et Bérenger (*Mon. Hist. Patr.*, *Chartae*, t. I, col. 62). Le nom d'Evrard porté par un de ses fils peut faire songer à une parenté ou une alliance avec la maison de Frioul.
5. *Ann. Fuldenses*, a. 896, p. 129. — Il était alors comte de Vérone (Duemmler, *Gesta Berengarii*, p. 25).
6. *Gesta Berengarii*, l. II, v. 3 : « Nec mora Walfredus III^M resumit « amicos. »
7. *Gesta Bereng.*, *ibid.*, v. 86.
8. Duemmler, *Gesta Bereng.*, p. 27, n. 2.
9. *Gesta Bereng.*, *ibid.*, l. V, v. 89.
10. Duemmler, *Ostfr. Reich.*, t. III, p. 21.
11. Duemmler, *Gesta Bereng.*, p. 13 et 25.
12. A. Lapôtre, *Jean VIII*, p. 205.
13. Anastase le Bibliothécaire, *Acta Synodi Oct.*, *Act.* X (870) dans Migne, t. CXXIX, col. 148.
14. Donation par Louis II à son conseiller Suppon à la requête d'Engilberge, en 869, de biens au comté de Parme (Boehmer-Muehlb., n° 1209). Il est qualifié de *marchio* dans un diplôme de Bérenger de 890 (Muratori, *Ant. ital.*, t. I, col. 279-280).
15. Muratori, *Ant. ital.*, t. I, col. 281-284.
16. Plaid tenu à Asti le 1er août 880 par le vicomte Bateric « vice « Supponi ». (*Mon. Hist. Patr.*, *Chartae*, t. I, col. 60).
17. Lettre de Jean VIII au comte Suppon, relative à l'élection de

sence à Pavie du beau-père et d'une partie des partisans de Bérenger semble indiquer que ce dernier était, sinon réconcilié avec Charles, du moins neutre, et ses relations plutôt amicales avec Boson, vers la même époque, sont en faveur de cette hypothèse. Son absence à Pavie s'explique comme celle des autres marquis italiens, ceux de Toscane et de Spolète[1], en admettant que nous n'avons, à la suite des actes de Pavie, que les souscriptions des comtes directement soumis au duc d'Italie[2], Boson.

Engilberge elle-même paraît s'être rapprochée vers la même époque de Charles le Chauve et de son beau-frère. Immédiatement après la mort de son époux, elle avait fait appel concurremment aux deux princes qui pouvaient prétendre à la succession du défunt[3]. Plus tard elle favorisa sans doute les fils du Germanique, mais les armées de ceux-ci n'épargnèrent pas son monastère de Sainte-Julie de Brescia[4], et cette circonstance contribua peut-être à la rapprocher du parti « français ». Une lettre du pape Jean VIII[5] du printemps de l'année

l'évêque de Luna (*Coll. britann.*, Joh. VIII, n° XLIX, *Neues Archiv*, t. V, p. 298).

1. Remarque déjà faite par le P. LAPÔTRE, *Jean VIII*, p. 293, n. 1.

2. En prenant le mot Italie dans un sens restreint et en voyant dans le duché confié à Boson quelque chose d'analogue au marquisat de Toscane, par exemple.

3. Cet appel leur fut adressé par Engilberge et une partie des seigneurs italiens, réunis à Pavie après la mort de l'empereur Louis (ANDRÉ DE BERGAME, *Hist.*, c. 19 ; *Script. rer. Lang.*, p. 229). Selon les historiens allemands, comme DUEMMLER (*Ostfr. Reich.*, II, 388) et MUEHLBACHER (*Reg. Karol.*, p. 476) le vœu de Louis II aurait été d'avoir pour successeur Carloman de Bavière, et Engilberge s'y serait conformée en appelant celui-ci. Mais le seul texte cité à l'appui de cette opinion est celui du *Libellus de imperatoria potestate*, document postérieur et tendancieux (cf. A. LAPÔTRE, *Le libelle impérialiste de Spolète*, dans *Jean VIII*, ch. V, p. 170 suiv.), moins bien renseigné qu'André de Bergame.

4. JAFFÉ, n° 3084 ; MIGNE, t. CXXVI, col. 719. La lettre n'est que du 27 mars 877, mais elle fait allusion à des événements de dix-huit mois antérieurs, car depuis sa malheureuse expédition de 875, Charles de Souabe ne rentra pas en Italie. Cf. DUEMMLER, *Ostfr. Reich.*, t. III, p. 48.

5. JAFFÉ, n° 3085 ; MIGNE, t. CXXVI, p. 720. Il ne faut pas, du reste, exagérer et faire d'Engilberge et de Bérenger deux fervents soutiens de Charles. La lettre même de Jean VIII montre que l'on ne comptait pas trop sur la fidélité de l'impératrice. Celle-ci obtenait de Louis le Germanique, le 19 juillet 876, une confirmation de ses possessions (BOEHMER-MUEHLBACHER, n° 1476 ; MURATORI, *Ant. ital.*, t. VI, col. 29). — L'envoi par Engilberge des deux députés mentionnés dans l'acte, Gisalbert et Amédée, pourrait d'ailleurs être antérieur à la date du

suivante exhorte l'impératrice à *rester* fidèle à Charles le Chauve, ce qui prouve qu'il y avait eu une réconciliation ; celle-ci fut plus ou moins sincère peut-être, mais la lettre ne paraît pas écrite en vue de gagner Engilberge à cette cause ; elle y appartenait donc ou feignait d'y appartenir. Si, d'ailleurs, au commencement de 876 elle avait été nettement hostile à Charles, il est peu vraisemblable que sa fille eût alors épousé le beau-frère de l'empereur, son favori, le duc mis par lui à la tête de la Lombardie. Il y a là tout un ensemble de faits dont les textes ne nous permettent pas de connaître le détail, mais qui doivent être rattachés les uns aux autres et dont le plus important, au point de vue qui nous occupe, est le mariage du comte Boson avec Ermengarde.

Le nouveau duc, en effet, « poussé par la faction de Bérenger », c'est-à-dire sans doute influencé par celui-ci et par les comtes lombards dont nous avons indiqué la présence à l'assemblée de Pavie, prit pour femme la fille du défunt empereur Louis II, Ermengarde, — « iniquo conludio », dit Hincmar[1].

Le passage trop concis des Annales Bertiniennes relatif à cet événement est assez difficile à expliquer, et le rapprochement avec les quelques rares renseignements fournis par les autres sources contemporaines ne fournit que peu de secours. Ajoutons qu'on a encombré la question de commentaires et d'hypothèses souvent aventureuses, ou même contraires aux textes. La date du mariage peut être approximativement fixée au printemps de l'année 876[2], mais on[3] a voulu

rapprochement marqué par les lettres précitées et par le mariage d'Ermengarde.

1. *Ann. Bertiniani*, a. 876, p. 128 : « Boso, postquam imperator ab « Italia in Franciam rediit, Berengarii, Evrardi filii, factione, filiam « Hludovici imperatoris Hyrmengardem, quae apud eum morabatur, « iniquo conludio in matrimonium sumpsit. » Nous ne pouvons traduire très exactement le mot *factio*. D'autre part, il est difficile de savoir à quel nom se rapporte le terme *eum*. Autrement dit, Ermengarde se trouvait-elle auprès de Bérenger, son cousin par sa mère, Gisla, femme d'Évrard, ainsi que le suppose Gingins (*Bosonides*, p. 43), — ou près de Boson lui-même. Le pronom *Is, ea, id*, n'a pas un sens très précis, et l'emploi du démonstratif, dans la langue d'Hincmar, ne paraît pas assujetti à des règles bien fixes. — Duemmler, *Ostfr. Reich.*, t. II, p. 403, et t. III, p. 78, laisse la question dans le vague.

2. D'après le texte des *Ann. Bertiniani*, le fait se place entre le moment où Charles quitta l'Italie, et l'ouverture du synode de Ponthion, c'est-à-dire entre le mois de février 876 et le 21 juin de la même année.

3. Gingins, *Bosonides*, p. 45 ; Duemmler, *Ostfr. Reich.*, t. III, p. 403 ; Parisot, *Le royaume de Lorraine*, p. 452. — Buechting, *Glaubwürdigkeit*

la reporter à l'année 877, en alléguant que le testament de l'ex-impératrice Engilberge[1] prévoit le cas où sa fille viendrait à prendre le voile dans son monastère. On en a conclu qu'à cette date du mois de mars 877[2], Ermengarde ne devait point encore être mariée. Mais en réalité les termes du testament s'appliquent à la situation de la fille de l'impératrice, entrée, même mariée, dans un couvent, et établissent des distinctions, non pour le cas où Ermengarde viendrait à mourir sans être mariée, mais pour celui où elle ne laisserait point d'enfant[3]. Il est d'ailleurs des textes qui prévoient formellement l'hypothèse d'une femme mariée entrant comme religieuse dans un couvent[4]. Les considérations tirées du testament d'Engilberge ne sont donc pas de nature à infirmer la valeur du témoignage d'Hincmar, qui n'eût pas commis sur un événement de cette importance, et sur lequel il devait être bien renseigné, une erreur aussi grave. L'hypothèse, en outre, est contraire aux faits connus, car Boson était de retour auprès de Charles le Chauve dès le début de l'année 877 et rien ne permet de croire que depuis cette époque il ait repassé les Alpes, alors que toutes les sources sont d'accord pour placer en Italie la célébration de son mariage[5].

Hinkmars von Reims, p. 34, cherche à expliquer cette prétendue erreur dans la chronologie des Annales Bertiniennes par l'hypothèse de mentions rajoutées après coup par l'auteur à son texte.

1. *Cod. dip. Lang.*, col. 452, n° CCLXX.

2. Du mois de mars de la seconde année de Charles le Chauve, ce qui nous met bien en 877 et non en 876, comme le dit inexactement M. Bourgeois, *Capitulaire de Kiersy*, p. 87, n. 3, en adoptant, du reste, le même système que les historiens précédemment indiqués, à savoir qu'Ermengarde n'était pas mariée lorsque fut fait le testament.

3. Cf. A. Lapôtre, *Jean VIII*, p. 312.

4. Lettre de Jean VIII, de novembre 879 (Jaffé, n° 3310; Migne, t. CXXVI, col. 891 : « Questa a nobis quod viro suo defuncto, velamen « sibi sacri habitus ab ejusdem viri sui fratris duntaxat germani vi... « impositum fuerit. » Dans une lettre de Nicolas I (Mansi, t. XV, p. 473), il est question d'une femme qui, dans une intention frauduleuse, prend le voile après la mort de son mari. Cf. aussi *Capitulare Papiense*, de 856 (Boretius-Krause, t. II, p. 90). Il est un texte bien plus probant encore, car il est relatif à Engilberge et Ermengarde elles-mêmes, et émane de l'empereur Louis II. Ce dernier prévoit l'hypothèse où sa veuve mourrait sous l'habit religieux, abbesse du monastère de Saint-Sauveur de Brescia ; dans ce cas, Ermengarde devra succéder à sa mère : « Si vero nostra dilectissima conjux, clarissima Augusta « Engilberga, ante filiam nostram Hermengardem divina obierit voca- « tione, tunc volumus ut ei succedat ipsa filia nostra in eandem potes- « tatem. » (Diplôme du 28 avril 865 ; *Codex dipl. Langob.*, n° CCXLV.)

5. Selon Réginon, Charles le Chauve aurait lui-même donné à Boson,

Il est plus difficile de savoir ce que fut l' « iniquum conludium », la « collusion » dont parle Hincmar à propos du mariage de Boson[1]. L'archevêque de Reims a pu désigner ainsi uniquement les rapports de Boson avec des personnages tels que Bérenger et Engilberge, qui, aux yeux de Charles le Chauve et de ses conseillers, pouvaient passer à bon droit pour suspects. Il serait donc dangereux de chercher à expliquer ces mots un peu énigmatiques par un rapprochement

en même temps que la Provence et l'Italie, la main d'Ermengarde : « [Karolus »] ab urbe Roma in Langobardiam reversus Bosoni germano « Richildis reginae Hirmingardem filiam Ludowici imperatoris in ma- « trimonium jungit. Dies nuptiarum tanto apparatu tantaque ludorum « magnificentia celebratus est, ut hujus celebritatis gaudia modum ex- « cessisse ferantur » (*Chronicon*, a. 877, p. 113). Comme ce récit est contraire à celui d'Hincmar, on a supposé (cf. DUEMMLER, *Ostfr. Reich.*, t. III, p. 78) que peut-être, au cours de sa seconde expédition en Italie, Charles avait fini par approuver ce mariage et fait célébrer à Pavie des noces splendides. Cela est inadmissible, car, ainsi que nous le verrons plus loin, lors de cette seconde expédition, Boson ne redescendit pas en Italie. Les mots « ut... ferantur » dans le passage de Réginon indiquent que sur ce point comme sur d'autres l'auteur emprunte, pour partie du moins, son récit à la tradition orale. Or, il ne trouvait peut-être, dans les Annales de Prüm, qu'il avait sous les yeux et qui lui fournissaient son cadre chronologique, qu'une seule mention relative aux expéditions de Charles le Chauve. Du moins, il n'y en a qu'une dans les *Annales Prumienses*, qui nous sont parvenues (*Mon. Germ.*, *SS.*, t. XV, p. 1291). M. KURZE (*Neues Archiv.*, t. XV, p. 320) croit, au contraire, que Réginon a trouvé dans ces Annales perdues la mention du couronnement de Charles à 874 et celle de sa mort à 877. En tout cas, cela ne lui donnait pas le moyen de rattacher à une date précise les détails qu'il pouvait connaître par des rapports oraux sur le mariage de Boson. Il a confondu les faits des deux campagnes, c'est-à-dire l'attribution par Charles le Chauve à son beau-frère d'un pouvoir inusité des deux côtés des Alpes, le mariage de Boson et la mort de l'empereur. On s'explique, fort bien d'autre part, qu'il ait pu croire que, si Charles donnait à son lieutenant une autorité aussi grande, il pouvait tout aussi bien lui accorder la main d'une princesse de la famille impériale. De là la réunion des deux faits dans le récit. Quant aux détails sur la pompe du mariage qui parvinrent jusqu'à l'abbaye de Prüm, il n'est aucune raison de leur refuser tout au moins un fond de vérité.

1. Peut-être pourrait-on proposer de lire « iniquo con[c]ludio », en supposant que Hincmar, à tort ou à raison, trouvait cette alliance « disproportionnée ». C'est, du reste, relativement à ce mariage, la manière de voir de DUEMMLER, *Ostfr. Reich.*, t. II, p. 403, qui juge que « ungemessen sein Ehrgeiz vorwärts schweifte ». M. MUEHLBACHER, *Deutsche Geschichte unter den Karolingern*, p. 567, porte sur Boson un jugement à peu près analogue. Il ne nous semble pas, au contraire, que le fait ait eu rien d'anormal, la situation politique de Boson étant certainement assez élevée pour qu'il pût épouser une princesse de la famille impériale.

avec le texte des Annales de Fulda[1]. Selon ces dernières, en effet, Boson, non seulement aurait enlevé Ermengarde, mais pour être libre d'épouser celle-ci, il se serait débarrassé par le poison de sa première femme. L'annaliste de Fulda est éminemment suspect, surtout lorsqu'il s'agit de Boson, l'un des conseillers de Charles le Chauve, et qui pouvait avoir en 875 contribué à la défaite de Carloman de Bavière, pour les adversaires duquel Méginhard n'a pas assez d'injures. De plus c'est à propos des événements de 878 qu'il rapporte cette histoire d'empoisonnement. Or, à cette dernière date, le duc de Provence, appelé et soutenu par le pape Jean VIII, retournait en Italie pour y lutter contre ce même Carloman. On peut donc, avec une certaine vraisemblance, considérer l'anecdote comme l'un de ces bruits défavorables aux princes de la Francie occidentale que Méginhard aime à recueillir dans son œuvre[2]. Il serait d'ailleurs bien singulier qu'Hincmar, nettement hostile à Boson dans cette affaire, ne fît pas même allusion[3] au crime dont Réginon ne parle pas non plus.

1. Gingins, *Bosonides*, p. 44-45, a cru devoir donner à ce propos des détails assez circonstanciés sur l'expédition [?] de Boson à Trévise [?] où les confidents [!?] de Bérenger lui livrèrent la princesse Ermengarde. « ce qui passa dans le public pour un enlèvement simulé ». — Il est fâcheux que Gingins, qui cite en note les Annales d'Hincmar, n'ait pas cru devoir publier les documents auxquels il emprunte ses renseignements complémentaires, que nous citons à titre d'échantillon de sa manière d'écrire l'histoire. Les Annales de Fulda (cf. *infra*), disent, il est vrai, en parlant de ce mariage, « per vim rapuerat ». Mais cette affirmation, qu'aucun autre texte ne vient appuyer, s'explique suffisamment par l'hostilité de l'annaliste allemand à l'égard de Boson, surtout lorsqu'il s'agit d'un événement si contraire aux intérêts des princes germaniques. Cette hostilité, manifestée par un partisan dévoué de ces derniers princes, ne permet guère d'admettre avec M. Bourgeois (*Le Capitulaire de Kiersy*, p. 86-87) que « ce mariage « de Boson fut l'œuvre du parti allemand. Les ennemis de Charles le « Chauve ont exploité l'ambition de son beau-frère ; maître déjà de la « vallée du Rhône et du Valais, Boson pouvait, grâce à cette nouvelle « alliance, prétendre à la succession de Louis II, la Provence et l'Italie ». Mais 1° il est plus que douteux que Boson ait été en possession du Valais ; 2° c'est de par la volonté de Charles le Chauve qu'il était maître de la Provence et de l'Italie aussi bien que de son comté de Vienne. Quant à dire qu'il conçut dès ce moment la pensée de se créer un royaume indépendant italo-bourguignon, c'est ce qu'il est impossible d'affirmer. Il y avait là un beau mariage à faire, et Boson l'a fait.

2. Comme, par exemple, ce qui concerne les relations de Charles le Chauve avec Jean VIII.

3. Nous ne pouvons, en effet, considérer les mots *iniquo conludio* comme une allusion de ce genre.

En somme, de tous les textes relatifs à ces événements, les conclusions qui paraissent se dégager avec le plus de certitude — s'il y a une certitude quand il s'agit de l'époque carolingienne — sont bien peu nombreuses, et ce qui semble à peu près acceptable se réduit à fort peu de choses. Nous pouvons admettre cependant que Boson épousa Ermengarde entre le mois de février et le mois de juin 876; — que ce mariage eut lieu avec le concours et l'appui de Bérenger, duc de Frioul, vraisemblablement à l'instigation des comtes italiens qui entouraient alors Boson, ce qui ne fut pas sans déplaire à quelques-uns des conseillers de son souverain. Ajoutons qu'il est possible que les noces du duc de Lombardie aient été très solennelles et aient vivement frappé l'imagination d'une partie des contemporains. Il est également admissible qu'il ait, peu de temps avant cette époque, perdu une première femme dont nous ignorons le nom et dont il nous paraît impossible de démontrer l'existence[1].

Ermengarde, que Boson venait ainsi d'épouser, était alors la seule survivante des deux filles de l'empereur Louis II et de l'impératrice Engilberge[2]. Son père s'était marié au mois

1. Il est à peu près inutile de discuter l'argument de Gingins (*Bosonides*, p. 45-46) que Boson n'a pas empoisonné sa femme, car en ce cas le pape ne le traiterait pas, comme il le fait, de fils adoptif. Jean VIII ou Formose devaient régulièrement employer la formule d'usage « dilectissime fili » en écrivant à un comte même accusé d'un crime de ce genre.

Sans parler de Bouis (*La royalle couronne des rois d'Arles*, p. 128), qui a écrit à cette occasion tout un petit roman, plusieurs historiens des derniers siècles se sont laissés entraîner à admettre la version des Annales de Fulda, en identifiant Boson avec le mari d'Engeltrude, qui se serait alors défait de sa vagabonde épouse (Bouche, *Hist. de Provence*, t. I, p. 760; Chorier, *Hist. de Dauphiné*, t. I, p. 729). — Ce qui est possible, mais purement conjectural, c'est que Boson, duc de Lombardie, ait eu alors une première femme, morte à peu près à cette date, ce qui expliquerait que le bruit recueilli par Éginhard ait couru en Germanie. En outre, au mois de juin 878, Boson avait une fille qu'il fiançait au jeune prince Carloman. Le mariage avec Ermengarde datant du printemps de 876, la naissance d'un enfant de celle-ci serait de la fin de 876 ou du commencement de 877, et il faudrait admettre les fiançailles du fils de Louis le Bègue avec une enfant de quinze à dix-huit mois, ce qui n'est cependant pas impossible.

2. Le testament d'Engilberge (*Cod. dipl. Lang.*, n° CCLXX) parle d' « Ermengarda unica mea filia », mais nous savons que Louis II avait eu une fille du nom de Gisla, à laquelle, le 13 janvier 861, il concède le monastère de Saint-Sauveur de Brescia (Böhmer-Mühlbacher, n° 1186). Elle est également mentionnée par le Nécrologe de Brescia (Muratori, *Ant. ital.*, t. V, col. 761), à côté de ses deux homonymes,

d'octobre 851[1] et elle-même avait été fiancée dès une date antérieure à l'année 869 à l'empereur Basile ; elle devait donc avoir à l'époque de son mariage de 17 à 25 ans. Elle avait reçu les leçons du célèbre Anastase le Bibliothécaire[2], qui l'avait instruite dans les lettres sacrées. Sa jeunesse avait été assez agitée. En 869 Basile avait réclamé sa fiancée, gage de l'alliance conclue par lui contre les Sarrasins avec l'empereur Louis II, mais celui-ci avait trouvé un prétexte pour refuser de remettre sa fille au patrice Nicetas[3], chargé de la ramener à Constantinople en même temps que de conduire contre les Sarrasins de Bari un secours de quatre cents navires. Blessé du refus, le patrice se retira à Corinthe, pendant que les Sarrasins, délivrés de cet adversaire, harcelaient librement les troupes impériales[4]. Deux ans après, au mois d'août 871, Ermengarde était retenue en captivité avec son père et sa mère par le duc Adalgis de Bénévent qui s'était emparé d'eux par trahison[5]. La captivité de Louis II, et vraisemblablement celle de sa famille, dura jusqu'au mois de septembre[6], pendant que le bruit de leur mort se répandait jusqu'en Gaule. Ils ne furent enfin délivrés que grâce à l'intervention de l'évêque de Bénévent[7]. Depuis cette époque, les textes sont muets au sujet d'Ermengarde, jusqu'au moment où son mariage avec Boson vint rattacher celui-ci à la famille des Carolingiens d'Italie[8].

sa tante Gisla, fille de Lothaire I, et sa cousine Gisla, fille d'Évrard de Frioul.

1. Bœhmer-Muehlbacher, n° 1148.

2. Hincmar, *Lettre à Ermengarde*, dans Flodoard, *Hist. rem. eccl.*, l. III, c. 27 ; *Mon. Germ., SS.*, t. XIII, p. 530 : « Quam audierat suffi- « cienter litteris sacris imbutam ab Anastasio quondam didascalo. » — Schröers, *Regeste*, n° 447, date avec trop peu de précision cette lettre de 875-879, car non seulement Boson n'épousa Ermengarde qu'au printemps de 876, mais encore il est question dans le texte de domaines en Provence, et le duc ne revint en Gaule avec son épouse qu'à la fin de cette même année 876.

3. Son nom est donné par le chroniqueur byzantin Georges Cedrenos, *Compendium Historicum*, éd. de Bonn, p. 219.

4. *Ann. Bertin.*, a. 869, p. 106.

5. *Ann. Bertin.*, a. 871, p. 148 ; Erchempert, *Hist. Lang. Beneventan*, c. 34, *Script. rer. Lang.*, p. 247 ; *Gesta Episcopor. Neapolit.*, c. 65 *ib.*, p. 435 ; *Chron. Brixiense Mon. Germ., SS.*, t. III, p. 239.

6. Bœhmer-Muehlbacher, p. 467-468.

7. *Ann. Bertin.*, *loc. cit.*

8. On en a un indice intéressant dans ce fait que le nom de Boson

Boson, par le fait de son alliance avec l'impératrice Engilberge et sa puissante famille, se trouvait avoir acquis une autorité plus grande peut-être que celle que Charles le Chauve avait entendu lui donner[1]. Charles, cependant, laissa son beau-frère encore en Italie pendant la plus grande partie de l'année 876[2]. Boson, en effet, se trouvait encore à Pavie[3] au commencement de septembre. Il retenait alors auprès de lui deux légats du pape qui revenaient de Gaule, Léon, apocrisiaire du Saint-Siège, neveu de Jean VIII, et Pierre, évêque de Fossombrone[4] qui avaient eu au contraire à se louer de ses bons offices lorsqu'ils traversaient une première fois son *missaticum* pour se rendre à Ponthion[5]; du moins il mettait si peu d'empressement à faciliter le voyage de ces deux personnages[6] que Jean VIII crut devoir intervenir pour se plaindre de la conduite du duc de Lombardie[7]. Mais, en même temps, dans la lettre qu'il adressait à ce sujet à ce dernier, il le suppliait instamment de venir, en l'absence de l'empereur, porter secours aux chrétiens contre les Sarrasins qui dévastaient la campagne romaine[8].

figure à côté de celui d'Ermengarde parmi les personnages de la famille royale dans le nécrologe de Saint-Sauveur de Brescia. (MURATORI, *Ant. ital.*, t. V, col. 760).

1. Ce qui explique que les Annales d'Hincmar sont presque aussi hostiles à ce mariage que les Ann. de Fulda qui représentent les intérêts du « parti allemand ».

2. Son nom figure au mois de juillet dans les actes du concile de Ponthion, mais uniquement à la suite du procès-verbal de l'assemblée de Pavie, qui fut alors représenté aux grands et aux prélats. (BORETIUS-KRAUSE, t. II, p. 48).

3. C'est ce qui semble résulter des deux lettres de Jean VIII (JAFFÉ, nos 3042 et 3047), où il reproche à ses légats de rester trop longtemps à Pavie, combinées avec sa lettre à Boson, dans laquelle il accuse ce dernier d'empêcher les prélats de continuer leur voyage (JAFFÉ, no 3048).

4. Ils étaient accompagnés de l'évêque d'Autun, Adalgaire, qui jouait à cette époque un rôle actif dans les négociations entre Charles le Chauve et Jean VIII, dont il finit en 877 par obtenir le *pallium*. Il était évidemment en relations avec Boson, abbé laïque de plusieurs abbayes de son diocèse, mais on ne peut conclure de là qu'il ait dès cette époque travaillé à son profit en Italie.

5. Lettre de Jean VIII du 1er septembre (JAFFÉ, no 3043; MIGNE, t. CXXVI, col. 679). — M. BOURGEOIS (*Capitulaire de Kiersy*, p. 88) croit à tort Boson déjà revenu à cette date auprès de Charles.

6. Lettre du 9 septembre, JAFFÉ, no 3048; MIGNE, *ibid.*, col. 684.

7. Ces demandes de secours sont déjà faites dans la lettre citée n. 3.

8. Plutôt que le désir supposé par M. BOURGEOIS (*Capitulaire de Kiersy, loc. cit.*) de l'éloigner de Bérenger et d'Engilberge, auprès des-

Ce sont sans doute les événements de Gaule qui empêchèrent Boson d'accorder à Jean VIII la protection que celui-ci réclamait. A la mort de Louis le Germanique, en effet (27 août 876), Charles le Chauve avait envahi les états de son frère et essuyé le 7 octobre, à Andernach, une grave défaite. C'est très vraisemblablement cette nouvelle guerre qui le décida à rappeler d'Italie son beau-frère. On retrouve celui-ci le 7 janvier 877 à Quierzy, près de Charles qui, à sa requête, restituait à l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon la *villa* de Longvic[1] dans l'Oscheret[2]. Il l'accompagna ensuite à Compiègne, où il se trouvait à la fin de mars[3]. Il y tint sur les fonts baptismaux[4] le fils dont Richilde était accouchée durant la retraite précipitée d'Herstall à Anthenay à laquelle elle avait été contrainte, après la bataille d'Andernach, par l'approche des troupes germaniques[5]. Boson d'ailleurs, tout en étant de retour en Gaule, conservait ses titres de duc d'Italie, de *missus*, d'archiministre du sacré palais[6]. Ce fait, non moins que les nombreux diplômes qu'il obtenait à cette époque pour Saint-Bénigne[7], pour Montier-la-Celle[8], pour Montiéramey[9], pour un certain Odilon[10],

quels on venait de le laisser pendant un an. Quand Charles a besoin de Boson, il le « déplace » comme en 872 il l'a fait passer de Vienne en Aquitaine et, en 875, d'Aquitaine en Italie.

1. Longvic, Côte-d'Or, arr. et cant. de Dijon.

2. Diplôme de Charles le Chauve du 7 janvier 877, (*Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 656).

3. Diplôme de Charles le Chauve du 29 mars, (*Cartul. de Montier-la-Celle*, éd. Lalore, p. 199). Cf. d'Arbois de Jubainville, *Hist. des ducs et comtes de Champagne*, t. I, p. 65-6.

4. *Ann. Bertin.*, a. 877, p. 133.

5. *Ann. Bertin.*, a. 876, p. 131.

Cet enfant, qui avait reçu le prénom de Charles, mourut peu après son baptême.

6. « Boso charissimus noster dux et missus Italiae sacrique palatii « nostri archiminister. » (Dipl. du 7 janvier 877, *Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 656).

« Insignis ducis nostrique ministerialis Bosonis. » (Dipl. cité n. 4.)

« Bosonis comitis ducis Italiae et sacri palatii nostri archiministri. » A. Giry, *Études carol.*, dans les *Études... dédiées à G. Monod*, p. 128.)

« Bosonis carissimi ducis. » (dipl. du 12 octobre 877, *Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 672.)

7. Cf. n. 2.

8. Cf. n. 3.

9. Fragment non daté provenant d'un diplôme de Charles le Chauve pour Montiéramey, pub. par A. Giry, *op. cit.* p. 128, et qu'il faut, semble-t-il, rapprocher des précédents.

10. *Chartes de Cluny*, n° 21.

fidèle de Charles, doit faire écarter l'hypothèse d'une disgrâce, encourue par lui à la suite de son mariage avec Ermengarde. Il paraît d'ailleurs avoir eu pour remplaçant dans son *missaticum* italien son propre frère, Richard, qu'accompagnait Hugues l'Abbé.

On perd la trace de Boson dans le courant de l'été de l'année 877 et il n'assista pas au mois de juin à l'assemblée de Quierzy[1]. Mais il n'était pas le seul parmi les grands à y faire défaut. Hugues l'Abbé, peut-être encore retenu en Italie, et Bernard d'Auvergne étaient également absents[2]. Ce qui paraît le plus probable c'est que ce dernier et Boson se trouvaient dans les pays dont le gouvernement leur était confié, peut-être pour prendre contre les Normands les mesures dont on s'occupait alors. Charles, d'ailleurs, les désigne l'un et l'autre parmi ceux dont son fils doit, durant son absence, prendre les conseils[3]. Ce fait n'indique pas qu'il eût à ce moment l'intention de les emmener en Italie; il réserve cependant le cas où il aurait besoin d'eux, et où par suite son fils devrait se passer de leur concours[4]. Une résolution spéciale devait être prise par l'assemblée au sujet des « honneurs » de Boson, de Bernard

1. « Hugo abbas » et Richard souscrivent, au mois de mars 877, le testament de l'impératrice Engilberge. L'identification faite par le P. Lapôtre, *Jean VIII*, p. 311-312, paraît vraisemblable, car nous n'avons pas de mention de Hugues l'Abbé en Gaule après le mois de juillet 876 (*Ann. Bertin.*, p. 131 ; diplôme du 13 juillet, *Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 667 ; Actes du synode de Ponthion, dans Boretius-Krause, t. II, p. 350). Richard paraît encore en Gaule dans un diplôme du 4 septembre de cette même année (*Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 654). Ce serait donc au plus tôt dans le dernier trimestre de cette année que ces deux personnages auraient remplacé Boson en Italie, ce qui concorde avec la date que nous avons indiquée pour le rappel de ce dernier. — Ajoutons que c'est à Hugues l'Abbé qu'Engilberge s'adressa plus tard pour obtenir un diplôme du roi Carloman de Gaule le 3 août 883 (*Mittheil. des Inst. Œ. GF.*, t. V, p. 339, n° XVI), mais nous ne savons si c'est à ce séjour de Hugues en Italie qu'il est fait allusion dans une lettre que lui adressa Jean VIII en 878 (Jaffé, n° 3156 ; Migne, t. CXXVI, col. 781). Il était de retour avant le mois de septembre 877, car à cette date Charles le Chauve attendait sa nouvelle arrivée en Italie avec des renforts.

2. Hincmar, Lettre à Louis le Bègue (*Hist. de Fr.*, t. IX, p. 254) : « Omnes presentes adfuerunt, exceptis Bosone et Hugone abbate et « Bernardo comite Arvernico. »

3. *Cap. Caris.*, art. 15.

4. *Ibid.* : « Quanto saepius pro utilitate nostra potuerint » et Charles les appela plus tard en Italie. — Cf. *Ann. Vedust.*, a. 877 (*Mon Germ.*, *SS.*, t. II, p. 196) : « Hludovicum filium suum delegit in regno suo *cum* « *primoribus* relinquendum. »

et d'un certain Gui, comte probablement dans la Bourgogne dijonnaise, souvent mentionné dans les actes à côté de Boson[1]. Cet article est resté en blanc[2], mais il est bien vraisemblable qu'il s'agissait de dispositions financières, des conditions dans lesquelles serait ou ne serait pas levé le tribut destiné à procurer la somme moyennant laquelle les Normands abandonneraient leurs postes de la Loire et de la Seine[3].

1. Il faut distinguer deux comtes Gui, probablement le père et le fils, contemporains de Charles le Chauve.

1° Un comte Gui avait été à une époque antérieure à 865 possesseur de la *villa* de Vendœuvre (*Ann. Bertin.*, a. 865, p. 78) et mourut un 20 juin, avant 869, date à laquelle son anniversaire fut institué par Charles à Saint-Lucien de Beauvais (Mabillon, *Ann. Ben.*, t. III, p. 628);

2° Le comte Gui dont, en 877, le Capitulaire de Quierzy parle comme d'un personnage dont les *honores* étaient voisins de ceux de Boson, est celui pour lequel une lampe devait, depuis 870, brûler perpétuellement dans l'abbaye de Saint-Denis, en même temps que pour Boson (*Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 630). Il paraît en 882 dans un diplôme de Charles le Gros relatif au pays de Langres (pub. par Sickel, *Forschungen z. d. Gesch.*, t. IX, p. 414) et peut-être dans un diplôme de Carloman relatif au *pagus* de Chambly (Tardif, *Cartons des rois*, n° 214). Il accompagna en Italie Gui de Spolète, dont il était probablement parent et fut tué à la bataille de la Trébie en 889 (Wuestenfeld, *Die Herzoge von Spoleto*, dans les *Forsch. z. d. Gesch.*, t. III, p. 429).

Le premier de ces deux Gui ayant été vassal et fidèle de Charles le Chauve ne peut guère être identifié avec Gui, comte du Maine, tué en 834, en combattant contre Lambert. Il est plutôt son fils et l'on pourrait, semble-t-il, combler la lacune laissée par Wuestenfeld (*op. cit.*, p. 432) entre Gui, comte du Maine, et Gui, tué à la Trébie.

Gui, comte du Maine, † 834.
|
Gui, mort avant 869.
|
Gui mort en 889.

Gui III laissa peut-être en Bourgogne un fils de même nom que lui qui assiste en 890 à l'assemblée de Varennes (*Hist. de Fr.*, t. IX, p. 663) et plus tard à un plaid tenu par Richard le Justicier (*Chron. S. Benigni*, éd. Bougaud, p. 113).

2. Le capitulaire n'en donne que le titre : « C. XXXI. De honoribus « Bosonis, Bernardi et Widonis, et aliorum illarum partium. »

3. Dans le capitulaire, il vient précisément d'être question du tribut à payer aux Normands et la fin de l'article, dont le début devait être consacré aux bénéfices des trois comtes, indique précisément la manière dont le tribut sera levé sur certaines catégories de particuliers, les *cappi* et les marchands juifs et chrétiens. Malgré l'incohérence et le désordre des articles du capitulaire, il est à croire qu'il ne s'agit pas dans ce début du n° XXXI d'une affaire d'une autre nature que les dispositions qui le précèdent et qui le suivent. Un passage des Annales de Saint-Bertin (a. 877, p. 135) semble donner à entendre qu'au point de vue du tribut à payer, la portion de l'héritage de Lothaire II recueillie

Charles cependant, après avoir quitté Quierzy, gagna le nord de la Bourgogne pour pénétrer en Italie par la voie ordinaire de Saint-Maurice en Valais[1]. Le 1er août il était en un lieu nommé *Monasteriolum*, sur la Saône[2]; dans le diplôme qu'il donne alors en faveur de Saint-Martin de Tours; il ordonne de prier dans cette abbaye pour Gui et pour Boson[3]. Ce dernier venait rejoindre l'empereur et, le 12 du même mois, était avec lui à Besançon[4]; là Charles le Chauve accordait, à sa requête, à l'église de Viviers un domaine au comté de Valence, et l'abbaye de Donzère au comté d'Orange[5]. Il restituait également, toujours à la prière de l'archiministre du Sacré Palais, divers biens à l'abbaye de Saint-Martin d'Autun[6].

A ce moment Boson paraît donc avoir été encore en bons termes avec son beau-frère, mais il ne l'accompagna certainement pas en Italie. Deux mois plus tard il se trouvait même avec Hugues l'Abbé, avec les deux Bernard, à la tête des rebelles qui refusaient d'amener à l'empereur les troupes dont celui-ci, menacé par Carloman, réclamait l'arrivée en Italie. Les grands, sans doute, désapprouvaient cette expédition,

par Charles le Chauve subit un traitement spécial, et que les pays gouvernés par Boson payèrent une contribution particulière : « Et quomodo « tributum de parte regni Franciae quam ante mortem Lotharii habuit, « sed et *de Burgundia* exigeretur »

1. *Ann. Bertin.*, *loc. cit.* Bien que ces Annales n'indiquent pas l'itinéraire de Charles entre Orbe et Verceil, on ne peut guère douter qu'il n'ait passé par Saint-Maurice, mais on ne peut alléguer en faveur de cette opinion la souscription de son neveu, le comte-abbé Rodolphe, à un diplôme du 13 août, car ce diplôme est manifestement suspect. (*Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 673).

2. Donation de Mellecey à l'abbaye de Saint-Martin de Tours (*Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 671). On sait, par un autre diplôme de même date (*Ib.*, p. 670) que ce *Monasteriolum* était sur la Saône, dans le voisinage sans doute du point où la voie romaine par Langres et Besançon, que Charles devait suivre, coupe la Saône entre Seveux et Membrey. Cf. LONGNON, *Atlas histor.*, pl. II.

3. C'est le premier des deux diplômes cités à la note précédente.

4. Gingins affirme que Boson, d'après la lettre d'Hincmar à Louis le Bègue, se serait trouvé en Italie lors de l'assemblée de Quierzy et serait venu au-devant de l'empereur à Besançon, mais il ne l'affirme qu'en falsifiant un passage de cette lettre. Cf. BOURGEOIS, *Capitulaire de Kiersy*, p. 86.

5. *Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 672.

6. BULLIOT, *Hist. de l'abbaye de Saint-Martin d'Autun*, t. II, p. 8, n° 4. L'acte n'a pas de date de jour, mais en raison de la date de lieu nous croyons qu'il faut rapprocher ce diplôme du précédent. L'année I du règne en Italie, que l'on trouve dans l'acte, est évidemment fautive, car elle n'a jamais coïncidé avec l'an XXXVIII du règne en *Francia*.

entreprise au moment où la résistance contre les Normands était le premier besoin du royaume[1]; Charles avait déjà été obligé de s'assurer leur concours par certaines des dispositions du Capitulaire de Quierzy; ils avaient donc profité de l'occasion qui s'offrait à eux de contraindre le roi à renoncer à son projet. Charles, que cette mauvaise volonté mettait hors d'état de continuer la lutte, se hâta de revenir vers la Gaule. Mais, tombé malade en traversant les Alpes, il reçut, racontait-on, des mains de son médecin juif Sédécias un breuvage empoisonné et mourut près du mont Cenis, à *Brios*[2], le 6 octobre 877[3].

Louis le Bègue reçut à Orville[4] la nouvelle de la mort de

1. *Ann. Vedast.*, 877 (*Mon. Germ., SS.*, t. II, p. 196): « Contra voluntatem denique suorum cum conjuge iterum Italiam ingressus est ». L'explication des *Ann. Fuldenses*, que les comtes étaient blessés par l'orgueil de Charles et de ses vêtements empruntés à l'Orient, est assez puérile (il va sans dire qu'elle est adoptée par Gingins, *Bosonides*, p. 47). M. Bourgeois (*Capitulaire de Kiersy*, p. 97) conjecture plus justement, d'après le texte des Annales de Saint-Vaast et certains articles du capitulaire, que le mécontentement des grands est en relations avec la nécessité de payer le tribut aux Normands. — Ce n'étaient pas d'ailleurs seulement les grands qui étaient hostiles à l'expédition, mais aussi les évêques dont on dépouillait les églises (*Ann. Vedast., loc. cit.*) pour payer les Normands. Hincmar (*Ann. Bertin.*, p. 136) dit expressément que les évêques soutenaient la cause des rebelles. Lui-même n'a pas un mot de blâme pour ceux-ci, et, après la mort de Charles le Chauve, se hâte de recommander à son fils de faire appel au concours des meneurs du mouvement. A cela, il faut ajouter le mécontentement vis-à-vis de Louis au sujet des distributions irrégulières de bénéfices. Il n'est donc pas besoin de songer, comme M. Bourgeois, (*op. cit.* p. 88-98), à une influence considérable exercée par Boson dans la révolte de 877, à la suite d'intrigues des seigneurs italiens auprès de leurs compatriotes de Bourgogne. M. Bourgeois le suppose mécontent et disgracié, ce qui ne peut guère se concilier avec les nombreux diplômes obtenus par lui, avec les prières ordonnées pour lui par Charles le Chauve. En outre, de l'article 31 du capitulaire de Quierzy, M. Bourgeois paraît conclure que les comtés de Boson, de Bernard et de Gui étaient le centre de la révolte. Nous croyons plutôt qu'ils sont là réunis parce qu'ils sont situés dans la *Burgundia* (Bernard était comte d'Autun) et que la *Burgundia* paye un tribut spécial. — Il y a eu mécontentement général des *primores* à l'occasion de la question des bénéfices et de celle du tribut, et Boson ne paraît pas avoir eu plus de part que Hugues l'Abbé ou Bernard au refus d'obéissance qui amena la déroute de Charles le Chauve.

2. La localité n'est pas identifiée. Le dernier auteur qui ait discuté la question, M. Philipon (*Le second royaume de Bourgogne*, dans les *Ann. Soc. Emul. Ain*, 1896, p. 634) démontre l'inadmissibilité des diverses identifications proposées pour *Brios*, mais à vrai dire n'en indique pas de nouvelle.

3. *Ann. Bertin.*, 877, p. 137; *Ann. Vedast.*, a. 877, *Mon. Germ., SS.*, t. II, p. 196.

4. Orville-sur-l'Authie, Pas-de-Calais, arr. Arras.

son père et, contrairement à l'un des engagements pris par l'empereur à Quierzy[1], se hâta de distribuer, sans le concours des grands, à ceux de ses partisans qui se trouvaient autour de lui, des « honneurs », comtés, abbayes ou simples domaines[2]. Aussi, lorsqu'il voulut se rendre à Compiègne, apprit-il que les grands, groupés autour de Boson, de Hugues et des deux Bernard[3], et soutenus par Richilde, lui refusaient obéissance. Les rebelles marchèrent d'abord sur Avenay[4], en ravageant le pays, puis enfin, après d'assez longs pourparlers, consentirent à avoir avec le roi, à Compiègne, une entrevue préparatoire[5]. Mais, tandis qu'ils se réunissaient à *Casnus*[6], dans la forêt de Cuise, d'où ils traitaient avec Louis, Richilde, réconciliée avec son beau-fils, lui remettait les ornements royaux et l'acte par lequel son père, avant de mourir, l'avait désigné pour son héritier[7]. Le jeune roi, sévèrement admonesté par Hincmar[8], accorda aux chefs de l'aristocratie franque tout ce qu'ils demandaient. Aussi, la réconciliation semble-t-elle s'être faite facilement[9] et le couronnement du nouveau souverain eut lieu solennellement à Compiègne le 8 décembre[10]. Seul, Bernard, marquis de Gothie, paraît avoir persisté dans son hostilité[11]. Quant à Boson, il retourna dans son gouvernement de Provence, où on le retrouve au printemps de l'année suivante.

1. *Capitul. Caris.*, a. 9.
2. *Ann. Bertin.*, p. 137.
3. Hincmar ne les nomme pas en ce passage, mais d'après ce qu'il en a dit un peu plus haut, il est clair que ce sont ceux-là qu'il entend par *primores*.
4. *Ann. Bertin.*, *loc. cit.*
5. *Ibid.*
6. Lieu d'identification douteuse, peut-être Caisne, Oise, arrondissement Compiègne, canton Noyon.
7. *Ann. Bertin.*, *loc. cit.*
8. Lettre à Louis le Bègue, *Hist. de Fr.*, t. IX, p. 254.
9. Les Annales d'Hincmar montrent les grands soumis, en apparence du moins, à Louis ; Hugues l'Abbé, l'un des chefs du mouvement de 877, paraît dans plusieurs de ses diplômes.
10. *Ann. Bertin.*, a. 878, p. 137 ; *Ann. Vedast.*, a. 878, *Mon. Germ.*, *SS.*, t. II, p. 197.
11. Hincmar (Flodoard, *Hist. Rem. Eccl.*, l. III, c. 26, *SS.*, t. XIII, p. 536), avertit son oncle Gozlin des mauvais desseins que trame son neveu. Dès le commencement de 878, Émenon, oncle de Bernard, est révolté à Évreux. Il fallut, au concile de Troyes, excommunier le marquis de Gothie (*Ann. Vedast.*, *ibid.*) et diriger contre lui une expédition à la fin de l'année.

Le 11 mai 878, arrivait à Arles, sur trois dromons à lui prêtés par la cité de Naples et son évêque-duc Athanase, le pape Jean VIII, que ses démêlés avec le duc de Spolète, Lambert, et le beau-frère de celui-ci, Adalbert de Toscane, forçaient à quitter Rome pour venir chercher lui-même en Gaule l'appui dont il avait besoin contre ses turbulents voisins aussi bien que contre les Sarrasins[1]. A peine débarqué, pendant que la plupart des évêques des provinces voisines se hâtaient d'accourir au-devant de lui[2], il envoyait prévenir de son arrivée le comte Boson, et avait avec celui-ci une entrevue à laquelle assistait Ermengarde[3]. Le duc et son épouse paraissent avoir produit sur l'esprit du souverain pontife la meilleure impression. Dans la lettre que Jean VIII adressait peu de temps après à l'impératrice Engilberge, il abondait sur leur compte en expressions élogieuses, se déclarant « tout prêt à les élever à une situation plus considérable et plus haute[4] ». Quelle que part qu'il faille faire, dans cette lettre, aux formules de politesse, la conduite ultérieure de Jean VIII et d'Engilberge montre qu'ils étaient capables de concevoir pour le mari d'Ermengarde des visées plus ambitieuses peut-être que celles de Boson lui-même[5]. En attendant de pouvoir donner

1. *Ann. Bertin.*, a. 878, p. 140 : « Johannes Papa... Roma exiit et « navigio Arelatum in die sancto Pentecostes appulit...». Cf. *Ann. Vedast.*, a. 878; *Ann. Fuldenses*, a. 878, p. 91 ; Duemmler, *Ostfr. Reich.*, t. III, p. 77 ; A. Lapôtre, *Jean VIII*, p. 343-344.

2. Lettre de Jean VIII à Teutran de Tarentaise (Jaffé, n° 3150 ; Migne, t. CXXVI, col. 781), dans laquelle il lui reproche de ne pas être venu au-devant de lui « more ceterorum venerabilium archiepiscoporum ».

3. *Ann. Bertin.*, p. 140 : « Suosque nuncios ad Bosonem comitem « misit. » — Lettre citée plus bas, de Jean VIII à Engilberge : « Ecce « Arelatem... intravimus... Illicque Bosonem principem generum ves- « trum communem et filiam domnam Ermengardem alloquentes... »

4. Lettre de Jean VIII à Engilberge, Jaffé, n° 3146 ; Migne, t. CXXVI, col. 774 : « Et pro amore vestro, vestri nuper et piissimi « conjugis, illos tanquam filios amplectentes, pro eorum consulto, « illorum cum honore cuncta faciemus, quoniam ceu per vos, haud « secus per istos, consolationem et defensionem sanctae Romanae « ecclesiae quaerimus eosdemque, permissu Dei, ad majores excel- « sioresque gradus modis omnibus salvo nostro honore promovere « nihilominus desideramus. Quapropter monentes hortamur ut tanto « labori faveatis. »

5. Selon une autre lettre de Jean VIII (Jaffé, n° 3251) ce n'est qu'à Troyes que le pape s'ouvrit de ses projets à Boson, et celui-ci, comme nous le verrons, semble avoir mis peu d'empressement à les accueillir. Engilberge paraît s'être beaucoup occupée de ce qui pouvait concerner

à ces projets un commencement d'exécution, il s'occupait de différentes affaires intéressant plus ou moins directement le duc de Provence, s'entremettant pour faire restituer aux cousines de celui-ci, les filles d'Engeltrude, l'héritage qu'on leur disputait[1], et renouvelant en faveur de l'archevêque d'Arles, Rostaing, le vicariat apostolique jadis confié au métropolitain de cette ville par le pape Grégoire le Grand[2].

A la fin de mai[3], grâce au concours de Boson et sans doute accompagné par lui[4] et par Ermengarde, Jean VIII se dirigeait vers le nord du royaume franc, traversant Lyon[5], Chalon[6],

sa fille et son gendre. Jean VIII, dans la lettre citée qualifie la Provence de « regni delitiarum vestrarum » et Boson de « generum vestrum com- « munem. » Cf. aussi la lettre de Jean VIII à Boson (*Hist. de Fr.*, t. IX, p. 680.) Nous reparlerons du rôle joué par Engilberge lors de l'avènement de Boson.

1. Jaffé, n° 3168 et *infra*. Cette affaire se continua jusqu'à la fin de l'année 878 (Jaffé, 3211).

2. Lettres de Jean VIII à Rostaing d'Arles et aux évêques de Gaule (Migne, t. CXXVI, col. 775 et 777; Jaffé, n°s 3148-3149). Le nom de Boson ne figure dans aucune de ces lettres dont les termes sont empruntés aux vieux privilèges de Grégoire le Grand (Jaffé, 1374-1375. Cf. Gundlach., *Arles und Vienne* dans le *Neues Arch.*, t. XV, p. 257) et il est très douteux qu'il faille rattacher ce rétablissement de la primatie d'Arles à des efforts faits par Boson pour préparer dès cette époque la création de son royaume de Provence. En effet, il est incertain que Boson ait eu dès cette époque un tel dessein et s'il l'avait eu, il est bien vraisemblable que Jean VIII ne l'aurait pas soutenu, car il paraît avoir été hostile à cette idée d'un royaume démembré des États de Charles le Chauve (A. Lapôtre, *Jean VIII*, p. 249). Même en ce cas, il n'eût peut-être pas été de l'intérêt de Boson de faire accorder à Rostaing d'Arles une primatie rivale de celle qu'avait reçue du pape Nicolas I l'archevêque Adon de Vienne, alors que c'est Otran, successeur d'Adon, qui paraît avoir été l'un des principaux appuis de Boson, et qui signe le premier à son acte d'élection. Rostaing d'Arles, au contraire, ne semble avoir aucun rôle spécial. Encore au temps de Louis de Provence, c'est le métropolitain de Vienne, non celui d'Arles, qui tient la première place, et comme l'a remarqué Gundlach (*Arles und Vienne*, p. 258), cette concession à Rostaing du vicariat apostolique n'eut pas grand résultat et demeura dans le cours du IXe siècle un acte isolé. Il y avait eu cependant antérieurement des négociations de ce genre entre l'archevêque Roland d'Arles et Nicolas I (Jaffé, n° 2757).

3. Jaffé, p. 399-400, n°s 3151 et suiv. Le pape ne doit pas être resté longtemps à Arles.

4. *Ann. Bertin.*, p. 140 : « Et per ejus [Bosonis] auxilium ad Lug- « dunum venit. » Comme Boson et Ermengarde se trouvaient à Troyes, au moment du concile, il est bien probable qu'ils avaient accompagné Jean VIII.

5. *Ann. Bertin.*, *loc. cit.*

6. *De SS. Silvestro et Agricola*, dans Perry, *Hist. de Chalon-sur-Saône*, pr., p. 21.

Langres[1], où primitivement avait été annoncée la réunion d'une assemblée[2], et enfin arrivait à Troyes[3]. C'est là que, le 1er septembre, Louis le Bègue venait le rejoindre[4] et que se tenait, malgré l'absence des princes germaniques, une des plus importantes assemblées du IXe siècle. Boson y assista. Toujours très en faveur auprès de Jean VIII, il obtint du pontife, le 28 septembre, pour l'abbaye de Saint-Géry au diocèse de Cambrai, un privilège confirmatif de tous ses droits ou possessions[5].

L'assemblée eut d'ailleurs à régler deux ou trois questions qui intéressaient assez directement le comte Boson. Une de ses victimes, Hincmar le jeune, assistait au concile. L'évêque de Laon avait été, comme l'on sait, à la suite de longs démêlés avec son souverain et avec son oncle et métropolitain, Hincmar de Reims, privé de son siège épiscopal. Boson, peut-être lorsqu'il se trouvait en Aquitaine auprès du jeune Louis, avait fait crever les yeux au prélat déposé[6]. C'est à Troyes qu'Hincmar de Laon fut admis[7], dans une vaine cérémonie,

1. Il s'y trouvait dans les premiers jours de juin (Jaffé, nos 3155 et 3156).
2. Albanès, *Gallia Christiana noviss.*, p. 40, n. 3.
3. *Ann. Bertin., loc. cit.*
4. *Ibid.*
5. Jaffé, no 3188 ; Duvivier, *Recherches sur le Hainaut ancien*, p. 318. C'est le seul indice que nous ayons de relations de Boson avec le Cambrésis. Son nom figure dans l'adresse de l'acte, mais quoi qu'en dise Wauters (*Table chronologique des chartes... concernant l'histoire de Belgique*, t. I, p. 468), il ne porte pas le titre d'abbé. A cette date du 28 septembre, il allait repartir avec Jean VIII pour l'Italie : il se sera adressé à lui comme à un personnage bien en cour pour obtenir le privilège. — Au contraire, il n'est pas mentionné dans une bulle accordée à cette époque au monastère de Montiéramey (pub. par d'Arbois de Jubainville, dans la *Bibl. de l'Ec. des Chartes*, t. XV, 1854, p. 281), avec lequel nous savons que Boson était en relations.
6. *Ann. Vedast.*, a. 878 : « Hincmarus Laudunensium episcopus qui ab Bosone fuerat excaecatus ». Les Annales d'Hincmar disent *Hincmarus caecus*, mais sans parler de Boson. En l'absence de toute spécification, dans les *Ann. Vedast.*, il est bien probable qu'elles parlent du Boson le plus connu alors, c'est-à-dire du fils de Bivin. Schroers (*Hincmar*, p. 424) attribue cet acte de cruauté à l'instigation de Charles le Chauve. Duemmler, *Ostfr. Reich*, t. III, p. 87, l'admet aussi. Hincmar de Laon, dans son *Libellus reclamationis*, présenté au Concile de Troyes (Migne, t. CXXIV, col. 1071) dit lui-même : « post *haec* transmissus sum in exsi- « lium in quo per duos annos sanus sed aliquanto tempore ferro vinctus « custoditus sum. Duobus annis ferme peractis insuper caecatus sum. » — *Haec* désigne la déposition d'Hincmar de Laon, en 871, au concile de Douzy. Cela mettrait son supplice durant la période pendant laquelle Boson gouvernait l'Aquitaine avec le jeune Louis.
7. *Ann. Bertin*, p. 144.

à recevoir le pardon de Jean VIII et des évêques de Gaule, puis à donner de nouveau sa bénédiction au peuple assemblé. D'autre part, les prélats réunis à Troyes, qui avaient menacé de l'excommunication les envahisseurs de biens d'Église[1], s'occupaient en particulier de Bernard, marquis de Gothie et comte d'Autun, qui pouvait être rangé parmi eux[2], et se trouvait, du reste, en état de rébellion ouverte contre l'autorité de Louis le Bègue[3]. Convaincu d' « infidélité », condamné par le concile, il fut déclaré privé de son comté d'Autun et de ses autres bénéfices[4]. Le 11 septembre, Boson invitait à un festin dans sa demeure le roi Louis et ses principaux conseillers[5]. Ce fut là qu'on régla le partage des dépouilles de Bernard entre quelques-uns des grands, entre Théoderic le chambrier, qui reçut l'Autunois pour sa part, Bernard Plantevelue, comte d'Auvergne, qui eut le marquisat de Gothie[6], et peut-être aussi Boson[7]. Celui-ci, à la même fête, se rapprochait encore davantage du roi en fiançant sa fille au jeune Carloman, fils de Louis le Bègue[8]. Il continuait donc à être en faveur auprès de ce dernier et en obtenait deux jours après pour l'archevêque Aurélien, sans doute l'un de ses partisans[9], un diplôme général de confirmation de biens en faveur de l'église de Lyon[10]. C'est peut-être aussi à la même époque qu'il reçut la promesse,

1. Texte rapporté dans les *Ann. Bertin.*, p. 142.
2. Cf. *supra*, p. 85.
3. Cf. *supra*, p. 85, n. 11.
4. *Ann. Vedast.*, a. 878.
5. *Ann. Bertin.*, a. 878, p. 144 : « In crastina (du 10 septembre, jour de la « réconciliation » d'Hincmar de Laon) invitatus a Bosone, ad « domum illius perrexit cum quibusdam primoribus consiliariis suis « et pastus ac honoratus ab illo, sed et ab uxore ipsius ».
6. *Ann. Bertin.*, *loc. cit.*, Cf. *ib.*, p. 147, un passage qui montre que c'était bien le comté d'Autun qu'avait alors reçu Théoderic.
7. Celui-ci un peu plus tard (*Ann. Bertin.*, a. 879, p. 147) paraît comme possesseur d'abbayes dans l'Autunois, mais nous ignorons si c'est au moment de la dépossession de Bernard de Gothie qu'il les avait reçues.
8. *Ann. Bertin.*, *loc. cit.* Carloman était encore un enfant ; quant à la fille de Boson, si elle n'était pas issue d'un premier mariage hypothétique, elle devait être encore au berceau.
9. Au moins Aurélien reconnut plus tard Boson et joua un rôle dans son élection.
10. Extrait dans *Hist. de Fr.*, t. IX, p. 412 et ci-après, *Pièces justificatives*, n° I. — La copie de Baluze, d'après laquelle nous publions ce texte, donne comme date (par erreur?) ; *II Id. dec.*, mais Severt avait lu : *II Id. sept.* Il faut admettre cette dernière date, et une erreur de date dans la copie de Baluze ou la source de celle-ci — ou une discor-

pour l'abbaye de Saint-Philibert de Tournus et l'abbé Geilon, du lieu d'Ulchisy[1].

Au commencement d'octobre[2], Jean VIII quittait Troyes, et lui-même, le roi et les seigneurs francs étaient d'accord pour désigner Boson[3] comme devant l'escorter dans son voyage. Le comte donc, accompagné d'Ermengarde, suivit sur la route du mont Cenis[4] le souverain pontife qui convoquait à Pavie, pour une assemblée générale, les grands et les évêques de l'Italie du Nord[5]. Officiellement[6], Boson paraissait en Italie comme représentant de Louis le Bègue, qu'une grave maladie, attribuée parfois autour de lui à l'effet du poison[7], empêchait d'accompagner lui-même le pape en Italie, pour le protéger contre les entreprises de ses ennemis de la Péninsule, de Lambert et d'Adalbert[8]. En soi, la donnée n'avait rien que de très vraisemblable. Jean VIII avait fait appel aux Carolingiens allemands comme au fils de Charles le Chauve; les premiers ne paraissant pas au rendez-vous, il devait se

dance entre les deux dates de temps et de lieu, car le 12 décembre 877 Louis le Bègue n'était pas à Troyes.

1. Diplôme du 12 décembre 878. (*Hist. de Fr.*, t. IX, p. 413). Mais Louis le Bègue renvoie au diplôme de donation d'Ulchisy accordé à la requête de Boson. Or, dans ce diplôme de même date que celui que nous citons (*Hist. de Fr.*, t. IX, p. 412), il n'est pas question de Boson. Par conséquent, ou bien l'intervention du comte n'a pas été concomitante à l'obtention du diplôme, ou bien le texte publié en premier lieu par Chifflet (*Hist. de Tournus*, p. 229) était incomplet et supprimait le nom de l'*ambasciator*. Mais il est douteux qu'à cette date Boson se soit trouvé près de Louis le Bègue.

2. Il se dirigea d'abord vers Chalon où il était le 7 octobre (Jaffé, n° 3200).

3. *Ann. Bertin.*, p. 144; *Ann. Vedast.*, a. 878; *Ann. Fuld.*, p. 91, qui semblent donner au pape le principal rôle dans le choix de son compagnon. Cf. Lettre de Jean VIII à Ansbert, archevêque de Milan (Jaffé, n° 3204; Migne, t. CXXVI, col. 807): « Acceptoque communi consilio « uti Boso gloriosus princeps comes esset itineris nostri donec Christo « favente reverteremur ad urbem. »

4. *Ann. Bertin.*, *loc. cit.*

5. Lettres de Jean VIII à Ansbert de Milan (Jaffé, n° 3204), au comte Suppon (*Ib.*, n° 3207), à Bérenger de Frioul (*Ib.*, n° 3210).

6. Lettre précitée de Jean VIII au comte Suppon : « Qui [Ludovicus] « hunc Bosonem principem virum consultissimum sibique ex omni « parte conjunctum dedit ut nos salvos sine impedimento maledicti « Lamberti in urbem mitteret, cum quo pacifice pro certo venimus. »

7. *Ann. Bertin.*, a. 878, p. 147.

8. Dans sa lettre au comte Bérenger, Jean VIII dit très nettement : « Ludovicus rex nisi infirmus esset nobiscum veniret, jam quia pro « infirmitate non potuit, dedit nobis hunc Bosonem principem. » (Migne, t. CXXVI, col. 809).

contenter de l'appui que pouvait lui offrir le second, et faute d'un roi à emmener avec lui en Italie, la présence à ses côtés de l'ancien duc de Lombardie pouvait sembler suffisante.

Mais il est bien probable que Jean VIII avait pour Boson de plus hautes visées encore, et que ce n'était pas sans raison qu'on préparait à Pavie une assemblée *politique*[2], qu'Ermengarde accompagnait son époux à travers les Alpes, que Jean VIII dans ses lettres faisait grand éloge de son « fils adoptif »[3]. C'est à Troyes qu'il s'était ouvert à lui de l'idée que l'on voit poindre déjà dans la lettre à Engilberge. Bien que l'entretien dût demeurer secret, « l'objet de cette entente « n'est que trop facile à deviner, quoique les événements n'aient « pas permis aux contractants de le produire complètement « au grand jour[4]. Il s'agissait, à n'en pas douter, d'amener les « grands dignitaires italiens à faire choix d'un nouveau roi en « la place de Carloman que la maladie rendait de plus en plus « incapable ; il s'agissait de disposer les esprits à accepter la « candidature de l'ancien duc de Lombardie et, l'Italie une « fois gagnée à sa cause, de compléter sa fortune par le cou- « ronnement impérial[5] ».

1. Lettre de Jean VIII à Charles le Gros (*Hist. de Fr.*, t. IX, p. 173; Jaffé, n° 3205).

2. Ou du moins d'un caractère mixte, Jean VIII y convoque des comtes. Cf. A. Lapôtre, *Jean VIII*, p. 348 et suiv., qui a complètement étudié la question de la politique de Jean VIII au moment où Boson l'accompagna en Italie. Aussi n'insisterons-nous pas sur ces événements.

3. Lettre à Charles le Gros (cf. n. 1) : « Cujus [Ludovici Balbi] con- « silio atque hortatu Bosonem gloriosum principem per adoptionis gra- « tiam filium meum effeci » (*Hist. de Fr.*, t. IX, p. 173). Mais on ne sait au juste ce que Jean VIII entendait par là. C'est peut-être une pure formule de politesse : il emploie des expressions analogues en parlant d'Engilberge : « Spiritalis filia nostra » (*Hist. de Fr.*, t. IX, p. 180 et 194). Un peu plus tard, quand Jean VIII abandonnera Boson pour trouver un protecteur plus utile, c'est Charles le Gros qu'il veut « loco carissimi « filii retinere » (Jaffé, n° 3321 ; *Hist. de Fr.*, t. IX, p. 197). Hadrien II déjà traite Louis II de « spiritalis filius » (Jaffé, n° 2926).

4. Lettre au comte Boson (Jaffé, n° 3251 ; Migne, t. CXXVI, col. 835) : « Secretum quod, Deo auxiliante, vobiscum Trecis existentes habuimus, « immutilatum ac fixum nostro apostolico pectore quasi quoddam the- « saurum reconditum retinemus, et totis nisibus illud... alacriter optamus « perficere. » — Sur la date de cette lettre, cf. A. Lapôtre, *Jean VIII*, p. 347. Elle doit être assez peu postérieure au retour de Boson à l'époque où Jean VIII croyait qu'il allait incessamment redescendre en Italie avec des secours fournis par Louis le Bègue, illusion qu'il conserve encore dans la lettre qu'il adressa à ce dernier.

5. A. Lapôtre, *Jean VIII*, p. 347 sqq. Si les expressions employées

Mais si Jean VIII avait pour son protégé de grandes ambitions, ce dernier semble avoir été peu pressé de profiter des bonnes dispositions du souverain pontife à son égard. Peut-être était-il inquiet de ce que faisaient en son absence les autres chefs de l'aristocratie franque, peu confiant dans leurs promesses[1]. Le roi Louis, d'autre part, n'était pas dans le secret des projets de Jean VIII, mais il est possible qu'il ait commencé à s'inquiéter de ce qui se passait en Italie[2], car s'il n'avait pas franchi les Alpes à la suite du pape Jean, il n'en conservait pas moins des prétentions sur l'héritage de Louis II[3]. En outre, Louis le Bègue avait fourni peu de monde pour escorter le pape et Boson[4]; les seigneurs italiens s'abstenant de répondre aux appels qui leur étaient adressés[5], le candidat impérial de Jean VIII eût été incapable de lutter, soit contre Lambert, soit contre les souverains germaniques.

par le pape, dans sa lettre à Engilberge, ne sont pas de simples formules de politesse, il songeait déjà à faire peut-être de Boson le maître de l'Italie, car après les titres que celui-ci avait reçus en 875, il ne restait plus guère pour l'élever *ad majores gradus* qu'à faire de lui un roi ou tout au moins l'égal d'un roi. Mais le secret des entretiens de Troyes devait avoir été bien gardé, car on ne saurait comme Duemmler (*Ostfr. Reich*, t. III, p. 89), voir dans le passage des Annales de Fulda relatif à ces événements une preuve que leur auteur avait pénétré le secret de Jean VIII. L'idée de voir l'Italie protégée par un représentant des rois francs de l'Ouest peut suffire à exciter la colère de Méginard. Sur cette situation, cf. abbé L. Duchesne, *Les premiers temps de l'Etat pontifical*, p. 144 et 145.

1. Lettre de Jean VIII à Théoderic, Bernard et Hugues l'Abbé (*Hist. de Fr.*, t. IX, p. 176) qui nous semble comme à Jaffé devoir être rapportée à cette période. L'expression « foedus amicitiae » doit s'entendre de promesses assez générales, sans doute faites au moment où Boson allait partir pour l'Italie, non du traité particulier conclu entre lui et Théoderic au commencement de 879, uniquement relatif au comté d'Autun, et où Bernard n'eut pas à intervenir. La phrase « omnia sua salva et pacifica *servate* », semble bien impliquer l'absence de Boson.

2. C'est ce qui paraît résulter d'une phrase de la lettre citée à la note précédente « regis animum erga eum immobilem et tranquillem « semper servetis... »

3. Au traité de Fouron, conclu avec son cousin Louis, fils du Germanique, il réserve expressément son droit à intervenir dans un partage de l'Italie (*Ann. Bertin.*, a. 878, p. 145).

4. A. Lapôtre, *Jean VIII*, p. 348. Louis avait bien, il est vrai, donné ordre à plusieurs évêques de suivre Jean VIII et Boson, mais ils s'étaient gardés de le faire (Lettre de Jean VIII à Louis le Bègue, Jaffe, n° 3208).

5. Il n'est pas besoin de croire pour cela, comme Duemmler, *Ostfr. Reich*, t. III, p. 91-2, qu'ils avaient percé le « secret » de Jean VIII, mais ils devaient être nécessairement hostiles à Boson, du moins ceux qui, comme Ansbert de Milan, étaient des partisans de Carloman.

Aussi, après avoir amené le pape jusqu'à Pavie, Boson le quittait dans cette ville[1], pour regagner la Gaule où l'appelait une affaire plus sûre que le rêve d'Empire caressé par Jean VIII, le partage des territoires à reconquérir sur Bernard, fils de Blichilde. Mais Jean VIII ne renonça pas, semble-t-il, à ses idées d'alliance avec les Francs de l'Ouest et, dans la lettre qu'il confiait au compagnon de Boson, l'évêque Agilmar de Clermont[2], pour le roi Louis le Bègue, il continuait à faire le plus grand éloge de « son cher fils », en suppliant le prince de lui fournir des troupes pour une nouvelle expédition[3], mais se « gardant bien de lui dire le fin mot du projet manqué[4] ».

C'est au commencement de 879 que l'on retrouve avec certitude Boson en Gaule auprès de Louis le Bègue[5]. Celui-ci était alors à Troyes au début d'une expédition entreprise pour mettre à la raison Bernard de Gothie[6]. Mais arrivé dans cette ville, la maladie dont il souffrait déjà au commencement de l'année venant à empirer, il dut remettre le soin de continuer l'expédition à Boson, assisté de Bernard Plantevelue et de Théoderic. Ce dernier devait remplacer, dans le comté d'Autun, le marquis de Gothie. Pendant ce temps, Louis lui-même gagnait péniblement Compiègne où il mourait le 11 avril. Il avait envoyé à son fils Louis, par le comte Albuin et

1. Lettre de Jean VIII à Louis le Bègue (Jaffé, n° 3208). — Les lettres de Jean VIII pour cette période ne permettent pas de dater avec précision le fait.

2. Ce prélat, mentionné dans la correspondance d'Hincmar (Flodoard, *Hist. Rem. Eccl.*, l. III, c. 24, *Mon. Germ.*, *SS.*, t. XIII, p. 536) était d'origine bourguignonne et possédait dans l'Amous des domaines patrimoniaux (*Vita S. Viventii*, dans *Acta Sanct. Boll.*, jan., t. I, p. 813).

3. Lettre de Jean VIII à Louis le Bègue (*Hist. de Fr.*, t. IX, p. 175; Jaffé, n° 3208). Dans sa lettre à Boson, il conserve encore l'espoir de voir celui-ci revenir (Jaffé, n° 3251), mais il n'y a plus d'allusion de ce genre dans la lettre qu'il adresse le 3 avril à ce même Boson pour le prier de prendre sous sa protection les biens que l'ex-ennemi du Saint-Siège, Adalbert, et sa femme Rotlinde possédaient en Provence (Jaffé, n° 3234; *Hist. de Fr.*, t. IX, p. 180).

4. A. Lapôtre, *Jean VIII*, p. 348, n. 6.

5. A la fin de l'année 878, le 12 décembre, si l'on admettait que Boson se trouvait auprès du roi au moment de la donation d'Ulchisy à l'abbaye de Tournus (cf. *supra*, p. 90). — Les *Ann. Bertin.*, a. 879, *init.*, mentionnent la présence de Boson à Troyes.

6. C'est probablement au cours de cette campagne que fut saccagé le monastère de Saint-Martin d'Autun. Diplôme de Charles le Gros du 16 juin 885 Boehmer-Muehlbacher, n° 1659). — Bulliot (*Essai hist. sur Saint-Martin d'Autun*, t. I, p. 137), attribue cette destruction à Boson dans ses luttes contre Théoderic, ce qui est plus que douteux.

l'évêque Eudes de Beauvais, les insignes royaux, avec mission pour ceux qui entouraient le jeune prince de le faire sacrer et couronner. Mais à la nouvelle de la mort de Louis II les deux messagers se rendaient auprès du chambrier Théoderic ; celui-ci recevait les insignes royaux dont étaient porteurs Eudes et Albuin, et se donnait en quelque manière les allures de disposer du sort du royaume. Il prépara une assemblée de grands à Meaux pour délibérer sur le parti à prendre, c'est-à-dire sans doute pour régler les difficultés relatives à la succession de Louis le Bègue. Celui-ci, comme l'on sait, laissait enceinte sa femme Alpaïde ; mais il avait eu auparavant d'Ansgarde, que l'on pouvait considérer comme une concubine, deux enfants, Louis III et Carloman.

C'est probablement pour pouvoir à son gré s'occuper des affaires générales du royaume et conserver sa haute situation, que Théoderic, quelque temps après la mort de Louis[1], se décida à traiter avec Boson; il se trouvait en conflit avec ce dernier dans des conditions que nous ignorons, à propos du comté d'Autun. En vertu de l'accord intervenu alors, Boson recevait le comté, mais donnait en échange les abbayes que lui-même possédait dans cette région[2]. Le marché avait eu lieu grâce à l'entremise de Hugues l'Abbé ; il semble bien probable qu'il ne fait que se rattacher à une ou plusieurs conventions plus générales conclues entre les grands, ou du moins une partie d'entre eux[3], en vue de se partager les grands bénéfices et le gouvernement du royaume. Une sorte de quatuorvirat, composé de Boson, de Bernard Plantevelue, de Théoderic et de Hugues l'Abbé s'était formé et prenait la direction des

1. Sans doute, au mois de février ou de mars : un acte du 25 janvier 879 mentionne encore Théoderic comme comte d'Autun. (*Cartul. d'Autun*, éd. Charmasse, n° XIII), mais d'autre part, Hincmar parle du traité postérieurement à la mort de Louis le Bègue. Une charte de l'évêque Adalgaire d'Autun (*Ibid.*, p. 86) dit que Boson succéda « *pacifiquement* » au comte Théoderic qui venait de mourir. Cette affirmation est contredite par le témoignage des Annales de Saint-Bertin et l'acte, qui confond Boson comte et Boson roi, doit avoir été refait à une époque postérieure.

2. *Ann. Bertin.*, a. 879, p. 148. — Théoderic paraît être mort la même année, avant le 8 novembre (Bourgeois, *Capitul. de Kiersy*, p. 90, n. 4).

3. « Hugo et Boso et Theodericus et illorum socii », dit Hincmar (*Ann. Bertin.*, p. 149). — Il y avait des mécontents, comme Conrad, comte de Paris, qui ne se trouvait pas assez puissant.

affaires. Ce sont ces chefs de l'aristocratie qui, au mois de mai, traitent avec Louis de Saxe; celui-ci, appelé par Conrad, comte de Paris, et Gozlin, abbé de Saint-Denis, avait pénétré en Lorraine. Il fallut, pour qu'il consentît à rentrer dans ses états, lui offrir la portion du royaume de Lothaire II attribuée à Charles le Chauve par le traité de Meersen, c'est-à-dire une grande partie des territoires soumis à Boson. Mais, quelques semaines plus tard, Conrad et Gozlin, encouragés par l'épouse du roi de Germanie, et se disant soutenus par celui-ci, recommençaient leur rébellion. Inquiets, Hugues l'Abbé et ses partisans faisaient couronner à Ferrières, par le métropolitain de Sens, Anségise, les deux petits rois, Louis III et Carloman.

C'est ce moment que Boson choisit pour se révolter à son tour. Les circonstances pouvaient sembler favorables. La souveraineté du Lyonnais et du Viennois, par suite de la cession consentie à Louis de Germanie, était momentanément assez indécise. La royauté, dans la Francie occidentale, existait à peine : l'élection de Ferrières avait rencontré des oppositions[2] et n'avait pu s'accomplir que grâce à Hugues l'Abbé et à Théoderic. C'était un triomphe pour ceux-ci. Hincmar fut même obligé d'écrire à Théoderic pour lui reprocher ses allures autoritaires[3]. Boson ne pouvait voir sans jalousie son rival prendre ainsi la première place. D'autre part, l'ambitieuse Ermengarde déclarait à son mari que, fille et fiancée d'empereur, elle ne pouvait vivre si elle n'était au moins l'épouse d'un roi[4]. Boson, possesseur depuis 870 du comté de Vienne, de la Provence depuis 875 sans doute, étendant son autorité

1. *Ann. Bertin.*, p. 149.

2. Hincmar, Lettre à Louis III (*Opera*, t. II, p. 197) : « Contra plurimorum voluntates et minas in electione vestra consensi. » — Cf. Dümmler, *Ostfr. Reich*, t. III, p. 121.

3. Lettre d'Hincmar à Théoderic, dans Flodoard, *Hist. Rem. Eccl.*, l. III, c. 26 (*Mon. Germ.*, *SS.*, t. XIII, p. 545).

4. *Ann. Bertiniani*, p. 150 : « Interea Boso, persuadente uxore sua, « quae nolle vivere se dicebat si filia imperatoris Italiae et desponsata « imperatori Greciae maritum suum regem non faceret. » — Ce que dit Hincmar est assez conforme à ce que nous savons de l'histoire d'Ermengarde, la digne fille d'Engilberge, qui forma toujours pour elle des rêves de grandeur. Elle jouissait d'une certaine influence sur son mari et Hincmar s'adresse à elle pour qu'elle engage Boson à restituer aux églises des biens dont elles ont été injustement dépouillées (Flodoard, *Hist. Rem. Eccl.*, l. III, c. 27 ; *Mon. Germ.*, *SS.*, t. XIII, p. 550).

sur Lyon et sur Autun[1], se trouvait, quand bien même il paraît avoir de bonne heure renoncé à ses comtés aquitains, maître de territoires aussi étendus qu'un royaume[2]. Il était quelque chose de plus qu'un comte, de plus même que des personnages comme Bernard ou Théoderic. Il n'était que peu disposé à reconnaître l'autorité des fils de Louis le Bègue[3] et ses sentiments percent dans le titre ambigu qu'il se donne en tête d'une charte pour Montiéramey : « Moi, Boson, par la grâce de Dieu, ce que je suis, et... Ermengarde, fille d'empereur[4].. » — Cette charte est du 25 juillet 879, c'est-à-dire des derniers temps qui précédèrent le couronnement de Boson. Il ne lui manquait plus qu'un titre, et il n'allait pas tarder à l'acquérir.

1. Mais nous ne croyons pas qu'elle s'étendit au Mâconnais. Il y a bien un acte du *Cartulaire de Mâcon* (éd. Ragut, n° CLIII, p. 105) qui parle d'un plaid tenu à Mâcon par Boson, au mois de mars : 1° en l'absence de tout titre royal, il est douteux que ce soit ce Boson, fils de Bivin, *roi*, qu'il s'agisse. En ce cas, d'ailleurs, la date serait celle du mois de mars 880. A cette époque, le comte de Mâcon était probablement Sirald ou Bernard, non le Guillaume qui est mentionné dans l'acte ; 2° nous ne croyons pas qu'il s'agisse de Boson comte. Le personnage nommé Boson ne porte dans l'acte aucun titre. Cela ne serait pas une raison suffisante ; mais le document semble bien désigner Guillaume comme étant comte de Mâcon. Il y a eu à Mâcon au Xe et au XIe siècles plusieurs comtes de ce nom ; mais d'après la liste des échevins indiqués par l'acte, il semble bien qu'il y ait lieu de rapprocher celui-ci d'une autre charte du même cartulaire, datée du temps du roi Eudes (*ibid.*, n° CLXXXIV). Celui qui nous occupe doit donc être rapporté aussi à la fin du IXe siècle. Or, à cette époque, il n'y a qu'un comte Guillaume dont l'autorité se soit étendue sur le Mâconnais, c'est Guillaume le Pieux ; celui-ci ne devint comte de Mâcon qu'après la mort de son père Bernard Plantevelue, c'est-à-dire après 885, date à laquelle Boson était roi et à laquelle Charles le Gros régnait en Mâconnais.

2. Nous ne parlons pas des *biens* que Boson pouvait posséder en Champagne et qui ne faisaient pas corps avec l'ensemble des territoires sur lesquels s'étendait son autorité ducale ou comtale. Cependant Boson possédait encore à cette époque des vassaux dans ces régions, car c'est à cette époque que se placent les lettres de Jean VIII relatives aux empiètements de l'un d'eux, Arembert, à Vendœuvre (Jaffé, nos 3284 et 3285, *supra*, p. 60).

3. Duchesne, *Hist. de la maison de Vergy*, pr., p. 12. L'acte est de 879, daté non d'après les années du règne de Louis III et Carloman, mais « anno Io post obitum Illudovici gloriosissimi regis. » — Sur cet acte, cf. A. Giry, *Etudes Carolingiennes*, dans *Etudes... dédiées à G. Monod*, p. 128.

4. « Ego Boso Dei gratia id quod sum, necnon et dilecta conjux mea « Hirmengardis, proles imperialis, etc. », dit l'acte cité à la note précédente. — Dans les formules finales, Boson ne prend non plus « aucun titre précis : « Ego Stephanus archicancellarius, jubente « inclito et illustri viro domno Bosone. »

CHAPITRE III

BOSON ROI DE PROVENCE

(15 octobre 879-7 janvier 887)

Le 15 octobre 879[1], en effet, les archevêques de Vienne, de Besançon, de Lyon, de Tarentaise, d'Aix et d'Arles, accompagnés de vingt et un évêques, leurs suffragants, se réunissaient non loin de Vienne, à Mantaille[2], ancienne résidence de Charles le Jeune et sans doute aussi du duc de Provence. Là, ils décidaient de confier, pour le bien de l'Église et du pays, la couronne au comte Boson, qui avait fait ses preuves comme conseiller des rois Charles le Chauve et Louis le Bègue.

1. *Conventus Mantalensis*, dans Boretius-Krause, t. II, p. 365 ; *Ann. Bertin.*, a. 879, p. 150; elles indiquent l'assemblée comme l'un des derniers événements de l'année. La date de jour est donnée par les actes du concile et par Hugues de Flavigny, *Chron. Virdunense*, *Mon. Germ.*, *SS.*, t. VIII, p. 356 : « Anno DCCCLXXIX. Indictione XII. suscepit regnum « Provinciae Boso ad Viennam idibus octobris. » Il est seul parmi les chroniqueurs à fournir ce renseignement : cela pourrait faire supposer qu'il a eu entre les mains soit les actes de l'assemblée, soit une source historique perdue les ayant utilisées.

2. On a longtemps identifié ce lieu avec Mante, localité aujourd'hui disparue, dans le voisinage de Vienne ; mais Charvet dont tous les auteurs plus modernes ont suivi le sentiment, a montré qu'il s'agissait de Mantaille, dans la vallée dite *Vallis Aurea* ou Valloire. La localité est ancienne, car elle est mentionnée par la table de Peutinger. Charles de Provence en date plusieurs de ses diplômes (*Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 397, nos I et II, p. 396). Elle figure, selon Mille (*Hist. de Bourgogne*, t. III, p. 15) dans un ancien pouillé sous la forme *Matula*. Ce fut plus tard un château, résidence des archevêques de Vienne. En 1402, Gui et Jean de Torchefelon ayant refusé de rendre hommage à l'archevêque, Thibaut de Rougemont, pour leur château de Montcarraz, mouvant du fief de Saint-Chef, et l'archevêque, pour les punir, ayant détruit ledit château, les Torchefelon, par représailles, détruisirent celui de Mantaille. (Mermet, *Hist. de la ville de Vienne*, t. III, p. 188-189). Le château de Mantaille ne se releva jamais de ses ruines, mais au temps de Charvet (*Hist. de la Sainte Église de Vienne*, p. 220-221), il en restait encore des vestiges. A la fin de l'ancien régime, ce n'était plus qu'une annexe de la paroisse de Saint-Sorlin (Isère, arr. Vienne, canton Vienne-Sud).

Ces métropolitains et ces évêques étaient Otran de Vienne[1], Aurélien de Lyon[2], Teutran de Tarentaise[3], Robert d'Aix[4], Rostaing d'Arles[5], Théoderic de Besançon[6], et parmi les prélats de leurs provinces Ratbert de Valence[7], Bernier de Grenoble[8], Hélie de Vaison[9], Hémicon de Die[10], Adalbert de Maurienne[11], Biracon de Gap[12], Eustorge de Toulon[13], Gerbaud de Chalon-sur-Saône[14], Richard d'Apt[15], Guntard de Mâcon[16], Etherius de Viviers[17], Léodoin de Marseille[18], Germard d'Orange[19], Ratfrid d'Avignon[20], Walafrid d'Uzès[21], Edold de Riez[22], et enfin un évêque inconnu du nom

1. Sur ce personnage, cf. *infra*. Append. VIII.
2. Son prédécesseur Rémi mourut le 28 octobre 875. Lui-même mourut le 3 juillet 895.
3. Archevêque depuis l'année 858 au moins.
4. Mentionné pour la première fois au concile de Troyes en 878.
5. Son prédécesseur mourut en 869.
6. Mentionné de 875 à 895.
7. Évêque depuis avril 859 au moins.
8. Évêque en 869, mentionné jusqu'en 882.
9. Cf. abbé Duchesne, *Fastes épiscopaux*, t. I, p. 255. C'est la seule mention que nous ayons du personnage. Ceux qui citent un Hélie de Vence comme ayant été présent à l'assemblée paraissent avoir été induits en erreur par une faute de lecture. Cf. *Gall. Christ.*, t. III, col. 1216.
10. Et non *Biricо*, comme écrit par erreur Paradin. Il est mentionné pour la première fois en 876 au concile de Ponthion.
11. Mentionné de 876 (au concile de Ponthion) à 882.
12. Mentionné en 876, au concile de Ponthion.
13. Seule mention connue.
14. Mentionné de 864 à 885. Cf. *Gall. Christ.*, t. IV, col. 76, qui raye de la liste des évêques de Chalon l'*Orucardus*, dont le ms., consulté par Pierre de Saint-Julien et par Paradin, semble avoir donné le nom (*infra*, *Appendice* V, p. 322).
15. Le texte porte *Agathensis*, mais la plupart des éditeurs ont, avec raison, corrigé en *Aptensis*. L'évêque d'Agde, bien que dépendant de la province de Narbonne, eût pu reconnaître Boson comme un autre suffragant du même métropolitain, Walafrid d'Uzès, mais cela est peu vraisemblable. Le diocèse d'Agde se trouvait séparé du royaume de Provence par le *pagus* de Maguelonne et par une partie de celui de Nîmes, et il ne paraît avoir jamais reconnu l'autorité de Boson ou de Louis l'Aveugle.
16. Première mention connue. Son prédécesseur vivait encore en 878.
17. Mentionné depuis 876.
18. Appelé Litidinus dans deux lettres de Jean VIII (Jaffé, nos 3176 et 3179).
19. Germard II, évêque d'Orange et de Saint-Paul-Trois-Châteaux. Cf. A. de Mas-Latrie, dans la *Bibl. de l'Éc. des Chartes*, t. I, p. 394.
20. Mentionné depuis 878.
21. Mentionné depuis 858.
22. Seule mention connue.

de Baldemarus[1]. A côté de ces prélats figurait un délégué de l'évêque Adalgaire d'Autun[2], Geilon, sans doute l'abbé de Tournus[3], qui fut l'un des premiers à recevoir les faveurs du nouveau roi[4]. Leoboin[5], chorévêque de Lyon, Manno, sans doute le célèbre prévôt de Saint-Oyan de Joux, ancien directeur de l'école du Palais[6] et enfin Jérôme, évêque élu de Lausanne, non encore consacré[7], assistaient également à l'assemblée.

Il y avait d'ailleurs à Mantaille d'autres personnages que ces évêques, bien que ceux-ci soient seuls mentionnés par le préambule de l'acte d'élection et que leurs souscriptions

1. Il nous a été impossible de déterminer le siège de ce personnage.
2. Évêque en 875, mort en 894.
3. Cf. p. 56, n. 5.
4. *Hist. de Fr.*, t. IX, p. 669.
5. Cf. DE LA MURE, *Hist. ecclés. du diocèse de Lyon*, p. 133. Il est mentionné depuis le concile de Chalon-sur-Saône en 873.
6. Selon Paradin, le Manno qui souscrit à Mantaille aurait été « prévôt « de l'église de Vienne », mais ce nom ne se trouve pas dans les chartes viennoises qui nous sont parvenues, et l'explication peut provenir de l'imagination de l'auteur des *Annales de Bourgogne*, plutôt que du ms. qu'il avait sous les yeux. Nous préférons voir dans Manno un personnage connu du IXe siècle, né vers 843, qui sous Louis le Pieux dirigea l'école du Palais (WATTENBACH, *Deutschlands Geschichtsquellen*, 5e éd., t. I, p. 276). Il est mentionné en 870 comme prévôt de Saint-Oyan de Joux (*Gallia Christ.*, t. IV, col. 246; MABILLON, *Ann. Bened.*, t. III, p. 164) et enrichit la bibliothèque de son abbaye d'un certain nombre d'ouvrages dont nous connaissons quelques-uns (L. DELISLE, dans la *Bibl. de l'Ec. des Chartes*, VIe sér., t. IV, p. 218). Nous savons que comme prévôt de cette abbaye, il fut en relations avec l'église de Vienne et avec l'archevêque Adon (MABILLON, *Acta sanct. ord. S. Ben.*, t. IV, p. 270). Il mourut le 16 août 880 (WATTENBACH *loc. cit.*). Cf. aussi DUEMMLER, dans le *Neues Archiv*, t. XIII, p. 346-347.
7. Le siège de Lausanne était vacant depuis le 10 juin 878 au moins (Lettre de Jean VIII à Théoderic de Besançon, *Hist. de Fr.*, t. IX, p. 165), mais Jérôme ne fut consacré que trois ans plus tard (*Reg. de la Suisse rom.*, n° 75).

Les souscriptions du concile se suivent sans aucun ordre. Contrairement aux habitudes, tous les métropolitains ne souscrivent pas en tête de l'acte: les souscriptions de Rostaing d'Arles et de Théoderic de Besançon se trouvent parmi celles des simples évêques. D'autre part, malgré l'incertitude de nos listes épiscopales pour ce pays et pour cette région, il est permis d'affirmer que l'ordre d'ancienneté n'a pas été suivi comme il l'était à l'époque mérovingienne (cf. BRETHOLZ, dans le *Neues Archiv*, t. XVIII, p. 542). C'est ainsi que Rostaing, le plus ancien des métropolitains présents, souscrit après l'évêque de Lausanne à peine élu, et que l'évêque de Grenoble, Bernier, élu en 869, se trouve avant Gerbaud de Chalon, déjà mentionné en 864 au concile de Pitres. Enfin, il est superflu d'ajouter que les souscriptions ne sont point disposées par provinces ecclésiastiques, ce qui serait contraire aux habitudes carolingiennes.

figurent seules à la suite de ce même acte. Un certain nombre de laïques y assistent également. Ce sont des grands, des *nobiliores*[1], des *primates* et *subprimates*[2], qui prennent part à l'élection aussi bien que les évêques, et dont divers passages[3] des actes du concile attestent la présence et le rôle[4].

Il est difficile de savoir à quelle pensée obéissaient ces laïques et ces prélats réunis à Mantaille. Nous n'avons à ce sujet que le témoignage d'Hincmar, appuyé il est vrai par celui de Réginon, et les Actes mêmes du concile. Mais si le premier est suspect comme émanant d'un ennemi, ceux-ci ne le sont pas moins en tant que document officiel. Selon l'archevêque de Reims, Boson aurait gagné les évêques à ses projets en usant tour à tour de promesses et de menaces[5] et payé leur consentement du don d'un certain nombre d'abbayes et de *villae* royales. Bien que les documents soient trop peu nombreux pour nous permettre de constater si ces donations ont eu lieu réellement[6], il est possible, il est même certain que la délibération de l'assemblée ne fut que le résultat d'une entente préalable[7] de Boson et de quelques-uns des « meneurs ». A la tête de ceux-ci il faut placer Otran de Vienne qui paraît avoir joué en cette affaire un rôle important et notamment avoir tenté de faire croire aux membres de l'assemblée que la conduite de Boson était approuvée par son protecteur et « père spirituel » de l'année précédente, le pape Jean VIII[8].

1. *Electio Bosonis*, Boretius-Krause, t. II, p. 368, l. 15.
2. *Responsio Bosonis*, ibid., p. 367, l. 37-38.
3. « Simul cum nobilioribus », dit l'*Electio*. — « Simul cum primo-« ribus » répète la *Legatio* et c'est par le « communi animo parique voto » de ces laïques joints aux évêques qu'a lieu l'élection, et « obediendum « est inspiratis a Deo tam sacerdotibus quam nostris amicis et fide-« libus ». Il est aussi question de la « sacerdotalis et laïcalis fidelitas ».
4. On les a cependant niés (Dœnniges, *Das Deutsche Staatsrecht*, p. 136).
5. *Ann. Bertin.*, p. 150. « Partim comminatione constrictis, partim « cupiditate illectis pro abbatiis et villis eis promissis et postea datis, « episcopis illarum partium persuasit ut eum in regem ungerent et co-« ronarent. » Reginon, *Chron.*, p. 114 : « Partim minis, partim suasio-« nibus in societatis foedera colligit. »
6. Nous avons bien des diplômes de Boson en faveur d'Otran (*Hist. de Fr.*, t. IX, p. 671) et de Rostaing (*Hist. de Fr.*, t. IX, p. 672) — la mention, dans des préceptes de Louis l'Aveugle, de diplômes pour les églises de Valence et de Grenoble (*Cartul. de Grenoble*, éd. Marion, p. 58 et 65), mais il serait chimérique de songer à y voir le prix de l'élection de Mantaille.
7. Il y est fait, sous une forme officielle — « qui et si consideratione laboris remerit... » — allusion dans les Actes.
8. L'*Electio Bosonis* parle de ces sentiments bienveillants qu'on

Quant aux Actes de l'assemblée il peut sembler intéressant d'étudier ces documents au point de vue du droit, de la théorie de la nouvelle royauté qui se formait. Si en effet nous laissons de côté les souverains bretons[1], c'était la première fois, depuis le temps de Charlemagne, qu'un état se démembrait de l'Empire franc, sous un prince choisi en dehors de la famille carolingienne[2]. Lorsque, dix ans plus tard, une « foule de roitelets » étrangers également à cette famille, se partagèrent les débris de l'empire de Charles le Gros, aucun principe nouveau ne fut mis en avant, et, dans les actes officiels, la royauté d'un parvenu comme Eudes de Paris paraît avoir aux yeux des contemporains à peu près le même caractère que la royauté d'un Carolingien comme Louis le Bègue, héritier par le sang de Charlemagne et de Charles le Chauve[3]. Il en est, semble-t-il, de même pour Boson : les théories sur le pouvoir royal et les vertus du roi, qui paraissent inspirer Otran et les rédacteurs des actes du concile de Mantaille ne sont pas sensiblement différentes de celles d'Hincmar ou des autres écrivains politiques du IXe siècle[4]. Par suite les raisons fournies pour légitimer l'avènement de l'usurpateur sont à peu de chose près l'énumération des vertus que l'on pouvait désirer chez le successeur naturel d'un prince carolingien.

Les prélats et les grands réunis à Mantaille en effet, qu'ils aient agi spontanément ou sous la pression de Boson, ne se sont pas beaucoup étendus sur les points qui seraient pour nous particulièrement intéressants, et notamment sur le motif qui poussa les grands de la Provence et du Lyonnais à rejeter l'autorité des princes que le royaume franc de l'Ouest

suppose au pape Jean VIII à l'égard du nouveau roi, mais Jean VIII accusera plus tard Otran d'avoir abusé de son nom (JAFFÉ, n° 3370).

1. Pour lesquels nous n'avons aucun document de ce genre et qui, par suite de l'indépendance presque continue de l'Armorique, se trouvaient dans une situation toute différente.

2. Les actes qui offrent avec ceux de Mantaille le plus d'analogie sont ceux du couronnement à Metz de Charles le Chauve comme roi de Lorraine (*Ann. Bertin.*, p. 102-105). Mais là encore la situation était différente, Charles étant déjà roi et issu de Charlemagne. — M. MUEHLBACHER, *Deutsche Gesch. unter den Karolingern*, p. 589, indique en passant le rapprochement, mais en ne faisant aucune distinction dans le caractère des deux usurpations.

3. FAVRE, *Eudes*, p. 93.

4. Sur ces théories, cf. FAVRE, *loc. cit.*, sqq., et M. PROU, préface au *De ordine Palatii* d'HINCMAR, p. XXVIII sqq.

considérait comme légitimes. L'on ne peut guère faire à ce sujet que des conjectures. Sans doute les deux petits bâtards que Hugues l'Abbé venait de faire couronner à Ferrières[1] ne leur paraissaient pas des protecteurs suffisants et tout en refusant de se soumettre à Louis de Saxe, auquel le traité de 879 avait cédé une partie d'entre eux, peut-être ne reconnaissaient-ils point à Louis III et à Carloman la qualité de rois.

Pour les rédacteurs des Actes en effet, le roi, c'est-à-dire Louis le Bègue, est mort et n'a point encore eu de successeur[2]. Le procès-verbal d'élection débute par l'exposé de la triste situation de l'Église et du peuple, privés de l'appui et de l'assistance d'un homme qui puisse à la fois les diriger et les protéger[3], tant pour faire régner dans le royaume l'ordre et les bonnes mœurs, que pour le défendre contre les païens et contre les mauvais chrétiens. Aux païens, c'est-à-dire aux pirates normands et sarrasins, il n'est fait qu'une imperceptible allusion[4]. Quant aux mauvais chrétiens, ce sont ceux sans doute, comme dans nombre de diplômes[5], qui ne respectent pas les commandements de l'Église et surtout envahissent ses biens; mais il faut y voir incontestablement aussi les fau-

1. Réginon, *Chron.*, a. 879, p. 114, dit expressément, en parlant de Boson : « pro nihilo ducens adulescentes filios Ludowici et velut « degeneres despiciens eo quod .. eorum genitrix spreta atque repu- « diata fuerat. »

2. Ce ne peut être que Louis le Bègue, en effet, dont il s'agit, et dont les évêques reconnaissent la légitimité. Ils parlent de ses relations avec Boson comme d'un titre en faveur de ce dernier, tandis qu'il n'y a pas un mot du rôle de celui-ci sous le règne de Louis III et de Carloman. Nous savons cependant par Hincmar qu'il continua quelque temps à diriger les affaires, notamment au moment de l'invasion germanique. Cela s'accorde, du reste, avec les diplômes de Boson, qui se montre respectueux de la mémoire de Charles le Chauve et de Louis le Bègue, mais ne parle pas des fils de celui-ci (*Hist. de Fr.*, t. IX, p. 671). — H. Martin, *Hist. de France*, 4e éd., t. II, p. 473, reconnaît aussi que c'est pour remplacer Louis le Bègue que Boson fut élu à Mantaille.

3. On trouve des considérations de même nature et le même recours à l'inspiration divine dans le préambule de l'acte de couronnement de Charles le Chauve à Metz en 869. *Ann. Bertin.*, p. 102. Cf. aussi *Electio Widonis*, dans Boretius-Krause, t. II, p. 104.

4. L'expression « visibiles inimicos *etiam ex his* quos ipsa Christi peperit sancta mater ecclesia » sous-entend pour ainsi dire les païens. — Ils ne sont cependant pas la principale inquiétude du synode comme à Valence en 890.

5. L'expression est de style. Cf. par exemple un diplôme du comte Hugues. (*Hist. de Fr.*, t. IX, p. 689) ou un diplôme de Charles le Gros pour Saint-Martin d'Autun (Boehmer-Muehlbacher, n° 1659).

teurs de guerres civiles et ceux qui, comme Théoderic et Hugues l'Abbé, ne se sont pas, dans les dernières luttes, rangés du côté du nouvel élu de Dieu, Boson.

C'est de Dieu, en effet, tout comme un prince carolingien, roi par la grâce de Dieu, c'est-à dire la miséricorde divine, que le nouveau souverain tiendra son pouvoir. Il y a bien eu réunion des grands et élection, mais cette élection procède, en théorie, de l'inspiration divine[1]; elle n'est aux yeux des prélats « qu'un moyen choisi par Dieu pour manifester sa volonté[2] ». Cependant, contrairement aux habitudes[3], les évêques croient devoir entrer dans quelques détails, sinon pour justifier leur choix, du moins pour recommander celui qui en a été l'objet au peuple qui va se trouver soumis à son autorité. Les titres de Boson, ce sont les services qu'il a rendus et la faveur dont il a joui au temps de l'empereur Charles et du roi Louis, son fils; c'est aussi la confiance qu'a mise en lui le pontife de Rome, l' « Apostolic » Jean VIII, qui a fait l'éloge de son dévouement et l'a choisi pour son fils adoptif et pour son défenseur lors de son retour en Italie. Il semble même qu'il y ait eu là de la part des prélats du concile, non seulement le désir de faire l'éloge de Boson, mais encore un ingénieux moyen de compromettre habilement Jean VIII[4], en le faisant passer, aux yeux du public, pour un fauteur de l'audacieuse entreprise.

En somme, s'il y a deux conditions qui font, avec le sacre, un souverain légitime, la naissance et l'élection[5], celle-ci représentant la volonté de Dieu, Boson satisfait à l'une d'entre elles, car il est l'élu des nobles et des évêques. Il remplace la naissance[6], à laquelle au IXe siècle le clergé semble n'avoir

1. « Deum... exoraverunt... ut rectum daret consilium et evidens « consilii promeret indicium. Denique cui patet omne cor et omnis « voluntas loquitur fatigatos majorum et minorum inspiciens animos, « quoddam clarescere fecit solatium et quodammodo praesentavit suf- « fragium. Sane omnibus unum sapientibus et per divinam visitationem « idem indivisibiliter ambientibus, cordi fuit exhibitus homo... »

2. Prou, Préf. au *De Ordine Palatii d'Hincmar*, p. XXIX.

3. Comme Charlemagne au moment de son couronnement par Léon III, comme les papes et les évêques au moment de leur élection, Boson feignit de résister à la volonté du Concile. Nous ne voyons rien d'analogue dans les *Coronationes* des rois carolingiens non plus que dans les actes de Metz en 869. Ceux du couronnement d'Eudes sont perdus.

4. Cf. *supra*, p. 100.

5. Marius Sepet, dans *Rev. Quest. hist.*, t. VIII, p. 122, cité par P. Viollet, *Hist. des Instit. polit. de la France*, t. II, p. 23.

6. Il n'y a aucune allusion à son alliance avec la famille carolin-

jamais beaucoup tenu[1], par ses qualités et ses vertus personnelles. Il ne lui reste plus qu'à prendre l'engagement de remplir ses devoirs de roi, tels que les définissent les grands et les prélats réunis à Mantaille. C'est là l'objet des deux pièces additionnelles au procès-verbal d'élection, la *Legatio ad Bosonem* et la *Bosonis responsio*.

Ces devoirs du roi sont ceux que nous pouvions nous attendre à rencontrer exposés dans un document de ce genre. Ce sont ceux que tous les écrivains du IXe siècle ont tenté de faire remplir par les rois leurs contemporains. Ils peuvent se réduire à ces deux formules : pratiquer les vertus chrétiennes et protéger l'Église et le peuple. Mais ce serait une erreur de voir dans Boson un « Pfaffenkönig[2] » s'humiliant devant l'aristocratie ecclésiastique de son royaume. Il n'y a pas là une royauté créée uniquement par l'Église et pour l'Église. Nous avons déjà relevé la présence à Mantaille de l'élément laïque, et Boson ne se considère pas comme moins obligé de satisfaire au vœu de ces laïques qu'à celui des prélats[3]. S'il promet « d'exalter l'Église de Dieu dans la mesure de ses forces », il s'engage aussi et surtout à « faire droit et justice à tous »[4], à être accessible à tous ceux qui lui suggèreront de justes avis[5], à « se montrer un juste patrice pour les petits comme pour les grands »[6], et à procurer à tous « protection et maimbour »[7]. C'est là une chose rare[8] dans les

gienne, ni à « l'impériale descendance » d'Ermengarde, ce qui est à noter si l'on compare ce texte : 1° avec le dernier diplôme de Boson comte pour Montiéramey ; 2° avec ce que dit Hincmar du rôle d'Ermengarde ; 3° avec les actes du Concile de Valence en 890.

1. Prou, *loc. cit.*

2. Doenniges, *Das Deutsche Staatsrecht*, p. 136. Cet ouvrage est aujourd'hui vieilli, mais c'est le seul où l'étude du caractère de la royauté de Boson ait été tentée.

3. « Obediendum inspiratis a Deo tam sacerdotibus quam amicis « nostris et fidelibus. »

4. « Omnibus, ut monuistis, legem, justitiam et rectum... »

5. L'expression et l'idée sont à rapprocher du préambule de beaucoup de diplômes, même obtenus par des laïques. C'est également le premier des conseils donné dans un avertissement adressé à un Carolingien inconnu, peut-être à l'un des fils de Louis le Bègue, publié par Duemmler (*Neues Archiv*, t. XIII, p. 194).

6. L'expression est dans la *Legatio ad Bosonem*.

7. « Omnibus... mainburgium auxiliante Deo conservabo et impen- « dere curabo. »

8. Louis le Bègue à Compiègne, en 877, ne promet *justitiam et rectum* que *unicuique episcopo* et à son église. Cf. Favre, *Eudes*, p. 94,

promissiones royales des couronnements carolingiens, où l'élément laïque n'est en général mentionné qu'à peine et souvent même ne l'est pas du tout[1]. Quant aux vertus qu'il s'engage à mettre en pratique, ce sont celles qui conviennent à tout chrétien : il se montrera fils respectueux de l'Église, humble vis-à-vis d'elle, écoutera ses sages conseils, et, si l'humaine fragilité le fait tomber dans le péché, il s'efforcera de se corriger selon les avis des prélats. Mais si quelqu'un cependant, parmi ceux qui sont assemblés à Mantaille, — sans que le texte distingue entre laïques et ecclésiastiques, — se rend coupable vis-à-vis du roi, celui-ci attendra l'*emendatio* du coupable, avec la patience et la douceur qui conviennent à un roi chrétien, mais ne l'en attendra pas moins. C'est ainsi que le souverain et son peuple pourront, confiants l'un dans l'autre, marcher d'accord dans la bonne voie.

Tels sont, dans leurs traits principaux, les Actes du concile de Mantaille. On voit que s'ils fournissent des renseignements assez abondants sur les vertus que les grands et les évêques désiraient trouver dans leur futur souverain, ils sont moins précis en ce qui concerne le côté pour ainsi dire matériel de la royauté qui vient de se fonder. Pas une ligne n'est relative à l'étendue, tout au moins théorique, du nouveau royaume, ou à ce que l'on appellerait aujourd'hui ses précédents historiques. On ne cherche à se rattacher à aucun souvenir ; il n'est fait nulle allusion au royaume de Provence qui, sous Charles le Jeune, avait existé dix-sept ans auparavant, ni même à une étendue territoriale déterminée[2]. Tout cela est laissé dans le

Charles le Chauve à Metz ne parle pas expressément des laïques, mais promet de « leges tam ecclesiasticas *quam mundanas* conservare. » — Le c. 5 de l'*Electio Widonis* (Boretius-Krause, t. II, p. 105) rentre dans la catégorie des capitulaires plutôt que dans celle des *promissiones* royales.

1. Le *regnum* de Boson, la « Gaule cisalpine », sont, au contraire, rappelés en 890 dans les actes du concile de Valence.

2. On peut rapprocher ce que nous disons ici de la manière dont certains chroniqueurs ont envisagé les choses : « Tunc de regno Franciae varie sentientibus... aliis Bosoni adsentientibus » dit Sigebert de Gembloux, *Chronique*, *Mon. Germ.*, *SS.*, t. VI, p. 342 ; *Chron. Turonense*, *Hist. de Fr.*, t. IX, p. 46. Nous ne prétendons pas évidemment qu'en fait Boson ait pu jamais songer sérieusement à se faire reconnaître comme roi de la Francie occidentale. Ce que nous voulons bien faire sentir, c'est que d'après la rédaction des actes de Mantaille, les prétentions de Boson s'étendaient beaucoup plus loin que les frontières du pays qu'il gouvernait.

vague, à dessein sans doute. On donne ainsi au plus grand nombre possible de comtes et d'évêques, à tous les mécontents auxquels ne convient pas la jeune royauté de Louis III et de Carloman, la faculté de reconnaître Boson. En d'autres termes, on ne cherche pas à rétablir la situation qui avait existé au temps de Charles de Provence ; il n'y a pas, dans le document que nous venons d'analyser, l'expression d'un « mouvement séparatiste » de la Gaule cisalpine[1]. Ce n'est pas à Charles le Jeune, c'est à Louis le Bègue que succède Boson, et reconnaît qui veut le nouveau souverain. Celui-ci va chercher à étendre le plus possible son pouvoir du côté de la Bourgogne septentrionale, même en des régions sur lesquelles le fils de Lothaire, et plus tard Boson, fonctionnaire de Charles le Chauve, n'avaient jamais étendu leur autorité[2].

Ce n'est pas à dire cependant qu'en fait il ait pu n'y avoir aucun lien entre le royaume attribué, en 855, au troisième fils de l'empereur Lothaire et celui qui se constituait, en 879, à Mantaille. Le lien n'est peut-être pas très étroit, et surtout il ne paraît pas avoir existé dans la pensée des contemporains. Mais néanmoins, il semble bien qu'il faille en reconnaître la réalité.

Il ne s'est pas formé entre les Alpes et le Rhône une nation, parce que ni le mot ni la chose n'existent au IXe siècle. Cependant, à partir de 855, les trois provinces ecclésiastiques d'Aix, d'Arles et de Vienne se sont en quelque sorte accoutumées à se voir réunies sous une même souveraineté. Elles ont formé un ou deux groupes de territoires, qui, à maintes reprises, ont changé de maître, qui ont été annexés aux états voisins, mais qui n'ont pas pour cela perdu une certaine individualité. Celle-ci se manifeste par ce fait que dans les partages le *ducatus Lugdunensis* d'une part, la Provence d'autre part, ne subissent point de nouvelle division. La Provence d'ailleurs pouvait à peine être considérée comme ayant jamais,

1. *A fortiori* ne doit-on pas attacher d'importance à ce fait que Boson est désigné en un passage du texte, par le vieux titre de « patricius », porté jadis par les rois burgondes, ainsi que le fait Jahn (*Geschichte der Burgondionen*, t. II, p. 478). Il est difficile de voir là une « Reminiscenz aus der Zeit Altburgundiens », Burgondie qui devait être alors tombée dans l'oubli le plus profond.

2. Le Mâconnais, le Chalonnais, et les *pagi* dépendant de la province ecclésiastique de Besançon.

depuis la date du traité de Verdun, c'est-à-dire depuis trente-six ans, fait partie du royaume de Francie occidentale dont elle se séparait en 879[1]. C'est en effet en 875 seulement que Charles le Chauve avait étendu sur elle son autorité et encore, depuis cette époque, la Provence s'est-elle trouvée placée dans une situation spéciale, conservant ses relations avec l'Italie du nord avec laquelle elle était unie sous le gouvernement de Boson. Pour Vienne et pour Lyon, la situation, sans être tout à fait la même, est cependant assez analogue puisque l'incorporation du *ducatus Lugdunensis* aux états de Charles le Chauve ne datait que de 869, et que, là encore, c'est à Boson, semble-t-il, qu'était échu le pouvoir le plus considérable dans le pays annexé. En somme, pour les gens du Lyonnais et du Viennois, Boson tenait la place de leur ancien chef, le duc Girard : pour les Provençaux d'Arles et d'Aix il représentait le gendre et presque le successeur du souverain qui avait régné paisiblement sur eux pendant douze années[2].

Outre ces considérations pour ainsi dire personnelles à Boson, il est nécessaire de faire une remarque d'une portée plus générale. En cette fin du IXe siècle, où commencent à se former les États de l'Europe occidentale, il n'y a pas encore d'esprit patriotique, mais il y a déjà, à un certain degré, un esprit particulariste. Il n'y a encore ni France ni Allemagne, mais il commence à y avoir une Lorraine, une Neustrie, une Aquitaine[3] — et aussi une Provence. La question de race ne paraît pas jouer un rôle bien considérable dans la formation de ces unités : les comtes aquitains, par exemple, incessamment unis dans une commune révolte contre l'autorité de Charles le Chauve, sont, tout comme les comtes de la Francie, les fils ou les petits-fils des leudes austrasiens de Pépin le Bref et de Charlemagne. En Provence Girard appartenait à une famille alsacienne, Boson à une famille lorraine ; il est bien vraisemblable qu'il en était de même de la plupart des comtes dont les origines nous sont demeurées inconnues. Mais, bien qu'aucun texte ne le dise expressément, il est dans la nature des choses que très vite, après une ou deux généra-

1. Cette considération a déjà été présentée par M. Muehlbacher, *Deutsche Gesch. unter den Karolingern*, p. 589.
2. Longnon, *Atlas histor.*, texte, p. 78.
3. Parisot, *op. cit.*, p. 23-24, n. 4.

tions les Francs établis en Aquitaine ou en Provence aient pris certaines habitudes communes et se soient à un certain degré distingués de leurs compatriotes de Neustrie ou de Lorraine, comme s'en distinguaient les populations au milieu desquelles vivaient les *seniores*[1]. La communauté d'origine ne faisait pas que ceux-ci entendissent se soumettre à leurs compatriotes de la *Francia*, et diverses circonstances avaient pu favoriser le développement des idées d'indépendance. Il est bon surtout de noter que les rois carolingiens, dans leurs luttes intestines, ont dû souvent faire appel, contre leurs compétiteurs, à l'aristocratie laïque et ecclésiastique, et que celle-ci a pu ainsi prendre peu à peu conscience de sa force. En 856[2] c'est la résistance des seigneurs provençaux qui oblige Lothaire II et Louis II à renoncer à leurs projets d'usurpation[3]. En 861 c'est sur eux ou du moins sur une partie d'entre eux que s'appuie Charles le Chauve pour tenter de mettre la main sur le royaume de son neveu[4]. En 863, lors de la mort de Charles de Provence, ses frères se hâtent tous deux de se faire des partisans parmi ses anciens fidèles[5]. En 869, une partie des seigneurs provençaux avaient été à Metz recevoir les engagements pris par Charles le Chauve vis-à-vis de ses nouveaux sujets[6]. Aussi, après avoir soutenu tel ou tel des divers Carolingiens qui prétendaient régner sur eux, l'idée pouvait se présenter à leur esprit d'avoir un roi à eux, capable mieux qu'un souverain éloigné de défendre les intérêts du groupe restreint que l'on peut considérer comme une unité. Boson, entre les mains duquel les circonstances avaient fini par réunir la totalité des pays auparavant soumis à Charles de Provence, était tout désigné pour jouer ce rôle et pour gouverner à titre de roi le pays qu'il administrait auparavant à titre de fonctionnaire. D'après le récit d'Hincmar, on ne lui a d'ailleurs

1. Monod, *Le rôle de l'opposition des races et des nationalités dans la dissolution de l'Empire carolingien*, dans l'*Annuaire de l'Éc. des Hautes-Études*, 1896, p. 13-16.
2. Cf. *supra*, p. 18.
3. Wenck (*Das fränkische Reich nach dem Vertrag von Verdun*, p. 258-259), relève avec raison cette manifestation de l'esprit séparatiste des seigneurs provençaux, qu'il rapproche de celui des seigneurs aquitains.
4. Cf. *supra*, p. 26-27.
5. *Ann. Bertin.*, a. 863, p. 61 : « Hludowicus... Provinciam venit et quos potuit ipsius regni primores sibi conciliavit. » — Cf. *supra*, p. 33.
6. *Ann. Bertin.*, a. 869, p. 107.

pas offert la couronne, il l'a sollicitée ; mais pour qu'il ait pu créer quelque chose de durable il faut qu'il y ait eu, dans l'assemblée de Mantaille, autre chose que le résultat des intrigues d'un ambitieux.

Mais, si Boson se faisait reconnaître comme roi par les diocèses sur lesquels il n'avait jusque-là étendu son autorité que comme comte ou comme duc, il cherchait également, comme nous l'avons déjà dit, et comme les chroniqueurs contemporains l'ont bien vu [1], à s'agrandir hors de la Provence en occupant au détriment de Charles le Chauve une partie de la Bourgogne, et notamment la marche éduenne, dans laquelle, au mois d'octobre 879, on reconnaissait le nouveau souverain.

Les souscriptions épiscopales qui terminent le procès-verbal d'élection peuvent en effet servir à dresser la liste des *pagi* qui venaient de se séparer de l'empire franc et constituent le document principal pour le début de toute étude géographique sur les royaumes de Provence et de Bourgogne. Toutefois il ne faut pas oublier qu'elles nous sont parvenues assez mutilées et que, de plus, l'état de choses qu'elles représentent, au point de vue territorial, fut de très courte durée.

C'est par elles que l'on peut constater que le nouveau royaume de Provence — pour lequel, à cette époque de son histoire, ce nom est un peu insuffisant — comprenait la totalité [2] des provinces ecclésiastiques d'Arles, d'Aix, de Vienne, celle de Lyon (moins le diocèse de Langres) et très probablement aussi toute la province de Besançon, dont le métropolitain Théoderic était présent à l'assemblée, avec l'un de ses suffragants, l'évêque de Lausanne. Il faut ajouter, à la liste des provinces que nous venons d'énumérer, le diocèse métropolitain de Tarentaise, Cependant les deux évêques d'Aoste et de Sion n'assistent pas à l'assemblée, sans doute par suite de l'influence exercée sur eux par l'abbé de Saint-Maurice, le

1. « Boso etiam dux Provinciae partem Burgundiae occupat. »(*Ann. Vedast.*, a. 879). « E Provincia egreditur totamque Burgundiam occu- « pare nititur » (Réginon, *Chron.*, a. 879, p. 114.)

2. La totalité, croyons-nous, quand même certains suffragants de ces métropoles n'auraient pas été présents à l'assemblée comme ceux de Carpentras, de Cavaillon, de Fréjus et de Gap. C'est ainsi que l'évêque de Genève, seul parmi les suffragants de Vienne, ne souscrit pas à Mantaille; mais la domination de Boson sur le *pagus Genavensis* est attestée par la donation qu'il fit au monastère de Tournus de plusieurs domaines sis dans ce comté.

comte Rodolphe, partisan de Charles le Gros, et par les marquis italiens[1]. L'Uzège d'autre part, bien que son siège épiscopal dépendît de la province de Narbonne, suivait les destinées du Vivarais, comme il l'avait toujours fait depuis l'époque mérovingienne, et se trouvait rattaché au royaume de Boson, de même qu'il l'avait été à celui de Charles de Provence[2].

Il est à remarquer[3] que ni le métropolitain d'Embrun ni aucun de ses suffragants de Digne, de Senez, de Glandève, de Vence et de Nice n'assistaient à l'assemblée[4]. On a cru[5] que cette province avait cependant fait partie du royaume de Boson. Mais s'il est certain que l'autorité du successeur de celui-ci fut plus tard reconnue par Arnaud, métropolitain d'Embrun, qui prit en 890 une part active à son élection, on ne peut inférer de ce fait qu'il en ait déjà été de même en 879 : l'absence de tout évêque de la province à l'assemblée de Mantaille semblerait plutôt indiquer qu'elle continuait à être politiquement rattachée aux pays de l'Italie du Nord, alors placés sous l'autorité de Charles le Gros.

Les sources diplomatiques fournissent relativement peu de renseignements de nature à compléter ou à contrôler ceux que l'on peut tirer de l'étude des souscriptions du synode de Mantaille. Les actes du nouveau souverain attestent son pouvoir sur les diocèses de Lyon[6], d'Autun[7], de Mâcon[8], de Chalon-

1. L'évêché d'Aoste est d'ailleurs rattaché à l'Italie. L'évêque de cette ville, Ratburne, souscrit en 876 au concile de Pavie. Cependant le nom de Boson figure parmi ceux des bienfaiteurs de l'église (F. Savio, *Gli antichi Vescovi d'Italia. Il Piemonte*, p. 82).

2. Cf. *supra*, p. 9.

3. Longnon, *Atlas histor.*, texte, p. 78, n. 3.

4. C'est par confusion avec Arnaud sans doute que Chorier et d'autres anciens historiens dauphinois ont avancé que l'archevêque d'Embrun était à Mantaille. (Chorier, *Estat polit. de Dauphiné*, t. II, p. 8).

5. Longnon, *loc. cit.*

6. Deux diplômes de Boson sont datés de cette ville (Boehmer-Muehlb., nos 1443 et 1444, *Hist. de Fr.*, t. IX, p. 669-670) et l'archevêque remplit un instant auprès du roi les fonctions d'archichancelier.

7. A la requête d'Adalgaire, évêque d'Autun, Boson confirme les possessions de l'église de cette ville, et y ajoute la montagne de Semur (Semur en Auxois, Côte-d'Or, ch.-l. arr.) avec l'église qui y est élevée. (Diplôme du 8 novembre 879, Boehmer-Muehlb. no 1444, *Hist. de Fr.*, t. IX, p. 670).

8. Boson donne au monastère de Charlieu (Loire, arr. Roanne, ch.-l. de canton) la petite abbaye de Saint-Martin au comté de Mâcon (Boehmer, no 1445; *Hist. de Fr.*, ib).

sur-Saône[1], peut-être de Maurienne[2], de Viviers[3], sur une partie de la Savoie actuelle correspondant à la partie méridionale du *pagus Genavensis*[4], sur le comté de Tarentaise[5], sans parler des diocèses de Vienne[6], de Grenoble[7], de Valence[8] et d'Arles[9] qui se trouvaient certainement déjà compris dans les

1. Donation faite au monastère de Tournus, situé dans le *pagus Cabilonnensis* (Boehmer, n° 1443 ; *Hist. de Fr.*, t. IX, p. 669).

2. La donation, faite par Boson à l'église de Maurienne, du château d'Hermillon (*Hist. de Fr.*, t. IX, p. 672) est un faux datant probablement du XIe siècle. Mais si, comme nous le croyons, cet acte a été en partie refait pour tenir lieu d'un diplôme authentique perdu, il prouve, malgré son inauthenticité, que la domination de Boson s'était étendue sur le diocèse de Maurienne. Celui-ci avait d'ailleurs été compris dans le royaume de Charles de Provence.

3. Confirmation par Boson, en faveur du métropolitain Rostaing d'Arles, du monastère de Cruas au comté de Viviers, concédé à Roland, prédécesseur dudit Rostaing, par Lothaire I et Lothaire II (*Hist. de Fr.*, t. IX, p. 672).

4. Cf. diplôme cité, n. 1, concédant à l'abbaye de Tournus la celle de Talloires en Genevois (Haute-Savoie, arr. Annecy, cant. Annecy-Nord), avec ses dépendances de Doussard (mêmes dép. et arr., cant. Faverges), de Marlens (*id.*), de Verel, d'Hery (mêmes dép. et arr., canton Alby), etc. Ces localités, pour le plus grand nombre du moins, avaient été données par Lothaire II à la reine Theutberge, le 17 janvier 866 (Boehmer-Muehlb., n° 1274 ; Muratori, *Ant. Ital.*, t. II, col. 121). On pourrait donc supposer que Boson se trouvait posséder ces domaines à titre de simple propriétaire, comme héritier de Theutberge, sa tante maternelle. Mais il n'y a dans l'acte aucune expression équivalente à celle de « res proprietatis nostrae », employée dans le diplôme précité de Lothaire, et pouvant indiquer que Boson dispose de ces domaines autrement qu'à titre de souverain.

5. Le diplôme cité à la note précédente ajoute aux biens donnés à l'abbaye de Tournus la villa de « Clusia » en Tarentaise, qui est sans doute *Clasia*, Glaise (comm. Notre-Dame de Briançon, Savoie, arr. et cant. Moutiers), mentionnée dans un diplôme de Hugues Capet pour le même monastère (L. Lex, *Documents originaux des Arch. de Saône-et-Loire antérieurs à l'an* 1000, p. 260).

6. Boehmer-Muehlb., n° 1446 ; *Hist. de Fr.*, t. IX, p. 671.

7. Un diplôme de Louis de Provence du 11 août 894 (Boehmer-Muehlb. n° 1449 ; *Cart. de Grenoble*, A. XXVII, éd. Marion, p. 65) et une notice de 1094 ou 1905 (*ibid.*, A. XXIII, p. 52) mentionnent la donation faite par Boson à la cathédrale de Grenoble de l'église de Saint-Donat (Drôme, arr. Valence, ch.-l. de canton). M. Prudhomme (*Hist. de Grenoble*, Grenoble, 1888, in-8, p. 61, n. 1) croit que le bénéficiaire de cette donation fut l'évêque Bernier. Mais les termes du précepte de Louis ne sont pas assez précis pour permettre d'affirmer que la donation fut faite à Bernier plutôt qu'à son successeur Isaac.

8. La donation ou la restitution faite par Boson à l'église de Valence du domaine de Villeneuve (lieu détruit entre les communes de Valence et de Bourg-les-Valence) nous est connue par un jugement de Louis l'Aveugle de 912 (*Cart. de Grenoble*, A. XXIV, éd. Marion, p. 95).

9. Cf. p. 100, n. 6.

pays gouvernés par lui antérieurement à 879 comme représentant des rois francs. Mais les actes privés ne sont d'aucun secours, car, si ce n'est pour le Viennois[1], le Lyonnais[2] et le Diois[3], il ne paraît pas s'en être conservé qui soient datés des années du règne de Boson.

Peu de temps après sa proclamation à Mantaille, celui-ci se rendait dans le nord de son royaume, à Lyon[4]. Selon Réginon, dont la plupart des historiens modernes[5] ont admis sans discussion le témoignage, il aurait été sacré dans cette ville par l'archevêque Aurélien. En réalité, Aurélien fut certainement du nombre des premiers partisans de Boson; il avait assisté à l'assemblée de Mantaille[6] et remplit pendant quelque temps auprès du nouveau roi les fonctions d'archichancelier[7]; mais le texte de Réginon, si on le rapproche du passage correspondant des Annales d'Hincmar, ne paraît pas suffire à prouver qu'il y ait eu à Lyon une cérémonie distincte de ce qui se passa à Mantaille[8], cérémonie qu'aucun autre document ne

1. *Cartul. de Saint-André le Bas*, éd. Chevalier, n° 3; *Chartes de Cluny*, n°s 23 et 26.

2. *Chartes de Cluny*, n° 24.

3. *Cartul. de Saint-Chaffre*, éd. Chevalier, p. 52. Donation par le comte Odilon à l'abbaye de Saint-Chaffre-le-Monastier de biens sis en Diois, à *Savenna*, datée d'un jeudi du mois de mars de la VIIe année du règne de Boson, ce qui prouverait que Boson était encore reconnu en Diois au mois de mars 886. Mais cette date ne concorde ni avec la mention de l'abbé Dructannus, ni avec l'indiction XII donnée par l'acte, car en 886 l'indiction était IIII et l'abbé de Saint-Chaffre se nommait Rostannus (Chevalier, *introd.*, p. xiv — et non Guigue comme le dit par suite d'un lapsus évident Chevalier, p. 52, n.). Il faudrait donc pour conserver à l'acte sa date de 886 admettre deux confusions: 1° entre l'indiction III et l'indiction XII (?); 2° entre Dructannus et Rostannus. La charte paraît d'ailleurs authentique et est mentionnée dans un diplôme de Conrad le Pacifique. (*Ibid.*, p. 108).

4. La présence, peu après le concile de Mantaille, de Boson à Lyon, est attestée par le diplôme donné dans cette dernière ville, en faveur de l'église d'Autun, le 8 novembre 879 (*Hist. de Fr.*, t. IX, p. 670).

5. Duemmler, *Ostfr. Reich*, t. III, p. 126.

6. Sa souscription se trouve la seconde parmi celles des prélats présents immédiatement après celle d'Otran de Vienne. — Aurélien fut plus tard le précepteur le « didascalus » de Louis, fils de Boson, et s'occupa activement de son élection.

7. Le premier diplôme de Boson que nous possédions, du 8 novembre 879, cité n. 1, est souscrit par « Elibertus notarius ad vicem Aure- « liani archiepiscopi »; mais dans le diplôme du 2 décembre de la même année pour Charlieu (*Hist. de Fr.*, t. IX, p. 671), la recognition est déjà faite « ad vicem Adalgarii ».

8. Réginon, *Chronique*, a. 879, p. 114. Réginon ne dit pas formellement que le sacre ait eu lieu à Lyon, et l'on pourrait, ce qui paraîtra

mentionne. Le désir qu'avait Boson d'asseoir solidement son autorité sur la plus grande partie de la Bourgogne et la nécessité de mettre en état de défense sa frontière septentrionale suffisent à expliquer sa présence à Lyon et dans le Mâconnais à la fin de l'année 879 et sans doute aussi durant les premiers mois de l'année 880[1]. Boson en effet était à Charlieu le 2 décembre[2]. De là il paraît s'être rendu une seconde fois à Lyon. Il se trouvait dans cette ville le 8 du même mois, donnant à l'abbaye de Saint-Philibert de Tournus, à la requête de l'abbé Geilon, la celle de Talloires en Genevois avec toutes ses dépendances[3].

un peu trop subtil peut-être, interpréter les mots « Lugdunum ingressus » par « étendant son autorité injustement sur Lyon », — comme une sorte de développement de ce qu'a dit l'auteur un peu plus haut : « Provincia egreditur totamque Burgundiam occupare nititur. » D'autre part, Réginon raconte assez exactement les mêmes choses qu'Hincmar, avec certains détails communs, et presque dans les mêmes termes.

« Nonnullos episcopos partim minis, partim suasionibus in societatis « foedera colligit et Lugdunum ingressus ab Aureliano... et aliis ponti- « ficibus... in regem... inunguitur. » (Réginon, *Chronique*, *loc. cit.*)

« Partim comminatione constrictis, partim cupiditate illectis, pro ab- « batiis et villis... episcopis illarum partium persuasit ut eum in regem « ungerent et coronarent. » (*Ann. Bertin.*, a. 879, p. 150).

Or, si l'on admet sans difficulté que la dernière partie du texte d'Hincmar fait bien allusion à l'assemblée dont nous avons conservé les actes, et que nous savons par ces actes s'être tenue à Mantaille, il semble bien qu'il faille l'admettre également pour la portion correspondante du texte de Réginon. Par conséquent : ou les mots « Lugdunum ingressus » expriment une erreur de l'abbé de Prüm; — ou nous les interprétons mal en supposant que, d'après Réginon, le couronnement aurait eu lieu à Lyon. Cette dernière hypothèse a, en outre, l'inconvénient d'en nécessiter une autre : comme Réginon dit : « ab Aureliano « ejusdem urbis metropolita et *aliis*]*pontificibus* in regem inunguitur », il faudrait admettre que les évêques réunis à Mantaille, ou la plus grande partie d'entre eux, auraient suivi Boson et Aurélien à Lyon.

1. Les Annales de Fulda, racontant la campagne contre Boson, dont nous reparlerons plus loin, disent que ce dernier passa le Rhône pour s'enfuir à Vienne. Il se trouvait donc auparavant sur la rive droite du fleuve.

2. Bœhmer, n° 1445 ; *Hist. de Fr.*, t. IX, p. 671.

3. Bœhmer, n° 1443 ; *Hist. de Fr.*, t. IX, p. 669. Nous considérons ce diplôme, dont l'original nous est parvenu, comme authentique, quoi qu'en pense le dernier éditeur de l'acte. M. Léonce Lex (*Diplômes originaux des Arch. de Saône-et-Loire antérieurs à l'an* 1000, dans les *Mém. de la Soc. d'hist. et d'archéol. de Chalon-sur-Saône*, t. VI). Mais il est daté du 6 des ides d'un mois indéterminé de la première année du règne de Boson (15 octobre 879-14 octobre 880). Les éditeurs des *Hist. de Fr.* et Bœhmer veulent le rapprocher d'un autre diplôme du même roi, aussi daté de Lyon, de la première année du règne, et du 6 des ides de novembre. On suppléerait « VI id. nov.] » dans l'acte qui nous

Cependant les rois francs de l'Est et de l'Ouest avaient senti la nécessité de se rapprocher les uns des autres. Sans parler des Normands qui n'interrompaient point la série de leurs dévastations, pendant que la Gaule du Sud-Est se séparait du reste du royaume, un fils naturel de Lothaire II et de Waldrade, Hugues, soulevait la Lotharingie[1]. Une seconde tentative d'invasion de Louis de Germanie dans le royaume de ses cousins, au printemps de 880, n'avait abouti qu'à une nouvelle réconciliation et à un nouvel abandon, par Louis III et par son frère, de l'ancien royaume de Lothaire[2]. Par l'entremise d'Hincmar[3], une entrevue entre les rois francs avait été décidée. Elle eut lieu au mois de juin 880 à Gondreville[4]; mais Louis de Saxe, retenu dans son royaume par la maladie, se borna à y envoyer des députés, et son frère, Charles de Souabe, y représenta seul les souverains de la Germanie[5].

Les actes de cette assemblée n'ont point été conservés et les annalistes ne nous ont point transmis de renseignements à ce sujet, mais il est bien certain que la nécessité d'une union contre les ennemis et les rebelles qui menaçaient de divers côtés les princes francs inspira toute la conduite de ceux-ci[6]. Chose rare depuis la mort de Louis le Pieux, les Carolingiens surent une fois agir de concert contre leurs adver-

occupe. Mais le 8 novembre 879, c'est l'archevêque de Lyon, Aurélien, qui est chancelier. Au contraire, la recognition du diplôme pour Tournus est donnée, comme dans le diplôme cité n. 2 : « Ad vicem Adal-« garii », ainsi qu'on le lit très nettement sur l'original (et non « ad vicem Radulphi », comme ont lu les premiers éditeurs). L'acte n'est donc pas de la même date que le diplôme pour Autun. Mais il est daté de la XIIe indiction. Si nous ne supposons pas gratuitement celle-ci erronée, l'année 879 est la seule du règne de Boson à laquelle elle s'applique, et le diplôme en ce cas ne peut être que du 8 décembre 879.

1. Hugues est mentionné dans un diplôme de Lothaire II en 863 (*Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 408). En 867, il reçut de son père le duché d'Alsace (*Ann. Bertin.*, p. 87). En 878, ses violences contre plusieurs évêques le font excommunier au Concile de Troyes (*ibid.*, p. 144) et, dès 879, les hostilités ont commencé entre lui et Louis le Germanique (*Ann. Fuld.*, p. 93). — Sur ce personnage, cf. PARISOT, *Le royaume de Lorraine*, p. 443 et suiv.

2. *Ann. Bertin.*, a. 880, p. 150, et DUEMMLER, *Ostfr. Reich.*, t. III, p. 131-132.

3. Cf. Lettre d'Hincmar à Charles le Gros, *Opera*, t. II, p. 185; SCHRŒRS, *Hinkmar*, p. 443; DUEMMLER, *Ostfr. Reich*, t. III, p. 143, n. 1.

4. Gondreville, Meurthe-et-Moselle, arr. et canton Toul.

5. *Ann. Bertin.*, a. 880, p. 151.

6. DUEMMLER, *op. cit.*, t. III, p. 143-144.

saires communs. L'usurpation de Boson lésait d'ailleurs les rois de l'Est aussi bien que ceux de l'Ouest. Parmi ces derniers, la nouvelle guerre ne concernait en théorie que le seul Carloman, auquel un traité conclu au commencement d'avril[1] avait réservé l'Aquitaine et la Bourgogne avec ses marches, c'est-à-dire le soin de la résistance contre Boson; son frère, au contraire, devait s'occuper plus particulièrement de la lutte contre les Normands[2]. Mais, parmi les princes francs, les plus directement intéressés, ceux auxquels l'usurpation de Boson causait le préjudice le plus considérable étaient les deux fils de Louis le Germanique. Charles le Gros et son frère, en effet, en vertu du traité de 879, pouvaient prétendre à la possession du Lyonnais, du Viennois, de l'Uzège et du Sermorens, comme à celle du diocèse de Besançon[3].

Les textes relatifs à cette cession de 879 accordent bien à Louis de Germanie la totalité[4] des pays compris dans l'hé-

1. *Ann. Bertiniani*, p. 151.

2. Les Annales de Saint-Vaast (a. 880) indiquent Louis seul comme ayant pris les mesures relatives à la guerre contre les Normands.

3. Les expressions employées par M. Longnon, *Atlas histor.*, texte, p. 79, ne sont peut-être pas tout à fait suffisantes à expliquer l'intérêt de Charles le Gros dans la guerre contre Boson. L'usurpation de ce dernier ne le lésait pas seulement parce que le nouveau souverain avait été reconnu par l'archevêque de Besançon, mais aussi parce que Charles perdait ainsi l'éventualité de posséder un jour, après la mort de son frère Louis, la province de Vienne et le diocèse de Lyon.

4. *Ann. Bertin.*, a. 880, p. 149; *Ann. Fuld.*, a. 880, p. 94 : « Ludo-« wicus... in Galliam profectus filios Hludowici ad se venientes suscepit « totumque regnum Hlotharii suae ditioni subjugavit. » — *Ann. Vedast.*, a. 879 : « Partem regni Lotharii quam suus [Hludowici] genitor Karolo « inter se dividendo regnum acciperet. » — Réginon, *Chron.*, a. 880, p. 115 : « portionem regni Lotharii quam avus paterque tenuerat integro « illi concesserunt. » — Cf. Duemmler, *Ostfr. Reich*, t. III, p. 132-134. — Le seul texte qui ne mentionne la cession que d'une portion de l'ancien royaume de Lothaire, le *Sermo de tumulatione S. Quintini* (*Mon. Germ.*, *SS.*, t. XV, p. 271) est postérieur et de moindre valeur. M. Parisot, au contraire (*Le royaume de Lorraine*, p. 439), croit que Besançon, Lyon, Vienne, Viviers, Uzès ne durent jamais avoir pour souverain Louis le Jeune. « Quelle que fût l'importance incontestable de cette « contrée, elle était trop éloignée pour que Louis pût y faire sentir « son autorité... On n'a aucune preuve que ces territoires aient « appartenu au roi des Francs orientaux. » Ce système nous paraît contraire aux textes qui donnent très explicitement à Louis le Jeune tout ce que Charles le Chauve avait recueilli en 870 dans l'héritage de Lothaire. D'autre part, si, par suite de l'usurpation de Boson, le souverain germanique s'est trouvé hors d'état de faire valoir ses droits dans le bassin du Rhône, il est à remarquer que c'est comme héritier de Louis le Jeune, et en vertu par suite du traité de 879-880, que Charles le

ritage de Lothaire II, et attribués en 870 à Charles le Chauve par le traité de Meersen, c'est-à-dire en somme le principal morceau du royaume créé par Boson. Les trois diocèses d'Autun, de Mâcon et de Chalon-sur-Saône, ainsi que la totalité des provinces d'Aix et d'Arles, pour lesquelles aucune convention particulière ne semble être intervenue depuis le traité de Fouron en 878 pouvaient seuls, lors de l'entrevue de Gondreville, être considérés comme devant faire légalement retour aux Carolingiens de l'Ouest, si les coalisés parvenaient à les enlever à l'usurpateur[1]. A ce moment une expédition contre Boson pouvait donc sembler faite autant dans l'intérêt de Charles le Gros[2] que dans celui de Carloman et de Louis III. Mais il est possible qu'à cette époque la situation ait été quelque peu modifiée et qu'il y ait eu, de la part du souverain germanique, sinon rétrocession de ce qui ne lui appartenait pas encore, du moins accord avec ses cousins au sujet de la succession de Louis de Saxe. L'héritage de celui-ci comprenait, avec la portion de l'ancien royaume de Lothaire II demeurée aux mains des rois francs, la portion de ce même royaume qu'il s'agissait présentement de reconquérir sur Boson. Peut-être un partage fut-il stipulé, mais la convention, qui intervint certainement[3] ne nous est pas connue dans

Gros a pu, du vivant de Louis III et de Carloman, exercer son autorité sur ces territoires. Le système de M. Parisot laisse sans explication ce fait que Charles le Gros est souverain de Besançon dès 880 (*Hist. de Fr.*, t. IX, p. 190), de Vienne en 883 (*Gall. Christ.*, t. XVI, instr., col. 9), peut-être du Lyonnais en 881 (*Cartul. de Savigny*, t. I, p. 28).

1. En 878, à Fouron, il est stipulé, au sujet du « regnum quod Hludowicus imperator Italiae habuit » distinct de l'Italie pour laquelle se trouve plus loin une disposition spéciale, et correspondant par conséquent à la Provence : « quicumque illud modo tenet, ita teneat. » *Ann. Bertin.*, a. 878, p. 145.

2. Les auteurs germaniques considèrent Boson comme rebelle à leur souverain. Ils parlent, en effet, de plusieurs révoltés, de plusieurs « tyrans ». L'un d'eux est Hugues de Lorraine, l'autre ne peut être que Boson. C'est ainsi que le CONTINUATEUR D'ERCHEMPERT (*Mon. Germ.*, *SS.*, t. II, p. 330), lequel écrivait en Alémannie vers 881 (DUEMMLER, *Ostfr. Reich.*, t. III, p. 171), souhaite à Charles le Gros et à Richarde une postérité « per quod tyranni vel potius latrunculi qui, adhuc vivente « serenissimo imperatore Karolo et fratre ejus Ludovico rege, licet « latitando caput levare presumunt, divino adjutorio comprimantur. »

3. A la mort de Louis, fils du Germanique, les grands de l'ancien royaume de Lothaire veulent passer en masse à Louis III (de Gaule), mais celui-ci repousse leurs offres en alléguant les conventions conclues avec Charles (*Ann. Bertin.*, a. 882, p. 152). Au mois d'octobre 882, Hugues l'Abbé allait trouver Charles le Gros à Worms « pro petitione

ses détails et nous en sommes, sur ce point, réduits aux conjectures.

En même temps que les Carolingiens s'apprêtaient à réunir leurs armées contre Boson, ils s'occupaient de lui enlever les appuis sur lesquels il paraissait pouvoir compter, le pape Jean VIII et l'impératrice Engilberge. Il ne semble pas d'ailleurs que le souverain pontife ait accueilli avec plaisir la royauté de celui que, quelques mois auparavant, il traitait de fils adoptif et auquel il s'apprêtait à livrer l'Italie. Le 18 juillet 880, il écrivait à Charles le Gros[1] que rien, en cette affaire, ne devait lui être imputé, et que Boson n'aurait jamais à espérer de lui à l'avenir secours ni assistance. Quelques mois plus tard, à la suite, il est vrai, des premiers revers du nouveau roi, il adressait à l'archevêque Otran de Vienne[2] une lettre pleine de reproches, dans laquelle il le blâmait sévèrement d'avoir favorisé cet acte de tyrannie, cette usurpation, en se prétendant à tort, lui Otran, soutenu par le souverain pontife[3]. Les lettres de Jean VIII ne font, du reste, pas connaître les motifs qui purent le déterminer à ce revirement. Ce fut peut-être là un simple abandon d'un ami devenu malheureux et par suite inutile, peut-être aussi, comme le croit le P. Lapôtre[4], l'effet de la contrariété éprouvée par

« partis regni quam frater suus in locarium acceperat » (*ibid.*, p. 153). Il y avait donc eu rétrocession au moins partielle, mais il ne semble pas que la réclamation de Hugues ait été suivie de beaucoup d'effet. Cf. Philipon. Le *second Roy. de Bourgogne*, dans *Ann. Soc. Émul. Ain*, 1896, p. 652.

1. Lettre de Jean VIII à Charles le Gros (Jaffé, n° 3321 ; *Hist. de Fr.*, t. IX, p. 192) : « De Bosone quoque certo vos esse volumus quia « neque aliquem familiaritatis locum aut receptionis nostrae auxilium « apud nos habebit neque potuerit invenire... Nam nihil nobis de parte « ipsius pertinere videtur qui talem tyrannidem praesumpsit com- « mittere. »

2. Lettre de Jean VIII à l'archevêque Otran (Jaffé, n° 3370 ; Migne, t. CXXVI, col. 917) : « Nichilominus et turbati existimus et quod « fidelium relatu comperimus, his qui cum Bosone praesumptore et « regni perturbatore tyrannidem exercere non cessant, ausu temerario « favere eorumque malis operibus communicare praesumas. » En même temps, Jean VIII écrit à Hugues l'Abbé et à Bernard pour les engager à soutenir fidèlement le roi Carloman, c'est-à-dire à résister à Boson (Jaffé, n° 3373).

3. Lettre précitée de Jean VIII à Otran (cf. *supra*, p. 100 et 103) : « Falsa « opinione sanctam nostram Romanam infamare non dubitas, quod ad « talia peragendum ipsius auctoritatem habere te certifices. »

4. *Jean VIII*, p. 349. — Jean VIII écrit aux comtes demeurés fidèles

Jean VIII lorsque Boson tenta de frustrer les descendants de Charles le Chauve d'une portion de leur héritage. D'ailleurs, tout en tenant compte des deux motifs que nous venons de citer, on peut conjecturer que ce ne fut pas sans mécontentement que Jean VIII dut voir le comte de Provence renoncer à devenir en Italie et à Rome le protecteur du Saint-Siège alors plus que jamais menacé par les Sarrasins[1]. Il paraît, en effet, avoir à cette époque reporté toutes ses espérances sur Charles le Gros. Celui-ci venait de descendre en Italie en 879[2], et le pape l'y appelait de nouveau en 880, dans l'espoir de trouver auprès de lui cet appui qu'il avait déjà cherché auprès de Boson comme auprès de Charles le Chauve.

Engilberge, d'autre part, avait été à tort ou à raison soupçonnée de favoriser l'usurpation de son gendre et Charles le Gros avait cru devoir, par mesure de précaution, la faire enfermer dans un couvent d'Alémannie[3]. Jean VIII, toujours en bons termes avec l'impératrice veuve[4], que son époux Louis II avait, disait-on, recommandée en mourant au Saint-Siège, intervint pour demander qu'on lui rendît le droit de rentrer en Italie[5], promettant de la garder si bien à Rome qu'elle ne pourrait venir en aide à l'usurpateur Boson[6]. Ces lettres suppliantes de Jean VIII datent déjà du mois de mars

aux fils de Louis le Bègue pour les féliciter et les engager à persévérer dans ces sentiments (Jaffé, n° 3373 ; Migne, t. CXXVI, col. 895

1. Jaffé, n°s 3325-3326. Cf. Duemmler, *Ostfr. Reich.*, t. III, p. 178.

2. Dès le 3 avril 879, Charles le Gros ayant annoncé l'intention de descendre en Italie, Jean VIII lui écrit pour l'exhorter à persévérer dans ce dessein (Jaffé, n° 3321 ; Migne, t. CXXVI, col. 825).

3. *Ann. Bertin.*, p. 153 : « Engilbergam vero, Hludowici Italiae « regis uxorem, quam imperator in Alemanniam transduxerat. »

4. En octobre 879, Jean VIII écrit à l'évêque Antoine de Brescia, à Bérenger de Frioul et à divers autres comtes (Jaffé, n° 3297) pour les inviter à prendre sous leur protection les biens de l'ex-impératrice, biens sur lesquels Charles le Gros et ses partisans commençaient sans doute, à mettre la main.

5. Lettre de Jean VIII aux évêques italiens (Jaffé, n° 3341), et lettre à Louis III, Carloman et Hugues l'Abbé pour les engager à soutenir sa demande auprès de Charles le Gros (Jaffé, n° 3340).

6. Jaffé, n° 3340 ; Migne, t. CXXVI, col. 924 : « Tanta custodia cir- « cumspecta nobis credite ut nec Bosoni nec alii homini ad perturba- « tionem imperii sive regni quidlibet adjutorium vel auxilium verbis « aut scriptis praebere quoquo modo valeat. » — Au commencement de 882, il écrit encore dans le même but à l'impératrice Richarde, femme de Charles le Gros, et au favori de celui-ci, Liutward, évêque de Verceil (Jaffé, n° 3380 ; Migne, t. CXXVI, col. 949).

881. Ce n'est cependant qu'en octobre 882, c'est-à-dire quand, après la prise de Vienne, Boson avait cessé d'être à craindre, que Charles le Gros accorda la grâce sollicitée et permit enfin à Engilberge de se rendre de nouveau en Italie, accompagnée de l'évêque de Verceil, Liutward[1].

Les autres partisans du nouveau roi de Provence, ceux qui avaient contribué à son élection, furent frappés de la même manière, autant que le petit nombre de documents dont nous disposons nous permet d'en juger. Otran, déjà blâmé par Jean VIII à l'occasion de sa conduite lors de l'élection de Boson, avait également vu le pape consacrer directement l'évêque élu de Genève, Optand, à la demande de Charles le Gros[2]. L'on ne peut guère attribuer cet empiètement de l'autorité pontificale qu'au désir d'empêcher le partisan du rebelle de jouir de ses droits de métropolitain, et peut-être aussi à celui d'installer sur ce siège, malgré Otran, un candidat hostile à Boson[3]. Jérôme, évêque de Lausanne, dont le nom figure au bas des actes du concile de Mantaille, eut, devant les résistances de Charles le Gros, qui appuyait, semble-t-il, un autre compétiteur[4], quelque peine à monter sur son siège épiscopal ; l'intervention du pape fut nécessaire[5] et, bien que le prédécesseur de Jérôme fût mort dès l'année 878, que celui-ci eût été lui-même élu avant le 15 octobre 879, il lui fallut attendre jusqu'en 881 pour obtenir la consécration[6]. Il est

1. *Ann. Bertin.*, p. 153.

2. Lettre de Jean VIII au clergé et au peuple de l'église de Genève (Jaffé, n° 3357 ; Migne, t. CXXVI, col. 947). Cette lettre est du 11 novembre 881. Otran y répondit en faisant emprisonner Optand et en lui opposant un autre candidat (Jaffé, n°s 3374 et 3375 ; Migne, t. CXXVI, col. 952). Ces lettres sont du printemps de l'année 882.

3. Trog, *Rudolf I und Rudolf II*, p. 17. La lettre citée de Jean VIII dit expressément que c'est « propter dissensionem Bosonis » que ces mesures ont été prises.

4. Lettre de Salomon de Constance à Théoderic de Besançon, dans les *Formulae Sangallenses*, n° XXVI (Zeumer, *Formulae*, p. 411) : « Do-« minus noster K. comperto recessu fratris nostri N. Losaniensis epis-« copi cuidam clerico suo eandem sedem tradere decrevit. »

5. Lettre de Jean VIII à Charles le Gros, du 20 juin 880 (Jaffé, n° 3315 ; Migne, t. CXXVI, col. 901). Cf. lettre de même date à l'archevêque Théoderic de Besançon (Jaffé, n° 3317).

6. Conon d'Estavayer, *Cartul. de Lausanne* (*Mém. Suisse Rom.*, t. VI), p. 34 : « Jeronimus episcopus fuit ordinatus anno ab inc. « domini DCCCLXXXI tertio anno post decessum Herimanni prede-« cessoris sui .. »

possible aussi qu'il faille rattacher à ces faits l'envahissement des biens de l'église de Besançon par un nommé Hubon, vassal de Charles le Gros ; ce dernier aurait, pour punir l'archevêque Théoderic d'avoir pris part à l'élection de Mantaille, toléré ou favorisé cette usurpation, qui nécessita également l'intervention de Jean VIII[1]. Malheureusement les faits de ce genre sont trop fréquents à cette époque pour que l'on puisse, avec quelque vraisemblance, voir là autre chose qu'une de ces usurpations comme les grands laïques s'en permettaient trop souvent au détriment des biens d'Église[2].

Le récit de ces événements nous a entraînés au delà de l'époque de l'entrevue de Gondreville. Pendant qu'ils s'accomplissaient, que l'on mettait Engilberge hors d'état de soutenir son gendre, et que Jean VIII abandonnait son ancien protégé, les rois francs agissaient également par les armes. Une armée germanique, conduite par Adalard, comte du Moselois[3], et le puissant comte Henri d'Alémannie[4], venait rejoindre les troupes de la Francie occidentale et marchait de concert avec elles contre Hugues de Lorraine. Celui-ci échappa, mais les forces coalisées livrèrent à son beau-frère, le comte Thibaut, un sanglant combat[5] à la suite duquel Thibaut vaincu dut très

1. Jaffé, n° 3315 ; *Hist. de Fr.*, t. IX, p. 190 (cf. *Gall. Christ.*, t. XV, col. 25). On peut rapprocher de ces mesures de rigueur un passage de Réginon, *Chron.*, a. 879, p. 115 : « Cum sibi [Bosoni] faventes pro-« scriptionibus dampnarentur bonisque omnibus privarentur... »

2. Il y a cependant peut-être là tout au moins une conséquence des guerres, et de l'incertitude où l'on se trouvait alors quant à la souveraineté de la plupart des pays qui avaient fait partie du royaume de Lothaire. — C'est à ces mêmes causes que l'on pourrait, semble-t-il, rattacher l'acte de violence à main armée commis par Adalbert, évêque de Maurienne, qui, un matin, à la tête d'une troupe d'hommes de guerre, surprit l'évêque Bernier célébrant la messe dans son église cathédrale de Grenoble, le maltraita et l'emmena prisonnier (Lettre de Jean VIII à Adalbert, du printemps de l'année 882 ; Jaffé, n° 3376, Migne, t. CXXVI, col. 953). Le différend entre les deux prélats devait remonter à quelques années déjà, car, dès l'année 878, Jean VIII avait enjoint à l'archevêque de Tarentaise de prendre des mesures pour y mettre fin (Jaffé, n° 3150 ; Migne, t. CXXVI, col. 781).

3. Sur ce personnage, cf. Duemmler, *Ostfr. Reich.*, t. III, p. 144.

4. Sur le « triarchos » germanique, cf. *ibid.*, p. 169-170.

5. *Ann. Bertin.*, p. 151. L'annaliste de Fulda, p. 95, fait battre Thibaut par Henri et les troupes saxonnes seules, pour leur réserver l'honneur de la victoire. Il est d'ailleurs mal informé en ce qui touche toute la chronologie de ces événements, puisqu'il place l'entrevue de Gondreville après le mois d'août. Nous devons toutefois faire observer que s'il est certain, au témoignage d'Hincmar, que l'expédition contre

vraisemblablement se réfugier en Bourgogne, où nous le retrouverons quelques années plus tard (fin juin-commencement juillet 880). Quant à Hugues, il ne paraît pas avoir beaucoup souffert de la défaite infligée à son lieutenant, car il continua à se maintenir en Lorraine[1]. Cela n'empêcha pas néanmoins l'année victorieuse de se diriger vers la Bourgogne[2], pendant que l'abbé Gozlin, rentré en grâce, était chargé de diriger la défense du royaume contre les Normands[3].

Après avoir battu les troupes de Hugues le bâtard, il fallait en effet s'occuper de Boson[4]. Louis III et Carloman, toujours accompagnés de leurs auxiliaires germaniques[5], traversèrent la Champagne, passant par Troyes, qu'ils quittaient au mois de juillet[6] et pénétrèrent d'abord dans les pays envahis par

Hugues fut menée de concert par tous les princes francs, il est possible que le combat dans lequel périt le comte Thibaut ait été livré par Henri seul, car les *Ann. Vedastini* (*Mon. Germ. SS.*, t. II, p. 198), comme les *Ann. Fuldenses*, ne parlent que de celui ci à cette occasion : « In ipso itinere Heinricus Teutbaldum filium Hucberti gravi devicit « praelio. » C'est à tort que les *Ann. Laubienses* (*Mon. Germ., SS.*, t. IV, p. 15) disent que Thibaut fut tué dans la bataille. Sur les destinées ultérieures de ce personnage, cf. *infra*.

1. Il se trouvait encore en Lorraine au mois de mai de l'année suivante et fit à cette époque sa soumission à Louis de Saxe, en recevant de lui, en échange, force comtés et abbayes (*Ann. Fuld.*, a. 881, p. 96), entre autres celle de Lobbes (*Ann. Laubiens.*, *loc. cit.*). Cela ne l'empêcha pas de se révolter de nouveau. Mais il fut battu et obligé de se réfugier en Bourgogne, sans que nous sachions si par ce mot il faut entendre la Bourgogne propre, ou bien le royaume de Boson qui jouissait alors d'un peu de tranquillité, Carloman étant en Auvergne et Louis III occupé contre les Normands. Hugues, d'ailleurs, n'y resta pas longtemps, car en 883 (*Ann. Fuld.*, p. 100), il contractait une alliance avec le Normand converti Gotfrid, qui avait épousé sa sœur Gisla. Dans l'été de l'année 885 (*Ann. Fuld.*, p. 103), accusé de favoriser la révolte de son beau-frère, il eut les yeux crevés et fut enfermé au monastère de Saint-Boniface de Fulda, puis à Saint-Gall, enfin à Prüm dans les dernières années du IXe siècle (Reginon, *Chron.*, p. 125, et Duemmler, *Ostfr. Reich.*, t. III, p. 241).

2. *Ann. Bertin.*, p. 151.

3. *Ann. Bertin.*, *loc. cit.* et *Ann. Vedast.*, a. 880, *Mon. Germ. SS.*, t. II, p. 198.

4. La guerre contre Boson fait dans l'ouvrage de Gingins l'objet d'une étude longue et très intéressante, mais plus que conjecturale, l'historien suisse, là plus encore que partout ailleurs, inventant les détails que ne fournissent pas les textes, très pauvres en renseignements sur ces événements.

5. « Una cum praedicta scara Hludowici regis Germaniae » (*Ann. Bertin.*, p. 151).

6. « In Burgundiam versus Bosonem per mensem julium a Trecas « perrexerunt » (*Ann. Bertin.*, *loc. cit.*). [Hludowicus] et frater ejus cum

l'usurpateur sur la rive droite du Rhône. Ils recouvrèrent, vraisemblablement sans combat[1], une partie des villes occupées par Boson dans la Bourgogne éduenne et arrivèrent devant Mâcon, que défendaient les hommes du nouveau roi ayant à leur tête un certain Bernard[2]; ils s'en emparèrent sans avoir, semble-t-il, rencontré grandes difficultés. La ville et le comté qui en dépendait furent donnés par eux à Bernard

« reliquo exercitu Burgundiam petentes. » (*Ann. Vedast.*, a. 880, *Mon. Germ.*, *SS.*, t. II, p. 198).

1. Aucune des sources annalistiques relatives à la campagne de 880 ne mentionne de combat avant l'arrivée à Mâcon. Le « civitates quas tyrannus invaserat *receperunt* », des *Ann. Vedastini*, n'indique pas qu'on ait trouvé beaucoup d'obstacles. — Il est bon de rappeler, à l'occasion du récit de cette guerre, qu'un texte hagiographique, les *Miracula Sanctae Opportunae* (*Acta sanct. ord. S. Ben.*, saec. III, p. II, p. 234-6), fait pénétrer, au cours de cette campagne, les troupes de Boson jusqu'à Moussy-le-Neuf en Meldois (Seine-et-Marne, arr. Meaux, ch.-l. de canton). Là, un soldat, ayant tenté de se glisser sous l'autel est puni de son impiété. Nous ne trouvons dans aucun texte rien qui autorise à supposer que les troupes de Boson aient jamais pu s'avancer aussi loin. Cependant le texte, œuvre d'Aldhelm, évêque de Séez, est contemporain de Charles le Chauve et de ses fils. Ce qui nous paraît le plus vraisemblable, c'est que vivant en Wenstrie, loin du théâtre de ces événements, l'auteur aura commis une confusion entre les diverses guerres dont il entendait parler : le nom de Boson sera venu remplacer ici celui d'un des souverains germaniques qui envahirent à plusieurs reprises la Gaule orientale durant la deuxième partie du IXe siècle.

2. *Ann. Bertin.*, a. 880, p. 151 : « In quo itinere ejectis de castro Matiscano Bosonis hominibus, ipsum castellum ceperunt. » — *Ann. Fuldenses*, a. 880, p. 95 : « Madasconam urbem expugnantes, Bern-« hardum, qui in ea principatum tenebat, in deditionem accipiunt. » On a cru (Duemmler, *Ostfr. Reich*, t. III, p. 145) qu'une confusion avait été commise par l'annaliste de Fulde entre le nom de ce personnage et celui de Bernard d'Auvergne, auquel le comté de Mâcon fut ensuite donné. On a supposé, par suite, que le défenseur de la ville était en réalité le comte Sirald, à la requête duquel Boson donna le 2 décembre 879, au monastère de Charlieu, la petite abbaye de Saint-Martin sur la Saône (Boehmer, n° 1445 ; *Hist. de Fr.*, t. IX, p. 670). Mais 1° ce personnage pouvait ne pas être comte de Mâcon ; 2° quand bien même il l'aurait été, il eût pu ne pas défendre la ville en 880. Les *Ann. Fuldenses* peuvent avoir été bien renseignées, car des Allemands avaient pris part à l'expédition, et Méginhard n'avait, sur ce point particulier, aucun intérêt à altérer la vérité. — On a identifié ce personnage avec Bernard, fils de Blichilde (cf. *Hist. de Languedoc*, t. II, p. 317), Mabille suppose (*ibid.*, et *Roy. d'Aquit.*, p. 53) que l'ancien marquis de Gothie, dont l'histoire perd alors la trace, s'était réconcilié avec Boson, alors révolté comme lui, et aurait reçu du nouveau roi le comté de Mâcon. Mais en ce cas, il serait bien singulier que les Annales d'Hincmar ne disent pas expressément que l'adversaire que les rois francs avaient alors devant eux était un personnage aussi connu que le marquis de Gothie fils de Blichilde.

Plantevelue, chargé ainsi de défendre contre les entreprises de Boson, outre son ancien comté d'Auvergne, une partie des territoires qui allaient constituer la marche de Bourgogne[1].

Charles le Gros ne paraît avoir rejoint ses cousins qu'après la prise de Mâcon[2], mais en revanche il est possible que le contingent placé sous les ordres du margrave Henri n'ait pas pris part à la suite de l'expédition[3]. Boson d'ailleurs, après la prise de Mâcon, paraît avoir renoncé à défendre plus longtemps les pays situés sur la rive droite du Rhône ; il repassa sur la rive gauche[4] et se rendit à Vienne. Il paraît avoir séjourné dans cette ville en même temps que sa femme et sa fille[5], soit que celles-ci l'eussent suivi, soit qu'elles se trouvassent déjà dans la ville. Les rois francs traversèrent le fleuve à sa suite et marchèrent vers la cité que l'on pouvait dès lors considérer comme la capitale du nouveau royaume[6].

A partir de ces événements, les divers témoignages ne s'accordent plus au sujet de la conduite ultérieurement tenue par Boson. Celui-ci, en effet, selon Hincmar, aurait quitté Vienne en y laissant sa femme et sa fille, avec une notable partie de son armée, tandis que lui-même s'enfuyait « vers les montagnes[7] ». Selon les Annales de Saint-

1. *Ann. Bertin.*, *loc. cit.* : « Cum comitatu Bernardo cognomine Plan- « tapilosa dederunt. » En présence de ce témoignage formel, il faut donc identifier le nouveau comte de Mâcon avec le marquis d'Auvergne, malgré l'avis contraire de Duemmler, *Ostfr. Reich*, *loc. cit.* — Cf. Mabille, *Le royaume d'Aquitaine*, p. 21.

2. Cela semble bien ressortir du texte d'Hincmar, d'après lequel les deux rois occidentaux, en quittant Troyes, devaient rejoindre en Bourgogne Charles le Gros et son armée, d'après lequel aussi la prise de Mâcon aurait eu lieu « in itinere », dans le trajet fait pour retrouver le souverain germanique. Le récit des *Annales Vedastini* concorde sur ce point avec celui des Annales de Saint-Bertin, en indiquant la jonction avec Charles comme postérieure à la réoccupation par les troupes franques des cités envahies par Boson.

3. Duemmler, *Ostfr. Reich*, t. III, p. 146. Il n'en est plus parlé par la suite.

4. *Ann. Fuld.*, p. 95 : « Buoso vero fugiens ultra Rhodanum.... »

5. C'est ce qui semble ressortir du texte d'Hincmar.

6. *Ann. Bertin.*, p. 151 : « Pergentes simul Karolus, Hludowicus et « Karlomannus ab obsidendam Viennam... »

7. *Ann. Bertin.*, *ibid.* [Vienna] in qua Boso uxorem suam cum filia « et magnam partem de suis hominibus relinquens, fugam ad montana « quaedam arripuit. » Nous ignorons de quelles montagnes il s'agit. Gingins, tenant à faire lutter le plus longtemps possible Boson contre Bernard Plantevelue les cherche dans l'Ouest de la Provence, et Rorchier (*Hist. du Vivarais*, p. 186), d'après lui, suppose que Boson alla

Vaast[1], au contraire, que vient appuyer jusqu'à un certain point le texte des Annales de Fulda[2], ce serait Boson lui-même que les armées royales seraient venues assiéger dans Vienne, après que les coalisés lui eurent adressé d'inutiles propositions de paix[3]. D'ordinaire le témoignage d'Hincmar est à peu près indiscutable et il semblerait qu'on dût en pareil cas admettre une erreur de la part des deux autres annalistes[4]. Cependant il faut remarquer que les Annales Vidastines, toujours très bien renseignées[5], paraissent l'être spécialement en ce qui concerne cette guerre, et fournissent même certains détails dont nous ne retrouvons point l'équivalent dans les Annales Bertiniennes[6]. On peut relever d'autre part dans celles-ci, pour la fin de cette année 880, quelques erreurs incontestables sur certains faits, et l'annaliste de Saint-Vaast paraît avoir été mieux informé au sujet d'une partie de ces mêmes faits[7]. C'est donc

recruter une armée en Vivarais, mais le diplôme qu'il cite (*Hist. de Fr.*, t. IX, p. 672) n'étant pas daté, ne saurait être invoqué à ce sujet.

1. *Ann. Vedast.*, « Bosonem in Vienna civitate incluserunt... circum-« data itaque urbe illi se firmissime intus munivit. »

2 *Ann. Fuld.*, *loc. cit.* « In urbe Vienna se tutatus est ». Nous disons qu'elles confirment « jusqu'à un certain point » le témoignage des *Anns Vedast*, parce que l'on pourrait concilier le texte des *Ann. Fuldense*. avec celui des *Ann. Bertiniani*, en supposant que Boson, après s'être fortifié dans la ville, la quitta à l'approche des rois francs.

3. *Ann. Vedastini*, *loc. cit.*

4. C'est ce qu'a fait notamment Duemmler (*Ostfr. Reich*, t. III, p. 145), qui a écrit l'histoire la plus critique de cette guerre.

5. Sur l'excellence de ces Annales et la valeur de leur témoignage, cf. Favre, *Eudes*, introd., p. viii.

6. 1° La mention de propositions de paix faites à Boson ;

2° Son excommunication par les évêques de l'armée assiégeante ;

3° La mort de Carloman de Bavière au moment où son frère et ses cousins guerroyaient contre Boson, fait et date attestés par d'autres sources. Cf. Duemmler, *Ostfr. Reich*, t. III, p. 133.

4° Le détail de l'incendie du camp de Charles le Gros.

7. 1° Le couronnement de Charles le Gros à Rome, que les *Ann. Bertiniani* mettent au 25 décembre 880, eut lieu en février 881. Il est vrai que les *Ann. Vedastini* reculent jusque sous l'année 882 la mention de cet événement ;

2° A s'en tenir au témoignage d'Hincmar, les rois francs de l'Ouest seraient restés sous les murs de Vienne au moins jusqu'à la fin de 880. Or, Carloman avait levé le siège avant la fin de novembre, comme nous le verrons plus loin. Les *Ann. Vedastini* mettent avec exactitude l'abandon de l'entreprise avant la fin de l'année ;

3° Il semblerait, d'après la disposition du récit d'Hincmar, que Louis III n'aurait laissé le soin de la guerre à son frère, pour revenir dans le nord du royaume, qu'à une date postérieure au commence-

peut-être au témoignage de ce dernier qu'il conviendrait de s'en tenir.

La ville d'ailleurs était forte, que le roi la défendît en personne ou qu'il eût confié à Ermengarde le soin d'arrêter les assiégeants[1]. Ses défenseurs malgré l'excommunication lancée contre eux par les évêques de l'armée franque[2] pouvaient opposer une longue résistance, à cette époque où l'art des sièges paraît avoir été fort négligé. Vienne, en effet, était défendue par le Rhône d'une part, et d'autre part par cinq collines fortifiées[3], *Crappo*[4], *Eumedium*[5], *Quiriacus*[6], *Pom-*

ment de 881, c'est-à-dire au 25 décembre 880. Or, nous savons par les Annales de Saint-Vaast que Louis était déjà à Compiègne le 25 décembre.

Il est assez difficile d'expliquer ces erreurs dans le récit ordinairement si exact d'Hincmar. Mais l'on peut remarquer combien les mentions relatives à la fin de l'année 880 et plus encore à toute l'année 881 sont écourtées. Cette remarque permettrait peut-être de hasarder une hypothèse, que nous reconnaissons d'ailleurs être un peu aventureuse. Il n'est pas certain qu'Hincmar ait rédigé ses Annales au jour le jour, et d'autre part il les a poussées très loin, l'on pourrait presque dire jusqu'au récit de ses derniers moments, en tout cas jusqu'à l'époque où il dut abandonner, devant la crainte inspirée par l'approche des Normands, sa ville métropolitaine. Toute la dernière partie des Annales peut donc avoir été rapidement rédigée, alors que le vieil archevêque, réfugié à Epernay, n'avait sous la main ni documents écrits, ni témoins dont les récits aient pu venir en aide à ses propres souvenirs. Ce serait donc uniquement d'après ceux-ci, et dans un moment de trouble, qu'Hincmar aurait complété les Annales dont il conservait avec lui le précieux manuscrit (cf. WAITZ, *Ueber die Ueberlieferung der Ann. Bertin.*, dans les *Sitzungber. der Kais.-preus. Akad.*, 1883, n° 5, p. 113-115). Ainsi s'expliqueraient les erreurs et les morceaux écourtés dont nous avons relevé la présence.

1. C'est ce que paraît indiquer le texte d'Hincmar et ce qu'on admet en général d'autant plus facilement qu'Ermengarde figure seule dans le récit de la prise de la ville. Le fait n'aurait rien d'impossible : en 870, Berthe avait été chargée de résister dans Vienne à Charles le Chauve ; en 894, Ageltrude défendra Rome contre les troupes d'Arnulf.

2. *Ann. Vedast.*, *loc. cit* : « Unde episcopi cum consilio regum et prin-« cipum cum perpetuo damnaverunt anathemate. » Bien qu'elles soient seules à fournir ce renseignement, nous ne croyons pas, ainsi que nous l'avons expliqué, qu'il y ait lieu de le tenir pour suspect.

3. Sur la situation de Vienne, resserrée entre des collines escarpées et le Rhône, cf. THÉODULF, *Versus adversus judices* (*Poetae lat. aevi carol.*, t. I, p. 497) :

Saxosa petimus constructam in valle Viennam
Quam scopuli inde artant, hinc premit amnis hians.

4. Saint-Just (cf. *Gall. Christ.*, t. XVI, col. 147).

5. Château de Pipet, rasé en 1633. Cf. MERMET, *Hist. de Vienne*, t. III, p. 404-405.

6. Sainte-Blandine. Cf. MERMET, *Hist. de Vienne*, t. I, p. 174.

peiacus[1] et *Suspolium*[2], sur chacune desquelles s'élevait un château[3]. Elles étaient réunies entre elles par une muraille dont les deux extrémités venaient aboutir au fleuve[4]. Il est impossible de rien dire sur la situation de l'armée assiégeante, mais il semble bien que l'on ait fait des préparatifs pour un siège de quelque durée[5]. Les deux armées de l'Ouest et de l'Est opéraient de concert et Charles le Gros s'était solennellement engagé à poursuivre le siège jusqu'au bout[6]. Il est probable d'ailleurs que ce serment avait été sollicité par Louis III et par son frère, qui devaient voir avec inquiétude leur cousin plus occupé de ses projets sur l'Italie que du châtiment de l'usurpateur. Dès le mois de juillet[7], en effet, il avait été convenu, entre le pape Jean VIII et le roi Charles, que ce dernier ne tarderait pas à revenir dans la péninsule qu'il avait dû quitter pour se rendre à l'entrevue de Gondreville. Au mois d'août, Charles, comptant peut-être qu'on en aurait vite fini avec Boson, annonçait au souverain pontife son arrivée prochaine[8]. C'est durant ce même mois d'août ou dans le courant de septembre que l'on avait entrepris le siège de Vienne. La ville ne se rendait pas et Jean VIII continuait à implorer l'ar-

1. Mont-Arnaud. Cf. MERMET, *loc. cit.*
2. La Bâtie. Cf. MERMET, *loc. cit.*
3. ADON, *Vita Sancti Theuderii,* dans MABILLON, *Acta Sanct. O. S. Ben.*, saec. I, p. 479, qui énumère les cinq collines.
4. ADON, *loc. cit.* C'est ainsi que nous interprétons la phrase suivante : « Ipsaque tota civitas cum suis castris a fluvio usque ad ipsum fluvium « Rodanum protenso per colles usque ad planum muro cingitur » ; le mur part du fleuve pour y revenir après avoir relié entre elles les diverses collines.
5. Le « incluserunt » des *Ann. Vedastini*, le « obsidenda » des *Ann. Bertiniani* semblent faire allusion à un projet de blocus. Les « castra » que brûla Charles le Gros étaient peut-être aussi des constructions destinées à quelque durée.
6. *Ann. Bertin.*, a. 880, p. 151 : « Karolus qui se una cum sobrinis « suis Viennam obsessurum promiserat, mox ut quaedam sacramenta « utrimque inter eos facta fuerunt... »
7. JAFFÉ, n° 3321.
8. La lettre est perdue, mais nous pouvons juger de son contenu par la réponse de Jean VIII, du 10 septembre 880 (JAFFÉ, n° 3324 ; MIGNE, t. CXXVI, col. 911), à laquelle elle est antérieure. « Quod autem nobis « mandastis ut vestrum optatum praestolaremur adventum. » La suite de la lettre paraît indiquer que Charles le Gros était sur le point de se mettre en marche. — L'abbé L. DUCHESNE, *Les premiers temps de l'État pontifical*, p. 145, admet, au contraire, que Charles le Gros tenait surtout à secourir ses cousins, et ne se décida à descendre en Italie que devant les instances répétées de Jean VIII.

rivée de Charles[1]. Aussi, une nuit du mois de novembre[2], celui-ci incendiait son camp et se mettait en route pour l'Italie à l'insu des deux rois occidentaux, laissant ceux-ci mener seuls à bonne fin, s'ils le pouvaient, l'entreprise commencée en commun[3].

Le séjour de Louis III et de Carloman sous les murs de Vienne, après le départ de Charles le Gros, fut de très courte durée[4]. Dans un conseil de guerre qui fut alors tenu, l'on décida qu'après le départ des contingents germaniques il était impossible d'arriver à aucun résultat utile[5]. Les Normands, d'autre part, voyant le roi éloigné, avaient jugé l'occasion bonne pour envahir de nouveau la portion septentrionale de la Gaule, alors dégarnie de défenseurs[6]. L'abbé Gozlin avait été battu sur l'Escaut et, se sentant incapable de résister aux pirates qui

1. Lettre du 30 octobre 880, JAFFÉ, n° 3327.

2. M. MUEHLBACHER (*Regesta Karolorum*, p. 616) croit que ce fut la lettre citée à la note précédente qui dut arriver à Charles vers la mi-novembre qui décida définitivement son départ, que le roi devait d'ailleurs chercher à presser, surtout depuis la mort de son frère Karloman. On ne peut le mettre d'autre part bien avant dans ce mois, car dans le courant de ce même mois, Charles était déjà à Pavie (BOEHMER-MUEHLBACHER, n° 1362).

3. Les Annales de Saint-Bertin (*ibid.*) disent simplement : « Ab ipsa « obsidione recessit, et in Italiam perrexit ». Les *Ann. Vedast.* sont plus détaillées « Karolus vero rex noctu consurgens, ignorantibus Illudowico « et Karlomanno, igne castra concremavit atque ita revertitur in sua. »

4. Certains historiens et en dernier lieu TERREBASSE (*Hist. de Boson*, p. 115) admettaient que Louis III et son frère, puis le dernier seul, continuèrent à bloquer la place après le départ de Charles le Gros, et supposent même un blocus de deux ans au cours duquel Boson serait resté éloigné de Vienne, défendue seulement par Ermengarde. Un diplôme de Boson (*Hist. de Fr.*, t. IX, p. 671), dont nous reparlerons plus loin, rend la chose inadmissible. DUEMMLER (*Ostfr. Reich*, t. III, p. 146-7) a, avec raison, rejeté ce système, que Gingins lui-même n'avait pas cru soutenable.

5. *Ann. Vedast.* : « Hi vero qui Viennam obsederant, videntes nil « inimicis **** posse, accepto consilio, redière in sua. » Il faut évidemment, après « inimicis », suppléer un mot analogue à « nocere », comme l'a fait dans son édition l'abbé DEHAISNE (p. 305) sans d'ailleurs prévenir de la correction qu'il introduisait. Le récit sec et écourté des *Ann. de Saint-Bertin* ferait à tort rejeter ces événements à la fin de décembre 880 ou au commencement de 881.

6. Plusieurs textes mentionnent expressément cet effet de l'absence du roi et des grands sur les progrès des Normands. Cf. *Rythmus teutonicus* de la bataille de Saucourt (*Hist. de Fr.*, t. IX, p. 99) et *Sermo de tumulatione S. Quintini* (*Mon. Germ.*, *SS.*, t. XV, p. 272) : « Pagani... « Franciam sine rege et principibus vacuum reperientes. » Le Sermon paraît avoir été composé au XIe siècle, mais il utilise les *Ann. Vedast.* et d'autres Annales perdues. Cf. HOLDER-EGGER, *préface*, *ibid.*, p. 265.

envahissaient le pays jusqu'à la Somme, avait licencié son armée (octobre 880)[1]. Ce sont sans doute ces nouvelles qui, tout autant que la défection de Charles le Gros, décidèrent les deux rois à abandonner le siège de Vienne. Celui-ci fut donc levé dans le courant du mois de novembre[2]. La guerre contre l'usurpateur n'était cependant pas abandonnée et Carloman restait chargé de la poursuivre[3], mais il abandonnait Vienne et même le Viennois. A la fin de novembre il était en Berry, à Néronde[4], d'où il datait une restitution faite à l'église d'Autun[5], en faveur d'un ancien partisan de Boson, l'évêque Adalgaire, de la villa de Teigny en Avalonnais[6]. Quant à Louis III, il quittait également le sud de ses États pour se porter au-devant des envahisseurs danois, et arrivait à Compiègne à la fin de décembre 881 pour célébrer dans cette ville les fêtes de la Noël[7]. Vienne et son territoire retombaient, libres d'ennemis, aux mains de Boson. On retrouve celui-ci au commencement de l'année suivante tout près de sa capitale, à Toisieu[8], à 15 kilomètres de Vienne. Il date de ce lieu une restitution en faveur du fidèle archevêque Otran, des biens enlevés à l'église cathédrale et notamment du monastère de Saint-André-le-Bas[9].

La guerre que Carloman était chargé de diriger contre Boson ne paraît pas avoir été conduite au début par lui avec beaucoup d'activité; aucune campagne ne fut entreprise ni

1. *Ann. Vedast.*, a. 880, p. 198.
2. *Ann. Vedast., ibid.* Les *Ann. Bertin.*, comme nous l'avons dit, passent sous silence cette levée du siège avant la fin de 880.
3. *Ann. Bertin.*, a. 881, p. 152; *Sermo de tumul. S. Quintini, loc. cit.*: « fratrem in Burgundia reliquit. »
4. Sans doute Nérondes, Cher, arr. Saint-Amand, ch.-l. de canton.
5. *Hist. de Fr.*, t. IX, p. 418.
6. Nièvre, arr. Clamecy, canton Tannay.
7. *Ann. Vedast.*, 880 ad fin: « Diemque nativitatis Domini egit cele- « brem in Compendio palatio. »
Il est impossible de supposer, comme Bouche (*Hist. de Provence*, t. I, p. 767) et Chorier (*Hist. de Dauphiné*, l. X, c. IX), que Boson, par l'intermédiaire de Hugues de Lorraine, beau-frère du roi danois Gottfrid, appela les Normands pour faire une diversion en sa faveur. Gottfrid n'épousa Gisla, sœur de Hugues, qu'en 883 (*Ann. Fuldens.*, p. 100).
8. Toisieu, Isère, comm. Saint Prim, arr. Vienne, cant. Roussillon. Le nom du lieu où ce diplôme a été donné est orthographié souvent *Tauriaco*, que nous n'avons pu identifier. Nous avons adopté la variante *Tausiaco* correspondant à Toisieu, fournie par l'une des copies (Bibl. Nat. ms. lat. 5214) du Cartulaire de l'église de Vienne qui nous a conservé cet acte.
9. *Hist. de Fr.*, t. IX, p. 671.

durant l'année 881, ni pendant les premiers mois de 882. Bien que les noms de lieux qui marquent l'itinéraire diplomatique de Carloman soient difficiles à identifier[1], ils paraissent indiquer un long séjour dans le Berry et dans l'Auvergne[2]. Une mention plus précise permet de constater avec certitude sa présence en Anjou, le 14 juin 882[3]. Dans le courant de ce même été, cependant, il reprenait la campagne contre Boson et, accompagné d'un certain nombre de grands, parmi lesquels l'évêque de Langres, Geilon, il se trouvait de nouveau, le 8 août 882, sous les murs de Vienne[4]. C'est là qu'il reçut la nouvelle de la mort de son frère, survenue à Saint-Denis le 3 août[5]. Les grands le suppliaient en même temps de venir prendre possession de la partie septentrionale du royaume sur laquelle s'était exercée l'autorité de son frère ; aussi Carloman,

1. Par exemple, quel est exactement le Pierrefitte qui répond au *Petrafieta* de deux diplômes du mois de mai 881 (*Hist. de Fr.*, t. IX, p. 419-420) ? On peut dire avec MABILLON (*De re diplomatica*, p. 34) : « Obscura relinquitur ejus loci positio, quem hoc nomine multiplicem « lego in tabulis geographicis. »

2. C'est ce qu'avaient déjà reconnu les éditeurs des *Hist. de France*, t. IX, p. 320, n. TERREBASSE, au contraire (*Hist. de Boson*, p. 115 et 116), admet, comme nous l'avons dit, que Carloman, à la tête d'un corps d'observation, resta deux ans devant Vienne. On peut peut-être proposer, pour quelques-uns des diplômes, les identifications suivantes :

30 novembre 880 (*Hist. de Fr.*, t. IX, p. 418) : « Apud Nerondam Villam ». — Nérondes, Cher, arr. Saint-Amand, ch.-l. de canton.

12 janvier 881 (*Hist. de Fr.*, *ibid.*) : « Apud Villam Caciacum ». — Chassy, com. Blet, cant. Nérondes.

Mai 881 (*Hist. de Fr.*, t. IX, p. 419) : « Apud Villam Petrafictam ». — Pierrefitte, Allier, arr. Moulins, cant. Dompierre (?).

3. Diplôme du 14 juin 882, en faveur de l'abbaye de Beaulieu, donne « apud Lipsiacam villam Andegavensem » (*Hist. de Fr.*, t. IX, p. 422). *Lipsiacum* est aujourd'hui Lezé, Indre-et-Loire, arr. Chinon, canton Bourgueil. Cf. C. PORT, *Dict. de Maine-et-Loire*, t. II, p. 523.

4. Carloman, à la requête de Geilon, évêque de Langres, confirme une charte de précaire : « Datum VI. Id. Aug. anno IIII. regnante Karlomanno gloriosissimo rege. Ind. XV. Actum apud Viennam » (*Musée Arch. Dép.*, pl. VIII, n° 10, et A. ROSEROT, *Dipl. Carol. orig. des Arch. de la Haute-Marne*, p. 14. Cf. SICKEL, dans les *Forschungen z. d. Gesch.*, t. IX, p. 431, n° XXIV). Il semble bien, d'après les *Ann. Bertiniani*, qu'il faille traduire « apud Viennam » par « sous les murs de Vienne », — et il est certain qu'il faut voir ici Vienne en Dauphiné, non Vienne-la-Ville, sur l'Aisne (Marne, arr. Sainte-Menehould, canton Ville-sur-Tombe), *villa* royale carolingienne de laquelle sont datés plusieurs diplômes de Charles le Simple (*Hist. de Fr.*, t. IX, p. 471-3).

5. *Ann. Bertin.*, p. 152 : « Ubi [Turonis] infirmatus est corpore et « lectica deportatus usque ad monasterium S. Dionysii, mense Augusto, « ibi mortuus est et sepultus. » Les *Ann. Vedast.*, a. 882, donnent le jour de la mort. Cf. DUEMMLER, *Ostfr. Reich*, t. III, p. 105.

laissant à d'autres, dit Hincmar[1], le soin d'assiéger Vienne, que Boson paraît cette fois n'avoir plus défendue en personne[2], reprit le chemin du nord. C'est très vraisemblablement au comte d'Autun, c'est-à-dire au propre frère de Boson, Richard, fils de Bivin, célèbre dans l'histoire sous le nom de Richard le Justicier, qu'il avait confié le commandement de l'armée chargée de terminer le siège de Vienne.

Ce Richard, bien que beau-frère aussi de Charles le Chauve, n'avait point encore su se faire une carrière aussi brillante que celle de Boson[3]. Il est possible, comme nous l'avons vu, qu'il ait remplacé momentanément son frère dans les fonctions de *missus* en Italie[4]. Il se trouvait auprès de lui alors que Boson commençait à prendre vis-à-vis des fils de Louis le Bègue une attitude hostile, mais il ne paraît pas l'avoir soutenu dans sa tentative d'indépendance. Il lui succéda dans le comté d'Autun, probablement après l'époque de l'élection de Mantaille (15 octobre 879) et en tout cas avant le 30 novembre 880, date à laquelle il intervenait, en même temps que le comte Théoderic, auprès de Carloman, pour faire restituer à l'église d'Autun la *villa* de Teigny[5]. Il est très vraisemblable qu'il reçut le comté, non de son frère[6], mais des rois francs, auxquels le diplôme que nous venons de citer, comme toute la conduite de Richard, prouve qu'il était demeuré fidèle. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce qu'il ait été appelé, lors du départ de Carloman, à prendre en main la direction de l'expédition contre Boson et

1. *Ann. Bertin.*, p. 152. Cf. *Ann. Vedast.*, *loc. cit.*

2. Aucun texte ne le dit positivement, mais il semble qu'on doive le déduire du passage des Annales de Saint-Vaast, qui montre Boson en lutte avec un certain Bérard, venant du côté de l'Italie, à l'époque de laquelle Vienne était assiégée et de ce fait qu'Hincmar, en parlant de la prise de Vienne, parle d'Ermengarde et de sa fille, non de Boson.

3. Il était probablement plus jeune que Boson, à en juger par l'époque très postérieure de sa mort. Le premier acte dans lequel il paraisse avec le titre de comte est un diplôme de Charles le Chauve concédant au comte Conrad des biens sis dans le *pagus* de Sens, le 4 septembre 876 : « Hildoinus abba et Ricardus comes ambasciaverunt » (*Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 654).

4. Cf. *supra*, p. 81.

5. *Cartul. d'Autun*, éd. Charmasse, p. 87, n° II. — C'est le diplôme cité plus haut, p. 128, n. 6.

6. En ce sens cependant, voy. le P. Lapôtre, *Jean VIII*, p. 296. — En juillet 879, Richard est avec son frère et souscrit la charte pour l'abbaye de Montiéramey dont il a été question p. 96.

du siège de Vienne. En même temps un comte italien, Bérard, envoyé sans doute par Charles le Gros, harcelait Boson du côté du sud-est et ne lui permettait pas de s'occuper lui-même de la défense de sa capitale[1]. La résistance de celle-ci ne fut pas longue : dans le courant du mois de septembre, Richard s'emparait de Vienne[2], y faisait prisonnière sa belle-sœur, Ermengarde, en même temps que la fille de celle-ci, et les emmenait captives dans son comté d'Autun. La ville elle-même paraît avoir été saccagée par le vainqueur[3], ses églises détruites et ses murailles rasées[4]. C'était un coup terrible pour Boson et les rois francs purent le croire abattu. Aussi Charles le Gros choisit-il ce moment pour accorder à Jean VIII la grâce que celui-ci demandait, et pour mettre en liberté l'impératrice

1. *Ann. Vedast.*, a. 882, p. 199 : « Berardus quoque ab Italia veniens « Bosonem tyrannum non sinebat quietum esse. » Cette indication explique pourquoi Hincmar n'a pas à mentionner Boson à propos des événements de Vienne. Ce Bérard est sans doute le « Berardus Boni« faci filius » auquel Jean VIII écrit en 879-80 en même temps qu'à d'autres comtes italiens, pour les prier de prendre sous leur protection les biens d'Engilberge (Migne, t. CXXVI, col. 898).

2. « Capta Vienna, uxorem Bosonis et filiam ejus Richardus, frater « ipsius Bosonis, ad suum comitatum Augustodunensem adductam ha« bebat. » (*Ann. Bertin.*, p. 153). Ce texte est la clarté même. C'est Richard qui a pris Vienne, et ensuite emmené à Autun Ermengarde et sa fille. Gingins (*Boson*, p. 101) a jugé sans doute, que cette conduite, vis-à-vis d'une belle-sœur et d'une nièce n'était pas à l'éloge de Richard. Il a donc soutenu qu'en réalité Vienne avait été prise par Bernard Plantevelue et que Richard avait joué en cette circonstance le rôle de sauveur d'Ermengarde. Mais son hypothèse ne repose que : 1° sur le texte des *Grandes Chroniques* qui n'ont aucune autorité en la matière ; 2° sur un diplôme de Charles le Gros désignant Bernard Plantevelue comme le « principal adversaire » de Boson. Mais quand bien même celui-ci aurait eu à lutter contre le marquis d'Auvergne, cela n'empêche pas Richard le Justicier d'avoir pu prendre Vienne. De plus, le diplôme lui-même paraît suspect à de bons juges. Cf. *infra*, p. 137.

3. Une charte déjà citée par Chorier (*Hist. de Dauphiné*, t. I, p. 539) est datée de « l'an II après la destruction de Vienne ». (*Gall. Christ.*, t. XVI, instr., col. 9.)

4. Selon les historiens viennois (Mermet, *Hist. de Vienne*, p. 229 ; Chorier, *Hist. de Dauphiné*, t. I, p. 539) qui, d'ailleurs, n'appuient leur allégation sur aucun document, Richard aurait fait démolir les terrasses qui divisaient la ville en plusieurs étages superposés de manière à ensevelir les habitations et fait également détruire les remparts romains. Mais Vienne avait déjà été prise auparavant et aucun texte ne prouve qu'il faille attribuer précisément à Richard le Justicier ces dévastations dont Mermet croyait de son temps voir encore la trace. Même en ce cas, cette destruction n'aurait pas été totale, car une charte de 946 mentionne encore comme confront le *muro antico* de la cité de Vienne (*Chartes de Cluny*, n° 241).

Engilberge, dont la présence en Italie, par suite de la défaite de son gendre, ne pouvait plus être considérée comme un danger par les princes carolingiens[1].

Quelque temps après ce mois de septembre 882, au cours duquel l'armée franque avait triomphé du roi de Provence, Hugues l'Abbé était allé réclamer à l'assemblée de Worms, au nom de Carloman, la part du royaume de Lothaire cédée en 879 à Louis de Saxe. C'eût été l'abandon par Charles le Gros de la plus grande partie des pays conquis au nom des souverains réunis sur Boson. Mais, profitant de l'absence du défenseur du royaume, les Normands ravageaient le Nord de la France, brûlaient Laon et marchaient sur Reims. Le vieil archevêque, Hincmar, n'avait pas de combattants à leur opposer ; il dut s'enfuir et se réfugier à Épernay. A cette date s'arrêtent ses annales, qui avaient jusqu'ici été notre principal guide, et à partir de cette époque l'histoire du royaume fondé par Boson n'est plus que trouble, incertitude et obscurité.

Aussi ne savons-nous guère ce qui se passa après la prise de Vienne, et l'influence qu'eut cet événement dans l'histoire de Boson[2]. Il n'est pas douteux cependant —, et c'est presque la seule chose qu'il soit possible d'affirmer, — que les territoires qui, en 879, reconnaissaient la souveraineté du roi de Provence, ne se soient trouvés fort amoindris par suite des conquêtes successives faites par les rois francs de 880 et 882, et en dernier lieu par la prise de Vienne. La portion de la province ecclésiastique de Besançon occupée par Boson se trouvait, en vertu du traité de 879, rattachée aux États de Charles le Gros. Elle avait été sans doute remise à ce prince immédiatement après avoir été occupée par les troupes franques. Dès

1. Jaffé, n° 3380 ; *Ann. Bertin.*, p. 153 ; cf. Duemmler, *Ostfr. Reich*, t. III, p. 188.

2. En général, les historiens, par suite de ce fait qu'aucune source annalistique n'a raconté la conquête du pays, paraissent admettre que la prise de Vienne n'a pas empêché Boson de continuer à régner, et même de rentrer dans Vienne peu de temps après. En réalité, nous n'en savons rien. Il est même possible que Boson ne soit jamais rentré dans Vienne avant sa mort. Dire comme Roucher (*Hist. du Vivarais*, p. 386) : « Deux femmes captives et une ville en cendres. « tel fut pour Carloman le triste et *stérile* résultat de la victoire. La prise « de Vienne n'amena *aucune défection dans le pays*... Ainsi le nouveau « royaume de Provence, qui semblait devoir succomber dans une lutte « trop inégale en sortit au fond *consolidé*... », c'est vouloir à toute force savoir quelque chose d'une situation qui nous sera toujours inconnue.

le 20 juin 880, en effet, c'est-à-dire même avant la date de l'entrevue de Gondreville, c'est à lui que le pape écrivait comme au souverain de la ville de Besançon, pour faire restituer à l'archevêque Théoderic les biens de son église[1]. La même lettre montre que Charles était alors aussi reconnu dans le diocèse de Lausanne, qu'il avait dû même occuper un certain temps auparavant[2]. D'autres textes diplomatiques viennent attester, pour les années suivantes, l'annexion définitive de ces territoires au royaume de Charles le Gros[3].

Pour la province de Lyon la situation est moins nette. S'il est certain, en effet, que les pays qui n'avaient pas fait partie du royaume de Lothaire comme le Mâconnais, le Chalonnais, l'Autunois[4], reconnurent l'autorité de Carloman, il est possible qu'il n'en ait pas été de même du Lyonnais. Une charte de ce pays au mois de mai 881 indique le règne de l'empereur Charles[5]. Un autre acte, il est vrai, du mois de juin de la même année[6] ferait supposer par le libellé de sa date que les gens du Lyon-

1. *Hist. de Fr.*, t. IX, p. 190; Jaffé, n° 3315.

2. Jean VIII demande à Charles de permettre à Jérôme de prendre possession de son siège épiscopal. Comme Jérôme était à Mantaille le 15 octobre 879, que la lettre est du 20 juin 880, et qu'il y est dit qu'il a été à Rome implorer le Pape pour la prise de possession par Charles du *pagus* de Lausanne, amenant le conflit avec l'évêque, doit se placer à une époque de quelques semaines au moins antérieure à cette date.

3. Charte du 28 février 881, datée du règne de Charles (*Cartul. de Lausanne*, p. 342; cf. *Rég. de la Suisse Romande*, p. 26, n° 79). Cf. la donation faite un peu postérieurement par Charles à Wodalgise, vassal de Rodolphe, de biens sis dans le comté de Vaud (*Ibid.*, p. 132).

4. Diplôme précité de Carloman pour l'église d'Autun (*Hist. de Fr.*, t. IX, p. 418). Le 6 mars 883, il confirme à l'église d'Autun l'abbaye de Flavigny (*Hist. de Fr.*, t. IX, p. 430). — Il avait également confirmé à l'évêque Adalgaire le droit de monnayage, et il existe des monnaies autunoises au nom de Carloman (H. Bayault, *Monnaies carolingiennes et du moyen âge*, dans *Mém. Soc. hist. et archéol. Chalon-sur-Saône*, t. VI, p. 332). — Un acte de vente de 881 de biens sis en Autunois, est daté de l'an du règne de Carloman (*Chartes de Cluny*, n° 25).

5. *Cartul. de Savigny*, t. I, p. 28; donation à l'abbaye de Savigny de biens sis « in pago Lugdunensi, in agro Tarnatensi. Data die Jovis « in ascensa domini mense mayo anno II regni Caroli imperatoris. » On pourrait, il est vrai, dater de 886, en admettant comme point de départ, dans un acte privé, pour le compte des ans de règne, la date à laquelle Charles succéda à Carloman.

6. *Chartes de Cluny*, n° 24; vente de biens en Lyonnais, « die Sa- « bato, mense jugnio, in anno secundo Bosoni rege de Burgundia et in « primo anno quando Ludovicus et Karlomannus Burgundia possidere « venerunt post obito genitore illorum Ludovico filio Karlo qui impe- « ravit. »

nais ne savaient plus trop quel était leur maître à une époque à laquelle Boson était en fuite, tandis que Carloman et son cousin négociaient le partage des territoires conquis par eux. Boson, d'ailleurs, paraît bien ne jamais avoir exercé de nouveau d'autorité sur le Lyonnais et l'archevêque Aurélien reconnut l'empereur Charles, qui, le 20 juin 885, lui restituait certains domaines et confirmait en sa faveur les diplômes de son église[1].

La Provence proprement dite semble bien avoir reconnu l'autorité de Carloman : l'évêque de Marseille, au commencement de l'année 884, venait trouver celui-ci dans son palais de Compiègne pour obtenir de lui la restitution en faveur du monastère de Saint-Victor, du domaine de Sillans[2] au comté de Fréjus[3]. D'autre part il existe des monnaies frappées à Arles au nom de Carloman, et le frère de Louis III est le seul prince de ce nom auquel il soit possible d'attribuer les pièces en question[4].

1. *Hist. de Fr.*, t. IX, p. 339; *Cartul. de Grenoble*, A, n° IX; BOEHMER-MUEHLBACHER, n° 1660. Ce diplôme est postérieur à la mort de Carloman et par conséquent ne prouve rien quant à la possession du Lyonnais par Charles du vivant de son cousin, mais il montre que Boson, après 881, ne régna plus à Lyon. L'hypothèse de GINGINS (*Bosonides*, p. 106) que ce diplôme fut accordé à la demande de Bernard, à l'insu d'Aurélien et presque malgré lui, est inepte et ne repose sur rien. C'est à tort, bien entendu, que les anciens historiens, comme CHORIER (*Hist. de Dauphiné*, I, p. 540) voyaient là seulement l'effet d'un traité à la suite duquel Boson aurait reconnu la souveraineté de Charles le Gros.

2. Sillans, Var, arr. Brignoles, canton Tavernes.

3. *Cartul. de Saint-Victor de Marseille*, éd. GUÉRARD, t. I, p. 9. Ce diplôme avait déjà été relevé, avec cette conséquence, par PAPON, *Hist. de Provence*, t. II, p. 140. Il y a aussi une trace du souvenir de cette conquête dans les expressions employées au XIe siècle, par l'auteur du *Sermo de tumulatione S. Quintini* (*Mon. Germ.*, *SS.*, t. XV, p. 272). « [Hludovicus et Karlomannus] Bosonem a regia dignitate depresserunt. »

4. PROU, *Catal. des monnaies carolingiennes de la Bibl. nationale*, introd., p. 119. Le même auteur cite (n° 862) une monnaie frappée dans la même ville, portant au droit ✝ CARLVS REX entre deux grènetis, au ℟ ARELA CIVIS et le monogramme de *Carolus* avec le ⊏ initial. Or, le ⊏. et surtout la facture de la pièce, dont la croix centrale est gravée en biseau, non en méplat, forcent à rapprocher la pièce des monnaies de Carloman. Il faut donc admettre que Charles le Gros, *roi*, a eu des monnaies frappées à son nom à Arles. Ce fait ne peut guère s'expliquer que par deux hypothèses : 1° ou la prise de possession d'Arles par les rois francs est antérieure à l'élévation à l'Empire de Charles le Gros et peut-être au siège de Vienne en 880. — En ce cas, on peut s'expliquer que des monnaies aient été frappées dans la ville, fût ce pendant un temps très court, au nom des deux souverains concurremment; — 2° ou bien ces monnaies doivent

En ce qui concerne Vienne les renseignements sont moins abondants encore, s'il est possible. Les derniers actes, relatifs aux territoires viennois, et datés du règne de Boson, qui nous soient connus, sont de l'été de l'année 882[1]. Un autre document pourrait faire croire que Carloman fut, au moins momentanément, reconnu à Vienne, mais la pièce est incomplète et peut provenir de la Bourgogne[2]. Au contraire, une charte, que nous avons déjà citée, datée de « la deuxième année après la destruction de Vienne, Charles, empereur régnant[3] », implique la domination de Charles le Gros sur Vienne du vivant même de Carloman. Ce dernier document joint aux autres textes que nous venons d'examiner permet de considérer comme très vraisemblable le fait que le pays conquis sur Boson fut partagé conformément au traité de 879, la Provence revenant au roi franc de l'Ouest, les dépendances de Besançon, de Lyon et de Vienne à celui de l'Est.

Quant à Boson lui-même, on ignore les événements qui remplirent les dernières années de sa vie, entre la date de la prise de Vienne et celle de la mort du roi. Les historiens des deux derniers siècles admettaient volontiers l'hypothèse d'un traité par lequel Charles le Gros aurait restitué à Boson une partie au moins des anciens États de celui-ci[4]. Cette hypothèse

être attribuées en réalité à Charles le Gros, *empereur*, et l'on se sera cependant servi du type CARLVS REX consacré par une longue habitude.

1. Chartes datées, à Vienne, des années du règne de Boson : « mense maio, anno I° regnante Bosoni rege » (*Chartes de Cluny*, n° 23) ; « mense januario, anno III regnante Bosone » (CHEVALIER. *Cartul. du chapitre de Saint-Maurice de Vienne*, p. 34. n° 135 ; *Cartul. de Saint-André-le-Bas*, n° 3*) ; « mense junio, anno III° regnante Bosone rege post obitum Ludovico filio Carlo imperatore » (*Chartes de Cluny*, n° 26).

2. CHEVALIER. *Cartul. du chapitre de Saint-Maurice de Vienne*, p. 54. C'est une donation incomplète du début, datée du VIII des ides de juin « anno I° regni domino nostro Harlamanno videlicet in Bur- « gundia. » La mention de l'archevêque Otran empêche de songer à un autre Carloman qu'au fils de Louis II. M. Chevalier date du 6 juin 880 en supposant le point de départ des ans de règne à la mort de Louis le Bègue comme à la chancellerie de Carloman. Mais à cette date, Boson régnait à Vienne et en Bourgogne. Le point de départ doit être pris à l'entrée des troupes de Carloman en Bourgogne (ap. juillet 880) ou à Vienne (septembre 882), et la charte peut être antérieure au règlement définitif du partage et à la remise du Viennois à Charles le Gros.

3. *Gall. Christ.*, t. XVI, instr., col. 9.

4. « Charles le Gros, appelé par les grands, envoya un sauf-conduit « à Boson pour venir le trouver à Metz comme il le souhaittoit. Mais

ne repose sur aucun texte contemporain. Elle est de plus en contradiction avec le seul passage d'un historien du IXe siècle relatif aux dernières années de Boson. Le texte de Réginon, malheureusement bien peu précis, indique en effet une lutte acharnée soutenue jusqu'aux derniers jours du roi de Provence. L'épitaphe de celui-ci, d'autre part, rappelle l'impuissance des rois francs à venir jamais à bout de leur adversaire[1], favorisé sans doute par les embarras que les Normands suscitaient à Charles dans les autres parties de son royaume[2]. Mais les détails et les résultats de cette lutte sont complètement inconnus. Plusieurs prélats de l'ancien royaume de Provence, les métropolitains de Lyon et de Vienne, le chorévêque Léoboin, les deux évêques de Valence et de Belley assistent à un concile tenu le 18 mai 886 à Saint-Marcel-lès-Chalon[3], et dont les actes sont datés d'après les années de l'empire de Charles le Gros.

« Boson ne fit le voyage qu'après que le traité de paix eut esté conclu et « signé, estant trop judicieux et trop politique pour se mettre luy-même « entre les mains de son ennemy, qui n'auroit pas manqué de prétexte « pour l'arrêter. Il fit le premier jour de novembre hommage à Charles, « et ensuite sa femme et sa fille lui furent rendues », dit gravement Chorier (*Hist. de Dauphiné*, t. I, p. 549). — Fantoni-Castrucci (*Hist. delle città di Avinione*, t. II, p. 17) ou Bouys (*La royalle couronne des roys d'Arles*, p. 136), renchérissent encore. D. Vaissète (*Hist. de Languedoc*, t. II, p. 36; cf. t. IV, n. I, p. 6) avait reconnu, au contraire, que « Charles le Gros traita toute sa vie Boson comme un usurpateur. » Il considérait même Charles comme ayant été, durant les dernières années de la vie de son ennemi, souverain de la Provence, en s'appuyant sur un diplôme daté de 887, et par lequel l'empereur donne à l'abbaye de Tournus le monastère de Donzère sur le Rhône (Chifflet, *Hist. de Tournus*, pr., p. 259). Mais ce diplôme est, en réalité, du mois de juin (du 17 au 23) de cette même année, ainsi que l'a montré M. Mühlbacher (*Sitzungberichte der Wiener Akad., histor. philos. Klasse*, t. XCII, p. 381, n. 3), c'est-à-dire d'une date certainement postérieure à la mort de Boson. A cette époque Charles, par suite de cet événement, se trouvait reconnu dans le royaume de son ancien adversaire, et la veuve de celui-ci se trouvait précisément avec son fils Louis auprès de l'empereur, pour implorer son appui.

1. *Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 50, n. *a*; Terrebasse, *Inscr. du moyen âge de Vienne*, n° 343 :

Quamvis hunc plures voluissent perdere reges
Occidit nullus....

2. Duemmler (*De Arnulfo Francorum rege.*, p. 56) a cru que Charles le Gros, après le siège de Paris, tenta de se débarrasser des Danois en les envoyant en Bourgogne contre Boson. M. Favre (*Études*, p. 62) combat cette opinion, qui n'est en tout cas qu'une pure conjecture, car le mot *Burgundia*, dans le texte invoqué, peut fort bien ne désigner que la Bourgogne propre, où en 886 les Normands allèrent attaquer Sens.

3. *Chron. Besuense*, éd. Bougaud, p. 271.

Ce fait, sans être une preuve absolue, peut faire supposer que Boson se trouvait réduit à une faible fraction des États qu'il avait antérieurement possédés[1].

Un diplôme, il est vrai, par lequel Charles le Gros soumet à l'église de Nevers l'abbaye d'Iseure et la celle de Saint-Reverien[2], accordé à la requête de Guillaume, fils de Bernard, rappelle les services rendus à l'empereur par le marquis d'Auvergne : celui-ci, dans la guerre contre l'usurpateur Boson et ses complices, se fit tuer en combattant pour son souverain légitime. Cette mention serait fort intéressante, car elle fournirait la preuve de luttes soutenues par Boson contre Bernard Plantevelue, luttes qui se seraient terminées, dans l'été de l'année 885[3], par la mort de ce dernier. Mais les éléments chronologiques de ce diplôme ne concordent pas, ils sont disposés dans un ordre anormal et l'on rencontre dans l'acte plusieurs interpolations : aussi a-t-il été considéré comme fort suspect par M. Mühlbacher[4], qui admet cependant[5] que le passage relatif à Boson utilise des données contemporaines et ne manque pas de vraisemblance[6]. Mais quelle est la nature de ces données ? Une mention aussi développée paraîtrait plutôt anormale dans un diplôme authentique, et si l'acte est un diplôme refait, il n'est pas certain que ce passage ait été, plus que le préambule, emprunté au texte primitif. Les renseignements qu'il fournit, bien que n'étant pas en contradiction avec les faits connus, ne peuvent donc être acceptés qu'avec beaucoup de défiance.

En dehors cependant de l'idée d'un traité avec l'empereur Charles ou d'une lutte victorieuse contre le marquis Bernard,

1. Un seul acte privé, appartenant à cette période et relatif au Diois, est daté des ans du règne de Boson (*Cartul. de Saint Chaffre*, éd. CHEVALIER, p. 52 : cf. *supra*, p. 112, n. 3).

2. *Hist. de Fr.*, t. IX, p. 349.

3. Entre le 20 juin 885, date à laquelle il obtient un diplôme pour l'église de Lyon, et le 18 août, date du diplôme qui nous occupe. M. Mühlbacher admet comme exacte cette date, qu'il fixe à 885, et non a. 886 comme on l'avait fait précédemment.

4. *Sitzungberichte der Wiener Akademie, histor. philos. Klasse*, t. XCII, p. 497-498. Son authenticité avait été déjà mise en doute par MABILLON, *Diplomatique*, p. 554.

5. *Loc. cit.*, p. 498.

6. Et encore Bernard, sujet de Carloman en 884, aurait-il eu, jusqu'à 885, peu de temps pour lutter « permanente fidelitate » en faveur de Charles le Gros.

il est possible d'admettre que Boson rentra dans Vienne durant les dernières années de sa vie. Divers arguments plus ou moins probants ont été mis en avant en faveur de cette opinion[1].

A. *Un diplôme daté de Vienne et de la VIIIe année de Boson*[2]. — Ce diplôme, qui a permis à Gingins[3] de faire, avec pas mal d'imagination, un tableau de la cour de Boson dans les dernières années de son règne, et où figure le prince tenant un plaid à Vienne en compagnie d'Ermengarde et des évêques de son royaume, est un faux du XIe siècle.

B. *Monnaies frappées à Vienne par Boson, après son retour.* — Les monnaies de ce prince, toutes frappées à Vienne, portent au droit la légende circulaire BOSO GRATIA DEI et dans le champ REX ; au revers le nom de l'atelier monétaire,

1. Nous ne discuterons que ceux qui ont été repris par DUEMMLER, *Ostfr. Reich*, t. III, p. 242, n.

2. *Hist. de Fr.*, t. IX, p. 672. Ce diplôme est une donation faite à l'église de Maurienne, par Boson, « roi des Burgondes et des Ausones », en sa cour de Vienne, et assisté de son épouse Ermengarde, sur la prière de l'évêque Asmond, et du frère de celui-ci, Léotmann, évêque de Crémone, du château d'Hermillon. Une disposition spéciale est ajoutée à la fin de l'acte, pour confirmer l'union de la cité de Suse à l'évêché de Maurienne. Le diplôme est daté au début, de la VIIIe année du règne. Il a été généralement utilisé par les historiens, non seulement par Gingins, mais plus récemment par DUEMMLER (*Ostfr. Reich*, t. III, p. 126, n. 4), par HAURÉAU (*Gall. Christ.*, t. XVI, par 620), par l'abbé DUCHESNE (*Fastes épiscopaux*, p. 235), par F. SAVIO (*Gli antichi Vescovi*, p. 229), par CARUTTI (*Il conte Umberto e il re Arduino*, p. 47) et par PHILIPON (*Le second royaume de Bourgogne*, dans *Ann. Soc. Emul. Ain*, 1896, p. 255) ; ce dernier néanmoins le déclare suspect. Et cependant la fausseté du document saute pour ainsi dire aux yeux. L'invocation « regnante Deo, factore omnium », la suscription « ego quippe Boso », la date placée en tête, le style, les longs développements étymologiques, les menaces spirituelles, ne sont pas du IXe siècle. Les deux évêques mentionnés sont d'ailleurs inconnus. L'acte a très probablement été fabriqué au XIe siècle, lorsque les évêques de Turin disputèrent au siège de Maurienne la possession de la cité de Suse, réunie à Maurienne depuis l'époque mérovingienne (LONGNON, *Atlas histor.*, texte, p. 142, et BILLIET, *Mém. sur les premiers évêques de Maurienne*, p. 53 et suiv.). Le faux ne peut être d'ailleurs très postérieur à cette date, car il est connu par une copie du XIe ou du XIIe siècle en tête d'un bénédictionnaire de Carpentras (cf. LAMBERT, *Catal. des Mss. de Carpentras*, n° 74, et MAS-LATRIE, dans les *Doc. histor. inéd.*, t. I, p. 722). Il est probable que l'acte fut rédigé à cette époque, pour remplacer peut-être un diplôme authentique perdu contenant la donation du château d'Hermillon, et certainement pour constituer, au moyen d'une interpolation, un titre en faveur des prétentions de l'église de Maurienne sur Suse.

3. *Bosonides*, p. 110 et suiv.

VIENNA CIVIS[1]. Mais il n'y a rien, dans ces pièces[2], qui puisse les faire attribuer à l'époque à laquelle Boson était rentré dans sa capitale, plutôt qu'à celle à laquelle il n'était point encore sorti de la ville. On sait du reste qu'une monnaie pouvait continuer à être frappée au nom d'un souverain dans une cité dont celui-ci n'était plus le maître[3].

C. *Le fait que Boson fut enseveli à Vienne.* — Ce fait est attesté, et par deux diplômes de Louis l'Aveugle en faveur de la cathédrale de Vienne « où reposent ensevelis les ossements de son père et de sa mère[4] » et par l'épitaphe du roi. Un heureux hasard, en effet, nous a conservé de celle-ci quelques fragments contemporains[5], en même temps qu'une copie complète sur la plaque de marbre qui, au XIIIe siècle, lors du remaniement de la cathédrale par l'archevêque Jean de Bournoin, remplaça dans le cloître le monument carolingien[6].

1. PROU, *Catal. des monn. carol. de la Bibl. nat.*, p. XXII, et n° 846 ; GARIEL, *Monnaies des rois de France de la seconde race*, t. II, p. 336 et pl. LXII. Des monnaies de ce genre ont été déjà figurées par LEBLANC (*Traité histor. des monnaies*, p. 132) et d'après lui par ECCART, *Comment. de rebus Franciae Orientalis*, t. II, p. 645.

2. Non plus que dans celle que décrit MERMET, *Hist. de Vienne*, t. I, p. 236, et qui porte au droit la tête de Boson [?], au lieu du mot REX. Cette monnaie, que ne connaissent ni Gariel ni Prou, est assez suspecte.

3. DUEMMLER et GINGINS citent, en outre, d'après MERMET (*Hist. de Vienne*, p. 237) et celui-ci, d'après des *Annales* inédites de CHARVET, (publiées depuis par E.-J. SAVIGNÉ, Vienne, 1869, in-8°, p. 90), une monnaie inédite — et inconnue — de Boson, portant sur la face la tête de ce prince, et au ℟ l'inscription VIENNA STAT LIBERA autour d'un monogramme que Charvet interprète REX BOSO. Il est certain que la pièce n'est pas de ce prince et probable qu'elle n'est pas de l'époque carolingienne. La légende VIENNA STAT LIBERA peut être une mauvaise lecture de l'érudit Viennois, mauvaise lecture rendue plus facile par l'exiguïté de la pièce « guère plus large qu'une lentille », c'est-à-dire de dimensions très inférieures à celles du denier carolingien. Il est possible aussi que la pièce elle-même soit un faux, comme on en fabriqua beaucoup au XVIe siècle et au commencement du XVIIe.

4. *Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 416, et *Cart. de Saint-André-le-Bas*, éd. CHEVALIER, n° 4. La mention se trouve, il est vrai, à une place légèrement anormale dans le dispositif et non dans l'exposé, mais la chancellerie de Louis ne daraît pas avoir eu de formules très constantes. Ni le diplôme, ni l'indication que nous vérifions par ailleurs, ne semblent donc devoir être considérés comme suspects.

5. TERREBASSE, *Inscriptions du moyen âge de Vienne*, t. II p. 129, *Atlas*, n° 343. Cette pierre du IXe siècle fut au XIIIe mise au rebut et employée dans une construction pour servir de seuil à une maison, ce qui en a fait conserver un fragment. C'est un beau morceau de marbre blanc, paraissant provenir d'un sarcophage antique.

6. C'est cette plaque du XIIIe siècle qui existe encore aujourd'hui, pu-

Mais le fait même que Boson trouva sa sépulture dans l'église Saint-Maurice de Vienne ne suffit pas à prouver qu'il soit, avant sa mort, rentré dans cette ville pour y exercer un pouvoir effectif, car ses restes peuvent y avoir été apportés après cette date par sa veuve ou par son fils.

D. — Un argument plus sérieux pourrait peut-être se tirer de ce que diverses chartes relatives au Viennois sont datées des années « après la mort de Boson[1] ». Ce fait tendait à prouver qu'au moment de cette mort le souverain était reconnu dans le pays. Mais, d'autre part, ces actes sont de l'époque troublée qui suivit la mort de l'empereur Charles le Gros, durant laquelle on resta pendant quelque temps, dans divers pays, indécis quant au prince à reconnaître[2]. Si Boson, comme le laisse entendre Réginon, lutta jusqu'à sa fin contre les troupes impériales, sa mort pouvait être considérée comme un événement assez important pour que les rédacteurs d'actes privés aient cru devoir y rattacher la date de leurs chartes, plutôt qu'aux ans de règne d'un souverain incertain. La rentrée de Boson à Vienne, quoique possible et même vraisemblable, reste donc toujours un peu problématique.

C'est le 11 janvier 887[3] que la mort vint débarrasser Charles le Gros de son adversaire. Réginon[4] résume l'existence de celui-ci, durant les dernières années de sa vie, en un portrait célèbre. « Les rois des Francs eurent son nom en horreur et « en haine, au point d'obliger à son expulsion et à son extermi-

bliée avec facs. dans Mermet, *Hist. de Vienne*, p. 234 et 320 et mieux dans Terrebasse, *op. cit.*, *Atlas*, n° 343. Elle fut transférée dans la chapelle de Saint-Apollonie, aujourd'hui celle des fonts baptismaux. Selon Chorier (*Hist. de Dauphiné*, t. I, p. 541), les ossements de Boson auraient été de nouveau découverts de son temps « et s'il faut juger de sa taille « par eux, elle passoit la médiocre ». On remit le tout en place, mais selon certains archéologues (Terrebasse, *loc. cit.*), il y aurait eu depuis des remaniements et de nouvelles vérifications seraient nécessaires pour savoir si les restes de Boson reposent encore derrière la plaque de marbre blanc qui est censée les recouvrir.

1. *Chartes de Cluny*, n°s 30 et 37.

2. Nous reparlerons plus bas de ce qui concerne alors les anciens États de Boson.

3. La date de jour est donnée par l'épitaphe du roi et par le nécrologe de Saint-Maurice de Vienne (Chifflet, *Hist. de Tournus*, pr., p. 235). L'épitaphe ajoute qu'il mourut dans la VIIIe année de son règne (15 octobre 886-15 octobre 887). Il est mentionné comme mort au mois de juin 887 par les *Ann. Fuld.*, p. 115.

4. Réginon, *Chron.*, p. 115. « Non solum illi [Louis III et Carloman]

« nation, par promesses et par serments, non seulement leurs « princes et leurs ducs, mais tous leurs soldats. Boson était « d'un esprit si avisé, qu'attaqué, comme nous l'avons dit, cons- « tamment par les rois et les forces de leurs royaumes, personne « ne put venir à bout de le prendre ou de le surprendre, d'une « si grande modération que, bien que ses partisans fussent « proscrits et privés de leurs biens, il ne fut jamais en butte aux « embûches de ses propres soldats ni trahi par eux, bien que « ses ennemis l'eussent souvent tenté. » Dans quelle mesure ce portrait est-il exact, c'est ce qu'il est bien difficile de déterminer. Il semble bien que Boson ait été capable de se créer des partisans dévoués, comme Otran, comme Jean VIII lui-même pendant quelques mois. En tout cas, que les rois francs aient ou non essayé de le faire assassiner, il ne sortait pas moins victorieux de la lutte soutenue contre eux, car il mourait roi. Non seulement d'ailleurs il avait fondé définitivement le royaume de Provence, mais il avait donné l'exemple que devait suivre, quelques années plus tard, dans des circonstances, il est vrai, bien plus favorables que celles dans lesquelles s'était trouvé Boson, Rodolphe de Haute-Bourgogne.

« verum etiam alii reges Francorum per succedentia tempora adeo gra- « viter nomen ejus tulerunt atque exosum habuerunt, ut inrecuperabili « eius deiectione et mortis exitio non modo principes et duces, sed etiam « eorum satellites, sacramentis et execrationibus obligarentur. Fuit autem « tam perspicacis ingenii, ut cum a multis, ut dictum est, regibus et « regnis assidue insectatus sit, a nullo tamen aut capi, aut circumveniri « aliquando potuerit; tantae moderationis ut cum sibi faventes proscrip- « tionibus dampnarentur... numquam insidiis suorum militum fuerit « petitus, neque fraude proditus, cum utrumque hostes saepe temp- « tassent. » On peut rapprocher des expressions employées par Réginon, celles de l'épitaphe du roi que nous avons citées plus haut.

CHAPITRE IV

LOUIS DE PROVENCE JUSQU'AUX EXPÉDITIONS D'ITALIE

(887-900)

A sa mort, Boson laissait un fils et deux filles au moins[1] placés sous la protection de leur mère, la reine Ermengarde. Nous ignorons d'ailleurs et le moment où celle-ci avait pu quitter le comté d'Autun et celui de la naissance de ses enfants. Sur ce dernier point l'on peut cependant arriver peut-être à quelques conjectures.

L'une des filles d'Ermengarde se nommait, comme sa grand'-mère maternelle, Engilberge, et sa destinée ultérieure est connue. Elle épousa plus tard, en effet, le duc d'Aquitaine, Guillaume le Pieux, et est mentionnée dans diverses chartes[2]. L'une au moins de ces filles était née avant 880, date à laquelle la mentionnent les Annales de Saint-Bertin[3]. Mais nous ignorons si c'est d'Engilberge qu'il s'agit alors ou de sa sœur. Le sort de celle-ci, après 887, nous est également inconnu[4]. Quant au fils de Boson, le jeune Louis, la date de sa naissance reste de même ignorée. La première mention que l'on rencontre de ce prince se trouve dans les *Annales Fuldenses*; celles-ci le qualifient de *parvulus* au moment où il se trouvait,

1. Un diplôme de Charles le Gros mentionne ces filles d'Ermengarde en 887 (Boehmer-Muehlb., n° 1709 ; Muratori, *Ant. ital.*, t. I, col. 919) malheureusement sans les nommer et sans même en dire le nombre.

2. Cf. Mabille, *Le Roy. d'Aquitaine*, p. 22.

3. *Ann. Bertin.*, a. 880, p. 151.

4. Nos données sur la famille de Boson chronologiquement disposées se réduisent, en somme, à ceci :

876, printemps. — Mariage avec Ermengarde (*Ann. Bertin.*, p. 128).
878. — Une fille au moins fiancée à Carloman (*Ibid.*, p. 144).
880, octobre. — Une fille au moins (*Ibid.*, p. 151).
882. — Une fille au moins (*Ibid.*, p. 153).
887. — Un fils et deux filles au moins.

en 887, auprès de Charles le Gros[1]. La *Visio Karoli*[2] le dit, à une époque voisine de cette date, *infantulus*, mais le caractère particulier de ce texte ne permet pas de prendre au pied de la lettre les expressions qu'il emploie. Nous savons en outre que Louis était encore un enfant en 890[3], d'autre part Hincmar, qui, à propos de la guerre contre Boson, parle à deux reprises de la fille de celui-ci, ne dit rien de son fils. Le silence de l'annaliste sur ce point ne permet pas de croire que Richard, lors de la prise de Vienne, ait emmené à Autun le jeune Louis en même temps que sa mère et sa sœur. Il reste donc trois hypothèses également admissibles :

1° Au moment de la prise de Vienne, Ermengarde était enceinte et son fils naquit en Bourgogne, lorsqu'elle s'y trouvait auprès de Richard le Justicier[4] ;

2° Louis naquit entre 883 et 887, en admettant qu'à une époque quelconque comprise entre ces deux dates le comte d'Autun laissa sa belle-sœur rejoindre Boson, dans la portion des anciens États de celui ci qui lui obéissait encore ;

3° Louis était né avant 882, mais ne se trouvait pas dans Vienne lors de la prise de la ville.

Mais il ne faut pas, semble-t-il, reculer trop bas vers 887 la date de la naissance de Louis. On appelle, en effet, celui-ci en Italie en 900 comme un prétendant capable de disputer la couronne, sans qu'aucun chroniqueur fasse allusion à sa grande jeunesse. Son fils, d'autre part, avait déjà atteint un certain âge en 923, puisqu'il intervient à cette date dans un diplôme, et remplace trois ans plus tard Hugues d'Arles dans le comté de Vienne. C'est donc vers la troisième des hypothèses énumérées plus haut que nous inclinerions de préférence. Ajoutons qu'Hincmar, ne mentionnant qu'une fille en 880 et en 882, il faut peut-être placer la naissance de l'une des filles de Boson après cette date de 882.

Quoi qu'il en soit, Louis était certainement très jeune au moment de la mort de Boson, et hors d'état alors de continuer la lutte soutenue par ce dernier contre les troupes franques. Pour que dès cette époque il succédât à son père, il eût fallu

1. *Ann. Fuldenses*, p. v, a, 887, p. 115.
2. Sur ce texte, cf. l'appendice que nous lui avons consacré, p. 227 et ss.
3. *Conventus Valentinensis*, dans Boretius-Krause, t. II, p. 376.
4. Gingins, *Bosonides*, p. 90, admet cette hypothèse sans discussion.

une élection et un couronnement par les évêques et par les grands du royaume. Mais les seigneurs provençaux se souciaient vraisemblablement fort peu d'une tentative de ce genre et d'une continuation de la guerre contre Charles le Gros.

Celui-ci, depuis la mort de son cousin Carloman, survenue en 884, avait ajouté à ses couronnes celle de la Francie occidentale. Mais il ne semble pas s'être occupé personnellement, depuis cette époque, de rentrer en possession de la Provence, seule portion de l'empire franc qui échappât encore, pour partie du moins, à son autorité. L'année 886 avait été employée par lui d'abord à sa malheureuse campagne contre les Normands de la Seine, puis à l'apaisement des troubles que suscitait en Italie l'avidité et l'insolence de son favori, l'évêque Liutward de Verceil. Lors de la mort de Boson il était de retour en Alémannie. C'est là que venaient le trouver les rebelles italiens, parmi lesquels le marquis Bérenger de Frioul, et en même temps l'un des grands les plus puissants du royaume de l'Ouest, le comte Eudes. C'est là également que se rendit Ermengarde, accompagnée de son jeune fils.

A la nouvelle de l'arrivée de sa cousine[1] Charles, qui se trouvait à Waiblingen, fit une partie de la route au-devant d'elle et la rencontra à la fin du mois de mai à Kirchen sur le Rhin[2], un peu au nord de Bâle. Là, disent les Annales[3], « il reçut le jeune Louis à hommage et comme son fils adoptif ».

Ce passage des Annales de Fulda est malheureusement un peu trop concis et ses termes un peu trop vagues pour qu'il soit possible de se rendre un compte exact de la situation du jeune Louis vis-à-vis de l'empereur. On a rapproché cette

1. Dans ses diplômes, il l'appelle sa nièce. En réalité, il n'était que son oncle, « à la mode de Bretagne ». Le fait qu'il se rendit au-devant d'elle semble indiquer qu'il était bien disposé en sa faveur et qu'elle n'arriva pas à Kirchen absolument en suppliante.

2. Sur l'identification du lieu, cf. Duemmler, *Ostfr. Reich*, t. III, p. 277. La première mention, datée du séjour de Charles à « *Ciriheim* », est un diplôme du 30 mai (Boehmer-Muehlb., n° 1703). Ce n'est que le 24 juillet suivant qu'un diplôme indique que Charles avait quitté Kirchen. Mais l'annaliste de Fulde place la rencontre et l'entrevue avant des événements du mois de juin.

3. *Ann. Fuldenses*, p. 115 : « Ad hominem sibi quasi adoptivum filium « eum injunxit ». — Sur cette entrevue, cf. Duemmler, *Ostfr. Reich*, t. III, p. 277 et Favre, *Eudes*, p. 76. — Varin (*Influence des questions de race sous les Karolingiens*, p. 13, n. 1) s'est fait de l'entrevue une idée assez originale, mais inexacte, en supposant que Louis y vint « prêter

situation de celle qu'Eudes occupa plus tard vis-à-vis d'Arnulf et supposé que le comte de Paris et le marquis de Frioul, qui assistaient à l'assemblée, avaient trouvé là un exemple et un modèle pour leur royauté future[1]. Mais il faut remarquer qu'Eudes, lorsqu'il se rendit en 888 auprès du souverain germanique, était déjà roi en vertu de sa libre élection par les hommes de la Francie occidentale. Tout se réduisit alors, en somme, à la reconnaissance par lui du « séniorat moral » d'Arnulf, sous la seule condition de conserver avec ce dernier des relations pacifiques et amicales. Au contraire, lorsque Louis vint mettre ses mains dans celles de l'empereur Charles et se recommander à lui, aucune élection ne lui avait encore conféré la qualité de roi ; si Charles le Gros lui reconnut des droits éventuels à la succession paternelle, ces droits ne pouvaient, semble-t-il, s'exercer effectivement qu'après le décès de l'empereur. Jusqu'à sa mort, en effet, celui-ci est considéré comme le souverain de la Provence. Il y fait acte d'autorité en concédant, à la requête de l'évêque de Langres, Geilon, au monastère de Saint-Philibert de Tournus, l'abbaye de Donzère[2], sur le Rhône, autrefois donnée par l'empereur Lothaire à l'église de Viviers[3]. Plusieurs autres chartes attestent que l'autorité de Charles fut reconnue dans les pays jadis soumis à Boson, comme si l'empereur s'en était trouvé maître *ipso facto* après la mort de son adversaire[4]. Les Annales de Fulda, d'autre part, ne donnent nullement à entendre que le nouveau fidèle de l'empereur ait été roi dès cette date de 887. En 890, les prélats et les seigneurs réunis à Valence déclarent que leur pays est demeuré sans souverain depuis la mort de Charles

à Charles le Gros, couronné empereur, l'hommage qu'avait refusé son père ».

1. Favre, *loc. cit.* « Une voie nouvelle était ouverte. Eudes et Bérenger « purent alors comprendre comment il était possible de se tailler dans « l'empire un royaume sans paraître porter sur l'unité carolingienne une « main sacrilège. Ils comprirent qu'en contractant un engagement de « fidélité, acte purement formel et qui n'engageait à rien, il était pos- « sible d'acquérir sans être un usurpateur une royauté effective. »

2. Donzère, Drôme, arr. Montélimar, cant. Pierrelatte.

3. Diplôme du 17 juin 887 ; Boehmer-Muehlb., n° 1706. Il ne semble pas avoir, du reste, été suivi de beaucoup d'effet, car Louis de Provence eut plus tard à intervenir pour assurer aux moines de Tournus la paisible possession de Donzère (*Hist. de Fr.*, t. IX, p. 677).

4. *Ch. de Cluny*, n° 30 et, pour l'époque postérieure à la mort de Charles, *Ch. de Cluny*, n°s 36, 40, 41. *Cart. de S.-André*, n° 110*.

le Gros[1], ce qui implique qu'auparavant ils ne reconnaissaient que celui-ci. Réginon[2] enfin ne fait remonter la royauté de Louis en Provence qu'au mouvement « séparatiste » de 888 et à l'élection, dans les divers royaumes francs, de souverains nationaux.

Louis lui-même, — ou plutôt ceux qui parlaient alors en son nom, — prétendait tenir sa qualité de roi de cette « adoption » de 887. Or, à cette date, Charles le Gros semble avoir eu trois héritiers possibles, l'impératrice Richarde ne lui ayant point donné d'enfant légitime : 1° son bâtard Bernard, auquel il s'occupait à ce moment d'assurer la majeure partie de sa succession, mais que repoussaient les grands ; 2° Arnulf, bâtard de Carloman de Bavière, que sa noble naissance autant que ses qualités personnelles faisaient au contraire désirer par la majorité des sujets de Charles[3] ; 3° enfin Louis de Provence, le seul Carolingien légitime parmi les prétendants à la succession de l'empereur, et de plus fils quasi-adoptif de ce dernier. Les partisans de Louis semblent avoir mis dès cette époque en circulation l'idée que l'Empire devait lui revenir. Du moins la trouve-t-on exprimée dans un texte un peu postérieur à la date de l'entrevue de Kirchen, la *Visio Karoli*[4]. L'auteur inconnu de cet écrit, en même temps qu'il insiste sur la nécessité de la paix entre les rois francs, fait donner, par l'empereur Louis II, à Charles le Gros descendu en esprit dans les régions infernales, le conseil d'assurer l'empire au fils d'Ermengarde, le dernier héritier du sang carolingien.

Ce n'est pas à dire cependant que dans la pensée de Charles cette adoption, sur la nature de laquelle nous ne sommes pas d'ailleurs nettement fixés, ait eu une portée aussi grande que sembleraient l'indiquer les prétentions exposées dans la *Visio Karoli*. Occupé en ce moment d'assurer le sort de Bernard, il n'eût pas été se chercher un successeur dans la personne de Louis. Mais si, par considération pour sa « chère nièce » Ermengarde il voulait accorder un royaume au fils de celle-ci,

1. *Conventus Valentinensis*. Boretius-Krause, t. II, p. 376.
2. *Chronique*, a. 888.
3. Cf. Harttung, *Die Thronfolge im deutschen Reiche bis zur Mitte des XI^ten Jahrhunderts* (dans les *Forsch. z. deutschen Gesch.*, t. XVIII, p. 135).
4. Nous rattachons, comme Dümmler, la composition de la *Visio Karoli* aux événements de 887-888. Cf. *infra*, *Appendice VI*, p. 324 et ss.

il fallait que ce fils, arrivé à l'âge d'homme, eût des droits à faire valoir. Ces droits, il ne pouvait les tenir de son père que Charles le Gros considéra toujours comme un usurpateur[1]. L'adoption de Kirchen, au contraire, devait mettre Louis dans la situation qu'occupait par exemple Arnulf de Bavière, et lui permettre de recueillir un jour une fraction de l'héritage de Charles le Gros[2]. On pourrait dire en somme que celui-ci a conféré à Louis, non pas précisément le titre de roi, mais plutôt l'aptitude à le devenir un jour. L'élection, qui devait nécessairement intervenir, eût été, sans cette adoption impériale, contraire comme celle de Boson lui-même aux règles de la succession carolingienne. Charles le Gros, en adoptant le fils d'Ermengarde, ne le créait donc pas roi, mais le rendait éligible.

Après l'entrevue de Kirchen nous n'avons plus de renseignements, ni sur Louis ni sur sa mère, jusqu'à l'époque de la mort de l'empereur. Nous savons seulement qu'Ermengarde envoya auprès de ce dernier un de ses fidèles, Winigis, pour solliciter la confirmation de ses biens, selon ce que Charles lui avait promis à Kirchen, c'est-à-dire sans doute pour hâter la rédaction de l'acte attestant cette confirmation. Le diplôme fut accordé par Charles, le 11 août 887[3], en même temps qu'un privilège analogue en faveur de la mère d'Ermengarde, l'impératrice Engilberge, qui avait à cet effet envoyé auprès de l'empereur son médecin, l'abbé Gisulf[4].

Louis de Provence cependant n'allait pas conserver longtemps l'appui qu'il avait, en 887, trouvé auprès de l'empereur. Charles, en effet, débonnaire mais faible, avait mécontenté les grands et, au mois de novembre 887, la révolte ouverte éclatait, ayant à sa tête Arnulf. Son oncle, abandonné

1. Rien ne prouve d'ailleurs que ce soit précisément le royaume de Boson que Charles ait voulu concéder à son fils. Les actes du concile de Valence se bornent à parler de « *regia dignitas* ». Il n'est pas question d'un *regnum*, d'une circonscription territoriale déterminée, qui aurait été réservée à Louis dans un partage analogue à ceux que préparèrent entre leurs fils Louis le Pieux ou l'empereur Lothaire.

2. Il y a un exemple analogue à une époque plus reculée de l'histoire de la monarchie franque. Au VIe siècle, Gontran adopta Childebert, son neveu, pour lui assurer sa succession (Greg. de Tours, *Hist. Franc.*, livre V, c. II, éd. Omont, p. 161 ; P. Viollet, *Hist. des Instit. polit.*, t. I, p. 248).

3. Boehmer-Muehlbacher, n° 1709.

4. Boehmer-Muehlbacher, n° 1710 ; Muratori, *Ant. ital.*, t. I, col. 565.

de tous ses fidèles, trop peu énergique d'ailleurs pour résister jusqu'au bout, se bornait à demander quelques terres en Germanie pour y finir ses jours et, six semaines environ après ces événements, mourait à Neidigen, près de Fürstenberg, sur le Danube, le 13 janvier 888[1].

Alors, dit Réginon dans un passage célèbre et souvent cité, « les royaumes qui avaient été soumis à la domination de « Charles, se fractionnent en rompant le lien qui les unissait, et « sans attendre leur seigneur naturel, chacun chercha à se créer « un roi tiré de ses propres entrailles[2] ». Parmi la « foule de roi- « telets[3] » qui s'élevèrent sur les débris de l'empire de Charles, Louis de Provence ne paraît pas avoir figuré tout d'abord. Mais il est nécessaire de dire un mot de Rodolphe Ier, qui venait de fonder en Bourgogne jurane un royaume dont l'histoire est assez étroitement liée avec celle de la Provence.

Rodolphe n'était pas, comme Boson, un « homme nouveau », en ce qui touche du moins ses parents du côté paternel. Il appartenait à la famille des Welfs. Son aïeul, Conrad l'Ancien, frère de l'impératrice Judith[4], comte et duc en Alémannie[5], protecteur[6] et peut-être abbé laïque[7] de Saint-Gall, avait été l'un des plus puissants personnages de son temps, le « collègue des rois[8] ». Oncle de deux souverains[9] et l'un des conseillers de Lothaire II et de Louis, il prit part à de nombreuses négociations entre les fils et les petits-fils de Louis le Pieux. Ce Conrad laissa deux fils : l'un fut le célèbre Hugues l'Abbé ; l'autre Conrad, comte d'Auxerre, en 858-859 contribua avec son frère à sauver Charles le Chauve lors de l'invasion de Louis le Germanique en Gaule. Mais tombé, comme Hugues, en disgrâce vers 861 au moment de la grande

1. Sur tous ces événements, cf. Duemmler, *Ostfr. Reich*, t. III, col. 287.
2. *Chronicon*, a. 888, p. 129.
3. *Ann. Fuldenses*, a. 888, p. 116.
4. Sur la généalogie des Welfs, cf. Duemmler, *Ostfr. Reich*, t. III, p. 318, et Trog, *Rudolf I und II*, p. 5 et suiv.
5. Duemmler, *Ostfr. Reich*, t. I, p. 129.
6. Wartmann, *Urkundenbuch der Abtei S. Gall.*, t. I, p. 353, t. II. p. 37.
7. Duemmler, *op. cit.*, p. 181, d'après Wahl. Strabon, dans les *Mon. Germ. Poetae latini medii aevi*, t. II, p. 369.
8. Heiric, *Miracula S. Germani*. l. II, c. II ; *Mon. Germ., SS.*, t. XIII, p. 401.
9. De Charles le Chauve, fils de Judith, et de Lothaire II, fils d'Ermengarde, sœur d'Adélaïde, femme de Conrad.

faveur de Robert le Fort[1], il passa au service des fils de l'empereur Lothaire. Il reçut très vraisemblablement de l'empereur Louis les territoires qu'il avait enlevés au comte abbé Hubert, c'est-à-dire le gouvernement des trois diocèses ultrajurans de Genève, de Lausanne et de Sion, avec l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune[2]. Un chroniqueur[3] le qualifie de « duc de Rhétie et des pays jurans ». Il mourut à une date indéterminée et son fils, Rodolphe, paraît lui avoir succédé dans le gouvernement de ses comtés, sans que nous sachions très bien quel rôle il joua dans les relations politiques entre les divers princes francs. Rodolphe, abbé de Saint-Maurice[4], porte dans les actes les titres de comte[5] et de marquis[6] et son autorité semble s'être étendue sur les pays qui constituèrent plus tard son royaume de Bourgogne transjurane[7].

C'est de Bourgogne jurane en effet qu'il se fit proclamer et couronner roi à Saint-Maurice en Valais, au mois de janvier 888[8], par une assemblée de grands et d'évêques[9]. Mais ce

1. Hugues fut à ce moment un instant installé par Lothaire II comme archevêque de Cologne. Cf. PARISOT, *Le royaume de Lorraine*, p. 250.

2. Sur l'étendue de ces pays confiés à Conrad, cf. FOREL, *Reg. Suisse Rom.*, introd., p. XLVII.

3. FOLCUIN, *Gesta Abb. Lobiens.*, c. 12, *Mon. Germ.*, *SS.*, t. IV, p. 60. Par *Rhétie*, il faut, sans doute, entendre des pays alpins distincts de la Rhétie proprement dite, car celle-ci ne fut jamais soumise à l'autorité de l'empereur Louis II. (LONGNON, *Atlas*, pl. VII.) Le *Codex diplomaticus Cur Rhätiens*, de MOHR (Coire, 1848-1863, 4 vol. in-8), ne mentionne aucun comte Conrad, mais on rencontre dans ce pays un comte Rodolphe (DUEMMLER, *Ostfr. Reich*, t. III, p. 343), peut-être son parent.

4. Cf. la prestaire consentie à l'impératrice Engilberge (v. 872 ?) (MURATORI, *Ant. ital.*, t. II, col. 156).

5. « Rodulfus comes » souscrit une charte pour l'église de Lausanne (*Cartul. de Lausanne*, *Gall. Christ.*, t. XVI, instr., col. 126). L'acte est daté inexactement dans ce dernier recueil : Il est de 885 ou 886, non de 890, date à laquelle le roi régnant à Lausanne était Rodolphe lui-même, non Charles le Gros.

6. Diplôme de Charles le Gros du 15 février 885 (BOEHMER-MUEHLBACHER, n° 1648) et charte de Rodolphe lui-même du 13 août 886 (ZAPF, *Monum. Anecd.*, I, p. 23).

7. Selon RÉGINON (*loc. cit.*), en effet, son usurpation semble avoir surtout consisté à « retenir à titre de roi » (regaliter retinere) ce qu'il possédait déjà auparavant à un autre titre.

8. Le premier des diplômes de Rodolphe Ier n'est que du 10 juin 888 (*Chartes de Cluny*, t. I, 39). Mais il fait commencer son règne à une date indéterminée du mois de janvier, car un acte du 28 janvier 895 place cette date dans la VIIIe année du règne de Rodolphe (Diplôme confirmant à l'église de Lausanne ses droits de libre élection de l'évêque par le clergé et le peuple : *Cartul. de Lausanne*, p. 53 ; HIDBER, *Regesta*, p. 183).

9. RÉGINON, *Chron.*, a. 888, p. 130 ; *Ann. Fuld.*, a. 888, p. 116. Les

royaume ne paraît pas avoir suffi à l'ambition de Rodolphe Ier, qui chercha à se faire reconnaître dans l'ensemble des anciens états de Lothaire II. Aussitôt après sa proclamation à Saint-Maurice, il envoya en Lorraine des émissaires chargés de gagner à sa cause les grands de ce pays[1]. Sa tentative fut couronnée de succès, car dans le courant du printemps de cette même année ses partisans, réunis à Toul[2], le faisaient consacrer roi par l'évêque de cette ville, Arnaud[3]. Le nouveau roi semble même avoir occupé l'Alsace[4]. Mais sa domination en Lorraine ne devait pas être de longue durée[5], car Arnulf n'était pas disposé à soutenir ou à admettre ceux des rois de nouvelle création qui ne reconnaissaient pas son autorité au

Ann. Anglo-Saxonici (*Mon. Germ.*, *SS.*, t. XIII, p. 107); les *Ann. Lausannenses*, a. 888 (*Ibid.*, t. III, p. 152); les *Gesta Berengarii*, l. I, v. 88, mentionnent également l'avènement de Rodolphe I. Réginon est seul à parler du couronnement à Saint-Maurice, que Duemmler (*Ostfr. Reich*, t. III, p. 318) révoque en doute en présence de cet unique témoignage, après l'avoir primitivement admis (*de Arnulfo*, p. 49). Trog (*Rudolf I und II*, p. 30) objecte avec raison que le témoignage de Réginon n'est pas dénué de valeur. Les *Ann. Vedastini*, il est vrai, ne parlent pas de l'assemblée de Saint-Maurice, mais elles ne sont pas aussi bien renseignées que l'abbé de Prüm sur des faits qui intéressent l'histoire de la Lorraine. La phrase « ceux qui habitent entre le Jura et les Alpes se « réunissent à Toul » indique de leur part une confusion. Une réunion d'un nombre forcément restreint de seigneurs et d'évêques à Saint-Maurice peut fort bien avoir échappé à l'annaliste de Saint-Vaast. On s'explique fort bien, en revanche, que Réginon, qui était Lorrain et écrivait moins de vingt ans après les événements, ait eu des raisons pour ne pas insister sur le règne de Rodolphe dans ce pays. Cependant, le fait du couronnement de Rodolphe à Toul est confirmé par un diplôme d'Arnulf cité plus bas, n. 3. En outre, d'après les *Ann. Vedastini*, le couronnement à Toul paraît avoir eu lieu en mars, alors que les diplômes de Rodolphe I ont pour point de départ du compte des ans de règne une date de janvier 888, qui ne peut être que celle d'une première proclamation. — Sur tous ces événements, cf. Parisot, *op. cit.*, p. 487 et suiv.

1. Réginon, *Chron.*, *l. cit.* Le fait n'a rien que de vraisemblable.

2. *Ann. Vedastin.*, a. 888. Elles mentionnent ce fait immédiatement après la consécration de l'évêque de Cambrai, Odilon, le 17 mars de cette année.

3. Arnaud fut plus tard puni de sa trahison envers la cause d'Arnulf, et dépouillé d'une partie de ses biens (diplôme d'Arnulf du 2 février 893; *Hist. de Fr.*, t. IX, p. 366; Boehmer-Muehlbacher, n° 1833.

4. C'est ce qui ressort des expressions employées par les Annales de Fulda (p. 116): « Rex contra Rodulfum Elisaciam progreditur ». Cf. Longnon, *Atlas hist.*, p. 80.

5. Dès le Ier mai 888, l'évêque Arnaud de Toul assiste avec l'archevêque de Trèves et les évêques de Verdun et de Metz à un synode tenu dans cette dernière ville et dont les actes sont datés « Anno Io regni « Augusti gloriosissimi regis » (*Hist. de Fr.*, t. IX, p. 314) — il faut très vraisemblablement corriger *Augusti* en *Arnulfi*.

moins nominale. Au mois de juin 888, Eudes était venu, à Worms, « s'humilier[1] » devant le successeur de Charles le Gros. Arnulf pénétra alors en Alsace et marcha contre le roi de Bourgogne[2]. Rodolphe paraît s'être alors réfugié dans les montagnes, peut-être dans le nord de la Suisse actuelle[3] et Arnulf, laissant à une armée d'Alamans le soin de poursuivre son ennemi, rentra en Bavière en traversant la Francie[4]. A la fin d'octobre et au commencement de novembre il était à Ratisbonne[5]. C'est là que Rodolphe se décida à venir le trouver, pour conclure avec lui un traité de paix, mais sans pouvoir se maintenir en Lorraine[6]. Il ne semble même pas[7] qu'Arnulf ait très nettement reconnu l'existence du nouveau royaume[8].

Ce dernier, tel qu'il se trouvait alors constitué, s'étendait[9] sur les cantons suisses actuels de Neuchâtel, de Fribourg, de Vaud, de Valais, de Genève, comprenait Bâle[10], Aoste et Besançon, dont le métropolitain Théodéric remplissait auprès du nouveau roi les fonctions de chancelier[11]. Il était donc

1. L'expression est de l'annaliste de Fulde, c'est-à-dire de l'historiographe presque officiel d'Arnulf.

2. *Ann. Fuldenses*, p. 116; Réginon, p. 130.

3. Cette retraite de Rodolphe n'est indiquée que par Réginon, qui, selon son habitude, introduit ici une digression relative à des événements postérieurs. Nous ne savons où Rodolphe se retira. Les mots « inito consilio cum primoribus Alamannorum », des *Ann. Fuldenses*, pourraient faire croire qu'il se trouvait sur les frontières d'Alémannie, mais il peut s'agir aussi des chefs de l'armée alémannique envoyée par Arnulf contre son adversaire.

4. *Ann. Fuld.*, *loc. cit.*

5. *Ann. Fuld.*, *loc. cit.*; Boehmer-Muehlbacher, nos 1755-1757.

6. Cf. p. 150, n. 5, et en 889 plusieurs diplômes attestent la souveraineté d'Arnulf sur la Lorraine. *Hist. de Fr.*, t. IX, p. 364 sqq.

7. Les *Ann. Fuldenses* ne disent rien de ce genre. Hermann de Reichenau est seul à dire explicitement « favore ejus pervasam impetravit « Burgundiam. » (*Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 247.)

8. La guerre ne tarda pas à recommencer entre Rodolphe I d'une part, Arnulf et son fils Zwentibold d'autre part, soit que l'on n'eût pu se mettre d'accord sur la question des frontières (Duemmler, *Ostfr. Reich*, t. III, p. 324), soit qu'en 888, Arnulf n'eût fait qu'ajourner la lutte, pour pouvoir librement s'occuper des affaires d'Italie.

9. Les textes relatifs à cette question sont énumérés et analysés dans Trog, *Rudolf I und Rudolf II*, p. 27-33. Cf. Longnon, *Atlas Hist.*, texte, p. 80-81.

10. L'évêque de Bâle, Éring, accompagne Rodolphe à la consécration de l'évêque de Lausanne. Mansi (t. XVIII, p. 158) imprime sous la forme *Tringus* le nom de cet évêque qui assiste en 895 au Concile de Tribur.

11. *Gall. Christ.*, t. XV, col. 23.

constitué en grande partie par le duché situé entre le mont Saint-Bernard et le Jura qu'avaient possédé Hubert, puis Conrad et Rodolphe[1]. Mais à ce duché venait en outre s'ajouter une partie des anciens États de Boson, celle qui ne faisait, avant 879, partie ni de la Provence ni de la Bourgogne éduenne.

Les pays entre le Rhône et la mer, qui avaient formé la plus importante portion du royaume de Provence, demeurèrent, après la mort de Charles le Gros, quelque temps sans souverain. Les actes y sont datés, selon une formule habituelle aux temps d'interrègne, « après la mort de Boson[2], après la mort de Charles[3] ». Louis, bien que certains textes paraissent faire remonter à 888 le début de son règne[4], n'avait certainement point encore été couronné à cette date. Ce retard doit sans doute être attribué aux troubles auxquels les actes du concile de Valence font une allusion assez vague[5] et qu'il faut peut-être rattacher à l'expédition en Gaule de Gui de Spolète[6]. Nous ne savons d'ailleurs si celui-ci traversa l'ancien royaume de Provence, pour se rendre en Bourgogne, où se trouvaient ses partisans les plus nombreux. La seule autorité qui semble s'être exercée alors dans les États qui avaient appartenu à Boson est celle de la reine Ermengarde, assistée des grands et des évêques, et soutenue

1. Cf. Réginon, *Chron.*, a. 859, p. 78.

2. *Chartes de Cluny*, nos 30, 37. On en trouve encore des exemples même à une époque et dans des lieux où Louis était certainement reconnu, par survivance d'une habitude des rédacteurs des actes (*Cartul. de Saint-Maurice de Vienne*, nos 106 et 154 ; *Chartes de Cluny*, nos 49 et 57 ; *Gall. Christ.*, t. XVI, instr., col. 10).

3. *Chartes de Cluny*, nos 36, 40, 41 (Cf. Bruel, *Chronologie des rois de France et de Bourgogne*, p. 11); *Cartul. de Saint-André*, no 15*, no 110*; *Cartul. de Romans*, éd. Giraud, no 34 (pour ce dernier acte il y a cependant un léger doute, cf. Rivaz, *Diplomatique de Bourgogne*, I, no xiv) ; *Chartes de Cluny*, no 61 (la date : « Anno X post obitum Karoli » a fait croire à tort à M. Bruel que Louis ne fut pas sur-le-champ reconnu en Lyonnais ; il vaut mieux admettre la survivance d'une habitude de notaire).

4. *Ann. Fuldenses*, a. 888, p. 116. Il en est de même jusqu'à un certain point du texte de Réginon, cité plus haut, p. 148.

5. *Conventus Valentinensis*, Boretius-Krause, t. II, p. 476 : « Valde... « afflictaretur, non modo a propriis incolis quos nulla dominationis « virga coercebat. »

6. Le texte des *Ann. Fuld.*, *loc. cit.*, paraît établir un lien entre les tentatives de Gui de Spolète et celles qui purent être faites alors par le jeune Louis. — Sur Gui de Spolète, cf. Favre, *Études*, p. 85-88.

par son ancien adversaire, Richard le Justicier. C'est ce que prouve du moins la notice d'une assemblée alors tenue en un lieu indéterminé du nom de Varennes[1]. La présence de plusieurs évêques provençaux, parmi lesquels le métropolitain d'Arles[2], de divers comtes du même pays comme Teutbert et Adalelme, en même temps que de Richard le Justicier et de seigneurs soumis à son autorité, tels que Gui, comte de Dijon ou d'Oscheret[3], et Rainard, vicomte d'Auxerre[4], paraît devoir faire attribuer à l'assemblée une certaine importance politique[5]. Le début de l'acte semble indiquer tous les personnages réunis à Varennes, comme des « fidèles » du jeune Louis[6], mais celui-ci ne porte pas dans le texte le titre de roi et, d'après la teneur même du préambule, c'est la reine qui paraît avoir présidé le plaid[7]. C'est également contre un de ses « vassaux » que fut rendue la sentence qui condamnait celui-ci, un nommé Bernard, à restituer à l'abbaye de Gigny[8] et à l'abbé Bernon[9] la celle de Baume[10] qu'il avait indûment usurpée. Il faut en même temps conclure de l'acte qu'au début de son règne, Louis de Provence étendit jusque dans l'Escuens son autorité[11]. L'hypothèse qui semble la plus acceptable consiste à rattacher ce fait aux relations respectives de Louis et de Rodolphe Ier avec Arnulf. Le roi de Haute-Bourgogne, alors en guerre avec le souverain germanique, pouvait être momentanément réduit à la possession des pays montagneux où il résistait aux armées alémanniques[12]. Nous savons au contraire

1. *Hist. de Fr.*, t. IX, p. 663. — Les localités bourguignonnes du nom de Varennes sont trop nombreuses pour que l'on puisse identifier celle-ci avec quelque certitude.
2. C'était alors Rostaing. — Les autres évêques provençaux présents sont Ardrad de Cavaillon et Isaac de Grenoble.
3. Cf. *supra*, p. 82, n. 1.
4. Cf. *infra*, p. 343.
5. C'est ce qu'a déjà reconnu Terrebasse, *Hist. de Boson*, p. 165 ; mais l'objet même de la notice, grâce à laquelle l'assemblée nous est connue, est en lui-même peu important.
6. « Et cuncti principes Ludovici filii Bosonis. »
7. « Cum convenisset Ermengardis regina et cuncti principes... Et « tunc ipse per jussionem reginae jam dictum locum in praesentia « werpivit... His ita expletis jussit dominatrix regina. »
8. Jura, arr. Lons-le-Saunier, cant. Saint-Julien.
9. Bernon, abbé de Gigny (899-910), plus tard fondateur et premier abbé de Cluny (910-927).
10. Baume-les-Messieurs, Jura, arr. Lons-le-Saunier, cant. Voiteur.
11. C'est ce que reconnaît Longnon, *Atlas histor.*, texte, p. 81.
12. Cf. *supra*, p. 151.

qu'Arnulf favorisa les débuts de son jeune cousin, auquel il devait même plus tard donner officiellement une partie des territoires conquis ou à conquérir sur Rodolphe Ier[1]. C'est là sans doute ce qui explique que, vers 890, Louis ou ses représentants ait eu à intervenir dans des territoires dépendant de la province de Besançon[2].

1. Cf. *infra*, p. 158.

2. Nous avons adopté pour cette notice la date de 890. Elle demande quelques explications. L'acte est connu par une copie du XIe siècle (Bibl. Nat. ms. lat. 14192, fol. 45 vo) et par des copies modernes ou des éditions dérivant d'une copie perdue venant de Vyon d'Herouval. Il est dans les deux cas daté « anno incarnacionis Domini DCCCXCVIII, indict. VIII ». Ces indications ne concordent pas : l'année 898 a pour indiction I, l'indiction VIII correspondrait à 890 ou à 905. Les continuateurs de Dom Bouquet ont adopté cette dernière date. Au contraire, M. de Terrebasse (*Hist. de Boson*, p. 165, et *Hist. des Dauphins de Viennois*, p. 9-10) se prononce pour celle de 889 ou 890.

Au premier abord, il semble que l'argumentation des Bénédictins soit très solide. La notice de Varennes dit, en effet, formellement que les moines de Gigny revendiquent la celle de Baume « quam olim per pre- « ceptum a Rodulfo rege acquisierant ». Or, nous possédons un diplôme de Rodolphe I (*Hist. de Fr.*, t. IX, p. 692) qui paraît bien authentique et par lequel ce souverain donne à l'abbé Bernon et aux moines de Gigny, avec d'autres biens, « dans l'Escuens une celle du nom de Baume à l'endroit « où la Seille prend sa source. » Ce serait donc là le diplôme visé dans la notice, et comme il est certainement daté du 10 décembre 903, la notice devrait être rapportée à l'année ayant pour indiction VIII qui suit 903, c'est-à-dire à 905. On ne peut d'ailleurs le considérer comme plus récent, car Ermengarde mourut au plus tard en 905 (*Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 416). Mais l'on peut faire à ce système diverses objections et s'il est exagéré de dire, comme Terrebasse (*loc. cit.*), qu'il faut corriger la date du diplôme de Rodolphe I avec celle de la notice, l'érudit Dauphinois nous paraît cependant avoir raison quant au fond, bien que nous ne considérions pas comme valables tous ses arguments. Il faut, en effet, faire les remarques suivantes : *a)* Les moines de Gigny possédaient certainement la celle de Baume avant la date de 903, car un privilège du pape Formose de 895 (Jaffé, no 3499, *Hist. de Fr.*, t. IX, p. 203) la mentionne parmi les possessions qui font l'objet d'une concession du souverain pontife. Formose étant mort en 898, il est impossible de supposer une erreur de date et de croire le privilège postérieur au diplôme de Rodolphe I. D'autre part, il y a dans ce dernier un passage « quam ipsi monachi prelibati ad fundamentum reedifica- « verunt » qui prouve de leur part une prise de possession antérieure. Il y a donc, en ce qui touche la celle en question, restitution ou confirmation plutôt que donation, sans que nous sachions pourquoi la formule de donation a été employée comme s'appliquant à Baume au même titre qu'aux autres possessions énumérées dans l'acte. — *b)* Paléographiquement, l'on s'explique assez bien la confusion entre DCCCXC et DCCCXCVIII, en admettant une « dittographie ». L'un des copistes, peut-être nombreux, par l'intermédiaire desquels l'acte nous est parvenu, aura répété deux fois le chiffre de l'indiction, et au lieu de « anno... DCCCXC .VIII. indictione cum convenissent » aura

C'est à préparer le couronnement de son fils qu'Ermengarde employa l'année 889. Au mois de mai elle se rendit à Forcheim auprès d'Arnulf, chargée d'obtenir de celui-ci une nouvelle confirmation de biens en faveur d'Engilberge, les domaines de l'ex-impératrice devant, après sa mort, revenir à sa fille[1]. Mais en même temps elle offrit au roi « de riches présents », et, lorsque celui-ci la renvoya « chez elle »[2], ce ne fut sans doute qu'après lui avoir accordé ce qu'elle demandait, c'est-à-dire l'assurance de la protection royale pour le jeune Louis. En échange la reine devait avoir fait la promesse d'un serment de soumission et d'hommage, analogue à celui que l'année précédente, Eudes était venu prêter à Worms[3].

D'autre part, on s'était assuré de l'appui du pape Étienne V. L'archevêque de Vienne, Bernoin, s'était, dans la première partie de cette année[4], rendu auprès du pontife. Il avait obtenu de lui une circulaire adressée à tous les évêques de la Gaule cisalpine, leur recommandant de « constituer roi, sur le

écrit « anno... DCCCXCVIII indictione VIII cum convenissent ». La confusion entre DCCCV et DCCCXCVIII serait moins admissible ; — *c)* Louis ne porte pas dans l'acte le titre de roi, ce qui donne lieu de croire que l'acte est antérieur au couronnement du jeune prince à Valence. En 890, d'autre part, les limites du royaume de Rodolphe I sont assez variables pour que Louis ait pu momentanément régner sur l'Escuens; il est, à cette époque, étroitement soutenu par Richard le Justicier. Au début du Xe siècle, au contraire, Louis est non seulement roi, mais empereur. Richard ne s'occupe plus guère que des affaires de France, et l'Escuens est de nouveau retombé sous la domination du roi de Haute-Bourgogne, comme le prouve le diplôme même pour Gigny. La date de 890 pouvant être maintenue, en raison du texte du précepte de 903, celle de 898 s'expliquant assez facilement par une erreur de copiste, celle de 905 s'accordant moins bien avec les faits historiques connus que celle de 890, cette dernière nous a paru devoir être définitivement adoptée. — Le document a peut-être été connu par l'auteur du *Catal. abbatum S. Eugendi Jurensis* (*Mon. Germ.*, *SS.*, t. XIII, p. 745) qui insère dans la notice relative à Manno cette brève indication chronologique : « ab incarnatione 898. Indictione VIII. Ermengardis « regina et principes Ludovici filii Bosonis. Anno IV post obitum Karoli « imperatoris ».

1. *Cod. diplom. Lang.*, p. 573: Boehmer-Muehlbacher, n° 1767.

2. *Ann. Fuld.*, p. 119, ann. 890. Mais en raison du diplôme cité n. 1, dont l'original s'est conservé et qui a date certaine il faut très vraisemblablement, comme l'a reconnu Duemmler (*Ostfr. Reich*, t. III, p. 344) rapporter ce récit à l'année 889. La confusion est d'autant plus admissible qu'il y a en ces deux années plaid à Forcheim au mois de mai.

3. Favre, *Eudes*, p. 110.

4. Il était de retour au mois d'octobre de cette année (*Gall. Christ.*, t. XVI, col. 54).

peuple de cette terre, Louis, petit-fils de l'empereur Louis[1] ».

A une date indéterminée en automne ou au commencement de l'hiver de l'année 890[2], les métropolitains de Lyon, d'Arles, de Vienne et d'Embrun, assistés d'un certain nombre d'évêques[3] et sans doute de grands[4], en présence de deux envoyés d'Arnulf, l'évêque Réoculf et le comte Bertold[5], se réunissaient à Valence pour élire et constituer roi Louis, fils de Boson.

Le procès-verbal de l'assemblée nous est parvenu[6]. Les rédacteurs rappellent d'abord les démarches de l'un d'eux, Bernoin de Vienne, auprès du souverain pontife et les motifs qui les poussent à désirer un roi. Le pays en effet est privé de souverain depuis la mort de Charles le Gros, pendant que des troubles intérieurs l'agitent et que les païens normands ou sarrasins profitent de cette situation pour piller un royaume dépourvu de défenseur. Louis paraît tout désigné pour être investi de ces fonctions de roi, tant par ses qualités, son heureux naturel, son impériale naissance, que par l'appui que lui prêtent le pape

1. La lettre est perdue, mais est mentionnée dans les actes de Valence.

2. Louis compte ses ans de règne comme roi très probablement à partir de son couronnement à Valence. Mais nous ne possédons que deux diplômes de lui ayant l'an de règne et la date de jour (*Cartul. de Grenoble*, éd. Marion, p. 65 et 72). Le second montre que la date du concile est postérieure au 12 août 890. Mais les actes n'ont point de date de jour et c'est à tort que Pertz (*Mon. Germ.*, *LL.*, t. I, p. 558) a cru pouvoir, d'après l'indiction, placer cette date antérieurement au 1er ou 24 septembre. Mais certains actes d'assemblées analogues sont certainement datés d'après l'indiction du 25 décembre. Tels sont ceux de Foron, novembre 878, indiction xi (Boretius-Krause, t. II, p. 169); de Mayence, octobre 852, indiction xv (*Ibid.*, p. 195); de Thionville, octobre 844, indiction vii (*Ibid.*, p. 112). — Il semblerait plutôt, d'après les dates de deux autres diplômes (*Hist. de Fr.*, t. IX, p. 678 et 679), que le point de départ soit postérieur au mois de septembre.

3. Les souscriptions de ces évêques devaient figurer à la suite de l'acte, dont la dernière phrase semble les annoncer, mais elles n'ont pas été conservées.

4. Ceux-ci ne sont pas mentionnés dans le procès-verbal de l'assemblée, mais il y est fait allusion dans la formule de date d'une charte du 27 mars 893 « vocato atque electo a magnatis principibus regionis hujus Ludovico rege » (*Cartul. de Saint-Maurice de Vienne*, n° 155). On trouve une formule analogue dans un autre acte publié dans le *Gall. Christ.*, t. XVI, instr., col. 11.

5. Ce dernier paraît bien être un comte du pays des Alamans (Duemmler, *De Arnulfo*, p. 58, et Boretius-Krause, p. 377). Ces deux auteurs identifient aussi Reoculfus avec l'évêque de Coire, Thiadulfus. Les fautes de lecture de Paradin rendent l'hypothèse possible.

6. Il ne nous est parvenu que par l'intermédiaire de Paradin. La dernière édition est celle de Boretius-Krause, t. II, p. 376.

Étienne et le successeur de l'empereur Charles, Arnulf, dont les envoyés assistent à l'assemblée, et qui a donné ou fait donner à Louis l'investiture par le sceptre[1]. A la vérité, le prince est un peu jeune encore pour tenir tête lui-même aux ennemis du dehors et du dedans, mais avec le secours du duc Richard et de la reine Ermengarde, grâce aussi aux conseils des prélats, il sera certainement capable de venir à bout de cette tâche difficile. C'est donc sur lui que les membres de l'assemblée ont porté leur suffrage. Mais il faut encore remarquer qu'en théorie[2] et à leurs yeux ni les avis du pape, ni la concession impériale ne constituent en faveur de Louis un droit. Il y a eu *élection* par les prélats réunis à Valence, sans que les avantages précédemment énumérés soient une raison absolue pour que Louis parvienne au trône; ils sont seulement considérés comme une garantie en faveur du choix qui vient d'être fait. Si donc Louis est roi, ce n'est pas parce qu'il est fils de roi[3], petit-fils d'empereur, désigné par le suzerain, c'est parce qu'il est l'élu des grands et des évêques et qu'il va recevoir de ceux-ci l'onction sainte[4].

Le royaume que l'on venait de créer, ou plutôt de reconstituer ainsi, était certainement moins étendu que ne l'avait été

1. C'est en ce sens que nous croyons qu'il faut entendre les mots: « per suum sceptrum... perque legatos... fautor auctorque regni com- « probatur ».

2. « Ut... Ludovicum... regem constituerent — ; exploravimus... si « hunc constituere debueremus —; nullus melius rex fieri debuisset — ; « Ludovicum elegimus ». — Tout cela est, sans doute, en partie de la formule, mais est néanmoins intéressant à relever au point de vue de la théorie du pouvoir royal dans les états qui se créaient des débris de l'empire. — On peut rapprocher de certains passages des actes les formules de prières du sacramentaire d'Arles: « ut famulus tuus « Hludovicus ad peragendum regalis dignitatis officium inveniatur ». Ce sacramentaire donne à Louis le titre de roi. Il date donc, par conséquent, des dix dernières années du IXe siècle (L. Delisle, *Mémoire sur d'anciens sacramentaires*, p. 151-152).

3. Cette allusion à Boson est intéressante à relever. Elle prouve qu'on admettait un lien entre les deux royautés.

4. « Ungendum decrevimus » disent les actes. Le sacre n'est mentionné par aucun texte narratif, mais il semble bien qu'il y soit fait allusion dans la date d'un acte de vente de biens sis en Viennois: « Anno « Io quo Ludovicus benedictus fuit ad regem » (*Chartes de Cluny*, no 42). Les actes de l'assemblée semblent avoir été, comme ceux de Mantaille, connus au moins indirectement par Hugues de Flavigny, *Chron. Virdun.* (*Mon. Germ., SS.*, t. VIII, p. 356). « Cui [Bosoni] successit Ludo- « vicus filius ejus anno DCCCXCI adhuc juvenis auctoritate papae « Stephani sub tutoribus Richardo duce et regina. »

à ses débuts celui de Boson. La Provence proprement dite et le Viennois en faisaient certainement partie ; l'autorité de Louis fut dès le commencement de son règne reconnue à Lyon[1] ; mais il n'en était pas de même dans les *pagi* bourguignons jadis soumis à Boson. Du côté de la province de Besançon il y avait également diminution, puisque le métropolitain Théoderic reconnaissait Rodolphe Ier de Haute-Bourgogne. Sur ce point, il est vrai, la frontière semble avoir été quelque temps indécise. Louis, au début de son règne, ou plus exactement sa mère en son nom, avait étendu son autorité sur la partie méridionale de l'Escuens[2], en profitant sans doute des luttes de Rodolphe Ier contre Arnulf. Mais avant les premières années du Xe siècle, ces pays avaient fait de nouveau retour au royaume de Haute-Bourgogne[3]. Un autre démembrement au profit de Louis avait encore menacé le royaume rodolphien. Les hostilités en 894 recommencèrent entre Rodolphe et Arnulf. Celui-ci au retour d'une assez malheureuse expédition en Italie avait trouvé les passes des Alpes défendues par le comte d'Ivrée, Anscher, l'un des fidèles de Gui de Spolète, assisté de troupes bourguignonnes[4]. Il avait dû prendre, pour regagner la Germanie, une autre route (arrivant à Saint-Maurice en contournant les passes du grand Saint-Bernard) qu'il avait fallu se frayer de force malgré la résistance de Rodolphe[5]. Aussi quand, au mois de juin[6], Arnulf fut de retour à Worms, prit-il des mesures pour se débarrasser de son adversaire. Il paraît avoir d'abord songé à donner à son bâtard Zwentibold l'investiture de l'ancien royaume de Lothaire II, c'est-à-dire de la

1. Longnon, *Atlas*, texte, p. 82. Le premier diplôme de Louis est accordé à l'église de Lyon (*Cart. de Grenoble*, p. 72).

2. Notice de l'assemblée de Varennes, cf. *supra*, p. 154, note 2. Nous avons aussi la preuve que dès le début du règne de Rodolphe, Genève faisait partie des états de ce prince. C'est à lui, en effet, que s'adressent le métropolitain de Vienne et ses deux suffragants de Grenoble et de Valence pour faire contraindre Bernier, évêque de Genève, à venir à un synode tenu à Vienne, et auquel ce prélat avait été en vain convoqué (*Cartul. de Grenoble*, p. 257-259 ; *Regeste Genevois*, nos 112 et 113).

3. Diplôme de Rodolphe I de 903, pour les moines de Gigny (*Hist. de Fr.*, t. IX, p. 692).

4. « Cum satellitibus Rodulfi regis de Burgundia. » (*Ann. Fuld.*, p. 124.)

5. *Ann. Fuld.*, p. 124 ; Réginon, *Chron.*, p. 142.

6. Boehmer-Muehlbacher, no 1847 sqq.

Bourgogne jurane en même temps que de la Lorraine[1]. Mais devant la résistance des grands il dut renoncer à son projet et se borna à envoyer, à la tête d'une armée d'Alamans, son fils contre Rodolphe Ier[2]. L'expédition, du reste, n'eut aucun succès; Rodolphe se réfugia encore une fois dans ses montagnes et Zwentibold, après avoir ravagé le pays entre le Jura et le grand Saint-Bernard, dut revenir auprès de son père sans avoir rien fait[3].

Mais à l'assemblée de Worms avait aussi paru le jeune Louis de Provence[4], accompagné de sa mère Ermengarde. Il venait faire là acte de respect et de soumission, au moment même où quelques-uns des autres « vassaux[5] » d'Arnulf comme de Gui de Spolète et Rodolphe, se mettaient au contraire en état de rébellion, et où la conduite du souverain germanique attestait le désir de faire respecter l'autorité à laquelle il prétendait[6]. La fidélité de Louis devait être récompensée, car Arnulf fit don à son cousin de plusieurs cités qui se trouvaient au pouvoir de Rodolphe Ier[7]. La cession, du reste, resta purement nominale[8]. Aucun texte ne mentionne une tentative faite par Louis pour se mettre en possession des territoires qui lui avaient été concédés. L'année suivante, Arnulf oubliait la promesse faite, pour réaliser son premier dessein et faire reconnaître Zwentibold comme roi de la Lorraine et de la Bourgogne[9].

1. « Lotharii regno », dit Réginon. Or, il emploie la même expression à l'année 895, pour parler des territoires soumis à Zwentibold et qui, en théorie, comprenaient aussi la Bourgogne.

2. *Ann. Fuld.*, *ibid.* ; Réginon, *ibid.*

3. *Ann. Fuldenses*, a. 894, p. 124.

4. *Ann. Fuldenses*, *loc. cit.* — Réginon (*Chron.*, p. 142) place l'entrevue à Lorsch. Les deux textes peuvent se concilier si l'on admet que Louis vint trouver Arnulf à Worms et l'accompagna ensuite à Lorsch où aurait eu lieu la cession, à la nouvelle de l'insuccès de Zwentibold.

5. En prenant ce mot dans un sens vague bien entendu.

6. Sur ces prétentions et sur l'attitude d'Arnulf vis-à-vis des rois francs, cf. Favre, *Eudes*, p. 110-111.

7. Réginon, *loc. cit.* — Les *Ann. Fuld.* ne mentionnent pas la cession.

8. Cf. Trog, *Rudolf I und Rudolf II*, p. 37-40. Réginon dit expressément « eas nullo modo de potestate Ruodulfi eripere praevaluit ». Mais nous ne croyons pas qu'on puisse voir là d'allusion à une guerre.

9. Réginon, *Chron.*, a. 895, p. 143; *Ann. Fuld.*, p. 126. — Duemmler, *Ostfr. Reich*, t. III, p. 350, n'a pas assez insisté sur ce fait que la Bourgogne devait être comme la Lorraine soumise à Zwentibold. Celui-ci, du reste, n'eut pas beaucoup plus de succès que la première fois. Il ne put expulser Rodolphe, réfugié dans ses montagnes, et se borna à lui enlever la partie septentrionale du diocèse de Besançon, pendant que l'évêque

Pour songer à faire des conquêtes et pour administrer son royaume, Louis était encore bien jeune. Aussi les évêques réunis à Valence avaient-ils, comme nous l'avons dit, confié au duc de Bourgogne, Richard le Justicier, et à la reine Ermengarde une autorité que le premier semble avoir été peu soucieux d'exercer. Si en effet son fils Hugues vint dix ans plus tard solliciter pour un de ses fidèles, de la part du roi Louis, la concession de terres dépendant du comté de Lyon[1], aucun document ne mentionne l'intervention de Richard lui-même dans les affaires du royaume de Provence. Les textes au contraire ont conservé quelques faits attestant l'activité d'Ermengarde, qui avait accompagné son fils à Worms[2], et fait concéder par lui divers diplômes[3]. A côté d'elles, les actes émanés du jeune souverain indiquent encore le rôle du comte Teutbert, un des anciens fidèles de Boson[4], comte d'Avignon[5] et d'Apt[6], — d'Aurélien, archevêque de Lyon, qui fut, semble-t-il, chargé de l'instruction de Louis, — de Bernoin[7] surtout

de Bâle revenait à la souveraineté d'Arnulf. LONGNON, *Atlas*, texte, p. 82.

1. Diplôme de 900 (s. d. de j., mais antérieur au 11 octobre), concédant à la requête du comte Hugues, fils du comte Richard, à son fidèle Aimoin des biens dépendant du comté de Lyon et sis à « Cavineas » en Mâconnais (*Chartes de Cluny*, n° 79). Nous avons, d'ailleurs, consacré au rôle de Richard le Justicier une note spéciale que l'on trouvera parmi les Appendices du présent travail, p. 333-345.

2. Cf. *supra*, p. 159.

3. Diplômes du 18 mars 892 pour l'église de Lyon, du 11 août 894, pour l'église de Grenoble, de 896 pour le monastère de Saint-Chef (BOEHMER-MUEHLBACHER, n°s 1448, 1449, 1453; *Hist. de Fr.*, t. IX, p. 674, 675 et 679).

4. Une charte sans date de Teutbert, donnant à l'église de Vienne la villa de *Mantula* (Mantaille?), rappelle que celle-ci avait été donnée à Teutbert par Boson (D'ACHERY, *Spicilegium*, éd. in-fol., t. III, p. 362). Il en est de même dans la concession au comte, par l'archevêque Bernoin, de l'usufruit de la même *villa* (*ibid.*, p. 363). Nous reparlerons, d'ailleurs, plus loin de Teutbert.

5. MANTEYER, *La marche de Provence*, *Positions de thèses de l'École des Chartes*, 1897, p. 56.

6. Avant l'expédition de Louis en Italie, Teutbert n'intervient que dans un diplôme de 896, concédant à l'église d'Apt, ruinée par les païens, le lieu de *Monasteriolum* (BOEHMER-MUEHLBACHER, n° 1450; *Hist. de Fr.*, t. IX, p. 676; ALBANÈS, *Gall. Christ. nov.*, t. I, p. 128). Les mots « Teutbertus illustris comes nostram adiit potestatem, obsecrans ut « sedem Attensis ecclesiae, in ipsius scilicet comitatu », semblent bien indiquer que l'autorité de Teutbert s'étendait sur Apt.

7. Diplôme de 895 (s. d. de j.), en faveur du prêtre Drogon, accordé à la requête de l'archevêque Bernoin et du vicomte Bérillon (ci-après, pièces justif., n° II), et diplôme de 896 pour Saint-Chef, cité n. 3.

auquel Louis avait déjà en grande partie dû son élection, et qui remplissait auprès de lui les fonctions d'archichancelier[1]. Ce fut lui qui s'occupa, avec la reine Ermengarde, d'installer en Provence les moines de Montiérender[2]. Ceux-ci, chassés de leur monastère par les invasions normandes, venaient apportant avec eux le corps de leur patron saint Berchaire[3], chercher un refuge dans des pays en apparence moins menacés, où ils parvinrent quelque temps avant l'élection de Louis. La reine et l'archevêque de Vienne, que l'abbé de la communauté fugitive, Adalric, avait accompagné dans son voyage à Rome[4], les établirent en Viennois à Saint-Teudier, plus tard Saint-Chef[5]. Quelques années plus tard, grâce à leurs protecteurs, les moines faisaient confirmer leurs privilèges par le roi Louis[6]. Celui-ci, vers la même époque, avait à secourir encore d'autres victimes des invasions normandes, sans parler de ses propres sujets, éprouvés par des invasions de pirates probablement sarrasins[7]. Les moines de Tournus, en effet, ne se fiant pas, pour repousser les païens, au château élevé près de leur monastère[8], sollicitaient également un refuge pour les jours d'invasion. Louis leur donnait pour cet objet l'abbaye de Donzère, sur le Rhône, dans le voisinage de Viviers[9].

1. Ce sont les archevêques de Vienne qui ont toujours rempli auprès de Louis les fonctions d'archichanceliers. — Le premier acte où Bernoin paraisse en cette qualité est le premier aussi des diplômes de Louis qui nous soient parvenus, du 18 mars 892 cité pag. précéd., n. 3, et le dernier un précepte de 897 ou 898 (s. j.) pour l'église d'Avignon (Boehmer-Muehlbacher, n° 1454 ; *Hist. de Fr.*, t. IX, p. 680).

2. Dipl. cité, *Hist. de Fr.*, t. IX, p. 679. Cf. pag. précéd. n. 7.

3. Sur ces pérégrinations, cf. *Miracula Sancti Bercharii abbatis*, dans Mabillon, *Acta. Sanct. ord. S. Ben.*, saec. II, p. 846. Mais ce texte ne parle pas du séjour à Saint-Chef.

4. Bulle de Formose du 25 novembre 891 ; Jaffé, n° 3474 ; *Hist. de Fr.*, t. IX, p. 202.

5. Saint-Chef, Isère, arr. La Tour-du-Pin, canton Bourgoin.

6. Dipl. cité (*Hist. de Fr.*, t. IX, p. 679). — Les moines de Montiérender ne devaient pas d'ailleurs demeurer longtemps à Saint-Chef, car un peu plus tard le roi Raoul les établit sur les bords de la Saône (*Mir. S. Bercharii, loc. cit.*).

7. *Conv. Valentin*, dans Boretius-Krause, t. II, p. 376.

8. Ce château est mentionné dans un diplôme d'Eudes (*Hist. de Fr.*, t. IX, p. 448).

9. Louis donne aux moines de Tournus et à l'abbé Blitgaire « abbatiam Doseram quam eis ad Normannorum rabiem vitandam jamdudum concesseramus » et confirme les privilèges [perdus] accordés à ce sujet par le pape Etienne V et par une assemblée d'évêques provençaux (Boehmer-Muehlbacher, n° 1451 ; *Hist. de Fr.*, t. IX, p. 677). La date

Ce sont là à peu près les seuls événements de l'histoire intérieure du royaume de Provence durant les dernières années du xe siècle qui nous soient connus, car si les diplômes de Louis le montrent parcourant les diverses régions de son royaume, séjournant à Lyon[1], à Vienne[2], à Orange[3], à Avignon[4], les actes qu'il date de ces diverses villes sont en général de bien peu d'intérêt historique[5].

C'est cependant encore à cette période de la vie de Louis que nous croyons devoir rapporter la mort d'Ermengarde, survenue, peut-être, en 896 ou 897. En 896, comme nous l'avons dit, elle est encore mentionnée dans un diplôme de son fils en faveur du monastère de Saint-Chef[6]. Mais, le 2

de ce diplôme est un peu incertaine. Il est, en effet, daté du x des kalendes de juillet (22 juin), de la 12e année du règne de Louis, roi, et de la 14e indiction. Louis n'ayant été roi que 11 ans, l'an de règne ne peut être accepté. Si l'on corrige XII en VII, le diplôme serait de 897 ; mais l'indiction XIV est celle de 896. Aussi les Bénédictins ont-ils corrigé XII en VII, ce qui est paléographiquement moins soutenable que la correction de XII en VI. Il faudrait peut-être plutôt admettre une erreur d'une unité sur le chiffre de l'indiction.

L'acte n'est plus connu que par une édition de JUÉNIN (*Nouvelle Histoire de Tournus*, pr., p. 103), faite elle-même d'après un vidimus du XVe siècle d'un cartulaire perdu. L'acte est également mentionné, au XIe siècle, dans le *Chronicon Trenorchiense* de FALCON (MABILLON, *Acta. Sanct. ord. S. Ben.*, saec. IV, p. I, p. 363). « Blitgarius qui a Bosonis filio « Ludovico Duseram quam ante ob refugium jam beato dederat Filiberto « ex toto sibi dari impetravit. » — Donzère (cf. *supra*, p.145) avait déjà été donnée par Charles le Gros aux moines de Tournus, mais ceux-ci, pour une raison ou pour une autre, peut-être en raison des troubles dont parlent les actes du concile de Valence, n'étaient pas entrés en possession de l'abbaye vivaraise.

1. Diplômes du 18 mars 892 (*Hist. de Fr.*, t. IX, p. 674) et de 896 (s. d. de j.) (*Ibid.*, p. 679).

2. Diplôme de 900 (s. d. de j.) pour Aimoin (*Chartes de Cluny*, n° 70).

3. Diplôme de 896 (s. d. de j.) restituant, à la requête d'Amelius, évêque d'Uzès, divers biens à l'église de ladite ville (BOEHMER-MUEHLBACHER, n° 1452 ; *Hist. de Fr.*, t. IX, p. 678).

4. Diplôme s. d. de j. de 897 ou 898, concédant, à la requête de Rostaing, archevêque d'Arles, au prêtre Raimond, un manse du comté de Vaison, sis au comté d'Avignon (BOEHMER-MUEHLBACHER, n° 1454 ; *Hist. de Fr.*, t. IX, p. 680).

5. Quant à l'histoire extérieure, nous avons parlé des relations de Louis avec Arnulf. Seul parmi les chroniqueurs RICHER (*Hist.*, l. I, c. 37) parle d'un contingent de guerriers sortis de la Provence, des cités d'Orange et de Carpentras, qui auraient aidé le roi Eudes à remporter sur les Normands la victoire de Montpensier en Auvergne. Mais tout ce passage offre un caractère épique et paraît bien n'avoir qu'une valeur légendaire (cf. FAVRE, *Eudes*, app. IV, p. 232).

6. *Hist. de Fr.*, t. IX, p. 679.

juin 897[1], Louis demande à la fois des prières pour le repos de l'âme de son père Boson, et de sa mère Ermengarde[2]. Aucun texte d'autre part ne fait allusion à un rôle quelconque joué par la reine lors de l'expédition de son fils en Italie. Il est donc bien probable que c'est avant la fin du IXe siècle que le corps d'Ermengarde alla rejoindre celui de son époux dans la cathédrale de Saint-Maurice de Vienne[3]. Elle ne vit donc pas son fils s'engager au delà des monts dans une série de tentatives, en somme malheureuses et funestes, pour ressaisir la couronne impériale qu'avait portée son aïeul.

1. *Hist. de Fr.*, t. IX, p. 677. La date de ce diplôme est un peu douteuse. Cf. *supra*, p. 161, n. 9.

2. Ce n'est pas une preuve absolue, mais il faut rapprocher du silence de tous les documents relatifs à Ermengarde, à partir de cette date. Rigoureusement, le seul *terminus ad quem* est un diplôme du 26 octobre 905 (Bœhmer-Mühlbacher, n° 1474 ; *Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 416, attribué à tort à Louis II) dans laquelle il est question de la sépulture d'Ermengarde. — Gingins (*Bosonides*, p. 181) admet qu'Ermengarde se retira en 890 dans le monastère de sa mère, celui de Saint-Sixte de Plaisance, et qu'elle y mourut. Il s'appuie sur une donation d'Ermengarde, datée de Plaisance et du 30 novembre 891 (Muratori, *Ant. ital.*, t. I, p. 367). Mais si cette date représente effectivement celle d'un séjour de la reine de Provence auprès de sa mère (laquelle n'était pas morte à cette date, quoi qu'en dise Gingins), le diplôme de 892 pour l'église de Lyon (*Hist. de Fr.*, t. IX, p. 674) prouve qu'Ermengarde revint peu après auprès de son fils, et que ce ne fut pas seulement son corps que ce dernier rapporta d'Italie. L'autre diplôme cité par Gingins (Muratori, *op. cit.*, t. II, col. 205) ne prouve rien. — M. Auvray (*Cartulaires et obituaires français du Vatican*, dans les *Mélanges J. Havet*, p. 409) a cru la reconnaître dans l'« Ermengardis regina », dont l'obit est indiqué au 3 des kalendes d'avril par un martyrologe du Xe siècle, conservé au Vatican sous le n° 435 du fonds la reine Christine, mais il peut être question de la femme de Lothaire I, dont l'obit est indiqué au XIII des kalendes du même mois par le Nécrologe de Saint-Germain-des-Prés (*Soc. Hist. France, Not. et doc.*, p. 23).

3. *Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 416, cité à la note précédente.

CHAPITRE V

LES EXPÉDITIONS DE LOUIS DE PROVENCE EN ITALIE

(900-905)

Dès 878, l'évêque Antoine de Brescia déplorait la malheureuse condition de ses compatriotes: « ils sont, disait-il, la proie, « tantôt des uns, tantôt des autres, et attendent avec impatience « que l'on se soit mis d'accord sur le point de savoir à qui ap- « partiendra le pays[1]. » Depuis 878 cette situation avait empiré encore et l'Italie n'avait pas clos, à la fin du IXe siècle, la période d'incessants changements politiques qui s'ouvre en 875, à la mort de l'empereur Louis II. Depuis cette date, en effet, sans parler des luttes entre Charles le Chauve et ses neveux, on avait vu, jusqu'en 898, « l'Italie gouvernée par quatre rois différents « dont les trois derniers avaient été en même temps empereurs, « Carloman, Charles le Gros, Gui et Lambert, sans parler de « l'empereur Arnulf et du roi Bérenger[2] ». En 898 dans le courant de l'automne une chute de cheval, ou peut-être un assassinat, débarrassait Bérenger de son compétiteur, Lambert, et l'ancien marquis de Frioul, réconcilié avec les principaux partisans de la maison de Spolète, l'impératrice veuve Ageltrude, le marquis Anscher d'Ivrée, semblait devoir régner paisiblement. Mais deux ans ne s'étaient pas écoulés que les grands italiens mettaient une fois de plus en pratique la règle de leur politique dont Liutprand[3] devait un peu plus tard donner la formule célèbre « avoir toujours deux maîtres à la fois pour contenir

1. Lettre à Salomon de Constance, *Coll. Sangall.*, n° XXXIX, dans ZEUMER, p. 421. Même l'époque de Charles le Chauve est considérée comme un temps de paix, « quia unusquisque gaudebat de bonis suis », à l'extrême fin du IXe siècle, par l'auteur du *Chronicon Brixiense* (*Mon. Germ.*, *SS.*, t. III, p. 239).
2. A. LAPÔTRE, *Jean VIII*, p. 198.
3. *Antapodosis*, l. I, c. 37.

« l'un par la crainte de l'autre ». Ils opposèrent donc à Bérenger un nouveau candidat, Louis, fils de Boson, qu'ils appelaient de Provence.

Du moment que les Italiens souhaitaient un autre maître que le leur, rien n'était plus naturel que d'aller le chercher au delà des Alpes. C'est à tort qu'on parlerait[1], pour des Italiens de cette époque, d'un roi « national ». Il n'y a que les grands, laïques ou ecclésiastiques qui jouent un rôle, et ces grands, chaque fois que nous pouvons constater leur origine, sont des Francs, ayant conservé le souvenir de leur première patrie qu'ils n'ont pas, en général, quittée depuis bien longtemps. Des Francs saliens, comme le comte palatin Boderad[2], comme le comte de Vérone Anselme[3], comme le comte de Pavie Samson[4], des Alamans comme le comte de Vérone Ingilfred[5], ne peuvent voir des étrangers dans les souverains venus des mêmes pays qu'eux. Jusqu'en plein milieu du xe siècle, celui que choisissent les Italiens pour l'opposer au provençal Lothaire et au germain Otton, Bérenger II, rappelle dans ses diplômes son origine salique[6]. Il en est de la petite noblesse comme de la grande[7], et jusque dans l'entourage des comtes de Spolète, dans l'Italie méridionale, il y a des Francs de Gaule en grand nombre, qui ont conservé leur langue[8]. Sans doute, à l'époque de Bérenger, il commençait à se rencontrer en Italie des gens qui avaient conscience d'être Italiens, et c'est sans doute avec intention que l'auteur du *Panégyrique* de Bérenger rappelle que le rival de son héros, le Bourguignon Gui, venait des bords du Rhône[9]. Mais, en somme, toute l'histoire italienne des dernières années du

1. Duemmler, *Ostfr. Reich*, t. I, p. 47, cherche, au contraire, à déterminer le caractère plus ou moins national des maîtres de l'Italie.
2. Campi, *Storia di Piacenza*, t. I, p. 478.
3. Muratori, *Ant. ital.*, t. II, col. 247.
4. Robolini, *Notizie della sua patria*, t. II, p. 102.
5. Ughelli, *Italia Sacra*, t. V, col. 727. — On pourrait beaucoup multiplier les exemples.
6. *Forschungen z. deutschen Gesch.*, t. X, p. 313.
7. Duemmler, *Ostfr. Reich*, t. III, p. 14. — Les témoins de la fondation du monastère de Saint-Caprais par Adalbert I de Toscane (Muratori, *Ant. Estensi*, t. I, p. 210) se disent Alamans et Bavarois, etc.
8. A. Lapôtre, *Jean VIII*, p. 334.
9. *Gesta Bereng.*, l. II, v. 13 : « Gallicus heros » ; l. II, v. 161 : « Rhodanicus ductor ». L'auteur oppose aussi les *Galli* qui suivent Gui aux partisans de Bérenger.

IXe siècle est l'histoire de la lutte entre deux grandes familles franques pour la possession du vain titre de roi. Gui de Spolète est parent à la fois des comtes de la marche de Bretagne, de l'archevêque de Reims Foulque[1] et des seigneurs de la Bourgogne dijonnaise[2], qui le soutiennent dans sa lutte contre Bérenger de Frioul[3]. Celui-ci d'ailleurs n'est pas plus un Italien que Gui. Il est allié aux grandes familles de la Gaule et notamment à celle des Adalard. Son père, le marquis Éverard, avait mérité, en arrêtant les invasions slaves, d'épouser la fille de Louis le Pieux, Gisla, et de voir son marquisat devenir héréditaire dans sa famille. Il avait en effet pour successeurs, l'un après l'autre, ses deux fils, Unroch et Bérenger[4]. Ce dernier, neveu d'un marquis de Toulouse et d'un abbé de Saint-Bertin, cousin d'un abbé de Cysoing en Flandre, est donc un Franc comme son rival. C'est, de plus, un Carolingien qui se glorifie volontiers dans ses diplômes[5] de sa parenté avec les rois Francs, parenté dont son panégyriste tire aussi pour lui vanité[6], Ce dernier en même temps cherche à justifier la royauté de son héros, non par une expression quelconque du sentiment national, mais par une prétendue donation de l'empereur Charles le Gros[7].

Louis de Provence, petit-fils du dernier souverain qui eût régné tranquillement sur la péninsule, n'était donc pas plus un étranger que Gui ou Bérenger. Arnulf, bâtard d'ailleurs, et dont les Italiens avaient mal accueilli la domination, était mort. Charles le Simple était trop loin et hors d'état de recommencer la tentative de Charles le Chauve. Louis était donc le seul Carolingien que l'on pût opposer à Bérenger[8].

1. Favre, *Eudes*, p. 81-85. On peut y ajouter que le nom de Foulque figure dans l'obituaire italien de Brescia (Odorici, *Storie Bresciane*, t. IV, p. 70).

2. Sur toute la famille de Gui, cf. Wuestenfeld, *Die Herzoge von Spoleto*, dans les *Forschungen z. d. Gesch.*, t. III, p. 383 et suiv.

3. Duemmler, *Gesta Bereng.*, p. 15-16.

4. Sur la famille de Bérenger et la marche de Frioul, cf. Duemmler, *Ostfr. Reich*, t. III, p. 14; *Gesta Ber.*, p. 15; E. Favre, *La famille d'Everard, marquis de Frioul*, dans les *Etudes... dédiées à G. Monod.*, p. 155.

5. Diplôme du 12 mai 890 (Muratori, *Ant. ital.*, t. I, p. 280) diplôme sans date pour l'église de Novare (*Mittheil des Inst. f. Œ. GF.*, t. II, p. 452), confirmant les préceptes de Charles le Gros et Carloman « quorum prosapie nostra coruscat origo ».

6. *Gesta Bereng.*, l. I, v. 16 ; l. III, v. 4 ; l. IV, v. 6.

7. *Gesta Bereng.*, l. I, v. 30.

8. On y attache une certaine importance (cf. n. 5) et le panégyriste

Rodolphe Ier, en effet, celui de tous les souverains voisins qui se trouvait avec Louis le plus à même de descendre en Italie était étranger au sang de Charlemagne. Mais nous ignorons la part qu'il faut faire aux idées de grandeur de Louis lui-même, à celles qu'avait pu lui inspirer sa mère Ermengarde, dont les prétentions en sa qualité de fille de Louis II sont attestées par des textes assez nombreux[1]. La vieille impératrice Engilberge, à laquelle on pourrait songer à prêter des vues ambitieuses pour son petit-fils comme elle en avait eu autrefois pour son gendre, vivait retirée dans son couvent de Saint-Sixte de Plaisance, où elle ne mourut que quinze ans plus tard[2]. Il est peu vraisemblable en outre qu'elle eût ainsi trahi son ancien allié Bérenger, dont l'un des premiers actes avait précisément été de confirmer les diplômes auparavant obtenus par la veuve de Louis II[3].

En dehors, d'ailleurs, de la facilité générale des Italiens à changer de maître et à se soumettre à des souverains venus d'au delà des Alpes, il y avait peut-être des causes plus particulières de mécontentement contre Bérenger. Les circonstances n'étaient point favorables à celui-ci. Les Hongrois venaient d'envahir et de piller son royaume, en le battant lui-même sur les bords de la Brenta[4]. On était au lendemain de la guerre contre Gui de Spolète : malgré la facilité des Italiens à accepter les changements de souverain, il est bien probable qu'il restait des partisans de ce dernier, aux yeux desquels l'origine « bourguignonne » de Louis constituait

de Bérenger lui-même est obligé (l. IV, v. 5) de reconnaître que la naissance constitue un titre en faveur de Louis :

... Sed stirpe legendus
Berengario genesi conjunctus quippe superba.

Duemmler (*Ostfr. Reich*, t. III, p. 434) considère à tort comme extraordinaire que le roi de Provence ait pu avoir la présomption de chercher à mettre la main sur l'héritage de son aïeul l'empereur Louis II.

1. Le diplôme de Boson où elle se dit « proles imperialis », le témoignage d'Hincmar (*Ann. Bertin.*, a. 879), le texte des actes du concile de Valence, la *Visio Karoli*.

2. Campi, *Storia di Piacenza*, t. I, p. 350.

3. Diplôme du 8 mai 888 (Muratori, *Ant. ital.*, t. VI, col. 345).

4. *Ann. Fuld.*, a. 900 ; Réginon, *Chron.*, a. 901 ; *Ann. Alemannici*, a. 899 (*Mon. Germ.*, *SS.*, t. I, p. 53). — Bérenger fut battu sur la Brenta le 24 septembre 899 (Duemmler, *Ostfr. Reich*, t. III, p. 507). Les Hongrois pillèrent l'Italie pendant l'année suivante. Au mois de juin, l'évêque Liutward de Verceil fut tué par eux. Cf. Dussieux, *Essai histor. sur les invasions des Hongrois*, p. 24-26.

un titre en faveur de ce prince, tout autant que sa descendance carolingienne[1]. Le comte Gui, l'un des principaux appuis de son homonyme et cousin le marquis de Spolète durant l'expédition de 889[2], venait de la Bourgogne. Les textes relatifs à ce pays le mentionnent à diverses reprises, précisément à côté de Boson[3]. Son frère Anscher, qui l'accompagna en Italie, avait été comte d'Oscheret[4], avant de recevoir de Gui de Spolète le marquisat d'Ivrée[5]. C'est le fils de cet Anscher, Adalbert d'Ivrée, que Liutprand[6] (notoirement suspect de partialité, il est vrai[7]), désigne comme ayant été en Italie le premier partisan de Louis. Il reçut en effet à deux reprises au moins le nouveau souverain dans sa ville de Verceil[8] et dont, comme son « très cher fidèle », il obtint des diplômes[9].

1. Il faut rapprocher des termes dont le panégyriste de Bérenger se sert contre Gui de Spolète ceux qu'il emploie en parlant de Louis:

Sollicitat Rhodani gentem...

(*Gesta Ber.*, l. IV, v. 4.)

2. Expédition au cours de laquelle fut tué ce comte Gui. Cf. Duemmler, *Gesta Bereng.*, p. 22.

3. Cf. *supra*, p. 82, n. 1 et p. 166.

4. Duemmler, *ibid.* Un diplôme de Charles le Gros (*Forsch. z. Deutsch. Gesch.*, t. IX, p. 422) parle des honneurs d'Anscher dans l'Oscheret. — Sur le *pagus Oscarensis*, cf. Longnon, *Atlas hist.*, p. 96.

5. Il paraît avec ce titre dès l'avènement de Gui de Spolète (Duemmler, *Ostfr. Reich*, t. III, p. 379; Desimoni, *Sulle marche d'Italia*, p. 144), qui, le jour même de son couronnement comme empereur, le 4 février 891, donne un diplôme à la requête de « Anscherius marchio et consi- « liarius noster » (*Cod. dipl. Lang.*, n° CCCXLVI). Le titre officiel du personnage que nous désignons sous le nom de marquis d'Ivrée semble avoir été celui de « marchio in Italia » (Cipolla, *Di Audace*, p. 242), et il étendit au début du xe siècle son autorité jusque sur Asti et Turin, peut-être même jusque sur Milan (Desimoni, *op. cit.*, p. 145-6, et p. 150).

6. *Antapodosis*, l. II, c. 33.

7. Adalbert d'Ivrée fut le père de Bérenger II, persécuteur de l'évêque de Crémone. Aussi celui-ci est-il souvent exagéré dans ses récits relatifs au marquis d'Ivrée, comme on le voit par ce qu'il en dit précisément dans le passage cité.

8. Louis est à Verceil le 23 mars 901 (diplôme en faveur de l'église de Verceil; Durandi, *Ricerche sopra il diritto publico del Vercellese e della Lombardia*, pub. par Rondolino, *Miscell. di Storia ital.*, t. XXV, p. 23) et le 23 mai de la même année (Boehmer-Muehlb., n° 1464, *Cod. dipl. Lang.*, n° CCCXCIV). Il y est de nouveau le 21 avril 902, et y donne un diplôme en faveur d'Idelger, vassal du vicomte Buddon (Carutti, *Reg. Com. Sabaudiae*, n° 1; *Mon. Hist. Patr.*, *Chartae*, t. I, col. 103).

9. Le second des diplômes cités à la note précédente est accordé à la requête d' « Adalbertus marchio, filius quondam Anscherii ». Il ne saurait donc y avoir de doute, c'est bien d'Adalbert d'Ivrée et non d'Adalbert de Toscane qu'il s'agit; cf. Duemmler, *Gesta Bereng.*, p. 37.

Quoi qu'il en soit, Louis se trouvait encore à Vienne dans le courant de l'année 900[1]. Lorsqu'il eut reçu l'invitation des seigneurs italiens, il traversa les Alpes, sans doute en franchissant les passes que son allié, le marquis d'Ivrée, était chargé de défendre. Le 11 octobre il était à Pavie et y faisait don à la veuve de Gui de Spolète, l'ex-impératrice Ageltrude,

Adalbert, fils d'Anscher, date également d'après les années du règne de Louis un plaid qu'il tient à Verceil en 902 (Tiraboschi, *Storia di Nonantula*, t. II, p. 85).

1. Diplôme en faveur d'Aimoin, *Chartes de Cluny*, n° 70 : cf. *supra*, p. 162, n. 2. Cet acte est ainsi daté : « Actum est hoc preceptum apud Vien- « nam civitatem anno incarnationis dominice DCCCC, indict. II, anno I « regnante Ludovico gloriosissimo rege. » L'indiction est celle de 899 : l'an I du règne, en 900, ne pourrait être que celui du règne en Italie, compté à partir du moment auquel Louis reçut l'appel des grands de ce pays, car son itinéraire s'oppose à ce que l'on considère l'acte comme postérieur au couronnement de Pavie, ainsi que le fait à tort Bruel, *Chronologie des rois de France et de Bourgogne*, p. 64. Il n'est pas impossible que l'on ait compté de cette manière les années de règne même dans un diplôme relatif à la Provence, car nous connaissons un acte bourguignon daté d'après le règne de Louis en Italie (*Chartes de Cluny*, t. I, p. 94). D'autre part, le notaire Arnulf, qui a signé le diplôme qui nous occupe, souscrit aussi bien les actes émanés de la chancellerie italienne que ceux émanés de la chancellerie provençale. Il serait cependant possible aussi, l'acte n'étant connu que par des copies de cartulaires, qu'il faille supposer une erreur de copiste, *anno I* pour *anno X*, 900 étant la 10e année du règne de Louis en Provence. Cependant le ms. le plus ancien qui nous ait conservé ce texte, le cartulaire C de Cluny (Bibl. Nat., ms. lat. nouvelles acq. 2262, fol. 59, n° 129) donne *anno primo* en toutes lettres. — Au mois d'août de cette année, c'était encore Bérenger qu'on reconnaissait dans le voisinage de Bergame (*Cod. dipl. Lang.*, n° CCCLXXXV).

On ne peut guère établir la chronologie (et même une partie des faits) des expéditions de Louis en Italie, que grâce aux textes diplomatiques. L'emploi exclusif des sources narratives avait induit en erreur quelques-uns des meilleurs érudits des siècles passés, notamment Dom Vaissète (*Hist. de Langued.*, t. IV, p. 17 sqq.). La *Chronique* de Réginon, en effet, place en 896 la première descente de Louis en Italie, et de là cette date passa dans un certain nombre de chroniques universelles, comme celle de Marian Scott (*Hist. de Fr.*, t. IX, p. 271) ou le *Manipulus Florum* (c. XIX) de Galvaneus Flamma (*Script. Rer. Ital.*, t. XI, col. 604). Cette date est en contradiction avec les diplômes de Louis, très nombreux cette année pour la Provence, et avec ce fait que l'expédition, au témoignage de Réginon lui-même, n'eut lieu qu'après la mort de Lambert (898). Aussi Dom Vaissète veut-il rapporter cette expédition à 899, en rapprochant cette mention de l'indication de combats en Italie, donnée par le même Réginon sous l'année 898. Nous possédons trop peu de textes pour pouvoir affirmer avec certitude que Louis n'ait pas pénétré en Italie en 899; mais l'hypothèse est peu vraisemblable. Ni Réginon, ni Liutprand en effet ne parlent de trois expéditions; et il faudrait les admettre, dans ce système, pour expliquer la présence de Louis à Vienne durant l'année 900.

d'un domaine dit *Curtis-major*[1], au comté d'Ancia. — C'est dans cette ville, peut-être seulement le lendemain, dimanche 12 octobre, qu'eut lieu le couronnement de Louis comme roi d'Italie, au milieu d'un grand concours de nobles et d'évêques[2]. De Pavie, il paraît s'être sur-le-champ dirigé vers Rome. Le 14 octobre il était à Olonna[3], au comté de Lodi, où se trouvait l'une des résidences des souverains italiens[4]. Le 31 du même mois[5], on le trouve à Plaisance, où il confirme à Pierre, évêque de Reggio, les domaines de son église puis, le 19 janvier 901[6] à

1. L. Schiaparelli, *Diplomi inediti dei secoli IX e X*, dans le *Boll. dell' Ist. stor. ital.*, nº XXI, p. 136.

2. Le préambule d'un diplôme pour Pierre, évêque d'Arezzo, du 12 octobre (Boehmer-Muehlb., nº 1455 ; Muratori, *Ant. Ital.*, t. I, col. 87) mentionne cette élection : « Venientibus nobis Papiam in sacro palatio, « ibique a electione... in nobis ab omnibus episcopis, marchionibus, « comitibus, cunctisque item majoris inferiorisque personae ordinibus « facta, prout opportuni temporis ratio significabatur. » Il faut, bien entendu, faire la part des formules. — Le diplôme ne parle que d'élection, mais il est bien probable que le couronnement a eu lieu à Pavie, capitale ordinaire des rois italiens. Constantin Porphyrogénète (*De Adm. Imp.*, éd. Bekker, p. 116), qui peut avoir eu sur ce point un renseignement exact, dit que lorsque Louis arriva dans cette ville, il était encore ἄστεπτος. Comme le 12 octobre tombe précisément un dimanche, il est possible que ce soit le jour même de l'élection et du couronnement. Mais il est bien évident que l'on peut admettre fort bien que la date de temps du diplôme, sous *actum*, ne s'applique pas exactement aux faits énoncés dans l'exposé. M. Schiaparelli, en raison du diplôme pour Ageltrude, cité n. 1, croit l'élection antérieure au 11 octobre. Mais le diplôme en question peut être antérieur à la cérémonie, comme le prouve l'acte cité p. 169, n. 1, où Louis compte les ans de son règne en Italie, avant même d'être entré dans ce pays. En somme, la mention de l'élection dans un diplôme dont la date de temps, sous *actum*, coïncide avec un dimanche, constitue tout au moins une présomption en faveur de notre hypothèse que la cérémonie de l'élection et le couronnement ont pu avoir lieu à Pavie le 12 octobre.

3. Boehmer-Muehlb., nº 1456 ; Muratori, *Ant. ital.*, t. I, col. 581.

4. Cf. *Mitth. des I. f. Œ. G F.*, t. VII, p. 444, et le début de la notice d'un plaid tenu par Bérenger dans cette ville le 9 août 907 (Schiaparelli, *Dipl. ined.*, p. 145).

5. Boehmer-Muehlb., nº 1457 ; Ughelli, *Ital. Sacra*, t. II, p. 155.

6. Boehmer-Muehlb., nº 1459 : *Cod. dipl. Lang.*, nº DCCCLXXXI. — Nous n'avons pas cité un diplôme daté également de Bologne et du 16 janvier 901 (Boehmer-Muehlb., nº 1458 ; *Cod. dipl. Lang.*, nº CCCLXXXVIII) qui est évidemment un faux (cf. Duemmler, *Gesta Berenq.*, p. 168). Cependant, les clauses finales sont assez correctes, si ce n'est la substitution, dans la recognition de chancellerie, du nom d'Heilbert à celui de Liutward. Les éléments chronologiques de la date concordent. Il est donc possible que le protocole final et en particulier la date aient été empruntés à un diplôme authentique et que Louis se soit trouvé réellement à Bologne le 16 janvier.

Bologne, d'où il date un diplôme en faveur du monastère de son aïeule Engilberge, celui de Saint-Sixte de Plaisance. A la fin de ce même mois ou au début de février il était à Rome, au milieu d'une nombreuse assistance de comtes et d'évêques. C'est dans cette ville que, le 15 ou le 22 février 901, sans doute[1], il recevait des mains du pape Benoît IV la couronne impériale[2].

1. Le couronnement est certainement postérieur au 19 janvier 901, date à laquelle Louis ne porte encore que le titre de roi (Bœhmer-Muehlb., n° 1459 ; Muratori. *Ant. ital.*, II, 205 ; *Cod. dip. Lang.*, n° CCCLXXXI) et antérieur au 28 février 901, date la plus avancée à laquelle on puisse placer les actes (Bœhmer-Muehlb., n° 1460 ; Mansi, XVIII, 239) d'une assemblée de grands et d'évêques tenue à Rome par Louis *Empereur*. Il serait même certainement antérieur au 24 de ce mois si l'on admettait la correction faite à la date du diplôme pour Pierre d'Arezzo, par Lupi (*Cod. dip. Berg.*, t. II, p. 4) et par Duemmler (*Gesta Bereng.*, p. 168). Bœhmer-Muehlb., n° 1461 ; Muratori, *Ant. ital.*, t. II, p. 49). Tous deux veulent lire *VI kl. mart.* au lieu de *VI non. mart.*, en considérant que si Louis était à Rome le 2 mars, il aurait pu difficilement être à Pavie le 11 du même mois, la distance entre ces deux villes étant, en effet, d'environ 500 kilomètres. Mais la question de la rapidité des déplacements au xe siècle n'a pas encore été suffisamment étudiée pour permettre de nier la possibilité du fait, et d'autre part, il faut toujours tenir compte d'une discordance possible entre les dates de temps et de lieu (cf. A. Giry, *Manuel de Diplomatique*, p. 583). Donc, bien que le diplôme en question ne soit connu que par une copie de cartulaire, la correction ne s'impose pas absolument. — Mais il est bien probable que Louis faisait partir du jour de son couronnement le compte des années de son empire. Or, deux diplômes, qui ne sont, il est vrai, connus que par des copies de cartulaires, considèrent le 12 février 902 comme faisant encore partie de la première année du règne de Louis (Bœhmer-Muehlb, nos 1467 et 1468 ; Tiraboschi, *Storia di Nonantula*, t. II, p. 84, et Muratori, *Ant. ital.*, t. II, p. 207). La date du premier de ces deux diplômes porte, il est vrai, *ann. inc.* DCCCI, mais c'est par erreur, car en février 901, Louis était à Rome, non à Pavie, et sa chancellerie comptait *ind. IV* et non *ind. V*. La date du couronnement se place donc entre le 13 et le 28 février 901. Mais comme il est probable que Louis, selon l'usage des Carolingiens, suivi en cela par Gui de Spolète et par Lambert s'est fait couronner un dimanche, le jour du couronnement doit être fixé au 15 ou au 22. — La date donnée par Bœhmer, au second des diplômes cités, est erronée, sans quoi le couronnement serait certainement le 22. Les diplômes provençaux, toujours très mal datés, ne permettent pas de décider la question. — Nous n'avons pas fait intervenir un diplôme daté du 25 février 902, légèrement suspect d'altération, et qui ne fournirait d'ailleurs rien de plus. (*Mon. Hist. Pat. Chartae*, t. II, col. 21-23 : sur l'authenticité et la date de ce diplôme, cf. C. Cipolla, dans *Miscell. di Storia ital.*, t. XXXII, p. 155.)

2 Ni Liutprand, ni Constantin Porphyrogénète ne parlent de cette consécration impériale, indiquée, au contraire, par Réginon (*Chronique*, a. 898. p. 144), et par la notice de l'assemblée tenue à Rome en

Son autorité parait avoir été reconnue à cette date dans la majeure partie de ce qui constituait le royaume d'Italie, dans le marquisat d'Ivrée[1], en Lombardie jusqu'à Côme dont l'évêque remplissait auprès du nouveau souverain les fonctions d'archichancelier[2], dans le marquisat de Toscane[3], à Rome enfin où le souverain pontife avait couronné Louis et faisait frapper des monnaies à son nom[4]. En revanche, nous n'avons

février 901 (Mansi, t. XVIII, p. 239) qui fournit en même temps les noms d'un certain nombre de personnages laïques et ecclésiastiques réunis sans doute à cette occasion. Elle est également mentionnée par un certain nombre de textes annalistiques : *Ann. Alemannici*, a. 900 (*Mon. Germ., SS.*, t. I, p. 54) qui distinguent le fait de l'expédition de 900 de celui du couronnement ; *Ann. Einsidlenses*, a. 901 (*Mon. Germ., SS.*, t. III, p. 140) ; *Ann. Cavenses* (*Ibid.*, p. 188) ; *Chron. Casauriense* (*SS. Rer. Ital.*, t. II, II, col. 822) ; Galvaneus Flamma (*Manipulus Florum*, c. XIX, *Script. Rer. Ital.*, t. XI, col. 604), qui est très postérieur, mais semble emprunter à une source ancienne perdue. Le nom de Louis figure naturellement dans un certain nombre de catalogues impériaux : *Cat. Neapolitanus* (*Script. Rer. Lang.*, p. 493) ; *Cat. Nonant. Contin.* (*Ibid.*, p. 503) ; *Cat. Pont. Romanorum et imperat. saec. XI* (*Mon. Germ., SS.*, t. XXIV, p. 82) ; Gilbert, *Chron. Pont. et Imper. Roman.* (*Ibid.*, p. 131) ; Chronique dite de Hugues de Saint-Victor (*Ibid.*, p. 95) et catalogues qui en dérivent (*Ibid.*, p. 104 et 113) ; *Cat. Cavensis* (*Mon. Germ., SS.*, t. III, p. 215). — Louis porte dans la série des empereurs de même nom le numéro trois.

1. Cf. *supra*, p. 168.

2. Duemmler, *Gesta Bereng.*, p. 169. — Les diplômes de Louis et quelques autres actes montrent, dans ces régions, l'autorité de ce prince s'exerçant sur les diocèses ou les comtés de Verceil (*supra*, p. 168 note 8), Asti (*M. H. P. Chartae*, t. I, p. 100 ; t. II, p. 21), Alba (F. Savio, *Gli antichi vescovi*, p. 53), Bergame (*Cod. dipl. Lang.*, nos CCCXCIII, CCCXCIV, CCCXCVII ; Mansi, t. XVIII, p. 329), Bologne (*Cod. dipl. Lang.*, no 381), Brescia (Mansi, *l. cit.*), Bredulo, aujourd'hui Breo, près de Mondovi (*M. H. P. Chartae*, t. I, c. 100), Côme (Ughelli, *Ital. sacra*, t. II, col. 255 et V, col. 27 ; Muratori, *Ant. ital.*, t. II, col. 47 ; *Mitth. d. Inst. f. Œ. G F.*, t. VII, p. 456 ; *Cod. dipl. Lang.*, no 390), Crémone (*Cod. dipl. Lang.*, no CCCLXXXIX), Lodi (Mansi, *l. cit.* ; *Cod. dipl. Lang.*, no 387), Novare (*Ibid.* et Ughelli, *Ital. sacra*, t. VI, col. 271), sans parler de Pavie.

3. Nous parlons un peu plus bas d'Adalbert, marquis de Toscane, et de ses relations avec Louis. Les actes montrent Louis reconnu en Toscane à Lucques (Mansi, *l. cit.* ; Ughelli, t. I, col. 799 ; *Memorie lucchese*, t. V, II, p. 70), à Arezzo (Mansi, *ibid.* ; Muratori, *Ant. ital.*, t. I, col. 87 ; t. II, col. 49), à Chiusi (*Forsch. z. d. Gesch.*, t. IX, p. 428 ; à Fiesole (Mansi, *Ibid.*), à Florence (*Ibid.*), à Pistoia (*Ibid.*), à Volterra (*Ibid.*), en Emilie à Parme (*Ibid.*), à Plaisance (*Ibid.* et *Cod. dipl. Lang.*, no CCCLXXXI ; Ughelli, t. II, col. 255 ; *Miscell. di Storia ital.*, t. XXV, p. 23), à Luna (Mansi, *ibid.*), à Modène (Muratori, *Ant. ital.*, t. III, p. 143), à Reggio (Muratori, *Ant. ital.*, t. I, col. 581 ; t. II, col. 205 ; Ughelli, t. II, col. 255 ; *Cod. dipl. Lang.*, no CCCLXXXI).

4. Certaines monnaies de ce pape portent au revers le nom de l'empe-

aucune preuve que cette autorité s'étendît également sur la partie méridionale de l'Italie, comme s'y était étendue plus ou moins effectivement celle de Gui et de Lambert[1]. Elle n'était certainement point reconnue dans les pays situés à l'est de l'Adige et correspondant à la marche de Frioul[2]. Dans cette région Bérenger, durant l'automne de l'année 901, régnait encore à Vérone et à Vicence[3] et très probablement, par conséquent, dans les parties de son marquisat plus voisines des frontières slave et bavaroise[4].

Parmi les seigneurs les plus considérables entre ceux qui s'étaient rangés du côté de Louis il faut placer Adalbert, marquis de Toscane, et le comte Sigefroi.

Adalbert II, dit le Riche[5], avait, entre 884 et 889[6], succédé avec les titres de comte[7], de duc[8] et de marquis[9], à son père,

reur Louis (GARIEL, *Monnaies royales de la 2e race*, p. 340, et pl. LXIII, nos 5 et 6).

1. Chartes de 894 et 897 dans LUENIG, *Cod. diplom. ital.*, t. IV, p. 398 et 399. Mais il ne faut pas oublier que Gui et Lambert étaient ducs de Spolète avant de régner en Italie.

2. Le point le plus rapproché de l'Adige où l'on puisse constater que Louis était reconnu est seulement Brescia, dont l'évêque assiste à son couronnement. L'évêque de Concordia cependant intervient en 901 dans un diplôme de Louis (BŒHMER-MUEHLB., no 1459; *Cod. dipl. Lang.*, no CCCLXXXI). C'est à tort que DUEMMLER, *Ostfr. Reich*, t. III, p. 14, croit pouvoir déduire de la présence de comtes particuliers à Vérone que la marche de Frioul ne s'étendait pas jusqu'à cette ville. Les marquis de Toscane (cf. *infra*, p. 174, n. 10) avaient un comte particulier à Lucques, leur capitale.

3. Deux diplômes du 23 août 901 sont datés de Vérone (BIANCOLINI, *Vescovi di Verona*, p. 73, et MURATORI, *Ant. ital.*, t. VI, col. 223). Le premier est accordé à la requête de Vital, évêque de Vicence, mais il faut remarquer que le second est en faveur de l'évêque Garibald de Novare, sujet de Louis, qui en obtint plusieurs diplômes. On peut citer aussi comme preuve de la continuation du règne de Bérenger à Vérone la date d'un acte privé rapportée par C. CIPOLLA, *Verzeichn. der Kaiserurk. in den Arch. Veronas* dans *Mitth. des Inst. für Œ. GF.*, t. II, p. 94.

4. Sur ces limites, cf. DUEMMLER, *Ostfr. Reich*, t. III, p. 14.

5. LIUTPRAND, *Antapodosis*, l. I, c. 39 : « ut solus ipse cognomento diceretur Dives ».

6. C'est Adalbert I qui fonde en 884 le monastère de Saint-Caprais (MURATORI, *Antich. Estensi*, t. I, p. 218; DUEMMLER, *Ostfr. Reich*, t. III, p. 369), mais c'est Adalbert II qui figure dans la guerre entre Bérenger et Gui en 889.

7. MURATORI, *Ant. ital.*, t. III, col. 1037.

8. Adalbert I porte ce titre en 847 (FIORENTINI, *Memorie di Matilde*, t. III, p. 17).

9. Adalbert I s'intitule « *comes et marchio* » dans la charte de Saint-Caprais, il est dit *marchio* en 847 (MURATORI, *Ant. ital.*, t. III, col. 167) Adalbert II ne reçoit de Liutprand (l. I, c. 39; l. II, c. 35) que ce titre.

Adalbert Ier, dans le gouvernement des vastes territoires soumis à l'autorité du « marquis de Toscane », autorité dont les limites ne paraissent pas avoir été plus nettes que celles des autres marches de l'empire franc. Dans les premières années du IXe siècle elle s'était étendue sur la Ligurie et sur la Corse[1]. Au début du Xe, le marquis semble avoir exercé, au delà des villes toscanes proprement dites, de Lucques, sa capitale[2], de Florence[3], Pise[4], Chiusi[5], jusqu'à Parme[6] et même à Novare[7], sur un certain nombre de gastalds[8], de vicomtes[9] et même de comtes[10], sinon un pouvoir bien défini, du moins une certaine suprématie.

Les premiers titulaires de la marche, au temps de Charlemagne et de Louis le Pieux, furent deux comtes du nom de Boniface. Le second paraît avoir été disgracié par Lothaire comme partisan de Judith, et dépouillé momentanément de son comté de Lucques[11]. C'est néanmoins le fils de Boniface II,

Cf. Ughelli, *Ital. sacra*, t. II, col. 214 ; *Mittheil. des I. f. Œ. G F.*, t. II, p. 51.

1. Duemmler, *Ostfr. Reich*, t. III, p. 16. Les *Annales regni Francorum*, a. 828 (éd. Kurze, p. 166), et la *Vita Sergii II Papae* (*Liber Pontificalis*, éd. Duchesne, t. II, p. 99), disent expressément que le titulaire du duché de Toscane, le comte Boniface, était chargé de la défense de la Corse.

2. C'est là qu'on trouve le plus souvent les deux Adalbert et le second y fut enseveli (cf. son épitaphe dans Liutprand, *Opera*, éd. Duemmler, p. 166). — Lucques est qualifiée de « curte ducali » (Muratori, *Ant. ital.*, t. I, col. 503).

3. Duemmler, *ibid.*

4. Son *missus* y est mentionné en 878 et en 909 (Muratori, *Ant. ital.*, t. III, col. 1037 et 1041).

5. Duemmler, *loc. cit.*, et diplôme de l'empereur Louis III du 1er juin 901 (*Forsch. z. d. Gesch.*, t. IX, p. 429).

6. Placite de mai 906 (Muratori, *Ant. ital.*, t. II, col. 937).

7. Diplômes de Bérenger de 908 et de 915 pour le monastère de Saint-Sébastien de Fundaneto (*Mitth. d. Inst. f. Œ. GF.*, t. II, p. 451).

8. Videlgrimus, gastald d'Adalbert I, est mentionné en 853 (Muratori, *Ant. ital.*, t. III, col. 167).

9. Gariard, « vicomte du marquis Adalbert », est mentionné dans les deux diplômes de Bérenger cité n. 7. — Liutprand (*Antapodosis*, l. II, c. 66) donne à ce personnage le titre de comte.

10. Il y avait notamment, semble-t-il, à Lucques même, un comte distinct du marquis de Toscane. En décembre 857, sous Adalbert I, c'est un comte Hildebrand qui préside le plaid dans cette ville, assisté de l'évêque et de deux missi impériaux (Muratori, *Ant. ital.*, t. I, col 557) et il paraît avoir eu son fils pour successeur dans ses fonctions (Duemmler, *Ostfr. Reich*, t. III, p. 378).

11. Nous avons des renseignements sur la famille d'Adalbert dans la

Adalbert Ier, que l'on retrouve en 847 à la tête de la marche de Toscane[1] et qui est mentionné dans les actes jusqu'en 884[2]. Nous avons eu déjà l'occasion de parler de ses démêlés avec le pape Jean VIII, qu'avec l'aide de Lambert de Spolète, dont il avait épousé la sœur, l'impudique Rotilde[3], il contraignit à se réfugier en Gaule auprès de Boson et de Louis le Bègue. Comme tous les Italiens de son temps, on le voit servir tour à tour les différents souverains qui établirent pendant une période plus ou moins longue leur domination sur la péninsule, Louis II, Charles le Chauve et le « parti français » qui paraissent l'avoir réconcilié avec Jean VIII[4], puis Charles de Souabe[5]. Son fils Adalbert II, qui figure en même temps que son père dans le dernier acte de celui-ci, montre la même facilité à suivre le parti du plus fort. Dans la lutte de 889 entre Bérenger et Gui, il observe d'abord une sage neutralité, datant prudemment ses actes de « la mort de l'empereur Charles[6] »; ce n'est qu'après le triomphe définitif du duc de Spolète qu'il se décide à se souvenir que sa mère était la sœur du vainqueur, et à figurer dans les actes de celui-ci comme son « très cher neveu et fidèle conseiller[7] ». Sa politique à l'égard d'Arnulf, lors des deux expéditions de celui-ci en Italie, fut hésitante[8] ; sa parenté avec Gui de Spolète ne l'empêcha pas de passer au parti de Bérenger contre l'empereur Lambert, qu'il avait commencé par reconnaître[9], mais dont il essaya

charte de fondation du monastère de Saint-Caprais, citée plus haut. C'est à elle que prétendait se rattacher la maison d'Este (Muratori, *Ant. Estensi*, t. I, 440).

1. Duemmler, *Ostfr. Reich*, t. III, p. 16.
2. Fiorentini, *Memorie di Matilde*, t. III, p. 17.
3. « Una cum moecha sorore Rotilda », dit Jean VIII, dans sa lettre à Louis le Bègue (Migne, t. CXXVI, c. 768).
4. Duemmler, *Ostfr. Reich*, t. III, 92 ; Jaffé, n° 3331.
5. Du moins nous croyons qu'il faut l'identifier avec le comte Adalbert qui, en mars 881, assiste à un plaid tenu à Sienne par Charles le Gros (Muratori, *Ant. ital.*, t. II, col. 391).
6. Cf. Duemmler, *Ostfr. Reich*, t. III, p. 365 et les dates de divers actes rapportées par lui.
7. Diplôme du 26 mars 890 (Ughelli, *Ital. Sacra*, II, 214) et un autre diplôme cité par Duemmler, *Ostfr. Reich*, t. III, p. 365.
8. En 894, avec son frère Boniface, il est des premiers à lui prêter hommage (Duemmler, *op. cit.*, t. III, p. 378). Mais, en 896, il a plutôt à son égard une attitude hostile (*Ibid.*, p. 416).
9. Il siège avec son *missus*, le comte palatin Amédée, dans un plaid tenu à Florence, le 4 mars 897 (Muratori, *Ant. ital.*, I, 497). La même année, à sa requête, l'empereur Lambert confirme les biens du mo-

plus tard de s'emparer par trahison. Le coup manqua et Adalbert, dépouillé de ses « honneurs », dut chercher un refuge auprès de Bérenger. Il fut plus tard rétabli dans ses bénéfices[1]. Lors de l'entrée en Italie de Louis de Provence, avec lequel il avait d'ailleurs certaines relations de parenté, ayant épousé la mère de Hugues d'Arles[2], il semble s'être de bonne heure joint aux partisans du nouveau souverain. Pour celui-ci, le fait de compter parmi ses adhérents le puissant marquis, qui disposait directement ou indirectement de près d'un tiers du royaume[3], dut être un important élément de succès[4]. Adalbert assistait à l'assemblée de Pavie et à l'élection de Louis, duquel il obtint alors un privilège en faveur de Pierre, évêque d'Arezzo[5]. Le 1er juin il intervient encore auprès de lui pour faire concéder à l'un de ses propres fidèles un domaine au comté de Chiusi[6]. C'est encore lui sans doute qui sollicite, en même temps que le comte palatin Sigefroi, de l'empereur Louis, des diplômes pour le monastère de Santa-Maria Theodata de Pavie[7], et pour la célèbre abbaye de Nonantula[8].

Sigefroi, qui vient d'être mentionné à côté d'Adalbert, paraît également dans de nombreux diplômes de Louis de Provence, roi d'Italie, dans lesquels il porte aussi les titres divers de duc[9], de marquis[10], de comte du sacré palais[11]. Il était

nastère de Santa-Croce in Chianti (*Mitth. Inst. f. Œ. GF.*, t. VII, p. 451).

1. Liutprand, *Antapodosis*, l. II, c. 39.

2. Berthe, veuve du comte Thibaut, dont nous reparlerons plus loin. Le mariage paraît avoir eu lieu avant 898.

3. Le marquisat d'Ivrée, peu étendu, la Lombardie et le Frioul échappent seuls à son action. Nous ne parlons pas de l'Italie méridionale dont l'histoire reste en dehors de celle des luttes entre Louis et Bérenger.

4. Lorsque Louis n'a plus Adalbert avec lui « facile est expulsus ». dit Liutprand, *Antapodosis*, l. II, c. 35.

5. Boehmer-Muehlb., n° 1455 ; Muratori, *Ant. ital.*, t. I, col. 87.

6. Donation à Adalric, vassal d'Atton, fidèle du marquis Adalbert (*Forsch. z. d. Gesch.*, t. IX, p. 428).

7. Diplôme du 11 mars 901 (Boehmer-Muehlb., n° 1462 ; Muratori, *Ant. ital.*, t. I, éd. 365).

8. Diplôme du 12 février 902 (Boehmer-Muehlb., n° 1467 ; Tiraboschi, *Storia di Nonantola*, t. II, p. 84.

9. Diplôme cité à la note précédente.

10. Diplôme du 7 décembre 901 (Ughelli, *Ital. sacra*, t. V, col. 271).

11. Diplômes de mars-mai 901 (*Cod. dipl. Lang.*, n° CCCXCVII) et du 23 mai 901 (Boehmer-Muehlb., n° 1464 ; Ughelli, *Ital. sacra*, t. IV, col. 422).

certainement comte de Milan[1] et comte de Plaisance[2], mais ses origines et son histoire sont moins connues que celles du marquis de Toscane. Nous savons seulement que, comme ce dernier et comme bien d'autres, Sigefroi fut, en un très court espace de temps, fidèle et aimé conseiller d'un assez grand nombre de souverains. Il paraît avoir figuré en 889[3] parmi les partisans de Gui de Spolète. En 895 il sollicite pour ses vassaux les faveurs de l'empereur Lambert[4], mais en 896 reçoit de Bérenger des faveurs analogues[5] et, en 900, à l'époque de l'assemblée de Pavie, il était du nombre des Italiens qui reconnaissaient comme souverain Louis de Provence[6].

1. Jugement rendu en 901 par « Sigefredus comes palatii et comes « comitatus Mediolanensis » (*Cod. dipl. Lang.*, n° CCCXCVI). Sigefroi est simplement qualifié de comte dans les diplômes de Louis du 12 octobre 900 (Bœhmer-Muehlb., n° 1455 ; Muratori, *Ant. ital.*, t. I, col. 87) et du 11 mars 901 (Bœhmer-Muehlb., n° 1462 ; *Cod. dipl. Lang.*, n° CCCXCI).

2. « Sigefredus comes palatii et comes ipsius comitatus Placentini » tient à diverses reprises des plaids à Plaisance (Giulini, *Memorie della Storia di Milano*, t. II, p. 100 ; Campi, *Storia di Piacenza*, t. I, p. 238). En 895, Lambert donne à son fidèle Amalgis un domaine au comté de Plaisance, « consensu ac consilio Sigefredi comitis nostri fide- « lissimi, qui tunc ipsum comitatum regere videbatur » (*Mitth. d. Inst. f. Œ. GF.*, t. VII, p. 448) et à Othier, vassal dudit Sigefroi, un domaine au même comté (*Ibid.*, p. 450).

3. Duemmler, *Ostfr. Reich*, t. III, p. 324. Selon Desimoni (*Sulle Marche d'Italia*, p. 204-205), ce seraient Gui et Lambert qui auraient créé entre les marches de Frioul et d'Ivrée une sorte de « marche septen- « trionale », correspondant à une partie de l'ancien duché d'Italie, autrefois confié à Boson, et en auraient accordé le gouvernement au comte Sigefroi.

4. Diplômes cités, *supra*, n. 2.

5. Diplôme du 29 juillet 896 (Tiraboschi, *Storia di Nonantula*, t. II, p. 72). Un autre, du même souverain, de 898 (*Mitth. des Inst. f. Œ.GF.*, t VII, p. 453) donne à Sigefroi le titre de chancelier de Bérenger, ce qui ne peut provenir que d'une altération du texte. En 899, Sigefroi figure encore comme ambasciator dans un diplôme de Bérenger en même temps qu'Amolon, évêque de Turin (Muratori, *Ant. ital.*, t. I, col. 983).

6. Diplôme précité du 12 octobre 900 (Muratori, *ibid.*, col. 87). Giulini (*Memorie della storia di Milano*, t. II, p. 94), en s'appuyant sur ce fait qu'en octobre 896 (*ibid.*, p. 472), un comte palatin de Lambert, Amédée, tient un plaid à Milan, croit à tort que ce fut de Louis que Sigefroi reçut son marquisat. Cette idée a été reprise par Gingins (*Bosonides*, p. 158), qui invente, en outre, que cette faveur excita la jalousie d'Adalbert et amena sa défection. Sur ses rapports avec Louis, cf. aussi diplômes du 14 octobre 900, des 23 mars, 25 mars et 23 mai 901 (Bœhmer-Muehlb., n°s 1456, 1463, 1464 ; Muratori, *Ant. ital.*, t. I, col. 87 et 587 ; *Miscell. di Stor. ital.*, t. XXV, p. 23 ; *Cod. dipl. Lang.*, n°s CCCXCII, CCCXCIV).

A côté de ces puissants personnages les diplômes de Louis indiquent encore autour de lui la présence d'un certain nombre de comtes : Adalelme[1], sans doute le comte de Valence ayant accompagné son seigneur en Italie, Liutfrid[2], peut-être comte de Crémone[3], Rodolphe, comte d'Auriate[4], et d'autres dont l'identification est plus difficile, comme les comtes Roubaud[5], Albéric[6], Gotfrid[7], Arnulf[8] et Ratier[9].

Mais s'il est possible, au moyen des diplômes, de connaître au moins une partie des évêques et des comtes qui reconnaissaient l'autorité de Louis, il est beaucoup plus difficile de savoir dans quelles conditions s'opéra cette sorte de conquête de l'Italie par le roi de Provence. D'après le texte de Liutprand[10], il semblerait que tous les comtes italiens, ayant passé au parti de Louis, son adversaire se trouva *ipso facto* dépossédé et incapable de faire la moindre résistance, ce qui est assez vraisemblable et d'accord avec la manière dont les choses se passaient le plus souvent lors d'une invasion de quelqu'un des souverains francs dans le royaume de son voisin, chacun

1. Sur ce personnage, cf. *infra*, p. 203.

2. Diplôme du 12 février et du 21 avril 902 (Bœhmer-Muehlb., n° 1468 ; Muratori, *Ant. ital.*, t. II, col. 205 ; *Mon. Hist. Patr. Chartae*, t. I, p. 103).

3. Un Litfredus, comte de Crémone, fait en 885 une donation au monastère de Nonantula (Tiraboschi, *Storia di Nonantula*, t. II, p. 61). La souscription d'un comte de ce nom figure également en 905 au bas d'un acte d'Audax, évêque d'Asti (*Mon. Hist. Patr. Chartae*, t. I, n° LXVI). Un autre était bénéficié à Monza (*Cod. dipl. Lang.*, n° CCCXXXIX).

4. Diplôme du 21 avril 902 (*Mon. Hist. Patr. Chartae*, t. I, col. 103). Le comte d'Auriate devait dépendre du marquis d'Ivrée et suivre le même parti que lui. Un Rodolphe, fils d'Unroch, assiste aussi à un plaid tenu en 931, près de Modène, par le comte Suppon (L. Schiaparelli, *Diplomi ined. dei secoli IX e X*, p. 147).

5. Il assiste à l'assemblée de Rome (Mansi, t. XVIII, p. 239).

6. *Mitth. d. Inst. f. Œ. GF.*, t. VII, p. 456. Il s'agit sans doute du comte de Fermo (cf. *ibid.*, p. 451), plutôt que du marquis de Spolète et de Camerino de ce nom.

7. Il assiste en 901 à l'assemblée de Rome (Mansi, t. XVIII, p. 239). Un personnage de ce nom, mais sans désignation de comté, figure en mars 881 à un plaid de Charles le Gros (Muratori, *Ant. ital.*, t. I, col. 951) et en 902 à un plaid de Bérenger (*Mon. Hist. Patr. Chartae*, t. I, n° LVIII).

8. Il assiste à l'assemblée de Rome (Mansi, *l. cit.*)

9. Bœhmer-Muehlb., n° 1456 ; Muratori, *Ant. ital.*, t. I, col. 581. Gingins (*Bosonides*, p. 164) a cru devoir faire de Ratier, d'Adalelme et de Liutfrid les chefs des troupes provençales qui accompagnèrent Louis, uniquement parce que les deux derniers de ces noms se rencontrent dans les diplômes de Louis relatifs à son royaume cisalpin.

10. Liutprand, *Antapodosis*, l. II, c. 32 : « Italienses pene omnes... « Illudoicum invitant ».

des deux ennemis en présence cherchant bien plus à débaucher les « fidèles » de son adversaire qu'à en venir aux mains avec lui[1]. Réginon est seul à parler de combats livrés[2]. Il est possible que quelques engagements entre troupes des deux partis aient eu lieu, mais nous ne pouvons rien savoir de leur réalité et de leur importance.

Si nous connaissons mal les conditions dans lesquelles s'exerçait en Italie l'autorité de Louis de Provence, nous ne sommes pas mieux renseignés sur les circonstances dans lesquelles y prit fin son éphémère domination. Selon Liutprand[3], Bérenger aurait, en employant la tactique dont nous venons de parler, réussi à regagner, à force de promesses, le plus puissant des partisans de Louis, Adalbert de Toscane, et marché ensuite contre son adversaire. D'après cette version, il n'y eut point de bataille livrée, mais Louis, constatant l'infériorité de ses forces, consentit à prêter serment de ne plus remettre les pieds en Italie, quelque promesse qu'on lui fit pour l'y engager, et obtint à ce prix de rentrer sain et sauf en Provence. Nous manquons d'éléments pour discuter la valeur de ce récit, Réginon ne parlant que d'une seule expédition d'Italie. Les annalistes qui en mentionnent deux ne donnent pas de détails sur l'insuccès de la première[4]. Aucun texte ne vient nous ren-

1. Ce que nous disons des seigneurs laïques surtout doit, bien entendu, s'appliquer aussi aux seigneurs ecclésiastiques. Il est possible, au reste, que certains actes violents aient eu lieu. C'est ainsi que Louis paraît avoir établi et maintenu sur le siège d'Asti un certain Eilulf qui tomba avec son protecteur (Cipolla, *di Audace*, p. 161 : F. Savio, *Gli antichi Vescovi*, p. 127) et amené à Verceil un évêque intrus nommé Anselbert (F. Savio, *op. cit.*, p. 449).

2. Réginon, *Chron.*, a. 898, p. 146 : « Dum haec in Francia geruntur, « inter Ludowicum et Berengarium in Italia plurimae congressiones « fiunt, multa certaminum discrimina vicissim sibi succedunt. »

3. *Antapodosis*, l. II, c. 35.

4. Le plus explicite de ces documents, le *Catalogus Nonantulanus* (*Script. Rer. Lang.*, p. 503) semble parler d'une défaite de Louis, certainement de sa fuite en Provence, sans faire la moindre allusion à un serment prêté. Il y a peut-être confusion de la part de l'auteur des *Gesta Bereng.*, entre ce qui se passa dans les deux expéditions, lorsqu'il représente Bérenger ayant pitié du jeune âge de Louis et songeant à le renvoyer en Provence, en se contentant d'une simple promesse :

Et forsan facinus maturis deseret annis,
Testetur pia jura poli et dimissus abito.
Gesta Bereng., l. IV, v. 54-55.

Mais si l'auteur a connu le fait du serment, il est curieux alors qu'il ne cherche pas à en tirer parti pour justifier l'acte de cruauté commis par

seigner sur le rôle du marquis de Toscane, et si les diplômes montrent certains comtes, entre autres Sigefroi, qui figure en 904 dans deux diplômes de Bérenger pour Reggio[1] et pour Bergame[2], ralliés après le départ de Louis à son adversaire victorieux, cela ne suffit pas à permettre des conjectures sur le rôle de ces personnages lors de la défaite du roi de Provence.

Le dernier diplôme qui se soit conservé de Louis durant le premier séjour de celui-ci en Italie est daté du 12 mai 902[3] et de Pavie, ville où le nouvel empereur paraît avoir le plus souvent résidé[4], comme les autres souverains du même pays. A la même époque, son autorité était encore reconnue dans d'autres villes, à Plaisance[5], à Lucques[6]. Mais le 17 juillet de cette même année, Bérenger était à son tour de nouveau maître de Pavie. Il date de cette ville, « la capitale de notre royaume[7] », un diplôme en faveur de Pierre, évêque d'Arezzo, qui, moins de deux ans auparavant, avait obtenu de Louis de Provence l'un des premiers diplômes italiens de ce prince[8]. C'est sans doute peu avant ce mois de juillet[9] que le fils d'Ermengarde avait été expulsé de Pavie, mais ce n'est que le 11 novembre 902[10] que l'on peut constater son retour à Vienne.

son héros à l'égard de Louis à Vérone en 905. — Liutprand commet une erreur en disant que Bérenger marcha contre Louis très peu de temps après le couronnement de celui-ci, puisqu'il le laissa régner un an et demi. Mais cette erreur est peu de choses, surtout de la part de Liutprand.

1. Ughelli, *Italia sacra*, t. II, col. 259.
2. Ughelli, *Italia sacra*, t. IV, col. 424-425.
3. Bœhmer-Muehlb., n° 1468; *Cod. dipl. Lang.*, n° CCCXCIX.
4. Nous connaissons 21 diplômes authentiques donnés par Louis durant son premier séjour en Italie ; 12 d'entre eux sont datés de Pavie (Bœhmer-Muehlb., n°s 1455, 1462, 1463, 1465, 1466, 1467, 1468, 1469, et *Forsch. z. d. Gesch.*, t. IX, p. 428 ; Ughelli, *Ital. sacra*, t. V, col. 271 ; *Mon. Hist. Patr. Chartae*, t. II, col. 21 ; *Mitth. d. Inst. f. Œ. GF.*, t. VII, p. 456).
5. Campi, *Storia di Piacenza*, t. I, p. 240.
6. Charte du 19 mai 902 ; Muratori, *Ant. ital.*, t. V, col. 309.
7. *Ibid.*, t. I, col. 779.
8. Celui du 31 octobre 900 (Bœhmer-Muehlb., n° 1457 ; Ughelli, *Ital. sacra* ,t. II, col. 255).
9. Selon le *Catal. Nonantulanus* (*Script. Rer. Lang.*, p. 503), Louis « subripuit regnum ann. I et menses X », ce qui en prenant le mois d'octobre 900 pour point de départ, et en comptant les mois commencés pour des mois entiers, nous met en juillet 902.
10. Diplôme concédant à Bernard et à Teutbert l'abbaye d'Ambierle (Bœhmer-Muehlb., n° 1470, *Chartes de Cluny*, n° 78). Nous avons, il est vrai (*Cartul. de Saint-André-le-Bas*, éd. Chevalier, n° 9), un diplôme de

Il n'en continuait pas moins à porter le titre d'empereur, que Bérenger d'ailleurs ne lui disputait pas encore[1] et n'avait pas renoncé à ses ambitieux projets sur l'Italie, dont les habitants l'appelaient de nouveau trois ans plus tard, en 905.

C'est au marquis de Toscane, Adalbert, et à sa femme, la bourguignonne Berthe, femme ambitieuse et dont l'influence sur son mari paraît certaine[2], que semble devoir être attribuée la responsabilité de ce nouvel appel à l'étranger[3]. Adalbert, brouillé avec Bérenger, excité par sa femme, détermina les autres princes italiens à inviter une seconde fois Louis à venir se mettre à leur tête. Le jeune roi, oublieux de ses serments, accepta leurs propositions et redescendit en Italie, au commencement de l'été[4] de l'année 905[5], à ce qu'il semble. Les choses,

Louis donné à Vienne et daté : « XV kal. maii, anno dominice incar- « nationis DCCCCII, anno etiam [....] imperii domni nostri. » L'année de l'empire, c'est-à-dire l'élément chronologique le plus sûr, fait donc défaut ici. On peut songer à suppléer anno [II°] ; mais au 2 avril 902, Louis était encore en Italie. Nous préférons donc, comme DUEMMLER, qui a publié ce document (*Forsch. z. d. Gesch.*, t. X, p. 315), lire « anno [III°] » et dater la pièce de 903, en admettant une erreur dans le chiffre des années de l'incarnation. L'acte ne nous est d'ailleurs parvenu que par des copies dérivant du cartulaire perdu de l'église de Vienne.

1. Il ne le prit qu'en 915. En 904, le pape Serge III date à Rome ses actes d'après les années de l'empire de Louis (JAFFÉ, n° 3533 ; MIGNE, t. CXXX, col. 972). D'ailleurs, à une date postérieure à la première expulsion de Louis, au mois de mai 903, une charte de Ravenne est encore datée de la même manière (MURATORI, *Ant. ital.*, t. VI, p. 407).

2. *Epitaphium Bertae*, dans LIUTPRAND, *Opera*, éd. DUEMMLER, p. 167 : « Consilio docto moderabat regimina multa » ; LIUTPRAND, *Antapodosis*, l. I, c. 39 « cujus instinctu tam nefaria cepit ipse [Adalbertus] « facinora », l. II, c. 39 « Berta, ut erat mulier non incallida » ; *ib.*, l. II, c. 57 : « cum calliditate ... nonnullos sibi fideles effecerat ». Ce qu'il dit de ses mœurs n'a rien que de vraisemblable, mais Liutprand aime les anecdotes scabreuses, même lorsqu'elles ont un caractère légendaire. CONSTANTIN PORPHYROGÉNÈTE (*De Admin. Imperii*, c. XXVI, éd. BEKKER, p. 116), appelle la femme d'Adalbert τὴν μεγαλὴν Βέρταν.

3. LIUTPRAND, *Antapodosis*, l. II, c. 36. Son témoignage est confirmé par celui des *Gesta Berengarii*, l. IV, v. 2 à 4 :

... Iterum solito sublata veneno
Belua Tirrenis fundens fera sibila ab oris
Sollicitat Rodani gentem.

Et le glossateur commente ainsi : « Beluam vocat dominatricem Tuscie « que semper hostibus favet ». Cf. *ibid.*, v. 77.

4. En mars 905, Bérenger est encore reconnu à Asti (*Mon. Hist. Patr. Chartae*, t. I, n° LXVI), mais le 4 juin de la même année Louis est en Italie (*Cod. dipl. Lang.*, col. 696).

5. La date de 905 est donnée par RÉGINON, *Chron.*, p. 150 et confirmée par ce fait qu'il mentionne en même temps que les événements de Vérone l'apparition d'une comète, également indiquée à l'année 905

d'après le récit de l'évêque de Crémone, ont dû se passer comme à l'ordinaire. Bérenger, malade d'ailleurs ou feignant de l'être[1], resta momentanément à Olonna pendant que son adversaire était à Pavie[2]. Puis, n'ayant plus personne autour de lui, il se retira à Vérone, comme il l'avait déjà fait lors de la première expédition. Mais cette fois son compétiteur, avec ceux des Italiens qui soutenaient sa cause, marcha contre lui[3], et Bérenger dut abandonner même Vérone, dont l'évêque Adalard, jadis l'un des fidèles du roi d'Italie, appelait maintenant Louis[4]. Celui-ci exerça dès lors son autorité dans la ville comme dans le reste du royaume qu'il venait de reconquérir[5].

Immédiatement après le passage relatif à l'occupation de Vérone, Liutprand intercale un récit qui doit être emprunté à l'une de ces traditions populaires, si souvent mélangées, surtout dans cette partie de son œuvre, avec des renseigne-

par les *Ann. Floriacenses* (*Mon. Germ.*, *SS.*, t. II, p. 254) et les Annales de Corvey (Jaffé, *Monum. Corbeiensia*, p. 34); cf. Duemmler, *Ostfr. Reich*, t. III, p. 357. — Certains Catalogues impériaux, comme le *Chron. monast. Casauriensis* (*Mon. Germ.*, *SS.*, t. III, p. 623), la *Chronica Mettensis* (*Mon. Germ.*, *SS.*, t. XXIV, p. 509), les *Ann. Cavenses* (*Mon. Germ.*, *SS.*, t. III, p. 188), la *Chronique* dite de Hugues de Saint-Victor (*Mon. Germ.*, *SS.*, t. XXIV, p. 93) donnent pour l'Empire de Louis une durée de quatre ans [révolus], ce qui nous met bien en 905. Le *Catal. regum Nomantulanus* (*loc. cit.*) donne, il est vrai, la date de 904, mais en y ajoutant celle de l'indiction VIII, qui correspond à 905. On peut faire la même observation au sujet du procès-verbal d'une assemblée tenue à Plaisance, daté de 904, indiction VIII, v^e^ année de l'Empire de Louis (Campi, *Storia di Piacenza*, t. I, p. 480). Le dernier diplôme de Louis, daté de Vienne, antérieurement à la seconde expédition, est du 31 octobre 904 (Boehmer-Muehlb., n° 1475, *Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 415, avec attribution erronée à l'empereur Louis II). Nous n'avons de cette seconde expédition que deux diplômes, tous deux donnés à Pavie, au mois de juin (*Cod. dipl. Lang.*, col. 696, et *Mitth. d. Inst. f. Œ. GF.*, t. II, p. 450), dont les éléments chronologiques concordent pour 905, alors qu'au mois de juin 904, c'était Bérenger qui se trouvait à Pavie (Wartmann, *Urkundenb. der Abtei St-Gall*, t. II, p. 337 et Ughelli, *Ital. sacra*, t. II, p. 258).

1. « Quartanam paciens » disent les *Gesta Bereng.* (l. IV, v, 23), qui ne parlent plus d'aucun combat.

2. Diplôme du 17 juin 905, daté d'Olonna (Boehmer-Muehlb., n° 1333; Muratori, *Ant. ital.*, t. III, col. 7).

3. *Antapodoxis*, l. II, c. 37. « Hulodoicus vero eum cum Italiensibus persequi non« desistens ».

4. Reginon, *Chron.*, *loc. cit.*

5. *Antapodosis*, l. II, c. 37 ad. fin; *Gesta Bereng.*, l. IV, v. 35; *Chron. Farfense*, *Script. Rer. Ital.*, t. II, p. II, p. 416. Les *Ann. Alemannici*, sans parler de la prise de Vérone, placent dans cette ville la catastrophe finale, ce qui implique que Louis s'en était emparé.

ments réels et historiques[1]. L'empereur, ayant affermi sa domination sur le nord de la péninsule, voulut visiter l' « Italie » et la Toscane. « Dans cette intention il quitta Pavie et se rendit à Lucques où il fut magnifiquement reçu par le marquis Adalbert et sa femme Berthe, trop magnifiquement même, car la vue des hommes de guerre réunis autour d'Adalbert, du luxe qu'il déployait, excitèrent la jalousie du souverain. Il se plaignit à ses familiers de ce que cet homme fût plus puissant que lui et méritât plus le titre de roi que celui de marquis. Berthe recueillit ces paroles et dès lors travailla à détacher du parti de Louis son mari d'abord, puis les autres grands italiens[2]. » Le fait même d'une brouille entre Louis et le trop puissant marquis n'a rien que de très possible, mais il y a dans le récit de Liutprand bien des détails suspects. Le récit est trop circonstancié avec une phrase en quelque sorte classique en un pareil sujet[3]; on sent trop que l'auteur rapporte là sur Adalbert une tradition populaire reçue toute faite et qui contraste avec le caractère général de cette partie de l'*Antapodosis*, en somme plutôt brève et écourtée[4]. Le voyage même de Louis à Lucques semble un fait peu certain. Le récit ne se suit pas bien : au moment où il vient d'être question de l'entrée de Louis à *Vérone*, il quitte *Pavie* pour visiter son nouveau royaume. Les *Gesta Berengarii*, d'autre part, assez détaillés en ce qui concerne ces événements, ne parlent de rien d'analogue et semblent indiquer un séjour d'une certaine durée de Louis à Vérone avant la prise de la ville[5], qui eut lieu le 21 juillet[6]. Or, le 24 juin 905, Louis était encore à Pavie[7]; il semble donc assez difficile de placer

1. Dendliker et Mueller, *Liutprand von Cremona*, p. 57 sq.
2. *Antapodosis*, l. II, c. 38-39.
3. « Hic rex potius quam marchio... ».
4. Ces événements sont de plus de 50 ans antérieurs à l'époque à laquelle écrivait Liutprand. Il est vrai que, comme le remarquent Dendliker et Mueller (*op. cit.*, p. 144 et 163), Liutprand est en général assez bien informé sur Berthe, parce qu'il tenait sans doute des renseignements de son fils le roi Hugues. Mais Berthe, et Hugues par conséquent, avaient intérêt à faire ou à laisser courir le bruit de la jalousie menaçante de Louis, qui fournissait le fond sur lequel a travaillé la légende.
5. L. IV, v. 35.
6. Cf. *infra*, p. 187.
7. Diplôme précité, *Mitth., d. Inst. f. Œ. GF.*, t. II, p. 450. Peut-être y a-t-il confusion en ce qui concerne les relations de Louis et

entre ces deux dates l'expédition contre Vérone, l'occupation de cette ville, le retour à Pavie, le voyage à Lucques, le retour à Vérone, suivi d'un séjour dans cette ville. Il semble plutôt qu'on doive admettre que Louis marcha de Pavie sur Vérone, qu'il occupa cette dernière ville, sans doute dans les premiers jours de juillet, et y séjourna. La scène de Lucques serait donc une invention populaire destinée à mettre en rapport le roi et le puissant personnage autour duquel s'était formée la légende, au lieu même où cette puissance se manifestait avec le plus d'éclat.

Bérenger, cependant, forcé d'abandonner Vérone, paraît s'être réfugié temporairement en Bavière, dans le voisinage de la frontière[1], en faisant courir le bruit de sa mort[2], et là s'être hâté de recruter des auxiliaires[3].

Louis, de son côté, après son entrée à Vérone, s'endormait dans une trompeuse sécurité, conservant très peu de monde avec lui[4] et s'occupant « à distribuer entre ses compagnons

d'Adalbert, entre les deux expéditions, car la victoire de Bérenger semble plutôt due à un heureux coup de main de sa part qu'à un abandon de Louis par ses partisans.

1. Lupi, *Cod. Dipl. Bergom.*, l. II, c. 52; Kœpke, *De vita et scriptis Liudprandi*, p. 86; Dændliker et Mueller, *Liutprand v. Cremona*, p. 57, révoquent en doute ce séjour de Bérenger en Bavière indiqué par Réginon, p. 150, et que nous considérons avec Duemmler (*Gesta Bereng.*, p. 38, n. 1) comme étant au contraire très vraisemblable (mais de très courte durée), en raison de la proximité de Vérone et de la frontière. Gingins (*Bosonides*, p. 158) confond les deux expéditions de Louis et croit que ce fut durant la première que Bérenger se réfugia en Bavière.

2. Fama Berengarium loeti dispendia passum.

Gesta Bereng., IV, l. v. 39.

3. Ceux-ci sont mentionnés par les *Ann. Alemannici* et les *Ann. Einsidlenses*, *Mon. Germ.*, *SS.*, t. III, p. 140). « Nihil moratus, contractis undique copiis » (dit Réginon, *Chron.*, a. 905, p. 150).

4. Cette tranquillité de Louis est attestée par toutes les sources. « Ea quae pacis sunt coepit cogitare ; cum paucis... ingressus », dit Réginon ; « nichilque mali suspicans » dit Liutprand.

« Hoste velut necto spoliis potiatur opimis...
Nil veritus...

Gesta Bereng., e IV, v 34 et 38.

Si l'on peut accorder confiance à l'itinéraire déterminé d'après les diplômes, tous ces événements ont dû se passer en très peu de temps (dans les trois premières semaines de juillet). Le bruit de la mort de Bérenger nous semble seul pouvoir expliquer les choses. A cette nouvelle, les partisans de Louis le quittent; lui-même est surpris par Bérenger. Le mot *exulabat* de Réginon semblerait indiquer un long séjour de Bérenger en Bavière, mais c'est inadmissible.

les champs[1]... », c'est-à-dire sans doute à mettre ses alliés italiens en possession des « honneurs » et des bénéfices qu'il avait dû leur promettre pour s'assurer leur concours. Cependant, au lieu de s'installer dans le palais à côté du pont, sur l'Adige[2], il s'établit sur la colline, dans l'église Saint-Pierre[3], comme y étant plus à l'abri d'un coup de main[4].

Bérenger cependant, avec ses Bavarois et sans doute aussi quelques seigneurs Italiens demeurés fidèles à sa cause[5], arrivait devant Vérone sans que l'empereur eût soupçonné son approche[6]. Ses anciens sujets[7] lui ouvrirent une nuit les portes de la ville, celles probablement de la rive droite, moins surveillées[8], et, traversant le fleuve, Bavarois et Italiens, avant que Louis eût eu le temps de se mettre en défense, pénétrèrent à l'improviste dans l'église Saint-Pierre et les bâtiments voisins. Le prince, fait prisonnier et chargé de liens, eut, selon un

1. « Antiquos sociis disterminat agros. »
Gest. Bereng., l. IV, v. 37.

2. Le *Castello Vecchio*, le palais que représente à côté du *pons marmoreus* l'ancien plan de Vérone publié par Biancolini, *Vescovi di Verona*, pl. I. Pour la disposition générale, cf. *ibid.*, p. 56. Tout correspond bien avec le texte de Liutprand.

3. Le *Castel di San Pietro* (Biancolini, *ibid.*) détruit en partie par Napoléon, en partie par les Autrichiens en 1848 (Duemmler, *Gesta Bereng.*, p. 38, n. 1). Un château (qui n'est pas figuré sur le plan pub. par Biancolini, mais dont la situation, ainsi que par conséquent celle de l'église Saint-Pierre est indiquée par les mots « de summo montis « castrum prospectat in urbem ») s'éleva aussi sur cette colline, mais nous ne savons s'il en existait déjà quelque chose au temps de Louis. Liutprand et les *Gesta Berengarii* sont d'accord pour placer dans l'église le séjour de celui-ci.

4. Liutprand, *Antapodosis*, l. II, c. 40 : « Propter ecclesiae amoenitatem « et loci munitionem. ».

5. Les *Ann. Alemannici* ne parlent que des Bavarois, mais les *Gesta Bereng.*, IV, 44, mentionnent des *proceres* qui semblent bien être des Italiens.

6. Les *Gesta Bereng.* (l. IV, v. 47) insèrent un développement oratoire sur les discussions entre Bérenger et ses partisans au sujet du traitement à faire subir à l'ennemi. Tous les textes, comme nous l'avons dit, sont d'accord pour parler de la quiétude de Louis.

7. Sans avoir eu peut-être la complicité de l'évêque Adalard, que suppose Duemmler. *Gesta Berengarii*, p. 64, n. 1. Selon Liutprand, ils avaient été « gagnés » par Bérenger; selon Reginon, ils l'auraient au contraire appelé. Ce qui est certain, c'est qu'il y eut entente à la suite de laquelle les hommes de Bérenger furent « admissi » (*De admin. imperii*, c. 26), comme dit simplement l'auteur des *Gesta*. Constantin Porphyrogenète met également le fait de la capture de Louis au compte des habitants, οἱ τοῦ αὐτοῦ κάστρου...

8. C'est ce qui résulte du récit de Liutprand.

usage assez répandu[1], les yeux arrachés par ordre du vainqueur[2].

Quant à ceux qui entouraient Louis et que les partisans de Bérenger, s'il faut en croire le panégyriste de ce dernier[3], proposaient de mutiler suivant un usage dont on rencontre des exemples dans l'histoire des guerres italiennes du xe siècle[4], leur sort est inconnu. Nous savons seulement qu'un certain prêtre Jean, dit « Braccacurta[5], » qui parait avoir été, en 900, l'un des premiers à reconnaître Louis[6], pris au haut de la tour où il s'était réfugié, fut mis à mort par ordre du roi[7], et que celui-ci confisqua les biens du rebelle[8].

La date de cet événement est, semble-t-il, celle du 21 juillet 905. C'est du moins celle que donne un ancien catalogue des

1. Surtout en Italie. En 860, Adémar, prince de Salerne, a les yeux crevés par ses sujets (*Chron. Casinense*, *Mon. Germ.*, *SS.*, III, p. 228; *Ann. Salernitan.*, *ib.*, p. 550). En 896, Lambert fait crever les yeux au fils et au gendre du comte Mainfroi (Duemmler, *Gesta Bereng.*, p. 25), sans parler d'exemples plus anciens, comme Bernard ou le pape Hadrien. On trouve en Gaule quelques exemples analogues : en 874, le roi breton Salomon a les yeux crevés par des comtes rebelles et meurt le lendemain (*Ann. Bertin.*, a. 874, p. 126). En 893, il en est de même dans le royaume de l'Est, du comte Engeschalk (*Ann. Fuld. contin. Ratispon.*, a. 893, p. 122 ; Duemmler, *Ostfr. Reich*, t. III, p. 360).

2. Tel est du moins le témoignage de Liutprand, de Réginon et du *Catal. Nonantulanus*. Seul le panégyriste, auteur des *Gesta*, prétend que cet acte de cruauté fut accompli par les hommes de Bérenger à l'insu de celui-ci. Le fait même de la prise de Louis, suivie du supplice qui lui fut infligé, est rapporté par un certain nombre de textes annalistiques : *Ann. Einsidlenses* (*Mon. Germ.*, *SS.*, t. III, p. 140), *Ann. Alemannici* (*Ibid.*, t. I, p. 54), *Chr. Farfense* (*Script. Rer. Ital.*, t. II, II, p. 416). — Liutprand raconte longuement la découverte de Louis dans sa cachette par un des soldats de son rival, la ruse de Bérenger, sa promesse ambiguë de respecter la vie de son rival. Tout ce récit, qui ne peut se concilier avec celui des *Gesta*, semble bien être une tradition populaire mise en œuvre par Liutprand et combinée par lui avec des réminiscences classiques.

3. *Gesta Berengarii*, l. IV, c. 49 : « membra viros sine curtari... »

4. Liutprand, *Antapodosis*, l. IV, c. 9.

5. La forme vulgaire de son nom est donnée par un diplôme de Bérenger, du 3 août 905, pour Saint-Zénon de Vérone (Muratori, *Ant. ital.*, t. III, col. 763). L'auteur des *Gesta Berengarii* (l. IV, v. 66), y fait allusion :

> Tu ponens etiam *curtum femorale*, Johannes,
> Alta tenes.

6. Diplôme de Louis du 14 octobre 900 (Muratori, *Ant. ital.*, t. I, p. 581). — L'identification, adoptée par Dümmler, n'est d'ailleurs que vraisemblable.

7. *Gesta Berengarii*, l. IV, v. 67.

8. Diplôme cité n. 6 (Muratori, *Ant. ital.*, t. III, col. 763).

rois lombards et des empereurs[1]. Mais cette date s'applique-t-elle à l'entrée de Louis dans Vérone ou à celle de la prise de cette ville par Bérenger? La première hypothèse adoptée par Dümmler[2] s'accorde mieux avec le texte de Réginon, d'après lequel ce serait au mois d'août que la couronne aurait repassé des mains de Louis à celles de Bérenger[3]. Mais il ne faut pas demander trop de précision chronologique à Réginon. D'ailleurs du 21 juillet au 1er août la différence n'est pas grande[4]. Il nous paraît plus conforme à la vraisemblance de fixer au 21 juillet la rentrée de Bérenger dans Vérone, en invoquant certaines considérations tirées des diplômes de ce dernier. Dans un précepte du 3 août 905[5], il parle déjà de la mort de Jean « Braceacurta, » laquelle est, d'après le texte des *Gesta*, contemporaine de la suprise de Vérone. Il faudrait donc placer celle-ci le 1er ou le 2 août. Mais, d'autre part, le 31 juillet 905,

1. *Catalogus regum Nonantulanus contin.* (*Script. Rer. Lang.*, p. 503): « Iterum venit in Italiam et fuit in Romania. Deinde venit in civitatem « Veronam XII kal. Augusti, comprehensus est ibi a Berengario rege qui « jussit erui oculos ejus indict. VIII, anno incarn. dom. DCCCCIV. » On trouve à peu près le même renseignement dans le *Manipulus Florum* de Galvaneus Flamma (*Script. Rer. Ital.*, t. XI, p. 604) : « Ludovicus... « Veronam pervenit, ubi nimia securitate potitus, suum exercitum licen- « tiavit ac deliciis vacare coepit. Quod ut Berengarius dux Aquilegensis « supradictus audivit, de Bavaria, ubi exul erat, exivit, et de nocte per « muros urbis Veronae producitur XII kalendas Augusti et Ludovicum « praedictum imperatorem coepit atque oculis privatum in Provinciam « remisit. » Galvaneus Flamma est du XIVe siècle, mais il emprunte évidemment à une source plus ancienne, sans doute à un certain *Paulus* qu'il cite quelques lignes plus haut à propos des mêmes faits. Il désigne sans doute ainsi des notes annalistiques de provenance véronaise, peut-être apparentée au *Catalogus Nonantulanus* et se présentant comme une suite de l'*Histoire des Lombards* de Paul Diacre. Mais parmi les continuateurs de ce dernier, les Annales véronaises, signalées par Bethmann (*Archiv*, t. X, p. 401) et par Waitz (*Script. Rer. Lang.*, p. 37), dans le ms. de Rome Vat. Palat. n° 927, publiées par Biancolini, *Vescovi di Verona* (1760), p. 3, ne renferment rien de ce genre. Duemmler, *Gesta Berengarii*, p. 38, avait admis la valeur de ce renseignement conservé par le *Manipulus Florum*, et la publication du *Catal. Nonantulanus* est venue lui donner raison.

2. *Ostfr. Reich*, t. III, p. 357. Il avait, au contraire, dans ses *Gesta Berengarii* (cf. la note précédente) admis que la date du 21 juillet correspond à celle de la surprise de Louis dans Vérone.

3. Réginon, *Chron.*, a. 905, p. 150 : « et in mense augusto hec mu- « tatio regni facta est ».

4. Ajoutons que le 21 juillet est compris dans la période des calendes du mois d'août.

5. Cf. la n. 5 de la page précédente.

Bérenger est à Torri, dans le voisinage du lac de Garde[1], et y donne un diplôme en faveur de son fidèle Amegius[2]. Il se trouvait encore dans ce lieu le lendemain 1er août et y expédiait deux autres diplômes, pour le diacre Audo[3] et pour l'église de Santa-Maria *ad organum*[4]. Il est bien difficile de croire qu'il s'agisse là de fidèles de Bérenger, sortis de Vérone occupée alors par Louis et venant trouver son compétiteur à la veille d'un coup de main, pour obtenir de lui des faveurs. Ces actes se rapportent plus probablement à la période qui suivit immédiatement la rentrée de Bérenger dans Vérone. Ajoutons que les deux textes de Liutprand et des *Gesta Berengarii* sont d'accord pour attester que Louis ne se doutait de rien, lorsque son rival pénétra à l'improviste dans la ville. En aurait-il été ainsi si ce dernier s'était, deux jours auparavant, trouvé à Torri et y avait donné des diplômes, non seulement à des particuliers, mais encore à l'une des églises de la cité? Ce système, enfin, laisserait bien peu de temps au séjour de Louis à Vérone, qui semble cependant, d'après les *Gesta*, avoir eu une durée appréciable[5]. Nous préférons donc croire que ce fut le 21 juillet 905 que l'empereur Louis tomba entre les mains de son rival et subit ce misérable traitement. On le laissa libre de regagner la Provence[6], où il était de

1. Torri-del-Benaco, auj. dans le district de Bardolino-Verona. — L'identification de ce lieu, appelé « Tulles » dans les diplômes de Bérenger, est donnée par Cipolla, dans les *Mittheil. d. Inst. f. Œ. GF.*, t. II, p. 102.

2. Muratori, *Ant. ital.*, t. I, col. 787.

3. *Mittheil. d. Inst. f. Œ. GF.*, t. II, p. 102.

4. Muratori, *Ant. ital.*, t. VI, col. 63.

5. On pourrait, il est vrai, supposer, contrairement à l'opinion de Dümmler lui-même, que le diplôme pour Saint-Zénon, daté de la XVIIIe année de Bérenger, est de 906, d'un an par conséquent postérieur à la mort du prêtre Jean. Cela permettrait de reculer jusqu'à une date indéterminée du mois d'août la réoccupation de Vérone par Bérenger. Mais dans ce cas, la tranquillité de Louis, Bérenger étant dans le voisinage de la ville depuis le 31 juillet au moins et entretenant des relations avec les habitants, devient de plus en plus inexplicable. Nous croyons, au contraire, que le séjour de Louis à Vérone doit se placer entre la fin de juin ou les premiers jours de juillet 905 et le 21 de ce mois. Tout dépend en somme de savoir si dans le texte du *Catal. Nonantulanus*, on placera la virgule après les mots « XII kl. aug. », comme le veut G. Waitz, ou avant, comme l'indiquerait la version transmise par Galvaneus Flamma. C'est à cette dernière hypothèse que nous nous sommes rangé.

6. La cause du vaincu fut naturellement alors abandonnée par tous

retour le 26 octobre de la même année[1], ne rapportant de son expédition au delà des monts que le vain titre d'empereur et le surnom de Louis l'*Aveugle*, sous lequel depuis la deuxième partie du xe siècle, au moins, il est généralement connu dans l'histoire[2].

les grands Italiens qui l'avaient d'abord soutenue, comme l'indique en vers fort obscurs l'auteur des *Gesta Berengarii*, l. IV, v, 70 et suiv.

1. Bœhmer-Muehlb., n° 1474 ; *Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 416. Bœhmer date à tort de 904.

2. Il lui est donné par Flodoard, qui le nomme « Ludovicus Orbus ».

CHAPITRE VI

LES DERNIÈRES ANNÉES DE LOUIS L'AVEUGLE. HUGUES D'ARLES ET CHARLES-CONSTANTIN

(905-933)

Depuis le moment où l'empereur Louis rentra dans son royaume de Provence vaincu et privé de la vue, jusqu'à celui où les rois d'Italie et de Haute-Bourgogne se disputèrent ses États, les sources narratives sont à peu près muettes sur le compte de ce malheureux prince. Une série de diplômes qui s'échelonnent entre le 26 octobre 905[1] et le 25 décembre 927[2] permettent de constater qu'il est encore vivant et que, de Vienne, il règne toujours sur le pays entre le Rhône et les Alpes, mais ils ne suffisent pas à permettre d'écrire une histoire de son règne année par année. Ce qu'ils nous donnent, ce sont des renseignements sur l'étendue des pays soumis à son autorité, sur les comtes qui administrent ces territoires et sollicitent les faveurs du roi pour leurs monastères ou leurs évêchés. Au milieu d'eux s'élève la famille des marquis de Provence, comtes de Vienne et d'Arles, dont le chef ne tardera pas à succéder à Louis l'Aveugle sur le trône d'Italie, en attendant qu'il cherche à lui succéder également sur le trône de Provence.

Les pays compris dans le royaume de Provence durant les premières années du xe siècle sont les mêmes, semble-t-il, que ceux que Louis avait possédés avant sa funeste expédition. Il n'y a donc pas lieu à ce point de vue de distinguer ces deux périodes.

Ses propres diplômes ne le montrent exerçant son pouvoir

1. Boehmer-Muehlb., n° 1474; *Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 416.
2. *Gall. Christ.*, t. XVI, col. 15.

que sur les diocèses de Vienne[1], de Valence[2], d'Avignon[3], d'Arles[4], de Marseille[5], d'Uzès[6], de Viviers[7], de Die[8], de Grenoble[9] et sur le Lyonnais[10], mais il est à peu près certain qu'il était reconnu dans toute l'étendue des provinces ecclésiastiques de Vienne, d'Arles et d'Aix. Il devait en être de même dans la province d'Embrun, dont le métropolitain avait assisté au couronnement de Louis[11] et prenait part[12] aux assem-

1. Tous les diplômes datés de Louis, postérieurs à 905, sont, comme nous le dirons plus loin, donnés à Vienne. En outre, il accorde divers préceptes à l'église cathédrale de cette ville (*Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 415, 416 ; *Cartul. de Saint-André-le-Bas*, n° 21* ; *Gall. Christ.*, t. XVI, col. 15) et dispose à maintes reprises de biens sis en Viennois (*Hist. de Fr.*, t. IX, p. 679 ; *Chartes de Cluny*, n°s 223 et 237 ; *Cartul. de Saint-André-le-Bas*, n°s 11*, 13* et 16*), sans parler des très nombreux actes privés relatifs au Viennois et datés des années de son règne.

2. *Cartul. de Grenoble*, éd. Marion, p. 92 ; *Hist. de Fr.*, t. IX, p. 685.

3. *Hist. de Fr.*, t. IX, p. 680, 681, 682, 683, 684, 685 ; Manteyer, *La Marche de Provence*, thèse mscr., p. just. n° xv.

4. Le métropolitain d'Arles, Rostaing, intervient comme « ambasciator » dans des diplômes de Louis du 21 avril 904 (*Cartul. Saint-Victor de Marseille*, n° x) et du 4 avril 912 (*Hist. de Fr.*, t. IX, p. 685). Il en est de même de son successeur Manassès, le 1er février 921 (Boehmer-Muehlb., n° 1481 ; *Hist. de Fr.*, t. IX, p. 685).

5. Louis donne au monastère de Saint-Victor de Marseille et à l'abbé Magnus le domaine de *Pinus*, au comté de Marseille, avec ses dépendances entre la montagne de la Garde et la mer, au lieu dit Paradis (diplôme du 21 avril 904, cité à la note précédente). Ce *fisc* de *Pinus* ne nous paraît pas devoir être identifié, comme l'ont cru Guérard (*Cartul. de Saint-Victor*, index, t. II, p. 891) et M. Longnon (*Atlas hist.*, p. 94) avec Le Pin, commune Albertas, Bouches-du-Rhône, arrondissement Aix, canton Gardanne. Ce lieu, en effet, très voisin d'Aix, dépendait certainement du *comitatus Aquensis*. Il doit falloir songer à un autre *Pinus*, plus rapproché des localités marseillaises énumérées dans l'acte.

6. Boehmer-Muehlb., n° 1452 ; *Hist. de Fr.*, t. IX, p. 678.

7. Louis en 897 (?) dispose en faveur de l'abbaye de Tournus de l'abbaye de Donzère, sise au diocèse de Viviers (*Hist. de Fr.*, t. IX, p. 677, cf. *supra*, p. 161).

8. Louis, empereur, dispose au profit de l'église de Valence de divers biens sis au comté de Die, entre autres des *villae* de Soyans (Drôme, arrondissement Die, canton Crest-Sud) et de Saon (même situation) et des trois églises, Saint-Jean, Notre-Dame et Saint-Thiers (*Hist. de Fr.*, t. IX, p. 685).

9. *Cartul. de Grenoble*, A. XXVII, éd. Marion, p. 65.

10. *Hist. de Fr.*, t. IX, p. 674 ; *Chartes de Cluny*, n°s 70, 78, 237, 245, 246.

11. Cf. *supra*, p. 156.

12. Il assiste en 899 à l'élection de Rainfroi comme archevêque (*Cart. de Grenoble*, éd. Marion, p. 260-261) et en 912 au jugement rendu en faveur de Rémégaire de Valence (*ibid.*, p. 58).

blées tenues à Vienne. Il convient également de compter parmi les sujets de l'empereur Louis les évêques de Maurienne[1] et de Belley[2] qui assistent à ses assemblées et sans doute aussi celui de Tarentaise[3].

Dès le début de son règne il avait, comme nous l'avons dit, recouvré la possession du Lyonnais, longtemps resté entre les mains des rois francs à l'époque de Boson. Sa souveraineté s'y étendait non seulement sur la partie du *pagus* située à la gauche de la Saône, mais encore sur celle qui comprenait, sur la rive droite du fleuve, les deux *pagi* secondaires de Roanne et de Forez, avec les petits *agri* de Solore, du Jarez, de Goifieu, de la Bebrenne, de Vaugneray, du Mont-d'Or, d'Anse et de Tarnant[4], ainsi que certains territoires transrhodaniens plus tard rattachés au Valentinois[5]. La souveraineté de Louis sur tout le Lyonnais est attestée, tant par ses propres diplômes que par de très nombreux actes privés, relatifs surtout à l'abbaye de Savigny[6] ou concernant des biens sis en Lyonnais[7]. Quant aux diocèses de la province de Lyon dont

1. Il assiste également à l'élection de Rainfroi.

2. *Ibid.* — Cf. *Cartul. de Saint-Barnard de Romans*, n° 10 *bis*.

3. Pour lui cependant nous n'avons point de texte, mais nous croyons, comme M. Longnon (*Atlas hist.*, pl. VI) que la Tarentaise se rattachait plutôt au royaume de Provence qu'à celui de Bourgogne. — Au contraire, l'évêque de Genève, Francon, qui assiste en 906 à une assemblée tenue à Lyon et datée des ans de l'empire de Louis (*Cartul. de Savigny*, n° 30) dépendait certainement néanmoins des rois Rodolphiens.

4. Cf. Longnon, *Atlas hist.*, pl. VI ; A. Bernard, *Introd. au Cartul. de Savigny*, p. LIII, et *Hist. territoriale du Lyonnais*, dans le *Bullet. de la Diana*, t. I, p. 171. — C'est à tort que Gingins (*Souveraineté territ. du Lyonnais*, p. 30, et *Admin. polit. du Lyonnais*, p. 4, 8 et 20) a rattaché au Lyonnais et au royaume de Provence une partie du Beaujolais, en s'appuyant sur quelques mots mal compris du diplôme de Louis l'Aveugle pour le comte Hugues (*Chartes de Cluny*, n° 70) et sur une mauvaise identification du palais de *Stramiacus* (Tramoyes en Bresse) avec Tramayes en Saône-et-Loire qui est, en réalité, *Tramaiae* (cf. Longnon, *Atlas hist.*, texte, p. 205).

5. Cf. *supra*, p. 6.

6. Plusieurs chartes de l'abbaye de Savigny sont datées du règne de Louis (*Cartul. de Savigny*, éd. A. Bernard, n°s 9, 26 (ou de son empire), n°s 5, 6, 7, 8, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 18, 28, 29). — Il faut corriger les dates données par A. Bernard, qui fait à tort partir de 902 le compte des années de l'empire de Louis.

7. *Chartes de Cluny*, n°s 91, 99, 83, 191, 218, 212, 211, etc. C'est tout à fait par erreur que Dom Vaissète (*Hist. de Languedoc*, t. IV, p. 7) avance qu'en 893 Lyon était au pouvoir du roi Eudes. Pour ce qui est des actes relatifs à des biens en Lyonnais, nous renvoyons à ce qui est dit plus bas du Mâconnais.

les évêques avaient un instant, en 879, reconnu l'autorité de Boson, leur réoccupation par les princes francs fut définitive. Nous avons des preuves de la souveraineté d'Eudes sur le pays de Chalon-sur-Saône[1], et les actes du Mâconnais sont datés des ans de règne des rois de France, d'Eudes[2], de Charles le Simple[3], de Raoul[4]. On a, il est vrai, affirmé que l'autorité de Louis s'étendait sur le Mâconnais. Mais les actes que Gingins[5] a cités pour appuyer son opinion ne paraissent point comporter une pareille conclusion. Un acte du Cartulaire de Mâcon[6] est daté des ans de règne de Louis et la mention qui y est faite de l'évêque Giraud (888-928) empêche de voir dans ce Louis un autre souverain que le fils de Boson. Mais c'est une donation à l'église de Mâcon de biens sis dans le Lyonnais, dépendant par conséquent du royaume de Provence[7]. Il en est à peu près de même d'une charte citée comme étant du comte Léotaud de Mâcon lui-même ; c'est encore une donation, cette fois à l'abbaye de Cluny, de biens sis en Lyonnais[8]. La mise en possession a été, il est vrai, faite à Mâcon, peut-être très postérieurement[9], par le comte Léotaud et la copie

1. Il date de cette ville un diplôme pour l'abbaye de Cormery (*Hist. de Fr.*, t. IX, p. 461). Tournus, au diocèse de Chalon, faisait partie de ses Etats (*ibid.*, p. 448) et si Louis l'Aveugle accorda un diplôme à cette abbaye, c'était pour lui concéder Donzère en Provence. Pour le règne de Charles le Simple à Mâcon, cf. *Chartes de Cluny*, n° 65.

2. *Chartes de Cluny*, n°s 34, 35, 38, 39, 43, 50, 52, 53 (daté de Cluny). *Cartul. de Mâcon*, n°s 284, 295, 423. — M. Favre, *Eudes*, p. 129, attribue comme nous le Mâconnais au royaume d'Eudes. Au contraire, M. L. Lex (compte rendu de l'ouvrage précédent, dans la *Bibl. de l'Ec. des Chartes*, 1894, p. 257-258) admet comme Gingins la Sarra que le Mâconnais faisait partie des États de Louis de Provence.

3. *Chartes de Cluny*, n°s 100, 195, 200, 202, 95 (charte de l'évêque Giraud de Mâcon), etc. *Cartul. de Mâcon*, n°s 298, 305, 337, où la mention de l'évêque Giraud prouve qu'il s'agit de Charles le Simple.

4. *Chartes de Cluny*, n°s 253, 259, 262, 264, etc. ; *Cartul. de Mâcon*, n°s 291, 294, 310.

5. Gingins la Sarra, *Essai sur la souveraineté du Lyonnais au* x^e *siècle*, p. 21 ; L. Lex, *loc. cit.*

6. *Cartul. de Mâcon*, éd. Ragut, p. 186, n° 320.

7. C'est ce qu'avait déjà reconnu A. Bernard, *Cartul. de Savigny*, intr., p. liv. Inversement, nous trouvons, daté des ans de l'empire de Louis, un échange de biens sis en Mâconnais (*Chartes de Cluny*, n° 249), mais l'une des parties contractantes est Alexandre, archevêque de Vienne, et le rédacteur de l'acte est le notaire Uboldi, l'un de ceux qui souscrivent les diplômes impériaux de Louis l'Aveugle.

8. *Chartes de Cluny*, n° 90.

9. L'acte est daté « die sabbato IV non. novembr. anno VII regnante « Ludovico imperatore filio Bosonis ». Les éléments ne concordent pas.

de cartulaire qui nous a conservé l'acte a confondu le tout sous une date unique.

Louis lui-même, il est vrai, dispose en 900 de biens sis au comté de Mâcon, mais ce sont des biens « du comté de Lyon[1] ». Comme il est expressément dit dans l'acte que ces biens sont sis *au comté* de Mâcon, on ne peut guère supposer qu'une partie du *pagus Matiscensis*[2] ait été alors rattachée au comté de Lyon[3]. Il faut très vraisemblablement rapprocher cette expression d'autres analogues, s'appliquant à des biens qui dépendent du *comitatus*, du *vice-comitatus*, comme dans d'autres actes il est question de biens qui appartiennent *ad jus fisci* et prendre le mot *comitatus*, non au sens du français *comté* désignant une circonscription territoriale déterminée, mais au sens d'ensemble des droits et des biens dont le comte a la jouissance en cette qualité[4]. On peut en ce cas se demander cependant comment il se fait que Louis ait conservé pour lui ou pour son représentant à Lyon la jouissance de biens au *pagus* de Mâcon dont il n'était pas souverain. Mais il ne faut pas oublier que le Mâconnais et le Lyonnais ont été rattachés au marquisat de Bernard Plantevelue. Les « honneurs » de ce dernier ont après sa mort passé à son fils, Guillaume le

En 907, le 2 novembre, tombait un lundi : c'est l'année 905, ayant pour lettre dominicale F, qui répondrait à cette condition. L'acte n'émanant pas de la chancellerie de Louis, il est difficile de discuter la date, car on peut avoir compté d'après un autre point de départ que le jour exact du couronnement. — Léotaud (I), comte de Mâcon, n'est connu que par cette charte, du moins c'est la seule que citent les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, pour justifier au début du xe siècle l'existence à Mâcon d'un comte Léotaud, que ne mentionnent ni les chartes de Cluny ni celle du cartulaire de Mâcon. Il serait possible que la notice du Cartulaire confondît : 1° une donation de biens en Lyonnais en 905 ou 7 ; 2° l'investiture de ces mêmes biens faite par Léotaud au milieu du xe siècle.

1. *Chartes de Cluny*, n° 70.

2. En tant que circonscription géographique.

3. En tant que circonscription politique. On cite en 898 un comte particulier de *Mâcon* (Ragut, *Cartul. de Saint-Vincent de Mâcon*, introd., p. xlix), mais le « Raculfus comes » qui paraît à cette date en Chalonnais (*Cartul. de Cluny*, n° 65) n'est peut-être pas, à proprement parler, comte de Mâcon, où l'on rencontre un vicomte portant ce nom de Raculfe en 893 (*Chartes de Cluny*, n° 53). Il y a cependant un « Raculfus vocatus comes » qui tient un plaid à Mâcon au temps du roi Eudes (*Cartul. de Mâcon*, éd. Ragut, p. 169, n° cclxxxiv). Ce qui paraît probable, c'est que ce Raculfe était un fonctionnaire dépendant du marquis Guillaume, ce qui expliquerait les incertitudes au sujet de son titre.

4. Nous avons consacré une note à l'explication de ces termes, dans notre *Appendice XIII*.

Pieux. Celui-ci, depuis 898 au moins, était le beau-frère de Louis de Provence[1]; il devait relever de lui pour le Lyonnais[2], tandis que pour l'Auvergne et le Mâconnais son *senior* était Eudes de France[3]. Si donc le Mâconnais ne relevait pas du royaume de Provence, il était du moins dans certains rapports avec lui, entre les mains d'un allié de l'empereur Louis, et il y eut, momentanément du moins[4], « union personnelle », pourrait-on dire, avec le comté provençal de Lyon.

Autun et la Bourgogne se trouvaient alors également placés sous l'autorité du propre oncle de Louis, le célèbre Richard le Justicier. Celui-ci semble avoir continué à être en bons termes avec son neveu, dont il avait protégé les débuts, et son fils épousa plus tard une princesse provençale[5]. Mais il paraît difficile d'admettre qu'il ait reconnu l'autorité de Louis sur « certaines parties de son comté qui, en principe, appartenait au royaume franc de l'ouest[6] ». L'activité de Louis et de son cousin Hugues se portait du côté de l'Italie et non

1. Cf. p. 278. C'est à la requête de « Vuilelmus inclytus dux et marchio » que le 11 novembre 902 l'empereur Louis concède à ses fidèles Bernard et Teutbert l'abbaye de Saint-Martin d'Ambierle (Loire, arrondissement Roanne, canton Saint-Haon-le-Chatel) dépendant du comté de Lyon et sise au *pagus* de Roanne (*Chartes de Cluny*, n° 78).

2. Il possédait des biens en Lyonnais, notamment à Saint-André d'Huriat (Bernard, *Introd. au Cartul. de Savigny*, p. LIV) sur la rive gauche du Rhône. C'est peut-être lui qui figure dans une charte d'Austerius, archevêque de Lyon (906-913), peut-être de 913, dont Paradin (*Hist. de Lyon*, p. 111 et 114) n'a donné malheureusement qu'un extrait incomplet. Cependant le titre de comte porté par le Guillaume qui paraît dans cet acte pourrait faire supposer qu'il existait dès lors un comte particulier de Lyon, distinct de Guillaume le Pieux et qui paraît après la mort de celui-ci dans deux chartes du *Cartul. de Savigny* (n°s 7 et 12). Un « Villelmus marchio » figure au 28 juin dans l'*Obituaire de Lyon* (éd. Guigue, p. 56) et il paraît bien vraisemblable de l'identifier avec Guillaume le Pieux, bien que la date soit légèrement différente de celle (6 juillet) donnée pour la mort de ce dernier par l'Obituaire de Brioude (Baluze, *Hist. de la maison d'Auvergne*, t. II, App., p. 21) et par « les nécrologes » consultés par Mabillon (*Ann. Bened.*, t. III, p. 361).

3. C'est à Eudes seulement que Guillaume, dans ses pieuses fondations, donne le titre de *senior*. Louis n'est mentionné que comme *Hludovicus imperator* (*Hist. de Fr.*, t. IX, p. 710, 712; Mabillon, *Acta Sanct. ord. S. Ben.*, saec IV, p. 254).

4. Encore en 926 Guillaume II d'Auvergne s'intitule *comes Matisconensis* (*Chartes de Cluny*, n° 276).

5. Berthe, nièce de Hugues d'Arles. Cf. Manteyer, *La marche de Provence*, positions, p. 54-55.

6. Favre, *Eudes*, p. 161. Mais M. Favre n'appuie cette affirmation sur aucun texte.

comme celle de Boson, du côté des pays dépendant de la province de Lyon[1]. D'autre part, Richard paraît ne s'être jamais occupé avec beaucoup d'ardeur des affaires de son neveu. Cherchant surtout à étendre son autorité du côté du Nord, dans l'Auxerrois et dans le Sénonais, il se trouvait naturellement en relations beaucoup plus constantes avec le royaume d'Eudes et de Charles le Simple qu'avec la Provence[2].

A l'ouest, le Rhône ne formait pas la limite des états de Louis, auxquels étaient rattachés non seulement la portion transrhodanienne du *pagus Lugdunensis* et la partie du diocèse d'Avignon qui fit plus tard partie du Languedoc[3], mais encore le Vivarais, dépendant de la métropole de Vienne et l'Uzège[4], qui depuis la période mérovingienne suivait les destinées du Vivarais[5]. En somme, l'on peut dire que les limites du royaume de Louis coïncident avec celles des États de son prédécesseur Charles le Jeune.

Quant à la situation intérieure du royaume de Provence, les rares textes que nous possédons permettent seulement d'aper-

1. Aussi Richard n'a-t-il dû jamais beaucoup avoir à se préoccuper de se créer une position indépendante du royaume de Provence, comme le dit Favre, *op. cit.*, p. 159. — Kalckstein, *Gesch. d. franz. Königthums unter den ersten Kapetingern*, p. 83, voit également à tort, dans le fait que Louis l'Aveugle confirme à l'église de Lyon des biens sis en Bourgogne une preuve que l'autorité du fils de Boson s'étendait sur cette région.

2. Cf. *infra, Appendice VII*, p. 333-345.

3. Dom Vaissète, *Hist. de Languedoc*, t. III, p. 82.

4. Parmi les biens qu'en 921 Louis l'Aveugle confirme à l'église d'Arles (Boehmer-Muehlb., n° 1481, *Hist. de Fr.*, t. IX, p. 685), se trouve l'abbaye d'Aniane; mais il ne faut pas en conclure que ce prince ait régné sur le diocèse de Maguelonne, et les successeurs de Manassès n'arrivèrent point à faire reconnaître leur autorité sur l'abbaye qui leur avait été ainsi concédée (Dom Vaissète, *Hist. de Languedoc*, t. IV, p. 29).

5. Longnon, *Atlas hist.*, texte, p. 81; Lippert, *König Rudolf*, p. 31. Nous possédons, il est vrai, une charte de 893, relative au Vivarais, et datée d'après les années du règne d'Eudes (Dom Vaissète, *Hist. de Languedoc*, t. V, n° 187). Dom Vaissète, *op. cit.*, t. III, p. 45-46, suppose d'après ce texte et d'après un passage de Geoffroi de Viterbe, qu'Eudes était reconnu en Vivarais durant les premières années du règne de Louis. Favre (*Eudes*, p. 94, n. 4), cite la charte sans l'expliquer et en remarquant seulement qu'elle est en contradiction avec ce que nous savons par ailleurs. Mais il est possible simplement qu'Eudes ait été reconnu dans le Vivarais durant l'interrègne qui suivit, en Provence, la mort de Charles le Gros, et cela suffit peut-être à expliquer qu'on ait continué par habitude et exceptionnellement à dater les actes d'après les ans de son règne, même à une époque à laquelle Louis était maître des *pagi* transrhodaniens qui avaient fait jadis partie du royaume de Boson.

cevoir que, là comme ailleurs dans l'empire franc, il y a une royauté faible, et une féodalité laïque et ecclésiastique de plus en plus puissante. Louis continue jusqu'à sa mort à porter le vain titre d'empereur[1], mais il reste confiné, autant que nous pouvons en juger, dans sa ville et son palais de Vienne[2], où il est investi des fonctions de recteur du monastère de Saint-André-le-Bas[3] et le soin des affaires est par lui confié à son cousin Hugues[4]. Lui-même cependant fait toujours expédier des diplômes ; encore a-t-il à peine, semble-t-il, les moyens d'entretenir une chancellerie particulière. L'archevêque de Vienne est revêtu du titre pompeux de « chef des notaires du sacré Palais[5] » et remplit les fonctions d'archichancelier[6]. Mais Louis, en donnant aux prélats ce titre honorifique, se sert des notaires qu'il trouve tout prêts dans les bureaux de l'archevêque ; ce sont les clercs et les diacres, scribes de la cathé-

1. La suscription des diplômes de Louis pour la Provence, à partir du diplôme du 11 novembre 902 (Bœhmer-Muehlb., n° 1470, *Chartes de Cluny*, n° 78) est sous la forme constante : « Hludovicus gratia Dei « imperator Augustus ». La souscription impériale est : « Signum « Hludovici serenissimi (ou piissimi) imperatoris (ou augusti). » Nous renvoyons du reste, pour plus de détails à ce sujet, à notre étude diplomatique qui paraîtra ultérieurement.

2. On rencontre pour la dernière fois Louis hors de Vienne dans son royaume de Provence, à Arles, le 21 avril 904 (Bœhmer-Muehlb., n°s 4, 73 ; *Cart. de Saint-Victor de Marseille*, n° 10), c'est-à-dire à une date antérieure à la seconde expédition d'Italie. A partir du 26 octobre 905 (Bœhmer-Muehlb., n° 1474, *Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 416), tous les diplômes portant une date de lieu sont donnés à Vienne. — Nous ignorons, du reste, quoi qu'en dise Gingins (*Bosonides*, p. 110) si la ville possédait déjà le palais royal dit *Ad Canales*, qui fut donné à l'église cathédrale par Rodolphe III (Charvet, *Mém. pour l'histoire de Saint-André-le Haut*, p. xlviii) et devint plus tard une maison de ville, puis enfin un théâtre (Chorier, *Antiquités de Vienne*, éd. de 1828, p. 378).

3. Ce titre lui est donné dans une charte du comte Hugues pour ladite abbaye (*Cartul. de Saint-André-le-Bas*, n° 124). Mais le seul acte où il paraisse en cette qualité (*ib.*, n° 133) n'est pas rédigé en son nom. C'est un échange entre les chanoines du monastère et un nommé Girbert, disposé comme les chartes privées ordinaires, mais il est fait mention de l'ordre donné par l'empereur pour le contrat, et l'acte renferme l'indication que « domnus imperator et clerici *sui* de eo auctorita- « tem recipiunt ». Les rois de Bourgogne héritèrent de cette qualité, et Conrad le Pacifique paraît comme recteur de la même abbaye (*ib.*, n° 95).

4. Nous parlons plus bas avec plus de détail de ce personnage.

5. « Sacri palatii nostri notariorum summus » est le titre donné à Rainfroi dans le préambule de trois diplômes où il intervient comme *ambasciator* (*Forschungen z. d. Gesch.*, t. X, p. 315 ; *Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 415 et 416).

6. Bernoin, Rainfroi et Alexandre se succèdent dans ces fonctions comme sur le siège archiépiscopal de Vienne. Le dernier seul reçoit,

drale, qui rédigent les préceptes royaux à côté des chartes de l'église[1].

Louis d'ailleurs, comme tous les rois carolingiens, est obligé de s'appauvrir de plus en plus, non seulement en donations à ses fidèles[2], mais encore en concessions aux églises de terres ou de droits. Il ne fait du reste que suivre sur ce point les exemples de Charles de Provence et de Boson. Aussi les archevêques et les évêques provençaux, ou plus exactement les sièges cathédraux, sont-ils de grands propriétaires. L'église de Lyon a des biens en Lyonnais, en Viennois, en Sermorens, en Graisivaudan, sans parler de ceux qu'elle possède en dehors du royaume de Louis en Autunois, en Beaunois, en Portois, en Chalonnais, en Bassigny, en Brionnais et dans l'Escuens[3]. L'église de Vienne est possessionnée en Provence[4] et en Aqui-

du reste, dans la souscription des diplômes le titre d'archichancelier. Pour les autres, la formule de recognition porte simplement « N. No- « tarius ad vicem Barnoini (ou Ragamfredi) recognovi et ss. ».

1. Nous savons, par un diplôme de Louis lui-même, que Thion, un des notaires de Rainfroi et d'Alexandre, était clerc de l'église de Vienne (Bœhmer-Muehlb., n° 1474; *Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 416) et qu'un autre de ces notaires, Ubold, qui fut plus tard chanoine de Saint-Maurice (*Cartul. de Saint-André-le-Bas*, éd. Chevallier, n° 33*) était son neveu. Tous deux rédigent des chartes de la cathédrale (*ib.*, n°s 17*, 20*, 21*); il en est de même du notaire Elie, qui, d'ailleurs en général dans la souscription des diplômes, ne porte que son titre ecclésiastique de diacre.

2. Un assez grand nombre de diplômes de Louis l'Aveugle sont des donations à des particuliers : au comte Adalelme (*Cartul. de Saint-André-le-Bas*, éd. Chevalier, n° 12*), au vicomte de Vienne, Bérillon (*ibid.*, n° 11*), à un parent de ce dernier, Engelbert (*Chartes de Cluny*, n°s 223 et 237); aux prêtres Drogon (p. just., n° II), Raymond (*Hist. de Fr.*, t. IX, p. 680-681), André (*Cartul. de Saint-André-le-Bas*, n° 12*); à des « fidèles du roi » : Aimoin (*Chartes de Cluny*, n° 70), Bernard et Teutbert (*Hist. de Fr.*, t. IX, p. 681), Girard (*Cartul. de Saint-André-le-Bas*, n° 16*), Sterchier (*Arch. Vaucluse*, G. 6, f. 9), Bon (*Chartes de Cluny*, n°s 242, 245, 246, 247). Toutes ces concessions portent naturellement sur des terres du fisc, qui cesseront désormais de faire partie du domaine du roi et d'être pour ce dernier une source de revenus.

3. Les *pagi* où se trouvent à cette époque les domaines de l'église de Lyon sont énumérés dans les confirmations générales des biens de cette église accordées en 878 par Louis le Bègue (p. just. n° I) par Louis de Provence en 892 (Bœhmer-Muehlb., n° 1448); *Cartul. de Grenoble*, éd. Marion, p. 72, B. XXI), en 910 par le pape Serge III (Chevalier, Documents inédits relatifs au Lyonnais, p. 4, Jaffe, n° 3545.)

4. Charles de Provence (Bœhmer-Muehlb., n° 1293; *Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 397) et Boson (Bœhmer-Muehlb., n° 1446; *Hist. de Fr.*, t. IX, p. 671) avaient déjà restitué des biens à cette église, à laquelle Louis l'Aveugle accorda cinq diplômes (Bœhmer-Muehlb., n°s 1474 et 1475; *Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 415 et 416, et *Cartul. de Saint-André-le-Bas*, n° 21*, *Gallia Christ.*, t. XVI, instr. col. 15; donation mentionnée dans

taine[1]. Le métropolitain d'Arles obtient de Louis la confirmation de diverses abbayes[2], en même temps que d'autre part se constitue le domaine territorial de l'évêché d'Avignon[3]. Ce ne sont pas d'ailleurs seulement des terres qu'obtiennent les églises, mais aussi des concessions de droits fiscaux. L'archevêque d'Arles a reçu le droit de percevoir les péages du port de sa cité et le tonlieu, ainsi que le *jus monetae*[4]. C'est à lui qu'appartiennent également les droits que l'on peut lever sur les Juifs[5]. Les évêques d'Avignon possèdent par largesse royale

une charte du comte Hugues, *Gall. Chr.*, *ib.*, 14, et confirmation générale des biens en faveur de l'archevêque Alexandre, indiquée dans un diplôme de Conrad le Pacifique, *Cartul. de Saint-André*, p. 242).

1. Diplôme de Charles le Chauve pour l'archevêque Agilmar (*Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 675). — Sur l'attribution de ce diplôme, cf. *infra*, p. 347.

2. Boehmer-Muehlb., n° 1481. *Hist. de Fr.*, t. IX, p. 685. Ce sont les abbayes de Notre-Dame de Gourdaigue au diocèse d'Uzès, d'Aniane et de Cruas. Quant à la réalité des droits sur Aniane, cf. *supra*, p. 197, n° 4. Cruas avait déjà été concédé à Roland [?] d'Arles par Lothaire II (cf. A. Dopsch, dans *Mitth. des Inst. f. Œ. GF.*, t. XVI, p. 219, n° 13) et confirmé par Boson) *Hist. de Fr.*, t. IX, p. 672).

3. Boehmer-Muehlb., n°s 1477, 1479, 1480, *Hist. de Fr.*, t. IX, p. 683, 684, 686. Le premier de ces actes est une confirmation générale des préceptes de l'évêché ; le second contient la donation du village de Bédarrides (Vaucluse, arrondissement Avignon, chef-lieu de canton). Louis concéda, en outre, à titre personnel, à l'évêque d'Avignon, Fouquier (Boehmer, n° 1478, *Hist. de Fr.*, t. IX, p. 685) divers biens qui par le testament de cet évêque allèrent grossir le domaine épiscopal : cf. Manteyer, *La marche de Provence et l'évêché d'Avignon*, positions, p. 62. — Nous n'indiquons ici sur ce sujet que les diplômes royaux, nous contentant de renvoyer au travail de M. de Manteyer pour ce qui concerne les générosités des particuliers, dont pour cette époque nous ne connaissons d'ailleurs qu'une seule, la charte de donation de Landoin, relative à Saint-Laurent-des-Arbres. Cf. Durand, *Mém. sur Saint-Laurent-des-Arbres*, dans les *Mém. de l'Acad. de Vaucluse*, t. XI (1892), p. 133 et suiv.

4. Diplôme cité n. 2. Arles était un port important. C'était là, on se le rappelle, qu'était venu débarquer Jean VIII : le diplôme de Louis l'Aveugle mentionne des commerçants grecs qui viennent y trafiquer. Des vers de Théodulf (*Adversus judices*, *Poetae lat. medii aevi*, t. I, p. 497) font également allusion à sa prospérité :

.....nos tandem opulenta recepit
Urbs Arelas...
Urbs Arelas, aliis quae pluribus urbibus extat
Prima...

Cf. Florus, *De Reliquiis Cypriani* (*ibid.*, t. II, p. 545) :

Arelas opima portu...

5. Diplôme cité, n° 2. — Il est à plusieurs reprises question de Juifs dans les diplômes de Louis de Provence (*Hist. de Fr.*, t. IX, p. 675, *Cart. de Saint-André-le-Bas*, n° 16*, *Chartes de Cluny*, n° 247). Il est vraisemblable qu'ils étaient nombreux dans le royaume de Provence, comme en général dans le Midi, car eux ou leurs terres sont men-

le tiers des droits du port de la cité[1] et la moitié de ceux perçus à la descente du Rhône[2]. Les évêchés d'Apt[3], de Grenoble[4], d'Orange[5], d'Uzès[6], de Valence[7], de Viviers[8], sans parler des libéralités faites à titre personnel à certains évêques[9], ont également reçu, de Louis lui-même, ou de ses prédécesseurs, des donations plus ou moins importantes.

Mais l'Église a à défendre ces possessions contre les empiétements de la féodalité laïque qui commence à se développer. Dès l'année 855, un concile tenu à Mâcon[10], mais auquel assistaient les métropolitains de Lyon et de Vienne, prononce des peines contre les séculiers envahisseurs de domaines ecclésiastiques. Cela n'empêcha pas le duc Girard de posséder des bénéfices de ce genre[11] et de songer à mettre la main sur les biens

tionnés aussi dans un certain nombre d'actes privés (cf. p. ex. *Cartul. de Saint-André-le-Bas*, éd. Chevalier, nos 5, 49, 91, 99, 100, 110, 105, 129, 234, 2*, 4*, 42*) et les noms hébraïques sont assez répandus dans un pays où l'on rencontre dans les premières années du xe siècle, un Manassé, archevêque d'Arles, un Isaac, évêque de Grenoble. On attribuait même à saint Ultraia, archevêque de Vienne au viiie siècle une origine hébraïque (*Series Episc. Vienn.*, *Mon. Germ.*, *SS.*, t. XXIV, p. 814) ; mais il est impossible d'avoir grande confiance dans le texte qui nous a transmis ce renseignement.

1. Bœhmer-Muehlb., no 1477, *Hist. de Fr.*, t. IX, p. 683; Manteyer, *ibid.*

2. Bœhmer-Muehlb., no 1478, *Hist. de Fr.*, *ibid.*; Manteyer, *ibid.*

3. Diplôme de Louis de Provence de 896 (Bœhmer-Muehlb., no 1450, *Hist. de Fr.*, t. IX. p. 676).

4. Diplôme de 894, confirmant une donation antérieurement faite par Boson (Bœhmer-Muehlb., no 1449; *Cartul. de Grenoble*, A. xxvii, p. 65).

5. Diplôme de Charles de Provence. *Hist. de Langued.*, t. II, col. 336.

6. Diplôme de Louis de Provence de 896 (Bœhmer-Muehlb., no 1452 ; *Hist. de Fr.*, t. IX, p. 678). C'est une restitution de biens, mais à ceux-ci sont ajoutés par l'acte deux domaines dépendant du fisc royal.

7. Diplôme sans date de Louis l'Aveugle (*Hist. de Fr.*, t. IX, p. 685).

8. Diplôme de Charles de Provence du 25 août 862 (Bœhmer-Muehlbacher, no 1298). — Il faut joindre à cette liste d'évêchés bénéficiaires de préceptes de Louis les abbayes de Saint-Victor de Marseille (cf. p. 191, n. 5), de Saint-Chef en Viennois et de Tournus (cf. *supra*, p. 161).

9. Fouquier, évêque d'Avignon (cf. p. 199, n. 3), Amelius d'Uzès (cf. p. 204, n. 1), Isaac de Grenoble, qui dans le diplôme pour son église cité n. 4 obtient en même temps confirmation de ses biens personnels.

10. Concile tenu en 855 à Mâcon, publié et étudié par Maassen, *Eine burg. Synode vom Jahre 855*, dans les *Sitzungberichte der Wiener Akademie*, t. XCII, p. 599 et suiv. Ce concile reprit une partie des dispositions de celui qui avait été tenu à Valence la même année. — cf. le C. 1. « His qui res ecclesiae debitas vel proprias occupaverit, retinuerit et « aguito jure ecclesiae non statim eas restituerit aut pro hoc in judicio « electorum distulerit, quousque restituerit ipsas res, communione pri- « vetur. »

11. Cf. *supra*, p. 13.

provençaux du patrimoine de saint Rémi[1]. Boson, alors qu'il était comte de Provence, suivit les mêmes errements et distribua à ses vassaux des terres d'Église[2]. C'est, comme nous l'avons dit, à des usurpateurs de ce genre que paraissent faire allusion les actes des assemblées de Mantaille et de Valence[3]. En 892, un concile tenu à Vienne essaye encore d'empêcher les laïques de disposer des églises sans l'assentiment des évêques[4]. Mais ces réclamations n'avaient que bien peu d'effet, à en juger par le nombre assez élevé des diplômes destinés à faire rentrer les évêques en possession des domaines qui leur ont été enlevés pour être réunis au comitatus. C'est ainsi que le comte Hugues avait usurpé au détriment de l'église de Valence le domaine de Villeneuve[5], que l'église de Lyon avait perdu toute une série de *villae*[6], et que le siège métropolitain de Vienne lui-même n'avait pas été à l'abri de tentatives de ce genre[7].

En ce qui concerne les seigneurs laïques on est mal renseigné sur la géographie politique et, pour ainsi dire, administrative des territoires soumis à Louis l'Aveugle. Il arriva

1. Cf. *supra*, p. 28.

2. Lettre d'Hincmar au comte Boson (Flodoard, *Hist. Rem. Eccl.*, l. III. c. 26. p. 545) « quod de ipso periculosum audierat, videlicet « quod res diversarum ecclesiarum suis hominibus dedisset ». Hincmar écrivit de même à Ermengarde pour la prier d'agir en ce sens sur son époux (*Ibid.*, c. 27, p. 550).

3. Cf, *supra*, p. 102 et p. 106.

4. *Concilium Viennense*, c. iv; Mansi. t. XVII, p. 121.

5. Jugement de Louis l'Aveugle de 912, ordonnant la restitution à l'église de Valence de ladite villa (*Cartul. de Grenoble*, éd. Marion, p. 58).

6. Cela dès le temps de Charles de Provence, dont on a une série de diplômes restituant à ladite église Tournon (Boehmer-Muehlbacher, n° 1298, *Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 399): *Livia*, Collonges (Rhône, canton Limonest, arrondissement Lyon) et Fitilieu (Isère, arrondissement La Tour-du-Pin, canton Pont-de-Beauvoisin, Boehmer-Muehlb., n° 1299, *Hist. de Fr.* p. 399). Courtenay (*Mitth. des Inst. f. Œ. GF.*, t. XVI, p. 214). Lothaire II dut lui restituer aussi la villa de Chélieu en Sermorens (Isère, arr. La Tour-du-Pin, cant. Virieu), que son frère Charles avait déjà une première fois restituée (Boehmer-Muehlb., n° 1286 : *Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 409 — le diplôme de Charles de Provence est perdu).

7. Cf. n. 1, pour le comte Girard. En 905 (Boehmer-Muehlb., n° 1474 ; *Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 415) Louis restitue à l'église le domaine de Four (Isère, arrondissement Vienne, canton La Verpillère). En 926, c'est la *villa* de *Cisiriacus*, qui avait été « in usus comitales redacta » (*Gall. Christ.*, t. XVI, instr. col. 15). Cf. pour Viviers le diplôme de Charles de Provence cité p. 6 n. 8, pour Apt et Uzès les deux diplômes de Louis (*Hist. de Fr.*, t. IX, p. 676 et 678).

parfois sans doute que « plusieurs cités furent réunies sous l'autorité d'un seul comte[1] ». Mais il ne faut pas généraliser sans preuve ce fait constaté par exemple pour le comté d'Avignon et les *pagi* voisins, et trop se hâter de croire à la disparition des comtes particuliers de telle ou telle ville, alors que la rareté des documents est peut-être la seule cause de l'absence de toute mention de personnages de ce genre[2]. De certains comtes, en effet, l'on n'a dans les actes de Louis, et même dans l'ensemble des chartes provençales du début du xe siècle qu'une mention isolée. Il en est ainsi, au moins dans les diplômes impériaux, du successeur de Girard de Roussillon

1. Manteyer, *La marche de Provence*, positions, p. 55. La cité d'Avignon est placée en même temps que d'autres villes sous l'autorité d'un comte qui réside peut-être à Vaison et fait exercer à Avignon ses fonctions par son lieutenant, un vicomte, dont la souscription figure au bas de certains actes, mais dont l'existence n'empêche pas le comte de continuer à exercer certains droits.

2. Il y a dans les actes des personnages auxquels le titre de comte est donné sans indication de résidence. Il existait donc encore des comtés dont ces personnages étaient titulaires, bien que nous manquions d'indications permettant de répartir entre eux les sièges comtaux dont les titulaires nous sont inconnus. Nous citerons, par exemple, un comte Siebod, mentionné en 925 dans un acte viennois (*Cartul. de Saint-André-le-Bas*, éd. Chevalier, n° 19*), un comte Guigue, ancêtre très hypothétique des Guignes d'Albon (cf. Terrebasse, *Les dauphins de Viennois*, p. 9 et suiv.; Bellet, *Réponse aux objections contre la charte XVI du second Cartulaire de Saint-Hugues*, p. 4-6, et les justes observations de M. A. de Barthélemy, *Le Cartul. de Saint-Hugues*, dans la *Rev. des Quest. hist.*, t. III, p. 565). Il ne faut d'ailleurs pas nécessairement considérer comme réunis les comtés pour lesquels nous possédons comme pour ceux de Fréjus et Marseille, des mentions du type « des biens dépendant du comté de N., sis au comté de M. ». Nous croyons que l'on peut, au contraire, admettre le plus souvent, sinon toujours, que ces mentions s'appliquent à des biens affectés à l'usage du comte, mais non nécessairement compris dans la ou les circonscriptions sur lesquelles il exerce son autorité comtale.

Au contraire, M. J. Chevalier (*Mém. pour l'histoire des comtes de Valentinois et de Diois*, t. I, p. 12-13) suppose que « après la création du « royaume de Bourgogne et d'Arles, les nouveaux souverains s'étaient « appliqués à diminuer leur puissance [des comtes] en diminuant l'éten- « due territoriale de leur juridiction. Les grands diocèses ou *pagi majores* « avaient été divisés et le nombre des fonctionnaires s'était accru ». Il est bien difficile de préciser. Le même auteur pose aussi pour le royaume de Provence le problème de l'hérédité des fonctions comtales. Il semble bien difficile de formuler une opinion à ce sujet pour l'époque de Louis l'Aveugle. Les comtes que nous connaissons le mieux sont ceux de la famille de Hugues d'Arles, mais par suite de diverses circonstances et notamment par suite de leur émigration en Italie, la transmission des comtés ne s'est pas effectuée pour eux d'une manière normale.

dans le comté de Lyon, du marquis Guillaume[1], d'un comte Liutfrid[2], peut-être Italien, ou ayant accompagné Louis en Italie[3]. Adalelme, comte de Valence[4], est un peu plus connu. Successivement fidèle de Charles le Chauve, de Boson et de Louis l'Aveugle[5], il paraît avoir suivi ce dernier dans son expédition au delà des Alpes et reçut de lui en Provence des domaines qui lui furent confirmés par l'empereur en 903[6]. En 912 il est assisté de son fils Boson[7], titulaire peut-être déjà à une époque un peu antérieure d'un comté non identifié[8]. Le comte Teutbert paraît, d'après le nombre des diplômes dans lesquels il figure, avoir été un personnage plus important encore. Il était bénéficié dans les environs de Vienne[9], mais ce fait à lui seul ne permet pas de le considérer comme comte de cette ville[10]. Son intervention dans les affaires des églises d'Apt[11], de Marseille[12], du comte Adalelme de Valence[13] et

1. Cf. *supra*, p. 195.

2. Liutfrid intervient en même temps que d'autres comtes dans le diplôme du 6 juin 903, en faveur d'Adalelme (*Cartul. de Saint-André-le-Bas*, éd. Chevalier, n° 12*).

3. Cf. *supra*, p. 178, n. 3.

4. Sur ce personnage, cf. J. Chevalier, *op. cit.*, p. 135, et Manteyer, *La marche de Provence*, thèse mscr., p. 11.

5. Le diplôme de Louis l'Aveugle, cité n. 2, confirme au comte Adalelme et à sa femme Rotlinde « omnia praecepta que dive memorie « Karolus seu et piissimus rex genitor noster Boso, sed et nos conces- « simus ». — Nous supposons qu'il s'agit de Charles le Chauve, mais nous ne savons s'il faut identifier notre personnage avec l'Adalelme qui figure en 870 parmi les témoins des conventions d'Aix-la-Chapelle (*Mon. Germ., LL.*, t. I, p. 516) ou avec celui dont parle le Capitulaire de Quierzy (c. 12) comme devant assister le jeune Louis, et (c. 33) s'occuper spécialement des chasses royales.

6. Diplôme cité, *Cartul. de Saint-André-le-Bas*, éd. Chevalier, n° 12*.

7. *Gallia Christ.*, t. XVI, instr., col. 101.

8. *Cartul. de Saint Barnard de Romans*, n° 10 *bis*, où figure un comte Boson, distinct de Boson, comte d'Arles et qu'il faut peut-être identifier avec le fils d'Adalelme. Or, cette charte paraît devoir être rapportée à l'année 907 ou 908, c'est-à dire à une date antérieure à celle de l'acte cité à la note précédente. — Boson, fils d'Adalelme, paraît, du reste, avoir succédé à son père (*Cartul. de Saint-Barnard*, n° 133).

9. Où il avait reçu la *villa* de « Mantula, » probablement Mantaille (D'Achery, *Spicilegium*, éd. in-fol., t. III, p. 362). Cf. *supra*, p. 160.

10. C'est ce qu'a cependant fait Duemmler, *Ostfr. Reich*, t. III, p. 242, d'après Gingins, *Bosonides*, p. 105.

11. Diplôme de 896, cité plus haut, p. 160, n. 6.

12. Diplôme du 21 avril 904 en faveur du monastère de Saint-Victor de Marseille (Boehmer-Muehlb., n° 1473; *Cartul. de Saint-Victor*, n° 10).

13. Diplôme du 6 juin 903. — En revanche, il nous paraît douteux, qu'en l'absence du titre de comte il faille identifier avec lui le

surtout de l'évêché d'Avignon[1], où devait se trouver le siège principal de son autorité[2], semblent plutôt devoir lui faire attribuer le rôle d'une sorte de marquis de Provence, sans qu'aucun texte cependant lui donne expressément ce titre.

Plus important que tous ces personnages un peu effacés est le célèbre comte Hugues que Flodoard[3] appelle Hugues de Vienne, mais plus connu dans l'histoire sous le nom de Hugues d'Arles. Son père, Thibaut, fils du comte-abbé Hubert[4], avait épousé Berthe, fille naturelle de Lothaire II et de Waldrade[5]. En 880 il avait été battu à la tête des troupes de son beau-frère, Hugues de Lorraine[6], et le bruit de sa mort avait même couru[7]. Il se trouvait cependant encore en 883 parmi

Teutbert auquel Louis donna en 900 l'abbaye d'Ambierle en même temps qu'à un certain Bernard (Bœhmer-Muehlb., n° 1470, *Chartes de Cluny*, n° 78).

1. Diplômes du 19 octobre 907 et du 16 mai 909 (?) (Bœhmer-Muehlb., n°s 1477 et 1479 ; *Hist. de Fr.*, t. IX, p. 683 et 684). C'est également à la requête de Teutbert, en même temps que d'un certain Walon, que le 17 septembre 903 Louis donne à un certain évêque Amélius, de siège non déterminé, le domaine de « Fretus », près de Saint-Rémi (Bouches-du-Rhône, arrondissement Arles, chef-lieu de canton). M. Deloche (*Saint-Rémi de Provence au moyen âge*, p. 100) et M. de Manteyer font de cet Amélius, présenté par Teutbert, un évêque d'Avignon, dont ce serait là la seule mention connue. Mais l'acte ne paraît pas exister dans les Archives de l'évêché d'Avignon. Au contraire, au rapport de D. Vaissète (*Hist. de Lang.*, t. V, col. III), il se trouvait encore au XVIIe siècle en original ou en copie, dans celles de l'église d'Uzès. Il semble donc plus naturel d'identifier cet Amélius avec un évêque d'Uzès de même nom, mentionné dans une lettre (Jaffé, n° 3459) du pape Etienne V (887-891) et dans diverses chartes, notamment dans un diplôme de Louis de Provence de 896 (Bœhmer-Muehlb., n° 1452, *Hist. de Fr.*, t. IX, p. 678) et qui vivait encore en 912 (L. Duchesne, *Fastes épiscopaux*, p. 312). L'intervention du comte d'Avignon s'explique par la situation du domaine concédé. L'église d'Uzès ne devait pas, du reste, conserver longtemps la jouissance de celui-ci, car avant 954 il avait été usurpé par le comte d'Arles et d'Avignon, Boson, et restitué par lui, non à l'église d'Uzès, mais au roi Conrad le Pacifique (Deloche, *op. cit.*, p. 57).

2. Manteyer, *La marche de Provence*, positions, p. 51.

3. *Annales*, a. 924 ; *Mon. Germ.*, *SS.*, t. III, p. 373 : « Hugo de Vienna ».

4. *Annales Vedastini*, a. 880 ; *Mon. Germ.*, *SS.*, t. II, p. 198.

5. *Ann. Bertin.*, a. 880, p. 151 « sororium illius [Hugonis Lotharii filii] Theutbaldum ». Hugues nomme dans ses diplômes son père Thibaut et sa mère Berthe (Scheidius, *Orig. Guelficae*, t. I, p. 70 ; *Chartes de Cluny*, t. I, p. 497). — Sur la discussion au sujet de la date de la naissance de Berthe, cf. Parisot, *Le royaume de Lorraine*, p. 444, n. 7.

6. Cf. *supra*, p. 120-121.

7. C'est ainsi que nous expliquons la mention des *Ann. Laubienses* (*Mon. Germ.*, *SS.*, t. IV, p. 15) d'après lesquelles Hubert périt dans cette bataille.

les comtes qui soutenaient la nouvelle rébellion de Hugues[1]. Mais, en 885, lors de la défaite définitive du bâtard de Lothaire, suivie de son emprisonnement et d'actes de représailles exercés contre ses partisans[2], Thibaut dut s'enfuir, très vraisemblablement dans les États de son parent Boson. C'est là en effet qu'on le retrouve, après la mort de Boson, tenant un plaid dans une localité du nom d'*Asine-villa*[3]. Cette mention est la dernière que l'on possède de lui et il mourut avant 898[4].

Son fils Hugues assista peut-être au plaid de Varennes en 890[5], plus certainement en 899 à l'élection et à la consécration de l'archevêque de Vienne, Rainfroi[6]. Dès le 7 avril 903[7], il paraît comme exerçant son autorité à Vienne et intervient pour faire concéder au vicomte de cette ville, un nommé Bérillon, sans doute son parent[8], les *villae* de Ponsin[9] et de Chavannay[10]. Il est très douteux qu'il ait accompagné le roi de Provence dans ses expéditions d'Italie[11], mais, après la catastrophe de Vérone, il devient tout-puissant dans les états de l'empereur aveugle. Il est toujours maître de Vienne, où il est bénéficié en même temps que son frère Boson[12] et dont les archevêques

1. Réginon, *Chronique*, a. 883, p. 121.
2. *Ann. Fuld.*, a. 885, p. 103, mais nous ne savons si Thibaut se trouvait parmi les « caeteri qui cum eo erant equis et armis ac vesti- « bus spoliati vix nudi evaserunt ».
3. *Chartes de Cluny*, n° 30. La manière dont l'acte est daté prouve qu'à cette date Thibaut reconnaissait l'autorité de Charles le Gros.
4. Date à laquelle sa veuve Berthe paraît avoir déjà été remariée à Adalbert de Toscane (Liutprand, *Antapodosis*, l. I, c. 39).
5. Il y a parmi les souscriptions de l'assemblée, celle d'un comte Hugues, qui signe le troisième sur huit (*Hist. de Fr.*, t. IX, p. 663).
6. *Cartul. de Grenoble*, éd. Marion, p. 260.
7. *Cartul. de Saint-André-le-Bas*, éd. Chevalier, n° 11*.
8. Cf. *infra*, p. 352.
9. Commune Vérin, Loire, arr. Saint-Étienne, cant. Pelussin.
10. Mêmes département, arrondissement et canton.
11. Ni Liutprand ni Constantin Porphyrogénète, qui tous deux le connaissent, ne le mentionnent dans le récit des expéditions de Louis. Il ne paraît pas davantage dans les diplômes italiens de ce dernier.
12. Acte de vente publié par Bréquigny, *Docum. histor. inéd.*, t. III, p. 247 (et attribué à tort par lui au règne de Louis le Pieux), et par Bruel, *Chartes de Cluny*, n° 241, qui le date correctement, mais ne paraît pas savoir de quel Boson il s'agit. L'acte indique les possessions de Hugues et de Boson à Vienne — Hugues intervient comme *ambasciator* dans la plupart des diplômes de Louis relatifs à l'église de Vienne et au Viennois (*Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 416); *Cartul. de Saint-André-le-Bas*, éd. Chevalier, n° 13*; *Chartes de Cluny*, n° 223*). Cependant, la confirmation générale des biens de l'église de Vienne du 31 octobre 904 (Boehmer, n° 1475; *Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 415, avec attri-

agissent d'accord avec lui[1]. Il porte dans les actes les titres de duc[2] et de marquis[3] et Liutprand, bien informé sur son compte, le désigne comme « comte des Provençaux[4] ». Il a donc, et cela peut-être même du vivant de Teutbert[5], reçu l'ancien duché de Fulcrad, la marche de Provence[6]. Mais il n'y a plus, comme au temps de Fulcrad, un duc de Lyon qui puisse en quelque sorte faire contrepoids dans le royaume au marquis arlésien. Le marquisat jadis confié à Girard a été démembré, sans doute à la suite de la conquête du Lyonnais par les princes francs[7]. Le comté de Vienne et le comté de Lyon sont désormais indépendants l'un de l'autre, et le premier de ces deux gouvernements se trouve réuni entre les mains de Hugues, avec l'autorité supérieure exercée par le comte d'Arles sur la Provence. A son pouvoir « officiel » il ajoute son autorité pour ainsi dire personnelle, celle qu'il exerce comme régent de Provence à la place de Louis que son état de cécité empêche de régner par lui-même. C'est à ce titre sans doute qu'il intervient dans les affaires du Lyonnais[8], malgré l'existence

bution inexacte à l'empereur Louis II) est obtenue directement par l'archevêque Rainfroi.

1. A sa requête, l'archevêque Alexandre donne à l'un des prêtres de son diocèse l'église de Saint-Quentin (*Cartul. de Saint-André-le-Bas*, n° 18*) et divers biens aux chanoines de sa cathédrale (B. nat. coll. Baluze, t. LXXV, fol. 340).

2. *Hist. de Fr.*, t. IX. p. 685 ; *Cartul. de Saint-Barnard de Romans*, n° 35 ; *Cartul. de Saint-André-le-Bas*, éd. Chevalier, n° 18* [dans la souscription de l'acte].

3. *Chartes de Cluny*, n° 223 ; *Gallia Christ.*, t. XVI, instr. col. 14 ; *Hist. de Fr.*, t. IX, p. 690 ; *Cartul. de Saint-André*, n°s 13*, 14*, 18* [dans le texte de l'acte]. Les deux titres sont parfois réunis : *Cartul. de Grenoble*, éd. Marion, p. 58 ; *Hist. de Fr.*, t. IX, p. 685, n° xvii. Cf. *Hist. de Lang.*, t. III, p. 396.

4. *Antapodosis*, l. II, c. 16. Il y a une grande analogie, qui n'a pas encore été relevée, croyons-nous, entre les expressions de ce texte, et celles que les *Ann. Bertiniani* et les *Ann. Fuldenses* appliquent à Fulcrad.

5. Il paraît à côté de lui dans le diplôme du 6 juin 903 (*Cartul. de Saint-André-le-Bas*, éd. Chevalier, n° 12*), mais ce peut être seulement en qualité de comte de Vienne.

6. Cf. n. 4.

7. Peut-être même avant, si, contrairement à nos conjectures, Boson ne reçut pas de Charles le Chauve le gouvernement du Lyonnais, en même temps que celui du Viennois.

8. Flodoard, *Annales*, a. 924, *loc. cit.* — Gingins (*Hugonides*, p. 51) croit que les mots *Lugdunensis Provincia* s'appliquent aux domaines de Saint-Rémi, sis en Provence. C'est étendre arbitrairement le sens du terme.

en ce pays d'un comte particulier, et dans celle de l'église de Valence[1], dont l'évêque est dit son « fidèle »[2]. Il faut tenir compte aussi de l'influence dont Hugues a pu jouir grâce à ses nombreux parents, qu'il eut soin de bien pourvoir en Provence comme plus tard en Italie. Les vicomtes de Vienne, les Ratburne et les Bérillon, sont ses alliés[3]; l'archevêque d'Arles, Manassès, est son neveu[4]. Son frère Boson reçut[5], sans doute à la mort de Teutbert, les comtés d'Avignon et de Vaison[6] et un texte curieux, récemment mis au jour, résume bien la situation en parlant de « l'illustre marquis Hugues, qui administrait l'état sous l'empereur Louis, entouré d'évêques et de comtes[7] ».

La famille de Louis lui-même tient dans l'histoire de la Provence une place beaucoup moins considérable que celle de son cousin Hugues. La femme de Louis l'Aveugle se nommait Adélaïde et paraît pour la première et la dernière fois dans

1. Il avait usurpé une terre de l'église de Valence (*Cartul. de Grenoble*, éd. Marion, p. 58). Un diplôme sans date de Louis l'Aveugle concède à la requête du duc et marquis Hugues, à l'église de Valence divers biens sis au comté de Die (*Hist. de Fr.*, t. IX, p. 685).

2. *Miracula Sancti Apollinaris*, éd. Chevalier, p. 39.

3. Cf. *infra*, *Appendice IX*, p. 352 et suiv.

4. Manassès donne à l'abbaye de Cluny (*Chartes de Cluny*, n° 726) des biens « que adjacent in comitatu Cabilonensi, que de paterna hereditate mihi obveniunt, quas pater meus Warnerius jure dominantis » et dans l'acte il mentionne également sa mère Teutberge et ses frères Hugues, et Richard. Sur ces personnages, voy. Manteyer, *Les origines de la maison de Savoie*, dans les *Mél. de l'École de Rome*, 1899, p. 453 et ss. Teutberge était sœur de Hugues d'Arles, comme nous le savons par la charte de la donation faite de l'abbaye de Saint-André en Camargue à Drogon, évêque de Marseille, par Manassès, à la requête de « incliti ac piissimi principis et avunculi nostri » (*Cartul. de Saint-Victor de Marseille*, n° 1). Des quatre fils de Garnier et de Teutberge, Manassès devint archevêque d'Arles vers 914 et plus tard passa en Italie où nous le retrouverons. De Richard et de Boson, nous ne connaissons pas l'histoire. Quant à Hugues, il faut très certainement l'identifier avec le comte de ce nom qui reçut en 936 des rois Hugues et Lothaire le domaine d'Eltaveon en Viennois (Saint-Jean d'Octavion ou Châtillon-Saint-Jean, Drôme, arr. Valence, canton Romans) et qui est dit dans l'acte neveu du roi Hugues (*Forsch. z. d. Gesch.*, t. X, p. 301).

5. Liutprand, *Antapodosis*, l. III, c. 47, dit que Boson était frère de Hugues, « ex eodem patre ». Gingins en a conclu qu'il était bâtard, Berthe, mère de Hugues, ayant survécu à Thibaut, et celui-ci ne pouvant guère, en raison des dates, avoir eu Boson d'une première femme. Il vaut mieux admettre que, dans ce passage, Liutprand oppose simplement Boson aux fils de Berthe et d'Adalbert de Toscane : ceux-ci étaient frères aussi de Hugues, mais n'étaient pas nés du même père.

6. Manteyer, *La marche de Provence*, positions, p. 54.

7. *Miracula Sancti Apollinaris*, *loc. cit.*

un diplôme du 18 janvier 915[1]. Il en eut un fils du nom de Rodolphe, à peu près ignoré dans l'histoire. L'existence de ce prince n'est en effet connue que par l'apposition de son *signum* au bas de la charte par laquelle Adélaïde, sœur de Rodolphe Ier, veuve de Richard le Justicier, soumet à l'abbé saint Eudes de Cluny le monastère de Romanmoutier[2]. Le nom d'Adélaïde ou Adèle est assez répandu au xe siècle et se rencontre à cette époque dans un certain nombre de familles seigneuriales[3]. Mais dans le cas qui nous occupe il faut rapprocher ce nom d'Adélaïde de celui de Rodolphe porté par un fils de Louis, et du fait que ce prince, après la mort de son père, paraît s'être retiré dans le royaume de Bourgogne. Cet ensemble d'indices concordants doit sembler bien de nature à faire rattacher à la famille rodolphienne l'origine de la femme de Louis l'Aveugle. Dans la maison welfe, en effet, à laquelle sont apparentés les souverains du royaume de Transjurane, le nom d'Adélaïde, porté par la femme de Conrad, comte d'Auxerre, l'est également par une sœur de Rodolphe Ier et par une fille de Rodolphe II. L'hypothèse qui paraît donc la plus vraisemblable est de considérer comme une sœur de ce dernier la reine Adélaïde, femme de l'empereur Louis, et mère du Rodolphe mentionné en 929[4].

1. A la requête de « dilecta ac bene merita conjux nostra Adaleida », Louis concède à son fidèle Girard une vigne en Viennois (*Cartul. de Saint-André-le-Bas*, éd. Chevalier, no 16*). Il semble bien que cet acte ait été remarqué dans le cartulaire de l'église de Vienne par Chorier qui (*Hist. du Dauphiné*, I, p. 522) donna à la femme de Louis l'Aveugle le nom d'Egine-Adelaïs, tout en croyant ce prince marié seulement en 923 ou en 924.

2. Charte du 19 mars 929 (*Chartes de Cluny*, no 379). « Signum « Aeleydis comitisse regie matris et abbatisse..... S. Juditte filii Rodulfi « regis..... S. Rodulfi filii Ludovici imperatoris. » — Gingins (*Bosonides*, p. 186) va trop loin quand il prétend voir la souscription de la veuve de Louis dans le *S. Juditte*, sous prétexte que le nom de Judith ressemble à celui d'Adeleth. La charte d'ailleurs est un témoignage de bonnes relations entre les deux familles, car Adélaïde demande des prières pour l'âme de son neveu Louis [l'Aveugle]. Mais on ne peut, de la parenté ainsi indiquée, tirer argument en faveur du système que nous exposons plus bas, car Adélaïde, veuve de Richard le Justicier, était certainement tante par alliance de Louis, fils de Boson, quelle que fût la femme de l'empereur.

3. Dans celles des comtes de Poitou, des comtes d'Anjou, des ducs de Normandie.

4. Cette hypothèse a déjà été émise par Gingins, *Bosonides*, p. 185. — On rattache souvent, au contraire, la femme de Louis l'Aveugle à la famille d'Edward l'Ancien, roi de Wessex, fils d'Alfred le Grand

Plus connu est un autre fils de Louis l'Aveugle, le comte Charles-Constantin, double nom que ce personnage portait déjà au xe siècle[1]. Il paraît pour la première fois comme *ambasciator* dans un diplôme du 3 juin 923[2]. Cela semblerait indiquer qu'à cette date il était déjà sorti de l'enfance; l'on pourrait donc placer sa naissance dans les premières années du xe siècle[3]. Mais Richer ajoute que Charles était bâtard[4]. Tous les historiens sont d'accord pour rejeter le fait sans contrôle. Ce renseignement ne se trouve pas, il est vrai, dans Flodoard; mais Richer ajoute parfois au texte de son prédécesseur des détails qu'il tient de son propre père, Raoul, chef de bande au service de Louis d'Outremer, et qui accompagnait peut-être celui-ci dans l'expédition d'Aquitaine au cours de laquelle le roi reçut à Mâcon la visite et le serment d'hommage du comte de Vienne[5].

Reste donc à savoir si l'hypothèse de l'illégitimité de Charles-Constantin s'accorde mieux ou moins bien avec les faits que celle de sa légitimité.

a. Nous n'avons sur les mœurs de l'empereur qu'un seul témoignage, suspect à la vérité comme émanant d'un ennemi,

(†927). Nous considérons cette hypothèse comme tout à fait inadmissible (cf. *infra*, *Appendice* IV, p. 314-319). Nous ne savons s'il faut établir un lien entre l'origine bourguignonne d'Adélaïde et le fait de l'intervention de Rodolphe II dans les affaires de Provence après la mort de Louis l'Aveugle, ou l'hostilité de Hugues d'Arles, qui avait en Italie à lutter contre Rodolphe II, vis-à-vis des fils du souverain défunt. Ces événements sont si mal connus qu'il serait certainement imprudent de chercher à en tirer argument.

1. Flodoard, *Annales*, a. 931; *Mon. Germ.*, *SS.*, t. III, p. 379: « Karlo Constantino Ludovici orbi filio »; — a. 941, p. 388: « Ludovicus rex a Karlo Constantino in Vienna recipitur »; — a. 951, p. 400: « Karolus Constantinus, Viennae princeps... » Richer, *Histor.*, l. II, c. 98: « Karolus Constantinus Viennae civitatis princeps. » — Richer sur ce point ne se borne pas à reproduire le texte de Flodoard, auquel il ajoute deux indications relatives, l'une à l'âge de Charles-Constantin, l'autre à l'illégitimité de sa naissance.

2. A la requête de « dilectissimus filius nostri (*sic* sur l'original) Karolus », Louis donne à son fidèle Bon trois serfs en pleine propriété (*Chartes de Cluny*, n° 242).

3. Ce qui concorderait jusqu'à un certain point avec l'indication de Richer qu'il était « grandaevus » en 951, bien qu'il y ait quelque exagération à appliquer cette épithète à un homme qui ne devait pas avoir atteint cinquante ans.

4. Richer, *Hist.*, l. II, c. 98. « Concubinali stemmate usque ad tritavum sordebat. »

5. Il se trouvait dans l'armée de Louis IV en 948 et 956.

c'est celui de l'auteur des *Gesta Berengarii*[1], qui ne trouve que ce seul reproche à adresser à Louis :

cui *moribus* auctor
Tempnendus Ludovicus erat, sed stirpe legendus.

b. Charles-Constantin étant bâtard, on s'explique que son exclusion du trône ait fait assez peu de difficultés. Flodoard, en effet, non seulement ne mentionne de sa part aucune tentative pour ressaisir la couronne, mais ne paraît pas même considérer comme anormal qu'il ne l'ait point portée à la mort de son père.

c. Dans des cas très nombreux de double nom qui, à la vérité, appartiennent pour la plupart au XIe siècle, il y a un « nom de naissance » et un « nom de baptême » : « Quand l'enfant reçoit « un surnom de baptême, ce nom qui au point de vue religieux, « consacre une renaissance, remplace rapidement le nom de « naissance. Tandis que le premier, du moins pour l'aîné, vient « de la ligne paternelle, le second vient de la ligne maternelle[2] ».

Il s'ensuit de là que des deux noms de Constantin-Charles, dont le second peut seul appartenir à sa famille paternelle, le premier doit être un nom de baptême et venir de la ligne maternelle[3]. Or, le nom de Constantin ne se trouve pas dans la famille rodolphienne. Il se rencontre au contraire assez fréquemment en Viennois[4]. En résumé, l'on peut dire que si la femme de Louis l'Aveugle n'était pas une rodolphienne on ne s'explique ni son nom, ni celui de son fils. Si Charles-Constantin n'était pas bâtard, on ne s'explique point son nom de naissance.

Il y a d'ailleurs à ce système une difficulté que nous reconnaissons. Conrad le Pacifique appelle le fils de Louis l'Aveugle son « cousin[5] ». Cela s'expliquerait fort bien si Charles avait été fils d'Adélaïde, tante de Conrad[6]. Au contraire, dans notre

1. *Gesta Berengarii*, l. IV, v. 45.
2. MANTEYER, *loc. cit.*, p. 57. Ici, peut-être parce que c'est l'un des premiers exemples le nom de baptême ne s'est pas substitué au nom de naissance.
3. C'est d'ailleurs ce qu'admettait M. de Manteyer, mais avec l'hypothèse de l'origine anglaise, que nous rejetons au contraire.
4. *Cartul. de Saint-André-le-Bas*, éd. CHEVALIER, n°s 123, 255, 9* ; *Gall. Christ.*, t. XVI, instr. n° V.
5. *Chartes de Cluny*, n° 627.
6. Cf. le tableau généalogique ci-contre.

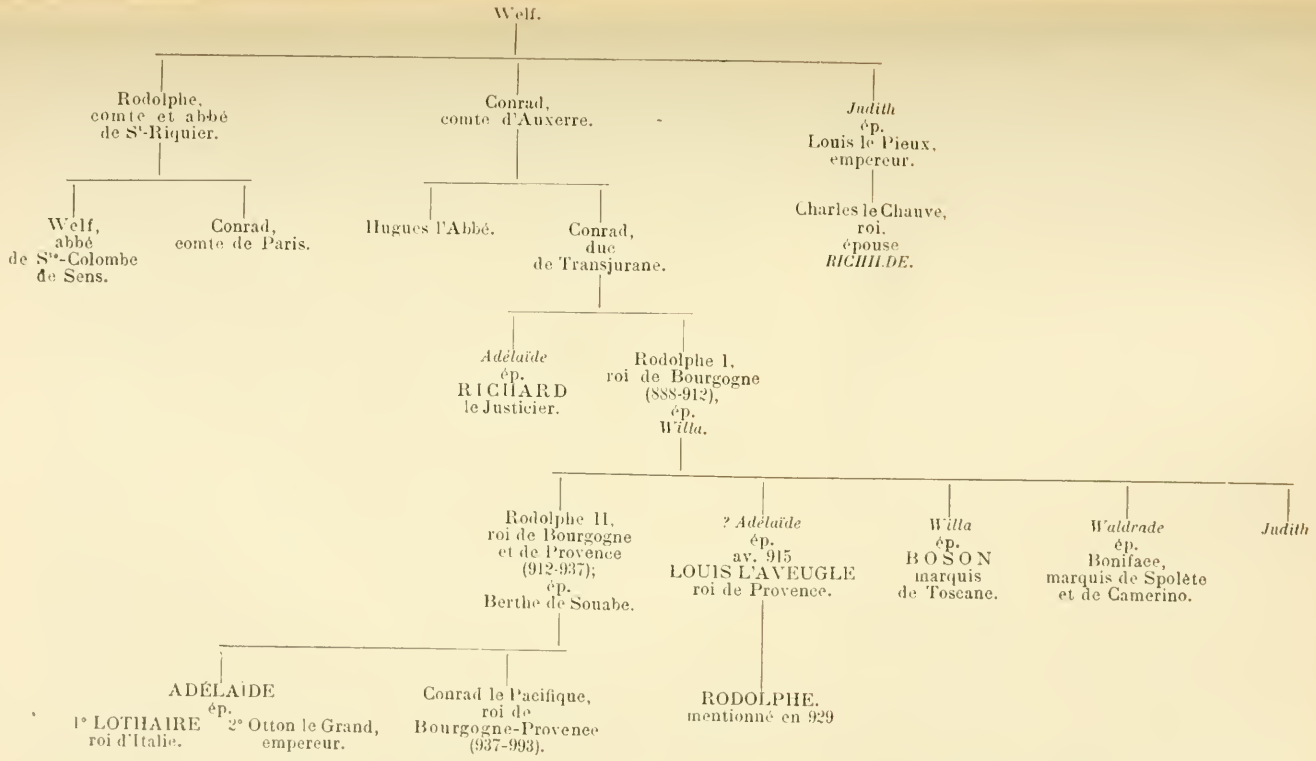

TABLEAU GÉNÉALOGIQUE SUCCINCT DE LA FAMILLE DES WELFS

Destiné à montrer les alliances des Rodolphiens avec la descendance de Boson l'Ancien. Nous avons indiqué en capitales les noms des membres de la famille de Boson entrés par alliance dans celle des Welfs et Rodolphiens. Leur descendance doit être cherchée dans le tableau principal.

hypothèse, aucun lien de parenté ne paraît rattacher Charles à la famille des souverains de la Bourgogne. Il paraît vraisemblable, par suite, d'admettre une sorte d'assimilation, à cette époque où la bâtardise n'était point vue de mauvais œil[1], entre Charles-Constantin et le fils d'Adélaïde. Conrad le Pacifique reconnaissait pour ainsi dire au fils naturel de Louis l'Aveugle la qualité de membre de la famille royale, comme il lui avait reconnu celle de comte de Vienne[2].

Sur l'histoire en quelque sorte extérieure de la Provence durant la régence du comte Hugues, l'on ne sait à peu près rien. Louis paraît avoir vécu en bonne intelligence avec ses voisins, tant avec Richard le Justicier et ses enfants qu'avec Guillaume le Pieux, fils et successeur de l'ancien adversaire de Boson, Bernard Plantevelue. Guillaume avait d'ailleurs, à une date indéterminée, mais sans doute assez peu antérieure à 898, épousé la sœur de Louis, Engilberge[3], qui vivait encore

1. P. Viollet, *Hist. des institutions politiques*, t. I, p. 241 ; *Droit privé*, p. 466.

2. Gingins (*Bosonides*, p. 189-190) a cru devoir donner un troisième fils à Louis l'Aveugle : Geilin, comte de Valence et de Die au xe siècle. Le peu que nous savons de ce personnage se réduit à quelques mentions fournies par un diplôme de Conrad le Pacifique de 956 (*Hist. de Fr.*, t. IX, p. 697) ; et par des chartes d'une époque voisine de celle-ci (*Cartul. de Saint-Chaffre*, éd. Chevalier, p. 112-115). Ces actes nous apprennent qu'il avait eu une femme du nom de Gothelina, et une autre de Raimodis (cf. J. Chevalier, *Mémoires pour servir à l'histoire des comtés de Valentinois et de Diois*, p. 137-140). Un autre Geilin est également mentionné à une époque postérieure (*Cartul. de Saint-Chaffre*, p. 116). Geilin I, possesseur du comté de Valence en 956 et 962, date à laquelle il est remplacé par un certain Lambert, est bien un contemporain de Charles-Constantin ; mais rien dans les chartes que nous avons citées, non plus que dans le nom porté par le personnage, ne vient à l'appui de l'opinion de Gingins. Le seul argument que ce dernier ait pu produire en faveur de sa thèse est qu'au bas d'un jugement rendu par Conrad le Pacifique (*Chartes de Cluny*, n° 622) figurerait l'indication suivante : « Geilinus filius Ludovici presens fuit ». Il cite à l'appui de ce dire de prétendues variantes du nom, notamment celle de « *Geuricus* » qui serait fournie par les *Hist. de Fr.*, t. IX, p. 696. Ces variantes sont une invention de l'érudit suisse. La véritable lecture, celle de P. de Rivaz sur l'original, la seule que signalent MM. Bernard et Bruel dans leur édition des *Chartes de Cluny*, est *Auricus*. Le comte Geilin de Valence n'a donc rien à voir avec la famille de Boson. Quant à cet *Auricus*, qui ne nous est point connu d'ailleurs, il semble bien douteux, en l'absence de toute qualification jointe au mot *Ludovici*, qu'il faille en faire un fils de l'empereur Louis l'Aveugle.

3. Elle paraît pour la première fois dans une charte de Guillaume le Pieux, en faveur de Saint-Julien de Brioude, donnée « anno quo mortuus est Odo rex Francorum vel Aquitanorum », c'est-à-dire en 898

en 918[1]. Les sources narratives ne mentionnent d'autre part aucune tentative des souverains de la Gaule ou de la Bourgogne Jurane pour s'emparer d'une portion quelconque du royaume de Louis, au moins du vivant de ce dernier. Leur activité s'était tournée d'un autre côté, vers la Lorraine, vers les établissements des Normands, ou vers l'Italie. Leurs Annales n'indiquent aucun événement qui les mit en relations avec l'empereur Louis antérieurement à 924. Au commencement de cette année, après le mois de février[2], le roi Raoul avait en Autunois, sur les bords de la Loire, avec le duc d'Aquitaine, Guillaume II, comte d'Auvergne[3], une entrevue à laquelle assistaient un certain nombre de prélats et de grands laïques appartenant surtout à la Bourgogne[4]; le comte Hugues de Vienne prit également part à l'assemblée[5]. Mais la présence de ce dernier n'implique certainement pas[6] de sa part la reconnaissance d'une suprématie quelconque du roi Raoul; le désir d'assurer la continuation de la paix qui avait régné sans interruption, depuis la mort de Charles le Gros, entre le royaume de Provence et les souverains des royaumes francs, suffit à expliquer la présence à l'assemblée du puissant comte de Vienne et d'Arles. Le seul résultat que nous puissions

(*Cartul. de Brioude*, n° 309). Sa mère n'ayant épousé Boson qu'en 876, si Engilberge ne s'est pas mariée très jeune, elle ne peut avoir épousé Guillaume beaucoup d'années avant 896 ou 897.

1. *Cartul. de Sauxillanges*, n° 146. Elle avait eu de Guillaume un fils nommé Boson qui mourut jeune.

2. Raoul est à Autun le 29 février 924 et y donne un diplôme pour le monastère de Saint-Symphorien (*Hist. de Fr.*, t. IX, p. 562; LIPPERT, *König Rüdolf von Frankreich*, catal. n° 1). L'assemblée eut lieu dans le pays d'Autun, et au commencement d'avril le roi était de retour à Chalon (*Hist. de Fr.*, t. IX, p. 563; LIPPERT, *op. cit.*, catal. n° 2). C'est donc vraisemblablement au mois de mars qu'il faut placer l'entrevue.

3. Qui avait, en 918, succédé à son oncle Guillaume le Pieux (D. VAISSÈTE, *Hist. de Languedoc*, t. II, p. 311).

4. Les deux comtes Hugues et les fils de Manassès de Vergy. Parmi les évêques se trouvaient Ansegise de Troyes, Abon de Soissons, Adalard du Puy. Cf. LIPPERT, *König Rüdolf*, p. 40-41.

5. FLODOARD, *Annales*, a. 924: *Mon. Germ.*, *SS.*, t. III, p. 373: « ... ab Hugone de Vienna, qui eidem colloquio intererat. »

6. C'est ce qu'admettent aussi KALCKSTEIN, *Gesch. des franz. Königstums unter den ersten Capetingern*, p. 166 et LIPPERT, *op. cit.*, p. 40. Au contraire, D. VAISSÈTE (*Hist. de Languedoc*, t. IV, p. 53-54) croyait à une reconnaissance de Raoul par Hugues, mais en supposant, il est vrai, Louis l'Aveugle mort à cette date, et rattachait à ces événements la soumission de Charles-Constantin à Raoul, puis à Louis IV d'Outre-Mer.

constater, ce sont quelques marques d'amicales relations entre les deux princes. Séulf, archevêque de Reims, obtint pour son église la restitution des biens de saint Rémi sis dans le Lyonnais, biens dont elle avait perdu la possession depuis le temps de l'archevêque Foulques[1]. Raoul, d'autre part, quelque temps après, confirmait à l'abbaye de Saint-Martin d'Autun des biens sis en Provence, dans les comtés de Vienne, de Vaison, de Fréjus, c'est-à-dire dans des pays qui ne cessaient point de reconnaître l'autorité de l'empereur Louis l'Aveugle[2].

Hugues ne dut point rester très longtemps en Autunois, car l'invasion qui menaçait le royaume à lui confié nécessitait, sans doute dès le commencement d'avril[3], sa présence dans les états de Louis. Les Hongrois, en effet, venaient de franchir les Alpes. Leurs bandes, sous la conduite du chef Salard, que, depuis 922[4], Bérenger employait dans sa lutte contre Rodolphe de Bourgogne et ses partisans italiens, s'étaient emparées de Pavie et avaient saccagé la ville le 12 mars 924[5]. L'évêque Jean avait péri, ainsi que Rainfroi évêque de Verceil, et les rares habitants échappés au massacre avaient à grand' peine racheté les débris sauvés de la fureur dévastatrice des Hongrois. Il est bien probable que ces ravages n'avaient pas satisfait Bérenger; d'autre part le désir d'éloigner d'aussi dangereux alliés, autant que celui d'inquiéter son compétiteur Rodolphe II dans ses états de Bourgogne jurane où il s'était momentanément retiré[6], dut le déterminer à favoriser le passage des Hongrois en Gaule[7]. Les Magyars franchirent les Alpes, sans

1. Flodoard, *loc. cit.* Il dit, en parlant de cette terre, « de qua Heri- « veus nihil habuerat ». Le prédécesseur d'Hervé, Foulques, fut assassiné en 900. Il ne semble pas qu'il y ait de raison pour qu'à cette date l'Eglise ait pu être dépouillée de ses biens. La mainmise effectuée sur eux par les rois de Provence date peut-être de l'époque troublée qui suivit la mort de Charles le Gros.

2. *Hist. de Fr.*, t. IX, p. 563; Lippert, *op. cit.*, catal. n° 2.

3. Flodoard dit que la mort de Bérenger (7 avril) eut lieu durant l'invasion.

4. Duemmler, *Gesta Bereng.*, p. 51, n. 4; Dussieux, *Invasions des Hongrois*, p. 36.

5. Liutprand, *Antapodosis*, l. III, c. 2, donne la date de jour. Ses indications chronologiques paraissent acceptables et concordent avec celles du *Chron. Nonantulanum*.

6. Cf. *infra*, p. 219, n. 1.

7. Sur tous ces événements, cf. Flodoard, *Annales*, a. 924, *Mon. Germ.*, *SS.*, III, p. 373-374; Liutprand, *Antapodosis*, l. III, c. 2; *Chron.*

doute vers le nord de la portion franco-italienne de la chaîne, pour déboucher dans les États de Rodolphe II[1]. Celui-ci unit ses forces à celles du Royaume de Provence, dirigées par le comte Hugues de Vienne, que cette invasion ne menaçait pas moins que le roi de Bourgogne, se porta au-devant des Hongrois. Les deux princes réunis parvinrent à enfermer les barbares dans un défilé, dans l'un des contreforts de la chaîne[2]. Mais les païens réussirent à s'échapper et, traversant le royaume de Louis l'Aveugle, se dirigèrent vers le Rhône, poursuivis et harcelés par Hugues et Rodolphe, qui massacraient ceux d'entre eux sur lesquels ils pouvaient mettre la main[3], mais sans en venir à un engagement, soit parce que les chrétiens ne le cherchaient point, soit parce que les envahisseurs, selon leur tactique habituelle[4], se dérobaient devant eux[5]. Arrivés au Rhône, les Hongrois le franchirent et pénétrèrent dans la Gothie, qu'ils dévas-

Nonantulanum SS. Rer. Lang., p. 572). Liutprand place dans son récit le sac de Pavie après la mort de Bérenger, mais cet événement, selon Liutprand lui-même et la *Chron. Nonantulanum*, est du mois de mars, alors que Bérenger fut assassiné par Flambert le 7 avril 924. Le récit de Liutprand relatif à la destruction de Pavie, en dehors de la date, a une couleur extrêmement légendaire. Nous ne savons quel avait été le rôle des habitants de Pavie dans la lutte entre Rodolphe et Bérenger, et si celui-ci pouvait avoir quelque raison de lancer contre eux ses Hongrois.

1. Les Sarrasins d'ailleurs occupaient dès cette époque une partie des défilés des Alpes. FLODOARD (*Annales*, a. 923, *loc. cit.*, p. 373) les mentionne à une époque très voisine de celle qui nous occupe.

2. « Collium Alpinorum », dit Flodoard. Il ne semble dont pas que ce soit dans l'un des passages de la chaîne elle-même que les alliés aient arrêté les Hongrois.

3. C'est ainsi que nous interprétons le « insequentes praedicti duces « sternunt ex eis quos reperire potuerunt ». Dom Vaissète croit que les Hongrois s'enfuirent devant Hugues et Rodolphe et que ceux-ci, ne les rejoignant que sur les bords du fleuve, exterminèrent ceux qui ne purent passer à temps sur la rive droite.

4. Cf. RÉGINON, *Chron.*, p. 133.

5. FLODOARD, a. 924, *loc. cit.* Il est à peu près notre unique source pour ces événements. Les autres chroniqueurs cités par DUSSIEUX (*Invasions des Hongrois*, p. 37), comme HUGUES DE FLAVIGNY, se bornent à reproduire ou à paraphraser le texte des *Annales* de Flodoard. — Rodolphe II est à Pavie le 18 août 924. (Diplôme pour Saint-Jean-des-Doms, dans ROBOLINI, *Notizie della sua patria*, t. II, p. 95, où l'an du règne en Italie, l'an de l'incarnation et l'indiction concordent pour 924). Mais cette date ne peut être prise pour *terminus ad quem* du séjour des Hongrois en Provence, car il est possible que le roi de Bourgogne, à la nouvelle de la mort de Bérenger, ait abandonné l'expédition avant le moment où les païens furent rejetés en Gothie.

tèrent, saccageant entre autres la ville de Nîmes[1], et réduisant le pays à l'état de solitude « au point qu'il ne restait plus en Septimanie un seul prêtre pour faire le service divin[2] ». Une maladie épidémique qui se mit dans leur armée, les échecs que leur infligea Raimond-Pons, amenèrent l'anéantissement à peu près complet des bandes dont Hugues d'Arles et Rodolphe avaient ainsi laissé à leur voisin, le marquis de Gothie, le soin de se défaire, pour tourner eux-mêmes leurs efforts du côté de l'Italie[3]. Il n'entrait pas en effet dans la destinée de ce dernier pays de vivre longtemps tranquille sous le règne d'un même souverain et il est nécessaire de reprendre son histoire à quelques années en arrière pour exposer brièvement par quelle suite de circonstances le comte de Vienne, marquis de Provence, se trouva amené à séparer son histoire de celle du royaume de Louis l'Aveugle.

Bérenger avait régné assez paisiblement en Italie durant les années qui suivirent la défaite de son rival et s'était fait couronner empereur à Rome au commencement de décembre 915[4]. Il avait, il est vrai, à lutter contre les Hongrois dont les hordes toujours plus nombreuses ravageaient le nord de l'Italie, mais avait trouvé moyen de gagner à sa cause quelques-unes de leurs bandes pour s'en faire au besoin un appui contre les Italiens toujours versatiles[5]. C'est peut-être pour payer leur

1. *Chron. Nemausense* (*Mon. Germ.*, *SS.*, III, p. 219) à l'année 925, mais les deux ou trois mentions fournies pour cette période par le chroniqueur ne sont pas rapportées par lui à leur date exacte.

2. D. Vaisette, *Hist. de Languedoc*, t. III, p. 99-100.

3. « Pene cuncti interierunt », dit Flodoard, qui range tous ces faits sous l'année 924, ce qui indique qu'il n'y eut pas très longtemps des Hongrois en Gothie, alors que d'autre part il n'est pas question d'un retour en Italie qu'ils auraient effectué en traversant en sens inverse les états de Louis l'Aveugle. C'est à tort qu'un fragment publié dans les *Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 319, rattache à l'invasion dont nous venons de parler la translation à Reims du corps de saint Rémi. Celle-ci eut lieu deux ans plus tard, à la suite, il est vrai, de l'arrivée de Hongrois, mais venant de la Germanie et non de l'Italie. — Lagoy, *Pièce de plaisir en bronze au nom de Rodolphe et de Hugues*, Bruxelles, 1858, in-8°, attribue à l'époque de l'union des deux princes contre les Hongrois une sorte de jeton en bronze, portant sur une face ✝ RODVLFVS COMES et sur l'autre ✝ HVBO COMES, et qui semble du Xe siècle. Mais le fait que Rodolphe ne prend pas le titre de roi (« pour ne pas choquer l'égalité entre Hugues et lui », affirme l'auteur), rend l'attribution contestable. Il s'agit plutôt, quoi qu'en pense M. Lagoy, des deux fils de Richard le Justicier.

4. Duemmler, *Gesta Berengarii*, p. 166.

5. Liutprand, *Antapodosis*, l. II, c. 42.

concours qu'il dut demander à ses sujets des contributions inusitées, et c'est à l'occasion d'une somme indûment extorquée à l'archevêque de Milan, Lambert, au moment de son intronisation, qu'éclata le mécontentement des seigneurs italiens[1]. Ceux-ci avaient à leur tête Lambert lui-même, le comte palatin Odelric[2], Gislebert, comte de Bergame[3], et le marquis Adalbert d'Ivrée[4], qui avait eu pour première femme la fille de Bérenger, Gisla, mais depuis la mort de celle-ci était remarié avec la fille du défunt marquis de Toscane, nommée Ermengarde[5]. Les deux fils d'Adalbert, Gui et Lambert, paraissent être restés neutres[6]. Les rebelles firent, selon l'habitude des Italiens, appel à un souverain d'au delà des monts, mais cette fois ce fut à Rodolphe II[7], qu'aucun lien ne semblait rattacher à l'Italie[8], et qui se trouvait de plus étranger à la famille carolingienne. Il entra, dès le début de l'année 922[9], en Italie, où l'appelaient Gislebert et Adalbert, échappés à la défaite infligée aux rebelles par Bérenger et ses Hongrois[10]; mais c'est seulement le 17 juillet 923 qu'une bataille fut livrée entre les deux compétiteurs à Fiorenzuola[11], non loin de Plaisance. Rodolphe fut vainqueur[12]; il semble cependant que son succès n'ait pas été complet. Peut-être fut-il vaincu dans une seconde bataille[13], mais en tout cas un accord exprès ou

1. Liutprand, *Antapodosis*, l. II, c. 57.
2. Mentionné pour la première fois le 28 octobre 911 (Tiraboschi, *Storia di Nonantula*, t. II, p. 96), puis fréquemment dans les diplômes de Bérenger (Duemmler, *Gesta Bereng.*, p. 27).
3. Il paraît en cette qualité dans un jugement de janvier 923 (*Cod. Dipl. Lang.*, n° 500).
4. Liutprand, *Antapodosis*, l. II, c. 56.
5. *Ibid.*, l. II, c. 56.
6. Liutprand ne leur attribue aucun rôle. Ils ne sont pas mentionnés dans les diplômes.
7. Liutprand, *Antapodosis*, l. II, c. 60.
8. Sinon que sa sœur Waldrade avait épousé Boniface de Spolète.
9. Il date de Pavie un diplôme du 4 février de cette année en faveur de l'évêque Aicard de Parme (Boehmer-Muehlb., n° 1490; Muratori, *Ant. ital.*, t. VI, col. 325).
10. Liutprand, *Antapodosis*, l. II, c. 61.
11. Fiorenzuola d'Arda, au district de Plaisance.
12. Flodoard, *Annales*, a. 923, *Mon. Germ.*, *SS.*, t. III, p. 373: « Alter « Rodulfus Cisalpinae Galliae rex quam Italici, abjecto rege suo Beren- « gario, in regnum acceperant, cum ipso Berengario conflixit, eumque « devicit, ubi mille quingenti homines cecidisse dicuntur. » Cf. Liutprand, *Antapodosis*, l. II, c. 66, qui donne la date de jour, et Constantin Porphyrogénète, *De admin. imperii*, c. 26, p. 116.
13. C'est ce qu'affirme Constantin Porphyrogénète, *loc. cit.*

tacite semble être intervenu entre lui et Bérenger, réservant à chacun une partie de l'Italie[1]. Il est certain en effet que durant les premiers temps du règne de Rodolphe en Italie, Bérenger continuait à être reconnu à Vérone et dans l'ancienne marche frioulaine[2]. Le roi de Bourgogne, au contraire, dominait dans la plus grande partie de l'Italie septentrionale. Il y comptait parmi ses partisans le marquis Adalbert d'Ivrée[3], et, après la mort de celui-ci, ses deux fils, Bérenger[4] et Anscher[5], ainsi que sa veuve, la comtesse Ermengarde, que l'on voit intervenir dans les diplômes[6]. Il en est de même du comte Gislebert[7], de Boniface, marquis de Spolète et de Camerino[8], bref de tous les instigateurs de la révolte de 922. En 924, l'assassinat de Bérenger, par son filleul Flambert, paraissait assurer définitivement le triomphe de Rodolphe II, à ce moment occupé à lutter en Provence contre les Hongrois[9].

Mais l'humeur mobile des Italiens ne leur permettait pas de rester longtemps fidèles à un même prince, surtout lorsque celui-ci appartenait à la nation méprisée des Bourguignons[10]. Un parti hostile à Rodolphe II ne tarda pas à se former parmi les anciens partisans de celui-ci, autour de Lambert de Milan

1. *Ibid.* Il ajoute « ἦν δὲ ὁ Ροδοῦλφος ὑπὸ τὴν βουλὴν καὶ ἐξουσίαν τοῦ « Βερίγγέρι », ce que ne confirme aucune autre source. Le texte de Liutprand, *Antapodosis*, l. II, c. 65, fait allusion à un partage d'opinions plutôt qu'à un partage de territoire, mais l'on peut supposer qu'il s'applique à une époque antérieure à la bataille de Fiorenzuola, celui de Constantin, au contraire, à une époque postérieure.

2. Il donne en 923 à Vérone un diplôme en faveur de l'évêque de Bellune (Boehmer-Muehlb, n° 1371 : Ughelli, *Ital. sacra*, t. V, col. 146).

3. Il intervient dans des diplômes du 4 février et du 8 décembre 922 pour l'église de Parme (Boehmer-Muehlb, n°s 1490 et 1492 ; Affo, *Storia di Parma*, t. I, p. 327 et 328).

4. Diplôme du 18 août 924 (Robolini, *Notizie della sua patria*, t. II, p. 195).

5. Diplôme cité à la note précédente.

6. 8 octobre 924 (Boehmer-Muehlb, n° 1495 ; Ughelli, *Ital. sacra*, t. II, col. 153). Elle paraît avec ses deux fils dans un diplôme du 5 décembre 924 (*Mon. Hist. Patr.*, *Chartae*, t. I, p. 123).

7. Diplômes du 3 décembre 922 pour l'église de Bergame (Boehmer-Muehlb, n° 1491, *Cod. dipl. Lang.*, n° CDXCIX) et de 924 (sans date de jour) pour Plaisance (Campi, *Storia di Piacenza*, t. I, p. 483).

8. Diplômes du 8 octobre (*Cod. dipl. Lang.*, n° DIX) et du 12 novembre 924 pour l'abbesse Berthe de Saint-Sixte de Plaisance (Boehmer-Muehlb, n° 1497 ; Muratori, *Ant. ital.*, t. II, p. 41).

9. Liutprand, *Antapodosis*, l. II, c. 68.

10. Liutprand, *Antapodosis*, l. II, c. 60 ; l. III, c. 44 ; l. V, c. 6. Les Italiens les accusent d'être grossiers et bavards. Cf. la glose des *Gesta Bereng.*, l. II, v. 259.

et d'Ermengarde; on choisit, pour l'opposer au roi de Bourgogne, Hugues d'Arles, que certaines relations de parenté avec la famille ducale de Toscane pouvaient désigner à ce choix. Hugues n'en était pas, du reste, à sa première tentative sur l'Italie. A une date inconnue et qu'il est bien difficile de déterminer, peut-être en 923[1], accompagné d'un certain nombre de seigneurs provençaux parmi lesquels son frère Boson et un certain Hugues « Taliafernus », peu facile à identifier[2], il avait tenté de s'emparer de la couronne au détriment de Bérenger. Il ne semble pas qu'il y ait eu bataille[3]; mais ce fut plutôt une répétition de ce qui s'était passé en 902 avec Louis l'Aveugle. Hugues, incapable de lutter, fut contraint de jurer qu'il ne remettrait jamais les pieds en Italie[4], du vivant de Bérenger, et revint en Provence auprès de Louis l'Aveugle, mais sans renoncer pour cela à ses ambitieux projets.

Ses parents, après la mort de Bérenger, se trouvaient à peu près maîtres de l'Italie du Nord. Sa mère, la comtesse Berthe, mourut, il est vrai, en 925[5], mais depuis la mort d'Adalbert de Toscane[6], le pouvoir de celui-ci avait passé à son fils aîné Gui[7], c'est-à-dire au frère utérin de Hugues d'Arles. Gui fut, avec

1. Le texte de LIUTPRAND, *Antapodosis*, l. III, c. 12, ne permet pas de préciser la date: « Hic enim et Berengarii jam nominati regis tempore cum « multis in Italiam venerat. » C'est donc à une date antérieure au 7 avril 924. Ce n'est pas, d'autre part, tout au commencement de cette année, puisque alors Hugues était auprès de Raoul en Autunois. CONSTANTIN PORPHYROGÉNÈTE, qui est d'accord avec Liutprand sur le détail du grand nombre des compagnons de Hugues (μετὰ λαοῦ ἱκανοῦ...) place ces faits après la première campagne de Rodolphe II en Italie (922-923). Comme d'après son récit les « trois marquis » marchent à la fois contre Pavie et contre Bérenger, c'est probablement durant l'absence de Rodolphe (mentionnée par LIUTPRAND, *op. cit.*, l. II, c. 67, et qu'il faut d'après la suite des diplômes placer en 923-924), que ces événements ont eu lieu. En 923, en outre, Hugues n'est pas mentionné dans les diplômes de Louis l'Aveugle. Les *Mir. Sancti Apollinaris*, p. 39, parlent aussi d'un passage de Hugues en Italie, mais semblent le rattacher à des événements de l'année 912 ou 913, et ce peut être un voyage tout pacifique; il ne paraît donc pas devoir être identifié avec l'expédition mentionnée par Liutprand et Constantin.

2. CONSTANTIN PORPHYROG., *op. cit.*, c. 26, p. 116-117, parle de trois marquis (μαρκήσιοι) venus de Bourgogne: « ἦσαν δὲ οὗτοι Οὔγων ὁ Ταλιαφέρνου « καὶ Βόζων καὶ Οὔγων ὁ ἀδελφὸς τοῦ Βόζου ὁ προρηθεὶς εὐγενέστατος ῥήξ. »

3. « Territus est atque fugatus », dit LIUTPRAND. CONSTANTIN PORPHYROGÉNÈTE est plus circonstancié.

4. CONSTANTIN PORPHYROGÉNÈTE, *loc. cit.*

5. *Epitaphium Bertae*, dans LIUTPRAND, *Opera*, éd. DÜEMMLER, p. 167.

6. Un 17 août, probablement en 915 (DÜEMMLER, *Gesta Berenq.*, p. 39).

7. LIUTPRAND, *Antapodosis*, l. III, c. 18 et 43.

son frère cadet Lambert[1], l'un des chefs de la révolte contre Rodolphe[2]. Sa sœur Ermengarde, veuve du marquis d'Ivrée, jouissait également en Italie, depuis la mort de son mari, d'un pouvoir qui paraît avoir été réel[3], quelles que réserves que l'on doive faire quant aux anecdotes de Liutprand relatives aux moyens employés par elle pour affermir son autorité[4]. Hugues devenu roi mentionne d'ailleurs dans plusieurs de ses diplômes l'intervention de « la très illustre comtesse Ermengarde, sa sœur et sa conseillère[5] ».

C'est au commencement de l'année 926, que Hugues dut recevoir l'invitation des seigneurs italiens rebelles[6], dirigés par l'archevêque Lambert et vraisemblablement soutenus par le

1. Qui, en 931 ou 932, succéda à Gui dans le duché paternel (*Antapodosis* l. III, c. 43-47).

2. Selon Flodoard, *Ann.*, a. 926, ils étaient à la tête des révoltés qui tuèrent Burchard de Souabe, mais Liutprand ne leur attribue aucun rôle et ils ne figurent pas dans les diplômes.

3. « Totius Italiae principatum obtinebat » (*Antapodosis*, l. III, c. 7). Constantin Porphyrogénète, *op. cit.*, c. 26, p. 118, dit aussi : μετὰ θάνατον τοῦ Ἀδαλβέρτου ἀνδρὸς αὐτῆς ἐβασίλευσεν. En 927, la notice d'un plaid tenu à Pavie paraît faire mettre au nombre de ses vassaux deux comtes (*Cod. dipl. Lang.*, n° DXXIV).

4. *Antapodosis*, l. III. c. 7 et 8. L'évêque de Crémone est naturellement hostile à la mère de son ennemi Bérenger II. Il faut faire aussi une part aux bruits que les ennemis de Rodolphe II avaient intérêt à faire courir, et qui parvinrent jusqu'à Flodoard. — Cf. Trog, *Rudolf I und II*, p. 61, et Dendliker et Mueller, *Lindprand von Cremone*, p. 58.

5. Diplômes du 3 septembre 926 (Boehmer-Muehlb, n° 1373 ; Muratori, *Ant. ital.*, t. I, p. 411), du 24 juillet 929 (*Mon. Hist. Patr. Chartae*, t. I, p. 135), du 26 septembre 930 (Boehmer-Muehlb, n° 1386; Muratori, *ibid.*, t. II, col. 935), du 29 février 932 (Boehmer-Muehlb, n° 1387 ; Affo, *Storia di Parma*, t. II, p. 338). Cela n'empêcha pas Hugues, un peu plus tard, de se débarrasser des deux fils d'Ermengarde, Anscher et Gui, devenus gênants. Cf. *Ann. Farfenses* (*Mon. Germ.*, *SS.*, t. XII, p. 588) et Koepke et Duemmler, *Otto d. Grosse*, p. 112.

Parmi les anciens partisans de Rodolphe II, Gislebert fut, semble-t-il, l'un de ceux qui suivirent Ermengarde dans sa défection, car il figure dans trois des premiers diplômes du nouveau souverain, du 3 septembre 926, du 12 et du 28 novembre de la même année (Boehmer-Muehlb., n°s 1373, 1374, 1375 ; *Cod. dipl. Lang.*, n° DXXI ; *Mon. Hist. Patr. Chartae*, t. I, col. 128 ; Campi, *Storia di Piacenza*, t. I, p, 483). C'est peut-être de Hugues d'Arles qu'il reçut le titre de comte palatin ; il tient en cette qualité, le 14 mai 927, un plaid à Pavie (*Cod. dipl. Lang.*, n° DCCXXIV).

6. Selon Liutprand (*Antapodosis*, l. III, c. 12, cf. Constantin Porphyrogénète, *De adm. imp.*, c. 26, p. 117), le message est peu antérieur au départ de Rodolphe II pour la Bourgogne, suivi de son retour avec Burchard et de la mort de celui-ci en avril 926. Si Hugues d'Arles, d'autre part, avait été appelé longtemps avant cette date, il ne serait pas arrivé en Italie seulement durant l'été de cette année.

pape Jean X[1]. Rodolphe, à cette nouvelle, se rendit en Bourgogne pour y chercher des renforts et redescendit en Italie, accompagné de son beau-père, Burchard de Souabe[2], dont il avait en 922 épousé la fille Berthe[3]. Le 28 ou le 29 avril[4], Burchard sortait de Novare pour marcher contre Ivrée, l'un des centres de la révolte[5]; il rencontra les troupes de Gui et de Lambert[6], qui lui infligèrent un échec; son cheval tomba dans un fossé[7], et le comte fut massacré sur place par les Italiens, exaspérés des insolentes menaces que le Souabe s'était permises à leur égard[8]. En apprenant cette mort, Rodolphe qui, sans doute, abandonné par tous les Italiens[9], ne pouvait plus compter que sur les contingents alamans amenés par son beau-père, se hâta de regagner, en traversant les Alpes Pennines, son royaume de Bourgogne jurane[10]. Pendant ce temps, Hugues s'embarquait en Provence, traversait heureusement la mer thyrrénienne et arrivait à Pise[11]. Là il rencontrait de nouveaux députés des seigneurs italiens, venus pour renouveler leurs assurances de soumission. Un envoyé du pape Jean X se trouvait également dans la ville pour la réception du nouveau souverain. De Pise, Hugues se hâta de se rendre à Pavie pour faire procéder à son élection et y recevoir, le 6 ou le 9 juillet, la

1. Il est un des premiers à reconnaître Hugues. Son rôle est indiqué (avec une erreur d'attribution : Jean XI au lieu de Jean X) par la *Chron. Mon. Casinensis* (*Script. Rer. Ital.*, t. IV, p. 334).

2. Liutprand, *Antapodosis*, l. III, c. 13. Burchard était encore en Souabe au commencement de l'année 926. Cf. Flodoard, *Annales*, a. 926 (*Mon. Germ.*, *SS.*, t. III, p. 376) et Waitz, *Heinrich*, I, p. 84.

3. *Ann. Sangallenses*, a. 922, *Mon. Germ.*, *SS.*, t. I, p. 78; Waitz, *op. cit.*, p. 65.

4. Sur la date de jour, cf. *Liber confraternitatum Sancti Galli*, éd. Piper, p. 136, et les Nécrologes de Mersebourg et de Reichenau, cités par Waitz, *op. cit.*, p. 84.

5. Liutprand, *Antapodosis*, l. III, c. 15.

6. Flodoard, *Annales*, a. 926, p. 376.

7. Liutprand, *Antapodosis*, *ibid.* et *Vita Sanctae Wiboradae*, *Mon. Germ.*, *SS.*, t. IV, p. 454 : « In foveam veluti casui preparatam. »

8. Liutprand, *Antapodosis*, l. III, c. 14-15; Flodoard, *loc. cit.*; *Ann. Alemannici*, *Mon. Germ.*, *SS.*, t. I, p. 56; *Ann. Augienses*, *ib.*, p. 68.

9. Selon Const. Porphyrog., la défection des Italiens aurait été générale, ὁ λαὸς τῆς χώρας ὅλης.

10. Liutprand, *Antapodosis*, l. III, c. 16; *Catal. Reg. et imperat. Vindobonensis*, *Mon. Germ.*, *SS.*, t. III, p. 218. « Rodulfus vero per Alpes Penninas fuga lapsus Burgundiam petiit. » Selon Constantin Porphyrogénète, *loc. cit.*, un accord entre Rodolphe et Hugues serait intervenu pour assurer cette retraite.

11. Liutprand, *Antapodosis*, l. III, c. 16.

couronne d'Italie[1], qu'il devait porter sans concurrent pendant vingt ans, chose sans exemple dans ce pays depuis le temps de l'empereur Louis II. Hugues, en effet, avait des qualités personnelles qui devaient assurer son succès. Audacieux et rusé[2], libéral envers les pauvres et les églises des trésors qu'il amassait[3], ami des lettres, mais énergique et sachant se faire respecter, au besoin par des actes de cruauté[4], intelligent et sensuel, il était fait pour gouverner ce pays[5]. Aussi, lorsqu'il laissa la couronne à son fils, les écrivains italiens eurent pour lui des éloges[6]. Mais à partir de son couronnement, l'histoire

1. Liutprand, *Antapodosis*, l. III, c. 18; Flodoard, *Ann.*, a. 926, p. 376; Const. Porphyrogenète, *l. cit. Chron. Farfense, SS. RR. Ital.*, II, II, col. 47; *Ann. Farfenses breves*, a. 927 (*Il Regesto di Farfa*, t. II, p. 16); *Catal. Ambrosianus* (*SS. Rer. Lang.*, 520, et Cipolla, *Monumenta Novaliciensia*, t. I, p. 415). Dans le courant du mois de juin 926, Rodolphe est encore reconnu dans l'Italie du Nord (*Cod. Dipl. Lang.*, n° DXIX). L'arrivée de Hugues à Pise doit être de la deuxième partie de ce mois. Le *Catal. Ambrosianus* met la mort de Hugues au 10 avril 947, après un règne de 20 ans 9 mois et 3 jours, ce qui mettrait le point de départ de ce règne au 7 juillet 926. Bœhmer adopte la date du 9 qui est celle du dimanche le plus rapproché du 7. Mais l'élection et le point de départ des ans de règne pour les catalogues peuvent être le 7 et le couronnement avoir eu lieu le 9. Nous ne connaissons pas de diplôme pouvant éclaircir la question. — Le premier acte de Hugues comme roi d'Italie est daté de Vérone et du 7 août 926 (Bœhmer-Muehlb, n° 1372; Muratori, *Ant. Ital.*, t. I, col. 851).

2. Liutprand, *Antapodosis*, l. III, c. 19. « Non minoris scientiae quam « audatiae, nec infirmioris fortitudinis quam calliditatis. » Grâce à Liutprand, Hugues d'Arles est l'un des rares souverains de cette époque dont nous connaissions un peu le caractère.

3. Liutprand, *loc. cit.* Nous savons qu'il fit plusieurs donations à l'abbaye de Cluny et les *Miracula Sancti Columbani* (Mabillon, *Acta Sanct. O. S. Ben.*, saec. II, p. 44) vantent aussi ses libéralités à l'égard du monastère de Bobbio. La vie de l'impératrice Adélaïde, par Odilon de Cluny (*Biblioth. Cluniac.*, c. 354) le qualifie de « rex Italiae ditissimus ».

4. Liutprand, *Antapodosis*, l. III, c. 39 : « Neque hunc, ut ceteros « reges flocci pendere, verum etiam modis omnibus honorare. » Donizo, dans sa *Vita Mathildis* (*SS. rer. Ital.*, t. V, col. 346) vante aussi l'administration énergique du roi Hugues :

Ausus erat nullus minimus vi tollere sumptus...

5. Liutprand (*Antapodosis*, l. III, c. 19) ajoute, en effet : « Etsi tot « virtutibus clarebat, mulierum tamen illicebris eas foedabat » et au l. IV, c. 14, il entre dans des détails circonstanciés sur les nombreuses concubines du roi et les enfants qu'elles lui donnèrent.

6. Donizo (*loc. cit.*), qui cependant n'aime pas les « Bourguignons », dit en parlant de Hugues d'Arles :

Ex populo bruto rex optimus extitit Hugo.
Ex Allobrogibus patribus fuit ipse creatus,
Quem fecit regem gens Longobarda decenter,
Atque pie juste regnum regit italicumque.

de Hugues, roi d'Italie, ne se rattache plus qu'indirectement à celle du royaume de Provence. Le nouveau souverain restait cependant en relations avec son pays d'origine où il conservait de vastes domaines et où il devait jouer, à la mort de l'empereur Louis, un rôle important. Il n'est pas douteux d'autre part que l'Italie ne soit devenue un vaste champ d'exploitation pour les transalpins bourguignons et provençaux, et en premier lieu pour les parents mêmes du roi Hugues. Boson, son frère, abandonna ses comtés d'Arles et d'Avignon pour recevoir la marche de Toscane[1]. Un cousin de Hugues, Azzo, qui avait passé avec lui les Alpes, reçut des bénéfices en Ombrie[2]. Un autre, Thibaut, que l'on a voulu sans preuves rattacher à la famille des vicomtes de Vienne[3], devint, vers 931, marquis de Spolète et de Camerino[4]. Il en est de même pour les charges ecclésiastiques. Un parent du roi, Hilduin, évêque de Liège, vient le retrouver en Italie et reçoit de lui l'évêché de Vérone, plus tard l'archevêché de Milan[5]. Son neveu, Manassé, archevêque d'Arles, arrivait de même quelques années plus tard, et Hugues, dit énergiquement Liutprand, lui donnait « en pâture », contre tous les canons, les trois évêchés de Vérone, de Trente et de Mantoue, auxquels il ajoutait le commandement de l'ancienne marche de Frioul[6]. Hugues chassa également Rimon, abbé de Farfa, pour mettre à sa place un autre de ses neveux, Ratfred[7]. Il en était à peu près de même des innombrables bâtards de Hugues, que celui-ci avait soin de bien pourvoir, donnant à l'un,

1. Liutprand, *Antapodosis*, l. III, c. 47; Manteyer, *La marche de Provence*, positions, p. 54. Boson parait comme *ambasciator* dans les diplômes de Hugues, roi d'Italie, du 17 octobre 931 (*Forsch. z. d. Gesch.*, t. X, p. 361), du 1er juillet 932 (Boehmer-Muehlb, n° 1389; Ughelli, *Ital. Sacra*, t. I, col. 802), du 17 janvier 933 (Boehmer-Muehlb, n° 1390; Muratori, *Ant. Ital.*, t. V, col. 233) et dans un acte sans date (*ibid.*, t. III, col. 63).

2. *Chron. Casinense*, *Script. rer. Ital.*, t. IV, p. 334.

3. Gingins, *Hugonides*, tableau III.

4. Liutprand, *Antapodosis*, l. IV, c. 9; *Ann. breves Farfenses*, a. 931, dans *Il Regesto di Farfa*, t. II, p. 16.

5. Liutprand, *Antapodosis*, l. III, c. 42; Folcuin, *Gesta abbat. Lobiens.*, *Mon. Germ.*, *SS.*, t. III, p. 63.

6. Liutprand, *Antapodosis*, l. IV, c. 6. Cf. Rathier de Vérone, *Epistola Va* (Migne, t. CXXXVI, col. 638).

7. *Il regesto di Farfa*, t. III, p. 46; *Chron. Hugonis Farfensis*, *Mon. Germ.*, *SS.*, t. IX, p. 534. Sur les mesures de ce genre prises par Hugues, cf. Jung, *Libellus de imperatoria potestate in urbe Roma*, dans les *Forsch. z. d. Gesch.*, t. XIV, p. 423.

Godfrid, la riche abbaye de Nonantola[1], à un autre, Hubert, la marche de Toscane après la disparition de Boson[2], installant un troisième sur le siège archiépiscopal de Milan[3], un dernier enfin, Boson, dont il fit plus tard son chancelier, dans l'évêché de Plaisance[4]. Il maria sa fille naturelle Rotlinde au comte Élisiard[5]. Quant à son fils légitime, Lothaire, qu'il avait eu de son épouse Aude[6], on sait qu'il l'associa en 931 à

1. *Catal. Abb. Nonantul.*, *Script. rer. Lang.*, p. 572 ; Tiraboschi, *Storia di Nonantula*, t. II, p. 6 ; Muratori, *Ant. Ital.*, t. II, col. 575,

2. Liutprand, *Antapodosis*, l. III, c. 20. — Flodoard (*Annales*, a. 936, p. 383) place en 936 la disgrâce de Boson, à la suite d'un complot tramé par lui contre le roi Hugues son frère ; mais Hubert paraît déjà avec le titre de marquis dans la notice d'un plaid tenu à Lucques par les rois Hugues et Lothaire, le 18 septembre 935 (Boehmer-Muehlb, n° 1395 ; Muratori, *Ant. Ital.*, t. II, col. 935). Il est qualifié de marquis et comte palatin dans l'un de ses propres actes (*ibid.*, t. I, col. 499), et, en 942, dans trois diplômes de Hugues et Lothaire du 10 juin (Tiraboschi, *Memorie modenesi*, t. I, dipl. p. 106, n° lxxxvii), du 10 août (*Cod. dipl. Lang.*, n° dlxix) et du 13 du même mois (Ughelli, *Ital. Sacra*, t. II, p. 262). Cf. Pierre Damien, *Opusc. LVII*, p. ii, c. 3 (Migne, t. CXLV, col. 828).

3. Liutprand, *Antapodosis*, l. IV, c. 13 ; Arnulf, *Gesta Episcoporum Mediolanensium*, l. I, c. 3, *Mon. Germ.*, *SS.*, t. VIII, p. 7.

4. Campi, *Storia di Piacenza*, t. I, p. 487, n° li et p. 962-967. — Gerlan., qui fut abbé de Bobbio et chancelier du roi Hugues, était également un Bourguignon amené par la reine Aude (*Miracula S. Columbani*, c. 89, dans Mabillon, *Acta Sanct. O. S. Ben.*, saec. II, p. 44).

5. Le 29 mars 945, Hugues et Lothaire, rois d'Italie, donnent au comte Elisiard « atque Rotlindae uxori suae et filiae nostrae », divers domaines sis au comté de Tortone (*Cod. dipl. Lang.*, n° dlxxv). Il s'agit évidemment du même comte Élisiard que celui qui paraît comme *ambasciator* un peu auparavant, dans deux diplômes des mêmes souverains, du 10 juin 942 (Tiraboschi, *Memorie Modenesi*, t. I, dipl., p. 106, n° lxxxvii) et du 11 mars 945 (Campi, *Storia di Piacenza*, t. I, p. 488).

6. Liutprand, *Antapodosis*, l. IV, c. 2 ; *Mir. S. Columbani*, *loc. cit.* — Aude doit être sans doute identifiée avec l'*Hilda*, mentionnée comme épouse du comte Hugues, dans un diplôme de celui-ci pour le monastère de Saint-Pierre de Vienne (*Hist. de Fr.*, t. IX, p. 689). Elle était, selon Liutprand (*Antapodosis*, l. III, c. 20) : « Teutonicorum genere » et est mentionnée dans divers diplômes de son époux et de son fils, du 16 septembre 930 (Muratori, *Ant. Ital.*, t. II, col. 938), du 28 février 932 (Affo, *Storia di Parma*, t. I, p. 328). Elle était certainement morte avant le 12 décembre 937, date à laquelle Hugues se remaria avec Berthe, veuve de son ancien adversaire, Rodolphe II de Bourgogne (Liutprand, *Antapodosis*, l. IV, c. 3 et *Forsch. z. d. Gesch.*, t. X, p. 305). Hugues avait épousé avant Aude une femme du nom de Wille, mentionnée en 910 (*Cartul. de Saint-André-le-Bas*, n° 14*, qui lui donne, par suite d'une confusion évidente, le titre de *regina*) et indiquée comme morte dans le diplôme précité pour Saint-Pierre de Vienne.

sa royauté d'Italie[1]. Sa fille, nommée Aude comme sa mère, fut mariée par lui au patrice Albéric, et de cette union naquit le futur pape Jean XII[2].

Hugues paraît avoir été remplacé, en Provence, comme comte de Vienne par le fils même de l'empereur, Charles-Constantin. C'est en effet à la requête « de son cher fils, le comte Charles », que Louis, le 25 décembre 927, restituait à l'église cathédrale de Saint-Maurice, la *villa* de « Cisiriacus » en Viennois et l'église de Saint-Aubin[3]. Mais cet acte est le dernier qui se soit conservé de Louis l'Aveugle, et la vie de ce dernier ne semble pas s'être prolongée bien au delà de la fin de cette année 927[4].

Vers le milieu de l'année 928, en effet, Raoul de France, accompagné d'Herbert de Vermandois, se rendait en Bourgogne[5]. C'est là qu'en un lieu indéterminé, et à une date également indéterminée du mois d'août ou de septembre, vint le trouver le nouveau roi d'Italie, Hugues[6]. Un traité fut conclu

1. Cf. Lupi, *Cod. diplom. Bergomas*, t. II, p. 187; Boehmer, *Regesta*, p. 130; Koepke, *De vita et scriptis Liudprandi*, p. 43; Dendliker et Mueller, *Liutprand v. Cremona*, p. 142.

2. Koepke et Duemmler, *Otto der. Grosse*, p. 272.

3. Diplôme pub. par Duemmler, dans les *Forsch. z. d. Gesch.*, t. X, p. 321. Charles porte également le titre de comte dans un autre diplôme relatif au Viennois (*Chartes de Cluny*, n° 247). Cet acte n'est point daté, mais doit appartenir aux dernières années du règne de Louis, d'après la mention du fidèle Bon, auquel sont aussi accordés deux autres diplômes datés de 923 et 924 (*Chartes de Cluny*, n°s 242 et 245) et d'après la souscription du notaire Ubolc (cf. Sickel, dans les *Forsch. z. d. Gesch.*, t. X, p. 430).

4. La date de la mort de Louis l'Aveugle a été longtemps très incertaine. Ne trouvant plus dans les sources narratives mention de lui après le récit de la catastrophe de Vérone, ses premiers historiens avaient tendance à placer sa mort peu de temps après cette époque. L'étude des chartes amena peu à peu à reculer cette date; Bouche (*Hist. de Provence*, t. I, p. 783) et D. Vaissète (*Hist. de Languedoc*, t. II, p. 532) admirent celle de 924, qui est encore celle proposée par Boehmer, *Regesta*, p. 139. De nouvelles chartes, empruntées principalement au cartulaire de l'église de Vienne, conduisirent à modifier cette opinion, et quelques auteurs (Pagi, *Critique à Baronius*, an. 911; Papon, *Hist. de Provence*, t. II, p. 150; *Gall. Christ.*, t. I, p. 542) voulurent même placer la mort de Louis vers 934. Nous dirons plus tard pourquoi les actes sur lesquels ils s'appuyaient ne nous paraissent pas autoriser cette conclusion.

5. Flodoard, *Annales*, a. 928, *Mon. Germ.*, *SS.*, t. III, p. 378.

6. Il ne semble pas, d'après le texte de Flodoard, que Raoul ait pénétré plus loin que la Bourgogne. Quant à la date de temps on peut l'induire de ce fait que l'annaliste intercale au milieu du récit de ces

entre les deux souverains, aux termes duquel Hugues donnait au comte Herbert, pour la gouverner au nom de son jeune fils Eudes, la province de Vienne[1]. Il est donc bien vraisemblable que Louis l'Aveugle était mort à cette date[2], sans quoi l'on s'expliquerait difficilement la cession faite par Hugues d'Arles d'une province dont il n'était point souverain et que gouvernait jusque-là le comte Charles sous l'autorité de son père. D'autre part, le roi d'Italie, qui se trouvait encore à Ferrare le 12 mars 928[3], n'avait pas dû tarder beaucoup à se rendre en Gaule à la nouvelle de la mort de son parent[4], ce qui autoriserait à placer celle-ci durant l'été de l'année 928[5]. Un certain

événements une note relative à l'époque des vendanges « infra men- « sem augustum ».

1. Flodoard, *Annales, loc. cit.* — Kalckstein, *Gesch. des franz. Königthums*, p. 178, suppose que Hugues, pour dépouiller Charles-Constantin, cherchait à gagner l'alliance de Raoul, qui eût pu être tenté de soutenir son cousin.

2. D'autre part, si Louis l'Aveugle avait été encore vivant à cette date, Flodoard, qui n'ignorait pas l'existence de ce prince, puisqu'il parle de lui à propos de Charles-Constantin, aurait certainement indiqué cette circonstance. — Le premier texte, à notre connaissance, dans lequel Louis soit expressément mentionné comme mort, « divae me- « moriae », est un précepte de Hugues et Lothaire, rois d'Italie, du 28 avril 932 (Muratori, *Ant. Ital.*, t. II, col. 5), qui vise le diplôme de Louis de Provence, roi d'Italie, en faveur de l'abbesse Rixinde, du 11 mars 901 (Boehmer, n° 1462 ; *Cod. dipl. Lang.*, n° CCCXCI).

3. Muratori, *Ant. Ital.*, t. V, col. 937.

4. Rigoureusement le *terminus a quo* pour cette mort est le 27 décembre 927. Gingins (*Bosonides*, p. 185) a voulu préciser, et d'une charte du cartulaire de l'église de Vienne, dont il emprunte la mention à Charvet (cf. *Cartul. de Saint-Maurice*, n° 91, et *Cartul. de Saint-André-le-Bas*, n° 7*), charte datée du 7 des kalendes de septembre, XXVIIIe année de l'empire de Louis. Gingins conclut que l'empereur était encore vivant à la date du 25 juillet 928 Mais cette charte n'émane pas de la chancellerie impériale elle-même, et par conséquent peut être considérée comme faisant partie de la série des actes privés datés des années de l'empire de Louis à une date postérieure à la mort de l'empereur, série dont nous parlerons plus loin. — C'est également d'après le texte de cette charte ou d'après Gingins, que M. de Manteyer (*La marche de Provence*, positions, p. 56) place en septembre la date de la mort de Louis l'Aveugle.

5. Peut-être le 5 juin, s'il faut appliquer à ce prince, ce qui est bien hypothétique, la mention d'un *Ludovicus imperator* qui figure à cette date dans l'obituaire de Saint-André de Turin : « [Jun.]. Nonis. Depo- « sitio domni Ludovici imperatoris » (Cipolla, *Monumenta Novaliciensia*, p. 340). Le nécrologe en question dérive partiellement de celui de la Novalaise, dont la partie relative au mois de juin est malheureusement perdue (*ibid.*, p. 304). M. Cipolla croit à une erreur et à une mention fautive de l'obit de Louis le Pieux, mort le 20 juin. Mais cela supposerait une erreur de quinze jours, compliquée du passage de l'obit de

nombre de chartes postérieures à 928 continuent, il est vrai, à être datées des années de l'empire de Louis, de la 28e[1], de la 29e[2], de la 32e[3], de la 33e[4]. Mais elles n'émanent point de la chancellerie impériale et l'hypothèse qui semble la plus rationnelle est d'admettre que l'on continua, faute de souverain, à dater les chartes privées d'après les années de Louis, même après la mort de celui-ci.

L'on s'explique assez mal les conditions dans lesquelles intervint le traité de 928[5]. De ses clauses, Flodoard ne rapporte qu'une seule, la cession du comté de Vienne au fils d'Herbert de Vermandois, cession qui ne paraît d'ailleurs avoir été suivie d'aucun effet. Or, en 928 il y avait deux fils, au moins, que l'empereur Louis laissait après lui. L'un, Rodolphe, est à peu près inconnu et peut avoir été alors incapable de régner, mais l'autre, Charles-Constantin, comte et maître de Vienne depuis quelques années, devait avoir atteint l'âge d'homme. S'il n'avait été bâtard, il eût pu sans doute régner et succéder à son père[6]. Mais de toute façon, il était indispen-

la période des kalendes [de juillet] à celle des nones [de juin]. L'empereur Louis II, mort le 15 août, paraît hors de cause. Le nécrologe est malheureusement très concis et bien peu de noms qui y figurent peuvent être avec quelque certitude rapportés à l'époque carolingienne, de sorte que tout ce que l'on peut dire à ce sujet est très conjectural. Aucun autre obituaire ne nous a fourni de mention nécrologique pouvant s'appliquer à Louis l'Aveugle.

1. *Cartul. de Saint-André-le-Bas*, n° 131.

2. *Cartul. de Savigny*, n° 14. M. Bernard donne à tort à cet acte la date de 928, il compte mal les ans de l'empire de Louis; c'est ainsi que le n° 11, p. 14 de la XVIIe année, doit être rapporté à 928 et non 927.

3. *Cartul. de Saint-Barnard*, n° 147; *Cartul. de Saint-André-le-Bas*, n° 132. Cet acte et le n° 131 du même cartulaire, cité n. 1, ont beaucoup d'intérêt au point de vue de la question qui nous occupe, parce qu'ils viennent d'un pays où l'on savait compter les ans de l'empire de Louis et où certains actes analogues à ceux-ci sont rédigés par des notaires de sa chancellerie.

4. ALBANÈS, *Gall. christ. novis.*, p. 42, n. 2. — Il est impossible d'admettre, en présence de la série à peu près continue des actes datés d'après le point de départ 901, que l'on soit parfois arbitrairement revenu au point de départ 890, comme Gingins le proposait contre la charte précitée du cartulaine de Savigny.

5. Peut-être est-il en relations avec les conférences venues en 924 dans le pays d'Autun, car on voit Raoul s'avancer tout à coup vers Vienne sans que Flodoard mentionne qu'aucun appel lui eut été adressé par les grands du pays ou par le roi Hugues.

6. Les bâtards, en principe, ne succèdent pas au trône dans la famille carolingienne (*Divisio imperii* de 817, art. 13-18, P. VIOLLET, *Hist.*

sable qu'il y eût élection et consécration, comme cela avait eu lieu pour Louis lui-même, trente-huit ans auparavant. Or, Hugues d'Arles semble avoir été alors le seul personnage assez influent pour faire procéder à une cérémonie de ce genre. Bien que roi d'Italie, il continuait néanmoins à être, par lui-même ou par sa nombreuse et remuante famille, tout puissant dans le royaume de Provence. Il faut admettre, du reste, qu'il était entièrement opposé aux intérêts de son cousin Charles, puisque, non content de ne pas mettre au service de celui-ci son pouvoir et son autorité, il en usait encore pour lui enlever même le comté de Vienne. Ce n'est pas d'ailleurs pour lui-même que Hugues voulait garder le titre de roi, car il ne paraît jamais l'avoir pris au nord des Alpes[1]. Les actes relatifs aux nombreux domaines provençaux dont il dispose en qualité de propriétaire, et non en qualité de souverain[2], émanent de lui en tant que roi d'Italie. Aucun titre pris par lui ne peut donner à croire qu'il se considérait comme le successeur de Louis l'Aveugle dans la possession des pays du bassin du Rhône. Dans ces pays, d'autre part, nul acte privé ne parle du règne d'un roi Hugues[3]. Il paraît d'ailleurs être resté peu de temps en Provence après son entrevue avec Raoul et Herbert. Au mois de novembre, il repassait par Vienne[4], puis par Valence, où il faisait une donation au monastère de Saint-Barnard de Ro-

des hist. polit., t. I, p. 241-242); mais il y a des exceptions comme Arnulf de Bavière, et si Hugues d'Arles l'avait voulu, il est à croire que la bâtardise de Charles-Constantin n'eût pas été un obstacle.

1. Les anciens historiens de la Provence, comme Bouche, l'admettaient, au contraire. Ce dernier cite des monnaies au nom du roi Hugues, frappées à Vienne. Mais il serait nécessaire de voir ces monnaies, aujourd'hui inconnues, pour admettre le fait.

2. Ces actes sont assez nombreux. Nous possédons d'abord les deux actes de 928 cités plus loin, et en outre :
Un diplôme du 8 mars 934; *Chartes de Cluny*, n° 417;
— — — 24 juin 936; *Cartul. de Saint-André-le-Bas*, n° 22*.
— — — 25 janv. 945; Scheidius, *Orig. Guelficae*, t. I, p. 70.

3. Il faut cependant remarquer que, dans tous ses diplômes relatifs à ses biens provençaux, Hugues prononce, selon l'usage de tous les souverains italiens, contre le violateur de l'acte, une amende qui devra être payée moitié à la partie lésée, moitié à la *camera* du roi Hugues. Une semblable disposition se comprend mieux dans les actes d'un souverain que dans ceux d'un grand propriétaire, mais elle figure aussi dans le diplôme de 945, à une date à laquelle le souverain du Viennois était très certainement Conrad le Pacifique, de sorte que l'on ne peut en tirer argument en faveur d'une autorité royale exercée par Hugues en Provence.

4. Diplôme du 12 nov. 928, *Hist. de Fr.*, t. X, p. 690.

mans[1], et, au printemps de l'année 929, était de retour en Italie, dans son palais de Pavie[2].

Malgré la cession consentie par Hugues, Charles paraît être resté en possession de la capitale des anciens États de son père. Du moins y rentra-t-il peu après la date de 928, car on l'y retrouve trois ans plus tard. Raoul, cependant, devait se considérer comme ayant quelques droits sur la ville. Dans les premiers mois de l'année 931[3], en effet, malgré la guerre entre Hugues et Herbert qui désolait le nord de son royaume[4], il revenait à Vienne pour y recevoir de Charles-Constantin un serment de soumission[5].

La question de la souveraineté de l'ancien royaume de Provence durant les années qui suivirent 928 est extrêmement obscure. Charles-Constantin, au témoignage de Flodoard, reconnaissait Raoul de France, mais à Vienne les rédacteurs d'actes privés ne paraissent pas avoir été très fixés sur le prince auquel ils devaient se considérer comme soumis, datant leurs actes des ans du règne de l'empereur mort[6], ou, selon une formule habituelle aux temps d'interrègne, « sous le règne de Dieu, en attendant un roi[7] ».

1. Diplôme du 28 nov. 928, *Cartul. de Saint-Barnard*, n° 26.

2. Diplôme du 12 mars 929, *Forsch. z. d. Gesch.*, t. X (1870), p. 295; *Cod. diplom. Langob.*, n° DXXIX.

3. Flodoard, *Ann.*, a. 931, *Mon. Germ.*, *SS.*, t. III, p. 379. Kalckstein, *Gesch. des franz. Kœnigthums*, p. 183. C'est le premier événement mentionné à l'année 931 par les Annales de Flodoard. Nous savons par ces mêmes Annales que Raoul en quittant Vienne se rendit à Saint-Martin de Tours, où il se trouvait le 24 mars (*Hist. de Fr.*, t. IX, p. 573; Lippert, *op. cit.*, catal., n° 13.

4. Guerre qui fut peut-être une des causes pour lesquelles on ne s'occupa point de faire reconnaître les droits du fils d'Herbert, comme le remarque Lippert, *op. cit.*, p. 73.

5. Flodoard, *loc. cit.*

6. Cf. *supra*, p. 228. Il existe, il est vrai, un acte de donation à l'abbaye de Conques de biens sis au comté de Gap, dont la date est ainsi conçue : « Acto Vapricense anno dominice incarnationis I, ind. II, kal. nov. regnante Rodulfo rege in Galliis » (*Cartul. de Conques*, éd. Desjardins, p. 315). M. Desjardins date l'acte du 31 octobre 928. A cette date donc Raoul aurait été reconnu à Gap où l'acte a été passé. Mais la date n'est fournie que par l'indiction I (ou II si l'on suppose que I tient la place de l'année de l'incarnation absente) qui convient aussi aux années 1003, 1018 et 1033, dates auxquelles régnait à Gap Rodolphe III le Fainéant. *In Galliis* serait l'équivalent de *in Gallia cisalpina*. Il n'y a dans l'acte aucune mention d'abbé qui puisse fournir d'indication.

7. *Chartes de Cluny*, n° 476. Bernard et Bruel rapprochent de l'interrègne qui suivit la mort de Rodolphe II, M. de Manteyer, avec plus de

Cet état de choses ne devait pas se prolonger très longtemps. Les Italiens rappelaient Rodolphe II qu'ils avaient chassé en 926. Le roi Hugues, dont la couronne était ainsi menacée, eut recours à un arrangement. Il traita avec le roi de Haute-Bourgogne et, dit Liutprand[1], « lui céda toute la terre qu'il avait possédée en Gaule avant son avènement et en reçut la promesse que ledit Rodolphe n'entrerait jamais en Italie ».

Ce texte un peu énigmatique ne fait malheureusement connaître avec une précision suffisante ni la date ni l'objet du traité.

Liutprand ne rattache le fait à la série chronologique de son récit que par ces termes vagues « *his temporibus* »... Les derniers événements qu'il vient de raconter[2] sont relatifs à l'histoire de la marche de Toscane. Celle-ci avait été enlevée à Lambert, frère de Gui, et donnée au propre frère de Hugues d'Arles, l'ancien comte de Provence, Boson. Celui-ci paraît pour la première fois avec le titre de marquis dans un diplôme du 17 octobre 931[3]. C'est donc à une époque un peu postérieure à celle-ci que l'on devrait placer la date du traité. Mais d'autre part Liutprand, qui ne suit pas toujours dans ses récits un ordre chronologique rigoureux, a consacré les chapitres précédents du même livre[4] au récit des relations de Hugues d'Arles avec Marozie et le patrice Albéric, jusqu'au moment où une révolte des Romains, fomentée par ce dernier, chassa de Rome le roi et sa maîtresse Marozie. Ces événements se placent également en 931[5] et en 932. Au début de l'année 933, en effet, les envoyés de l'église de Reims à Rome, en rapportant le *pallium* à l'archevêque Artaud, rapportèrent également la nouvelle que Hugues était expulsé de Rome[6]. C'est de ces

raison, de celui qui suivit 928. Il y a, en effet, divers actes où paraissent comme dans celui-ci la dame Rihelt et le notaire Eldebert, dont l'un est certainement de 928 (*Chartes de Cluny*, n° 358; Eldebert et Bernard sont deux notaires viennois qui rédigent plusieurs actes des dernières années de Louis l'Aveugle : *Cartul. de Saint-André-le-Bas*, n°s 127, 129, 134, 139).

1. *Antapodosis*, l. III, c. 48.
2. *Antapodosis*, l. III, c. 47.
3. *Forsch. z. d. Gesch.*, t. X, p. 300.
4. *Antapodosis*, l. III, c. 44, 45, 46.
5. Après le mois de mars, date à laquelle avait été consacré le pape Jean XI, bâtard de Marozie et du pape Serge III.
6. Flodoard, *Ann.*, a. 933, *Mon. Germ.*, *SS.*, t. III, p. 381; *Hist. Rem.*

deux séries de faits qu'est contemporaine la cession consentie par Hugues à Rodolphe II. Elle devrait donc être placée en 931 ou en 932, ou au début de 933. Il semble qu'il faille adopter plutôt cette dernière date[1], car au commencement de cette année 933 « Vienne fut livrée au roi Raoul par ceux qui la gardaient[2] ». Or, en 931, le maître de Vienne, Charles-Constantin, avait prêté à Raoul un serment de fidélité. Pour qu'une nouvelle prise de possession ou quelque chose d'analogue ait eu lieu, il faut vraisemblablement qu'un fait nouveau se soit produit ; ce fait, c'est probablement la cession par Hugues à Rodolphe II de ses droits sur la Provence et sur la ville de Vienne[3], à la fin de l'année 932 ou au commencement de l'année 933[4].

Les conditions exactes du traité ne sont pas mieux connues que sa date. Les expressions « *omnem terram quam in Gallia ante regni susceptionem tenuit* », dont se sert Liutprand, sont assez peu claires, mais aussi elles paraissent correspondre à un état de choses extrêmement confus. Que « tenait » en effet Hugues avant la date de 926? Le comté de Vienne et le marquisat de Provence. Mais Vienne avait, du vivant même de Louis l'Aveugle, passé au prince Charles-Constantin[5]. Les

Eccl., l. IV, c. 24. Ce récit fait à Reims est indiqué par lui comme l'un des premiers événements de l'année 933.

1. Duemmler, *Otto der Grosse*, p. 110 n., veut peut-être trop préciser en disant que la suite chronologique des événements dans le texte de Liutprand indique cette année 933 ; mais il juge avec raison qu'il n'y a « kein zwingende Grund » pour s'écarter de la date au moins approximative fournie par ce dernier. Bresslau, *Konrad II*, t. II, p. 18 et Kœpke, *De vita et scriptis Liudprandi*, p. 102, admettent aussi la date de 933. Au contraire, Trog, *Rudolf I und II*, p. 74-75, propose celle de 931, en supposant que c'est après la mort de Lambert que les Italiens se décidèrent à rappeler Rodolphe II.

2. Flodoard, *Ann.*, *loc. cit.* : « Vienna Rodulfo regi, tradentibus eam « qui eam tenebant, deditur » Le fait est placé par lui après la bataille de Mersebourg qui est du 15 mars (cf. Waitz, *Heinrich I*, p. 67).

3. Nous ignorons s'il y eut de la part de Rodolphe II, pour se mettre en possession de Vienne, une tentative par laquelle Charles-Constantin aurait répondu en appelant Raoul.

4. C'est à cette date de 932-3 que s'arrête aussi la série des chartes datées du règne de Louis l'Aveugle. Nous ne connaissons aucun texte qui permette de préciser la date de la cession. D. Vaissète (*Hist. de Languedoc*, t. IV, n. xii, p. 54) cite bien une charte qui prouverait selon lui que Rodolphe II était reconnu en Diois en 932. Mais cette charte (*ib.*, t. V, col. 158) n'est datée de 932 que par approximation ; il y a beaucoup d'éléments chronologiques, mais un samedi 1er août, coïncidant avec la nouvelle lune, ne se rencontre ni sous le règne de Raoul ni sous celui de Rodolphe II.

5. C'était bien une terre que Hugues avait tenue avant son avène-

mots « *omnem terram quam in Gallia tenuit* » semblent donc s'appliquer surtout à la Provence ou plus exactement à l'espèce d'autorité supérieure dont Hugues avait été investi sur tous les comtes de cette région. Son frère Boson ayant, antérieurement à cette époque, abandonné ses comtés d'Arles et d'Avignon, le principal personnage du pays était alors un autre Boson, le frère du roi Raoul, le mari de Berthe, nièce du roi Hugues. Pendant une période d'une quarantaine d'années, à la suite de la cession, le marquisat demeura vacant[1]. Il semble bien qu'il y ait quelque lien entre ces deux événements et ce que Hugues céda, c'étaient les droits et les prérogatives qui faisaient de lui le « comte des Provençaux ». Il ne faut pas, en effet, prendre à la lettre les expressions de Liutprand et croire que Hugues céda « sa terre » à Rodolphe II. Il semble bien au contraire qu'il ne lui ait cédé que son pouvoir et son autorité, en conservant ses vastes possessions terriennes, du moins celles qui lui appartenaient en propre. Il continue à disposer librement, du vivant des souverains auxquels il a transmis ses droits, de domaines sis en Lyonnais[2], en Viennois[3], et dans les *pagi* plus proprement provençaux de Fréjus, de Riez, de Gap, de Vaison, d'Apt, d'Orange et de Die[4]. L'on pourrait en somme prendre le contre-pied de ce qu'avance Liutprand et définir ainsi le traité de 933 : Hugues garda ses terres, mais céda « l'autorité royale vacante depuis 928 et tous les droits découlant de la souveraineté, notamment le domaine public, le fisc, la garde des églises, la disposition des fiefs vacants... et les comtes qui, dans le pays cédé, se trouvaient en possession d'un comté changèrent de seigneur[5] ».

ment, mais en 933 il ne la *tenait* pas. Il céda cependant des droits ou tout au moins des prétentions sur Vienne. Il avait déjà en 928 disposé une première fois de la ville au détriment de Charles-Constantin, il pouvait encore le faire en 933, et c'est ce qui explique l'autorité dont les rois de Bourgogne ont joui à une époque un peu postérieure sur Vienne et sur le comte Charles.

1. Manteyer, *La marche de Provence*, positions, p. 55.

2. Donation à Cluny des domaines de Savigneu et d'Ambrey; *Chartes de Cluny*, n° 417.

3. *Cartul. de Saint-André-le Bas*, n° 22*; Mille, *Hist. de Bourgogne*, t. III, p. 336.

4. Ces domaines provençaux passèrent après la mort de Hugues à sa nièce Berthe et sont énumérés dans le testament de celle-ci (*Hist. de Languedoc*, t. V, n° xcii).

5. Manteyer, *La marche de Provence*, thèse msc., p. 8-9.

C'est ce changement de seigneur qui marque la fin de l'histoire proprement dite du royaume de Provence.

Il convient maintenant de jeter un coup d'œil sur la situation politique des divers pays jadis soumis à Louis l'Aveugle, durant les quelques années qui suivirent le traité de 933.

Nous n'avons pas de texte qui puisse permettre de supposer que la prise de possession par Rodolphe II des *pagi* provençaux ait souffert quelque difficulté, mais il n'en est peut-être pas de même de tous les autres territoires qui avaient jadis dépendu du royaume de Provence. Raoul, en effet, puis Louis IV d'Outremer, semblent avoir cherché à partager avec les Rodolphiens l'héritage de Boson. Il en est ainsi même du Viennois sur lequel les rois français pouvaient élever des prétentions tant en vertu de la cession faite par Hugues au fils d'Herbert de Vermandois que de la reconnaissance de leur autorité par Charles-Constantin.

I. Pays de la rive droite du Rhône. — On a cru que, dès la mort de Louis l'Aveugle, ou du moins dès le traité conclu entre Hugues d'Arles et Rodolphe II, le Vivarais et l'Uzège avaient cessé de faire partie du royaume de Provence pour passer à la maison de Toulouse « qui reconnaissait les rois de France aussi bien que les prélats et les seigneurs du pays[1] ». Il est certain que, dès le temps de Louis d'Outremer, le diocèse d'Uzès faisait partie du royaume du Carolingien français[2] et il semble qu'il en ait été de même, momentanément du moins, du Vivarais[3]. Mais tandis que l'Uzège, séparé de la Provence pour la première fois depuis le VIe siècle, continuait à se rattacher au royaume de France, le Vivarais ne devait pas demeurer bien longtemps soustrait à l'autorité des rois de Bourgogne. Ceux-ci, dès le temps de Conrad le Pacifique[4], étaient de nouveau maîtres du pays, sur lequel ils devaient

1. Dom. Vaissète, *Hist. de Languedoc*, t. III, p. 97.
2. Donation à l'abbaye de Cluny de biens sis dans le *pagus* d'Uzès : « Actum Uzetico civitate, anno XVI regnante Hludovico rege ». (*Chartes de Cluny*, n° 817). Cf. autre donation à la même abbaye de biens dans le même *pagus* dans Mabillon, *Ann. Ord. S. Ben.*, t. III, p. 476.
3. Constitution en dot de biens sis en Vivarais, « anno XIII regnante Ludovico rege » (*Chartes de Cluny*, n° 725).
4. Roucher, *Hist. du Vivarais*, p. 611, p. just. n° II.

plus tard, avec Rodolphe le Fainéant, transmettre leurs droits aux souverains germaniques[1]. C'est de ces derniers que les successeurs d'Ermengaud et de Raimond-Pons, marquis de Gothie, tenaient en fief leurs possessions vivaraises[2].

II. Viennois. — Les quelques années qui suivent la mort de Louis l'Aveugle sont pour le Viennois une période de trouble et d'incertitude. De temps en temps[3], Vienne ou son comte, Charles-Constantin, font acte de soumission au roi de France. Mais les actes datés au nom de celui-ci sont rares et peu sûrs[4], et de bonne heure on reconnaissait dans la ville l'autorité de Conrad le Pacifique[5]. Dès 943[6], le comte Charles lui-même se soumet et la reconnaît dès lors lui aussi, malgré ses relations avec Louis IV, d'une manière presque ininterrompue[7].

1. Dom. Vaissète, *Hist. de Languedoc*, t. IV, p. 9, reconnaît lui-même qu'au XIIe siècle les évêques de Viviers sont sujets de l'Empire.

2. Pfister, *Études sur le règne de Robert le Pieux*, p. 398; Longnon, *Atlas hist.*, texte, p. 244; E. Pontal, *Le Vivarais, Essai sur l'histoire politique de ce pays*, dans *École des Chartes. Positions des thèses de la promotion 1875*, p. 15.

3. En 931, 933, 941, 951.

4. Il semble cependant en être ainsi de deux chartes viennoises (*Chartes de Cluny*, n°s 437 et 439) datées « anno II (et anno III) regnante Rodulfo rege Viennense ». M. Bruel rapporte cette indication à Rodolphe II et à l'année 935. Mais d'après Flodoard (*Annales*, a. 933), Vienne s'était soumise à Raoul de France. C'est donc probablement à ce dernier qu'il faut, comme le croit M. de Manteyer, rapporter la date de ces deux chartes, en supposant les années de son règne comptées à Vienne à partir de la prise de possession de cette ville par lui (928 ? 931 ? 933 ?). On échappe ainsi à l'objection adressée à cette hypothèse par Bruel, *Chronologie des rois de France et de Bourgogne*, p. 71, n. 4, d'après lequel la 2e année et la 3e du règne de Raoul de France correspondent à 923-24 et 925-26, époque à laquelle le souverain du Viennois était certainement Louis l'Aveugle. — L'objection d'ailleurs serait non moins valable contre Rodolphe II, dont la seconde et la troisième année correspondent à 912-913 et 914-15. Il faut admettre de toute façon qu'il ne s'agit que du règne en Viennois.

5. *Cartul. de Saint-Barnard de Romans*, n° 133 (Ire année du règne de Conrad); *Cartul. de Saint-Maurice de Vienne*, n° 110 (IIe année, 938 selon M. Chevalier). — Mais tous ces actes n'ont rien d'absolument concluant, car les ans de règne pourraient être comptés à partir du point de départ de 942.

6. *Hist. de Fr.*, t. IX, p. 696. — L'abbé Rouchier (*op. cit.*, p. 410) a cru devoir user du procédé d'altération des textes cher à Gingins et attribuer à Flodoard le récit d'une campagne dirigée en 942 par Conrad le Pacifique contre Charles-Constantin [!?].

7. Il fait cependant en 951 acte de soumission au roi Louis IV. Cf. *infra*, p. 241.

III. Lyonnais. — Une série de chartes relatives à ce pays sont datées des ans de règne des rois de France, Raoul[1] et Louis d'Outremer[2]. Raoul lui-même se trouvait à Anse[3], sur la Saône, en 932[4]. Il y a donc eu certainement, à un moment donné, après la mort de Louis l'Aveugle[5], souveraineté des Carolingiens sur ce pays. Il est incontestable, néanmoins, que le Lyonnais était revenu, durant le cours du xe siècle, aux rois de Bourgogne et qu'il passa après eux aux empereurs allemands. L'on peut même déterminer avec une certaine précision l'époque à laquelle le *pagus Lugdunensis* rentra sous la souveraineté des rois rodolphiens. Le 21 avril 942, en effet[6], le comte Hugues donnait à l'abbaye de Cluny une serve et des terres au lieu de Romans en Lyonnais[7]. L'acte est daté de la vie année du roi Louis IV d'Outremer[8]. Mais au mois d'avril de l'année suivante, Conrad le Pacifique disposait à la requête du même comte Hugues, son cousin, de la terre de Bouligneux[9] en faveur de la même abbaye[10], à laquelle il fai-

1. *Chartes de Cluny*, nos 239, 255, 257, 258 (où les dates de jour et de mois fournissent des indications; les actes sont de 932, non de 926, comme le dit M. Bruel), 442, 411. Le no 388 peut être laissé de côté, les mêmes donateurs ayant des biens situés en Mâconnais (*ib.*, no 403), donc étant sujets du roi de France, comme le remarque M. Bruel, *op. cit.*, no 395.

2. *Chartes de Cluny*, nos 463, 482, 491 (an. 938), 518, 531, 544 (2 avr. 942), 701. Le no 509 est une donation de Bouligneux dans l'Ain, faite par un sujet du royaume de Bourgogne, comme on le voit par le no 656. Cf. *Cartul. de Savigny*, no 68, que la coïncidence du mardi avec le 3 des nones de janvier, conduit à bien attribuer à 937, ayant pour lettre dominicale A; *ibid.* no 33 = no 100, où tout concorde pour l'an 942.

3. Anse, Rhône, arr. Villefranche.

4. Rodolphe donne à l'abbaye de Cluny divers biens en Mâconnais : « Actum Ansa Villa, XI kal. jul., ind. III, anno IX regnante Rodulfo « rege. » (*Chartes de Cluny*, no 396). Cf. *Hist. de Fr.*, t. IX, p. 576, un autre diplôme daté du même lieu. Nous considérons comme exacte l'année de règne, non l'indiction.

5. Au contraire, Gingins la Sarra, dans le petit opuscule consacré par lui à la *Souveraineté territoriale du Lyonnais au* xe *siècle*, croit à une souveraineté ininterrompue des rois de Bourgogne.

6. *Chartes de Cluny*, no 554.

7. Romans, Ain, commune Saint-Trivier-sur-Moignans, arrondissement Trévoux.

8. Cette VIe année, comptée à partir du couronnement de Louis en juillet 936, correspond bien à 942, date également indiquée par la concordance du jeudi et du 21 avril établie dans l'acte.

9. Bouligneux, Ain, arrondissement Trévoux, canton Villars-les-Dombes.

10. *Chartes de Cluny*, no 627.

sait encore don quelques jours plus tard d'une autre terre également sise en Lyonnais[1]. L'on a enfin, à partir d'une date très voisine, une série de chartes privées relatives au Lyonnais, datées des ans du règne de Conrad le Pacifique, et cela du vivant de Louis IV d'Outremer[2].

En somme pour le Lyonnais et, avec moins de précision, pour le Viennois et peut-être pour le Vivarais il semble bien que l'on constate le même fait : domination temporaire des rois de France suivie d'un retour permanent et d'une annexion définitive aux états des Rodolphiens. Il n'y a guère qu'une considération qui puisse expliquer cette situation : après la mort de Louis l'Aveugle, son royaume restait en quelque sorte abandonné au premier occupant, puisque, pour des motifs inconnus, Hugues d'Arles avait empêché l'avènement de Charles-Constantin. Roi de France et roi de Bourgogne ont donc dû alors chercher à mettre la main sur les territoires le plus à leur portée. Lorsqu'en 933 Hugues d'Arles céda à ce dernier tous ses droits de souveraineté, il ne put lui transmettre ce qu'il n'avait pas lui-même d'une manière bien solide, en dehors de la Provence propre, et durant quelques années les pays frontières les plus facilement accessibles, le Lyonnais, le Viennois et les *pagi* transrhodaniens reconnurent plus ou moins effectivement l'autorité de Raoul de France et de son successeur Louis IV. Mais vers 942, tout en entretenant de bons rapports avec Conrad le Pacifique, les Carolingiens français abandonnent le pays et Charles-Constantin, qui, en 941, avait attendu à Vienne Louis d'Outremer, paraît en 943 comme sujet du roi de Bourgogne.

On a cru sur la foi de deux chroniques assez postérieures[3]

1. *Chartes de Cluny*, n° 628.

2. *Cartulaire de Savigny*, n°s 40, 46, 55, 57, 62, 65. Le n° 45 fait partir les années du règne de Conrad de 940 (cf. Bruel, *Chronologie*, p. 78), mais rien n'indique qu'il en soit de même dans les autres et les n°s 443 et 444 du même cartulaire prouvent qu'on ne s'est pas toujours tenu à ce point de départ. Selon celui qu'on adopte, le n° 46 est du mois d'août 942 ou du mois d'août 946. En tous cas, la série est complète depuis 945.

3. *Chron. S. Benigni Divion.*, éd. Bougaud, p. 188, et Hugues de Flavigny, *Chron. Virdun.*, *Mon Germ.*, *SS.*, t. VIII, p. 364. « Hic Mathildem sororem suam despondit Conrado regi Burgundiae et in dotem dedit ei Lugdunum quae sita est in termino regni Burgundiae et erat tunc temporis juris regni Francorum. » Cf. Hugues de Fleury, *Chronique*, *Hist. de Fr.*, t. IX, p. 329 : « Hic desponsavit sororem suam nomine Ma-

que Lothaire, en mariant sa sœur Mathilde à Conrad le Pacifique, avait renoncé à tous ses droits sur le Lyonnais. Mais la souveraineté du roi de Bourgogne sur le Lyonnais date au moins de 942, tandis que le mariage de Mathilde est postérieur à 954; ce qu'elle apportait en dot à son époux ne pouvait plus guère être qu'une renonciation à des prétentions, et d'autre part il semble bien qu'il y ait en 942 quelque chose de plus général.

En l'absence de tout témoignage précis on en est réduit à des conjectures sur les faits qui ont pu amener ce changement dans la situation politique de l'ancien duché de Lyon. Or, cette année 942 est marquée par un événement d'une certaine importance dans l'histoire du royaume de Bourgogne, par le retour dans ses États du jeune roi Conrad.

Durant ses vingt-six ans de règne, Rodolphe II paraît avoir vécu en bons termes avec ses voisins de Germanie[1]. Lorsqu'il fut mort, le 11 ou le 13 juillet 937[2] et eut été enseveli dans le monastère de Saint-Maurice d'Agaune[3], son fils Conrad était

« thildem Conrado regi dans ei jure dotalicii Lugdunensem Burgundiae « urbem. » Sur la question, cf. F. Lot, *Les derniers Carolingiens*, p. 57, qui résume les diverses opinions émises à ce sujet, et avec lequel nous sommes d'accord quant au fond, en admettant — tout au moins comme possible — la renonciation à des prétentions au moment du mariage de Mathilde et, selon les expressions de M. Lot, « transaction « entre les prétentions des Carolingiens et l'autorité réellement exercée « par les Rodolphiens. »

1. Il avait, il est vrai, au début de son règne, guerroyé contre Burchard de Souabe, et, en 919, essuyé une défaite à Winterthür (*Ann. Sangallenses majores*, *Mon. Germ.*, *SS.*, t. I, p. 178; Hermann de Reichenau, *Chronique*, *Mon. Germ.*, *SS.*, t. V, p. 150; Trog, *Rudolf I und Rudolf II*, p. 49). Mais en 922, il se réconcilie avec son ancien adversaire et épouse sa fille Berthe (*Ann. Sangall. maj.*, *l. cit.*; Trog, *op. cit.*, p. 51). C'est sans doute à cette occasion qu'il reçut du roi Henri Ier le pays entre l'Aar et la Reuss (Waitz, *Heinrich I*, p. 66; Longnon, *Atlas hist.*, texte, p. 83). Les *Ann. S. Rudberti Salisburiensis*, *Mon. Germ.*, *SS.*, t. IX, p. 771, placent le fait en 922. Les autres chroniqueurs donnent des dates variables (Waitz, *Heinrich I*, p. 67). — Comme nouvelle marque de bons rapports entre les royaumes de Bourgogne et de Germanie, Rodolphe II céda encore à Otton Ier les reliques de saint Innocent, et la donation est mentionnée dans le diplôme de fondation du monastère de Magdebourg par Otton Ier en 937 (*Mon. Germ.*, in-4°, *Kaiserurkunde*, nos 14-15; Kœpke et Duemmler, *Otto der Grosse*, p. 110).

2. La date d'année est donnée par Flodoard, *Annales*, a. 937 et par les *Ann. Lausannenses*. La date de jour du 13 juillet est donnée par le nécrologe de Reichenau, celle du 11 par ceux de Mersebourg et de Zürich (Kœpke et Duemmler, *loc. cit.*).

3. Hermann de Reichenau, *Chronique*, *Mon. Germ.*, *SS.*, t. V, p. 113.

tout jeune encore[1]. « Il succéda à son père », dit un chroniqueur[2] postérieur, mais en réalité il semble que ses voisins aient tenté de profiter de sa jeunesse pour mettre la main sur le royaume des Rodolphiens. Hugues d'Arles accourait d'Italie. Il était à Colombières, au nord de Morges, près du lac Léman, le 12 décembre 937[3] et y épousait la veuve du défunt, cinq mois après la mort de ce dernier. Il faisait en même temps épouser à son propre fils, Lothaire, la fille de Rodolphe II, Adélaïde[4]. Mais, peu après, Otton Ier entrait à son tour en Bourgogne où, dit Widukind[5], « il reçut en sa puissance le roi et le royaume ». Flodoard[6] commente cette phrase un peu ambiguë en affirmant qu'Otton avait mis « par ruse » la main sur le jeune prince. Celui-ci, durant les quelques années qui suivirent, séjourna auprès du souverain germanique, qu'il accompagna notamment en France lors de la campagne de 940[7]. Bien qu'il fasse partir, dans ses diplômes, les années de son règne de l'époque de la mort de son père, en 937[8], il y a cependant un intervalle entre cette dernière date et le moment auquel Conrad fait en Bourgogne acte de souveraineté. En 942, vers la fin de l'année, Otton avait avec Louis d'Outre mer une entrevue en un lieu mal déterminé de la Lorraine ou de la Champagne[9]. Là les deux souverains « se traitant amicalement, font alliance sous des conditions posées de part et d'autre[10] ». Ces conditions, l'annaliste ne les rapporte pas, mais fort vraisemblable est

1. Flodoard, *Annales*, a. 937, l'appelle *parvus*. Bruel, *Chronologie des rois de France et de Bourgogne*, p. 72, admet qu'il devait avoir sept ou huit ans.

2. Hermann de Reichenau, *Chronique*, *loc. cit.*

3. Diplômes de constitution en dot de divers biens pour Berthe (*Forsch. z. d. Gesch.*, t. IX, p. 305) et pour Adélaïde (*Cod. dipl. Lang.* n° DLII). Les deux diplômes sont du 12 décembre et portent l'année de l'incarnation DCCCXXXVIII, mais les indications des doubles années de règne concordent pour 937, et c'est à cette date qu'il convient de rapporter les deux actes.

4. Liutprand, *Antapodosis*, l. IV, c. 13 ; Constantin Porphyrogénète, *De admin. imperii*, c. 26, p. 117.

5. *Res gestae Saxonicae*, l. II, c. 35, *Mon. Germ.*, *SS.*, t. III, p. 447.

6. *Annales*, a. 940, *Mon. Germ.*, *SS.*, t. III, p. 387 : « [Otto] habens « secum Conradum filii Rodulphi regis Jurensis quem jamdudum dolo « captum sibique adductum retinebat ».

7. Flodoard, *Annales*, a. 940.

8. Bruel, *Chronologie des rois de France et de Bourgogne*, p. 73-74.

9. Lauer, *Louis IV*, p. 83-86.

10. Flodoard, *Annales*, a. 942, p. 389.

l'hypothèse[1] qui voit un lien entre le voyage en Gaule d'Otton et de Conrad, et le fait qu'en cette même année 942 ou au début de 943, le jeune roi de Bourgogne est rétabli dans ses états. Il règne alors en Lyonnais et Charles-Constantin, qui a fait en 941 acte de soumission à Louis[2], reconnaît à partir de 943 Conrad le Pacifique pour son légitime seigneur. En d'autres termes, il semble bien qu'il y ait une relation entre la rentrée en Bourgogne de Conrad, protégé par Otton, et le rattachement définitif au royaume rodolphien des territoires du Lyonnais, du Viennois, du Vivarais, qui, tout en ayant fait jadis partie du royaume de Provence, avaient momentanément et dans une certaine mesure reconnu l'autorité des Carolingiens français[3].

Charles-Constantin continuait à posséder Vienne. Mais c'est à peine si son histoire se rattache à celle du royaume de Provence, et son plus grand intérêt vient de la situation équivoque que ce prince occupait sur la frontière des deux royaumes dont les souverains se disputaient alors l'héritage de Louis l'Aveugle.

Depuis 942, comme nous l'avons dit, Vienne semble faire définitivement partie du royaume de Bourgogne. A la fin du mois de mars 943, Charles-Constantin assistait avec l'archevêque de Vienne, Sobon, celui de Lyon, Gui, l'évêque de Valence, Aimon, et divers comtes parmi lesquels Léotaud, comte de Mâcon et Besançon, à un plaid tenu par le roi Conrad en un lieu non déterminé. Il s'y voyait obligé de renoncer à toutes les prétentions qu'il avait pu élever à l'encontre de l'abbaye de Cluny sur les terres données à ladite abbaye par Engilbert[4]. Au mois de mai de l'année 946[5] il était encore auprès de Con-

1. Indiquée par Kalckstein, *Gesch. des franz. Königthums unter den Karolingern*, p. 236, et par Hueffer, *Die Stadt Lyon*, p. 21.

2. Flodoard, *Annales*, a. 941, p. 388; Lauer, *op. cit.*, p. 73.

3. Conrad resta d'ailleurs en bons termes avec Otton Ier. Son fils, Conrad, assiste à un plaid tenu par l'empereur en 967 à Ravenne (*Mon. Germ.*, in-4°, *Kaiserurkunden*, n° 340). Plus tard, le roi de Bourgogne soutint son petit neveu Otton III dans la lutte de ce dernier contre Henri le Querelleur, duc de Bavière (*Ann. Quedlinburgenses*, a. 984, *Mon. Germ.*, *SS.*, t. III, p. 66).

4. *Chartes de Cluny*, n° 622; Carutti, *Regesta Comitum Sabaudiae*, col. 4, n° v.

5. Le diplôme, qui est conservé en original (Bibl. Nat. coll. Bourg., t. LXXVI, n° 20), daté de la IXe année du règne de Conrad, l'est en même temps de l'an de l'incarnation DCCCCXLIII. Néanmoins, nous croyons qu'il vaut mieux s'en tenir à la IXe année du règne correspondant à 946, qui se rapproche plus de 945, ayant pour indiction III.

rad et celui-ci accordait à sa requête à son chapelain Ermenthée la petite église de Saint-Genis[1] « dépendant du comté de Vienne. » Ces termes semblent bien indiquer que Charles-Constantin continuait à gouverner Vienne en qualité de comte, en jouissant des droits attachés à cette charge[2]. Il ne semble d'ailleurs jamais avoir porté d'autre titre et exercé d'autre autorité. Les actes dans lesquels il figure comme jouissant d'un certain pouvoir sont tous relatifs au Viennois. Il n'y paraît qu'avec la qualité de comte[3]. Cependant, un contemporain bien renseigné, Flodoard, lui donne le titre de « prince de Vienne[4] ». Mais sa royale origine, sa situation un peu particulière vis-à-vis des deux rois dont il dépendit tour à tour et le fait qu'il succédait dans le pays au duc et marquis Hugues suffisent à justifier l'emploi de cette expression. Il était d'ailleurs en relations avec les autres comtes ou ducs dépendant du royaume de Bourgogne. En 944, il assiste à un plaid tenu par le comte Hugues de Bourgogne, où se traite une affaire relative à des biens sis dans le *pagus* de Lyon, injustement détenus par le vicomte de cette ville, Adémar[5].

Le fait d'être soumis à Conrad le Pacifique n'empêcha pas d'ailleurs, en 951, Charles-Constantin de rendre hommage au

dernier élément chronologique dont se compose la date. L'hypothèse la plus vraisemblable est que l'acte a été recopié en original sur la minute par un scribe négligent dont l'ignorance ou l'incurie se manifeste d'ailleurs en plus d'un passage. Il distingue mal *ei* et *et*, écrit « reddit » au lieu de « reddidit », « Vienensis » au lieu de « Vien- « nensi », « ac adiit ipse ac humiliter », avec une anacoluthe dans la phrase « ut quendam », etc.

1. Saint-Genis, Isère, arr. Grenoble, cant. Mens.

2. Un certain Boson figure dans l'acte comme ayant des droits sur les terres qui entourent la chapelle. Il est peu probable qu'il faille y voir un des comtes provençaux ayant porté ce nom : Boson, frère de Hugues, étant mort entre 936 et 940, et Boson, mari de Berthe, en 935, il faudrait alors songer à Boson, père de Guillaume et Roubaud (?) Le personnage qui figure dans l'acte ne porte pas d'ailleurs le titre de comte. Il s'agit plus vraisemblablement du diacre Boson, qui à la même époque possédait des biens en Viennois (*Chartes de Cluny*, nos 1009, 1016, 1017).

3. Dans le diplôme de Conrad le Pacifique, de 943, il ne porte pas de titre. Il est qualifié de *comes* dans les autres actes (*Chartes de Cluny*, nos 656, 797, 1047, 1084, 1122; *Cartul. de Saint-André-le-Bas*, no 25*).

4. En 931, Flodoard ne le mentionne que comme possesseur de fait de la ville de Vienne. En 941, il ne lui donne aucun titre. En 951, il l'appelle *princeps Viennae*. Il en est de même de Richer, *Hist.*, l. II, c. 98.

5. *Chartes de Cluny*, no 656.

roi de France. A s'en tenir aux expressions des annalistes[1], il y aurait eu de la part du comte Charles reconnaissance de la souveraineté du roi de France, reconnaissance d'autant plus libre de sa part que Louis IV, malade, s'était arrêté à Mâcon auprès du comte Léotaud[2]. C'est là que Charles-Constantin vint le trouver, en même temps que plusieurs autres seigneurs du midi. Au cours de cette entrevue il obtint du roi la confirmation de la donation faite par lui-même, dans le courant du mois de janvier, à l'abbaye de Cluny de biens sis en Viennois, à Communay[3]. Cependant, malgré ces marques de soumission, les chartes de Vienne en général et celles de Charles-Constantin lui-même montrent que le souverain reconnu en Viennois continuait à être, même après cette année 951, Conrad le Pacifique. C'est au nom de ce prince que sont datés les derniers actes de Charles qui nous soient parvenus et qui s'étendent jusqu'au mois de janvier 962[4]. Il faut donc, semble-t-il, que la soumission de Charles-Constantin au roi de France, si elle a été autre chose qu'une simple promesse d'amitié[5], ait été de courte durée.

La dernière mention du fils de Louis l'Aveugle est de l'année 962. C'est sa souscription apposée au bas d'un contrat par

1. « Sui efficiuntur », dit Flodoard, *Annales*, a. 951, *Mon. Germ.*, *SS.*, t. III, p. 400 et Richer, *Hist.*, l. II, c. 98, est encore plus explicite : « ejus efficitur, fidem jure jurando pactus ». M. Lauer admet que « Louis IV gagna la suzeraineté du Viennois ».

2. Le voyage de Louis en Bourgogne est du début de l'année, d'après la place occupée par le récit de ces événements dans les *Annales* de Flodoard. Le roi est le 3 février à Pouilly-sur-Loire (*Chartes de Cluny*, nº 763). Cf. Lauer, *Louis IV*, p. 211-213.

3. L'acte de donation (Chevalier, *Diplomatique de P. de Rivaz*, p. 69) est ainsi daté : « Data in mense januario regnante Ludovico rege « anno XVI qui de eadem donatione preceptum jussit fieri et sigillo suo « insigniri. » L'acte n'a pas de date de lieu, mais le « S. Leutaldi comitis » paraît indiquer qu'il a été donné pendant le séjour de Charles-Constantin à Mâcon. Mais la XVIe année de Louis IV, comptée à partir de 937, correspondait à 952. Il faut donc probablement admettre que le point de départ des ans de règne est pris au jour de la mort de Raoul (15 janvier 936) comme dans quelques autres chartes du même pays. Cf. Bruel, *Chronologie des rois de France et de Bourgogne*, p. 35-36.

4. Ce sont les actes cités, p. 240, n. 3.

5. Comme le croit Hueffer, *Stadt Lyon*, p. 21, qui admet plutôt une promesse d'amitié qu'un hommage (Huldigung). Dom Vaissette (*Hist. de Languedoc*, t. III, p. 160) croyait qu'en 961 Lothaire s'occupait encore de faire valoir ses prétentions sur Vienne. M. Lot (*Les derniers Carolingiens*, p. 37, n. 2) juge avec raison qu'une telle hypothèse ne repose sur rien.

lequel un nommé Grimard et sa femme Béliarde engagent au diacre Garnier des biens sis en Viennois, et à partir de cette date de janvier 962[1], la trace certaine des « Bosonides » disparaît de l'histoire.

Charles Constantin, cependant, avait été marié. Un acte non daté, mais qu'il faut placer dans les environs de l'année 960[2], mentionne sa femme Theutberge[3] et les deux fils Richard et Hubert qu'il avait eu d'elle. L'un de ceux-ci, Richard, figure encore dans la charte de 962, mais après cette date il est impossible de fournir sur eux aucun renseignement certain[4] et encore moins de rattacher à la famille de Boson, comme l'avaient tenté certains généalogistes, les origines de la maison de Savoie[5].

1. *Chartes de Cluny*, n° 1122.
2. *Chartes de Cluny*, n° 1094. Les noms des parties qui y figurent comme celui du diacre Sigefroi qui le rédige le rapprochent des *Chartes de Cluny*, n°s 1047, 1084, 1122. — Gingins, *Bosonides*, p. 227, fait mourir Charles-Constantin dans la lutte contre les Sarrasins (??)
3. Gingins (*Bosonides*, p. 226) fait de cette Theutberge la veuve d'Engilbert, de la famille des vicomtes de Vienne. Ce qui aurait permis à Charles de contester à Cluny les biens donnés à cette abbaye par ledit Engilbert. Mais cette contestation eut lieu en 943, date à laquelle Engilbert paraît avoir été encore vivant (*Cartul. de Saint-Maurice*, n° 45).
4. Cf. Manteyer, *Les origines de la maison de Savoie*, p. 429.
5. Cf. Manteyer, *op. cit.*, p. 429-430.

CHAPITRE VII

LES SARRASINS

Parmi les diverses questions qui se posent dans l'étude des événements dont le sud-ouest de la Gaule fut le théâtre durant le IXe et le Xe siècle, l'une des plus intéressantes est celle des invasions des Sarrasins. Mais si elle est curieuse, elle est aussi extrêmement obscure. L'établissement de pirates maures, venus d'Espagne, dans la région montagneuse qui a gardé leur nom, et même, temporairement au moins, dans une partie de la chaîne des Alpes, est un événement historique dont les conditions sont et seront toujours mal connues. Son étude soulève un certain nombre de problèmes dont la solution pourrait être plus particulièrement donnée par des érudits dauphinois et provençaux, au courant des détails de l'histoire et de la géographie locale. Cependant, la réunion des quelques renseignements généraux que peuvent fournir à ce sujet les divers textes narratifs ou hagiographiques forme le complément naturel de l'histoire des dernières années du règne de Louis l'Aveugle. Il est même nécessaire de dépasser un peu sur ce point le cadre chronologique de notre travail, car il est impossible de rapporter la plupart des données que nous possédons, à une époque certainement antérieure ou postérieure à la date du traité qui fit passer la Provence sous la domination du roi de Bourgogne jurane. Nous nous occuperons donc des Sarrasins, principalement jusqu'à l'époque de la dernière expédition dirigée contre eux par Hugues d'Arles, l'histoire de leur expulsion ayant été racontée ailleurs[1]. Mais avant d'entreprendre cette étude il est nécessaire de dire un mot des sources qui peuvent être plus spécialement consultées au sujet de ces invasions, de celles aussi que l'on a voulu parfois employer sans précaution.

1. Manteyer, *La marche de Provence*, p. 55-56.

En dehors, en effet, des mentions fournies par les chartes et par les sources narratives générales comme les *Annales* de Flodoard ou l'*Antapodosis* de Liutprand, un certain nombre de textes peuvent fournir pour cette histoire des renseignements qui sont de valeur très inégale.

La *Chronique de la Novalaise*[1] fut composée en diverses fois, de 1025 à 1050, par un moine de cette abbaye, détruite par les Sarrasins au début du xe siècle, mais restaurée au commencement du xie. L'ouvrage est de grand intérêt parce qu'il constitue la seule chronique relative à cette région qui paraisse jamais avoir été composée, et qu'à propos de la destruction de sa maison, l'auteur entre dans quelques détails relatifs aux Sarrasins. Il n'est pas contemporain de leurs invasions, mais cinquante ans seulement le séparent de l'époque de l'expulsion. Il peut donc être bien renseigné sur la situation du Frainet, par exemple ou sur le caractère des invasions musulmanes. Mais, au point de vue de la forme, la langue est détestable, obscure à force d'incorrections ; l'auteur a connu, pour la période ancienne, un assez grand nombre de textes[2], même d'auteurs classiques, il s'intéresse tout spécialement à la riche bibliothèque de sa maison[3], mais il est loin de donner l'impression d'un homme nourri de bonne latinité et son style ressemble trop souvent à celui des chartes de son époque. Au point de vue du fond il rapporte beaucoup de légendes[4], et la chronologie est vicieuse ou, pour mieux dire, absente. Les événements se suivent un peu au hasard des souvenirs de l'écrivain, le plus souvent sans date, si ce n'est lorsque le chroniqueur a eu sous les yeux des documents qu'il analyse[5].

1. Éd. Pertz-Bethmann (*Mon. Germ. in us. schol.*), 1846, in-8°.

2. Bethmann, *Introd.*, p. iv. Cf. l. I, c. 1, 9. 10 ; l. II, c. 2, 12, 14, 19 ; l. III, c. 1, 2, 14, 17, 19, 24, 26, 27, 30, 31, 31 ; l. V, c. 2, 3, 7, 29, 32. Voy. encore sur ce texte, Pio Rajna, *La cronaca della Novalesa e l'epopèa Carolingia* dans la *Romania*, t. XXIII, 1894, p. 36-61.

3. *Chron. Noval.*, l. II, c. 3 et 19.

4. Cela non seulement pour l'époque ancienne, mais aussi pour le xe siècle, par exemple ce qu'il dit de Hugues d'Arles, l. V, c. 3, p. 64.

5. Il a utilisé les archives de sa maison, mais avec incomparablement moins de talent qu'un Folcuin ou un Hariulf, et il cite divers documents, dont nous possédons encore quelques-uns, p. ex. l. III, c. 18, le jugement de Boson ; l. III, c. 25, un diplôme de Charlemagne, etc., et il en a copié à la suite de sa Chronique qu'il avait oublié d'y insérer. Il a transcrit également un fragment annalistique (*Append.*, c. 3, p. 86-87). — Sur les chartes anciennes de la Novalaise, encore actuellement conservées ou connues seulement par les analyses de la

D'autre part, l'œuvre ayant été, comme nous l'avons dit, composée en plusieurs fois, le manque d'ordre et de plan n'a fait que s'en accroître et, de plus, l'auteur a ajouté à la suite du dernier livre une série d'*addenda* qu'il est parfois difficile de rattacher à tel ou tel chapitre du corps de la chronique[1].

Il est assez fréquemment question des Sarrasins dans la Vie de saint Mayeul, abbé de Cluny. Mais la valeur historique de la vie, ou plutôt des vies de ce saint a été fort discutée en Allemagne. Nous en possédons trois, œuvre respectivement de Syrus, moine de Cluny, de Nalgod, et d'Odilon, successeur de saint Mayeul. La seconde[2] est un texte sans grande importance. La troisième[3], d'attribution incontestable, contient fort peu de renseignements précis et c'est surtout sur la première qu'ont porté les polémiques. Nous en avons deux états. L'un, publié par Mabillon[4], peut représenter le texte primitif ou du moins s'en rapproche; mais le texte publié par les Bollandistes[5] correspond à un remaniement de l'œuvre de Syrus fait par deux moines de Cluny, Audebaud et Raimbaud. Ceux-ci ont modifié le style, ajouté certains épisodes et introduit dans le texte des morceaux de poésie empruntés surtout à Héric d'Auxerre ou imités de ses œuvres.

La valeur de la Vie dite de Syrus[6] a été contestée, principalement par M. Schultze[7], qui s'est efforcé de prouver qu'elle ne représentait elle-même qu'un remaniement; il y a en effet relevé quelques emprunts à Héric, mais, comme l'a justement remarqué M. E. Sackur[8], Syrus pouvait déjà s'être inspiré de

chronique, cf. C. Cipolla, *Monumenta Novaliciensia vetustiora*, Rome, 1898, in-8°, t. I, qui donne un recueil des chartes anciennes de l'abbaye.

1. Pertz les laisse à la suite en appendice. — Les éditeurs des *Mon. Hist. Patr. Script.*, t. III, p. 41-128, ont tenté de les fondre dans la Chronique.

2. *Acta Sanct. Boll.*, mai, t. II, p. 658.

3. *Acta Sanct. Boll.*, mai, t. II, p. 684.

4. *Acta Sanct. Ord. S. Ben.*, saec. V, p. 786.

5. *Acta Sanct. Boll.*, mai, t. II, p. 668.

6. M. Traube (*Abermals die Biographieen des Majolus* (*Neues Archiv.*, t. XVII, 1892, p. 406-7) croit à une œuvre de Syrus perdue, mais connue par Odilon, auquel cas tous les renseignements que nous tirons de la *V. S. Maioli* seraient des additions sans valeur d'Audebaud et de Raimbaud. L'examen de la Vie d'Odilon, si dénuée de tout fait précis, suffit à faire rejeter cette hypothèse comme l'a déjà fait Sackur.

7. *Ueber die Biogr. des Majolus* (*Forsch. z. d. Gesch.*, t. XXIV, p. 155-172); *Noch ein Wort zu den Biographie des Majolus* (*Neues Archiv*, t. XIV, p. 547-564).

8. *Die Cluniacenser in ihrer... Wirksamkeit*, t. II. Halle, 1894, in-8, p. 338.

celui-ci. En outre, M. Schultze a tenté de prouver que cette vie fourmillait d'invraisemblances et était contredite par les textes diplomatiques. Mais ici le débat touche de près à notre sujet, car l'érudit allemand affirme notamment que l'on ne peut accorder aucune confiance aux allégations de la Vie relatives à la fuite de Mayeul devant les invasions sarrasines qui dut avoir lieu avant la mort des parents de celui-ci, contrairement aux indications de Syrus. Mais l'acte allégué[1] comme prouvant dès 926 la présence de Mayeul en Mâconnais est la notice d'un plaid tenu par Rodolphe de Haute-Bourgogne dans son royaume, et il est plus qu'hypothétique d'identifier le *Majolus cancellarius* qui la souscrit avec le futur abbé de Cluny. Il est hypothétique aussi d'identifier avec le père de celui-ci le ou les Foucher que l'on rencontre à cette époque en Mâconnais. Cela l'est d'autant plus que M. Schultze montre lui-même qu'il existait dans ce pays une famille parente de celle du saint[2], où se rencontrent également les noms de Foucher et de Mayeul. Il semble donc, bien que Syrus ait parfois présenté son héros sous un jour un peu légendaire, qu'il faille avec M. Sackur[3] considérer la Vie comme un document historique pouvant fournir des indications dignes de foi et sur la chronologie duquel on peut même s'appuyer. Mais il est nécessaire, à l'occasion de cette chronologie, de faire une observation : on place communément la naissance de saint Mayeul vers 906. Il ne paraît pas y avoir d'autre raison à cette opinion que la grande importance attribuée à cette date de 906 dans l'histoire des invasions sarrasines d'après un passage de la chronique de la Novalaise, passage assez incertain. En réalité, la naissance de Mayeul doit être un peu postérieure à 906. Nous possédons en effet le contrat de mariage, l'acte de la constitution de *dotalicium* faite par Foucher, père du saint, daté du 3 septembre 909[4]. Cela conduirait à placer la naissance de Mayeul entre 910 et 915 environ, car il est impossible de la placer d'autre part à une époque postérieure de plusieurs années à 910.

On utilise souvent aussi deux autres vies de saints, celle de

1. *Chartes de Cluny*, n° 256 ; SCHULTZE, *Neues Archiv.*, t. XIV, p. 550.
2. Elle est d'ailleurs mentionnée dans la Vie.
3. SACKUR, *op. cit.*, p. 339.
4. *Chartes de Cluny*, n° 105.

saint Romule et celle de saint Bobon, qui contiennent, la seconde surtout, beaucoup de renseignements très intéressants concernant les Sarrasins. Nous croyons au contraire qu'un bref examen conduit à rejeter ces deux textes comme étant de nulle valeur.

Saint Romule, d'après les calculs des Bollandistes[1], fut évêque de Gênes de 325 environ à 340. Sa vie est naturellement très postérieure, ce qui importe peu, puisque nous ne la consultons pas au sujet du saint lui-même ou de son époque. L'auteur raconte que le corps du bienheureux avait été transporté à *Matutiana,* localité qui prit plus tard son nom et devint San-Remo ; il explique comment, cette ville ayant été détruite par les Sarrasins[2], l'évêque de Gênes, Sabbatinus, alla chercher les reliques et les ramena en grande pompe dans sa ville épiscopale[3]. Ces événements auraient eu lieu, d'après lui, « modernis temporibus ». Or, Sabbatinus mourut vers 930, ce qui daterait la vie du milieu du xe siècle environ. Mais il y a une difficulté que les Bollandistes ont déjà relevée. L'auteur, désireux d'expliquer par quel enchaînement de circonstances la ville de Matutiana a été détruite, a cru devoir introduire dans son texte, d'ailleurs fort bref, un petit historique des invasions arabes[4] : les païens, après avoir pénétré d'Afrique en Espagne et tué le roi Rodrigue, entrent en Gaule. Là ils sont arrêtés par les chrétiens, prennent la voie de mer, ravagent Arles et le pays environnant, puis s'établissent au Frainet. De là ils dévastèrent l'Italie pendant deux cents ans.

La forme du récit et cette chronologie montrent que l'auteur est postérieur à la date à laquelle il prétend écrire, puisqu'il confond les événements du viie siècle et ceux du xe. Il est donc bien difficile d'attribuer à son texte une valeur historique et la critique des Bollandistes a déjà fait justice d'un document que l'on continue cependant à citer trop souvent.

Quant à la *Vie de saint Bobon*[5], le Beuves de Noyers de certains historiens[6], il suffit d'analyser la partie du récit qui

1. *Acta Sanct. Boll.*, oct., t. VI, p. 208.
2. *Vita Sancti Romuli*, c. 11.
3. *Ibid.*, c. 12.
4. *Ibid.*, c. 9-11.
5. *Acta Sanct. Boll.*, mai. t. V, p. 185.
6. Abbé Guillaume, *Recherches historiques sur les Hautes-Alpes*, p. 126.

concerne les Sarrasins pour voir qu'elle est du domaine de la légende. Beuves se distingua dans sa jeunesse dans les luttes contre les Sarrasins et le premier eut l'idée d'élever un fort pour les arrêter. Les païens étaient retranchés dans la presqu'île du Frainet, qu'un isthme étroit soigneusement fortifié reliait seul à la terre, et là se trouvaient à l'abri de toute atteinte. Mais leur roi un jour eut la malencontreuse idée de séduire la femme du portier auquel était confiée la garde de l'isthme. Le mari outragé, pour se venger, appela Beuves et lui livra la porte. Les chrétiens pénétrèrent dans la place, passèrent la garnison au fil de l'épée et contraignirent le roi à recevoir le baptême. — Un tel document ne peut avoir d'autre intérêt que de montrer que des légendes se formèrent, peut-être de bonne heure, autour des faits de l'invasion[1].

Les incursions des pirates sarrasins d'Espagne n'ont point été chose rare dans la seconde moitié du IXe siècle, et les annalistes mentionnent plusieurs descentes des païens sur le littoral méditerranéen de la Gaule. En 842 des Sarrasins remontent le Rhône jusque dans le voisinage d'Arles, pillant le pays sur leur passage et parviennent à se retirer avec leur butin sans être inquiétés[2]. En 848, ce sont des corsaires grecs qui les remplacent et qui pillent Marseille[3]. En 850, des Maures remontent de nouveau le Rhône jusqu'à Arles en dévastant les rives du fleuve : mais ils sont cette fois moins heureux ; le vent contraire les empêche de reprendre la mer et ils sont mis à mort par les habitants[4]. Dès une époque voisine de celle-ci ils paraissent avoir pris l'habitude de s'établir dans la Camargue[5], qui en 859 avait également servi de refuge aux pirates normands[6]. L'archevêque d'Arles, Roland, avait entrepris de fortifier l'île pour les empêcher d'y débarquer à nouveau, mais surpris par eux, ayant perdu une partie de son monde, il tomba entre leurs mains. Les Sarrasins consentirent à le

1. La vie ne contient aucun fait précis et nous n'en avons pas de ms. ancien. Il est donc difficile de la dater. D'après le style, elle paraît appartenir à la fin du XIe siècle ou au début du XIIe.
2. *Ann. Bertin.*, a. 842, p. 28.
3. *Ibid.*, a. 848, p. 36.
4. *Ibid.*, a. 850, p. 30.
5. *Ibid.*, a. 869, p. 106 : « Camaria ubi portum Saraceni habere solebant. »
6. Cf. *supra*, p. 24.

relâcher moyennant une rançon en argent et en nature; mais, avant le paiement, le captif vint à mourir entre leurs mains (19 septembre 869). Craignant d'être frustrés de leur bénéfice, ils pressèrent la livraison de l'argent, des armes et des esclaves qui leur avaient été promis, et mirent à la voile en rendant aux Arlésiens le cadavre de leur archevêque, revêtu de ses habits pontificaux, assis sur un siège, de telle sorte que les chrétiens pussent croire, jusqu'au dernier moment, à la réalité de la restitution[1].

Ces incursions, cependant, n'étaient en quelque sorte que les préliminaires d'une invasion plus générale et de l'établissement à demeure des Sarrasins dans le royaume de Provence. Mais si cet événement est extrêmement célèbre, il est cependant bien difficile d'arriver à une détermination tant soit peu précise des conditions dans lesquelles il se produisit.

Selon Liutprand[2], une vingtaine de Sarrasins venus d'Espagne, surpris par une tempête ou un vent contraire, furent jetés sur la côte de Provence en un lieu nommé *Fraxinetum*. Ils massacrèrent les habitants, se fortifièrent sur la montagne voisine et appelèrent leurs compatriotes à leur secours. Ceux-ci arrivèrent peu nombreux d'abord, puis reçurent des renforts, et, favorisés par les divisions et les guerres entre les seigneurs voisins, s'établirent dans ce *Fraxinetum* comme dans une forteresse inexpugnable.

Il n'y a pas de raison pour mettre en doute, quant au fond, la vérité de ce récit, bien que certains détails aient pu être exagérés et embellis, soit par l'auteur lui-même, soit par les personnages auprès desquels il recueillit ses renseignements, très vraisemblablement lorsque lui-même se trouvait dans l'entourage de Hugues de Vienne, roi d'Italie, lequel eut souvent à s'occuper des envahisseurs[3]. Les incursions sur ces côtes étaient trop fréquentes pour qu'un coup de main de ce genre n'ait pu avoir lieu[4]. Il semble bien aussi que les Sarrasins débarqués durent être assez vite renforcés, sans quoi les for-

1. *Ann. Bertin.*, a. 869, p. 106.
2. Liutprand, *Antapodosis*, l. I, c. 3-4.
3. Dendliker et Mueller, *Liutprand von Cremona*, p. 101-102.
4. Ce que dit Liutprand (*Antapodosis*, l. I, c. 3) des mesures prises pour conserver intacte la forêt qui protégeait les Sarrasins est fort admissible, mais ne peut s'appliquer qu'à une époque où ceux-ci étaient déjà solidement établis au *Fraxinetum*.

tifications naturelles du lieu n'auraient pu suffire à les protéger.

La date de cet établissement est très incertaine. S'il est exact, comme le dit Liutprand, que l'invasion ait commencé par le débarquement sur un point de la côte d'une poignée de musulmans, ce débarquement n'a pas par lui-même assez attiré l'attention des annalistes pour qu'ils aient dû le mentionner à sa date[1]. S'il est vraisemblable que les premiers débarqués durent être vite suivis de nouveaux arrivants, la question se pose de fixer l'époque approximative de l'installation solide et durable des Sarrasins au *Fraxinetum* et du commencement des ravages qu'ils exercèrent dans les pays circonvoisins.

La date de 889, généralement admise[2], ne s'appuie que sur un passage des actes du concile de Valence où sont mentionnés « des Sarrasins qui ravagent la Provence et réduisent le pays à l'état de désert ». Il est absolument impossible de démontrer que ces envahisseurs fussent alors établis dans les états de Louis, plus que ne l'étaient les bandes de Normands dont les mêmes actes rappellent les dévastations.

Cependant, nous savons que dans les dernières années du IXe siècle les dévastations des Sarrasins s'étaient étendues assez avant dans l'intérieur des terres. Dès une époque antérieure à 896, la cité d'Apt avait reçu la visite des païens, Sarrasins ou Normands et à cette date Louis de Provence faisait don à l'église de cette ville, pour la dédommager des pertes qu'elle avait alors subies, du lieu dit *Monasteriolum*[3]. Il

1. Ajoutons qu'il faudrait que cette date fût antérieure à 882 ou postérieure à 917, car, seuls parmi les annalistes francs, Hincmar et Flodoard parlent des incursions des Sarrasins en Provence.

2. Pagi, *Crit. à Baronius*, a. 921, n. III, admet, en raison de l'opposition établie par les actes entre la situation des pays qui ont un souverain et celle des états qui en sont privés, que l'établissement des Sarrasins au Frainet, eut lieu entre la mort de Charles le Gros (888) et l'élection de Louis (890), c'est-à-dire en 889. Bouche, *Hist. de Provence*, t. I, p. 774, reprend cette opinion. Elle passe dans la plupart des ouvrages généraux (Reinaud, *Invasions des Sarrasins*, p. 158. Duemmler, *Ostfr. Reich*, t. III, p. 317, et en marge de son édition de Liutprand, etc.). Dans les ouvrages destinés à l'enseignement, elle est donnée comme une date aussi sûre que celle de la mort de Charlemagne ou du couronnement de Charles le Chauve. En réalité, tout ce que nous pouvons dire avec quelque certitude, c'est que l'établissement est de la fin du IXe siècle ou des premières années du Xe siècle. Mais les Sarrasins du concile de Valence peuvent être une de ces bandes qui occupaient fréquemment la Camargue.

3. Boehmer Muehlb, n° 1450; *Hist. de Fr.*, t. IX, p. 676 : « [Ecclesia]

faut sans doute rapprocher de cette mention celle d'une charte de Rostaing, archevêque d'Arles, en faveur du monastère de Saint-Césaire des Aliscamps, d'après laquelle, à la date de 897, une partie des domaines de l'abbaye avaient été déjà désertée par leurs habitants[1]. Néanmoins, il est impossible de rattacher le débarquement, ou plutôt les débarquements successifs au *Fraxinetum*, à ces incursions pour lesquelles nous possédons des mentions datées[2].

variis casibus quam etiam nequam Christianorum annihilata. » — Nous n'avons pu identifier ce lieu dit *Monasteriolum*.

1. Publiée par M. Jacquemin, *Revue des Sociétés savantes*, IVe série, t. VII (1868, Ier semestre), p. 203 : « Oppressione tamen paganorum « seviente, ipsius loci unde Deo sacrate sustentabantur, deserte facte « sunt sicut et multe alie ».

2. Audebaud (*Vita Sancti Maioli*, l. I, c. 3 : *Acta Sanct. Boll.*, mai, II, p. 668) rattache aux invasions qui précédèrent la naissance de saint Mayeul, la dévastation par les Sarrasins de l'île de Saint-Honorat de Lérins. Le récit a été admis, au moins quant au fond, par Sackur, *Die Cluniacenser in ihrer... Wirksamkeit*, t. II, p. 339), qui a cru qu'Audebaud venait peut-être même de Lérins. Le fait même de la destruction de Lérins au IXe siècle par les Sarrasins est possible. L'abbaye était florissante sous Charlemagne. Une lettre d'Alcuin (éd. Duemmler, *Mon. Germ.*, in-4, *Epistolae*, t. IV, p. 363, n° 219) est adressée aux moines de Lérins, et Bernier, frère de Wala, y passa une partie de son existence (*ibid.*, p. 220, n° 364). Plus tard, elle fut enrichie par les libéralités d'un certain comte Leibulf (*Cartul. de Lérins*, n° CCXLIX), un des fidèles de Louis le Pieux (Sickel, *Acta Karol.*, I, 355 ; Boehmer-Mühlb., n° 769). Puis la série des chartes s'interrompt dans le cartulaire jusqu'à l'année 990 (*Cartul. de Lérins*, n° CCXXII). Un acte de 1037, considéré comme authentique par les éditeurs de la *Nouvelle Hist. de Languedoc* (t. II, p. II, n° 76), parle expressément des dévastations des Sarrasins, qui auraient saccagé le monastère à une date postérieure à 828. Mais si la charte de Leibulf de 828, rapportée dans l'acte de 1037, ne paraît pas de nature à éveiller les soupçons, le récit détaillé de sa découverte à Tortose en Espagne est plus suspect. Il est également question de la destruction du monastère par les Sarrasins dans plusieurs actes faux (Jaffé, n° 7352, cf. P. Meyer, dans *Romania*, t. V, p. 250). En outre, Audebaud rattache à ces faits le récit du martyre de saint Porcaire avec cinq cents moines ses compagnons, mis à mort par les païens. Ce massacre est, au contraire, attribué au VIIIe siècle par un récit anonyme (*Acta Sanct. Boll.*, août, t. II, p. 737), d'apparence plus légendaire encore que le texte d'Audebaud. La Vie de saint Honorat en accuse les Vandales de Genseric (P. Meyer, *La vie latine de saint Honorat et Raimond Feraut*, dans *Romania*, t. VIII, p. 505), mais place le fait sous les successions de Charlemagne, ce qui n'a rien que de naturel dans un texte où ce dernier prince est présenté comme le contemporain de saint Honorat. Le *Gallia Christiana* adopte (III, col. 193) la date donnée par le *Martyrium* anonyme, tandis que l'abbé Pierrugues (*La fin de Lérins*, Paris, 1883, in-8) s'efforce de prouver qu'il n'y a eu qu'un seul Porcarius, contemporain de saint Césaire d'Arles, et mis à mort par les Vandales. M. Meyer considère la légende (*loc. cit.*,

La situation exacte de ce *Fraxinetum*, devenu si célèbre, est également incertaine. Ce nom a, comme l'on sait, donné en français des formes très diverses ; il est trop répandu pour permettre à lui seul une identification. Les indications fournies par les textes sur la situation de la forteresse sarrasine sont très vagues. C'est « un lieu sur le rivage de la mer, du côté d'Arles[1] », une « bourgade sur les confins de l'Italie et de la Provence[2] », « une vallée[3] », « un château[4] ». Cette dernière idée semble avoir été adoptée par les érudits modernes[5], en général d'accord[6] pour identifier le *Fraxinetum*, forteresse des Sarrasins, avec la localité actuellement appelée Garde-Freinet[7] dont le nom conserve le souvenir du mot *Fraxinetum*. Mais d'une part il semble bien, d'après les textes de Liutprand[8] et

p. 507) comme « tout à fait apocryphe », mais il ne paraît pas avoir fait intervenir dans la discussion le texte d'Audebaud. Quoiqu'il en soit de la mort de saint Porcarius, la manière dont Audebaud en parle indique que c'est un événement déjà légendaire de son temps. Il est cependant possible, et même vraisemblable, que le monastère ait eu à subir de grands malheurs dans le cours du IXe siècle. On s'expliquerait alors qu'Audebaud ait cru pouvoir rattacher à cet événement déjà ancien peut-être de son temps de plus d'un siècle, l'histoire légendaire de saint Porcaire.

En somme, nous croyons qu'il y a lieu de laisser de côté ce dernier élément et d'admettre une destruction de l'abbaye de Saint-Honorat par les Sarrasins dans le cours du IXe siècle, destruction attestée : 1° par Audebaud ; 2° par les mentions traditionnelles d'un assez grand nombre de chartes fausses du Cartulaire de Lérins, mentions qui peuvent correspondre à une réalité historique. Ajoutons que du début du ch. 5 de la *Vita S. Maioli*, texte remanié, donné par les Bollandistes, comme du caractère de tout le récit d'Audebaud, on peut conclure que cette destruction a eu lieu un assez grand nombre d'années avant la naissance de saint Mayeul, c'est-à-dire avant les premières années du Xe siècle.

1. *Chron. Novalic.*, l. IV, c. 22.
2. LIUTPRAND, *Antapodosis*, l. I, c. 1.
3. EKKEHARD, *Casus S. Galli*, *Mon. Germ.*, *SS.*, t. II, p. 110.
4. SIGEBERT DE GEMBLOUX, *Chronique*, éd. BETHMANN, *Mon. Germ.*, *SS.*, t. VI, p. 343. Sigebert se borne du reste à interpréter le texte de Liutprand.
5. Les éditeurs des *Mon. Hist. Pat.*, *Chartae*, t. I, col. 142, notes, font exception : ils placent, d'après MURATORI, *Script.*, *rer. Ital.*, t. X, col. CVI, la forteresse sarrasine au cap Saint-Hospice, près du cap Ferrat, non loin de Nice. La topographie de ce lieu répond bien, il est vrai, aux indications de la *Vita S. Bobonis*, mais nous avons vu qu'il ne fallait accorder aucune valeur à ce document.
6. LONGNON, *Atlas hist.*, texte, p. 180. DUEMMLER, *Ostfr. Reich*, t. III, p. 317. REINAUD, *op. cit.*, p. 161.
7. La Garde-Freinet, Var, arr. Draguignan, cant. Grimaud.
8. *Antapodosis*, l. I, c. 1-3. « Mari uno ex latere cingitur. » — l. I,

du chroniqueur de la Novalaise[1], que la principale forteresse des musulmans ait été située sur le rivage de la mer. Au contraire, la Garde-Freinet se trouve à une certaine distance dans les terres[2]. D'autre part, les textes des chartes du cartulaire de Saint-Victor de Marseille montrent nettement que le mot *Fraxinetum*, jusqu'au début du XIe siècle, désignait non un bourg déterminé, mais un territoire, un *ager* du comté de Fréjus[3]. Malheureusement ces actes sont seuls à donner des indications précises sur le *Fraxinetum* et ces indications sont peu abondantes. Cependant elles suffisent à montrer que la portion du comté de Fréjus désignée sous ce nom s'étendait, dans les environs du château de Grimaud[4], sur Cogolin[5], La Moure[6], Notre-Dame de Milamas[7], près de la Garde-Freinet et comprenait en même temps le territoire de Saint-Tropez[8]. C'est donc bien du côté de la Garde-Freinet qu'il faut chercher le centre des établissements sarrasins, mais il ne semble pas du tout prouvé que ce centre ait été à la Garde-Freinet même[9].

c. 3 : « lintre parvula... istuc delati sunt... » Cf. l. V, c. 9, récit de la double attaque par terre et par mer.

1. *Chron. Novaliciense*, l. V. c. 22, p. 50 : « Est autem locus ipse situs « super ora maris. » Le texte arabe emprunté par AMARI (*Bibl. Arabo-Sicula*, col. 80, l, p. 7) au traité de géographie dit *'Al'Isthari* semble bien être dans le même sens, mais manque de précision, comme beaucoup de textes orientaux.

2. BOUCHE, *Hist. de Provence*, t. I, p. 803, supposait que les Sarrasins (ce seraient plutôt les chrétiens) avaient transporté ce nom à tous les lieux fortifiés qui leur servaient de refuge, en souvenir de celui où ils avaient pour la première fois débarqué. REINAUD, *Invasions des Sarrasins*, p. 160, reprend cette opinion, peu vraisemblable du reste.

3. *Cartul. de Saint-Victor de Marseille*, nos 18 et 110 : « in comitatu « Forojuliense, id est in Fraxineto... » ; nos 595, 596, 1055 : « in comi- « tatu Forojuliensi in territorio Fraxineto » ; no 1058 : « in ea parte co- « mitatus Forojuliensis quae vocatur Fraxinetum. » Le nom de *Fraxinetum* ne figure pas dans le cartulaire de la plus importante des abbayes de cette région, celle de Saint-Honorat de Lérins.

4. *Cartul. de Saint-Victor*, nos 551, 589, 590, 1085. Grimaud, Var, arrondissement Draguignan, chef-lieu de canton.

5. *Cartul. de Saint-Victor*, no 591. Cogolin, canton Grimaud.

6. *Cartul. de Saint-Victor*, nos 18, 110, 111, 551. La Moure, commune Garde-Freinet.

7. *Cartul. de Saint-Victor*, nos 551, 592. Notre-Dame de Milamas, commune Garde-Freinet.

8. *Cartul. de Saint-Victor*, nos 595, 596. Saint-Tropez, Var, arr. Draguignan, ch.-l. de canton.

9. REINAUD, *loc. cit.*, parle de « vestiges de travaux importants » existant à la Garde-Freinet. Mais il peut y avoir eu là un fort destiné à arrêter les incursions des pirates musulmans, lesquelles, comme l'on

Écartant les détails relatifs à une presqu'île qui se trouvent dans la Vie de saint Bobon, et qui sont du domaine de la légende[1], il ne paraît pas que les renseignements fournis par la chronique de la Novalaise et par Liutprand suffisent à permettre une identification. Ces textes, sans être absolument contraires à l'hypothèse d'un canton assez étendu, montagneux et boisé, occupé par les envahisseurs, semblent cependant indiquer qu'il y avait une sorte de forteresse, de lieu de refuge auquel ces auteurs restreignent arbitrairement le sens du mot *Fraxinetum* et qu'ils désignent sous le nom de *castrum*[2], de *villa*[3], d'*oppidum*[4]. La principale défense du lieu, d'après eux, consistait en bois épais, en difficultés d'accès naturelles plutôt qu'en murailles ou en palissades.

Les Sarrasins se seraient, dès leur arrivée, retranchés sur cette montagne naturellement fortifiée[5], où ils habitaient des « demeures souterraines[6] ». Cette description que fait Liutprand et qui concorde avec celle de la *Chronique de la Novalaise* est assez précise ; Liutprand doit parler d'après des relations de témoins oculaires. Il rappelle à son ami Recemund, évêque d'Elvire, une chose que celui-ci doit, dit-il, bien connaître par les récits des sujets du roi Abderrhaman, avec lesquels sont en rapports fréquents les Sarrasins du Frainet[7]. Nous ignorons d'ailleurs la situation exacte de ce *Maurus mons* et du lieu de refuge des pirates arabes[8]. Tout ce que

sait, durèrent jusqu'à l'époque moderne, aussi bien que des travaux exécutés par ceux-ci.

1. Cf. *supra*, p. 248-249.

2. *Chron. Noval.*, l. V, c. 18, 171, « in castro Frascenedello ». Reinaud, *op. cit.*, p. 181-2, fait de ce *castrum* un lieu distinct du Fraxinet proprement dit, sans trop justifier son opinion.

3. *Ibid.*, l. V, c. 1, p. 63 : « Sarraceni ex Frasceneto villa. »

4. Liutprand, *Antapodosis*, l. I, c. 1 : « Opidum vocabulo Fraxinetum. »

5. Liutprand, *loc. cit.*

6. *Chron. Noval.*, l. V, c. 22.

7. *Antapodosis*, l. I, c. 2.

8. Il aurait été, selon la *Chron. de Novalaise*, « prope Arelatem ». Le *Fraxinetum* est plus voisin d'Arles que des Hautes-Alpes, il est vrai, mais le chroniqueur, en fait de topographie, ne connaît bien que les vallées qui avoisinent son monastère et son indication sur le point qui nous occupe ne nous apprend rien. Quant à celle de Liutprand, que le *Maurus mons* était « in Italicorum Provincialiumque confinio », étant donnée la pauvreté de nos renseignements sur la limite nord de l'Italie à cette époque, elle permet plutôt de déterminer approximative-

nous pouvons dire, c'est qu'il était près de la mer, dans le *Fraxinetum territorium*, sans doute à l'extrémité de l'une des ramifications de la chaîne des Maures. Au pied de cette montagne, difficile d'accès et plus ou moins fortifiée, devait se trouver un port ou une anse, susceptible d'abriter les barques des Sarrasins, qui mettaient ceux-ci en communications avec leurs frères d'Espagne[1] et qui furent brûlées en 942 grâce aux navires et au feu grégeois fournis au roi Hugues par son allié, Romain Lécapène[2]. Il est d'ailleurs bien évident que s'il y avait là une place d'armes des envahisseurs, nous n'avons nulle raison d'admettre qu'ils n'aient pas pu avoir des postes, des établissements temporaires ou durables dans toute la région environnante. Un de leurs géographes affirme que le pays occupé par eux autour de la montagne était « fertile, bien arrosé et long de deux journées[3] ». L'archéologie, pour ces postes hypothétiques, comme pour le *castrum* principal lui-même, ne peut être encore d'un grand secours. Les « murs sarrasins », « tours sarrasines » sont, ou plutôt ont été, comme aussi les noms de lieu où l'on croyait retrouver une trace de l'invasion[4], un argument cher aux érudits locaux qui étudiaient la question ; mais ces dénominations qui, au moyen âge, désignaient comme l'on sait les monuments païens de l'antiquité classique, s'appliquent fort bien au XIXe siècle à

ment un point de cette limite d'après la situation du *Fraxinetum territorium* que la situation du *Maurus mons*, d'après celle de la frontière.

1. LIUTPRAND, *Antapodosis*, l. I, c. 2-3.

2. *Ibid.*, l. V, c. 9.

3. *'Al'Isthari*, l. 2, dans AMARI, *Biblioth. arabo-sicula*, t. I, p. 7. Pour l'identification du « Gabal-al-Qualal ». cf. *ibid.*, n. 3. Il ne faut pas d'ailleurs accorder trop de confiance à ces renseignements puisqu'au rapport d'Amari, la carte jointe au texte arabe fait du Gabal-al-Qualal une île.

4. Passe encore pour les monts « des Maures », bien que le nom de *Maurus mons*, qui se rencontre déjà dans Liutprand, n'ait peut-être pas été sans influence. Mais on a été loin dans ce sens. Cf. ROMAN, *Invasions sarrasines*, dans le *Bullet. de la Soc. d'Etudes des Hautes-Alpes*, t. I, p. 258. On a trop souvent suivi l'exemple de Bouche, qui prétendait rattacher aux souvenirs de l'occupation sarrasine jusqu'au nom de Maurienne, sans songer que ce nom remonte au moins à l'époque mérovingienne. ainsi que le remarque justement M. REY (*La montagne du Grand-Saint-Bernard sous la domination sarrasine*, dans les *Mém. de la Société des Antiq. de France*, t. XVIII, p. 21). Cela n'empêche pas, du reste, ce dernier érudit de chercher dans les noms comme Port-Sarrasin ou même Fresnay, la preuve d'un séjour fait au Xe siècle par les envahisseurs. Il en est de même dans le mémoire de M. BEAULIEU, *Du séjour des Sarrasins en Savoie* (*ibid.*, p. 239 et suiv.).

des tours romanes[1]. Il est donc plus sûr de rester à cet égard dans une prudente réserve jusqu'à ce que l'étude des « vestiges du xe siècle » ou prétendus tels ait été sérieusement faite.

Nous connaissons également mal les conditions de cet établissement. Si pour les Normands de la Loire et de la Seine nous pouvons nous faire une idée de la manière de combattre des païens et des raisons qui assurèrent leur victoire sur les sujets de Charles le Chauve, il n'en est pas de même des Sarrasins du *Fraxinetum*. Nous n'avons à cet égard que peu ou point de renseignements, et ceux que nous possédons sont bien vagues.

Selon Liutprand[2], les premiers succès des musulmans auraient été dus aux guerres civiles qui agitaient alors la Provence et dans lesquelles les deux partis auraient fait appel aux envahisseurs. Nous n'avons aucun moyen de vérifier cette assertion : rien dans les textes ne semble faire allusion à des discordes intestines qui auraient, à une époque quelconque, troublé le royaume du fils de Boson[3]. Le renseignement fourni par Liutprand s'applique à une époque pour laquelle celui-ci n'était pas témoin oculaire et a recueilli trop souvent des traditions sans valeur. Nous ne pouvons que nous borner à mentionner ce texte sans avoir de raison suffisante pour l'admettre ou pour le rejeter. Le fait n'a d'ailleurs rien que de très possible.

Les agresseurs semblent en outre avoir eu cette supériorité sur leurs adversaires que, la mer étant à eux, ils pouvaient tirer librement des renforts de leur pays d'origine, la péninsule hispanique. Pas plus, en effet, que leurs voisins, les Carolingiens français, les rois de Provence ne paraissent avoir eu de flotte de guerre ; lorsqu'en 942 Hugues d'Arles, roi d'Italie, faisant un grand effort, se décida à attaquer le Frainet par terre et par mer, il dut, pour se procurer des vaisseaux, s'adresser au basileus d'Orient, Romain Lécapène[4]. Les Arabes d'Espagne au contraire avaient, dès le milieu du

1. Roman, *Mém. cit.*, p. 257.
2. *Antapodosis*, l. I, c. 4.
3. A l'exception d'une phrase des actes du concile de Valence qui ne paraît pas avoir une signification plus étendue que celle de « mauvais chrétiens », que l'on trouve dans les actes de Mantaille à une époque où il est à peu près certain qu'il n'y avait pas eu de guerre civile. — Duemmler, *De Arnulfo*, p. 57, a fait ce rapprochement, mais en a conclu à la réalité des dissensions mentionnées par Liutprand.
4. *Antapodosis*, l. V, c. 9.

IXe siècle, une véritable flotte que nous avons vu en 859 infliger plusieurs défaites aux pirates normands[1]. Sur terre, Ekkehard parle d'une grande aptitude des Sarrasins aux escarmouches dans les montagnes et, bien que certains de ses récits relatifs aux invasions soient suspects, ce détail peut être exact, les Sarrasins s'étant avancés jusqu'à Saint-Gall[2].

Il ne semble pas d'ailleurs que jusqu'au moment de la captivité de saint Mayeul l'on se soit beaucoup occupé de résister aux Maures. Aucun texte narratif ne signale de bataille livrée contre eux, comme si les chrétiens, frappés de terreur, n'avaient pas eu le courage de se défendre[3]. L'on peut constater par les chartes et par divers textes, à Vienne, à Avignon, à Arles, la présence de comtes provençaux et d'évêques ; il en est de même dans le nord de l'Italie, dans le marquisat d'Ivrée; mais si les choses semblent suivre leur cours normal dans ces deux pays, la région intermédiaire, celle de la frontière italo-provençale semble absolument abandonnée à la fureur des envahisseurs par ses habitants épouvantés[4]. Aucun texte non plus ne paraît impliquer une véritable prise de possession par les Arabes d'une grande étendue de pays. Ils dévastèrent de vastes territoires, les rendant inhabitables aux chrétiens, mais ne se fixent nulle part de manière à remplacer ceux-ci. Chartes et chroniques parlent des ravages exercés, du pays réduit en désert ; aucun passage ne permet

1. Cf. *supra*, p. 23, n. 4.

2. *Casus S. Galli*, *Mon. Germ.*, *SS.*, t. II, p. 137 : « Sarracenos quorum « natura est in montibus multum valere. » Kœpke et Duemmler, *Otto der Grosse*, p. 114, admettent le fait. Les Sarrasins à l'origine n'étaient pas bien nombreux même si l'on grossit quelque peu le nombre des premiers débarqués, fixé à vingt par Liutprand. Mais ils se recrutent toujours par mer et reçoivent d'Espagne des renforts importants. Ils continuent à être en relations avec Abderrhaman, khalife de Cordoue, et lui payent tribut (*Antapodosis*, l. I, c. 2). Ces relations étaient même assez notoires dans les pays chrétiens pour qu'en 956 Otton le Grand demandât au khalife l'évacuation du Frainet, sans succès bien entendu.

3. Le seul Ekkehard (*Casus S. Galli*, *loc. cit.*), parle d'une bande isolée surprise durant son sommeil par l'abbé de Saint-Gall à la tête d'une troupe de paysans armés de haches et de faux. Une partie fut exterminée ; le reste s'enfuit ou tomba entre les mains de l'abbé. Celui-ci ne put, du reste, conserver ses prisonniers qui se laissèrent volontairement mourir de faim.

4. Liutprand, *Antap.*, l. II, c. 4 : « Trepidare jam vicinae ceterae « gentes », indique cette frayeur des chrétiens, malheureusement avec des citations de l'Écriture au lieu de renseignements précis.

de supposer une occupation durable par les infidèles des régions ainsi dévastées, en dehors du *Fraxinetum*[1].

Les ravages semblent avoir été terribles, pires peut-être que ceux dont le nord de la France avait eu un peu plus tôt à souffrir de la part des Danois. Les rares textes qui nous sont parvenus sont unanimes à décrire « l'excès de ces misères dont le récit suffirait à former un volume[2] » ; à dépeindre « le pays transformé en solitude et des lieux jadis fertiles réduits à l'état de déserts[3] », ce pays « où les Maures exterminent tout sans rien laisser[4] » dans leur « cruelle persécution[5] », que l'on affecte parfois, à la fin du xe siècle, de considérer comme le fouet de la colère divine[6]. Nous savons du reste que dès la fin du IXe siècle une messe spéciale était dite dans l'église d'Arles, « pour la persécution des païens[7] ».

Ce qui est peut-être non moins significatif que les textes que nous possédons, c'est l'absence même de textes. La série des chartes s'interrompt dans les cartulaires de Saint-Victor de Marseille et de Saint-Honorat de Lérins. Les listes d'évêques de la province d'Embrun, de la portion orientale de la province d'Arles présentent toutes une interruption dans la série chronologique des prélats pour la période qui correspond à celle des invasions.

Cette invasion et les ravages exercés par les Sarrasins s'étendirent très loin au delà du *Fraxinetum territorium*. La Chronique de la Novalaise[8] énumère assez vaguement comme

1. A la fin du xe siècle, une charte du *Cartul. de Saint-Victor*, n° 77, parle de la terre du comté de Toulon qui, après l'expulsion des Sarrasins, commença « vestiri et a cultoribus coli ».

2. Ekkehard, *Casus S. Galli. Mon. Germ.*, *SS.*, t. II, p. 138. L'auteur appartenait cependant à une région qui eut relativement peu à souffrir des invasions sarrasines et où celles-ci ne furent que temporaires.

3. Syrus, *Vita S. Maioli*, c. 3. *Acta Sanct. Boll.*, mai. t. II, p. 668).

4. Luitprand, *Antapodosis*, l. I, c. 3.

5. Charte du comte Hugues pour l'église de Saint-Pierre de Vienne, *Hist. de Fr.*, t. IX, p. 689.

6. C'est l'idée exprimée dans le très long et très prétentieux préambule d'une charte de Pons, évêque de Marseille, en faveur du monastère de Saint-Victor dans cette ville (*Cartul. de Saint-Victor*, n° 15).

7. Elle se trouve en tête d'un Sacramentaire d'Arles, contemporain de Louis l'Aveugle, pour lequel il contient des prières, auj. Bibl. Nat. ms. latin 2812. Cf. L. Delisle, *Mém. sur d'anciens sacramentaires*, p. 151-152. Louis ne porte dans ces prières que le titre de roi, ce qui conduirait à dater ce recueil des dix dernières années du IXe siècle.

8. L. II, c. 23, p. 58 et l. V, c. 26, p. 59.

dévastées par eux la Provence arlésienne, la Bourgogne, la région de Cimiez et « toute la Gaule cisalpine », ainsi qu'une partie de l'Italie. Plus complète et plus intéressante serait l'énumération donnée par la Vie de saint Romule, mais il est bien difficile d'accorder quelque valeur à ce texte du XIe siècle. Heureusement, quelques textes narratifs ou diplomatiques permettent de relever les traces du passage des Sarrasins sur un certain nombre de points mieux déterminés, tant du côté d'Arles et de Vienne que de celui des Alpes et de l'Italie.

Ce fut sur le comté de Fréjus que durent tomber les premiers coups des Sarrasins sortis du Frainet et l'on possède des témoignages de dévastations pour la cité même de Fréjus[1] pour le pays de la Cadière[2], pour le monastère de Saint-Jean d'Esparnon[3], peut-être pour l'église de Saint-Zacharie[4]. Mais toutes ces mentions appartiennent à l'époque à laquelle les chrétiens étaient rentrés en possession du pays. Elles permettent de signaler la présence des envahisseurs, mais sans fournir de date ou d'indication de nature à permettre la détermination de celle-ci.

A l'ouest du comté de Fréjus les Sarrasins arrivent également dans le premier quart du Xe siècle. A une date indéterminée, un peu antérieure à 925, l'archevêque d'Aix[5], Odalric,

1. Charte de l'évêque Rieulf de 975 ou 990 (*Gall. Christ.*, t. I, instr. col., 82 ; cf. Papon, *Hist. de Provence*, t. II, p. 146).

2. Charte de la fin du Xe siècle. *Cartul. de Saint-Victor*, n° 77. — La Cadière, Var, arrondissement Toulon, canton Beausset.

3. *Cartul. de Saint-Victor*, n° 269. Esparnon de Palières, Var, arrondissement Brignolles, canton Bayols.

4. *Cartul. de Saint-Victor*, n° 101. Saint-Zacharie, Var, arrondissement Brignolles, canton Saint-Maximin. Nous avons déjà parlé de la destruction de Lérins.

5. On a beaucoup discuté pour savoir si cet *Odalricus Aquensis* mentionné par Flodoard était bien archevêque d'Aix et s'il ne fallait pas plutôt y voir un évêque de Dax en Gascogne. Cette dernière opinion, soutenue par Pagi, *Critique à Baronius*, a. 929, n. III, adoptée par Dom Bouquet, par Dom Vaissète, ne s'appuie que sur le fait d'une expédition des Sarrasins au Nord des Pyrénées, qui, d'après un fragment de charte, aurait eu lieu *sub era DCCCCLVIII*, c'est-à-dire en 920 (ce qui pour les dates concorderait assez bien) et se serait avancée jusqu'à Toulouse, c'est-à-dire du côté de la chaîne opposé à celui de Dax. Mais il n'est pas certain que cette expédition se soit portée du côté de la Gascogne et ait pu forcer certains évêques de ce dernier pays à abandonner leur siège. D'autre part, la souscription d'un évêque Odalric au bas d'une charte arlésienne (Albanès, *Gallia Christ. novis.*, p. 42, n. 3) semble bien en faveur de l'opinion qui voit dans l'Odalric de Reims un évêque d'Aix en Provence. Les détails donnés par Bouche, *Hist. de Provence*,

avait été chassé de son siège par la crainte qu'inspiraient les envahisseurs. Il fut alors obligé de chercher un refuge dans le nord de la Gaule, où il remplit à Reims les fonctions de métropolitain pendant la « minorité » de l'archevêque Hugues, un enfant de cinq ans, fils du célèbre comte Herbert de Vermandois[1]. Il faut sans doute rapprocher de ces incursions celles qui, vers la même époque, dévastèrent les biens appartenant à la mense canoniale de l'église de Marseille et forcèrent même les chanoines à abandonner leur résidence[2]. Ils reçurent de l'archevêque d'Arles, Manassès, comme compensation à ces maux et comme lieu de refuge l'abbaye de Saint-Gervais-de-Fos dans la Camargue[3]. On peut en conclure qu'à l'époque de cette donation, c'est-à-dire en 923, les pays situés à l'ouest du diocèse de Marseille n'étaient point encore habituellement dévastés par les bandes sarrasines. Celles-ci, un peu plus tard, probablement dans le second quart du xe siècle[4], paraissent être entrées à Marseille et y avoir détruit le célèbre monastère de Saint-Victor, que l'évêque Honorat devait plus tard relever de ses ruines[5]. A une date voisine de celle-ci elles infestaient tellement le pays d'Avignon, où se trouvaient les domaines de Foucher de Valen-

t. I, p. 736, et d'après lui par Reinaud, *op. cit.*, p. 166, sur l'invasion des Sarrasins à Aix et les cruautés commises par eux dans cette ville sont empruntés au texte apocryphe connu sous le nom de légende de saint Badilon.

1. Flodoard, *Hist. Rem. Eccl.*, l. IV, c. 22, *Mon. Germ.*, *SS.*, t. XIII, p. 579. Cf. Lippert, *König Rudolf*, p. 65.

2. Charte de Manassé d'Arles du 13 juin 923, *Cartul. de Saint-Victor*, n° 1.

3. Fos ou Foz, Bouches-du-Rhône, arr. Aix, cant. Istres, à l'ouest de l'étang de Berre.

4. En 923, ce sont seulement les « courses continuelles » des Sarrasins qui troublent la sécurité des chanoines. Les expressions dont se sert le rédacteur de l'acte ne permettent guère de croire que la ville ait été dévastée au moment où il écrivait. D'autre part, l'évêque de Marseille Honorat, qui rebâtit le monastère de Saint-Victor, est mentionné depuis l'année 948.

5. *Gall. Christ.*, t. I, col. 643. Le fait de la destruction admis sans hésitation par les auteurs du *Gallia*, et naturellement par Reinaud, *Invasions des Sarrasins*, p. 166, n'est cependant pas absolument à l'abri de toute contestation. Il semble bien supposé par le terme de *rehedificare* qu'emploie l'une des chartes du *Cartul. de Saint-Victor* (n° 100), mais les autres termes de cette charte peuvent s'appliquer à la ruine au sens figuré, à l'anéantissement des ressources du monastère par suite de la dévastation de ses domaines, aussi bien qu'à une destruction effective.

sole, père de saint Mayeul, que ce dernier, à la mort de ses parents, dut abandonner son pays natal et se réfugier dans des régions moins troublées, à Mâcon et à Lyon[1].

En ce qui concerne le Dauphiné, selon un texte postérieur, au moment où l'évêque Rémégaire monta sur le siège de Valence, les incursions des Sarrasins dans ce diocèse avaient forcé la population à chercher un abri dans la ville épiscopale où les réfugiés campaient autour de l'église[2]. Un peu plus tard des ravages sont mentionnés dans le Viennois, ou du moins dans une partie des domaines de l'église de Vienne[3]. Mais ni les diplômes de Louis l'Aveugle, ni les chartes des cartulaires de Vienne ou de Saint-Barnard de Romans ne permettent de croire que le séjour des Sarrasins dans le pays ait été de quelque durée. Il ne semble même pas que les razzias des païens y aient eu la fréquence et l'importance de celles qui avaient lieu dans la région des Alpes à peu près à la même époque[4]. Est-ce même de Sarrasins qu'il s'agit dans les textes que nous venons de citer? Les Miracles de saint Apollinaire

1. Syrus, *Vita S. Maioli*, c. 6; Mabillon, *Acta Sanct. Ben.*, p. 788. On peut peut-être donner une date approximative. Mayeul dut naître vers 910 ou 912. Or, selon son biographe, il quitta son pays natal « decursa pueritia, cum jam sibi vindicaret adulescentia ». Cela mettrait le fait entre les années 925 et 930 à peu près.

2. *Miracula Sancti Apollinaris*, éd. Chevalier, p. 38. Mais quelle date convient-il de donner à ce fait? Les *Miracula* donnent la date de DCCCCXI. Cependant, Rémégaire souscrit la charte de rétablissement du monastère de Saint-Barnard de Romans, auquel est préposé l'abbé David (*Cartul. de Saint-Barnard*, n° 30 *bis*). Or, cette charte, émanant d'Alexandre, archevêque de Vienne, est nécessairement postérieure à la date du 30 avril 907, date de la mort de Rainfroi, prédécesseur d'Alexandre. Elle est d'autre part antérieure à une charte du *Cartul. de Saint-Barnard* (n° 68) où David paraît comme étant déjà en fonctions et qui est du mois de novembre 908 (et non 909 comme le dit à tort Giraud — la VIIIe année de Louis l'Aveugle se termine au mois de février 909). Donc il faut admettre que l'élection de Rémégaire est de 907-908 au moins et peut-être faut-il lire DCCCCVI au lieu de DCCCCXI.

3. Charte sans date, mais antérieure à 926, de Hugues d'Arles, pour le monastère de Saint-Pierre de Vienne (*Hist. de Fr.*, IX, 689); charte de Sobon, archevêque de Vienne, du 28 septembre 938 (*Cartul. de Saint-André*, n° 23*). — Charvet (*Mém. pour l'Hist. de l'abbaye de Saint-André-le-Haut*, pub. par Allert, p. 42) mentionne une destruction du monastère de Saint-André-le-Haut à Vienne en 938, mais sans dire à quel texte il emprunte le fait et la date.

4. En 912, ce même Rémégaire revendique contre le comte Hugues une terre de son église, sans que dans la notice du plaid il soit question de Sarrasins (*Cartul. de Grenoble*, A. XXIV) non plus que dans les chartes assez nombreuses que nous possédons pour Vienne.

parlent expressément d'*Agareni* et il est bien douteux qu'il puisse s'agir de Normands[1]. Quant aux dévastations dans le Viennois, il est possible qu'on doive les attribuer aux Hongrois qui, poursuivis par l'armée chrétienne, traversèrent le pays en 921, bien que ceux-ci, d'après le texte de Flodoard, semblent plutôt avoir joué en cette circonstance le rôle de fugitifs que celui de pillards[2].

Les déprédations des Sarrasins dans les Alpes, d'autre part, semblent avoir commencé de bonne heure. Un de leurs premiers exploits, au début du xe siècle, sans doute peu avant l'année 906[3], fut la destruction de l'abbaye de la Novalaise près de

1. Giraud (*Essai histor. sur Saint-Barnard*, t. I, p. 12) qui ne connaissait pas le texte des *Mir. S. Apollinaris*, a nié les incursions des Sarrasins dans le Bas-Dauphiné. Il semble que le monastère de Romans, en effet, n'ait pas été détruit par eux. Mais en présence de certains détails précis, concordant avec ce que nous savons par ailleurs pour Hugues d'Arles, il est difficile de refuser une valeur aux *Mir. S. Apollinaris*. Or, 1° ceux-ci parlent d'*Agareni*, nom qui s'applique proprement aux Sarrasins ; 2° il est peu vraisemblable que des Normands soient venus par le Nord en traversant la marche de Richard le Justicier, sans qu'aucun texte en fasse mention. Aucun texte, d'autre part, arabe ou chétien, ne signale au début du xe siècle la présence des Normands dans la Méditerranée, tandis que nous savons que le littoral était infesté de Sarrasins. Il y a des chances pour que ce soit à ces derniers que l'on doive attribuer le ravage du Valentinois.

2. Cf. *supra*, p. 215-216 et la note précédente. En ce qui concerne la charte du comte Hugues, on ne peut songer qu'à l'invasion de 924. En ce qui concerne celle de Sobon, on peut supposer un passage des Hongrois en 935 ou en 937. En 937, l'invasion venait par le Rhin et s'arrêta en Bourgogne. (Lauer, *Louis IV*, p. 42). Pour celle de 935, elle peut s'être étendue sur le Viennois lorsque les Hongrois passèrent de la Bourgogne en Italie (cf. Flodoard, *Annales*, a. 935), mais nous n'en savons absolument rien. Les textes sont trop vagues pour permettre de préciser.

Charte de 924 : « Praecipue tamen in Viennensium partibus non « tantum saevissima Paganorum persecutione quantum etiam perfido- « rum Christianorum inquissimo cupiditatis instinctu. »

Charte de 938 : « Ecclesiam in pago Viennensi, in villa Fornis que « fuit ex antiquo honorifice fundata sed ad presens ob infestatione pa- « ganorum ad nihilum redacta. »

Si dans le premier de ces actes, écrit en style assez alambiqué, il ne fallait pas faire la part des formules, il s'agirait plutôt d'une « persecutio » ayant un caractère durable, habituel. Elle devrait donc être attribuée aux Sarrasins plutôt qu'aux Hongrois.

3. Cette date de 906 a eu une grande fortune en histoire, probablement parce que c'est une des rares dates que l'on possède pour l'histoire du Sud-Est de la France au xe siècle. On y a volontiers rattaché tous les textes non datés dans lesquels il était question de Sarrasins : la naissance de saint Mayeul, la destruction de Pedone racontée dans le fragment du pseudo-Berardenco (*Mon. Hist. Patr.*, *SS.*, t. III, c. 6-7).

Suse. Celle-ci avait été évacuée par les moines qui, avec leur abbé Donnivert[1], se réfugièrent à Turin dans le monastère de Saint-André-hors-les-Murs, auprès de l'évêque Guillaume. Ils emportaient avec eux leur trésor et leur bibliothèque, celle-ci très considérable, 6,000 volumes s'il faut en croire à ce sujet le chroniqueur, de plus d'un siècle postérieur[2]. Deux moines seulement étaient restés à la garde du monastère. Les païens les firent périr sous les coups, pillèrent ce que les religieux n'avaient pu emporter et finirent par mettre le feu aux bâtiments[3].

Mais il faut remarquer qu'elle ne représente ni une date importante dans l'histoire des invasions, ni même celle de la destruction de la Novalaise. C'est celle seulement de la translation des reliques de saint Second par l'évêque Guillaume pendant le séjour des moines à Turin, au début de ce séjour. On a d'autre part contesté cette date, songé à la remplacer par celle de 916, même de 926 (Bethmann, *Introd.*, p. 1; incidemment, Cipolla, *Di Audace Vescovo di Asti. Misc. di Stor. Ital.*, t. XXVIII, p. 133 et suiv. F. Savio, *Gli Antichi Vescovi*, p. 326).

En réalité, il ne nous semble pas qu'il y ait lieu de la modifier, car si l'on ne peut s'appuyer pour la soutenir sur le fragment de Pedone, on ne peut davantage la combattre en rapprochant les événements des ravages des Sarrasins dans l'Embrunois, par une identification sans aucun fondement (cf. *infra*, p. 265-266). M. Cipolla, dans sa récente publication des *Monumenta Novaliciensia* (p. 94), la conserve.

Les dates extrêmes sont celles de 880, époque à laquelle les moines sont encore à Novalaise avec leur abbé Amblulf (*Mon. Noval.*, n° XXXII) et du 28 février 929, date à laquelle les moines sont à Turin et reçoivent divers domaines du marquis Adalbert (*Ib.*, n° XXXVI).

D'autre part, bien que la chronologie (si l'on peut pour un pareil texte parler de chronologie) du *Chron. Novaliciense* soit plus que défectueuse, on peut remarquer que selon l'auteur, il paraît s'être écoulé un intervalle de temps assez considérable qu'il exagère même, entre le moment où les moines arrivèrent à Turin et celui où ils reçurent du marquis Adalbert le domaine de Breme (*Chron. Novaliciense*, l. IV, c. 30 et l. V, c. 5). Or, cette donation de Breme est antérieure au 24 juillet 929, date à laquelle le roi Hugues la confirme (*Mon. Noval.*, n° XXXVII). Il faut donc éviter de rapprocher de cette date de 929 l'arrivée des moines à Turin.

1. La chronologie de ces abbés est incertaine et ne peut fournir d'élément pour préciser, cf. Cipolla, *Mon. Noval.*, p. 439.

2. Quelques-uns de ces volumes ont été retrouvés et décrits par Cipolla. Ses recherches à ce sujet ont été indiquées par lui, *Mon. Noval.*, p. XIX et résumées, *ibid.*, p. 425-432.

3. *Chron. Noval.*, l. V, c. 26, p. 59. La Chronique semble dire que la destruction fut complète, ce qui est peu probable, pour tous les édifices. La Chronique, en racontant le retour, ne parle pas d'une reconstruction complète, mais seulement de celle de l'abside de Saint-André. Cf. Cipolla, *Antichi Inventari... della Novalesa*, dans les *Mem. della R. Accad. di Torino*, IIe série, t. XLIV, p. 281. A une époque très postérieure, en 1065, une charte de Cunibert, évêque de Turin, en faveur de l'abbaye d'Oulx, rappelle les ravages des Sarrasins dans la

A partir de 920 environ, il semble que les bandes sarrasines aient infesté les Alpes d'une manière en quelque sorte permanente. Sans doute il ne paraît pas y avoir eu là non plus, d'établissement à proprement parler, mais la région des Alpes devient un pays sur lequel vivent les Sarrasins, pillant ce qu'ils peuvent, et rançonnant les voyageurs. Les textes se suivent à intervalles assez rapprochés pour permettre d'affirmer que cette situation avait un caractère de continuité. A la fin de 920 ou au commencement de 921 des pèlerins anglais se rendant à Rome périssent dans les défilés des Alpes, écrasés par les pierres que les Maures font pleuvoir sur eux[1]. A la fin de 923 d'autres de leurs compatriotes sont égorgés dans les mêmes parages[2], sans doute en se rendant à Rome pour les fêtes de la Noël[3]. Il en est de même, sans doute à une époque voisine, de pèlerins rhénans se rendant à Rome ou en revenant[4]. En 929, d'autres « romieux », devant la menace d'un sort pareil, doivent rebrousser chemin et renoncer à franchir les Alpes[5]. Quelque temps auparavant le corps de saint Marius ou saint Mary, devant la crainte qu'inspiraient les envahisseurs, avait dû être transporté du monastère de Valbodon dans le château de Forcalquier[6]. Le pays d'Embrun fut dévasté[7], à une date assez

vallée de Suse (*Vleiensis ecclesiae Chartarium*, éd. R. Rivautella et F. Berta, Turin, 1753, in-fol., p. 26, n° XXIV).

1. Flodoard, *Annales*, a. 921, *Mon. Germ.*, *SS.*, t. III, p. 369. Il note le fait comme l'un des premiers événements de l'année, antérieur à la mort de Richard le Justicier (1er mars), mais le fait que les autres mentions de ce genre pour les pèlerins allant à Rome permet de supposer que Flodoard a noté le fait à la date à laquelle il l'a appris.

2. Flodoard, *Annales*, a. 923, *ibid.*, p. 373.

3. Sur la grande quantité de pèlerins anglais se rendant à cette époque en Italie, cf. Duemmler, *Otto der Grosse*, p. 113.

4. *Necrol. S. Maximini Trever.*, au jour des kalendes mars, cité par Duemmler, *ib.*, p. 114, n. 1. Sur la présence des Sarrasins dans les Alpes, cf. Raoul Glaber, *Histoires*, l. I, c. 8-9.

5. Flodoard, *Annales*, a. 929, *ibid.*, p. 378.

6. *Livre vert de Sisteron*, dans Albanès, *Gall. Christ.*, I, 682, n. 2.

7. La dévastation de l'Embrunois paraît attestée tant par les chartes d'Agaune citées par le *Gall. Christ.*, t. III, col. 1067 que par la bulle du pape Victor II du 7 juillet 1059 en faveur de Viminien, archevêque d'Embrun (Jaffé, n° 4369, *Gall. Christ.*, t. III, instr., col. 177) : « Animad-« vertimus Ebredunensum ecclesiam primo quidem incursione et per-« vasione Saracenorum, secundo autem receptione et possessione « transfugarum... » qui concorde à peu près avec ce que nous pouvons savoir de saint Libéral (cf. note suivante). Ce qui est moins sûr, c'est le récit même de la prise de la ville par les Sarrasins et du massacre de l'archevêque saint Benoît, répété par beaucoup d'historiens d'Embrun (les

indéterminée, sans doute antérieure à 936, et l'archevêque saint Libéral dût s'enfuir avec les reliques de saint Marcellin jusque dans son pays natal, en Limousin[1].

Les invasions, dans ce pays, ne s'arrêtent pas du reste aux Alpes. Sans parler des Sarrasins qui, sortis des ports d'Espagne ou d'Afrique, ou même du Frainet pouvaient pirater le long des côtes italiennes[2], des bandes formées parmi ceux qui s'étaient établis en Provence pénétrèrent dans l'Italie du nord. La terreur qui s'empara des habitants à l'approche des païens facilita les progrès de ceux-ci. Ils dévastèrent plusieurs villes sur leur passage et arrivèrent jusqu'à Acqui sur la Bormida qu'ils détruisirent[3]. D'après le texte de Liutprand, cette invasion ne paraît pas avoir été la seule. C'est sans doute pour échapper aux païens que le corps de saint Dalmace fut, à une date inconnue, transporté de Pedone à Quargnento par

plus modernes sont indiqués par l'abbé Guillaume. *Recherches historiques*, p. 114). Mais des expressions de la lettre de Victor II, on ne peut guère tirer plus que le fait de la dévastation de l'Embrunois. Le récit de la mort de Benoît donne lieu à des difficultés chronologiques déjà relevées par Hauréau (*Gall. Christ.*, t. XVI, 620), car on le place en 906 ou 916, tout en associant au nom de Benoît celui d'Odilard de Maurienne, encore mentionné en 926 (Labbe, *Conc.*, IX, 582). En réalité, l'histoire de la prise d'Embrun ne paraît remonter qu'à A. d'Elbène (Hauréau, *ibid.* et Roman, dans *Bulletin de la Société des Hautes-Alpes*, t. I, p. 262); il semble avoir voulu interpréter la bulle de Victor II, en y ajoutant quelques circonstances; quant à la date, elle paraît avoir été déterminée en rapprochant ces événements de ceux que raconte la *Chron. de la Novalaise* (cf. *Gall. Christ.*, t. III, col. 1067) et, en somme, le massacre des habitants d'Embrun par les Sarrasins reste très douteux.

1. *Gall. Christ.*, t. III, col. 1067. Le fait n'est directement attesté que par des « martyrologes aquitains», cités par le *Gallia Christ.* et par un texte très postérieur, celui de Bernard Gui, *De Sanctis qui dioec. Lemovic. ornant.* n° XIII (dans Labbe, *Bibl. Nova Mss.*, t. I, p. 632). « S. Liberalis confessor in eadem villa Brivensi in propria ecclesia veneratur... » Mais ces témoignages sont d'accord avec le fait de la translation des reliques de saint Marcellin, attestée par la charte de fondation du monastère de Chanteuges par le prêtre Cunebert en 936, charte qui mentionne la présence du corps « sanctissimi Aebredunensis episcopi Marcellini » (Mabillon, *Ann. Bened.*, t. III, p. 655).

2. Vers 935, Gênes fut dévastée par les Maures (Liutprand, *Antapodosis* l. IV, c. 5). Des ravages exercés par les Sarrasins venus d'Espagne sur les côtes de Ligurie et sur la portion du littoral situé sur leur passage sont mentionnés par la Glose des *Gesta Berengarii*, l. II, v. 101. En 919, le monastère de Farfa fut détruit par eux (*Il regesto di Farfa*, t. III, p. 44). *'Al'Istahri*, c. 3, dans Amari, *Bibl. arabo-sicula*, t. I, p. 9, parle même de combats livrés sur mer entre musulmans et chrétiens.

3. Liutprand, *Antapodosis*, II, 43 et IV, 4. D'après la place occupée le texte par le récit de ces événements, il faudrait placer ceux-ci en 935-6 — Les Sarrasins furent défaits à leur retour.

l'évêque d'Asti, Audax[1]. Un peu plus tard un évêque de cette même ville, Bruning, prend des précautions pour que le guet soit fait en prévision d'une attaque des païens[2], et Asti est assez loin de la mer pour qu'il soit bien vraisemblable que les Sarrasins dont on redoutait ainsi l'arrivée appartinssent aux hordes qui continuaient à cette époque à ravager les Alpes.

Si en effet l'expédition dirigée contre le Frainet en 931 et à laquelle prit part la flotte grecque, paraît avoir eu quelque succès et rendit même peut-être un peu de tranquillité aux défilés des Alpes, les Sarrasins de cette région n'étaient pas exterminés, quoi qu'en dise Flodoard. C'est peut-être à eux qu'il faut attribuer le meurtre de l'archevêque de Tours, Robert, tué dans les Alpes à son retour d'Italie[3]. Deux ans plus tard ils profitaient de l'absence de Hugues, occupé en Italie à disputer Rome au patrice Albéric, pour réoccuper les passages des Alpes et ravager les pays circonvoisins[4]. En 936, quelques-unes de leurs bandes pénètrent jusqu'en Alémannie; en revenant à leurs quartiers des Alpes elles rencontrent des pèlerins qui sont encore une fois exterminés[5]. L'année 939 est marquée par des massacres analogues[6]. Les Sarrasins occupent le pays correspondant à la Suisse actuelle et quelques-uns d'entre eux se dirigent vers Saint-Gall, où leurs flèches viennent troubler la procession faite par les moines autour de la ville[7]. L'abbé dirigea du reste contre eux une tentative de résistance à la tête de paysans armés et obtint quelques avantages. Ce ne fut pas cependant

1. Cf. Cipolla, *Di Audace vescovo di Asti*, dans *Miscellanea di storia italiana*, t. XXVII, p. 143. Le fait est attesté par une mention du martyrologe de Saint-Dalmace, de rédaction moderne, mais dont le fond paraît ancien et par une inscription (pub. *ibid.*). Le fragment dit Chronique de Pedone est suspect et ne doit pas être utilisé (*Ibid.*, p. 149) et il ne faut admettre qu'avec réserve les renseignements fournis par les érudits qui ont écrit sur l'histoire d'Asti (cf. Carlo Vassalo, *Sulla falzificatione della storia Astigiana*, dans *Archivio storico italiano*, sér. IV, t. XVIII, p. 75).

2. *Mon. Hist. Patr. Chartae*, t. I, n° LXXXVI.

3. Flodoard, *Annales*, a. 931, *Mon. Germ.*, *SS.*, t. III, p. 379, qui ne désigne les meurtriers de Robert et de sa suite que comme des « brigands ».

4. Flodoard, *Annales*, a. 933, *ibid.*, p. 381.

5. Flodoard, *Annales*, a. 936, *ibid.*, p. 383.

6. Flodoard, *Annales*, a. 939, *ibid.*, p. 386.

7. Ekkehardi, *Casus S. Galli*, *Mon. Germ.*, *SS.*, t. II, p. 137. Les chartes de Saint Gall, publiées par Wartmann, *Urkundenbuch der Abtei St. Gallen*, Zurich, 1863-66, in-4°, ne contiennent rien sur les invasions.

leur seule incursion dans ces régions, car en 940 Otton Ier accordait à Waldo, évêque de Coire, les revenus de deux églises voisines pour l'indemniser des « déprédations continuelles » faites par les Sarrasins dans son diocèse[1]. D'autres bandes en cette même année 940 occupaient la vallée du Rhône[2] et brûlaient le célèbre monastère de Saint-Maurice d'Agaune[3], que saint Ulrich de Dillingen, évêque d'Augsbourg, trouva en ruines lorsqu'il s'y rendit quelque temps après pour y chercher les reliques à lui promises par le roi de Bourgogne, Conrad le Pacifique[4]. En 942, Hugues d'Arles battit une seconde fois les païens et les bloqua dans leur repaire du Frainet[5]. Mais le traité qu'il conclut avec eux les remit en possession des passages des Alpes qu'ils s'engageaient à défendre, au profit du roi d'Italie, contre toute tentative faite par le compétiteur de celui-ci, Bérenger d'Ivrée, pour appeler à son aide des auxiliaires germaniques[6]. La conséquence de cette politique fut naturellement le renouvellement des brigandages. Au printemps de 951, les Maures n'arrêtent pas les Hongrois d'Italie, qui franchissent de nouveau les Alpes et parviennent jusqu'en Aquitaine. Mais en revanche on les voit la même année rançonner les voyageurs qui traversent les montagnes[7]. C'est là

1. Mohr, *Codex diplomaticus Cur-Rœtiens*, t. I, Coire, 1848, in-8°, p. 66, n° 44, et la mention est répétée dans le diplôme confirmatif en faveur de l'évêque Hartbert. *Ib.*, n° 52. Cf. Kœpke et Duemmler, *Otto der Grosse*, p. 114.

2. Flodoard, *Ann.*, a. 940. *Mon. Germ.*, *SS.*, t. III, p. 388.

3. *Gall. Christ.*, t. XII, col. 793.

4. *Vita Sancti Udalrici* (*Acta Sanct. Ord. S. Ben.*, saec. V, p. II, p. 443). Cette vie intéressante fut écrite par le prêtre Gérard sous l'épiscopat d'Henri, successeur d'Ulrich. C'est donc un document à peu près contemporain et qui mérite confiance (Cf. Wyss, *Geschichte der Historiographie in der Schweiz*, p. 46). — Un peu plus tard, Rodolphe, abbé de Saint-Maurice, s'adressa au roi Louis IV d'Outremer, pour obtenir de lui des secours (*Gall. Christ.*, *loc. cit.*)

5. Nous reparlerons plus bas de cette expédition.

6. Luitprand, *Antap.*, l. V, c. 17.

7. Flodoard, *Annales*, a. 951, p. 401. — Ekkehard de Saint-Gall (*Casus S. Galli*, *Mon. Germ.*, *SS.*, t. II, p. 137) rapporte, au sujet des Sarrasins et des Hongrois, une histoire extraordinaire d'après laquelle Conrad le Pacifique, roi de Bourgogne-Provence, aurait réussi à faire s'entre-détruire leurs deux armées, en promettant à chacun des deux peuples son alliance contre l'autre, pour en fin de compte tomber sur les débris des deux troupes païennes et les exterminer. Le peu qui en resta aurait été vendu comme esclaves par le vainqueur sur les marchés de la ville d'Arles. Ce récit a passé dans Reinaud (*Invas. des Sarrasins*, p. 183), dans Dussieux (*Invas. des Hongrois*, p. 56-57), dans le

un système que Flodoard signale un peu comme une nouveauté[1]; et les Sarrasins le conservèrent sans doute jusqu'à la fin de leur séjour, car en 983 on les voit agir de la même manière vis-à-vis de saint Mayeul ; peut-être à la suite de leur défaite par Hugues ils avaient été réduits à la situation de simples bandes de pillards, peut-être aussi que l'état du pays, transformé par leurs longues déprédations en désert ne leur permettait-il plus de vivre uniquement de pillages[2].

De tous ces faits on peut, semble-t-il, tirer la conclusion que les bandes sarrasines se trouvaient établies presque à demeure dans les Alpes et que depuis le Frainet, leur centre d'action principal, elles dévastaient presque continuellement la « Gaule cisalpine », le pays à l'ouest des Alpes. Elles occupaient en outre les défilés de celles-ci, c'est-à-dire surtout les passages du grand Saint-Bernard, route la plus habituelle, au début du xe siècle pour les pèlerins se rendant en Italie[3], et le récit de la captivité de saint Mayeul les montre détroussant les voyageurs, à leur retour, dans la vallée de la Dranse[4].

On a beaucoup discuté sur la nature de ce séjour, surtout en ce qui concerne Grenoble. Dans cette ville, dit le préambule d'une charte célèbre de saint Hugues, « l'évêque Isarn, après la destruction des païens, lorsqu'il rétablit l'église de Grenoble,

Gallia Christ. d'Hauréau (t. XVI, col. 228) : c'est à lui sans doute que M. Beaulieu (*Du séjour des Sarrasins en Savoie*, dans les *Mém. de la Soc. des Antiq. de France*, t. XVIII, p. 240 et suiv.) emprunte la mention d'une bataille qu'il suppose avoir été livrée aux Sarrasins par le roi Conrad dans les environs des Bauges.

Mais ce récit est invraisemblable par lui-même. Il a un caractère légendaire, et même épique par certains détails tels que les discours de Conrad. Plusieurs points sont en contradiction avec les faits connus. C'est ainsi que l'expulsion des Sarrasins n'eut pas lieu à la suite d'une bataille livrée par eux aux Hongrois, mais à la suite d'une expédition entreprise en 983 par le marquis de Provence. Il ne semble donc pas qu'il y ait lieu d'utiliser le récit fantaisiste d'Ekkehard.

1. Flodoard, *loc. cit.*

2. Dans les dernières années du récit de Flodoard, on ne rencontre plus de ces récits de pèlerins massacrés au passage des Alpes, si fréquents dans les années 920 à 940.

3. Koepke et Duemmler, *Otto der Grosse*, p. 113.

4. Raoul Glaber, *Hist.*, l. I, c. 9, éd. Prou, p. 12 : Syrus, *Vita S. Maioli* (Mabillon, *Acta. Sanct. ord. S. Ben.*, s. V, p. 800). D'après le reste du récit, le saint et ses compagnons venaient de franchir le col, ils devaient donc se trouver dans la vallée de la Dranse Valaisane et non dans celle du Drac, comme on l'a dit à tort (Abbé P. Guillaume, *Recherches sur les Hautes-Alpes*, p. 120).

trouva fort peu d'habitants dans tout le diocèse[1] ». L'exagération de certains érudits qui voulaient admettre une occupation permanente d'une partie du Dauphiné, depuis l'invasion du VIIIe siècle jusqu'à l'invasion définitive des Sarrasins du Xe, a été de nature à provoquer un mouvement en sens contraire[2]. Quelques historiens en sont arrivés presque à nier la présence des Sarrasins dans les Alpes[3]. En réalité l'on rencontre d'une part

1. La charte XVI du 2e Cartulaire de Saint-Hugues, qui a été l'objet de vives polémiques (analysées dans BELLET, *Etude critique sur les invasions des Sarrasins à Grenoble et en Dauphiné*, p. 1 à 16). Sur la charte elle-même, cf. BELLET, *Réponse aux objections... contre la charte XVI*. Paris, Picard, 1889, in-8°. Le terme d'*authenticité* est du reste impropre, bien qu'on l'ait fait souvent intervenir dans la discussion. La charte émane bien de celui dont elle prétend émaner, c'est-à-dire de saint Hugues. La question, peut-être insoluble, est de savoir si saint Hugues a été, oui ou non, de bonne foi et bien informé en ce qui concerne l'existence ou l'absence d'un pouvoir comtal à Grenoble, au temps des évêques Isarn, Humbert et Mallen. Ce ne sont que les polémiques au sujet des comtes qui ont fini par faire mettre en doute la réalité de l'invasion des Sarrasins en Graisivaudan, accessoirement mentionnée dans l'acte. — On a d'ailleurs souvent joint à ce problème celui du séjour de l'évêque de Grenoble à Saint-Donat, où les invasions l'auraient contraint à chercher un asile en abandonnant sa ville épiscopale. Mais si les chartes du Cartulaire de Grenoble présentent dans leur suite chronologique des interruptions assez considérables pour que le fait soit possible, contrairement à l'opinion de BELLET (*Mém. cit.*, p. 45), le fait même de l'exil à Saint-Donat n'est attesté que par une inscription en vers latins. Or, de cette inscription, M. A. DE TERREBASSE a péremptoirement prouvé la fausseté, en retrouvant le manuscrit de l'auteur peu scrupuleux qui l'avait fabriquée au XVIIe siècle, manuscrit sur lequel se voient encore les traces du travail de composition (*Examen critique de l'Inscription de Saint-Donat*, Vienne-Paris, 1860, in-8).

2. L'historique des travaux composés à ce sujet durant les trois premiers quarts du XIXe siècle a été fait par M. BELLET, dans la première des deux brochures citées à la note précédente, ce qui nous dispense de le refaire ici.

3. Quant au préambule lui-même, nous ne prétendons pas qu'il faille l'accepter avec toutes les conséquences que l'on a parfois voulu en tirer, notamment que l'évêque Isarn fut le libérateur de l'église de Grenoble, à la suite d'une sorte de croisade entreprise par lui (TERREBASSE, *Hist. des Dauphins de Viennois*, p. 80-87 ; GINGINS, *Bosonides*, p. 227). En outre, la *destructio paganorum* ne doit pas être entendue dans un sens général, puisque l'expulsion générale et définitive n'eut lieu qu'en 983. Il ne peut être question que d'une expulsion des Sarrasins de Grenoble ou du Graisivaudan, laquelle aurait eu lieu, selon saint Hugues, au temps d'Isarn, c'est-à-dire environ de 950 à 976. Le témoignage de saint Hugues peut être considéré comme prouvant que l'on croyait au XIIe siècle que les Sarrasins avaient dévasté le pays antérieurement à l'épiscopat d'Isarn (cf. *Cartul. de Grenoble*, p. 48, 52). C'est un témoignage à peu près de même ordre que le serait celui d'un chroniqueur contemporain de saint Hugues. Le fait même des

des textes prouvant que les envahisseurs païens ravageaient sans interruption la région du Dauphiné et des Hautes-Alpes, et d'autre part des documents attestant que les rois de Provence-Bourgogne et leurs sujets chrétiens ne cessèrent guère de disposer de domaines au milieu des territoires où s'exerçaient les brigandages des Sarrasins[1]. Mais ce que nous ignorons complètement, c'est la valeur effective que pouvait avoir par exemple une donation de terres sises dans le pays ravagé. C'est ainsi qu'en 965 Conrad le Pacifique donna à l'abbaye de Montmajour d'Arles les prieurés de Monêtier-Allemant[2] et d'Antonaves[3] dans le voisinage de Gap[4]; — que l'abbaye de Cluny, à une époque un peu antérieure, avait reçu en don des terres situées sur le plateau de la Matésine entre la Bonne et la Roisonne[5]. Aucun de ces actes ne suffit à prouver que le pays de Gap ou la Matésine n'aient pas été infestés à cette même époque par des bandes plus ou moins nombreuses d'envahisseurs sarrasins[6]. En d'autres termes, dans les polémiques auxquelles a donné lieu la question, l'on a eu trop souvent une tendance à confondre ces deux choses : établissement et fixation dans un pays d'envahisseurs avec dépossession des habitants, — et occupation d'une région par des bandes errantes, vivant sur le pays de pillages et de brigandages. Il semble bien que ce soit cette dernière situation qui ait été celle de la partie orientale du royaume de Provence au moment des invasions sarrasines.

Les textes postérieurs d'ailleurs sont d'accord avec les textes contemporains que nous avons relevés, pour attester l'impres-

invasions dans le *pagus* de Grenoble, en laissant de côté la question du rôle d'Isarn et même celle de la date, est vraisemblable, puisque des invasions sont mentionnées par des textes du Xe siècle comme ayant lieu dans le Viennois et dans les Alpes. — On a voulu supposer aussi (*Gall. Christ.*, t. XVI. col. 227) qu'Isarn pouvait avoir, au lieu de Sarrasins, expulsé des Hongrois. C'est remplacer une affirmation vraisemblable de saint Hugues ou de son notaire par une pure conjecture d'érudit moderne.

1. Roman, *Les invasions sarrasines*, dans le *Bullet. de la Soc. d'Et. des Hautes-Alpes*, t. I, p. 266.

2. Hautes-Alpes, arr. Gap, cant. Laragne.

3. Hautes-Alpes, arr. Gap, cant. Ribiers.

4. Roman, *Tableau historique des Hautes-Alpes*, p. 2.

5. *Chartes de Cluny*, t. I, p. 561.

6. Ce qu'admettent, au contraire, ceux qui ont protesté contre certaines idées exagérées émises au sujet de l'invasion sarrasine. Roman, *loc. cit.* et Bellet, *Etude sur les invasions en Dauphiné*, p. 44.

sion produite par ces ravages et la persistance de celle-ci. Telles sont les vies de saint Romule et de saint Bobon, qui peuvent avoir cet intérêt en quelque sorte traditionnel, si elles n'ont point de valeur historique. Il en est de même d'une inscription génevoise du début du XIe siècle attribuant aux Sarrasins l'incendie du bourg Saint-Pierre, non loin de Genève[1] et, dans une certaine mesure, de divers actes faux[2]. C'est par le souvenir de l'invasion sarrasine que divers évêques ont, à une époque postérieure, prétendu justifier leurs prétentions à la possession de l'autorité civile dans les anciennes circonscriptions comtales correspondant à leurs diocèses. Saint Hugues, évêque de Grenoble, l'avait déjà fait au XIIe siècle. Dans des temps plus modernes, l'archevêque d'Embrun[3] et l'évêque de Gap[4] pour lesquels nous n'avons à ce sujet que des textes du XVe siècle, voulaient appuyer leur autorité sur une prétendue donation faite par le comte à l'évêque après l'expulsion des païens du territoire occupé par ceux-ci.

Nous avons une fois ou deux fait allusion à des tentatives faites pour expulser les Sarrasins de leur forteresse du Frainet, tentatives que l'on ne paraît pas avoir poussées avec beaucoup de vigueur. La cause de cette inaction doit sans doute être cherchée dans la situation politique du sud-ouest de la Gaule. Jusqu'en 928 le roi de Provence, Louis l'Aveugle, vit à Vienne, sans que son infirmité puisse lui permettre de songer à se mettre à la tête d'une expédition contre les pirates. Quant à son représentant, le marquis Hugues, il est bien plus occupé des affaires d'Italie que des événements dont les comtés de Fréjus et de Toulon sont le théâtre. Lorsqu'il eut, en 933, cédé ses droits au roi de Haute-Bourgogne, celui-ci était également occupé ailleurs et trop éloigné pour intervenir efficacement.

C'est cependant à Hugues de Vienne que se rapportent les deux seules tentatives dont les chroniqueurs du Xe siècle aient

1. *Regeste Genevois*, n° 160.
2. Nous citerons comme exemple une charte d'Apt refaite au XIe siècle, d'après un acte authentique moins intéressant du début du Xe et d'après la tradition de prisonniers chrétiens emmenés en Espagne. (Remerville, *Hist. ms. d'Apt*, p. 54, et Grossey, *Mém. histor. ms. de la ville d'Apt*, n° IV).
3. Mention dans le bréviaire de Gap 1499 (Roman, *Tableau histor. des Hautes-Alpes*, p. 2).
4. Roman, *ibid.*

conservé le souvenir, soit qu'il agît en raison des droits étendus qu'il conservait même après la cession par lui faite à Rodolphe II, soit qu'il agît comme souverain de l'Italie sur la frontière de laquelle le Frainet était situé et que les Sarrasins ne désolaient pas moins que la Provence.

En 931, une première expédition, faite par un corps d'armée grec qui débarqua au Frainet, rendit quelque tranquillité à la région des Alpes[1].

En 941, une seconde tentative plus sérieuse fut dirigée contre le Frainet. Dès la fin de l'année 940 ou le début de la suivante[2], Hugues envoyait des députés au basileus de Constantinople, Romain Lécapène, pour obtenir de lui son alliance contre les Sarrasins. L'empereur en effet pouvait fournir ce qui manquait aux Occidentaux, c'est-à-dire une flotte de guerre capable d'empêcher l'ennemi de recevoir d'Espagne des vivres et des renforts. Romain accueillit favorablement la proposition d'une alliance contre l'adversaire commun, à la condition que Hugues accorderait la main de l'une de ses filles au neveu de l'empereur, Constantin, fils de Léon le Philosophe.

Hugues ayant promis d'envoyer à Constantinople sa fille Berthe (il avait eu celle-ci de l'une de ses nombreuses concubines[3]), la flotte grecque se dirigea vers la Provence. Elle était déjà partie au mois de juin 941[4], mais ce n'est que dans le courant de l'été 942[5] qu'eut lieu l'attaque combinée contre le

1. Flodoard, *Annales*, a. 931, *Mon. Germ.*, *SS.*, t. III, p. 379. Il ne mentionne que la présence des Grecs sans dire si ceux-ci étaient appelés ou soutenus par les Provençaux.

2. Liutprand, *Antapodosis.*, l. V, c. 9. Ces premières négociations se datent approximativement si l'on considère le temps nécessaire pour que 1° Romain renvoie sa réponse en posant ses conditions (*Antapodosis.*, l. V, c. 14 ; 2° pour que Hugues renvoie une nouvelle ambassade dont faisait partie le père de Liutprand, qui était à Constantinople en juin (*ibid.*).

3. Liutprand, *Antapodosis.*, l. V, c. 20 ; Constantin Porphyrogénète, *De Admin. imperii*, c. 26, p. 118. La princesse changea plus tard son nom en celui d'Eudokia.

4. *Ibid.*, l. V, c. 15. Romain avait déjà fait partir sa flotte, au moment où il fut obligé de résister aux Russes avec quelques vieux navires restés dans ses arsenaux, et battit leur chef Igor. Or, cette défaite d'Igor eut lieu le 11 juin 941 (Muralt, *Chronographie byzantine*, t. I, p. 512-513). La lutte durait encore en septembre, mais nous ignorons l'influence qu'elle put avoir sur les mouvements de la flotte grecque.

5. Flodoard, *Annales*, a. 942, *Mon. Germ.*, *SS.*, t. III, p. 389. Or, il parle de ces faits avant le récit de l'entrevue entre Louis IV et ses grands qui eut lieu au mois de septembre.

Fraxinetum. Pendant que l'escadre byzantine brûlait avec le feu grégeois les navires sarrasins, Hugues pénétrait dans la région montagneuse où les envahisseurs s'étaient retranchés et bloquait ceux-ci sur le *Maurus mons*. Les chrétiens auraient eu facilement raison de leurs adversaires si les intérêts particuliers de Hugues ne lui avaient point inspiré de recourir à une nouvelle tactique, celle d'utiliser les Sarrasins contre son compétiteur Bérenger d'Ivrée. Celui-ci, réfugié en Alémannie depuis deux ans environ, s'occupait alors à y recruter une armée. Hugues traita donc avec les païens et les laissa quitter le *Maurus mons*, à la condition de réoccuper les passes des Alpes pour empêcher toute descente de Bérenger en Italie[1]. La conséquence de cette situation fut le renouvellement des pillages. Le pays devait encore souffrir quarante années de leurs dévastations, sans qu'aucun texte fasse connaître de nouvelles tentatives faites contre eux. Ce n'est qu'en 983 que la capture de saint Mayeul par les Sarrasins devenait le signal d'un effort général contre eux et, pendant que Guillaume, fils de Boson d'Arles, battait dans les Alpes un de leurs corps, son frère Roubaud, aidé d'Ardouin, marquis de Turin, les chassait définitivement du Frainet[2].

1. *Antapodosis.*, l. V, c. 16-17.
2. MANTEYER, *La marche de Provence*, *loc. cit.*, p. 56.

CONCLUSION

On a pu voir, par les pages qui précèdent et dans lesquelles les discussions ou les hypothèses ont dû trop souvent remplacer le récit des événements, combien nous sommes pauvres en renseignements sur le royaume de Charles de Provence, de Boson et de Louis l'Aveugle. C'est à peine s'il est possible de résumer, en terminant, les conditions dans lesquelles il est né et il a vécu, et les côtés par lesquels son histoire se rattache à l'histoire générale des royaumes carolingiens du IXe siècle et du Xe.

Il ne semble pas, tout d'abord, que l'on puisse considérer la naissance du royaume de Provence comme un fait naturel et en quelque sorte nécessaire, résultat de l'histoire antérieure et de la géographie politique de la région dans laquelle il s'est formé. Il ne correspond pas à une unité territoriale déjà existante au IXe siècle, ayant ce que l'on pourrait appeler un passé, comme le royaume de Bretagne, comme celui d'Aquitaine, comme celui de Lorraine, l'ancienne Austrasie, comme celui même de Haute-Bourgogne qui n'est en somme que le vieux duché de Transjurane grossi de quelques annexes. On trouve bien, dès l'époque mérovingienne et sous les premiers Carolingiens, une Provence organisée en duché. Mais si cette Provence *stricto sensu* peut être considérée comme une unité géographique, elle n'a pas constitué à elle seule tout le royaume auquel nous appliquons son nom. C'est au hasard des partages entre les fils de Louis le Pieux que celui-ci a dû sa naissance. Lorsque Lothaire Ier, en effet, dut diviser entre ses trois fils la longue bande de territoires que lui avait attribuée le traité de Verdun, pour que la part de son plus jeune fils fût à peu près comparable en étendue à celle des deux aînés, l'empereur fut contraint de réunir à l'ancien duché de Provence celui de

Lyon que rien jusque-là ne rattachait à l'ensemble des pays gouvernés par le comte d'Arles. C'est à cet acte de dernière volonté de l'empereur Lothaire qu'il faut faire remonter l'origine du royaume de Provence.

Celui-ci, une fois créé, a duré, avec quelques interruptions il est vrai, pendant soixante-treize ans, grâce à une série de circonstances dont quelques-unes seulement se rattachent aux causes générales du démembrement de l'empire carolingien. Parmi celles-ci une des premières paraît avoir été la constitution d'une aristocratie provençale. Les comtes, évidemment Austrasiens en majorité, établis dans le pays, avaient déjà une première fois, sous Fulcrad, montré leur esprit d'insoumission. Ils ont continué à faire preuve des mêmes sentiments en soutenant l'un d'entre eux, l'alsacien Girard, pour vivre indépendants sous l'autorité peu effective de l'épileptique Charles. Sans doute aucun des oncles ou des frères de celui-ci n'hésiterait à priver le jeune roi de sa part d'héritage, mais chacun se heurte aux convoitises de ses voisins et à la résistance des comtes provençaux, ou du moins d'une partie d'entre eux. C'est à cet ensemble de circonstances que le nouveau royaume doit d'avoir pu subsister de 855 à 863, sous un souverain aussi peu capable de le défendre que l'était Charles de Provence.

Ce dernier mort sans enfant, son héritage devait revenir à ses frères et pendant quelques années, en effet, le duché de Lyon se trouva réuni au royaume de Lorraine, celui de Provence aux états du souverain italien. Mais quand à leur tour les rois de Lorraine et d'Italie meurent sans laisser de postérité mâle et légitime, c'est Charles le Chauve qui se trouve en fin de compte recueillir morceau par morceau l'héritage de son neveu. Les duchés ainsi annexés au royaume de France occidentale sont successivement confiés par Charles à son homme de confiance, le comte Boson. Ce dernier est un Lorrain, qui n'a pas plus d'attaches dans le pays que n'en avait eu son prédécesseur, le régent Girard. Le personnage d'ailleurs, autant qu'il est possible de juger les hommes du IXe siècle, paraît être un ambitieux avisé, qui est arrivé à réunir entre ses mains plusieurs charges importantes et qui a épousé une princesse de la famille impériale. Après la mort de Charles le Chauve et de Louis le Bègue, quand la souveraineté du pays, théoriquement partagé entre un prince germanique et deux petits bâtards, est indécise, Boson transforme son titre de

duc et comte en titre royal, et comme il est duc et comte des pays provenant de l'héritage de Charles de Provence, il se trouve *ipso facto* régner sur les anciens états de ce dernier, momentanément augmentés de quelques autres territoires. Sa royauté nouvelle est appuyée par les évêques qui ont besoin d'un souverain assez fort et assez rapproché d'eux pour défendre les domaines de leurs églises contre les convoitises des laïques et contre les païens. A côté des prélats sont des comtes que nous ne connaissons pas, mais dont certainement une partie se compose des fils des anciens compagnons d'armes de Girard de Vienne, habitués depuis 843 à vivre sous une autre souveraineté que celle du roi de Neustrie et d'Aquitaine. Secondé par eux, Boson affirme l'existence du nouveau royaume par une lutte de huit années soutenue contre les efforts combinés des rois francs. Cependant il semble avoir échoué dans son œuvre, car, à sa mort, ses États tombent entre les mains de l'empereur Charles le Gros. A la mort de celui-ci, quand survient la dislocation de son empire, tout ce qui a eu autrefois une unité se choisit un chef particulier, car chaque groupe a plus que jamais besoin d'un protecteur qui le défende contre les païens sarrasins ou normands. Les sentiments d'indépendance, de particularisme, commencent d'ailleurs à se faire jour et il est certain qu'en Provence, comme en Neustrie ou dans les deux Bourgognes, l'aristocratie veut à sa tête un chef pris dans son sein, qui soit son roi à elle[1]. La veuve de Boson réussit à faire couronner son fils dans la portion de l'ancien royaume paternel jadis soumise à Charles le Jeune. Chacun a trop à faire de son côté pour que l'empereur, d'ailleurs favorable au petit roi, ou Eudes de France, aient le loisir de songer à l'annexion du royaume de Provence. Celui-ci eût peut-être duré longtemps encore si un nouveau hasard n'avait entraîné ses maîtres dans une série de funestes aventures. Louis, fils d'usurpateur, mais Carolingien par sa mère, est appelé par les Italiens dégoûtés de leur souverain du moment. Même après qu'une catastrophe l'a mis hors d'état de rêver jamais pour lui-même guerres et conquêtes, tous les grands provençaux tournent leurs regards du côté de l'Italie. Or, le

1. Cf. G. Monod, *Rôle de l'opposition des races et des nationalités dans la dissolution de l'Empire carolingien*, dans l'*Annuaire de l'Ecole des Hautes-Etudes*, 1896, p. 14-15.

maître de la Provence n'est plus le misérable empereur qui végète à Vienne, c'est le comte de cette ville, le marquis de Provence, Hugues, un nouveau venu dans le pays comme Boson, mais qui remplit de ses parents les charges lucratives, dans le royaume de Louis d'abord, puis, quand les circonstances le lui permettent, en Italie où ses alliés émigrent avec lui. Hugues tient tant à ses possessions au delà des Alpes transalpines que pour y conserver une royauté assez précaire il abandonne la Provence à ses deux voisins, Raoul de France et Rodolphe II de Haute-Bourgogne. Ce dernier, souverain du royaume qui s'est créé dans le duché de Transjurane autour de Saint-Maurice d'Agaune, prince ambitieux d'ailleurs et remuant, ne semble à première vue désigné par aucun titre pour recueillir l'héritage de Louis l'Aveugle. Des circonstances que nous ignorons le firent triompher. A partir du traité de 933 commence l'histoire du royaume d'Arles dont l'existence joua un si grand rôle dans la formation territoriale de la France au moyen âge, surtout après que les successeurs de Rodolphe II l'eurent à leur tour laissé passer aux souverains germaniques, et dont la France n'a recueilli qu'au XIXe siècle les derniers fragments.

APPENDICES

APPENDICE I

DES NOMS EMPLOYÉS POUR DÉSIGNER LE ROYAUME DE BOSON (PROVENCE, BOURGOGNE CIS- ET TRANSJURANE)

Au cours du présent travail nous avons, nous conformant d'ailleurs sur ce point à l'exemple de M. Longnon[1], désigné par l'expression de *royaume de Provence* l'ensemble des pays sur lesquels régnèrent successivement Charles, fils de Lothaire, Boson et Louis l'Aveugle. Mais comme beaucoup d'historiens, tant au XVIIe siècle et au XVIIIe[2] qu'au XIXe[3], le qualifient de *royaume de Bourgogne* nous ne croyons pas hors de propos de consacrer quelques pages à justifier la terminologie que nous avons adoptée.

Il y a donc lieu d'examiner brièvement les diverses dénominations qui ont été ou auraient pu être employées pour désigner le royaume dont nous venons d'étudier l'histoire, celles qu'on trouve chez les contemporains, celles qui se rencontrent chez les historiens modernes, pour tenter de montrer que la nôtre est celle que nous croyons à la fois la plus rationnelle et la plus conforme à l'usage du Xe siècle.

Nous ne parlerons pas du nom de royaume d'Arles, employé par quelques historiens du XVIIe siècle[4], parce qu'il a un sens spécial,

1. *Atlas hist.*, texte, p. 74, 81, 82.

2. Les historiens de la Bourgogne, naturellement : PARADIN (*Ann. de Bourgogne*. Lyon, 1566, in-fol.) ; A. DU CHESNE (*Hist. des roys, ducs et comtes de Bourgogne et d'Arles*. Paris, 1619, in-4) ; D. PLANCHER (*Hist. générale et particulière de Bourgogne*. Dijon, 1739, in-fol), considèrent ces personnages comme des rois de Bourgogne, y compris Charles. Ceux de la Provence, au contraire, C. de Notre-Dame, Bouche, Papon (*Hist. générale de Provence*. Paris, 1777, 3 vol. in-4) disent « royaume de Provence ». Quant à l'expression « royaume d'Arles » on la rencontre aussi quelquefois, notamment chez d'Elbène (*De regno Burgundiae Transjuranae et Arelatis*. Lyon, 1602, in-4) et chez Bouis (*La royalle couronne des roys d'Arles*. Avignon, 1641, in-4) ; FANTONI CASTRUCCI, *Hist. della Città di Avinione*, p. II, parle de la question comme étant discutée.

3. Parmi les plus récents, DÜMMLER, *Ostfr. Reich*, t. III, Register, v° « Boso » et « Ludwig ». A. GIRY, *Annuaire de l'Ecole des Hautes-Etudes*, 1896, p. 55.

4. M. BERNARD, *Incertitude de la chronologie au Moyen âge* (dans le

et s'applique proprement aux pays provenant de l'héritage de Rodolphe le Fainéant et soumis aux empereurs germaniques. C'est à eux aussi que convient seulement le nom de royaume d'Arles et de Vienne, consacré par le beau livre de M. P. Fournier[1]. Quant au terme de *Gaule Cisalpine*, que l'on trouve employée pour désigner soit le royaume de Provence[2], soit l'état formé de la réunion de celui-ci et de la Bourgogne[3], nous ne trouverions aucun avantage à tenter de l'adopter. Il est le plus souvent une réminiscence de l'antiquité classique, une expression recherchée de quelques écrivains, et s'il figure à la fin du IXe siècle dans un document officiel[4], c'est, semble-t-il, avec un sens un peu vague. Nous ne discuterons donc que la question qui se pose entre les deux expressions : *royaume de Provence*, et *royaume de Bourgogne* ou de *Bourgogne cisjurane*.

I

Il est certain que nous ignorons complètement le titre que prenait Boson. Nous ne savons même s'il en prenait un, l'usage des souverains carolingiens n'étant pas, comme l'on sait, de spécifier dans leurs actes le nom du pays sur lequel ils règnent. Un diplôme lui donne, il est vrai, le titre, très obscur d'ailleurs, de « roi des Burgondes et des Ausonnes »[5], mais cet acte est un faux du XIe siècle. Un diplôme de Louis l'Aveugle est daté *anno secundo regnante Ludovico rege in Burgundia seu Provincia*[6]. Il laisserait donc la question dans le doute et de plus il est très vraisemblable que ces mots, qui ne se rencontrent dans aucun autre diplôme de Louis, sont une addition due au scribe qui, sous la direction de saint Hugues, compila au XIe siècle le cartulaire de l'église de Grenoble. Quant aux actes privés, qui portent parfois des désignations ethniques ou géographiques

Cabinet hist., t. XII, p. 305) remarque avec raison que l'on ne trouve jamais, dans les documents du moyen âge l'expression *Rex Arelatensis*, employée pour désigner même Conrad le Pacifique ou Rodolphe III.

1. *Le royaume d'Arles et de Vienne*. Paris, 1890, in-8°. Le nom de *Rex Viennensis* est quelquefois appliqué aux deux derniers Rodolphiens, mais l'expression de « roi de Vienne » conviendrait aux Bosonides comme à eux. Cependant, elle n'est pas usitée et nous ne croyons pas qu'il y ait lieu de chercher à la mettre en usage.

2. Lettre d'Hincmar au comte Girard (Cf. *supra*, p. 26-27).

3. Pour Rodolphe II, cf. Flodoard, *Ann.*, a. 937, *Mon. Germ.*, *SS.*, t. III, p. 385 ; pour Conrad le Pacifique, *ibid.*, a. 946, p. 393.

4. Les actes du concile de Valence (Boretius-Krause, *Capitulaire*, t. II, p. 376).

5. *Hist. de Fr.*, t. IX, p. 672 ; cf. *supra*, p. 138, n° 2.

6. *Cartul. de Grenoble*, éd. Marion, p. 72.

accolées au nom des rois Rodolphiens, ils ne présentent rien d'analogue pour Charles, pour Boson ou pour son fils. Les sources narratives, au contraire, sont toutes à peu près d'accord, lorsqu'elles mentionnent le fils de Lothaire II, pour lui donner le titre de *rex Provinciae*[1], ou pour désigner par les expressions *Provincia*, *Provinciae regnum*, les pays qui lui sont soumis. Il en est ainsi notamment de Prudence de Troyes[2], d'Hincmar[3], d'André de Bergame[4] qui pouvaient savoir quel était le titre en quelque sorte officiel donné au jeune prince à la cour de son oncle Charles le Chauve, ou de son frère, l'empereur Louis II. Hincmar, d'autre part, en s'adressant aux évêques de Charles le Jeune pour leur demander de faire respecter les biens de saint Rémi situés dans le royaume de ce dernier, emploie pour le désigner les expressions de *Provincia*[5], *Provincia Cisalpina*[6], alors que nous savons par une autre lettre que ces biens s'étendaient dans les comtés de Vienne et d'Aix[7]. Le titre de *rex Burgundiae* est, il est vrai, donné à ce même prince par deux textes annalistiques de la région du nord[8], mais en somme on peut dire que chez les contemporains le titre de *rex Provinciae* appliqué à Charles est à peu près constant. Il en est de même en général chez tous les chroniqueurs du moyen âge, chez Réginon[9], qui est presque un contemporain, chez Hugues de Flavigny[10], chez Otton de Freysingen[11], chez Aubri de Trois-Fontaines[12] qui emploie, d'après Otton de Freysingen, le terme de *Provincia*, mais aussi quelques lignes plus bas celui de *Burgundia*, en l'attribuant à Gui

1. Il est d'ailleurs appelé *Charles de Provence* par ceux mêmes qui adoptent en général l'expression de *Royaume de Bourgogne*.
2. *Ann. Bertin.*, p. 45 : « Karlus vero Provinciam optineret. »
3. *Ann. Bertin.*, a. 863, p. 61 : « Karolus... rex Provinciae... mo- « ritur. »
4. André de Berg., *Hist.*, c. 7 (*Script. Rer. Lang.*, p. 226). Cf. Erchempert, *Hist. Lang.*, c. 19, *ib.*, p. 241.
5. Lettre à Roland d'Arles. Flodoard, *Hist. Rem. Eccl.*, III, c. 21 (*Mon. Germ.*, *SS.*, t. XIII, p. 514 ; Schörs, *Reg.*, n° 227).
6. Lettre à Rémi de Lyon, *ibid.*, p. 515.
7. *Ibid.*, c. 18, p. 510 : Schörs, *Reg.*, n° 352.
8. Les *Annales Lobienses* et les *Annales Leodienses*, du reste apparentées entre elles (*Mon. Germ.*, *SS.*, t. IV, p. 14) : « Karolus filius « Lotharii rex Burgundiae moritur. »
9. Réginon, *Chron.*, p. 77. « Carolus rex qui Provinciam regebat. » On peut citer aussi un texte non daté provenant d'un ms. de S. Wandrille : « Karolus qui Provinciam gubernabat. » (*Hist. de Fr.*, t. VII, p. 44).
10. *Chron. Virdun.*, *Mon. Germ.*, *SS.*, t. VIII, p. 354 : « et Carolo regnum Provinciae ». Sur ce point, il ne se borne pas à reproduire le texte de Réginon, sa source principale.
11. *Chronicon*, éd. Wilmans (*Mon. Germ. in us. Schol.*), p. 251-252.
12. *Mon. Germ.*, *SS.*, t. XIII, p. 739.

de Bazoches. On trouve cependant chez ce dernier « Carolus... qui « regnabat in Provincia[1] ».

En ce qui concerne Boson et Louis l'Aveugle, on est moins bien renseigné, et il y a peut-être plus d'indécision dans les expressions employées par les chroniqueurs. Pour le premier des deux souverains, on peut cependant, du passage de Réginon[2] relatif à la création du nouveau royaume, tirer cette conclusion que le mot *Provincia* désignait la partie des États de Boson que ce dernier possédait à titre de comte avant l'assemblée de Mantaille et qui passa après lui à Louis son fils. Ce serait en somme la Provence, au sens où nous avons employé ce mot ; *Burgundia*, au contraire, ce sont les *pagi* éduens et la portion de la province de Besançon momentanément rattachés au royaume de l'usurpateur. Cependant, au XIIe siècle, Hugues de Flavigny désigne ce royaume par l'expression de *regnum Burgundiae*[3], tandis qu'au XIIIe Gui de Bazoches[4] et d'après lui Aubri de Trois-Fontaines[5] le font s'étendre sur la *Burgundia trans Rhodanum atque Provincia*. Quant à Louis l'Aveugle, les Annales de Fulda[6] paraissent désigner par *Provincia* l'ensemble de ses états. Liutprand, il est vrai[7], le considère comme étant « *Burgundionum sanguine* », ce qui ne peut suffire à le faire qualifier de roi de Bourgogne. Le testament de Berthe, nièce de Hugues d'Arles, d'autre part, place Fréjus *in regno Provinciae* ; mais cette expression un peu vague même avec le mot *regnum* peut s'appliquer seulement à la partie méridionale des États de Louis[8].

Il semble bien en effet que dans la seconde moitié du IXe siècle et au début du Xe le mot *Provincia* continue à avoir le double sens que nous avons relevé en nous occupant de déterminer la part assignée au jeune Charles dans le partage de 855.

A. — C'est le pays d'Aix et d'Arles, la « marche de Provence » ; Hugues est « Arelatensium seu Provincialium comes[9] », comme quatre-vingts ans plus tôt l'avait été Fulcrad. Louis l'Aveugle, en 894[10], confirme à Isaac, évêque de Grenoble, ses biens « in pago

1. Bibl. nat. ms. lat. 4998, fol. 57 r°, col. 1.
2. *Chronique*, a. 879, p. 114 : « A Provincia egreditur, totamque « Burgundiam occupare nititur. » Nous devons cependant citer une charte lyonnaise qui qualifie Boson de « rex de Burgundia ». (*Chartes de Cluny*, n° 24.)
3. *Chron. Virdun.*, a. 879 ; *SS.*, t. VIII, p. 356.
4. Bibl. nat. ms. lat. 4998, fol. 57, col. 2.
5. *Mon. Germ.*, *SS.*, t. XIII, p. 741.
6. *Ann. Fuld. contin. Ratisbon.*, a. 888. p. 116.
7. *Antapodosis*, l. II, c. 32. Le terme de *Burgundio* est appliqué aux Provençaux arlésiens dans une intention insultante (*Ibid.*, l. III, c. 45).
8. Sur cet acte, cf. *supra*, p. 233.
9. LIUTPRAND, *Antapodosis*, l. III, c. 16.
10. *Cartul. de Grenoble*, éd. MARION, p. 65. Nous considérons ce

« Viennensi, vel Lugdunensi atque in Provincia » restreignant ainsi le sens de ce dernier mot, qui ne s'applique plus qu'à la partie méridionale du royaume, augmentée du Graisivaudan. C'est ainsi encore que certains actes[1] considèrent comme *Burgundia* les pays, provenant de l'héritage de Charles de Provence et de Lothaire II, qui passèrent sous l'autorité de Charles le Chauve en vertu du traité de 870.

B. — *Lato sensu* le mot *Provincia* désigne l'ancienne *Provincia Romana*, le pays situé entre la mer, le Rhône, les Alpes et les frontières du comté de Lyon[2], cette dernière ville étant toujours, avec son territoire, comptée au nombre des cités bourguignonnes, quand bien même elle se trouvait rattachée à un royaume « dont la Provence formait la moyenne partie[3] ». Cependant de nombreux écrivains, du IXe au XIe siècle[4], considèrent comme rentrant dans la Provence toute la partie des anciens états de Lothaire Ier située au sud de la portion d'héritage recueillie par Lothaire II, de ce qui devint plus tard la Lotharingie, justifiant ainsi le nom par nous donné au royaume de Charles le Jeune et de Louis l'Aveugle.

II

Le nom de Bourgogne, *Burgundia*, s'emploie également au Xe siècle pour désigner différentes circonscriptions territoriales, ou plus exactement des régions assez diverses. Il s'applique, au sens le plus large, à l'ensemble d'un certain nombre de *paci* formant,

diplôme comme authentique, mais comme ayant peut-être subi au XIe siècle quelques retouches lorsqu'il fut transcrit dans le Cartulaire, ainsi que nous l'exposerons dans notre étude diplomatique.

1. Assemblée à laquelle assistent les archevêques de Lyon et de Vienne, tenue à S. Laurent de Chalon et datée de « DCCCLXXIII, regni « domni Karoli III post mortem nepotis sui Lotharii in Burgundia » (Mansi, t. XVII, p. 274).

2. Nous avons déjà relevé le terme de *Provincia* appliqué aux pays dans lesquels se trouvait une partie du patrimoine de saint Rémi et qui s'étend au *pagus viennensis* (*supra*, p. 4 à 6). Une charte de Conrad le Pacifique (*Hist. de Fr.*, t. IX, p. 700) y fait rentrer le *pagus* de Gap. Les *Ann. Vedastini* (*Mon. Germ.*, *SS.*, III, p. 196) placent le Mont-Cenis dans les *Alpes Provintiae*. Nous avons dit que les Ann. de Saint-Bertin mettent expressément Vienne en Provence.

3. Longnon, *Atlas hist.*, p. 46 et 88.

4. *Adonis Continuatio Ia*, *Mon. Germ.*, *SS.*, t. II, p. 234; *Annales Mettenses*, *Hist. de Fr.*, t. VII, p. 185; Hariulf, *Chron. Centulense*, éd. Lot, p. 103. En revanche, au milieu du XIe siècle, la compilation connue sous le nom de *Chronicon S. Vedasti* semble placer Arles et Marseille en *Burgundia*. (Éd. Dehaisne, à la suite des *Ann. de S. Bertin et S. Vaast* [*Soc. Hist. de Fr.*], p. 394).

comme la Neustrie ou l'Aquitaine, une des « provinces » de l'empire franc; l'étendue de cette *Burgundia* a été déterminée par M. Longnon[1] et nous n'avons pas à revenir ici sur cette question. On trouve aussi ce mot employé dans un sens plus restreint pour désigner une portion de la Bourgogne *lato sensu*[2]. Nous ne nous occuperons que du terme de *Burgundia* ou *regnum Burgundiae*, servant à désigner le royaume fondé par Rodolphe Ier ou celui qui se constitua sous Rodolphe II de l'union de l'ancien royaume de Bourgogne jurane avec les états de Louis l'Aveugle[3].

Rodolphe Ier est en effet qualifié de *rex de Burgundia* par un texte contemporain, celui du continuateur des Annales de Fulda[4]. On trouve la même expression ou le terme équivalent de *rex Burgundionum*, appliquée à lui ou à ses successeurs par divers autres chroniqueurs, notamment par Liutprand[5], par le continuateur de Réginon[6], par Adémar de Chabannes[7], par Thietmar de Merseburg[8]. Une charte du cartulaire de Savigny[9] désigne Conrad le Pacifique par le titre de *rex in Burgundia*. Cependant une autre épithète s'ajoute souvent, comme pour préciser, au mot *Burgundia*, ou le roi rodolphien reçoit une autre qualification. Ces qualifications sont extrêmement variées. On trouve assez fréquemment après l'union des deux royaumes : *rex Alemannorum seu Provinciae* (ou *Provinciarum*)[10]. Mais il est douteux qu'il faille prêter au rédacteur de telles formules la pensée de distinguer les deux royaumes de Provence et d'Alémannie, c'est-à-dire de Bourgogne jurane. On

1. *Atlas histor.*, texte, p. 88, cf. p. 46.

2. Par exemple, la Bourgogne Sénonaise et Éduenne soumise à Richard le Justicier; cf. *Dux de Burgundia*, dans un diplôme de 885 (*Hist. de Fr.*, t. IX, p. 337).

3. C'est en ce dernier sens que l'emploie par exemple Gerbert *Lettres*, éd. Havet, n° 138. — Au contraire, le *Chron. breve S. Galli* (*Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 101) désigne par *Burgundia* le royaume de Rodolphe Ier en parlant de l'expédition dirigée par Arnulf en 894 contre ce dernier.

4. *Ann. Fuld. contin. Ratisp.*, a. 894, p 124.

5. *Antapodosis*, l. IV, c. 13.

6. A l'année 937.

7. *Chronique*, l. III, c. 19 et 37, éd. Chavanon, p. 139 et 160.

8. *Chronique*, *Mon. Germ.*, *SS.*, t. III, p. 845 et 863. Cf. aussi Hugues de Flavigny. *Chron. Virdunense*, *SS.*, t. VIII, p. 364 ; *Ann. Quedlinburgenses*, a. 984, *SS.*, t. III, p. 66 ; *Ann. Sangallenses maj.*, a. 993. *SS.*, t I, p. 81 ; *Ann. Einsiedlenses*. a. 1018, *SS.*, t. III, p. 144 ; *Ann. Augustani*, a. 1032, *SS.*, t. III, p. 125, etc.

9. *Cartul. de Savigny*, n° 91.

10. *Cartul. de Saint-Victor de Marseille*, n° 29; *Cartul. d'Apt* (B. nat. ms. lat. 17. 778), fol. 3 et 11. — Le titre de *rex Alemannorum* est parfois employé seul (*Cartul. de la cathédrale de Nice*, pub. par Cais de Pierlas. Turin, 1888, in-4°, p. 10, 19. 20 ; — il s'agit dans ces actes de Rodolphe III).

rencontre aussi les titres de *rex Viennensis* dans les actes viennois[1], *rex Jurensis*[2] et d'autres plus rares comme *rex in Gallia*[3], *rex in Galliis*[4], *rex Galliarum*[5], *rex Genaunaurum*[6]. Ajoutons enfin que parfois les sources narratives emploient, pour désigner le royaume de Bourgogne, la future comté, le terme de *Burgundia superior*[7]. Mais celui-ci ne s'y applique du reste pas exclusivement[8] ; il répond à notre expression de Haute Bourgogne et s'oppose à la *Burgundia inferior*, le futur duché[9].

De ces titres nombreux le plus intéressant pour nous est celui de *rex Jurensis*, « roi du Jura » traduit M. Bruel[10], « roi de Bourgogne jurane », selon une expression souvent adoptée[11] et qui s'applique avec assez de justesse à ce royaume qui s'étendait sur une portion de l'ancien territoire burgonde, sur les deux versants du Jura comprenant le diocèse de Besançon et une partie de la Suisse actuelle. Mais par suite de l'extension de la *Burgundia* au sens large du mot, par suite aussi de l'annexion du royaume de Louis l'Aveugle à celui

1. *Cartul. de Saint-André-le-Bas*, nos 102, 113, 116, 120, 121, 122.
2. *Cartul. de Saint-André-le-Bas*, nos 74 et 75 ; *Chartes de Cluny*, nos 724 et 1210 ; *Cartul. de Savigny*, nos 38, 101, 104, 123, 125, 131, 135, 167, 191, 203, 260 ; Flodoard, *Annales*, an. 951.
3. *Chartes de Cluny*, no 1494 ; *Cartul. de Savigny*, nos 174, 261.
4. *Cartul. de Savigny*, nos 61, 146, 157.
5. *Cartul. de Savigny*, no 152.
6. Richer, *Hist.*, l. II, c. 53.
7. *Ann. Fuld. Contin.*, a. 888.
8. Flodoard, *Chron.*, a. 967, *Mon. Germ.*, *SS.*, t. III, p. 404 ; Hugues de Fleury (*Ib.*, p. 317) l'applique à la Bourgogne de Richard le Justicier.
9. Aubri de Trois-Fontaines, *Chron.*, *Mon. Germ.*, *SS.*, t. XXIII, p. 747 ; *Chron. S. Benigni*, éd. Bougaud, p. 115 ; Hugues de Flavigny, *Chron. Virdun.*, *Mon. Germ.*, *SS.*, t. VIII, p. 358 d'ap. le précédent.

Ajoutons que l'on trouve inversement les mots *regnum Burgundiae* employés pour désigner la Bourgogne en général. C'est ainsi que Foulques, archevêque de Reims, qualifie Paris de « caput et introitum regnorum Neustriae atque Burgundiae ». (Flodoard, *Hist. Rem. Eccl.*, l. IV, c. 5, *Mon. Germ.*, *SS.*, t. XIII, p. 563). Une formule de la *Collectio Flaviniacensis* (no 43 ; Zeumer, p. 481) place dans le *regnum Burgundiae* l'abbaye de Flavigny qui ne fit que très temporairement partie du royaume de Boson (mais c'est une erreur de dire comme Zeumer, *Introd.*, p. 470-471, qu'il n'en fit jamais partie, l'évêque d'Autun ayant reconnu Boson). Une charte de Cluny de 957 place Mâcon *in pago Burgundia* (no 1040). Jean VIII dit Vezelay, *in regno Burgundiae* (*Hist. de Fr.*, t. IX, p. 176) et emploie la même expression en parlant du monastère de Montiéramey « in territorio Tricassino, in regno « Burgondionum » (Bulle du 16 septembre 878, publ. par d'Arbois de Jubainville, *Bibl. Ec. Ch.*, t. XV, 1854, p. 281).

10. *Chronologie des rois de France et de Bourgogne*, p. 81.
11. Notamment par Gingins, qui ordinairement n'est pas heureux dans le choix de ses termes, et par M. Dufour, qui a étudié les divers titres portés par les Rodolphiens.

de Rodolphe II, on s'est habitué à faire rentrer l'histoire du premier dans celle de la Bourgogne, à le désigner comme son voisin du nord sous le nom de royaume de Bourgogne. De là, pour les distinguer, l'emploi chez les historiens modernes des expressions de *Bourgogne transjurane* et *Bourgogne cisjurane*.

Le mot de Transjurane se rencontre à l'époque carolingienne. Adon[1] l'emploie pour désigner une portion des territoires que l'empereur Louis II recueillit dans la succession de son frère Charles; nous avons considéré qu'il s'appliquait dans ce texte aux deux diocèses de Tarentaise et de Belley, mais ce vocable, ou celui d'*Ultrajurensis*, est plus ancien qu'Adon de Vienne. Nous savons qu'il s'appliquait à la fin de l'époque mérovingienne, et encore au temps de Pépin le Bref, à un vaste *pagus*, comprenant plusieurs comtés[2], et placé sous l'autorité d'un duc ou d'un patrice[3]. Les textes ne mentionnent expressément, comme en faisant partie, que le *pagus* d'Avenche[4], mais il est probable qu'il en était de même de tous les pays burgondes soumis aux Francs au delà du Jura, des diocèses de Belley, de Genève et de Sion, ainsi que de ceux de Tarentaise et d'Aoste[5]. A l'époque carolingienne, il semble bien que l'Ultrajurane ait continué à subsister comme unité politique et administrative et qu'il faille la reconnaître dans le *ducatus inter Jurum et montem Jovis* que possédait Hubert l'abbé[6] et qui, passant ensuite au

1. Adon, *Chron.*, *Mon. Germ.*, *SS.*, t. II, p. 222.

2. Frédégaire, *Chron.*, l. IV, c. 24 (*SS. RR. Merow.*, t. II, p. 130); l. IV, c. 43 (*ibid.*, p. 142), où il est question de plusieurs comtes du *pagus Ultrajoranus* révoltés contre le duc Herpo. Ailleurs (*Fredegarii Contin.*, c. 35, *ibid.*, p. 183), il n'est question que d'*un* comte de l'Ultrajurane.

3. Frédégaire, *loc. cit.* Le titre de *patricius* est peut-être cependant personnel à Protadius.

4. Frédégaire, *Chron.*, l. IV, c. 37, p. 138 et l. IV, c. 41, p. 141.

5. Du texte du *Continuateur de Frédegaire*, c. 35, p. 181, il ressort que, du temps de Pépin du moins, la Viennoise n'était pas comprise dans l'*Ultrajurensis Burgundia*. — Il est possible qu'Aoste ait continué à faire partie du duché de Transjurane jusqu'en 855, mais paraît en avoir été détachée à cette date au plus tard (Philipon, *Le deuxième royaume de Bourgogne*, p. 260).

6. Cf. *supra*, p. 49 et 149. Nous ne sommes pas, du reste, fixés sur l'étendue de ce territoire dont le centre politique au temps d'Hubert était l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune. Il paraît avoir compris, outre le Valais dont Agaune faisait partie, le diocèse de Lausanne, où se trouvait la ville d'Orbe, près de laquelle fut tué Hubert lorsque Conrad cherchait à l'expulser « des honneurs qu'il détenait injustement ». Nous ne voyons pas qu'il se soit étendu sur le Bugey, pays ultrajuran, mais une partie du diocèse de Besançon, pays que sa situation géographique ne permet pas de considérer comme *transjurensis*, par rapport au royaume franc, était sous la domination d'Hubert. Ce pouvait être à un autre titre qu'à celui de pays faisant partie du *ducatus*.

comte Conrad, fut le centre et le premier noyau du royaume des Rodolphiens.

Mais en dehors du texte d'Adon, l'expression *transjurensis*, si elle existe, est rare à l'époque carolingienne, et il ne semble pas notamment qu'aucun contemporain l'emploie pour désigner la Bourgogne de Rodolphe Ier [1]. C'est donc surtout une expression usitée par les modernes et adoptée par eux pour faire pendant à l'expression de Bourgogne « cisjurane », appliquée aux états de Boson et de Louis l'Aveugle. Or, le mot « cisjurane » ne remonte pas à l'époque carolingienne. Il ne se trouve même pas dans les œuvres des plus anciens historiens de la Bourgogne et de la Provence, N. Vignier [2], Bouis [3], d'Elbène [4], qui connaissent cependant le nom de « transjurane ». Celui de « cisjurane » paraît avoir été introduit dans l'érudition par le savant J.-D. Schœpflin. Celui-ci consacrant en 1730 un bon mémoire [5] à l'étude des partages successifs de l'ancien empire de Lothaire Ier, oppose fréquemment à la Transjurane la Bourgogne cisjurane. Il ne paraît pas, du reste, attacher plus d'importance à cette distinction qu'à celle qu'il établit souvent entre la Bourgogne *cis et trans Ararim*. L'expression a passé depuis dans un certain nombre d'ouvrages historiques.

Si les expressions cis- et transjurane ne correspondent pas à un usage carolingien, nous n'hésitons pas à dire qu'elles ne sont ni rationnelles ni commodes. Pas rationnelles : d'une part le royaume de Rodolphe Ier dont les *pagi* du diocèse de Besançon constituaient une part importante, n'est pas transjuran dans son entier ; il est juran, à cheval sur le Jura ; — d'autre part le royaume de Boson n'a rien à voir avec le Jura [6], il n'est en deçà ou au delà par rapport à rien. En bonne géographie la Bourgogne cisjurane comprendrait la Champagne méridionale et le Sénonais, avec une partie de la Franche-Comté ; Boson n'a régné sur aucun de ces pays. Ces dési-

1. On ne la trouve ni dans les *Ann. Bertin.*, ni dans les *Ann. Fuld.*, ni dans Réginon, ni dans Liutprand, ni dans Flodoard, ni dans Richer, et nous ne l'avons rencontrée dans aucun texte diplomatique.

2. *Burgundionum Chronicon*, préface non paginée, fol. 2 v°, où il distingue la *Burgundia Transjurana* et la *Burgundia Arelatensis et Lugdunensis*.

3. *Royalle couronne... d'Arles*, p. 144. Il parle de « la Bourgogne en deçà de la Saosne, de la B. transjuraine ou alpine, de la B. de la Saosne qui s'étend jusqu'à Arles en la mer ».

4. *De regno Burg. Transjur. et Arelatensis*, p. 43. Il donne à Boson le titre de *Rex Burgundiae*, mais ne parle pas de Cisjurane.

5. *Dissertatio historica de Burgundia cis- et transjurana*, quam praeses J.-D. Schœpflinus et J.-F. Faust in alma Argentoratensium universitate solenni doctorum examini exponunt. Argentorati, MDCCXXX, in-4.

6. Sinon de s'être étendu quelques mois sur les pays *transjurans* de Genève et Lausanne.

gnations sont incommodes[1], car elles nécessitent un effort de mémoire lorsqu'il est nécessaire de se rappeler à quoi correspondent ces noms arbitraires. Le royaume de Charles de Provence et de Louis l'Aveugle n'a guère de Bourguignon que le Lyonnais, et la domination de Boson sur l'Autunois, le Chalonnais et le Mâconnais et le pays de Besançon a été trop éphémère pour qu'il soit nécessaire d'appeler « Bourgogne[2] » son royaume et surtout celui de son successeur. Cette expression est, semble-t-il, moins conforme à l'usage contemporain que celle de royaume de Provence[3] et elle entraîne l'emploi des expressions de trans- et cisjurane. La première de celles-ci est à peine carolingienne, la seconde ne l'est pas du tout et elles ont toutes deux le grave défaut d'être parfaitement illogiques et incommodes.

1. Ajoutons qu'elles occasionnent des *lapsus* fréquents.
2. Tout au plus pourrait-on dire pendant quelques mois, pour Boson seul, Bourgogne-Provence, comme M. de Manteyer (*La marche de Provence*, *loc. cit.*, p. 54). Mais ce nom conviendrait mieux à l'état formé par la suite du traité de 933.
3. Bien constatée pour Charles, et que nous pouvons par analogie appliquer aux souverains qui ont régné sur les mêmes territoires.

APPENDICE II

LES COMTES GIRARD SOUS CHARLES LE CHAUVE

Les textes font connaître un certain nombre de personnages ayant porté en Gaule au IXe siècle le nom d'origine germanique latinisé en *Gerardus*[1]. Comme les anciens auteurs ont une tendance à les confondre et notamment à les identifier tous avec le régent de Provence, il n'est pas inutile d'énumérer ceux de ces personnages qui ont occupé une situation assez élevée pour que la confusion soit possible, et de grouper les quelques indications que l'on peut posséder sur leur compte.

§ 1. Girard, gendre de Pépin d'Aquitaine.
§ 2. Girard, comte de Bourges.
§ 3. Mentions indéterminées.

§. 1. Girard comte a Limoges, gendre de Pépin d'Aquitaine[2].

Un duc Girard figure parmi les partisans de Louis durant sa lutte contre ses fils rebelles, et fut envoyé par l'empereur remis en liberté auprès de Lothaire, alors en fuite devant son père[3]. Il est bien probable qu'il faut identifier ce personnage avec le « comte Girard, gendre du roi Pépin » mentionné en 839 parmi les alliés du jeune Charles le Chauve par la *Vita Hludovici*[4] et par Nithard[5], et qui en 840 commande un corps de troupes à Limoges[6].

1. Gairardus, Gerardus, Girardus. Nous adoptons, comme M. Longnon, la forme Girard qui se rapproche plus que Gérard de la forme Girart employée au moyen âge.

2. Sur ce personnage, cf. Mabille, *Le royaume d'Aquitaine*, p. 16, mais sa notice est inexacte sur plus d'un point, c'est ainsi qu'il attribue à Girard une mission auprès de Louis le Pieux, dont l'aurait chargé Louis le Germanique. Mais le texte de Thégan (*Hist.*, c. 47, *Mon. Germ.*, *SS.*, t. II, p. 600) auquel renvoie Mabille, parle d'un comte *Gebehardus*, sans doute comte de Lahngau (Duemmler, *Ostfr. Reich*, t. I, p. 92). L'erreur, du reste, est ancienne, car la confusion avait été faite par Gui de Bazoches et d'après lui par Aubri de Trois-Fontaines (*Mon. Germ.*, *SS.*, t. XXIII, p. 731).

3. Thégan, *Hist.*, c. 54 (*Mon. Germ.*, *SS.*, t. II, p. 502). « Imperator « misit legatos suos post illum [Lotharium...] Gerhardum nobilissimum « ducem .. »

4. *Vita Hludovici*, c. 61 (*Mon. Germ.*, *SS.*, t. II, p. 645).

5. *Historia*, l. II, c. 3.

6. Loup de Ferrières, *Lettre*, 28 (éd. Desdevises, n° XIV). M. de

On a dit[1] que sa femme se nommait Berthe, et l'on reproduit encore quelquefois ce renseignement[2], mais il ne paraît pas exister de texte ancien qui appuie cette affirmation[3]. Celle-ci provient très vraisemblablement d'une confusion entre le gendre de Pépin et Girard « de Roussillon ». L'identification des deux personnages, qui rattacherait le régent de Provence à la maison royale carolingienne, a en effet été proposée par divers érudits des deux derniers siècles, notamment par Ménestrier[4], Hon. Bouche[5] et le P. Anselme[6].

A cette identification on a répondu en objectant que Girard, gendre de Pépin d'Aquitaine, avait été tué à Fontenoy le 25 juin 841. C'est du moins ce que les érudits affirment depuis Baluze[7], en citant les uns après les autres le chapitre 16 du IIIe livre de la *Chronique* d'Adémar de Chabannes.

En réalité le passage allégué ne paraît pas figurer dans le texte original d'Adémar[8], mais on le trouve dans le texte donné par Labbe[9]. Or celui-ci a fait son édition d'après un manuscrit remanié[10] et de plus il a corrigé son texte par conjecture comme il est aisé de s'en rendre compte en rapprochant les deux leçons.

LABBE, *Bibl. Nova Mss.*, t. II, p. 161 ; *Hist. de Fr.*, t. VII, p. 25.	*B. Nat.*, *Ms. Lat.* 5296, f° 118 r°.
« In supradicto praelio occisis « Raterio et Girardo qui uterque « erat gener Pipini, Arvernis ex- « titit Willernus comes Lemo- « vicae vero Raimundus. »	« Et in supradicto prelio occisis « Raterio et Girardo quicumque « erat genere Arvernis extitit « Willelmus comes Lemovice « vero Raimundus[11]. »

LASTEYRIE, *Hist. des comtes et vicomtes de Limoges*, p. 22-24, croit que Girard n'était point comte « de » Limoges ni « de » Clermont, mais y était à la tête d'une division purement militaire.

1. D. VAISSÈTE, *Hist. de Languedoc*, t. I, col. 1010.
2. DESDEVISES DU DÉZERT, note à la lettre citée de Loup de Ferrières, p. 78.
3. D. VAISSÈTE ne renvoie point à d'autre texte que ceux de la *Vita Hludovici* et d'Adémar, qui ne donnent de nom ni l'un ni l'autre.
4. *Hist. de Lyon*, p. 238.
5. *Hist. de Provence*, t. I, p. 730.
6. *Hist. généalogique de la maison de France*, t. I (1726), p. 144.
7. LONGNON, *Girard de Roussillon dans l'histoire*, p. 242; MABILLE, *Le royaume d'Aquitaine*, p. 17 ; DESDEVISES DU DÉZERT, *l. cit.*
8. Au moins tel que le donne Chavanon à la page 133 de son édition.
9. *Bibliotheca Nova, Mss.*, t. II, p. 161.
10. Ms. *C.* du classement de M. Chavanon (*Introd.*, p. XX et XXVIII) ; M. LAIR, *Etudes critiques sur divers textes des Xe et XIe siècles*, t. II, p. 111-112, *Historia d'Adémar de Chabance*, considère ce texte comme émanant d'Adémar lui-même.
11. M. Chavanon n'a pas cru devoir reproduire en note ce passage.

L'on n'a donc, pour faire mourir à Fontenoy un comte Girard, qu'un texte très postérieur, celui du remaniement d'Adémar de Chabannes. L'hypothèse que ce comte tué en 841 aurait été le gendre de Pépin Ier, ne s'appuie que sur la correction conjecturale de Labbe. On pourrait à la rigueur considérer celle-ci comme inutile, en interprétant les mots « *quicunque erat genere* » par « qui l'un et l'autre étaient de noble race », — ou en suppléant *et* avant *quicunque*, avec une ponctuation forte après *genere*.

En outre on a fait de Girard, gendre de Pépin, un comte d'Auvergne ou de Clermont, ayant eu pour successeur dans ce comté son frère Guillaume, lequel aurait été l'aïeul de Bernard Plantevelue[1]. Mais le lien de parenté entre ce Guillaume et Girard n'est également connu que par un passage du remaniement d'Adémar.

On peut cependant affirmer que les vraisemblances sont en faveur de l'opinion qui distingue Girard de Limoges et le régent de Provence.

a. Le remaniement peut avoir une valeur historique et la conjecture de Labbe n'est pas inacceptable[2].

b. Si Berthe, femme de Girard « de Roussillon » avait été de race royale, son épitaphe et même la légende en auraient sans doute conservé le souvenir[3].

c. Girard de Limoges fut, en 840, partisan de Charles le Chauve. Son homonyme de Vienne paraît avoir été toujours dévoué à Lothaire, et en cette même année 840 combattait, en qualité de comte de Paris, le roi que soutenait le gendre de Pépin[4].

§ 2. Girard comte de Bourges.

On est également assez mal renseigné sur sa vie. Mais bien que l'identification avec le comte de Vienne ait été proposée par D. Vaissète[5], par Schœpflin[6], par M. de Terrebasse[7], elle semble assez inadmissible. En effet, ainsi que l'a remarqué M. Longnon[8], Charles

1. Mabille, *Royaume d'Aquitaine*, p. 17. La lettre de Loup de Ferrières semble cependant contraire à cette hypothèse.
2. Elle est admise par M. de Lasteyrie, *op. cit.*, p. 18.
3. La remarque a déjà été faite par M. de Terrebasse, *Hist. de Mons. Girard de Roussillon*, intr., p. xliv.
4. Nithard, *Hist.*, l. II, c. 3.
5. *Hist. de Langued.*, t. III, p. 3.
6. *Alsatia illustrata*, t. I, p. 779, qui donne cependant de Girard de Roussillon une bonne généalogie. Il faut ajouter que Bouche (*Hist. de Provence*, t. I, p. 730, cf. *supra*, p. 292) le confond avec le comte de Limoges, identifié lui-même avec Girard de Roussillon.
7. *Hist. de Girard de Roussillon*, intr., p. xxiv.
8. *Girard de Roussillon dans l'histoire*, p. 261.

le Chauve, à la requête de Girard de Provence, accorda le 7 janvier 868 un diplôme au monastère de Vézelay, au moment même où il était en marche pour aller châtier le comte de Bourges rebelle[1]. Girard avait été investi des fonctions de comte de Bourges antérieurement à l'année 855, date à laquelle il est mentionné dans un diplôme de Charles le Chauve[2]. Il paraît, à la même époque, comme possesseur de biens en Limousin et échange ceux-ci contre des domaines en Berry appartenant à l'évêque de Limoges Stodilée[3]. Mais en 867 Charles le Chauve voulut lui retirer son comté pour le donner à un certain Ecfrid. Ce dernier, abbé de Saint-Hilaire de Poitiers, jadis comte de Toulouse en 842[4], plusieurs fois révolté contre le roi, avait fini par se réconcilier avec lui en 864 à la suite de la rébellion de Charles d'Aquitaine[5]. En 867 il avait, dit Hincmar, corrompu Charles en lui livrant son abbaye et en lui faisant encore d'autres présents[6]. Mais Ecfrid ne put se mettre en possession du comté de Bourges et fut, au commencement de 868, tué par les hommes de son adversaire qui refusait d'abandonner ses « honneurs[7] ». Charles, qui s'était, dans la seconde quinzaine du mois de décembre 867[8], mis en marche pour soutenir Ecfrid, reçut à Pouilly la nouvelle de sa mort. Sous prétexte de le venger, il pénétra dans le Berry et y laissa commettre par son armée d'effroyables ravages, sans parvenir cependant à expulser Girard qui continua de se maintenir dans le pays « avec ses *comites*[9] ». Ses « honneurs » furent, en 872, donnés au comte Boson[10], mais nous ignorons si Girard était mort à cette date, ou si le nouveau titulaire, envoyé en Aquitaine comme *bajulus* du jeune Louis, devait, ainsi qu'Ecfrid en 868, expulser son prédécesseur pour se mettre à sa place.

1. *Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 608. Le diplôme est daté de *Pauliacum*, c'est-à-dire de Pouilly-sur-Loire (Nièvre, arr. Cosne, ch.-l. de canton), et l'on sait par les *Ann. Bertin.* que Charles passa par cette ville au cours de son expédition.

2. *Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 543. C'est une concession au monastère de Saint-Sulpice de Bourges de biens parmi lesquels « census quod Girardus « comes sive quicunque comitum habuerunt de Obunciaco villa. »

3. Lasteyrie, *op. cit.*, p. 99.

4. *Hist. de Lang.*, t. I, p. 1105, n. 3 [E. M.].

5. *Ibid.*, t. II, p. 299.

6. *Ann. Bertin.*, a. 867, p. 90.

7. *Ibid.*, a. 868.

8. Le départ de Charles se place entre le 13 décembre 867, date à laquelle il était encore à Corbeny dans l'Aisne (*Ann. Bertin.*, p. 90) et le 26 du même mois, où dans sa marche vers le Berry, il se trouvait à Auxerre. (*Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 507.)

9. *Ann. Bertin.*, *loc. cit.*

10. V. *supra*, p. 65. Les *Ann. Bertiniani* à l'année 872 n'accolent au nom du comte de Bourges ni l'épithète de *quondam* ni aucune autre pouvant faire supposer qu'il fût mort à cette date.

§ 3. Mentions diverses

Il y a enfin un certain nombre de mentions de comtes Girard qu'il est nécessaire d'examiner pour les appliquer soit à l'un ou l'autre des trois personnages déjà connus : Girard de Bourges, Girard de Limoges, Girard de Vienne, soit à un quatrième personnage de même nom.

En 853, l'article 4 du capitulaire de Servais[1] mentionne un *comitatus Girardi* dans lequel sont envoyés comme *missi* l'évêque de Thérouanne, Folcuin, et trois comtes, Engeschalk, Bérenger et Adalgaire. Il ne peut s'agir du comté de Bourges puisque tous les autres *pagi* énumérés par les articles voisins du même Capitulaire appartiennent à la Gaule septentrionale. On peut pour la même raison écarter le comté de Limoges ou de Clermont, occupé par le successeur du gendre de Pépin d'Aquitaine, ou par celui-ci lui-même, s'il n'était par hasard point mort à cette date. D'autre part, Girard de Vienne était sujet de l'empereur Lothaire et non de Charles le Chauve. Donc ou bien ce Girard est le futur comte de Bourges titulaire alors d'un autre comté, ou bien il représente un individu du même nom distinct des trois précédents.

Mais il est d'ailleurs très vraisemblablement le même qu'un comte Girard que l'on trouve à Verberie, le 29 octobre 863, assistant à l'assemblée dans laquelle furent jugées les prétentions de l'abbaye de Saint-Calais[2]. Ce personnage, le 4 novembre de la même année, souscrit la confirmation générale des biens de l'église de Rouen accordée à l'archevêque de cette ville, Wénilon, par Charles le Chauve[3]. Enfin, le 22 juillet 870, Charles le Chauve conclut un échange des domaines en Perthois et en Barrois avec un comte Girard dont il reçoit, en retour, des biens sis au *pagus* de Changy[4], que ledit comte avait précédemment reçus de l'empereur Louis le Pieux[5]. Ce Girard ne paraît pas être le comte de Bourges, alors révolté depuis deux ans, non plus que le comte de Vienne, contre lequel Charles allait, quelque temps après, diriger une expédition. Il semble plus naturel de l'identifier avec le comte Girard du capi-

1. Boretius-Krause, t. II, p. 275.
2. Mansi, t. XV, p. 674 ; Jul. Havet, *Questions mérovingiennes*, p. 190. Ce dernier, non plus que Mansi, ne donne aucune identification des personnages laïques signataires de l'acte.
3. *Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 588-589.
4. Changy, Marne, arr. Vitry-le-François, cant. Heiltz-le-Maurupt
5. A. Roserot, *Diplômes Carolingiens originaux des Archives de la Haute-Marne*, p. 11.

tulaire de Servais, bien qu'il soit impossible de faire de ce dernier un comte soit du *pagus* de Changy, soit du Perthois ou du Barrois puisque ces trois territoires sont énumérés à l'article 5 du même Capitulaire et par conséquent distincts du *comitatus Girardi*.

D'autre part rien n'indique qu'il faille identifier ce Girard avec le comte du même nom à la requête duquel Charles le Chauve[1] à une date indéterminée, fit don à l'abbaye de Saint-Serge d'Angers des deux domaines de Champigny-le-Sec[2] et de Menillé[3]. Ce comte, qui porte dans l'acte le titre de « comte et abbé[4] » du monastère de Saint-Serge, avait plus probablement son siège soit en Anjou, soit dans les pays voisins.

On rencontre enfin, en 877, un comte Girard « fidèle » de Charles le Chauve, auquel ce dernier confia, pendant la seconde expédition d'Italie, la garde du sceau royal, à défaut du comte Adalard chargé de ce soin[5]. Or, le 1er juillet, date du capitulaire de Quierzy qui renferme cette disposition, Girard de Vienne était très probablement mort depuis trois mois[6], et l'hypothèse — toute gratuite — d'une réconciliation de l'ex-comte de Bourges avec Charles le Chauve semble peu vraisemblable. Nous serions plutôt porté à identifier ce dernier Girard avec celui dont nous trouvons encore mention en 870, ce qui donnerait pour la période comprise entre 840 et 877 cinq comtes *au moins* nommés Girard :

1° Girard de Vienne, mentionné de 840 à 877 ;

2° Girard, gendre de Pépin d'Aquitaine, mentionné en 839-840 ;

3° Girard, comte de Bourges, mentionné de 855 à 868 ;

4° Girard, comte en Anjou ;

5° Girard, ancien fidèle de Louis le Pieux, possesseur de bénéfices dans la Champagne actuelle, titulaire d'un comté situé dans la partie septentrionale du royaume de Charles.

1. *Hist. de Fr.*, t. VIII, 486.
2. Commune Souzay, Maine-et-Loire, arr. et cant. Saumur.
3. Maine-et-Loire, arr. Saumur.
4. « Sub ipso G. comite vel abbate ».
5. *Capitul. Carisiacense*, a. 17 (Boretius-Krause, t. II, p. 359).
6. Longnon, *op. cit.*, p. 264.

APPENDICE III

BOSON, MARI D'ENGELTRUDE (844-874/878)

On a parfois confondu Boson, fils de Bivin, avec un comte italien de même nom, mari d'une certaine Engeltrude, et dont il est assez souvent question dans les textes du IXe siècle, principalement dans les documents relatifs au divorce de Lothaire II. On trouvera dans le volume si consciencieux et si complet consacré par M. R. Parisot à l'histoire du royaume de Lorraine sous les Carolingiens, à peu près tout ce que l'on peut savoir relativement aux longues luttes soutenues par Boson pour forcer son épouse fugitive à venir reprendre sa place au foyer conjugal. Ces luttes sont constamment mêlées aux efforts faits par Lothaire II pour se séparer de Theutberge et pour régulariser son union avec Waldrade. Tout ce côté politique de l'affaire d'Engeltrude est exposé par M. Parisot avec un développement auquel nous ne saurions prétendre. Cependant, nous jugeons utile de résumer brièvement ce que l'on peut savoir de la vie du mari d'Engeltrude, ne fût-ce que pour réunir les indications nécessairement un peu éparses dans une histoire générale du règne de Lothaire II et pour indiquer les principales mentions qui ont été à tort appliquées au futur roi de Provence que nous considérons comme le neveu du comte italien.

L'identité des noms, en effet, constitue une première présomption en faveur de l'hypothèse d'une parenté entre Boson, père de Theutberge, et Boson, mari d'Engeltrude. Nous admettons, avec la plupart des historiens modernes[1], et bien qu'aucun texte ne l'atteste expressément, que le second doit être considéré comme le fils du premier. Ces deux personnages appartiennent en effet à l'Italie, nous savons d'autre part que Theutberge avait, indépendamment d'Hubert, un ou plusieurs autres frères qui tentaient d'agir en sa faveur à Rome auprès du pape Nicolas Ier[2]. Hincmar parle d'Engeltrude comme

1. DUEMMLER, *Ostfr. Reich*, t. II, p. 17; BŒHMER-MUEHLBACHER, *Reg. Karol.*, p. 477; SCHRŒRS, *Hinkmar*, p. 206; PARISOT, *Le royaume de Lorraine*, p. 83.

2. RÉGINON, *Chronique*, a. 864, p. 82 : « Agentibus *fratribus* Thietbergae reginae, haec omnia ad noticiam Nicholai papae deferuntur. » Lettre de Nicolas I à Hubert, JAFFÉ, n° 2729.

d'une parente de Lothaire[1]. Nous serions assez portés à considérer cette parenté comme une sorte d'alliance résultant de fait du mariage du roi avec la sœur de Boson. Le lien existant entre Theutberge et Engeltrude expliquerait aussi en partie les allégations de cette dernière qui prétendait avoir quitté son mari sous l'influence de la crainte que lui faisait éprouver Hubert, son beau-frère dans notre hypothèse[2]. Ajoutons qu'en admettant ce rapport de parenté entre le mari d'Engeltrude et le comte de Provence, on comprend mieux pourquoi le pape Jean VIII s'occupait avec une telle activité des intérêts des filles du premier, alors qu'il se trouvait auprès du second et dans les termes de la plus étroite amitié avec lui[3].

En 844 un comte Boson, dans lequel nous pouvons, avec quelque vraisemblance, reconnaître le nôtre, figure parmi les conseillers de l'empereur Louis II, et, le 15 juin, assiste à son couronnement à Rome[4]. Ce personnage avait, à une date inconnue, épousé[5]

Un fils de Boson l'Ancien est mentionné dès 826. Boehmer-Muehlbacher, n° 892 ; Baluze, *Capitularia*, t. I, p. 799, n° VIII : « De rebus quas marchio tradidit filio Bosonis. » Nous ne savons ni quel est ce marquis, ni s'il s'agit d'Hubert ou d'un autre fils de Boson I.

1. Hincmar, *De divortio Lotharii, quaest. V* (Migne, t. CXXV, col. 754). On a aussi voulu (cf. Parisot, *op. cit.*, p. 165, n. 5) faire d'Ava, mère de la femme de Lothaire Ier, une sœur de Matfrid I, père ou aïeul d'Engeltrude. Ce système explique mieux que le nôtre le terme de *propinqua* appliqué à Engeltrude par rapport à Lothaire II, mais il est purement hypothétique. Les deux opinions d'ailleurs ne s'excluent à aucun degré.

2. Hincmar, *op. cit.*, *Interr.* XXII (Migne, t. CXXV, col. 743) : « Solius Hucberti persecutionem mori timens declinet. »

3. Cf. *supra*, p. 87.

4. *Vita Sergii II papae*, c. XIV (*Liber Pontificalis*, éd. Duchesne, t. II, p. 80-81). Il s'agit bien d'un comte italien, car ce personnage est mentionné au milieu d'une série d'évêques et d'autres comtes, tels qu'Adalgis de Bénévent, appartenant certainement au royaume de Louis II. — Duemmler (*Ostfr. Reich*, t. II, p. 5, n. 2) considère cette mention comme devant s'appliquer plutôt au père d'Hubert.

5. L'identification du beau-père de Boson est assez douteuse. Duemmler (*Ostfr. Reich*, t. II, p. 17) parle sans préciser d'un Matfrid auquel Lothaire II donna en 843 l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras. Schröers (*Hinkmar*, p. 206) en fait un comte italien. M. Parisot (*op. cit.*, p. 165, n. 4 et p. 500, n. 3) se prononce pour Matfrid (II), fils de Matfrid (I), comte d'Orléans, dont Engeltrude serait ainsi la petite-fille.

Le comte d'Orléans, auquel l'évêque de cette ville, Jonas, dédia vers 825 son livre de *Institutione laïcali* (d'Achery, *Spicilegium*, in-fol., t. I, p. 258), se signala dans les guerres civiles comme l'un des partisans les plus dévoués de Lothaire (Nithard, *Histor.*, l. I, c. 3-5 : *Ann. Bertin.*, a. 834, p. 9). Il fut en 828 privé de ses bénéfices à l'assemblée d'Aix-la-Chapelle (*Vita Hludovici*, c. 41-42 ; *Mon. Germ.*, *SS.*, t. II, p. 632 ; *Ann. regni Francorum*, éd. Kurze, p. 174 ; Boretius-Krause, t. II, p. 10) et mourut en 836 (Thégan, *Hist.*, c. 55 ; *SS.*, t. II, p. 602). Les dates, quoi qu'on en ait dit (cf. Parisot, *op. cit.*, p. 165, n. 4), ne

une femme nommée Engeltrude, fille d'un comte Matfrid qui nous paraît devoir être identifié avec le comte d'Orléans de ce nom.

s'opposent donc pas à ce que ce personnage ait été le père d'Engeltrude, laquelle commença, en 856 ou 857, ses courses vagabondes. Celle-ci aurait hérité de son père les domaines sis dans les pays rhénans, au sujet desquels Jean VIII écrivait en 878 au roi Louis, fils du Germanique et à l'archevêque Liutbert de Mayence (JAFFÉ, nos 3211 et 3267) les deux lettres dont nous avons déjà parlé (cf. *supra*, p. 87).

D'autre part, nous rencontrons un Matfrid comte et possesseur de grands biens dans les pays de Juliers, de Zülpich, de l'Eifel, mentionné dans de nombreux diplômes de 843 à 867 (BŒHMER-MUEHLBACHER, nos 1075, 1079, 1080, 1098, 1245, 1253 et 1280). DÜEMMLER (*Ostfr. Reich*, t. I, p. 119) et PARISOT (*loc. cit.*) en ont fait non sans vraisemblance le fils du précédent. On peut remarquer d'ailleurs, en faveur de l'opinion qui le rattache ainsi, par son père, au royaume de l'Ouest, que plusieurs des diplômes dans lesquels il intervient sont relatifs à l'abbaye de Saint-Denis. Or, ce fidèle de Lothaire II, encore vivant en 867, ne peut avoir été le père d'Engeltrude, qui est dit défunt en 863 dans le canon IV des actes du concile de Rome (*Ann. Bertin.*, a. 863, p. 63). Il faudrait donc dédoubler le second des comtes Matfrid dont nous venons de parler, ce à quoi semble s'opposer la série assez continue des mentions relatives à ce personnage. Nous considérons comme plus vraisemblable d'admettre qu'Engeltrude était fille du comte d'Orléans, sœur par conséquent du second comte Matfrid, ayant comme lui recueilli dans la succession paternelle des biens sis dans les pays rhénans.

M. PARISOT, *op. cit.*, p. 164 et p. 500, n. 3, d'après KRUEGER, *Die Ursprung des Hauses Lothringen-Habsburg*, p. 8-10, avait, au contraire, fait d'Engeltrude la petite-fille du comte d'Orléans. On peut résumer son système dans le tableau suivant :

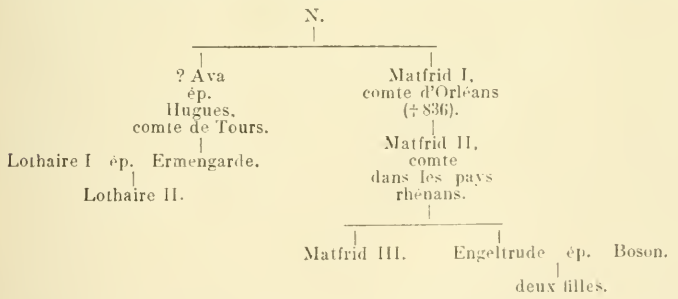

Nous proposons, au contraire, la généalogie suivante :

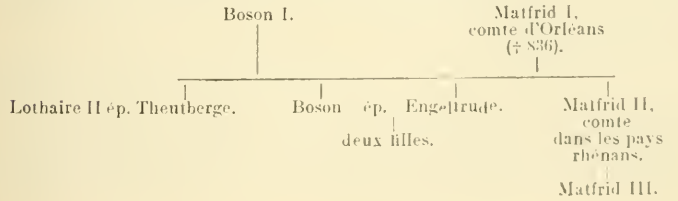

Mais celle-ci, en 856 ou 857 [1], l'abandonna pour courir le monde en compagnie d'un amant, un de ses vassaux du nom de Wangier [2]. Elle quitta l'Italie et se rendit très probablement dans les états de Charles le Chauve, où il semble qu'elle ait séjourné au moins quelque temps avant de gagner ceux de Lothaire II [3]. Si en effet en 859 les évêques, réunis à Savonnières, près de Toul, s'occupèrent de la fugitive [4], si, en février 860, il en fut de même à Aix où les prélats lorrains s'étaient réunis pour examiner l'affaire d'Engeltrude [5], le roi de la France occidentale paraît avoir momentanément aussi reçu dans son royaume l'épouse infidèle du comte Boson [6].

Remarquons que Matfrid II avait également des bénéfices dans le voisinage de l'Italie, car il avait reçu de l'empereur Lothaire la Valteline, enlevée à l'abbaye de Saint-Denis, au cours des guerres civiles (Tardif, *Cartons des Rois*, n° 168). Ce fait est à rapprocher du mariage de sa sœur avec un comte italien, et peut être cité comme une nouvelle preuve de la diffusion des familles d'origine austrasienne sur tous les points de l'empire franc. Quant à Matfrid III, nous le considérons comme étant celui qui disputa plus tard aux filles d'Engeltrude, dont il était le parent, l'héritage de leur mère (Jaffé, n° 3168 ; Migne, t. CXXVI, p. 787. Dans ce texte, il est dit *proximus* d'Engeltrude et *cognatus* de ses filles). C'est par une confusion entre les noms *Matfridus* et *Magnifredus*, que M. Baudi di Vesme (*I conti di Verona*, dans le *Nuovo Archivio Veneto*, t. XI, p. 267) a voulu rattacher Engeltrude, dont il donne une histoire fort incomplète, à la famille des comtes Mainfroi de Lodi et de Turin.

1. Cette date approximative se déduit des expressions employées en 863 par Nicolas I dans sa lettre aux évêques de Gaule (Jaffé, n° 2748, *Ann. Bertin.*, p. 65. *Ann. Fuld.*, p. 59) : « Ecce jam per septem circiter « annos hac atque illac vagabunda discurrit. » Cela concorde avec les indications d'Hincmar (*De divortio Lotharii*, p. 671), d'après lequel, à la date de 860, Engeltrude aurait quitté son mari « circiter per trien- « nium ». M. Parisot, *op. cit.*, p. 170, se prononce pour l'année 857-858. Dès 858, une sorte de circulaire du pape Benoît III enjoint à l'empereur, aux rois et aux évêques, de contraindre la fugitive à revenir auprès de son époux (Jaffé, n° 2673).

2. Son nom se trouve dans Réginon, *Chronique*, a. 866, p. 84. La lettre de Benoît III, citée à la note précédente, dit simplement « cum « adultero transmigraverit », sans donner de nom. Cf. Mansi, t. XV, p. 334.

3. M. Schroers, *Hinkmar*, p. 206 et M. Parisot, *op. cit.*, p. 165, n. 8, admettent, au contraire, qu'elle se réfugia sur-le-champ dans le royaume de Lorraine, mais les textes que nous citons plus loin nous semblent s'opposer à cette manière de voir.

4. Hincmar, *De divortio Lotharii*, interr. XXII, p. 676.

5. *Ibid.*, p. 680.

6. On ne peut, comme l'a remarqué Schroers (*loc. cit.*), tirer des mots « hac atque illac » de la lettre synodale de Nicolas I, citée plus haut (n. 3, Jaffé, n° 2748) un argument en faveur de séjours successifs d'Engeltrude dans plusieurs des royaumes francs. Mais Hincmar (*De divortio Lotharii, Quaest.* V, Migne, t. CXXV, col. 1754) paraît dire que ce n'est qu'après l'entrevue de Coblence, en 860, qu'Engeltrude se

C'est néanmoins auprès de Lothaire II qu'Engeltrude ne devait pas tarder à trouver un appui plus durable. Celui-ci était son parent ou tout au moins son allié, et il avait pour adversaires les ennemis d'Engeltrude, les frères de Theutberge. Dans les deux causes d'autre part étaient engagés certains principes canoniques dont la solution pouvait intéresser Lothaire. Ce que demandait en effet Boson, c'était seulement de voir sa femme reprendre la vie commune[1]. Engeltrude, au contraire, paraît avoir cherché à obtenir un jugement épiscopal qui la dispensât d'une manière quelconque de cette obligation. Or, si le droit de prendre une autre femme, pour ne pas être contraint par la faiblesse de la chair à vivre dans le concubinage, était reconnu à Boson[2], il y aurait eu là un précédent pour justifier les théories de Lothaire II relatives à son droit d'épouser Waldrade, du vivant de Theutberge. C'est d'ailleurs auprès des deux principaux conseillers de Lothaire II dans l'affaire du divorce, Gunther de Cologne[3] et Theutgaud de Trèves[4], qu'Engeltrude paraît avoir trouvé plus particulièrement un appui[5]. C'étaient

rendit auprès de Lothaire II. D'autre part, Charles le Chauve reconnaît que des lettres pontificales lui ont été adressées dans lesquelles « invenimus nos increpatos cur fornicarios in regno nostro immorari « permittamus et non solum ipsam feminam sed et omnes faventes faci- « nori ejus » (*Conventus apud Saponarias*, de 862, c. IV; BORETIUS-KRAUSE, t. II, p. 160). — C'est peut-être à ce passage ou à ce séjour d'Engeltrude dans les Etats de Charles le Chauve qu'il faut rattacher la lettre de Nicolas I aux évêques de Gaule, leur enjoignant d'excommunier Engeltrude si celle-ci ne rentre pas en Italie (JAFFÉ, n° 2684). — La lettre de Benoît III de 858 (JAFFÉ, n° 2673) dit en parlant des premières courses d'Engeltrude « ad Gallias transmigraverit », mais ce terme assez général pourrait s'appliquer au royaume de Lothaire II.

1. Il ne demandait contre elle, d'après Hincmar, aucun châtiment, et ne l'accusait d'aucun crime, mais seulement d'une grande négligence dans l'accomplissement de ses devoirs d'épouse : « Sicut ipse « Boso dixit, eidem mulieri, quae caro sua est, nullum crimen impingit, « sed non modicam negligentiam quia ab ejus se substraxit servitio et, « quantum ex ipsa est, ipsum moechari fecit. » (*Responsio ad interr. Guntharii*, MIGNE, t. CXXV, col. 156.)

2. Le texte cité à la note précédente montre que Boson accusait Engeltrude de le mettre pour ainsi dire dans l'obligation de prendre des concubines, et l'on peut le rapprocher d'un autre passage d'Hincmar relatif à la même affaire (*De divort. Loth.*, *interr.*, XXII, col. 739): « Et si non ex consensu propter continentiam sed propter discidium « aliquod separare voluerint, vel eorum fragilitati, si separati se conti- « nere nequiverint vel reconciliari voluerint, auctoritate sua posse con- « sulere... sicut Bosonis mulier... »

3. Sur ce personnage, cf. PARISOT, *op. cit.*, p. 152 et *passim*.

4. Sur ce personnage, cf. *ibid.*, p. 154 et *passim*.

5. Nous exposons plus bas leur rôle dans cette affaire. Cf. aussi la lettre de Nicolas I aux évêques du royaume de Louis le Germanique (JAFFÉ, n° 2886 ; MANSI, t. XV, c. 336).

eux qui donnaient « asile à sa prostitution[1] » et c'est au diocèse de Cologne[2] qu'elle séjournait plus spécialement depuis l'époque à laquelle elle avait cherché un refuge dans les états de Lothaire II.

Ce fut, semble-t-il, d'abord au pouvoir pontifical que s'adressa Boson pour faire cesser cet état de choses. Dès l'année 859 peut-être[3], un concile, tenu sans doute à Milan et présidé par l'archevêque de cette ville, Tadon, prononça l'anathème contre la fugitive et ses partisans, sans nul effet d'ailleurs. A Savonnières, la même année, on attira l'attention des évêques sur la situation[4]. Mais nous ne savons s'il y eut quelque discussion, et si les prélats se livrèrent à un examen de l'affaire. La question fut, comme nous l'avons dit, reprise au mois de février de l'année suivante, au second synode d'Aix, mais cette fois presque exclusivement par des évêques lorrains, qu'assistaient cependant Wénilon, métropolitain de Rouen, Hildegaire, évêque de Meaux, et Hilduin, d'Avignon[5]. Boson fut cité à comparaître, mais paraît avoir refusé de reconnaître la compétence de ceux qui prétendaient le juger et il fit défaut[6].

1. C'est du diocèse de Cologne, en effet, que, selon les violentes expressions du souverain pontife « tam Waldrada quam Engeltrudis, « uxor Bosonis, prostitutionis suae sibi lupanaria praeparaverant ». JAFFÉ, n° 2886 : MIGNE, t. CXIX, col. 1163.

2. HINCMAR, *Responsio ad Guntharium* (MIGNE, t. CXXV, col. 156): « Et tu episcopus in cujus parrochia immoratur. » Cf. lettre de Lothaire II à Nicolas I (BOEHMER-MUEHLBACHER, n° 1269 ; MANSI, t. XV, col. 384) : « Nos..... Gunthario quia tunc in sua parrochia erat « [Engeltrudis]. »

3. Les canons de ce concile ne nous sont point parvenus et il ne nous est connu que par les actes du Concile de Latran de 863 (*Ann. Bertin.*, p. 64 : « Sententiam quam a sede apostolica in Ingildrudem uxorem « Bosonis sanctissimus frater noster Mediolanensis archiepiscopus Tado « et ceteri coepiscopi nostri petiverant emittendam. » MANSI, t. XV, col. 609, se borne à indiquer le concile de Milan vers 860. Nous considérons comme plus vraisemblables les conclusions de SDRALECK (*Hinkmars von Reims kanonist. Gutachen...*, p. 186) et de M. PARISOT (*op. cit.*, p. 166) qui reportent l'assemblée à 859 ou aux premiers mois de 860. Le premier nous semble même devoir être dans le vrai lorsqu'il suppose que le synode de Milan fut antérieur au congrès de Savonnières. Il est probable qu'il s'est produit quelque chose, peut-être l'annonce de l'anathème prononcé, pour amener, à la dernière de ces deux réunions. — C'est à l'excommunication prononcée à la demande des prélats réunis à Milan que Charles le Chauve, à la seconde assemblée de Savonnières (*Ann. Bertin.*, a. 862, p. 61) paraît avoir fait allusion.

4. HINCMAR, *De divort. Lotharii*, interr., XXII, col. 739 : « Bosonis « mulier de qua in synodo apud Leucorum civitatem habita fuimus cum « interpellatione commoniti. »

5. *Synodus Aquensis* II, dans BORETIUS-KRAUSE, t. II, p. 466.

6. HINCMAR, *loc. cit.*, col. 743. — L'archevêque de Reims est également opposé à la prétention des évêques lorrains de juger Engeltrude (MANSI, t. XV, col. 789).

Il se rendit au contraire au mois de juin à l'entrevue qui eut lieu à Coblence entre Charles le Chauve, Louis le Germanique et Lothaire II[1]. C'est très vraisemblablement sa souscription qui figure parmi celles des trente-trois laïques qui signèrent le traité alors juré[2], plutôt que celle de son neveu, Boson, fils de Bivin, comme on l'a dit à tort[3]. Mais cette réclamation demeura sans effet auprès du roi de Lorraine et de ses évêques. Les derniers soutenaient que ce prince commettrait un acte inhumain en livrant une de ses parentes aux persécuteurs de celle-ci, alors surtout qu'Engeltrude menaçait, si son protecteur l'abandonnait, de se réfugier au milieu des Normands[4].

Aussi Boson dut-il se rendre encore une fois[5] pour cet objet auprès de Charles le Chauve[6] à Tusey[7], le 22 octobre 860. Il était por-

1. Hincmar, *op. cit.*, *Quaest. V*, *ibid.*, col. 691 : « Sed et de Bosonis « muliere, de qua idem Boso apud Confluentes reclamavit. » Les *Quaestiones*, comme le dit Hincmar lui-même, sont de quelques mois postérieures à la partie principale du traité, qui est elle-même d'une époque un peu antérieure à celle de l'entrevue de Coblence (cf. Schroers, *Hinkmar*, p. 189).

2. Boretius-Krause, t. II, p. 154. — L'identification que nous proposons est aussi celle que M. Muelhbacher (*Deutsche Geschichte unter den Karolingern*, p. 510) admet, et que M. Parisot (*op. cit.*, p. 137 n. 2) paraît juger la plus vraisemblable. Ce dernier pense, en outre, que Boson, en cette occasion, représentait peut-être l'empereur, ce qui nous semble assez conjectural.

3. Eccart, *Commentarii de rebus Franciae orientalis*, t. II, p. 476 ; Gingins, *Bosonides*, p. 39, qui n'a pas connu le texte d'Hincmar, ou a jugé plus sage de le dissimuler. M. Bourgeois, *Le Capitulaire de Kiersy*, p. 83 et 92, a suivi Gingins. Duemmler, *Ostfr. Reich*, t. II, p. 5, n. 2, voit dans ce personnage « der jungere Boso » sans que l'on sache très exactement ce qu'il entend par là.

4. Hincmar, *De divort. Lotharii, interr.* XXII, col. 473 et *Quaest. V*, col. 754. Il dit ailleurs également que l'archevêque de Cologne alléguait pour la défense d'Engeltrude que celle-ci avait fui « timore mortis perterrita » (*Responsio ad Guntharium*, Migne, t. CXXV, col. 156).

5. M. Parisot, *op. cit.*, p. 178, suppose que dans l'intervalle qui sépare l'assemblée de Coblence de celle de Tusey, Boson était retourné auprès du pape pour obtenir de celui-ci les nouvelles lettres avec lesquelles il revint en Gaule.

6. La présence de Boson à Tusey est indiquée par les actes de l'assemblée de Savonnières de 862 (Boretius-Krause, t. II, p. 160, c. IV. Sur cette assemblée, cf. *Ann. Bertin.*, a. 862) : « Quando ad Tusiacum « veni... adportavit mihi Boso ex parte domni apostolici epistolas. » D'après ce qui est dit dans le texte de 862 de l'objet de l'assemblée de Tusey à laquelle assista Boson, il est certain qu'il est fait allusion à celle qui se tint en ce lieu en 860 (Mansi, t. XV, col. 357). Cela concorde, du reste, avec la présence du mari d'Engeltrude à Coblence dans le courant de la même année. Cf. au sujet des doutes sans fondements émis sur la réalité de la présence de Boson à Tusey, Parisot, *op. cit.*, p. 178, n. 2.

7. Meuse, commune Vaucouleurs, arr. et cant. Commercy.

teur de lettres dans lesquelles le pape Nicolas Ier invitait Charles à refuser à la fugitive un asile dans ses États [1], et d'autres missives, de contenu à peu près semblable, que Charles était chargé de transmettre à son neveu. Gingins a cru encore [2] qu'il s'agissait du futur comte de Vienne, qui aurait alors été chargé par Lothaire II, son oncle, d'un « message confidentiel auprès de Charles le Chauve [3] ». Mais l'historien suisse altère le passage qu'il cite, en prêtant de plus au roi Charles un langage des plus barbares [4]. Il suffit de recourir au texte correct pour constater que ce fut bien Boson, mari d'Engeltrude, qui assista à l'assemblée de Tusey [5].

Mais ni les réclamations de Boson, ni les lettres pontificales que devaient appuyer les efforts de Charles le Chauve [6], n'eurent en 860 plus de succès qu'auparavant. En 863, Engeltrude se trouvait encore dans les États de Lothaire [7]. A cette date fut tenu à Metz un concile auquel assistaient deux légats pontificaux, Radoald, évêque de Porto, et Jean, évêque de Cervia. L'objet principal de l'assemblée était de s'occuper de l'union contractée par le roi avec Waldrade, mais elle fut également amenée à chercher à résoudre, sur l'invitation du souverain pontife, la question d'Engeltrude. Nous n'avons pas ici à entrer dans le détail des actes du concile [8]. Qu'il nous suffise de rappeler que les envoyés du Saint-Siège s'étaient laissés corrompre par les intrigues de Lothaire et de ses partisans. Aussi semblent-ils n'avoir fait entendre aucune protestation lorsque Gunther et Theutgaud eurent mutilé et altéré les lettres relatives à la femme de Boson, et que le concile, trompé par les documents ainsi falsifiés, donna l'absolution à l'épouse coupable [9]. Aussi

1. Jaffé, n. 2685.
2. *Bosonides*, p. 39.
3. Nous n'avons pas à insister pour montrer combien est peu vraisemblable la supposition de Gingins, que Boson, comme parent de Theutberge, devait jouir de la faveur de Lothaire II, alors au plus fort de sa lutte contre son épouse légitime.
4. « Quando ad Tusiacum veni adportavit mihi Boso ex parte nepoti « nostro apostolicas epistolas (!!) » (*Bosonides*, *loc. cit.*).
5. « Quando altera vice pro his quæ dixi tractandis (cf. *ibid.*, c. II) « ad Tusiacum veni, adportavit mihi et episcopis regni nostri Boso ex parte « domni apostolici epistolas... quasdam nepoti nostro... mittendas... « quasdam autem nobis legendas » (Boretius - Krause, *loc. cit.*). — La rédaction de ce texte est même curieuse, car elle prouve que lorsqu'à cette époque on parlait de Boson, il suffisait de dire « ipsa femina » pour que l'on sût qu'il s'agissait d'Engeltrude.
6. Jaffé, n° 2685.
7. A Savonnières, en 862, Charles le Chauve rappelle également que c'est en Lorraine que se trouve Engeltrude, et en fait l'un de ses griefs contre son neveu (*Ann. Bertin.*, a. 862, p. 60).
8. Cf. Parisot, *op. cit.*, p. 229-231.
9. Jaffé, n° 2886 ; Migne, t. CXIX, col. 1167 ; *Vita Nicolai I Papae*, c. XLVIII et XLIX, dans le *Liber Pontificalis*, éd. Duchesne, t. II, p. 160.

lorsque, la même année, Nicolas Ier eut cassé les actes du pseudo-concile et déposé les deux métropolitains coupables, lançait-il une fois de plus contre Engeltrude une nouvelle excommunication dont la coupable ne devait être relevée qu'au cas où elle se déciderait à rentrer en Italie, auprès de son époux, et à venir elle-même à Rome implorer son pardon[1].

Cependant c'est seulement en 865 que Nicolas Ier put croire un instant être arrivé à un résultat. A cette époque, un nouveau légat pontifical, Arsène, évêque d'Orta, était envoyé en Gaule. Il se rendit d'abord dans les États de Lothaire II, et c'est là qu'il cita Engeltrude à comparaître devant lui. L'accusée se garda de venir au rendez-vous qui lui était assigné[2]. Aussi, au mois de juillet, le légat, qui se trouvait alors à Attigny[3] en même temps que Charles le Chauve et Lothaire, renouvelait l'anathème, lancé deux ans auparavant au concile de Rome[4], et le faisait confirmer par les évêques présents à l'entrevue des deux souverains[5]. Il est probable qu'Engeltrude dut comprendre que le rapprochement entre Charles et Lothaire était de mauvais augure pour elle[6]. En effet le prince, que le légat devait un peu plus tard décider à reprendre Theutberge, n'eût sans doute pas continué à soutenir Engeltrude, dont la cause lui tenait autrement moins à cœur que celle de Waldrade. C'est là sans doute ce qui fit qu'Arsène, en passant par Worms[7] pour regagner l'Italie, y trouva Engeltrude. Celle-ci se joignit au légat, promettant sous la foi du serment de rentrer avec lui en Italie et de se réconcilier avec l'Église[8]. Elle se mit en effet en route avec Arsène, mais au moment de franchir le Danube, sous prétexte de se procurer des chevaux auprès d'un de ses parents, elle abandonna son compagnon, pour chercher cette fois un abri dans le royaume de Louis le Ger-

1. *Concilium Lateranense*, c. IV, dans *Ann. Bertin.*, a. 863, p. 65.
2. *Epistola Arsenii*, MANSI, t. XV, p. 327.
3. Attigny, Ardennes, arr. Vouziers, chef-lieu de canton.
4. *Ann. Bertin.*, a. 865, p. 78.
5. RÉGINON, *Chronique*, a. 866, p. 84. Cet auteur, grâce à la collection canonique qu'il avait entre les mains, est généralement bien informé quant à ces événements, et nous ne voyons pas de raison pour révoquer en doute l'exactitude de son renseignement, bien qu'il soit seul à le fournir.
6. C'est l'opinion de M. PARISOT, *op. cit.*, p. 281, qui nous semble extrêmement vraisemblable.
7. RÉGINON, *Chronique*, *loc. cit.*
8. *Ibid.*, p. 85. Réginon utilise une lettre d'Arsène, ce qui est encore une marque de la connexité qui existait entre les deux affaires d'Engeltrude et de Waldrade, puisque c'est une collection canonique relative au divorce de Lothaire II que l'abbé de Prüm a eu entre les mains pour composer sa chronique.

manique[1], pendant que l'évêque déçu lançait contre elle un nouvel anathème[2].

Quant à son mari, on ne le voit plus agir en cette circonstance comme il l'avait fait en 860. En 867 une lettre de Nicolas Ier montre qu'il n'avait pas encore pu décider Engeltrude à venir reprendre sa place auprès de lui[3]. Il restait d'ailleurs établi en Italie et y jouait un certain rôle, car il faut très vraisemblablement l'identifier avec l'un des généraux de l'empereur Louis II mentionnés en 871[4]. A cette date 20,000 Sarrasins venaient de débarquer sur les côtes de Bénévent ; l'empereur envoya contre eux des troupes franques et lombardes commandées par Unroch, marquis de Frioul, par un certain Agefrid, et par Boson. Les chrétiens remportèrent une victoire complète et la plupart des Sarrasins périrent sous leurs coups ou dans les eaux du Vulturne[5]. On perd ensuite quelque temps de vue le personnage, mais c'est lui sans doute qu'il faut reconnaître dans le comte Boson, *missus* impérial, qui préside avec Ansbert, archevêque de Milan, un plaid tenu dans cette ville le 28 décembre 874[6]. Il était mort avant 878[7]. Engeltrude, à cette époque, avait très probablement aussi cessé de vivre[8], et leurs filles disputaient leur héritage aux prétentions d'un comte Matfrid, leur cousin[9], et d'un certain bâtard Gotfrid[10], dont la filiation est inconnue.

1. C'est ce qui résulte de la lettre de Nicolas Ier citée plus bas. Si Engeltrude était repoussée par Charles le Chauve, si elle craignait de voir Lothaire II l'abandonner, les Etats de Louis le Germanique étaient en effet les seuls où elle pût espérer trouver un abri.

2. Réginon, *loc. cit.*

3. Lettre à Louis le Germanique du 7 mars 867 (Jaffé, n° 2874 ; Mansi, t. XV, p. 325) : « Vir ejus innocens videlicet in ejus absentia « hinc inde labore non modico fatigatur quoniam nec ipsi reconciliari « absenti praevalet, nec alterius, ea vivente, consortium ei conjugale « conceditur. » Cf. aussi Parisot, *op. cit.*, p. 281, n. 4.

4. L'identification a déjà été proposée par le P. A. Lapôtre, *Jean VIII*, p. 292.

5. André de Bergame, *Histor.*, c. xv (*Script. rer. Lang.*, p. 228). — Sur l'importance de cette défaite, cf. la traduction d'un fragment d'annales arabes dans Amari, *Bibliotheca Arabo-Sicula*, éd. in-fol., p 71.

6. Muratori, *Ant. ital.*, t. V, col. 987. — Nous avons déjà relevé pour cette période une lettre du pape Jean VIII qui doit avoir été adressée au mari d'Engeltrude (*supra*, p. 68).

7. Lettre de Jean VIII au comte Matfrid (Jaffé, n° 3168 ; Mansi, t. XVII, p. 89, n° cix).

8. Jean VIII ne le dit pas expressément dans la lettre précitée, mais il y est question d'*hereditas suscipienda* par Matfrid son parent.

9. Sur ce personnage, cf. *supra*, p. 300. — Les biens constituant cet héritage étaient situés au diocèse de Mayence, par conséquent dans les Etats de Louis de Saxe, mais le mariage d'Engeltrude avec un comte italien ne l'empêchait pas de conserver la libre disposition de ces terres.

10. Lettre de Jean VIII à Liutbert de Mayence, Jaffé, n° 3167.

APPENDICE IV

EXAMEN DE DIVERSES HYPOTHÈSES GÉNÉALOGIQUES

§ 1. « BEUVES, COMTE D'ARDENNES ».

§ 2. L'ORIGINE ÉDUENNE DE BOSON.

§ 3. L'ORIGINE ANGLO-SAXONNE DE LA FEMME DE LOUIS L'AVEUGLE.

§ 1. « BEUVES, COMTE D'ARDENNES »

On attribue souvent à Bivin, père de Boson, le titre de *comte d'Ardennes*[1]. Cette appellation est en quelque sorte consacrée[2] et paraît d'accord avec le fait que la *villa* de Villance, à propos de laquelle plusieurs chartes mentionnent le personnage, était située dans le *pagus Arduanensis*[3]. L'historien des « Bosonides » en particulier[4], parle sans hésitation de « Beuves, comte d'Ardennes », comme si l'attribution de cette qualité au père de Boson était hors de doute. Elle avait cependant déjà été révoquée en doute, à la fin du XVIIIe siècle, par le chanoine Ernst[5], qui remarque avec raison que « ni les Annales de Saint-Bertin, qui parlent quelquefois de Boson, ni d'autres anciens ne la lui ont connue[6] ».

1. N. VIGNIER, *Burgondionum Chronicon*, p. 61 ; PARADIN, *Ann. de Bourgogne*, p. 104 ; BOUCHE, *Hist. et Chor. de Provence*, t. I, p. 759 ; D'ELBÈNE, *De regno Burgundiae*, p. 43 ; BOUIS, *Royalle couronne d'Arles*, p. 127 ; A. DUCHESNE, *Hist. de Bourgogne*, t. I, p. 188 ; DUNOD, *Hist. du IIe Roy. de Bourgogne*, p. 88 ; MILLE, *Hist. de Bourgogne*, t. III, p. 111 ; TERREBASSE, *Hist. de Boson*, p. 13.
2. UL. CHEVALIER, *Bio-bibliographie*, v° Boson.
3. Sur ce *pagus*, cf. PIOT, *Les Pagi de la Belgique*, p. 136, qui le distingue du comté. Villance se trouva plus tard dans le *pagus Faminis*, démembrement du *pagus Arduanensis*.
4. GINGINS, *Bosonides*, p. 39.
5. *Mémoire sur le comté d'Ardennes*, 1793, publié en 1858 dans le *Compte rendu de la commission royale d'histoire de Belgique*, 2e série, t. X. Il cherche surtout à combattre l'opinion de ceux qui voudraient rattacher à la famille de Boson les origines de la maison d'Ardennes.
6. *Mém. cit.*, p. 229.

La source du renseignement, pour la plupart des historiens modernes, c'est l'*Histoire de Provence,* d'Honoré Bouche. Celui-ci paraît l'avoir emprunté lui-même à un auteur qu'il combat souvent, César de Nostre-Dame. Nostre-Dame, à son tour[1], en ce qui concerne Bivin, qu'il appelle « Bœuf », renvoie à Pierre de Sainct-Julien de Balleure, et à son traité de l'*Origine des Bourgongnons.* Ce dernier ne cite pas toujours ses autorités, mais allègue assez souvent celle de « Bugnonius », auquel il paraît avoir emprunté à peu près tout ce qu'il dit du personnage qu'il désigne sous le nom de roi Bœuf[2]. Or, le *Chronicon urbis Matissanae* de « Bugnonius », publié à Lyon en 1559[3], est la reproduction d'un texte du début du XVIe siècle, non encore imprimé à cette époque, le *De urbe et antiquitatibus Matisconensibus Liber* de l'avocat Jean Fustaillier[4]. C'est dans l'œuvre de Fustaillier, imprimée seulement en 1846[5], mais composée entre 1500 et 1520, que l'on trouve à notre connaissance, le plus ancien texte, donnant à Bivin la qualité de comte d'Ardennes. « Erat autem », dit-il[6], « Boso filius comitis Ardemiae, cui Boninus nomen fuit. » Le passage est, bien entendu, textuellement reproduit dans le *Chronicon urbis Matissanae*[7]. D'après quelques rares citations et par la comparaison des textes il est possible de voir que cette partie du récit est à peu près exclusivement empruntée à « Annonius », c'est-à-dire au continuateur d'Aimoin, et, dans Bugnonius du moins, à Paul-Émile. Or, ce dernier ne donne ni le nom ni le titre du père de Boson. C'est donc à Aimoin que Fustaillier a emprunté ou cru emprunter[8] la mention du comté d'Ardennes, qui de là, par l'intermédiaire de Bugnonius, a passé dans Nicolas Vignier et les autres auteurs dont nous avons cité les principaux[9]. Mais Fustaillier, écrivant dans le premier quart du XVIe siècle, n'a pu avoir à sa disposition que des manuscrits de la continuation

1. *Hist. et Chron. de Provence*, p. 406.
2. *De l'origine des Bourgongnons*, p. 308.
3. *Chronicon urbis Matissanae.* Lyon, 1559, in-4°.
4. QUÉRARD, *Les supercheries littéraires dévoilées*, t. I, col. 589.
5. Jo. FUSTAILLIERIUS, *De urbe et antiquitatibus matisconensibus Liber,* pub. par Yemeniz. Lyon, 1846, in-8°.
6. P. 17.
7. P. 17.
8. Nous disons cru emprunter, car Fustaillier, en divers passages de son livre, fait preuve d'une certaine imagination.
9. *Burgundionum Chronicon,* p. 61. L'ouvrage de Vignier a constitué une source d'une certaine importance pour les historiens du XVIIe siècle. Lui-même renvoie à Bugnonius, et ne paraît avoir connu primitivement le texte d'Aimoin que par son intermédiaire, car il orthographie comme lui *Bonini* au lieu de *Bovini.* Le *n* a d'ailleurs été corrigé en *v* par l'auteur lui-même sur l'exemplaire de son œuvre actuellement conservé au département des imprimés de la Bibliothèque Nationale (Lk² 329).

d'Aimoin, ou l'édition *princeps* de 1514[1]. Or celle-ci donne correctement le texte de la continuation empruntée aux Annales de Saint-Bertin[2]. Cela n'empêche pas certains auteurs[3] de renvoyer formellement à son texte pour prouver que Boson était fils de Beuves, comte d'Ardennes. L'erreur de Fustaillier est assez singulière. On peut supposer qu'il a simplement voulu ajouter un détail intéressant à son texte, mais il resterait à expliquer pourquoi cet auteur mâconnais a été choisir le comté d'Ardennes pour l'attribuer au père d'un comte d'Autun, duc de Provence[4]. On pourrait peut-être aussi faire une autre hypothèse. Ni Fustaillier, ni aucun des auteurs qui lui ont emprunté son renseignement, ne mentionnent qu'en 869 Bivin était « feu » (*quondam*) ou avait été « jadis » comte. En d'autres termes on n'y retrouve pas l'équivalent du *quondam* des Annales de Saint-Bertin. Il serait donc peut-être possible de supposer qu'il faut voir dans *Ardemiae* ou *Ardennae* un mot qui remplace ce *quondam*, ce qui graphiquement est admis avec l'orthographe *condam*, qui peut se confondre avec *ardenn*. Nous ignorons d'ailleurs comment la confusion s'est produite. Peut-être, et c'est le plus vraisemblable, Fustaillier n'a-t-il connu que des manuscrits d'Aimoin[5], peut-être y a-t-il eu dans ses notes ou sur le manuscrit qu'il envoya à l'impression une erreur de lecture, suivie d'une insuffisante correction des épreuves. En tout cas, il y a dans le *Chronicon urbis Matissanae* assez de noms altérés pour permettre une hypothèse de ce genre[6].

1. Aimoni monachi. Be || nedictini diserti et veridici quorumdamque aliorum ve || nerabilium ejusdem professionis patrum de regum || procerumque Francorum origine gestisque clarissimis || usque ad Philippum Augustum libri quinque nunc pri || mum impressi cum gratia et privilegio regis in tergo hujus exprimendo || venumdantur in edibus Joannis Parvi et Ascensianis. [Paris. 1514, in-fol.].

2. Fol. cxvii v°. « Carolus in villa Duciaco VII Idus octobris certo « nūtio compiēs obiisse pridie nonas octobris Hirmintridem vxorem suam « in monasterio Sancti Dyonisii ubi et sepulta ē exequente Bosone filio « Buvini quondam comitis hoc missaticum .. »

3. Vignier, *loc. cit.* ; Duchesne, *Hist. de Bourgogne*, p. 128 et 208. César de Nostre-Dame. p. 67, qu'il faut citer en des questions de ce genre. Il est vrai qu'il est difficile de déterminer ce que l'on affirme avoir trouvé dans Aimoin. Les expressions employées par C. de Nostre-Dame sont telles que l'on pourrait croire que d'après lui le continuateur d'Aimoin rattache Boson à la famille de Charlemagne.

4. Il ne connaissait pas les chartes relatives à Villance, publiées seulement en 1724 dans l'*Amplissima Collectio* de Martène et Durand.

5. Ni dans les manuscrits de Paris du continuateur d'Aimoin que nous avons pu voir à Paris (Lat. 5925 H, fol. 105 ; 19657, fol. 148 ; 15046, fol. 269 v°; 12712, fol. 165) ni dans celui de Rome, ne se trouve de passage expliquant le texte de Fustaillier.

6. Dans le passage qui nous occupe seulement, on a *Bonimus* pour *Buvinus*, *Hymitandis* au lieu de *Hirmentrudis*, *Rachildeni* pour *Richildem*.

Le plus sûr est donc, en ce qui concerne Bivin, de s'en tenir au témoignage d'Hincmar et à celui des diplômes et de ne pas lui attribuer sur la région de l'Ardenne une autorité qu'aucun texte contemporain ne nous autorise à lui donner.

§ 2. LE TESTAMENT DU COMTE ECCARD ET L'ORIGINE ÉDUENNE DE BOSON

Les historiens de Boson ont souvent utilisé un document très intéressant, le testament par lequel un comte nommé Eccard lègue à l'abbaye de Fleury ou Saint-Benoît-sur-Loire le domaine de Perrecy et recommande à ses exécuteurs testamentaires de distribuer à diverses personnes des bijoux ou des livres. Les relations de parenté de ces légataires avec le comte Eccard sont souvent indiquées et donnent au document un grand intérêt généalogique.

Eccard, fils de Childebrand et de Duma, est cité pour la première fois en 838 dans un diplôme de Pépin Ier d'Aquitaine, par lequel ce prince lui accorde en bénéfice le fisc de Perrecy [1]. Ce domaine lui fut ensuite confirmé par un diplôme de Louis le Pieux du 29 décembre 839 [2]. Il était sans doute parent, — neveu ou cousin [3], — d'un Eccard tué à Angoulême en 844 [4], lequel paraît avoir été père d'un fils nommé aussi Eccard [5]. Le comte dont nous nous occupons fut sans doute fait prisonnier [6] à la même bataille d'Angoulême. En 859, il est probable qu'il trahit Charles le Chauve pour passer à Louis le Germanique, car c'est comme *missus* de ce dernier qu'il semble avoir été chargé, en même temps qu'un certain Théoderic, sans doute son frère, de délivrer à l'archevêque Wénilon le monastère de Sainte-Colombe de Sens [7].

Il est possible qu'il ait été, à la suite de ces événements, privé de ses « honneurs », car le 30 août 860 Charles le Chauve donne à l'abbaye de Saint-Denis la *villa* de Marnay en Morvois [8] qu'avaient

1. Mabille, *Le royaume d'Aquitaine*, p. 14. *Cartul. de Perrecy*, n° 10.
2. Boehmer-Muehlbacher, n° 970.
3. Mabille, *op. cit.*, p. 14, donne la parenté comme certaine, non le degré, et fait de l'Eccard, tué à Angoulême, le cousin d'Eccard du testament. Mais on peut faire du premier un frère de Childebrand.
4. *Ann. Bertiniani*, p. 31.
5. L' « Eccard fils d'Eccard » du testament.
6. En raison de la manière dont la phrase est conçue, nous ne croyons pas que l' « item Eokardus » des *Ann. Bertiniennes* désigne l'un des deux fils de l'Eccard tué, faits prisonniers dans cette même bataille, et nous appliquons cet « item Eokardus » à l'Eccard du testament.
7. *Libellus proclamationis adversus Wenilonem*, a. 10, dans Boretius-Krause, t. II, p. 452.
8. Marnay, Aube, arr. et canton Nogent.

possédée le feu comte Childebrand et son fils Eccard[1]. D'autre part, le comté d'Autun est entre les mains de divers personnages[2], et l'on ne trouve plus dans l'histoire de mention du comte Eccard jusqu'en 875, date à laquelle il rédigea son testament[3].

C'est ce document célèbre qui fournit sur la famille d'Eccard quelques indications. Le comte avait été marié deux fois, d'abord avec une certaine Albegonde, puis avec une Richilde, qui, au moment de la rédaction du testament, n'avait point encore donné d'enfant à son époux[4]. Eccard mentionne également dans l'acte, parmi ses proches parents, son frère Théoderic, son autre frère Bernard[5], sa sœur Ade, religieuse à Faremoustier, et sa nièce Gerberge. Parmi ces personnages le premier est très vraisemblablement le même que le chambrier dont nous avons eu à parler au cours de cette étude. Le testament mentionne son fils, Richard, et nous savons par ailleurs qu'il avait un autre fils nommé comme lui Théoderic[6]. L'acte qui fait connaître ce second comte Théoderic, mentionne également un Urso, gendre de Théoderic Ier, qui est peut-être l'époux de la Gerberge mentionnée dans le testament d'Eccard[7].

En somme, on peut résumer les données relatives à cette famille dans le tableau ci-dessous[8] :

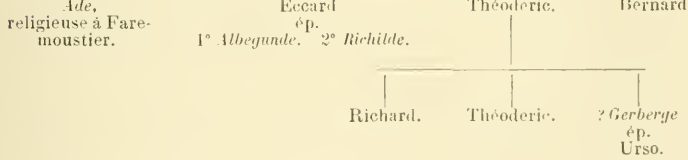

1. *Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 558.
2. Mabille, *Le royaume d'Aquitaine*, p. 36-38.
3. L'acte a été publié d'une manière très défectueuse par Pérard, *Recueil de pièces pour servir à l'histoire de Bourgogne*, p. 25.
4. Le texte imprimé contient entre autres dispositions le legs d'une épée « Terico aut Ricardo filio meo », mais il ressort de tout le contexte que Eccard n'avait pas d'enfant. Comme nous savons par un autre passage du même acte que Théoderic avait un fils du nom de Richard, il faut certainement corriger *meo* en *suo*.
5. Celui-ci était probablement mort alors. Il n'est question de lui dans l'acte qu'à propos d'objets qui lui avaient autrefois appartenu.
6. *Hist. de Fr.*, t. IX, p. 705.
7. Mabille, *Le royaume d'Aquitaine*, p. 14, fait, au contraire, de Gerberge, nièce d'Eccard, la fille d'un frère inconnu de ce dernier.
8. On trouvera un tableau plus complet, mais assez conjectural, dans Mabille, *Le royaume d'Aquitaine*, *loc. cit.*, et une étude sur toute la famille du comte a été récemment publiée par M. E. Philipon, *Note*

Mais on ne s'en est pas tenu là et les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*[1] ont édifié sur cette pièce tout un système généalogique qui se résume, en ce qui nous concerne, à ceci : Eccard a été comte d'Autun, et de même son frère Théoderic. Or, ce Théoderic avait un fils, Richard. Ce Richard ne peut être que Richard le Justicier, également comte d'Autun. Or, Boson était frère de Richard le Justicier, donc Boson était fils de Théoderic. Ce système a passé dans un certain nombre d'ouvrages d'érudition[2]. Mais c'est mettre une conjecture à la place du témoignage formel d'Hincmar donnant au père de Boson le nom de Bivin. Il est certain cependant que l'archevêque de Reims ne devait pas ignorer le nom du père de la seconde femme de Charles le Chauve, et de l'un des principaux personnages du royaume franc de l'ouest[3].

Gingins[4], pour tout concilier, a inventé un petit roman. La veuve du comte Bivin, dont elle avait eu Boson, aurait épousé en secondes noces le comte Théoderic, auquel elle aurait donné Richard. M. Bourgeois[5] a déjà protesté contre ces imaginations. L'hypothèse vient néanmoins d'être reprise par M. Philipon[6]. Nous la considérons comme inadmissible. Le comte Bivin mourut entre 863[7] et 869[8]. En plaçant sa mort à la première de ces deux dates extrêmes, sa veuve aurait pu se remarier avec Théoderic en 863-864 et donner le jour à Richard en 864-865. Richard n'aurait donc eu que douze ans lorsqu'il remplaça Boson en Lombardie, que dix-sept lorsqu'il reçut le commandement de l'armée franque devant Vienne. C'est plus qu'invraisemblable. Cependant, M. Bourgeois lui-même admet une parenté, ou du moins des alliances entre la famille de Boson et celle d'Eccard. Il y a deux faits qui semblent militer en faveur de cette opinion.

a. Boson possède des bénéfices dans la Bourgogne éduenne[9].

sur la famille du roi Raoul, dans la *Biblioth. de l'École des Chartes*, t. LX, 1899, p. 497-509.

1. Ed. in-fol., t. II, p. 427.

2. Pour ne citer qu'un exemple : D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Hist. des comtes de Champagne*, t. I, p. 64.

3. Cf. *supra*, p. 41. Ajoutons que l'on conserve dans ce système une partie du témoignage d'Hincmar, celle qui est relative au rapport de parenté entre Richard et Boson.

4. *Bosonides*, p. 39.

5. *Le capitulaire de Kiersy*, p. 93. Au contraire, M. PARISOT (*Le royaume de Lorraine*, p. 351) considère comme admissible l'opinion de Gingins. Mais il ne s'occupe pas du rôle de Richard en Italie, et se borne à reconnaître que le personnage aurait été bien jeune pour commander l'armée devant Vienne.

6. *Op. cit.*, p. 508.

7. *Cartul. de Gorze*, n° 60.

8. *Ann. Bertin.*, a. 869, p. 107. Cf. *supra*, p. 44.

9. *Ann. Bertin.*, a. 879, p. 148. C'étaient des abbayes qu'il abandonna à Théoderic, en échange du comté d'Autun.

Mais ce sont des abbayes qu'il peut avoir reçues de Charles le Chauve, aussi bien que des domaines patrimoniaux. Bernard, fils de Doda, Bernard, fils de Blichilde, Robert le Fort[1], furent également possessionnés en Autunois ou maîtres du comté d'Autun, sans que leurs relations possibles de parenté aient à intervenir.

b. Il y a certains noms : Richard, Theutberge, Richilde, qui se rencontrent à la fois parmi les personnages nommés dans le testament d'Eccard et parmi les membres de la famille de Boson. Cette similitude de noms indique bien en général parenté ou alliance, mais il est certain que la plupart des familles comtales carolingiennes devaient être parentes entre elles, avoir en Austrasie des ancêtres communs ; et dans le cas qui nous occupe la parenté ne semble pas bien étroite[2].

Le nom de Richard donné au frère de Boson est assez répandu et vient sans doute de leur oncle *paternel*, Richard, alors que le nom de Theutberge se rencontre dans la famille *maternelle* de Boson.

Theutberge, d'autre part, est considérée par Mabille comme une nièce d'Eccard, dont le testament contient une disposition en sa faveur, sans indiquer entre elle et le donateur aucune relation de parenté. Mais Mabille ne paraît pas avoir connu le nom et l'histoire du père de la reine de Lorraine. Celui-ci se nommait Boson, nom qu'on ne rencontre ni dans la famille d'Eccard ni dans celle de son cousin Guillaume de Gellone[3]. En outre l'hypothèse de Mabille serait inconciliable avec le système qui verrait dans Richilde une parente rapprochée de Boson[4].

Quel peut être en effet le lien de parenté entre Richilde, femme d'Eccard, et Boson ? Ce n'est certainement pas sa sœur, vraisemblablement pas sa mère[5]. Reste à en faire une tante paternelle ou maternelle. Une tante *paternelle*, c'est possible, mais il est à remarquer qu'en 876 cette Richilde n'est pas très âgée, puisque le comte Eccard prévoit le cas où elle viendrait à avoir des enfants ; il y a donc peu de probabilités pour qu'elle soit une sœur du comte Bivin et de Richard l'Ostiaire, qui sont des contemporains de Louis le

1. Robert le Fort fut un moment, en 864, titulaire du comté d'Autun, mais, dès 855, il possédait des bénéfices dans ce comté d'Autun. KALCKSTEIN, *Robert der Tapfere*, p. 38 et 159.

2. Cf. ce que nous disons un peu plus bas.

3. Généalogie dans MABILLE, *Royaume d'Aquitaine*, p. 14.

4. Pour une parente éloignée, cousine, etc..., il est impossible de rien démontrer.

5. L'admettre serait retomber dans des hypothèses à la manière de Gingins. En outre, comme nous le disons, Richilde, femme d'Eccard, n'est pas très âgée ; or, Richilde, mère de Boson, avait en 876 des fils ayant atteint l'âge d'homme.

Pieux et dont les fils sont des hommes faits, des personnages considérables à la date de 876. Si nous supposions qu'il s'agit d'une tante *maternelle*, alors le système de Mabille serait ruiné, car cette Richilde, sœur de Theutberge, serait en cette hypothèse la cousine germaine du comte Eccard, c'est-à-dire sa parente à un degré auquel le droit canonique prohibe le mariage. Comme le nom de Theutberge se trouve en tête d'une énumération de légataires qui ne doivent pas être tous des parents du comte Eccard, on peut sans difficulté renoncer à voir dans la reine de Lorraine une personne faisant, à un degré quelconque, partie de la famille d'Hildebrand. Si Richilde, femme d'Eccard, était la tante maternelle de Boson, Theutberge serait au contraire la belle-sœur d'Eccard.

En somme, rien dans le testament d'Eccard ne nous autorise à rattacher Boson à sa famille. Eccard a épousé une Richilde. Celle-ci, si elle est parente rapprochée de Boson, ne peut être que sa tante maternelle. Mais c'est une pure hypothèse que rien ne vient appuyer et le nom de Richilde est assez répandu[1] pour qu'il ne suffise pas à lui seul à justifier une hypothèse de ce genre et tout système pour rattacher plus étroitement Boson à la famille autunoise des Théodoric implique contradiction.

§ 3. L'ORIGINE ANGLO-SAXONNE DE LA FEMME DE LOUIS L'AVEUGLE

On donne quelquefois[2] pour femme à Louis l'Aveugle une fille d'Edward l'Ancien, fils d'Alfred le Grand, roi de Wessex[3]. Le seul texte à l'appui de cette opinion est le passage consacré par Guillaume de Malmesbury, c'est-à-dire par un auteur du début du XIIe siècle, à l'énumération des filles d'Edward l'Ancien. Comme il est nécessaire de discuter ce passage, nous le traduisons *in extenso*.

« Comme le roi avait beaucoup de filles, il donna Edgive à Charles, « roi de France[4], fils de Louis, fils de Charles le Chauve, dont Ethel- « wulf, comme je l'ai déjà dit, avait reçu la fille à son retour de Rome. « Et puisque l'occasion s'en présente, le lecteur bienveillant ne jugera « pas hors de propos que j'énumère les épouses et les enfants du roi. « Il eut d'une femme de noble naissance[5] son fils premier né, Éthels-

1. On le trouve notamment dans la famille des comtes de Carcassonne.

2. C'est un système en quelque sorte classique. Cf. p. ex. LAPPENBERG et PAULI, *Gesch. von England*, tableau C. et *Diction. of national biography*, art. EDWARD (t. XVII, p. 5), qui cite cependant ses sources.

3. Lequel régna de 901 à 925.

4. Charles le Simple, remarié en 918-919, voy. ECKEL, *Charles le Simple*, p. 104.

5. C'était une simple concubine, nommée Egwinne d'après le

« tane, et une fille dont je n'ai pas le nom écrit sous la main ; son « frère la donna en mariage à Sithric[1], roi de Northumbrie. Le se- « cond fils d'Edward fut Éthelward[2], né d'Elflede, fille du comte « Éthelm, très instruit dans les lettres, rappelant beaucoup par son « visage et son caractère son aïeul Alfred, mais enlevé par la mort « peu de temps après son père. De la même épouse il eut Edwin ; « je rapporterai plus tard, non avec assurance, mais avec hésita- « tion, le bruit qui courut au sujet de la mort de ce dernier[3]. Il en « eut aussi six filles : Edflede, Edgive, Éthelhilde, Éthilde, Edgithe, « Elfgive. La première et la troisième consacrant à Dieu leur célibat, « Edflede, sous l'habit religieux, Éthelhilde, sous l'habit laïque, « méprisèrent de terrestres époux : elles gisent toutes les deux à « Winchester, ensevelies près de leur mère. Edgive fut donnée par « son père au roi Charles, comme je l'ai dit, Éthilde par son frère « Éthelstane à Hugues[4]. Edgithe et Elfgive furent envoyées par « leur frère à Henri, roi des Allemands, qui donna la seconde à « son fils Otton[5] et l'autre à un duc du pays des Alpes[6]. Il engendra « en outre de sa troisième femme, nommée Edgive, deux fils, « Edmond et Edred, qui régnèrent tous deux après Éthelstane, et « deux filles, Edburge et Edgive. Edburge, vierge consacrée au « Christ, repose à Winchester. Edgive, femme d'une beauté remar- « quable, fut unie par son frère Éthelstane à Louis, prince des « Aquitains[7]. »

Liber monasterii de Hyda, éd. E. Edwards (*Rer. Brit. medii aevi script.*, n° 43), p. 111-114.

1. En 925, cf. *Anglo-Sax. Chron.*, hoc. ann.

2. Il mourut peu de jours après son père (Guillaume de Malmesbury, *Gesta regum Anglorum*, l. II, § 131, éd. Stubbs, t. I, p. 141).

3. *Ibid.*, § 139, p. 156-7.

4. Hugues le Grand.

5. Otton l'épousa en 929, cf. Duemmler, *Otto der Grosse*, p. 10 ; Waitz, *Heinrich*, I, p. 134.

6. Nommé Albéric (Duemmler, *loc. cit.*). Il y a, du reste, un peu de vague chez les chroniqueurs au sujet de la sœur de la femme d'Otton le Grand. C'est ainsi que d'après Guillaume de Malmesbury, il semblerait qu'Otton épousa la plus jeune des deux princesses envoyées à Henri I, alors que nous savons par d'autres témoignages que le souverain germanique épousa l'aînée, Edgithe. Cf. p. ex. Hroswitha, *Gesta Ottonis*. l. V, v. 112 :

Necnon germanam secum transmisit Adivam
Quae fuit aetatis meriti pariter que minoris.

Selon Aethelwabd (texte rapporté, dans les *Mon. Germ.*, *SS.*, t. X, p. 460), ce ne serait pas à un duc, mais « cuipiam regi » que cette princesse aurait été donnée en mariage, mais les dates s'opposent à une identification de ce roi avec Louis l'Aveugle ; d'ailleurs, ce serait contraire au texte de Guillaume, point de départ de cette hypothèse du mariage d'une fille d'Edward avec le roi de Provence.

7. *Gesta Reg. Anglorum*, l. II, § 126, t. I, p. 136.

Ailleurs Guillaume rappelle encore qu'Éthelstane maria ses quatre sœurs, dont la dernière épousa « Louis, prince des Aquitains, reste de la famille de Charlemagne [1] ».

Le texte précité de Guillaume de Malmesbury est notre source principale en ce qui concerne la famille d'Edward l'Ancien. Florent de Worcester, qui est antérieur à Guillaume, ne donne que peu de détails [2] et le *Liber de Hyda* [3] emprunte aux *Gesta regum* en se bornant à ajouter quelques détails relatifs aux sépultures des diverses princesses. L'*Historia Croylandensis monasterii* [4], du pseudo-Ingulphe, n'est également, pour cette partie, qu'une paraphrase de Guillaume et il n'y a pas lieu d'invoquer son témoignage.

Dans la longue liste de princesses aux noms saxons donnée par ce dernier, il n'est pas question de Louis de Provence. C'est seulement parce que l'on a cru reconnaître ce prince dans le « Ludovicus Aquitanorum princeps » que l'on a voulu donner à sa femme une origine saxonne.

Le premier qui semble avoir proposé cette hypothèse, Duchesne [5], ne fournissait à l'appui qu'un argument assez faible : « Louis le « Bègue investit Boson du comté enlevé à Gérard, comte de Bourges, « et du gouvernement de la Guienne, ce qui donna occasion à quel- « ques auteurs d'appeler princes de Guyenne les rois et comtes de « Provence, ses successeurs [6]. » Depuis d'autres auteurs, et principalement Chorier [7], ajoutèrent des raisons plus sérieuses et l'hypothèse paraissait plausible [8].

A cette date, en effet, l'on ne rencontre pas de prince aquitain appelé Louis et le roi de Provence est seul à porter ce nom parmi les grands méridionaux. Il remplit en outre la condition d'être un descendant de Charlemagne. L'on voyait encore une preuve de son mariage avec Edgive dans le fait des amicales relations de Louis IV d'Outre-Mer avec Charles-Constantin, son cousin dans l'hypothèse

1. *Op. cit.*, l. II, § 135, p. 149.

2. *Chronicon*, a. 901 : *Mon. hist. Britan.*, p. 568 : « Ex muliere no- « bilissima Ecgwina filium suum primogenitum Aethielstanum, ex « regina autem sua Eadgiva filios tres, Eadwinum, Eadmundum filiam- « que deo devotissimam virginem Eadburgam, tresque insuper habuit « filias. Quarum unam Otto Romanorum imperator, alteram vero in « conjugem habuit rex Occidentalium Francorum Karolus... tertiam « autem filiam in uxorem habuit rex Nortanhimbrorum Sibiricus. »

3. Ed. Edwards, p. 111-113.

4. Texte rapporté, dans les *Mon. Germ.*, *SS.*, t. X, p. 460.

5. *Hist. de Bourgogne*, l. II, c. 8, t. I, p. 134-135.

6. *Ib.*, c. 7, p. 129.

7. *Hist. de Dauphiné*, t. I, p. 716.

8. Elle a passé dans les divers historiens de la Provence, notamment dans Bouche, *Hist. de Provence*, t. I, p. 783. D'autres ont même voulu donner la date exacte du mariage : 901 (Mermet, *Hist. de Vienne*, p. 25).

de Chorier. Ajoutons que ce dernier prétendait, d'après certains textes, que le nom d'Aquitain avait parfois été, au moyen âge, appliqué à des personnages provençaux.

Dom Vaissète [1], puis Gingins-la-Sarra [2] ont contesté cette opinion et se sont efforcés de prouver que Louis l'Aveugle n'avait point épousé une fille d'Edward. Nous admettons en partie les conclusions de Gingins, mais non toute son argumentation. Aussi croyons-nous nécessaire d'examiner à nouveau les diverses considérations invoquées en faveur de l'origine anglaise de la femme de l'empereur Louis.

a. Les textes allégués par Chorier se réduisent en réalité à un passage du *Chronicon Casinense* de Léon d'Ostie [3]. Le terme d'Aquitaine, pour un Anglais contemporain des rois Plantagenets devait, au contraire, avoir une valeur précise.

b. Les relations de Charles-Constantin et de Louis IV peuvent s'expliquer sans les supposer cousins germains. Ils sont, d'ailleurs, parents à un certain degré [4], et se trouvent être les deux derniers représentants de la famille carolingienne.

c. L'hypothèse de l'origine saxonne n'explique ni le nom de Rodolphe, porté par un fils de l'empereur Louis, ni celui de Charles-Constantin, si l'on n'admet pas l'illégitimité de ce dernier [5].

d. Une charte que ne connaissait pas Duchesne [6], ni d'ailleurs Dom Vaissète, permet d'opposer un argument de texte à celui que l'on tire des *Gesta regum*. C'est le diplôme de l'empereur Louis du 18 janvier 915 accordé à la requête de « dilecta ac bene merita conjux nostra Adaleida [7] ». Ce diplôme montre donc 1° que Louis était marié dès 915 ; 2° que sa femme s'appelait Adélaïde.

Il semble que le second fait suffirait à établir que cette femme de Louis ne s'appelait pas Edgive. Mais, d'une part, cette princesse peut avoir eu un double nom et, d'autre part, Adelaïs pourrait être la forme adoucie d'un nom saxon tel qu'Éthelhilda [8]. Il est vrai que cette explication irait moins bien avec le nom d'Edgive, puisque

1. *Hist. de Langued.*, t. II, p. 260.
2. *Bosonides*, p. 183.
3. *Script. Rer. Ital.*, t. IV, p. 334: « Invitavit Hugonem Aquitaniae « ducem. » (Il s'agit de Hugues d'Arles.)
4. Au sixième degré canonique.
5. On rencontre bien, il est vrai, le nom de Constantin dans la Grande-Bretagne, mais en Ecosse, avec Constantin Mac-Fergus, roi des Pictes, mort en 920, avec Constantin I, fils de Kenneth Mac-Alpine, mort en 879, avec Constantin II, de 900 à 952, mais rattacher à ces personnages la mère de Constantin-Charles serait pure conjecture.
6. Pour Chorier, cf. *supra*., p. 208 n. 1.
7. *Forsch. z. deutsche Gesch.*, t. X, p. 318.
8. Lappenberg et Pauli, *Gesch. von England*, tableau C., donnent la forme Ædgyfu.

la femme de Charles le Simple conserve celui-ci tel quel, simplement pourvu d'une terminaison latine. Cependant, comme Guillaume de Malmesbury donne le même nom d'Edgive à deux des filles d'Edward, il est possible qu'un des deux noms soit altéré ; il est donc toujours possible de supposer que l'on a pu adopter, dans les pays méridionaux, la forme Adélaïde, ou qu'il y a double nom.

e. Il y a d'autres raisons pour ne pas croire que cette Adélaïde du diplôme de 915 puisse être identifiée avec la fille d'Edward, femme de Louis, prince aquitain. Selon les *Gesta regum*, cette dernière était la fille de la troisième femme du roi ; or, en 901, c'est encore la première épouse d'Edward, Elflede, qui est mentionnée dans l'un de ses diplômes [1]. Il faudrait donc admettre qu'Elflede [2] mourut très peu de temps après cette date, que les six enfants de la seconde reine se succédèrent très rapidement, qu'Edgive épousa tout enfant l'empereur Louis et que son intervention dans le diplôme de 915 est purement conventionnelle. Tout ceci constitue en somme une série assez compliquée de suppositions.

D'autre part, il est à remarquer que Guillaume de Malmesbury, lorsqu'il parle des filles du roi Edward, insiste souvent sur ce fait qu'elles ont été mariées par leur frère, le roi Éthelstane, sans doute parce que le texte qui lui a fourni ces renseignements était la vie perdue de cet Éthelstane que Guillaume paraît avoir utilisée [2]. Ce détail semble donc plutôt plus sûr que le nom et la qualité du mari d'Edgive. Or, Éthelstane succéda à son père seulement en 925, c'est-à-dire dix ans après la date à laquelle nous trouvons mention de la femme de Louis l'Aveugle dans un diplôme de ce dernier. Reste, il est vrai, à supposer que la date de ce diplôme est altérée ou que Louis fut marié deux fois, d'abord avec Adélaïde, ensuite avec Edgive. Mais si l'on observe que la sœur aînée de celle-ci n'épousa, très jeune, Otton Ier qu'en 929, c'est-à-dire à une date à laquelle l'empereur Louis était mort très vraisemblablement, cette hypothèse devient assez inadmissible.

Quant à faire de la femme de Louis l'Aveugle une fille de l'un des premiers mariages d'Édouard [3], c'est possible, mais il ne faut pas oublier que, si l'on suppose Louis de Provence marié avec une princesse anglaise, c'est uniquement en raison du texte précité de Guillaume de Malmesbury. Or, l'hypothèse que nous venons d'indiquer aurait l'inconvénient de rejeter ce qui constitue vraisembla-

1. Kemble, *Codex diplomaticus Anglo-Saxonicus*, n° 333.
2. Stubbs, *Introd.*, p. xx.
3. On ne peut pas « permuter » les deux Edgive du texte de Guillaume de Malmesbury, car les dates s'opposent également à ce que Charles le Simple se soit remarié postérieurement à l'avènement d'Éthelstane.

blement la portion la plus sûre de ce texte, c'est-à-dire la répartition des enfants entre les femmes du roi, le rôle d'Éthelstane dans le mariage de ses sœurs avec divers princes, pour en sauver la partie purement conjecturale, c'est-à-dire l'identification du « Ludovicus Aquitanorum princeps » avec Louis l'Aveugle.

En somme, il est une chose à peu près certaine, c'est qu'aucune des filles d'Edward l'Ancien n'a pu épouser Louis l'Aveugle. Quel fut le prince aquitain qu'épousa la seconde des Edgive? c'est ce que nous n'avons pu déterminer. Les raisons mises en avant par Besly [1] et par Dom Vaissète [2] en faveur d'Ebles Manzer, comte de Poitiers, ne sont pas convaincantes [3]. Mais ce que nous voulions seulement montrer, c'est l'impossibilité de l'identification du Louis, prince des Aquitains, de Guillaume de Malmesbury, avec le fils de Boson [4]. Nous espérons qu'un historien du Languedoc ou de la Guyenne arrivera à donner la solution définitive du problème.

1. *Hist. des comtes de Poitiers*, p. 40.
2. *Hist. de Languedoc*, *loc. cit.*
3. Quelques auteurs (cf. *Dictionary of national biography*, *loc. cit.*) admettent simultanément le mariage d'une fille d'Edward avec Louis l'Aveugle et d'une autre avec Ebles Manzer. Cela oblige, ou à admettre une princesse de plus que n'en comporte la liste déjà longue donnée par Guillaume, ou à identifier Ebles de Poitiers, avec le « duc du côté des Alpes », auquel Otton accorda la main de sa belle-sœur, ce qui est bien peu admissible.
4. Etant donné que Guillaume de Malmesbury se figurait ou imaginait qu'Edgive II avait épousé un prince Louis, il n'est pas très étonnant qu'il ait voulu rattacher celui-ci à la famille de Charlemagne. Il n'avait d'ailleurs sur cette dernière que des données assez vagues, puisqu'il confond Louis l'Aveugle et Louis l'Enfant, mais il savait, par la *Visio Karoli Crassi*, que nous étudions plus bas, qu'un Louis avait été ou s'était donné comme le dernier Carolingien. Cela suffit peut-être à expliquer la manière dont il désigne son prince aquitain.

APPENDICE V

LE TEXTE DES ACTES DU CONCILE DE MANTAILLE

Les actes du concile de Mantaille ont été publiés pour la première fois en 1566 par un personnage assez suspect au point de vue de la probité historique[1], Guillaume Paradin[2], qui déclare donner son texte d'après « un vieux manuscrit », désignation un peu insuffisante. Tous les éditeurs[3], et ils sont nombreux, se sont contentés de reproduire directement ou indirectement le texte donné par Paradin, en remettant cependant en latin les souscriptions des évêques assistant au concile, souscriptions que l'annaliste bourguignon s'était borné à donner en français. Sirmond introduisit de plus dans le texte un certain nombre de corrections qui passèrent plus tard dans l'édition de Pertz.

Le premier qui ait redonné d'après le manuscrit, au moins partiellement, le texte du *Conventus Mantalensis* est M. Marion. Celui-ci, dans sa publication des Cartulaires de Grenoble[4], a reproduit le texte fourni par l'un d'eux[5]. Malheureusement ce manuscrit contient seulement une partie des actes, celle que l'on désigne sous le nom d'*Electio Bosonis*, et de plus, les souscriptions épiscopales y sont extrêmement mutilées. M. Marion s'est trouvé par suite dans l'o-

1. Il a donné notamment, en ce qui concerne notre sujet, la traduction d'une prétendue lettre de Rathier, évêque de Vérone, à Louis l'Aveugle, prisonnier, pour le consoler de son malheur. Cette lettre ne se retrouve pas dans la correspondance de Rathier et pour cause, puisque ce personnage ne passa de Liège à Vérone que plusieurs années après le retour de Louis dans ses états provençaux.

2. *Annales de Bourgogne*, p. 105.

3. Sirmond, *Conciles*, t. III, p. 431 ; Mansi, *Conc.*, t. XVII, c. 529 ; Labbe, *Conc.*, t. IX, p. 331 ; Hardouin, *Conc.*, t. VI[a], 335 ; Duchesne, *Hist. de Fr.*, *Script.*, t. II, p. 480 ; Bouche, *Hist. de Provence*, t. I, p. 763 ; *Hist. de Fr.*, t. IX, p. 304 ; Fantoni-Castrucci, *Hist. della città de Avinione*, p. 14. L'édition de Pertz, *Mon. Germ.*, *Leges*, t. I, p. 547, est encore faite d'après les éditions antérieures.

4. *Cartulaires de Grenoble, dits Cartulaires de Saint-Hugues*, publiés par J. Marion. Paris, 1869, in-4° (*Coll. doc. inéd.*), p. 265.

5. Celui que Marion désigne par la lettre C et qui se trouvait de son temps à la bibliothèque de l'évêché de Grenoble, aujourd'hui restitué aux Archives départementales de l'Isère.

bligation de combler plusieurs lacunes d'après les éditions antérieures, c'est-à-dire en définitive d'après la traduction en latin du texte français de Paradin, assez défectueux lui-même.

C'est d'après ces deux éditions, celle de Paradin avec les corrections conjecturales de Sirmond, et celle de M. Marion, représentant le manuscrit de Grenoble, qu'a été faite la dernière publication des actes du concile, due à MM. Boretius et Krause, dans la collection in-4° des *Monumenta Germaniae*[1]. Il va sans dire que cette édition peut être considérée comme définitive, sauf le cas d'une découverte de manuscrits nouveaux. Nous voulons cependant ajouter quelques remarques et indiquer un point sur lequel nous nous séparons de l'opinion des deux érudits allemands.

Le texte de Paradin et celui du cartulaire de Grenoble doivent être considérés comme indépendants, car il est à peu près certain que celui-ci n'a pas été utilisé par l'auteur des Annales de Bourgogne. Non seulement, en effet, ce dernier, comme nous l'avons dit, ne donne pas tout ce que l'on trouve dans l'ouvrage de Paradin, mais en outre il y a des variantes qui s'expliquent difficilement par de simples fautes de lecture. Tel est le nom d'*Orucardus* donné par Paradin à l'évêque de Chalon, au lieu de celui de *Girboldus*[2]. L'ordre des souscriptions finales des ecclésiastiques non évêques[3] assistant à l'assemblée est de même assez différent. Si Paradin avait eu entre les mains le manuscrit de Grenoble, il est peu vraisemblable qu'il eût changé la succession de ces trois souscriptions tout en conservant pour toutes les autres l'ordre que donne le cartulaire[4]. D'autre part, nous savons qu'il existait à Chalon-sur-Saône un manuscrit contenant les actes de Mantaille. Il fut connu de Pierre de Saint-Julien, auteur d'un *Traité de l'origine des Bourgongnons*[5], peut-être de Vignier[6] et certainement de Severt, qui y collationna quelques-

1. *Capitularia*, t. II, p. 365.
2. La très grande différence des noms permet peut-être de supposer une confusion dans les deux textes entre un évêque de Cavaillon et un évêque de Châlon-sur-Saône, confusion ayant entraîné la disparition de l'un des deux noms. Severt, en effet, a lu également *Orucardus*. La forme *Guntardus* pour *Conrardus* peut s'expliquer, au contraire, très facilement par une erreur de lecture de Paradin.
3. Paradin : Gerlo. Leobernus, Manno.
Marion : Manno, Leoboinus, Geilo.
4. Ordre que nous supposons reproduit par le ms. que Paradin avait sous les yeux. On ne peut guère tirer un argument de la mention du « seigneur de Tournus », qui figure dans les Annales de Bourgogne et qui peut provenir soit d'une lecture vicieuse du « [.....] archidiaconus » du cartulaire, soit d'une interprétation de Paradin, qui trouvait à la fin de l'acte la souscription de l'abbé de Tournus, Geilo.
5. *De l'origine des Bourgongnons*, p. 275.
6. *Rerum Burgundionum Chronicon*, p. 65.

uns des noms imprimés par Paradin[1]. Ce dernier a donc très vraisemblablement utilisé pour son édition ce manuscrit connu des érudits bourguignons du XVIe siècle, mais qui n'est aujourd'hui signalé nulle part.

Il existe d'autre part dans le premier volume des *Preuves de l'Histoire du Dauphiné*[2], réunies par Fontanieu, une copie des actes qui se présente comme « extraite des cartulaires de l'evesché de Grenoble ». Elle comprend, outre l'*Electio*, la *Legatio* et la *Responsio*; l'ensemble se termine par une mention de collation signée, de même que plusieurs autres pièces du même volume, par le greffier en chef de la Chambre des comptes de Dauphiné, Marjolet. Le seul des trois cartulaires publiés par M. Marion qui contienne les actes est en même temps le seul que Fontanieu ait pu trouver aux archives de l'évêché de Grenoble, le cartulaire C[3]. On ne peut cependant supposer que les folios, ajoutés d'ailleurs à la partie principale du cartulaire[4] et renfermant entre autres choses le texte de l'*Electio*, aient été moins mutilés qu'aujourd'hui à l'époque où Fontanieu fit effectuer sa copie. L'*Electio*, en effet, occupe le recto du folio 3 du cartulaire et au verso se trouve un autre acte de la même écriture. Ce recueil d'actes n'a, du reste, été fait que dans l'intention de conserver les noms des évêques de Grenoble, et à ce point de vue l'acte suivi des souscriptions était seul important[5]. La mention de collation que nous avons déjà relevée permet d'autre part difficilement de supposer que Fontanieu ait comblé une lacune du manuscrit à l'aide des textes imprimés. D'autre part, dans son *Cartulaire du Dauphiné*[6], il qualifie ce même acte de « manuscrit original des archives de l'evesché de Grenoble » et le distingue du texte donné par Paradin et Sirmond[7]. Il est donc vraisemblable qu'il a emprunté le document à un recueil manuscrit aujourd'hui perdu, existant au XVIIe siècle à Grenoble. Sa copie d'ailleurs ne fournit qu'un texte médiocre, intéressant seulement comme représentant un manuscrit distinct à la fois du Cartulaire de Grenoble et du manuscrit vu par Paradin.

1. J. Severt, *Chronologia antistitum... Lugdunensis archiepiscopatus*, 2e éd., t. II, p. 46 : « In electione Bosonis Burgundiae regis... « ex veteribus instrumentis quae collegimus e privato quidem at re- « cepto manuscripto Cabilonensis ecclesiae. »

2. Bibl. nat. ms. lat. 10949, fol. 37.

3. Les Cartulaires A et B étaient alors en la possession de Chorier. Celui-ci eut également entre les mains le Cartulaire C, mais il le revendit en 1676 à l'évêque de Grenoble (cf. Marion, introd., p. XVIII).

4. Marion, *ibid.*, p. IX-X.

5. Nous devons des renseignements à ce sujet à une obligeante communication de M. A. Prudhomme.

6. Bibl. nat. ms. lat. 10954, p. 12.

7. *Ibid.*, p. 18.

Il place cependant les documents dans le même ordre que ce dernier, tandis que M. Krause, qui d'ailleurs n'a pas connu le recueil de Fontanieu, a cru devoir changer la disposition traditionnelle des actes pour les faire se succéder dans son édition de la manière suivante :

1° *Legatio ad Bosonem ;*
2° *Responsio Bosonis ;*
3° *Electio Bosonis.*

M. Krause s'est en effet inspiré de l'idée que les négociations des évêques avec Boson ont dû précéder le choix et la désignation de celui-ci par l'assemblée, que la *Legatio* et la *Responsio* représentent en d'autres termes, et pour employer une expression assez pédantesque, des stades de l'action antérieurs à l'*Electio*. On trouve, d'autre part, dans cette dernière un passage, concernant le refus d'abord opposé par Boson aux propositions des prélats, qui semble faire allusion à un fragment de la *Responsio*[1]. Mais les passages en question ont le caractère de simples formules de politesse et d'humilité[2] ; ils peuvent d'ailleurs faire allusion tous deux à des entretiens antérieurs de Boson avec les prélats. En outre les deux manuscrits de Paradin et de Fontanieu donnant les textes dans l'ordre traditionnel c'est une présomption pour qu'il en ait été de même du document original. Les procès-verbaux de ce genre donnent d'ailleurs en général la date en tête des documents[3]. Or, ici la date se trouve au début de l'*Electio*, tandis qu'au début de la *Legatio*, le « sacra synodus Mantalensis » est présenté, au contraire, comme quelque chose de déjà connu. Les termes de ce dernier document paraissent faire supposer que la grâce divine avait déjà agi pour amener les membres de l'assemblée à porter leur choix sur Boson, ainsi qu'il est dit dans l'*Electio*. Les deux choses sont pour ainsi dire concomitantes. Nous croyons donc qu'il n'y a pas lieu de changer l'ordre attribué aux divers textes par les manuscrits et par les éditions anciennes, et que la *Legatio* et la *Responsio* doivent être en quelque sorte considérées comme des pièces justificatives, annexées au procès-verbal d'élection[4].

1. *Responsio* : « Ego autem conscius mee conditionis et figmenti fragilis, imparem me judicans tanto negotio omni modis abnuissem. »
Electio : « Qui [Boso] etsi consideratione tanti laboris renuerit et « abdixerit. »
2. On ne les trouve pas cependant dans les autres actes de couronnement.
3. A. Giry, *Manuel de Diplomatique*, p. 578.
4. De même en 869 dans les actes de l'assemblée de Metz (*Ann. Bertin.*, p. 102) le discours d'Advence, qui correspond à l'*Electio* de Mantaille fait par avance allusion à la *Promissio* de Charles le Chauve qui le suivra et qui répond à la *Responsio* de Mantaille.

APPENDICE VI

LA *VISIO KAROLI CRASSI*

Le récit de la vision[1] dans laquelle Charles le Gros aurait été averti par révélation divine d'avoir à céder après sa mort l'Empire au jeune Louis de Provence, se rencontre isolé dans un certain nombre de manuscrits datant du xe au xve siècle. Des manuscrits de cette espèce sont conservés à Bruxelles[2], à Cambridge[3], à Gand[4], à Londres[5], à Melk[6] et à Vienne[7] en Autriche, à Munich[8], à Rome[9],

1. Sur cette vision, cf. ZURLAUBEN, dans les *Mém. de l'Académie des Inscriptions*, ancienne série, t. XXXVI, p. 207-334, qui est encore le travail le plus complet sur la question ; C. FRITZSCHE, *Die lateinischen Visionen des Mittelalters bis zur Mitte des XII*ten *Jahrhunderts*, dans les *Romanische Forschungen* de K. VOLLMÖLLER, t. III, p. 343 ; F. LOT, introduction à la *Chronique de Saint-Riquier*, d'Hariulf (*Coll. de textes pour l'enseignement de l'histoire*), p. XXVIII-XXIX.

2. Dans un ms. du xie siècle (*Archiv*, t. VII, p. 1004) et dans un autre du xve (*ibid.*, p. 380). Le ms. no 9178 de la Bibliothèque de Bruxelles paraît également la contenir (LAIR, dans la *Bibl. de l'Ec. des Chartes*, t. XXXV, p. 559). — Cf. aussi *Catalogue des mss. de la Bibliothèque de Bourgogne*, no 1640.

3. Corpus Christi College, no CXXXIX, p. 16 (J. NASMITH, *Catal. librorum mss. colleg. Corporis Christi in Academia Cantabrigiensi*. Cambridge, 1777, in-4, p. 211).

4. Bibliothèque de Gand, ms. no 92 (197), fol. 207. Cf. J. DE SAINT-GENOIS, *Catal. des mss. de la bibliothèque de la ville et de l'université de Gand*, p. 38, no 138. Ce ms., du XIIIe siècle, où le texte de la *Visio* est précédé d'une miniature représentant Charles le Chauve sur son trône, est une compilation de textes très divers et ne paraît pas sans analogie, à ces deux points de vue, avec le no 8865 du fonds latin de la Bibliothèque nationale.

5. *Archiv*, t. VII, p. 1021, et t. IX, p. 497.

6. Ms. II 87, du xve siècle (*Archiv*, t. III, p. 314, et t. X, p. 603).

7. *Archiv*, t. III, p. 676. Le ms. est du xie siècle.

8. Bibliothèque royale, no 642, du xie siècle, fol. 26. Cf. *Catalogus codicum latin. Bibl. regiae monacensis*, t. I. Munich, 1868, in-8, p. 127.

9. Vat. palatin, 617, fos 15 (*Archiv*, t. XII, p. 340). Le ms. Vat. Ottoboni 3064 contient le texte de la *Visio* (fo 238 vo) du xie siècle à la suite d'un autre morceau politique de l'époque carolingienne, la *Conquestio domni Ludovici imperatoris* (*Mon. Germ.*, *SS.*, t. XV, p. 388). La *Visio* avait été déjà signalée dans ce ms., ancien no 567 de la reine Christine, par MONTFAUCON, *Bibliotheca Bibliothecarum Mss.*

à Saint-Omer[1], à Troyes[2] et enfin à Paris sous les numéros 2827[3], 5296 B[4], 6186[5], 8865[6], 11750[7], 12710[8] et 14117[9] du fonds latin de la Bibliothèque nationale.

Le récit, en outre, a été reproduit dans les œuvres d'un assez grand nombre d'historiens du moyen âge. Le premier, à notre connaissance, chez lequel il se rencontre, est Hariulf, lequel, au début du XIIe siècle, l'insère au IIIe livre de sa *Chronique de Saint-Riquier*[10]. Hariulf, selon son dernier éditeur, M. Ferdinand Lot[11], aurait emprunté le texte de la *Visio* à un manuscrit provenant de l'abbaye de Saint-Wandrille et contenant des généalogies de la maison carolingienne, interpolées par les moines de cette abbaye dans le but de rattacher leur fondateur à la famille d'Ansbert et de saint Arnoul[12].

librorum; pl. 26-27. — Sur le ms. qui contient des textes très divers cf. *Archiv*, t. XII, p. 372 et L. Dorez, dans la *Revue des Bibliothèques*, 1892, p. 138. Le ms. A. VII 220, de la Bibliothèque Chigi contient une *Prophetia Caroli Francorum regis*, du XVe siècle, sur laquelle la notice de l'*Archiv*, t. IV, p. 534, ne renseigne pas autrement.

1. Bibliothèque de la ville, ms. n° 764 (*Neues Archiv*, t. X, p. 218). Le ms., qui est du Xe siècle, est décrit par Michelant et Duchet (*Cat. général des mss. des départements*, in-4°, t. III, p. 343), mais ils omettent l'indication de la *Visio*.

2. Bibliothèque de la ville, n° 1876. Cf. *Catal. général*, in-4°, t. II, p. 777. Le ms. est du XIIIe-XIVe siècle et c'est d'après lui que le texte de la Vision a été imprimé en 1851 dans le *Bibliophile troyen*.

3. Fol. 45 v°-48 r°, dans un cahier isolé du XIIe siècle, contenant la *Vita Sancti Dyonisii* et la *Passio* du même saint. — Sur ce ms., cf. *Catal. Codicum hag. latin., Bibl. nat., Paris*, t. I, p. 211, qui d'ailleurs ne mentionne pas la *Visio*, et *Archiv*, t. VII, p. 43.

4. Aux fol. 173 r°-175 et non au fol. 175, comme le dit inexactement la notice de l'*Archiv*, t. XI, p. 268 — Le ms. déjà signalé, *Archiv*, t. I, p. 298, est du XIIIe siècle.

5. Fol. 57 v°-61 v°. Le ms., du XIIIe ou XIVe siècle, contient divers textes historiques, des chroniques universelles ou des généalogies des rois de France.

6. Anc. suppl. lat. 10², du XIIIe siècle, au fol. 97 v°. — En tête du récit, une miniature représentant Charles le Chauve sur son trône.

7. Ancien Saint-Germain lat. 495, du XIe siècle, fol. 251 v°-253 r°. Le ms. contient divers traités théologiques et des vies de saints ; c'est d'après lui que Zurlauben, *op. cit.*, p. 213-221, a donné le texte de la *Visio*, qui, déjà signalé dans ce ms. par Montfaucon, *Bibliotheca Bibl. Mss.*, p. 1130 B, l'a été de nouveau dans l'*Archiv*, t. VIII, p. 290.

8. Anc. Saint-Germain lat. 1086 (= 646), du XIIIe siècle, fol. 1. Cf. Lair, dans la *Bibl. de l'Ec. des Chartes*, t. XXXV, p. 544. Le texte qui nous occupe y avait déjà été signalé par Dom Bouquet, *Hist. de Fr.*, t. VII, p. 148, n.

9. Anc. Saint-Germain lat. 1417 (= 603), du XVe siècle (*Collectanea* de Guillaume Le Maire, moine de Saint-Denis), fol. 134 v°.

10. *Chron. Centulense*, l. III, c. XXI ; éd. F. Lot (*Coll. de textes pour l'enseignement de l'histoire*), p. 144.

11. Introduction, p. XXII, n. 7 et p. LV, n. 2.

12. Pertz, *Mon. Germ., SS.*, t. II, p. 305. — Les mss. contenant ce

L'hypothèse paraît d'autant plus vraisemblable que, dans deux au moins des manuscrits qui nous l'ont conservée[1], la Vision se trouve intercalée entre la *Commemoratio genealogie Arnulfi episcopi*, qui représente le texte interpolé étudié par Pertz[2], et une vie de saint Wandrille. Le texte donné par Hariulf ne diffère pas sensiblement de celui que fournissent les manuscrits dans lesquels la *Visio* se rencontre isolée. Les expressions dont se sert l'auteur pour l'annoncer semblent du reste bien indiquer qu'il la faisait entrer dans sa chronique telle qu'il la trouvait dans le manuscrit utilisé par lui, en lui conservant, pour ainsi dire son individualité[3].

C'est peut-être à ce même manuscrit de Fontenelle ou à quelque autre apparenté à celui-ci que Guillaume de Malmesbury[4], grand amateur de légendes, emprunta le texte de la *Visio*[5], et c'est par l'intermédiaire des *Gesta Regum* que ce morceau a passé dans plusieurs des chroniques universelles composées au XIIe siècle et au XIIIe. Hélinand[6] et Vincent de Beauvais[7] se bornent à reproduire *in extenso*

texte interpolé de la *Genealogia domus Karolorum* forment la quatrième famille du classement de Pertz.

1. Le ms. n° 764 de Saint-Omer et le ms. lat. 5296 de la Bibl. Nat. Ces deux mss. n'avaient point été relevés par M. F. Lot, dont cette constatation vient appuyer l'hypothèse.

2. Pertz, en revanche, ne signale point l'existence de la *Visio* dans le ms. de Londres utilisé par lui pour son édition de la *Genealogia Karolorum*.

3. Elle fait d'ailleurs défaut dans certaines copies du *Chronicon Centulense*.

4. *Gesta regum Anglorum*, l. II, c. 111, éd. STUBBS, t. I, p. 112 sqq. — Le morceau a été en outre publié isolément au t. X des *Scriptores*, p. 458.

5. M. Stubbs paraît admettre un emprunt direct à Hariulf. M. Lot (intr., p. LV, n. 2) croit plutôt à une source commune, et nous nous rangeons à son opinion. Si, en effet, le texte de Guillaume « ne présente pas de variante importante à l'exception de quelques mots omis » (F. LOT, *l. cit.*), l'un de ces mots, le nom de Louis, dans la phrase « adfore in praesentiarum *Hlugdovicum* infantulum ». (HARIULF, *op. cit.*, p. 148) est d'une certaine importance. En outre, GUILLAUME DE MALMESBURY (*op. cit.*, p. 115) donne comme certains mss., tels que les n°s 11750 et 12710 du fonds latin, la leçon inintelligible « nisi quis « quiliis nostrae propaginis... » Cette constatation prouverait assez qu'il ne se borne pas à transcrire le texte intelligible d'Hariulf : « Qui nisi « reliquias... » La fin du morceau intercalé est également différente dans les deux textes. Guillaume ajoute : « Visionem istam et regnorum partitionem verbis quibus scripta inveni, hic apposui, » il semble bien que la *Regnorum partitio* soit celle qu'il expose avant le récit de la Vision, et qui est précisément empruntée à la Chronique de Saint-Wandrille.

6. HÉLINAND, *Chronique*, l. XLVI, a. 888, dans MIGNE, t. CCXII, col. 875.

7. *Speculum historiale*, l. XXIV, c. 49-50 (éd. de Venise, 1591, in-fol., fol. 337 v°). C'est sans doute à Hélinand qu'il emprunte, car il ajoute comme lui : « Post hanc visionem vix duobus annis supervixit Carolus ».

le texte fourni par Guillaume, en citant expressément ce dernier selon leur habitude. C'est très vraisemblablement à la même source que puisa l'historien chalonnais, Gui de Bazoches[1], pour faire entrer ce récit dans sa *Chronographia*, mais en l'abrégeant notablement surtout en ce qui concerne la description des premières rencontres faites par l'empereur dans les régions infernales. Un peu plus tard Aubri de Trois-Fontaines[2] déclare reproduire le texte de la *Visio* d'après Guillaume de Malmesbury. Mais après avoir, pendant quelques phrases, suivi le récit de ce dernier, il l'abandonne soudain pour revenir à sa source ordinaire, Gui de Bazoches, en se bornant à remettre à la première personne, comme dans la version primitive, ce que Gui racontait à la troisième[3]. L'*Anonyme de Béthune*

Vincent attribue ce renseignement à Sigebert de Gembloux, mais la *Visio* ne paraît pas avoir passé dans le texte de ce dernier.

1. Bibl. Nat. ms. lat. 4998, fol. 57 v°.

2. *Mon. Germ.*, *SS.*, t. XXIII, p. 746.

3. I. — Hariulf et Guillaume de Malmesbury :

« Ego Karolus, gratuito Dei dono, rex Germanorum et patricius Ro-
« manorum atque imperator Francorum. Sacra nocte dominici diei,
« post celebratum matutinarum horarum divinum officium, dum irem
« repausationis cubitum et vellem carpere dormitionis somnum, venit
« vox ad me terribiliter dicens : « Karole, exiet a te modo spiritus tuus
« et venies et videbis justa Dei judicia et tibi aliqua presagia et tamen
« revertetur ad te spiritus tuus in hora non modica. » Statimque fui
« raptus in spiritu et qui me sustulit in spiritu fuit candidissimus, te-
« nuitque in manu sua glomerem lineum clarissime emittentem jubar
« luminis, sicut solent facere comete quando apparent, cepitque illum
« dissolvere et dixit mihi : « Accipe filum glomeris micantis et liga ac
« noda firmiter in pollice tue dextere quia per illum duceris in labe-
« rintheas infernorum penas. » Et hoc dicto precessit me velociter
« distorquens lucifluum glomus duxitque me in profundissimas valles
« et igneas que erant plene puteis ardentibus pice et sulphure plum-
« boque et cera et adipe, ubi inveni pontifices patris mei et avunculorum
« meorum. »

II. — Gui de Bazoches :

« Interea Karolus imperator una noctium, cum post officium matu-
« tinum lecto se soporis gratia reddidisset, ab astante sibi quodam
« aspectu splendido, vultu candido, jussus ut surgeret et iter ageret
« filum lucidissimum quo manu tenebat et quo pollicem ei ligaverat,
« sequendo post eum hospicio carnis eductus et ductus ab eo videre
« loca poenis debita reproborum et gaudiis dedita bonorum. Intrat
« igitur, pracedente suo ductore, valles apertas in abissum et caligine
« mortis opertas in quibus fornaces ignivomas, puteos bullientes atque
« sulfureos et tartareos... »

III. — Aubri de Trois-Fontaines :

« In nomine Dei summi regis regum, ego Karolus imperator, gratuito
« Dei dono rex, patricius Romanorum ac imperator Francorum, nocte
« sacra diei dominicae post celebratum nocturnarum horarum divinum
« officium dum irem repausare et vellem somnum capere venit vox ad
« me terribiliter dicens : « Karole exiet modo a te spiritus tuus hora
« non modica. » Et mox, ab astante mihi quodam aspectu splendido

fait également passer dans son œuvre le récit de la Vision, en l'adjoignant au texte des *Gesta Francorum ad annum MCCXIV*[1] et Philippe Mouskès le rime en une centaine de vers aussi plats que le reste de son œuvre[2]. Au XVe siècle encore, Edmond de Dynter l'insère dans sa *Chronique des ducs de Brabant*[3] et saint Antonin, archevêque de Florence, fait entrer dans sa vaste compilation d'histoire universelle le texte fourni par Vincent de Beauvais, en l'abrégeant légèrement[4]. La Vision passe également dans l'histoire pour ainsi dire officielle. Déjà le compilateur du manuscrit latin 12710 l'avait placée en tête de son œuvre[5], et les auteurs des *Grandes Chroniques* traduisirent en français le récit où le roi « Kalle le Chauf parole par première personne » de ce qu'il vit dans l'autre monde[6]. Mais les moines de Saint-Denis firent une légère addition : aux noms de saint Pierre et de saint Rémi par l'intercession desquels l'empereur Louis obtint un adoucissement à ses tortures, ils ajoutèrent le nom du patron de leur maison[7].

La forme d'un récit de vision paraît, comme l'on sait, avoir été fort appréciée à l'époque carolingienne pour la rédaction des écrits politiques et la Vision de l'empereur Charles n'est pas un récit d'une autre nature que celles du moine Wettin ou du chorévêque Audrad le Petit.

Charles raconte qu'une nuit de dimanche, après l'heure des matines, au moment où il s'étendait sur son lit, une voix l'appela pour lui

« vultu candido, jussus ut surgerem, et iter agerem, filum lucidis-
« simum quod manu tenebat et ad pollicem meum ligaverat, sequendo
« post eum, hospitio carnis eductus sum et deductus ab eo videre loca
« poenis debita reproborum et gaudiis debita beatorum. Intravi igitur,
« precedente meo ductore, valles opertas in abyssum et caligine mortis
« opertas. In quibus fornaces ignivomas, puteos bullientes atque sul-
« phureos... »

1. L. Delisle, dans les *Notices et extraits des mss.*, t. XXXIV, 1re partie, p. 367.

2. Éd. Reiffenberg. Bruxelles, 1838, in-4° (*Coll. Chron. belges*), t. II, p. 19-23 ; v. 12574-12674. Selon l'éditeur, ce serait aux Chroniques de Saint-Denis que Mouskès aurait emprunté le texte qu'il a versifié, mais il nous paraît plutôt en être indépendant, car il ne nomme pas saint Denis parmi ceux dont l'intervention adoucit le supplice de l'Empereur.

3. Éd. de Ram, Bruxelles, 1854, in-4° (*Coll. Chron. belges*), t. I, p. 264.

4. *Divi Antonini arch. Florentini... Chronicorum IIa pars.* Lyon, 1587, in-fol., p. 604. — On le trouve même au XVIe siècle dans les écrits de polémistes protestants (Zurlauben, *Mém. cit.*, p. 211).

5. *Supra*, p. 285.

6. *Hist. de Fr.*, t. VII, p. 148 ; éd. P. Paris, t. III, p. 58.

7. Cela n'a pas lieu encore dans le ms. lat. 12710, mais on trouve le nom de Denis dans le ms. lat. 14117, texte latin fourni par les *Collectanea* de Guill. Le Maire, moine de Saint-Denis au XVe s.

annoncer qu'il allait pénétrer en esprit dans l'autre monde. Un conducteur se présenta à lui sous la forme d'un être d'une blancheur éclatante, muni d'un peloton de fil lumineux dont il attacha l'une des extrémités au pouce de Charles[1]. Celui-ci fut ainsi emmené au milieu de vallées profondes et enflammées, où de noirs démons, armés de crochets de feu, et des dragons vomissant la flamme essayèrent en vain de s'emparer de lui. Son guide lui fait voir les supplices réservés aux réprouvés et Charles reconnaît, plongés dans des puits remplis de matières en fusion, les évêques qui avaient donné à ses oncles et à lui-même des conseils de guerre et de discorde, comme aussi les grands de son père et les siens qui avaient vécu au milieu des guerres et des pillages. L'empereur est ensuite entraîné par son conducteur vers une profonde vallée, d'un côté pleine de ténèbres et de l'autre lumineuse et ravissante. Dans la première de ces régions Charles aperçoit avec effroi plusieurs rois de sa race, parmi lesquels Louis son père, plongé dans une cuve remplie d'eau bouillante, d'où l'intervention de saint Pierre et de saint Rémi lui permet de sortir un jour sur deux, pour se soulager en se plongeant dans une cuve d'eau plus fraîche. Louis demande à son fils le secours de ses prières et de celles des prélats de son empire, l'avertissant en même temps de s'amender lui-même, sans quoi deux cuves semblables sont préparés pour lui. Charles, de plus en plus effrayé, est enfin mené vers le Paradis où l'attendent les empereurs Lothaire Ier et Louis II, délivrés déjà des tourments infernaux par l'intercession des mêmes saints, assis sur des trônes de topaze, couronnés de pierres précieuses. Il apprend d'eux son sort futur, que Lothaire lui dévoile : « Si saint Rémi, auquel Dieu « a confié l'apostolat de la nation des Francs, ne vient en aide aux « débris de notre famille, notre race s'éteindra bientôt sur le trône. « Et sache que bientôt le pouvoir impérial va t'être enlevé et que « tu auras ensuite peu de jours à vivre.» Et Louis, se tournant vers « moi me dit : « Cet empire des Romains que tu as possédé jusqu'à « ce jour, celui qui, par droit d'héritage, doit le recevoir, c'est « *Louis, le fils de ma fille.* » A ces mots l'enfant Louis apparut « devant moi et son aïeul Lothaire me dit en le considérant : « Cet « enfant est semblable à ceux que le Seigneur a montrés à ses dis- « ciples en leur disant : « C'est à ceux-ci qu'appartient le royaume « des cieux[2]» ; rends-lui l'Empire par le fil que tu tiens à la main.» « Et dénouant le fil de mon pouce je lui donnai toute la puissance « impériale et tout le peloton s'enroula dans sa main ». C'est après s'être ainsi dessaisi que Charles revint à lui et que son esprit rentra dans son corps, *valde fessus et contristus.*

1. Fritzsche voit dans ce fil une réminiscence du fil d'Ariane [?].
2. Matth., XIX, 14 ; Marc, X, 14 ; Luc, XVIII, 16.

L'auteur de la *Visio* semble donc se proposer un double but : 1° donner au souverain des conseils assez généraux au sujet de sa conduite politique ; 2° soutenir l'idée que l'Empire doit revenir à Louis, fils de la fille de l'empereur Louis, arrière-petit-fils de l'empereur Lothaire, c'est-à-dire à Louis de Provence. Mais la date et le lieu d'origine du texte sont assez difficiles à déterminer.

Tout d'abord il est bien certain que le récit s'applique à Charles le Gros et non à Charles le Chauve, bien que certains manuscrits[1], certaines chroniques[2], entre autres celles de Saint-Denis, l'attribuent à ce dernier. Les renseignements généalogiques[3] fournis par le texte même mettent hors de doute l'exactitude du titre de *Visio Karoli III*[1], fourni par quelques-uns des manuscrits les plus anciens[4]. Il est certain également que le texte fut écrit après la déposition et la mort de l'empereur Charles le Gros qu'il mentionne fort clairement. Nous en avons d'autre part un manuscrit du xe siècle[5]. Ce n'est donc pas une fantaisie littéraire très postérieure aux événements et son caractère politique nettement marqué oblige à en placer la composition à une date très voisine de celle des faits qui en furent l'occasion. Or, il y a dans la vie de Louis de Provence deux groupes de faits auxquels on peut rattacher la *Visio Karoli Crassi* : ce sont la mort de Charles le Gros, d'une part, et les événements qui la suivirent, c'est-à-dire la date de 888-889,— et d'autre part le couronnement de Louis à Rome, c'est-à-dire la date de 900-901. La dernière de ces opinions est celle de M. F. Lot, la première celle de Dümmler[6] ; M. Fritzsche laisse prudemment la question dans le vague.

Il est question, il est vrai, dans le texte de la *Visio*, de l'Empire que doit un jour posséder Louis et Louis ne fut empereur qu'en 901. Mais on peut voir là l'indication d'une prétention aussi bien que celle d'un événement passé. Or, il y a certainement exposé de prétentions lorsque Charles termine son récit en disant : « sciant ergo « omnes... quoniam... in manu ejus revertetur *totum imperium* »,

1. Paris lat. 8865 et 12710 ; Bruxelles, Bibl. de Bourgogne, n° 1640 ; mss. de Gand et de Troyes. Certains autres donnent comme titre *Visio Karoli imperatoris*, sans spécifier de quel Charles il s'agit.

2. L'Anonyme de Béthune, Philippe Mouskès.

3. Ces renseignements n'ont pas toujours été très bien compris par les chroniqueurs qui ont fait passer dans leurs œuvres le texte de la Vision. Guillaume de Malmesbury applique la prophétie à Louis l'Enfant. Il en est de même de Gui de Bazoches, qui approche cependant un peu plus de la vérité en faisant intervenir le nom d'Ermengarde, qu'il suppose avoir épousé Arnulf après la mort de Boson. Aubri seul s'est rendu compte qu'il s'agissait du fils de Boson.

4. Munich, n° 642; Rome, Ottoboni 3064...

5. Ms. 764 de Saint-Omer.

6. *Ostfr. Reich*, t. III, p. 277.

puisque le fils d'Ermengarde ne fut jamais souverain de la totalité de l'ancien empire de Charles le Gros. Son couronnement à Rome par le pape Benoît III fut un événement presque exclusivement italien. Dans la *Visio*, au contraire, il n'est question ni de l'Italie, ni des faits qui s'y rapportent. Ce qui préoccupe l'auteur, ce sont les guerres civiles entre les oncles de Charles le Gros, c'est-à-dire entre les fils de Louis le Pieux. Le souvenir de ces guerres devait commencer à s'éteindre au début du xe siècle, et elles eurent pour théâtre la Gaule orientale, non l'Italie. Charles le Chauve descendit, il est vrai, dans ce dernier pays, mais pour combattre contre les frères de Charles III et contre celui-ci lui-même, non contre ses oncles. Il serait bien difficile au contraire de voir dans le récit du songe des allusions aux événements italiens, à la lutte par exemple entre les maisons de Frioul et de Spolète.

Le titre mis en avant par l'auteur du pamphlet, en faveur de Louis, c'est une concession de l'empereur Charles, et cette idée est à rapprocher de l'adoption de 887 mentionnée par les Annales de Fulda, comme aussi des termes employés dans les actes du concile de Valence pour parler du jeune prince, « auquel Charles avait concédé la dignité royale ».

Entre 888 et 901, d'autre part, certains événements avaient eu lieu, que l'auteur de la *Visio* paraît ne pas connaître. La transmission de l'Empire est représentée comme s'opérant directement de Charles le Gros à Louis. Une telle donnée eût été peu admissible après qu'Arnulf avait porté la couronne impériale, même en laissant de côté Gui et Lambert, qui n'étaient point de sang carolingien. En 901, la naissance de Louis n'eût point constitué pour lui une bien grande supériorité sur son concurrent d'alors, Bérenger de Frioul, petit-fils par légitime naissance de l'empereur Louis le Pieux[1]. Au moment, au contraire, où s'ouvrait la succession de Charles le Gros, Arnulf, bâtard, et laissé jusque-là dans l'ombre par son oncle, Bernard, bâtard aussi, pouvaient moins évidemment passer pour des représentants de la famille impériale que Louis, petit-fils de Louis II, fils adoptif de l'empereur défunt[2]. Sans doute aucun texte, ni les Annales de Fulda, ni les actes du concile de Valence, ne permet de supposer que Charles le Gros ait entendu conférer par la cérémonie de Kirchen à son jeune neveu des droits à la succession

1. Cf. cependant ce que nous avons dit p. 166-167.

2. Il y a, semble-t-il, aussi intention d'appeler l'intérêt sur l'*infantulus* impérial, et en 901 Louis n'était plus *infantulus ;* mais nous n'insistons pas sur cet argument parce qu'on peut l'expliquer en disant que l'auteur savait que Louis était tout jeune lors de la mort de Charles le Gros. En outre, était-il de bonne politique en 901 de paraître croire que l'empereur Louis eut besoin de l'intervention de saint Rémi pour avoir des héritiers?

impériale. Mais dans l'esprit du texte, il n'est pas question de ce qui est ; il s'agit de ce qui devrait être. En d'autres termes, nous considérons ce texte comme un exposé des prétentions que certains esprits, peu après la mort de Charles le Gros, pouvaient, dans l'entourage d'Ermengarde [1], concevoir pour le fils de celle-ci, et cette hypothèse nous semble mieux s'accorder avec le texte de la *Visio* que le système qui place à l'année 900 environ la rédaction de cet écrit.

Pour le lieu d'origine la détermination ne peut être que très incertaine. L'auteur paraît avoir été un ecclésiastique. M. F. Lot le croit « originaire du diocèse de Reims » en raison du pouvoir particulier qu'il attribue à saint Rémi. D'autre part nous ne croyons pas que le texte ait été mis en circulation lors de l'avènement de Louis de Provence à l'Empire parce qu'il ne renferme rien qui permette de le rapporter à l'Italie du début du xe siècle. Il est donc peu probable que ce soit en Italie qu'il ait été composé. Le plus ancien manuscrit auquel nous puissions remonter paraît être provenu de saint Wandrille, mais il est difficile de supposer que les moines de cette abbaye neustrienne, postérieurement à l'avènement d'Eudes, se soient intéressés aux droits successoraux de Louis de Provence au point de rédiger un écrit politique en sa faveur. La même remarque peut s'appliquer à tout le royaume franc de l'ouest. L'auteur inconnu, d'autre part, à l'inverse par exemple des rédacteurs des actes du concile de Valence, ne fait pas allusion à la royauté du père de Louis et s'occupe beaucoup des évêques et des grands qui ont donné de mauvais conseils à Charles le Gros et à ses oncles; il y a par suite quelque vraisemblance à ne pas faire de lui un Provençal ou Viennois, mais plutôt à croire à l'œuvre de quelque clerc de l'entourage de l'empereur défunt, hostile à Arnulf ou à Bernard et favorable au fils d'Ermengarde.

1. Celle-ci n'est pas nommée parmi les personnes que Charles rencontre dans l'autre monde. Ce serait un indice, assez léger, du reste, en faveur de l'opinion qui place avant la mort d'Ermengarde la rédaction de la *Visio Karoli*.

APPENDICE VII

RICHARD LE JUSTICIER ET LA MARCHE DE BOURGOGNE

Malgré le rôle important certainement joué par Richard le Justicier[1] dans l'histoire de la formation du duché de Bourgogne, ce personnage semble avoir jusqu'ici peu attiré l'attention des historiens modernes[2]. Parmi ceux qui lui ont consacré quelques pages, M. E. Favre[3] définit ainsi sa politique. « Richard, comte d'Autun, « sans être hostile à Charles le Simple, poursuit avant tout ses pro- « pres intérêts, et ceux de son neveu, Louis de Provence. » Nous croyons, ainsi que nous l'avons dit plus haut, que cette appréciation, en ce qui concerne les relations de Richard avec la Provence, n'est point complètement exacte, et que si le comte d'Autun a poursuivi avant tout ses propres intérêts, il ne devait pas beaucoup songer à ceux de Louis, car toute son activité paraît dirigée du côté des pays bourguignons dépendant le plus directement du royaume franc, comme l'Auxerrois ou le Sénonais. Il n'est donc pas inutile de consacrer à ce personnage une courte notice en laissant un peu de côté les événements de l'histoire générale auxquels Richard s'est trouvé mêlé et qui ont été étudiés par les historiens des rois carolingiens de cette période.

Richard paraît avoir été, dès 876, titulaire d'un comté, peut-être de celui de Sens[4]. En 880, il était certainement comte d'Autun[5].

1. Sur ce surnom de Justicier, cf. Lebeuf, *Mém. Hist. d'Auxerre*, t. II, p. 45. — On le trouve déjà sous sa forme actuelle *justiciarius* dans la Chronique de Hugues de Flavigny au XIIe siècle (*Mon. Germ., SS.*) t. VIII, p. 357); *justificator* dans la *Chron. de Bèse*. éd. Bougaud, p. 286.

2. Le répertoire de *Bio-bibliographie* d'U. Chevalier ne mentionne aucun travail spécialement relatif à Richard le Justicier.

3. *Eudes*, p. 170-171.

4. Diplôme de Charles le Chauve, daté de Quierzy, 4 septembre 876 (*Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 654), concédant au comte Conrad la villa de Perrot en Sénonais. « Hilduinus abba et Ricardus comes ambascia- « verunt. »

5. Le 30 novembre 880, Carloman « ad deprecationem Richardi

Il est probable qu'il avait été appelé par Louis III et Carloman à remplir ces fonctions au moment où Boson se déclara indépendant. Nous avons déjà parlé de son rôle dans la guerre contre ce dernier. Lors de l'avènement d'Eudes il ne paraît pas lui avoir été tout d'abord hostile; le 16 juin 891 il était avec lui à Verberie, avec Robert, frère du roi, occupé à surveiller les Normands, et obtenait un diplôme en faveur du monastère de Sainte-Colombe de Sens, dont il était dès cette époque abbé laïque[1].

Pendant les années suivantes, il reste établi en Bourgogne, où il seconde à un certain point de vue la politique d'Eudes en luttant contre les Normands qui pénétraient dans ses comtés. Une de leurs bandes, après avoir brûlé le monastère de Bèse, cherchait à s'emparer de Dijon[2]; il lui infligea à Argenteuil, en Bourgogne[3], une sanglante défaite[4], le 28 décembre 892[5]. Six ans plus tard, à la même époque de l'année il les battait encore[6] à Saint-Florentin[7].

Mais, lorsqu'en 893 Charles le Simple tenta de recouvrer la couronne, Richard paraît avoir incliné plutôt de son côté, sans que l'on puisse toutefois le compter parmi ses alliés bien déclarés. Au commencement de cette année 893, Foulques, archevêque de Reims, s'adressait à l'un des partisans du Carolingien, l'évêque Thibaut de Langres, pour savoir ce que l'on pouvait penser du comte de

comitis Augustodunensis » restitue à l'église d'Autun et à l'évêque Adalgaire la villa de Teigny au comté d'Avallon. (*Cartul. d'Autun*, éd. Charmasse, p. 87).

1. *Hist. de Fr.*, t. IX, p. 457; Favre, *Eudes*, p. 136.

2. *Chron. Besuense*, éd. Bougaud, p. 286.

3. Argenteuil, Yonne, arr. Tonnerre, canton Ancy-le-Franc.

4. « Caesa quamplurima multitudo » (*Chron. Besuense*, *ibid.*).

5. *Chron. Besuense*, *loc. cit.*, *Ann. Besuenses*, *Mon. Germ.*, *SS.*, t. II, p. 248. — Les *Ann. Sancti Benigni Divisionensis* donnent la date de jour (*Mon. Germ.*, *SS.*, t. III, p. 40). C'est en 886 que l'on trouve la première mention, semble-t-il, d'une invasion des Normands en Bourgogne. Cette année, ils s'attaquèrent à Sens. Réginon, *Chronique*, a. 886.)

6. *Ann. Vedast.*, a. 898. « Hiemis vero tempore Burgundiam petierunt « [Normanni] ibique sedem sibi statuunt ad hiemandum. Sed Ricardus « comes noctu in Natali Sanctorum *** commisit cum eis prelium et vic- « tor existens compulit eos redire ad Sequanam. » Cf. *Chron. Sanctae Columbae Senonensis*, a. 899 (Duru, *Bibl. histor. de l'Yonne*, t. I, p. 203). *Hist. Francorum Senon.* (*SS.*, t. IX, p. 365); Clarius, *Chron. S. Petri Vivi* (Duru, t. II, p. 480), où le récit de la bataille se trouve dans le long morceau intercalé à l'année 877. Le *Chron. Vezeliacense* (Labbe, *Bibl. nova Mss.*, t. I, p. 393) confond les batailles de S. Florentin et d'Argenteuil. La *Vita S. Viventii* (*Hist. de Fr.*, t. IX, p. 130) ne donne que des renseignements vagues. La date varie. L'*Hist. Franc. Senon.* donne la date inadmissible de *V. Non. Jun.* contraire au texte des *Ann. Vedast*, et il n'y a pas de V des nones en juin. Il n'y en a pas non plus en janvier, et Clarius de Sens donne la date de *V. Non. Jan.*

7. Saint-Florentin, Yonne, arr. Auxerre, chef-lieu de canton.

Bourgogne[1]. Il paraît que la réponse ne fut point trop défavorable, car au mois d'avril l'archevêque, accompagné d'Herbert de Vermandois, marchait avec le prétendant contre Eudes[2]. Richard se joignit à son neveu par alliance Guillaume le Pieux, duc d'Aquitaine, et au comte de Poitiers Adémar, pour aller à leur rencontre et seconder leur entreprise[3]. Mais il ne déploya, dans l'exécution de son dessein, ni beaucoup d'ardeur ni beaucoup de constance, et Eudes, qui arriva en Bourgogne à la fin du mois de mai de la même année[4], n'eut pas besoin de livrer bataille pour déterminer Richard à renoncer à son projet[5]. Lorsque Charles, l'année suivante, après avoir vainement tenté d'obtenir le concours d'Arnulf de Germanie, vint se réfugier en Bourgogne, Richard paraît avoir toléré sa présence, bien plus que lui avoir fourni un réel appui[6].

L'existence de Richard est occupée durant les années suivantes par des luttes et des violences contre ceux de ses voisins qui ne sont pas favorables à ses intérêts. En 894 il laisse deux de ses fidèles, Manassès, comte de Dijon, et un certain Rampon, parent de Foulques[7], archevêque de Reims, s'emparer de son ancien allié Thibaut de Langres et lui crever les yeux[8]. L'année suivante il est en lutte avec Gautier, archevêque de Sens, et avec le comte Garin[9]. Dans le courant de l'été il attaqua Sens, que lui livra, le 8 ou le 10 juin, la trahison d'un certain Bernard[10].

1. Flodoard, *Hist. rem. eccl.*, l. IV, c. 7, p. 571 : « Rogat etiam sibi « remandari de Richardo Burgundionum principe et de Aquitanis quod « eum contigerit scire. »

2. *Ann. Vedastini, ibid.*

3. *Ann. Vedast., ibid.* Nous entendons comme dom Bouquet *contra* au sens d'*obviam*.

4. *Hist. de Fr.*, t. IX, p. 461.

5. Favre, *Eudes*, p. 161 ; Kalckstein, *Gesch. des franz. Königsthums*, p. 92-95.

6. *Ann. Vedast.*, a. 894 ; Favre, *Eudes*, p. 168.

7. *Hist. Rem. Eccl.*, l. IV, c. 5, p. 566. Foulques avait aussi un frère du même nom.

8. *Ann. Vedast.*, a. 894.

9. *Chron. S. Colombae Senon.*, Duru, *op. cit.*, t. I, p. 203. C'est par erreur que la Chronique d'Odoran, Duru, t. II, p. 394, donne à ce personnage le nom de Garnier; cf. Manteyer, *Les Origines de la maison de Savoie*, p. 449-450.

10. Clarius de Sens, *Chron. S. Petri Vivi* (Duru, *op. cit.*, t. II, p. 480) : *Chron. S. Colombae Senon.*, a. 895 (Duru, *op. cit.*, p. 203) notes annalistiques sénonaises publiées par L. Delisle, *Mém. sur d'anciens sacramentaires*, p. 114 ; Favre, *Eudes*, p. 170-171 ; Kalckstein, *op. cit.*, p. 96. Rampon n'avait pas pris part à ce nouvel acte de violence. Du moins son parent Foulques écrivit-il au pape Formose « quia in solum Teutbaldum episcopum reus existeret, nihil « culpae in Walterum Senonensem admiserat ». Flodoard, *Hist. Rem. Eccl.*, l. IX, c. 3.)

L'archevêque, fait prisonnier par lui, dut subir une captivité de plusieurs mois[1]. Deux ans après, le comte Richard est réconcilié avec Eudes qui, dans l'un de ses diplômes[2], le traite de très cher comte et accorde à sa requête diverses terres royales du *pagus* d' « Atuyer[3] » à un nommé Gilbert, très vraisemblablement le fils de Manassès, c'est-à-dire le propre gendre de Richard dont il avait épousé la fille Ermengarde[4].

Après l'avènement de Charles le Simple, Richard est en relations assez constantes avec lui et paraît avoir résidé fréquemment auprès du souverain dans le nord du royaume franc. Il se trouvait avec lui à Verberie à la fin du mois de juin de l'année 900 et en obtenait un diplôme confirmatif des privilèges de l'abbaye de Saint-Martin d'Autun[5]. Quelques jours plus tard, il faisait confirmer à Walon, évêque de cette ville, la possession du *castrum* d'Autun et le droit de battre monnaie, usurpé par les comtes[6]. A Compiègne, la même année, Charles lui accordait encore un diplôme en faveur de l'église d'Auxerre[7]. Richard accompagna également en 900 le roi à Reims à la fin de décembre, et y assista à la translation solennelle faite par l'archevêque Hervé du corps de saint Rémi de la cathédrale dans l'église élevée en l'honneur du saint[8]. Le 22 avril 901 il est encore auprès de Charles, à Troyes, sollicitant ses faveurs pour son abbaye de Saint-Germain d'Auxerre[9]. Il en est à peu près de même durant les années sui-

1. Clarius, *ibid.* Cf. Flodoard, *loc. cit.*

2. *Musée des Arch. départ.*, n° xi ; Garnier, *Chartes bourguign. inédites* (*Mém. présentés par divers savants à l'Acad. des Inscr.*, t. II, p. 134), qui remarque très justement que ce diplôme prouve qu'Eudes, malgré ce qu'on a pu dire d'après certaines chroniques de la fidélité de Richard à Charles le Simple, était reconnu en Bourgogne et pouvait y exercer librement les droits régaliens.

3. On peut supposer avec M. Longnon (*Atlas Schrader*) que le *pagus Hattuariorum* s'est appelé l' « Atuyer » dans la langue vulgaire.

4. Cf. *infra*, p. 339.

5. Diplôme du 24 juin 900. *Gall. Christ.*, t. IV, instr., col. 65.

6. Diplôme du 30 juin 900 ; *Cartul. de l'église d'Autun*, éd. Charmasse, p. 9-10. n° vi ; *Hist. de Fr.*, t. IX, p. 486. La dernière disposition était plutôt, du reste, une confirmation d'une concession par Richard lui-même qu'un acte proprement dit de l'autorité royale. Cf. Prou, *Catal. des monnaies caroling. de la Bibl. nat.*, introd., p. lv.

7. Diplôme sans date de jour restituant à l'église d'Auxerre la villa de *Crevennus* en Auxerrois ; *Hist. de Fr.*, t. IX, p. 487.

8. Mabillon, *Ann. Bened.*, t. III, p. 313 ; Flodoard, *Hist. Rem. Eccl.*, l. IV, c. 12, qui raconte qu'un voleur, profitant de la foule qui se pressait autour des reliques, déroba à Richard le fourreau de son épée, enrichi de pierres précieuses. Le prince cependant parvint à recouvrer l'objet volé, grâce aux vertus de saint Rémi, qui empêcha le larron de trouver un placement pour son butin.

9. Diplôme du 22 avril 901 concédant aux moines de Saint-Germain

vantes. Richard est auprès du roi en 902, à Rueil[1], en 908[2], en 915 à Gondreville[3]. Du reste, ce n'est pas seulement pour les abbayes de son ressort que Richard fait appel aux largesses royales, c'est aussi pour sa famille et pour ses alliés. Il intervient en faveur de son propre fils Hugues, auquel en 914 Charles le Simple donne la terre de Poligny en Varais[4], en faveur de Manassès auquel Charles abandonne des terres sises sur la Vingeanne au pays d'Atuyer[5], pays dans lequel, comme nous l'avons dit, était sans doute déjà possessionné le fils de Manassès, Gislebert.

Il n'avait pas d'ailleurs abandonné la lutte contre les Normands dont les invasions, même en Bourgogne, se prolongeaient encore au début du xe siècle. Elles durèrent peut-être même après la cession consentie par Charles le Chauve à Rollon[6]. Richard avait été d'ailleurs combattre en Neustrie ce dernier. Avec le duc de France, Robert, et Ebles de Poitou, il débloqua Chartres le 20 juillet 911 en remportant sur les Normands une victoire qui paraît avoir eu un très grand retentissement[7].

Richard mourut le 1er septembre 921[8], laissant trois fils, Raoul,

d'Auxerre plusieurs domaines sis à Irency, à la requête de « venera-« bilis comes sed et fidelis noster necnon et abbas monasterii S. Germani « Autissiodorensis » (*Hist. de Fr.*, t. IX, p. 490).

1. Diplôme du 25 juillet 902 concédant « per deprecationem illustris « comitis Richardi » à Manassès, des biens dans l'Atuyer (Roserot, *Diplômes carolingiens originaux des Archives de la Haute-Marne*, p. 27).

2. Diplôme du 8 août 908 restituant à la requête de « Richardus « comes et illustris marchio » à l'abbaye de Saint-Martin d'Autun, des biens sis en Nivernais (Bulliot, *Essai historique sur l'abbaye de Saint-Martin d'Autun*, t. II, p. 20, n° viii).

3. Diplôme du 10 octobre 915 confirmant à la requête de l'abbé Wicherannus et de Robert « necnon et deprecante venerando comite « Richardo » les biens du monastère de Tournus (*Hist. de Fr.*, t. IX, p. 523).

4. Diplôme du 21 juin 914 ; *Cartul. de l'église d'Autun*, éd. Charmasse, p. 13, n° ix.

5. Diplôme en faveur de Manassès cité n. 1.

6. Betton, abbé clerc de Sainte-Colombe de Sens, se trouvait en 915, lorsqu'il fut élu évêque d'Auxerre, occupé à construire avec l'appui du duc Richard, abbé laïque de la même abbaye, une fortification destinée à protéger le couvent contre les attaques des païens (Mabillon, *Ann. Bened.*, t. III, p. 308). La Chronique de Saint-Bénigne (p. 123) parle d'une invasion de Normands en Bourgogne au temps du roi Raoul.

7. Le fait est mentionné par un très grand nombre de chroniques. On trouvera l'indication des principales dans Eckel, *Charles le Simple*, p. 70-71, et, avec plus de détails, dans R. Merlet, *Les comtes de Chartres*, p. 78-84 (Extrait des *Mémoires de la société archéologique d'Eure-et-Loir*, t. XII, 1897).

8. La date d'année est donnée par Flodoard, *Annales*, a. 921; par la

qui devait deux ans plus tard monter sur le trône de France, Hugues, dit quelquefois le Noir, comte d'Autun, duc en Bourgogne, et Boson, mari de Berthe, qui eut une existence très agitée jusqu'à sa mort, survenue en 935. Il avait eu en outre une fille nommée Ermengarde, mariée à Gislebert.

II

Richard était ou avait été comte d'Autun, et jusqu'aux dernières années de sa vie[1] des actes assez nombreux relatifs à l'Autunois[2] ou à d'autres portions de la Bourgogne[3] lui donnent le titre de comte[4]. A ce nom cependant viennent s'ajouter ceux de duc[5] et de marquis[6] et les textes narratifs[7] emploient des expressions diverses, mais desquelles il résulte que Richard était investi d'un pouvoir s'étendant à toute la Bourgogne et que celle-ci constituait

Chron. S. Columbae (Duru, *op. cit.*, t. I, p. 204). L'*Hist. Francor. Senon.* (*Mon. Germ.*, *SS.*, t. IX, p. 365) ajoute la date de jour, également fournie par l'Obituaire de la cathédrale d'Auxerre (dans Lebeuf, *Hist. eccl. du diocèse d'Auxerre*, t. II, pr., p. 255), et par la Chronique de Saint Pierre le Vif.

1. *Ann. Bertin.*, a. 882 : « In suum comitatum Augustodunensem. » Il fut excommunié par le pape Formose pour son intervention dans les affaires de l'évêché d'Autun (Hugues de Flavigny, *Chron. Virdunense*, *Mon. Germ. SS.*, t. VIII, p. 256). Il est dit expressément « comes augustodunensis » dans un diplôme de Carloman du 30 novembre 880 (*Cartul. d'Autun*, éd. Charmasse, p. 87).

2. C'est ainsi qu'il porte simplement ce titre dans son obit, dans le nécrologe de la cathédrale d'Auxerre.

3. Dans ce cas, le plus souvent il est dit « comes et marchio ». Cf. *infra*, n. 6.

4. Diplômes du 16 juin 891 pour Sainte-Colombe de Sens (*Hist. de Fr.*, t. IX, p. 457), du 16 octobre 897 concernant le *pagus* d'Hattouar (*Musée des Arch. départementales*, p. 24), de 900 pour l'église d'Auxerre (*Hist. de Fr.*, t. IX, p. 487), du 22 avril 901 pour Saint-Germain d'Auxerre (*Ibid.*, p. 490), du 25 juillet 902 relatif au *pagus* d'Hattouar (Roserot. *op. cit.*, p. 27), du 10 octobre 915 pour Tournus (*Hist. de Fr.*, t. IX, p. 523) ; notice d'un plaid tenu à Courtenot par Richard lui-même (D'Arbois de Jubainville, *Hist. des ducs et comtes de Champagne*, t. I, p. 450).

5. Walon, évêque d'Autun, donne ou restitue divers biens aux chanoines de sa cathédrale « adhibito etiam hortamento et auxilio Domini « Ricardi excellentissimi ducis » (Plancher, *Hist. de Bourgogne*, t. I, pr., n° xviii).

6. Lui-même s'intitule « nobilissimus marchio » (*Cartul. d'Autun*, éd. Charmasse, p. 35). Il est dit « comes et marchio » dans des diplômes du 24 juin (*Gall. Christ.*, t. IV, instr., col. 65) et du 30 juin 900 (*Cart. d'Autun*, p. 9), du 30 août 908 (Bulliot, *Essai histor. sur Saint-Martin d'Autun*, p. 20).

7. Voici l'indication de ces expressions, que l'on pourra comparer

pour lui un duché ou un marquisat, plus exactement une marche à la tête de laquelle il se trouvait placé.

C'est en général dans un intérêt de défense, que furent organisées les marches, que des commandements furent confiés à des ducs dans les provinces-frontières[1]. La marche de Bourgogne se trouvait à la fois limitrophe de l'Aquitaine, à laquelle, au début du IXe siècle, certains comtés bourguignons s'étaient trouvés momentanément rattachés[2], et du royaume de Provence. Mais celui-ci n'est pas de création ancienne, et cependant il semble que dès une époque antérieure à 855, plusieurs comtés bourguignons se soient déjà parfois trouvés réunis sous l'autorité d'un même personnage[3], de même qu'il y avait dès ce moment un duché de Lyon sous Girard et sans doute aussi un duché de Provence sous Fulerad d'Arles. Sans doute la géographie politique de la Bourgogne au IXe et au Xe siècle, les listes de comtes des diverses villes sont assez mal connues. L'existence même des comtes à telle ou telle époque dans certaines cités est parfois douteuse. On peut d'autre part constater d'assez grandes modifications dans la distribution et le groupement des comtés de cette région. Mais il semble bien qu'il y ait eu alors, sinon des ducs *de* Bourgogne, du moins des ducs *en* Bourgogne. C'est ainsi que Warin, déjà duc de Provence et de Lyon, paraît avoir été en même temps comte en Autunois, en Mâconnais, et peut-être en Chaunois[4]. A une époque où Charles

avec celles qui furent employées par le « duc des Francs » (cf. FAVRE, *Eudes*, p. 227).

« Comes Burgundiae. » — *Ann. S. Benigni Divionensis*, *Mon. Germ.* t. III, p. 40; *Ann. Besuenses*, *ibid.* t. II, p. 248.

« Dux Burgundiae. » — *Chron. S. Benigni Divionensis*, éd. BOUGAUD, p. 113; *Hist. Francorum Senonensis*, *Hist. de Fr.*, t. IX, p. 365.

« Dux Burgondionum. » — CLARIUS, *Chron. S. Petri Vivi*, DURU, *op. cit.*, t. II, p. 480.

« Dux. » — *Chron. Besuense*, éd. BOUGAUD, p. 286; *Chron. S. Columbae Senonensis*, dans DURU, t. I, p. 204.

« Burgundionum princeps. » — FLODOARD, *Hist. rem. Eccl.*, l. IV, c. 7, *Mon. Germ. SS.*, t. XIII, p. 571; *Vita Johannis Gorziensis*, c. 104, *SS.*, t. IV, p. 367.

« Princeps Burgundiae. » — FLODOARD, *ib.*, l. IV, c. 12; *Chron. S. Columbae senon.*, DURU, t. I, p. 203; ODORAN, *Chronicon*, *Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 327.

« Marchio de Burgundia. » — FLODOARD, *Annales*, a. 921.

1. Cf. G. DE MANTEYER, *L'origine des douze pairs de France*, dans les *Etudes dédiées à M. G. Monod*, p. 195, qui rattache la création du duché de Bourgogne à la nécessité de résister à Boson. — FAVRE, *Eudes*, p. 228 : « La Bourgogne devient un duché sous Richard. »

2. L'Autunois, l'Avalois et le Nivernais en 817 (LONGNON, *Atlas hist.*, texte, p. 68), le Sénonais en 835 (*Ibid.*, p. 69).

3. Nous considérons d'ailleurs cette question comme étant en dehors de celle de l'existence, dans telle ou telle ville, de comtes particuliers.

4. Il est dit duc de Provence par le *Chronicon Aquitanium*, a. 841 (*Mon.*

de Provence ne pouvait être considéré comme très dangereux pour ses voisins, le comte Eccard était investi comme Robert le Fort ou le comte Henri d'Alemannie, d'un « triplex honor[1] ». Peut-être faut-il songer aux trois comtés d'Autun, de Mâcon et de Chalon dans lesquels son testament montre qu'il était possessionné[2]. Encore en 878 les Annales de Saint-Vaast donnent à Bernard le titre de *dux Augustodunensium*[3].

Richard le Justicier, qui paraît avoir débuté comme comte en Sénonais, reçut en 879 ou 880 l'Autunois. Il est probable que la nécessité de résister à Boson favorisa ses premiers progrès. Mais c'est moins à cette nécessité qu'à l'ambition de Richard, semble-t-il, qu'il faut attribuer les progrès de celui-ci du côté de la Bourgogne auxerroise et sénonaise, laquelle ne constituait pas une province frontière. Dans la Bourgogne éduenne, au contraire, qui aurait dû être considérée comme une marche proprement dite, le Mâconnais avait été rattaché aux territoires soumis à Bernard Plantevelue[4] et le Chaunois, qui primitivement avait peut-être dépendu du duché de Richard[5], paraît avoir ensuite peu occupé ce dernier[6].

Germ. SS., t. II, p. 253), et un diplôme de Charles le Chauve lui donne le titre de marquis (*Cartul. de Saint-Vincent de Mâcon*, n° CIX) et l'on voit par cet acte que Warin avait des vassaux en Lyonnais. Il porte en 851 les titres de « comte et recteur du monastère de Flavigny » (DUCHESNE, *Hist. de la maison de Vergy*, pr., p. 8) et dans une charte de la même abbaye paraît « Sarulfus decanus vice Warini comitis » (*Ibid.*, p. 9). En 825, l'empereur Louis le Pieux confirme l'échange par lui conclu avec l'évêque Hildebodus, de biens sis en Mâconnais (PLANCHER, *Hist. de Bourgogne*, t. I, pr., n° V ; BŒHMER-MUEHLBACHER, n° 772). — En 834, il se fortifie dans la cité de Chalon (*Vita Hludovici*, c. 58 (*Mon. Germ. SS.*, t. II, p. 658) et cette même année était sorti avec une armée ex Burgundiae partibus» (*Ib.*, c. 51, p. 637). Il prit part à la bataille de Fontenay, où il arriva de Bourgogne (NITHARD, *Hist.*, l. II, c. 5) à la tête des contingents méridionaux (ADÉMAR DE CHABANNE, *Chronique*, l. III, c. 16, éd. CHAVANON, p. 133). — Sur ce personnage et sur son homonyme Warin, comte d'Auvergne, cf. MABILLE, *Royaume d'Aquitaine*, p. 34 et *passim*.

1. Hic princeps triplicis requiescit Acardus honoris.
Consulis arce triplicati numinis omen,

dit son épitaphe, conservée dans un ms. provenant de Fleury-sur-Loire, dont Eccard fut l'un des bienfaiteurs (publiée par E. BERGER, *Notice sur divers mss. de la Bibl. Vaticane*, p. 34).

2. Cf. PÉRARD, *Recueil*, p. 25.

3. Relevé par MABILLE, *Le royaume d'Aquitaine*, p. 38.

4. *Ann. Bertin.*, a. 880, p. 151.

5. Un diplôme de Charles le Gros de 885 (BOEHMER-MUEHLB., n° 1665; *Hist. de Fr.*, t. IX, p. 337) parle d'un duc de Bourgogne, « Burgundiae « dux », dont le pouvoir s'étendait sur le *pagus* de Chalon-sur-Saône. Or, à cette date, le duc de Bourgogne ne peut être que Richard le Justicier.

6. Le seul indice que l'on possède d'un rôle quelconque joué par lui

Il serait téméraire de chercher à déterminer avec trop de précision quel était le centre du pouvoir du duc Richard, quels étaient les comtés dont il était lui-même titulaire et ceux dont le comte se trouvait seulement soumis à son autorité supérieure. Nous savons en effet que Richard, comme les autres ducs de la même époque, selon la juste remarque de M. Pfister[1], possédait un comté important, ou même plusieurs, dans les territoires pour lesquels il était investi des fonctions de duc. « Dans la *Burgundia* comme dans la *Francia*, les ducs étaient seulement des comtes plus puissants que les autres et exerçant leur autorité sur eux ». A l'exemple bien connu de Robert le Fort, comte de Paris et duc de la Marche entre Seine et Loire nous pouvons ajouter ceux de Girard, comte de Vienne et duc de Lyonnais, de Fulcrad, comte d'Arles et duc de Provence, de Hugues d'Arles, comte de Vienne, marquis de Provence. Or, en Bourgogne, Richard, comme nous l'avons dit, était certainement investi du comté d'Autun, où il était en outre abbé laïque de Saint-Symphorien[2]. Il est probable qu'il était également comte d'Auxerre[3]; il était dans cette ville maître de la grande abbaye de Saint-Germain[4]; c'est lui qui intervient pour placer son candidat sur le siège épiscopal[5] et l'évêque, comme son fidèle, l'accompagne dans ses expéditions militaires[6]. A Sens, Richard était également abbé laïque de Sainte-Colombe[7] et fut enseveli dans le monastère[8]. Son autorité

dans les affaires du Chaunois est son intervention dans un diplôme de Charles le Simple en faveur de l'abbaye de Tournus (*Hist. de Fr.*, t. IX, p. 523).

1. *Études sur le règne de Robert le Pieux*, p. 133.

2. *Cartul. de Saint-Symphorien*, n° 5 (B. Nat. ms. lat. 18354, fol. 9 v°): donation faite par un certain Agelulfus à l'abbaye « ubi Richardus « comes vel abbas pracesse videtur » et datée « die jovis in mense octobri, regnante Karolo magno imperatore », ce qui nous paraît devoir être appliqué au règne de Charles le Gros.

3. *Hist. de Fr.*, t. IX, p. 487 ; Mabillon, *Ann. Bened.*, t. III, p. 380. On a même voulu faire d'Auxerre la « capitale » du duché de Bourgogne (Petit, *Hist. des ducs de Bourgogne de la race capétienne*, t. II, introd., p. v), mais les expressions « Altissiodorensis ducatus » relevées par lui dans un diplôme de Charles le Chauve, si elles ne sont pas une erreur de lecture, ont un sens peu précis. Il y a des « résidences « ducales », et Auxerre en est une, mais il n'y a pas de capitale à proprement parler ; cf. H. Stein, *La capitale du duché de Bourgogne au* IXe *et au* Xe *siècle*, dans la *Revue des Quest. hist.*, t. XLVI, p. 251.

4. Lebeuf, *Mém. pour l'hist. d'Auxerre*, t. II, pr., p. 6.

5. Mabillon, *Ann. Bened.*, t. III, p. 360. Il s'agissait de l'élection de l'évêque Gaudry.

6. Saint Géran, évêque d'Auxerre, accompagnait en 910 Richard le Justicier dans son expédition de Chartres (*Gesta Pontif. Autissiodor.*, c. XLII ; Duru, *Bibl. hist. de l'Yonne*, t. I, p. 369).

7. Quantin, *Cartul. de l'Yonne*, t. I, p. 128.

8. H. Stein, *Mém. cit.*, p. 258.

s'y exerçait peut-être par l'intermédiaire du vicomte Garnier, qui se trouvait être en même temps comte de Troyes [1]. A Auxerre Richard est représenté par un certain vicomte Rainard, frère du comte Manassès Ier de Dijon [2], et ce Rainard est parfois qualifié de « comes [3] ». Cette indécision dans les titres [4] s'explique d'ailleurs facilement à cette époque de transition où les *seniores* ne sont plus les fonctionnaires carolingiens et où n'est point cependant encore établie la hiérarchie féodale et où Garnier et Rainard peuvent être considérés à la fois comme des représentants de Richard qui cherchent à se rendre indépendants et comme des comtes, primitivement de même rang et de même importance que lui, mais sur lesquels il étend, à titre de marquis, son autorité supérieure.

Il y a en effet au début du Xe siècle, dans les divers *pagi* bourguignons, des comtes qui paraissent avoir été dans un certain état de subordination vis-à-vis du duc Richard le Justicier. Tels sont tout d'abord les fils de celui-ci qui portent le titre de comte du vivant même de leur père [5] et d'autre part un certain nombre de seigneurs n'appartenant point à la famille du marquis, mais que divers textes qualifient de « fidèles « de ce dernier ou qui assistent aux plaids tenus et présidés par lui. De ce nombre sont Madelgaud, vicomte d'Oscheret [6], un comte Gui, sans doute d'une région voisine et appartenant à la branche bourguignonne des Gui de Spolète [7], un Gerbaud [8], dont le siège comtal est inconnu, Garnier et Rainard,

1. Sur le comte Garnier, cf. MANTEYER, *Les origines de la maison de Savoie*, p. 451-458.

2. FLODOARD, *Annales*, a. 924, *Mon. Germ., SS.*, t. III, p. 373; *Gesta episc. Autissiodor.*, c. CXLII, DURU, t. I, p. 367. On ne peut guère l'identifier aussi avec le *Ragenaldus* qui souscrit une charte du roi Raoul pour Saint-Symphorien d'Autun (*Hist. de Fr.*, t. IX, p. 569).

3. Nous croyons, en effet, devoir l'identifier avec le comte Rainard qui assiste en 910 au plaid tenu par Richard (D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Hist. des ducs et comtes de Champagne*, t. I, p. 450).

4. Nous l'avons déjà relevée plus haut (p. 194 n. 3) à propos de Raculfe de Mâcon.

5. Hugues [le Noir] porte en 914 le titre de comte dans le diplôme que nous avons déjà cité, par lequel il reçoit du roi Charles le Simple la terre de Poligny (*Cartul. de l'église d'Autun*, n° IX). Dès 901, la notice de la restitution à l'église d'Autun de la terre de Chenoves (*Ibid.*, n° XXII) semble donner à tous les fils de Richard cette qualification : « residente domno Richardo nobilissimo marchione seu et cla- « rissimis filiis ejus Rodulpho, Hugone atque Bosone, elegantissimae « prolis comitibus. » Cf. *ibid.*, n° X ; *Chron. S. Benigni*, p. 119.

6. *Chron. S. Benigni*, p. 113; cf. AUBRI DE TROIS-FONTAINES, *Chronique*, a. 906 (*SS.*, t. XXIII, p. 753). C'est lui aussi qui souscrit dès 878 ou 879 une donation à l'abbaye de Saint-Bénigne de terres sises au pagus de Dijon (GARNIER, *Chartes bourguignonnes inédites*, p. 117).

7. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *loc. cit.* Cf. *supra*, p. 82.

8. *Ibid.* C'est également lui aussi sans doute qui est mentionné en 902 comme fils du feu comte Milon (*Chron. S. Benigni*, p. 119).

dont nous avons déjà parlé, un Eldrim qui porte à l'assemblée de Courtenot[1] le titre de comte palatin, mais que les autres sources contemporaines ne paraissent pas mentionner. Parmi ces seigneurs, ceux qui tiennent la première place, sont ceux de la famille des comtes de Dijon, une de ces familles envahissantes, comme l'avait été en Provence celle de Hugues d'Arles. Manassès Ier, comte de Dijon[2], très ami et fidèle du duc Richard[3], eut deux frères, dont l'un, Walon, fut évêque d'Autun[4] et l'autre, Rainard, vicomte d'Auxerre[5]. Des quatre fils de Manassès, trois portèrent le titre de comte : Walon[6], Gislebert qui devint gendre du duc Richard et Manassès II[7], qui paraît avoir possédé le comté de Dijon après la mort de son père, survenue sans doute entre 918 et 920[8] ; un quatrième, Hervé, succéda sur le siège épiscopal d'Autun à son oncle Walon[9].

Les documents montrent, en somme, l'autorité ou l'influence de Richard s'étendant sur l'Autunois, l'Auxerrois, le Sénonais, l'Oscheret, les *pagi* de Dijon et de Beaune[10], le Lassois[11], sans doute le Tonnerrois[12] et les comtés de Langres[13] et d'Atuyer[14]. Est-ce à

1. D'Arbois de Jubainville, *loc. cit.* Courtenot, Aube, arrondissement et canton Bar-sur-Seine.

2. *Chron. S. Benigni*, p. 119 Aubri de Trois-Fontaines, *Chronique*, a. 906 ; diplôme de Raoul du 29 juin 926 (*Hist. de Fr.*, t. IX, p. 569). — C'est sans citer de texte que Duchesne, *Hist. de la maison de Vergy*, tabl. I, fait de ce personnage le fils du comte Théoderic d'Autun.

3. Les *Ann. Vedastini* (a. 894, *SS.*, t. II, p. 207) le disent « Ricardi dilectus » ; cf. *ibid.*, a. 900. La *Vita Sancti Viventii* (*Hist. de Fr.*, t. IX, p. 13) le qualifie « d'amicissimus » du duc Richard.

4. *Cartul. de l'église d'Autun*, n° XXIII. Cf. *ibid.*, n°s XXVI et XLVIII.

5. Cf. *supra*, p. 342.

6. *Chron. S. Benigni*, p. 118. C'est lui sans doute qui figure en 933 parmi les partisans de Raoul (Flodoard, *Ann.*, a. 933).

7. *Chron. S. Benigni*, p. 118 et 119. En 926, il obtient en même temps que Gozlin, évêque de Langres, un diplôme du roi Raoul pour Saint-Bénigne de Dijon (*Hist. de Fr.*, t. IX, p. 569): cf. *Chron. S. Ben.*, p. 124 et *Cartul. de l'église d'Autun*, n° XXIII.

8. Le 31 octobre 920, Hervé, évêque d'Autun, donne aux chanoines de sa cathédrale la terre de Rully et divers autres domaines : il mentionne dans l'acte le concours de sa mère, la comtesse Ermengarde, et de ses trois frères, les comtes Walon, Gislebert et Manassès, sans faire aucune mention de son père (*Ibid.*, n° XXVI).

9. *Cartul. de l'église d'Autun*, n°s XXVI, XLIII, XLVIII. Sur ces personnages cf. Manteyer, *op. cit.*, p. 450 et suivantes et le tableau généalogique joint au tirage à part.

10. *Chron. S. Benigni*, p. 113

11. C'est en Lassois que se trouve Courtenot, où Richard tient un plaid. Cf. Longnon, *Atlas hist.*, pl. VIII.

12. La possession du Tonnerrois semble nécessitée par celle de l'Autunois et du Sénonais.

13. L'évêque assiste à un de ses plaids (*Chron. S. Benigni*, p. 113).

14. Cf. *supra*, p. 337.

dire que l'on doive considérer tous ces *pagi* comme faisant partie du duché de Bourgogne dont Richard était duc, et dont on pourrait ainsi déterminer les limites précises? Cela nous semble fort douteux. Les titres par lesquels les chroniqueurs et les rédacteurs des actes, à cette époque où le régime féodal commence à peine à s'organiser, désignent Richard le Justicier, sont variables et peu précis. Variables et peu précises devaient être aussi les limites de son autorité et ce que l'on peut indiquer, c'est plutôt sa « sphère d'influence » qu'une circonscription territoriale déterminée, au gouvernement de laquelle il aurait été préposé. Sa « marche » se rattache sans doute dans une certaine mesure aux commandements confiés à Warin et à Eccard, mais le centre s'en est un peu déplacé du côté de la Bourgogne auxerroise et sénonaise. Dans quelle mesure, d'autre part, l'existence de cette marche aurait-elle contribué à la formation du duché de Bourgogne tel qu'il exista plus tard, c'est là un problème assez difficile. Une étude des partages entre les fils et le gendre de Richard puis entre leurs descendants, permettrait seule d'en donner une solution.

APPENDICE VIII

CHRONOLOGIE DES ARCHEVÊQUES DE VIENNE DEPUIS LA MORT DE SAINT BARNARD JUSQU'A L'ÉPISCOPAT DE SOBON 842-927

Le grand rôle joué par les archevêques de Vienne dans l'histoire du royaume de Provence, ce fait notamment qu'ils ont rempli constamment sous Louis l'Aveugle les fonctions d'archichancelier, nous engage à joindre à notre travail une liste chronologique des archevêques de Vienne, qui aura en même temps l'avantage de réunir en un corps les renseignements qu'il eût fallu disséminer dans nos notes au sujet de ces personnages si souvent nommés dans les diplômes des souverains provençaux. Nous prendrons pour point de départ la date à peu près certaine de la mort de saint Barnard dont le successeur Agilmar fut le contemporain de Charles de Provence.

Les documents à utiliser pour une telle étude sont naturellement les textes diplomatiques et les souscriptions des conciles, ainsi que les quelques épitaphes qui nous ont été conservées[1]. Il faut citer en outre le *Catalogue épiscopal Viennois*[2]. Ce catalogue dérive pour la partie ancienne d'une liste rédigée à l'époque d'Adon d'après les œuvres de celui-ci[3]. Pour la période qui nous intéresse, le catalogue dressé au XIe siècle par l'archevêque Léger[4] est aujourd'hui perdu dans sa forme primitive, mais ses brèves notices ont été découpées et arrangées selon l'ordre du calendrier[5] dans la

1. Recueil dans TERREBASSE, *Inscriptions du moyen âge de Vienne*, Vienne, 1875, 2 vol. in-4° et atlas.

2. V. *Hist. litt. de la France*, t. XXIX, p. 450 : abbé DUCHESNE, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, t. I, p. 166 et U. CHEVALIER, *Les Catalogues épiscopaux de Vienne*, dans l'*Université catholique*, t. V, p. 492, qui étudie également les listes dressées par les modernes depuis l'ouvrage de A. de Mouchi [Democharès] en 1562 jusqu'au travail d'Hauréau dans le *Gall. Christiana*.

3. Il en existe dans un ms. de Berne une copie du Xe siècle, publiée par U. CHEVALIER, dans *Bullet. d'Hist. ecclés. du dioc. de Valence*, t. X, p. 185.

4. Il y est fait allusion par la *Chron. de la Novalaise*, app., § 12, mais qui semble annoncer un texte plus détaillé que celui qui nous est parvenu.

5. CHEVALIER, *loc. cit.* et abbé DUCHESNE, *loc. cit.* Le Catalogue du Cartulaire de Saint-Hugues représente une compilation du XIIe siècle

compilation intitulée *Hagiologium Viennense* [1]. Le *Catalogue* a été reconstitué dans sa forme primitive par M. l'abbé Duchesne [2]. Enfin, ajoutons que ce catalogue de Léger servit au XIIIe siècle à rédiger une autre liste, connue sous le nom de *Series episcoporum Viennensium* [3], document sans grande valeur et interpolé [4] pour la partie ancienne à l'aide des faux privilèges de l'église de Vienne [5].

Saint Barnard mourut le 23 janvier 842 d'après son épitaphe [6].

AGILMAR

Agilmar, ancien abbé de Saint-Claude [7] († 16 juillet 860) et archichancelier de Lothaire Ier est mentionné comme *electus episcopus* dans un diplôme que Dom Bouquet [8] attribue à Charles, roi d'Aquitaine, fils de Charles le Chauve, et à l'année 856. Mais ce prince n'avait alors rien à accorder *in regno Burgundiae*. L'acte est probablement de 842 [9], de Charles le Chauve, alors qu'il discutait avec ses frères les conditions du partage à intervenir et ne savait pas exactement encore quels seraient les pays mis dans son lot. Le lieu où fut donné le diplôme n'est pas identifié. Dom Bouquet l'écrit *Theorinsthe*, mais une copie du cartulaire de l'église de Vienne [10] donne la forme germanique *Theorenstein* plus d'accord avec ce que nous savons de l'itinéraire de Charles le Chauve en 842 [11]. Agilmar est encore mentionné comme « electus et vocatus » au mois de juin de l'année suivante [12], mais dès le

faite à l'aide des chartes et non un ancien catalogue. Il contient cependant une ou deux mentions intéressantes.

1. Publiée par l'abbé U. Chevalier, *Doc. inéd. rel. au Dauph.*, t. II, livr. V. Ce texte est très distinct de l'obituaire ou nécrologe de la cathédrale connu par les érudits des XVIIe et XVIIIe siècles.
2. *Fastes épiscopaux*, p. 179. C'est à son édition que se rapportent nos références.
3. Publiée au t. XXIV des *Scriptores* de Pertz, par Waitz (p. 311-16).
4. Il y avait déjà eu des interpolations au XIe siècle, peu après l'époque Léger.
5. Nous ne discutons et ne citons dans la présente note, parmi les travaux modernes, que ceux de M. Hauréau et de l'abbé Duchesne. M. U. Chevalier a donné au t. III de la *Revue du Dauphiné* de courtes notices résumant le *Gallia*, en se plaçant à un point de vue moins strictement chronologique que le nôtre et sans discuter les sources.
6. *Gall. Christ.*, t. XVI, col. 43.
7. *Ibid.*, col. 44-45.
8. *Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 675. L'acte est du 23 novembre.
9. Avec une erreur de une unité sur le chiffre de l'indiction.
10. B. Nat. ms. lat. 5214, p 58.
11. *Ann. Bertin.*, a. 842, p. 29.
12. *Cartul. de Saint-André-le-Bas*, éd. Chevalier, n° 3*.

16 décembre 842 cependant paraît avec le titre d'archevêque[1]. La dernière mention que l'on ait de lui est sa souscription au concile de Savonnières en 859[2].

Il mourut un 16 juillet[3], en 859, selon M. Chevalier[4], en 859 ou 860, selon l'abbé Duchesne[5]. Nous croyons que cette dernière date est seule admissible. Elle est fournie par un ancien catalogue, provenant du cartulaire de Grenoble[6]. Le *Livre épiscopal* de Léger donne l'indiction VII, qui correspondrait à 859. Les *Series episcoporum Viennensium* donnent 861. Il est impossible d'accepter cette dernière date, car Adon, successeur d'Agilmar, signe le 22 octobre 860 au concile de Tusey[7]. D'autre part la date de 859 mettrait l'élection ou la consécration d'Agilmar, auquel le Livre de Léger donne un épiscopat de 18 ans révolus[8], à une date antérieure au 5 juillet 842, c'est-à-dire antérieure à la mort de saint Barnard. Enfin ajoutons qu'un acte viennois[9] place le mois d'avril de la dixième année de l'épiscopat d'Adon en l'indiction III, c'est-à-dire en 870. Si l'indiction est exacte, cette donnée empêcherait de faire commencer cet épiscopat à une date antérieure au mois d'avril 860.

Adon († 16 décembre 875.)

Selon un ancien bréviaire de l'église de Vienne[10], il succéda à Agilmar peu de temps après la mort de celui-ci[11]. Il est, en effet, mentionné, ainsi que nous l'avons dit, dès le 22 octobre 860. Nous n'avons pas à parler ici de sa vie ni de ses œuvres. Son nom se trouve encore dans une charte datée du XVII des kalendes de février, sixième année de Charles le Chauve[12], ce qui nous mettrait en 874 ou 875, selon que l'on prend le point de départ du règne de Charles

1. Boehmer-Muehlbacher, n° 1061.
2. *Gall. Christ.*, t. XVI, p. 47.
3. *Livre épiscopal*, n° XLVII.
4. *Revue du Dauphiné*, t. III, p. 221.
5. *Fastes épiscopaux*, p. 203.
6. Mabillon, *Vetera Analecta*, p. 221 ; Marion, *Cartul. de Grenoble*, p. 260.
7. Labbe, *Concil.*, t. VIII, col. 705.
8. Il faut évidemment, comme l'a fait l'abbé Duchesne, corriger VIII en [X]VIII. — Avec quelques corrections simples de ce genre, les indications du Catalogue concordent assez bien avec les chartes pour que l'on puisse leur accorder une certaine confiance.
9. Mabillon, *Acta sanct. ord. S. Ben.*, sacc. IV, p. II, p. 270.
10. Mabillon, *ibid.*, p. 263.
11. Sur les difficultés auxquelles donna lieu son élection, cf. *supra*, p. 25.
12. *Cartul. de Saint-André-le-Bas*, éd. Chevalier, n° 8*.

le Chauve à Vienne, à la mort de Lothaire en 869 ou au traité de Meersen en 870, ou même à l'entrée du roi dans la ville à la fin de cette même année. Adon mourut un 16 décembre, en 875, indiction VIII, d'après le Livre épiscopal, qui donne à sa carrière d'archevêque une durée de seize ans[1]. Cela mettrait la mort d'Adon en 876, si l'on admet qu'il s'agit de seize ans révolus, ce que l'on semblerait devoir conclure du rapprochement avec les expressions employées dans les autres notices. Mais Otran, successeur d'Adon, souscrit au mois de juin ou de juillet 876[2] les actes du concile de Ponthion. Il faut donc admettre qu'Adon était dans sa seizième année d'épiscopat lorsqu'il mourut, ce qui concorde d'ailleurs avec les indications du bréviaire publié par Mabillon[3].

Otran († 16 septembre 884.)

Otran fut élu et consacré entre le 16 décembre 875 et le mois de juin 876. La dernière mention que l'on possède de lui est du 15 novembre 883. Il mourut le 16 septembre de la neuvième année de son épiscopat[4], ce qui correspondrait à l'année 884[5].

Bernoin († 16 janvier 899.)

Bernoin paraît pour la première fois au concile de Chalon-sur-Saône le 18 mai 886 ou 887[6]. Il prend part en 890 à l'élection de Louis, fils de Boson, et remplit, dès le début du règne de ce prince, les fonctions d'archichancelier. Le dernier diplôme qu'il souscrit est de 897 ou 898[7], mais ne porte malheureusement point de date de jour. Or, le Livre de Léger[8] lui donne un épiscopat de treize ans révolus en plaçant sa mort au 16 janvier. Son successeur ayant été élu le 28 janvier 899, cela placerait la mort de Bernoin au 16 janvier 899 vraisemblablement. Il faut donc admettre dans le catalogue soit une erreur sur le compte des années d'épiscopat d'Otran ou

1. *Livre épiscopal*, n° XLVIII. La formule ordinairement employée est : « rexit ecclesiam annis N et (N + 1)° defunctus ».
2. Boretius-Krause, t. II, p. 349.
3. Mabillon, *Acta sanct. Ord. S. Ben.*, saec. IV, p. 265.
4. *Livre épiscopal*, n° XLIX.
5. Chevalier, *Revue du Dauphiné*, t. III, p. 221-222, adopte au contraire la date de 885.
6. Labbe, *Concil.*, t. IX, p. 399.
7. *Hist. de Fr.*, t. IX, p. 680.
8. *Livre épiscopal*, n° L.

de Bernoin, soit une vacance d'assez longue durée entre la mort du premier et l'élection de son successeur[1].

Rainfroi († 30 avril 907.)

Il fut consacré à Vienne le 28 janvier 899 en présence de nombreux comtes et évêques[2]. Le premier diplôme qu'il souscrit comme chancelier est de l'année 900[3], le dernier du 26 octobre 905[4]. Selon le Catalogue[5] il mourut le 30 avril de la neuvième année de son épiscopat, c'est-à-dire en 907. Hauréau et M. le chanoine Chevalier lui donnent un « chorévêque », Rostaing. Un Rostaing, qualifié dans l'acte d' « archiepiscopus», figure en effet dans l'une des chartes du cartulaire de l'église de Vienne, le diplôme de Louis l'Aveugle pour le comte Adalelme[6]. Mais jamais chorévêque ne paraît avoir pris le titre d'évêque, *a fortiori* celui d'archevêque. Il est donc bien probable qu'il faut voir dans l'acte en question le métropolitain Rostaing d'Arles, intervenant simplement en sa qualité de grand personnage. C'est aussi lui sans doute qui fait une donation à l'église de Vienne, le 30 juin d'une année indéterminée du règne de Louis[7]. On a cru également retrouver le chorévêque viennois dans un « Rostagnus episcopus » qui, le mardi 23 mai d'une année indéterminée du règne de Conrad le Pacifique[8], donne au monastère de Saint-Barnard de Romans des biens sis en Viennois[9]. Mais il est bien probable que ce dernier personnage n'est autre que l'évêque du nom de Rostaing, de siège non déterminé mais probablement d'Uzès[10], qui souscrit en

1. Il est peut-être possible de faire une correction simple et assez sûre au nombre d'années accordé par le catalogue à l'épiscopat de Bernoin. L'acte d'élection de Rainfroi, en effet, parle des XXIII ans durant lesquels le prédécesseur de ce dernier aurait occupé le siège de Vienne. Le chiffre est inadmissible. Mais si l'on suppose que le nombre réel des années de l'épiscopat de Rainfroi était XIIII, on s'explique assez bien ces deux erreurs du copiste de l'acte d'élection, XXIIII au lieu de XIIII et celle du copiste de l' « Hagiologe Viennois » écrivant XIII au lieu de XIIII. Tout concorde si l'on admet ce dernier chiffre.
2. *Cartul. de Grenoble*, éd. Marion, p. 260.
3. *Chartes de Cluny*, n° 70.
4. *Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 416.
5. *Livre épiscopal*, n° LI.
6. *Cartul. de Saint-André-le-Bas*, éd. Chevalier, n° 12*.
7. *Cartul. de Saint-Maurice de Vienne*, n° 51.
8. Les années du règne de Conrad le Pacifique dans lesquelles le 23 mai tombe un mardi, c'est-à-dire ayant pour lettre dominicale A, sont assez nombreuses : 943, 948, 954, 965, 971, 976, 982, 993.
9. *Cartul. de Saint-Barnard de Romans*, n° 36.
10. *Hist. de Lang.*, t. IV, p. 299 (n. rect.).

945 une donation à l'abbaye de Cluny [1]. Il n'y a donc pas lieu de supposer que Rainfroi ait jamais eu un chorévêque pour l'assister dans ses fonctions.

Alexandre († 17 décembre 926 ou 927.)

Le 19 octobre 907 [2], Rainfroi était remplacé dans ses fonctions de chancelier par Alexandre qui assistait aussi à une date indéterminée de la même année à un synode diocésain tenu dans l'église de Saint-Sauveur à Vienne [3]. Le Catalogue [4] lui donne un épiscopat de 24 ans (avec la même difficulté que pour Adon) et place sa mort au 17 décembre. Alexandre serait donc mort le 17 décembre 930 ou 931 [5]. Or, nous avons une mention de son successeur Sobon dans un acte du 25 décembre 927 [6]. Aussi M. Hauréau a-t-il pu supposer que Sobon avait été pendant cinq ans le coadjuteur d'Alexandre. Il resterait à expliquer pourquoi le diplôme de 927 mentionne comme archevêque le coadjuteur Sobon, et non le titulaire Alexandre. Il vaut mieux supposer une erreur du catalogue et faire la légère correction, *ann. XIX* au lieu de *ann. XXIV*. Cela mettrait la mort de l'archevêque Alexandre, encore mentionné le 13 novembre 926 [7], au 17 décembre 926 ou 927, comme l'avait, d'après les chartes, admis M. l'abbé Duchesne.

1. *Chartes de Cluny*, n° 724.
2. *Hist. de Fr.*, t. IX, p. 683.
3. D'Achery, *Spicilegium*, t. I, p. 601.
4. *Livre épiscopal*, p. 204, n° LII.
5. Ou 932, pour ceux qui d'après l'indiction datent de 908 le dipl. cité n. 3.
6. *Forsch. z. d. Gesch.*, t. X, p. 321.
7. *Gall. Christ.*, t. XVI, instr., col. 16.

APPENDICE IX

LA FAMILLE DES VICOMTES DE VIENNE AU Xe SIÈCLE

C'est probablement à l'influence de Hugues d'Arles qu'il faut attribuer l'établissement à Vienne d'une famille de vicomtes certainement alliée à la sienne. Les chartes de Vienne et de Cluny permettent de reconstituer une partie de l'histoire de cette famille durant le xe siècle et au début du xie. Cette étude a déjà été entreprise par Gingins[1] et par M. A. Bernard[2]; mais le travail de ce dernier, plus critique et moins hypothétique que celui de son devancier, a été fait à peu près exclusivement à l'aide des chartes de l'abbaye de Cluny dont cet érudit préparait alors le recueil. Aussi ne croyons-nous pas inutile de revenir en quelques mots sur la généalogie de cette famille, en utilisant plus que ne l'a fait M. A. Bernard les chartes de la cathédrale de Vienne et de l'abbaye de Saint-André-le-Bas.

Le diplôme de Louis l'Aveugle du 7 avril 903[3] mentionne comme vicomte de Vienne un certain Bérillon dont nous ignorons l'origine[4]. Mais il est le même que le Bérillon ou Berlion qui, le 1 avril 895[5], souscrit, sans aucun titre il est vrai, une donation faite à l'église Saint-Maurice de Vienne, qui figure à une date voisine de celle-ci dans un précepte du roi Louis en faveur d'un prêtre viennois[6], et à une date un peu postérieure dans une charte de l'archevêque Rainfroi[7]. Nous savons d'autre part qu'il avait un fils du nom

1. *Hugonides*, p. 33 et suiv. Ses conclusions ont été résumées par lui, *ibid.*, tableau III.
2. *Les vicomtes de Vienne*, dans la *Revue Forézienne*, t. I, p. 119 et suiv.
3. *Cartul. de Saint-André-le-Bas*, éd. Chevalier, n° 11*.
4. C'est tout à fait sans preuve que M. Bernard (*loc. cit.*, p. 119, n. 2) conjecture qu'il était parent d'Erlulf, vicomte de Vienne au temps où Boson en était comte.
5. *Cartul. de Saint-André-le-Bas*, n° 10*.
6. *Pièces justificatives*, n° II.
7. D'Achery. *Spicilegium*, t. III, p. 365. La charte n'est pas datée,

d'Engilbert[1]. Il faut, par suite, l'identifier avec le Bérillon, père d'Engilbert, dont il est fait mention dans un diplôme donné en 945 par Hugues et Lothaire, rois d'Italie, daté de 945, en faveur de l'église de Vienne et de l'archevêque Sobon[2].

Ce Bérillon avait épousé une femme du nom d'Ermengarde et en eut au moins deux fils. L'un fut Sobon[3], prévôt de l'église de Vienne puis archevêque de cette ville en 927[4]. L'autre est cet Engilbert dont nous venons de parler[5]. Il figure dans deux préceptes de l'empereur Louis de 920[6] et 923[7], est mentionné de 918 à 922 dans un certain nombre d'actes relatifs au Viennois[8] et souscrit encore au mois de juillet 932 un acte du même pays[9]. On serait tenté de le reconnaître dans le comte Engilbert à la requête duquel Hugues et Lothaire donnent en 934 au comte Alérran le domaine d'Auriola[10]. Mais d'une part, dans aucun de ses actes, Engilbert, fils de Bérillon de Vienne, ne prend le titre de comte, et d'autre part un comte de ce nom est encore mentionné en Italie dans un diplôme de Hugues et Lothaire de 945[11], alors qu'Engilbert, mentionné en Viennois d'une manière vague au temps de Conrad le Pacifique[12], l'est avec plus de précision en juillet 941 (?)[13] et peut-être en 943[14].

mais émanant de l'archevêque Rainfroi, est certainement comprise entre les deux dates extrêmes de 899 et de 907.

1. *Cartul. de Saint-André-le-Bas*, nos 139 et 141.

2. Mille, *Hist. de Bourgogne*, t. III, p. 336.

3. *Cartul. de Saint-André, loc. cit.*

4. La parenté entre Engilbert et Sobon est attestée par une donation à l'abbaye de Cluny, faite par le premier, à l'abbaye de Cluny « pro remedio anime mee et fratris mei Sobonis archiepiscopi » (*Chartes de Cluny*, no 523). L'épitaphe de l'archevêque (Terrebasse, *Inscriptions du moyen âge de Vienne*, t. I, p. 147, no 345) dit celui-ci « preclaro germine cretus ».

5. Cf. la note précédente.

6. *Chartes de Cluny*, no 223.

7. *Hist. de Fr.*, t. IX, p. 681.

8. *Cartul. de Saint-André-le-Bas*, nos 134, 135, 136. Il souscrit également, deuxième sur huit, la donation faite par le comte Hugues audit monastère du domaine de *Crisenciacus* (*Ibid.*, no 124).

9. *Cartul. de Saint-Barnard*, no 147.

10. Moriondi, *Monumenta Aquensia*, t. II, col. 920. — Gingins, *Hugonides*, p. 92-93, accepte cette identification.

11. Muratori, *Ant. ital.*, t. I, col. 429-430.

12. *Cartul. de Saint-André-le-Bas*, no 141. — C'est par erreur que le scribe a écrit en tête de la pièce *Eldebertus*, comme le prouve le texte même de l'acte.

13. *Chartes de Cluny*, no 523. Cette charte, déjà publiée par Baluze, *Hist. de la maison d'Auvergne*, t. II, p. 470, a servi de base aux généalogies dressées par Scheidius, Gingins, A. Bernard et par nous-même. Sa date est un peu incertaine à cause des variations du point de départ dans le compte des ans de règne de Conrad le Pacifique.

14. *Cartulaire de Saint-Maurice de Vienne*, no 45. L'acte, qui est une

En juillet 941 (?) il donne à l'abbaye de Cluny de vastes domaines en énumérant dans l'acte plusieurs membres de sa famille. Nous savons ainsi qu'il fut marié au moins trois fois; en 923 sa femme se nommait Nonia ou Novia[1]; elle était remplacée par Theutberge, sans doute avant 941[2]; une Emmelt se place avant ou après Nonia, mais certainement avant Theutberge[3]. Cette dernière elle-même était très vraisemblablement la sœur de Hugues d'Arles, veuve du comte Garnier de Sens[4]. C'est ce qui explique les prières demandées dans un diplôme de Hugues et Lothaire, rois d'Italie, pour l'âme de Bérillon, père d'Engilbert[5]. Enfin, comme nous l'avons dit, il eut un fils du nom de Thibaut que Gingins[6] identifie sans preuve avec le marquis de Spolète et de Camerino de ce nom. Cela n'est pas impossible, mais paraît peu vraisemblable, car le marquis Thibaut, dont les *Annales Farfenses breves* placent les débuts en 931[7], qui est mentionné en 933[8], 935[9], 937[10], 940[11], paraît plutôt appartenir à la même génération qu'Engilbert. On a fait de ce dernier un vicomte de Vienne[12]. M. Bernard[13] a déjà remarqué avec raison qu'il n'y a aucun motif de lui attribuer ce titre, lequel ne lui est donné dans aucun des actes assez nombreux que nous venons d'énumérer. Les fonctions de vicomte étaient d'ailleurs à cette époque remplies à Vienne par un certain Ratburne. Celui-ci paraît avoir été fils également ou gendre de Bérillon I qu'il remplaça, bien qu'aucun texte n'indique expressément cette parenté. Mais l'on

donation d'Engilbert à un certain Boson, est daté du mercredi, jour des kalendes de mars, IVe année du règne de Conrad. La concordance a lieu pour 943, ce qui conduirait peut-être à rapporter à cette même année la charte citée à la note précédente, également datée de la IVe année de Conrad.

1. *Cartulaire de Saint-André-le-Bas*, n° 141.
2. *Chartes de Cluny*, nos 476 et 523.
3. *Chartes de Cluny*, n° 523.
4. Manteyer, *Les origines de la maison de Savoie*, p. 431 et 445.
5. Cf. p. 352 et n. 2.
6. *Hugonides*, p. 93-94 et tableau III.
7. *Il Regesto di Farfa*, t. II, p. 16.
8. *Ibid.*, t. III, p. 49, n° CCCLXXXIV.
9. Liutprand, *Antapodosis*, l. IV, c. 9-10.
10. *Il Regesto di Farfa*, *ibid.*, p. 51, n° CCCLXXVI.
11. Liutprand, *op. cit.*, l. V, c. 4-5.
12. Gingins, *loc. cit.* Il n'y aurait qu'une raison pour lui attribuer ce titre, c'est que l'empereur Louis (*Chartes de Cluny*, n° 237) lui concède en pleine propriété des biens « ad vice comitatum pertinentes ». Mais cela tendrait seulement à prouver que le pouvoir souverain pouvait encore, peut-être il est vrai avec le concours du vicomte, disposer de biens affectés à l'usage de ce dernier.
13. *Mém. cité*, p. 120. — Il y eut un Engilbert, mari d'Aude, également bienfaiteur de Cluny (*Chartes de Cluny*, n° 324), mais qu'il n'y a aucune raison d'identifier avec le précédent, lequel ne mentionne jamais d'Aulde au nombre de ses épouses.

retrouve dans la descendance de ce personnage le nom de Bérillon[1], et une charte de 935 semble indiquer qu'il possédait en Viennois un domaine en commun avec Engilbert[2]. La première mention que l'on possède de lui comme vicomte de Vienne remonte à l'année 912[3]. Il figure encore, avec ou sans son titre, dans des actes de 927[4], 935[5], 942[6], 945[7]. A cette date il était marié avec une femme du nom de Walda. Puis l'on perd sa trace et en 976 paraît un second Ratburne[8]. Gingins l'a distingué du précédent. A. Bernard[9] a cru au contraire qu'il ne constituait qu'un seul et même personnage, lequel vécut très vieux. La grande différence des dates de 912 à 976, l'interruption dans la série des mentions rend plus vraisemblable la première hypothèse, d'autant plus que nous savons qu'il existait à Vienne, au temps de Conrad le Pacifique, un Ratburne, neveu de l'archevêque Sobon[10]. L'erreur est d'appliquer au premier des Ratburne ce qui est en réalité relatif au second, si l'on se laisse entraîner par la date inexactement donnée à cette pièce par Baluze qui la publia le premier[11]. Des détails généalogiques donnés dans l'acte il ressort que Ratburne I, outre sa femme nommée Walda, dont nous avons déjà parlé, en eut une autre, Gerberge, fille d'un certain Hector dont nous ignorons d'ailleurs l'origine. Le nom de cet Hector fut donné à un autre fils de Ratburne I, lequel devint plus tard évêque du Puy en Velay[12]. Ajoutons que Ratburne II paraît dans un acte de 977[13] et que son domaine à Vitrieu[14] est indiqué comme confront dans une charte de 986 ou 987[15]. Il eut de

1. Cf. *infra*, p. 355.
2. *Chartes de Cluny*, n° 437.
3. *Gall. Christ.*, t. XVI, instr., col. 13.
4. *Cartul. de Saint-André-le-Bas*, n° 20*.
5. *Chartes de Cluny*, n° 437.
6. *Ibid.*, n° 546.
7. *Ibid.*, n° 671. Il est difficile de savoir si c'est lui-même ou son fils qui figure dans un certain nombre d'actes seulement datés du règne de Conrad le Pacifique (*Cartul. de Saint-Maurice*, n° 122 ; *Cartul. de Saint-André*, n° 140).
8. *Chartes de Cluny*, n° 1429.
9. *Mém. cité*, p. 123.
10. *Cartul. de Saint-André*, n° 33*.
11. *Hist. généal. de la maison d'Auvergne*, t. II, p. 479. Il avait lu à tort anno VI du règne de Conrad au lieu de anno XL (cf. Bernard, *Mém. cité*, p. 123), et croyait Gerberge fille d'Engilbert (*op. cit.*, t. I, p. 255)
12. Cf. *Hist. de Lang.*, t. IV, p. 400 ; Mabillon, *Ann. Bened.*, t. II, p. 123, qui font de cet Hector un frère de Ratburne I, fils par conséquent d'Engilbert, ce qui concorderait d'ailleurs mieux avec les dates, car Hector paraît être mort avant 928 (*Gall. Christ.*, t. II, col. 694).
13. *Chartes de Cluny*, n° 1437.
14. Commune Vernioz, Isère, arr. Vienne, canton Roussillon.
15. *Cartul. de Saint-André-le-Bas*, n° 60.

son épouse Wille[1] un fils nommé Bérillon[2]. Ce dernier, en 994, marié à une certaine Leutgarde[3], dont il eut un fils nommé Bérillon comme lui[4], et sans doute un autre du nom d'Hector[5]. Bérillon, fils de Leutgarde, vivait en 1032 et à cette date avait de sa femme Ildéarde deux fils, Arbert et Artaud[6]. Aucun de ces personnages ne paraît avoir jamais porté le titre de vicomte de Vienne et le dernier des Bérillon dont nous avons parlé prend seulement dans l'acte de 1032 qui nous le fait connaître le titre de *miles*. La vicomté elle-même paraît avoir été supprimée au XIe siècle[7].

Ces personnages obscurs n'ont pas grand intérêt par eux-mêmes. Nous avons cependant cru devoir réunir les quelques renseignements que nous possédons sur leur compte, d'abord pour voir s'il n'était point possible de rattacher à cette famille, alliée elle-même à celle de Hugues d'Arles, quelques-uns des seigneurs italiens du Xe siècle et ensuite pour montrer combien, dans cette généalogie de seigneurs d'une importance très secondaire, nous suivons avec régularité la transmission des noms dont quelques-uns sont caractéristiques. D'autre part cette famille, alliée à celle de Hugues d'Arles, est primitivement celle d'un fonctionnaire carolingien, probablement d'origine austrasien comme Huges lui-même. Or, au bout d'un siècle et demi il y a dans les chartes de Vienne une série de personnages qui semblent, d'après quelques indices, tous plus ou moins parents entre eux[8]. Cette histoire a pu être,

1. M. Bernard (*loc. cit.*) pour identifier les deux Ratburne, propose de corriger Willa en Walda. Mais le nom de Willa est également donné par une autre charte du *Cartul. de Saint-André*, n° 140, et il est aisé de le reconnaître dans celui de la « Julia » du n° 1437 des *Chartes de Cluny*.

2. *Chartes de Cluny*, n° 1429.

3. *Cartul. de Saint-André-le-Bas*, n° 104*. C'est lui sans doute aussi qui figure au n° 115 et au n° 19.

4. *Cartul. de Saint-André-le-Bas*, n° 104*.

5. Dans un acte du temps de l'archevêque Léger (1030-1070) est mentionné un Hector, frère de Bérillon. Celui-ci est vraisemblablement le fils de Leutgarde.

6. *Chartes de Cluny*, n° 2884. En 1051 est mentionné un « Artaldus filius Berillonis Albi ». (*Cartul. de Saint-André*, n° 53). Bérillon le Blanc est mentionné en 1062 (*Ib.*, n° 57*). En 1080, un Bérillon, fils d'Artaud, époux d'Adalserde et père de Guillaume et d'Arbert, fait une donation à l'abbaye de Saint-André-le-Bas (*Cartul. de Saint-André*, n° 257 ; cf. *ibid.*, nos 258-260).

7. A. Bernard, *Mém. cit.*, p. 123.

8. Les mêmes noms reviennent dans les souscriptions. Cf. *Cartul. de Saint-André-le-Bas*, nos 67*, 219, 249, 247, 48*, 49*.

Le nom de Bérillon se rencontre également dans la famille de La Tour d'Auvergne porté par le fils du fondateur de cette maison, Géraud, et de sa femme Gauzberge. Baluze, (*Hist. de la maison d'Auvergne*, p. 253 et pr., t. II, p. 476) en constatant ce fait en a conclu avec assez de vraisemblance que Gauzberge devait appartenir à la famille des vicomtes de Vienne. Cela est d'autant plus vraisemblable que dans une charte de 1004 ce Bérillon de la Tour paraît comme possesseur

mutatis mutandis, celle d'un grand nombre d'autres familles de la même époque pour lesquelles nous n'avons point la même série de documents et à ce titre il valait la peine de l'esquisser[1].

de biens en Viennois, au terroir de Cheyssieu, et en relations avec l'église de Vienne. Mais il y a une difficulté, la pièce se termine par des souscriptions dont la première est ainsi conçue : « *S. Berilonis vice-comitis et uxoris sue Leutgardis qui hanc cartam fieri et firmari jusserunt. S. Berilonis ejus filii.* » Leutgarde est, on s'en souvient, le nom de la femme du Bérillon de Vienne. Il y aurait donc eu à la même époque deux vicomtes Bérillon mariés tous deux à des Leutgarde. Le fait est possible, mais il est plus probable que le texte imprimé par Baluze soit incorrect, comme le sont certaines autres pièces relatives à la même généalogie. L'acte paraît n'avoir pas figuré dans le Cartulaire de Saint-Maurice de Vienne. Il avait été communiqué à Baluze par Chorier, mais nous ne saurions dire d'où ce dernier l'avait tiré. On peut donc soupçonner, soit dans le texte consulté par Chorier, soit dans la copie faite par ce dernier, une altération provenant d'une confusion quelconque entre le Bérillon viennois et son cousin d'Auvergne.

1. Pour rendre plus claire cette étude nous croyons bon d'ajouter le tableau suivant :

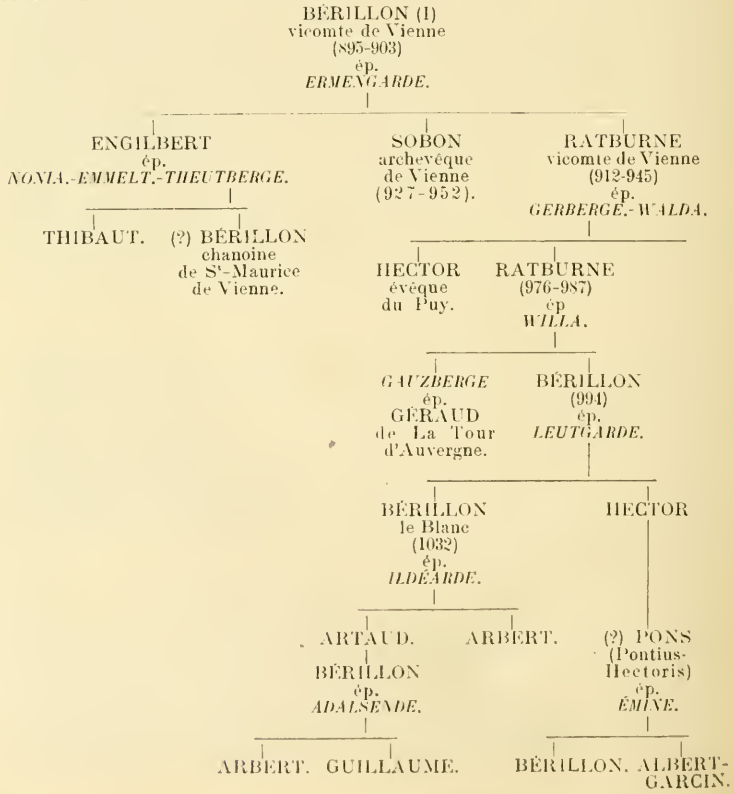

APPENDICE X

L'OBIT DE BOSON ET LE RELIQUAIRE DE SAINT-MAURICE DE VIENNE

L'épitaphe de Boson[1] consacre quelques vers aux libéralités du roi envers l'église cathédrale de Saint-Maurice :

> Sancti Mauricii caput ast circumdedit auro :
> Ornavit gemmis claris super atque coronam
> Imposuit, totam gemmis auroque nitentem.

L'obit du roi[2] s'exprime avec un peu plus de précision :

« III. id. jan. obiit Boso rex qui caput sancti Mauricii auro et gemmis preciosissimis fabricavit et coronam ei imposuit. »

Enfin le texte connu sous le nom de *Fundatio Viennensis ecclesiae*[3] rappelle également l'*insigne jocale* qui contenait le chef de saint Maurice, mais sans l'attribuer à Boson.

Nous avons déjà parlé de l'épitaphe[4]. Il est nécessaire de dire un mot de l'obituaire qui, à notre connaissance, n'a pas encore été étudié[5].

I

L'obituaire de l'église cathédrale Saint-Maurice de Vienne est aujourd'hui perdu. Les notices en forme d'obits des archevêques de Vienne qui constituent le texte appelé *Hagiologe Viennois*[6] sont des notices empruntées à un ancien catalogue épiscopal, rangées ensuite selon l'ordre du calendrier. Le véritable obituaire, dont les indications pour un même personnage sont distinctes de celles de l'hagiologe[7], a été connu d'un certain nombre d'érudits du XVIIe et du XVIIIe siècle, historiens de Vienne et du Dauphiné. Ils

1. TERREBASSE, *Inscriptions du moyen âge de Vienne*, t. I, p. 129 ; Atlas, n° 344.
2. Ci-après, pièce n° II.
3. Pub. par U. CHEVALIER avec l'*Hagiologe Viennois*, p. 18.
4. *Supra*, p. 139.
5. Au moins M. MOLINIER, *Obituaires français*, p. 281, n° 640, à l'article consacré au nécrologe Viennois, ne signale ni publication, ni étude.
6. CHEVALIER, *Doc. inéd. relat. au Dauph.*, t. II, livr. 5, p. 1-13.
7. L'hagiologe donne simplement la date de mort, la durée du pontificat et le lieu de sépulture.

le désignent sous des noms divers : *Obituaire*[1], *Ménologe*[2], *Nécrologe*[3], *Martyrologe*[4], *Registre des bienfaits*[5].

De toutes ces désignations la dernière est la plus intéressante : dans chaque notice en effet l'obit proprement dit est suivi d'une énumération des dons faits à l'église par le personnage en domaines ou en objets précieux[6], annotations qui ont un double intérêt, archéologique et en quelque sorte diplomatique, comme mentionnant des chartes de donation de souverains divers. Malheureusement les notices qui nous ont été conservées sont bien peu nombreuses.

La plus ancienne d'entre elles est précisément celle de Boson. Elle se rapporte donc à la fin du IXe siècle, mais la plupart sont relatives à des personnages du XIe siècle. Le Lièvre rapporte également[7] une notice sur Jean de Bournoin, archevêque de Vienne, mort en 1266, mais comme il se borne à la donner comme trouvée « es archives de l'eglise de Vienne ». Il n'emploie pas le terme de martyrologe ou tout autre équivalent; il ne semble donc pas très vraisemblable qu'il ait emprunté ce texte au nécrologe[8].

Les notices qui nous ont été conservées nous sont presque toutes parvenues isolées. Un seul fragment contient trois (ou plus exactement cinq, les obits étant quelquefois rappelés les uns à propos des autres) notices consécutives[9].

L'obituaire, d'après une mention du recueil de Fontanieu[10], paraît avoir été conservé avec les cartulaires dans les archives de l'église de Vienne[11]. Il figurait peut-être parmi les « anciens livres » qu'un arrêt du Parlement de Paris[12] cite en 1400 comme contenant les privilèges et les donations de l'église, alors en contestation avec le procureur royal. Mille le cite encore en 1778, mais il dut disparaître à la Révolution avec le Cartulaire.

1. Mille, *Hist. de Bourgogne*, t. III, p. 343-347.
2. Charvet, *Hist. de l'église de Vienne*, p. 238.
3. Estiennot, *Fragm. hist. Aquit.*, t. VI, p. 259.
4. Le Lièvre, *Hist. de l'antiquité... de Vienne*, p. 213, 225. Charvet, p. 258. Le mot pourrait donner lieu à des confusions. C'est ainsi que Le Lièvre, *op. cit.*, p. 128, cite comme extrait du martyrologe de Vienne la notice consacrée à saint Sever par le martyrologe Adonien (Migne, t. CXXIII, p. 322). Il semble douteux que cette notice ait figuré dans l'obituaire.
5. Le Lièvre, p. 334. Fontanieu, *Preuves de l'Hist. de Dauphiné*, p. 13.
6. Sur cet usage, cf. Molinier, *Obituaires français*, p. 48 et suiv.
7. *Hist. de l'Ant. de Vienne*, p. 371.
8. La seule chose qui pourrait la faire rapporter à l'obituaire, c'est que Le Lièvre la donne comme une épitaphe tirée des Archives. Cf. *infra*.
9. Estiennot, B. Nat. lat. 12768, p. 259.
10. *Preuves*, p. 213.
11. Charvet, *op. cit.*, p. 156, cite également « un cataiogue des archevêques inséré dans le Cartulaire ».
12. Arch. Nat., X 1a 47, fol. 173.

L'arrêt du Parlement de Paris qui intervint en 1400, mentionne également parmi les titres de l'église de Vienne ses « épitaphes ». Or, il y a certains rapports entre les épitaphes et l'obituaire. Le Lièvre donne comme empruntée aux archives de l'église l'épitaphe de Jean de Bourmoin dont nous parlions tout à l'heure. D'autre part dans le cloître Notre-Dame[1] se trouvaient les épitaphes de Mathilde, femme de Conrad le Pacifique, et d'Ermengarde, femme de Rodolphe III, accompagnant les images de ces deux princesses. Or, ces épitaphes sont identiques aux notices correspondantes de l'obituaire. L'hypothèse qui nous semble la plus vraisemblable c'est qu'au commencement du XIIIe siècle, en même temps qu'on reproduisait quelques épitaphes anciennes, comme celles de Boson ou de saint Barnard, on emprunta à l'obituaire des inscriptions pour certaines tombes, pour lesquelles on ne possédait point d'épitaphe ancienne.

II

On sait que les restes de saint Maurice, jetés dans le Rhône par ses bourreaux, passent pour être arrivés jusqu'à Vienne, où ils furent précieusement recueillis. Au commencement du VIIIe siècle, l'archevêque Eoalde fit construire pour les recevoir un petit édifice. C'est alors que la cathédrale, jusque-là dédiée aux Macchabées, changea de patron et fut placée sous l'invocation de saint Maurice[2].

C'est donc le roi Boson qui, d'après son épitaphe et d'après sa notice obituaire, fit construire pour la tête du martyr un reliquaire en forme de chef, orné d'or et de pierreries.

Le roi Hugues, c'est-à-dire Hugues d'Arles, fit don également à ce chef de saint Maurice d'une couronne d'or ornée de pierres précieuses. Nous savons aussi que, dès le XIe siècle, une des deux couronnes avait besoin de réparations, car le comte Guigue le Vieux fit don à l'église cathédrale de trois livres d'or, *ad restaurationem circuli capitis Sancti Mauricii*[3]. L'image de ce chef figura sur les sceaux de l'église cathédrale et sur les armes des archevêques, comme aussi sur celles de la ville jusqu'à l'époque où au XIIIe siècle Vienne obtint une charte de franchise et prit des armoiries indépendantes[4].

1. Charvet, *Mém. pour servir à l'histoire de l'abbaye royale de Saint-André-le-Haut*, pub. par. Allut. Vienne, 1869, in-8°. p. XLVII-XLVIII.
2. Adon, *Chron.*, a. 718. *Livre épiscopal de Léger*, n° XXXVIII, p. 199. La dispersion de divers fragments des reliques fit qu'au XVIe siècle la ville de Vienne ne prétendait plus posséder autre chose que le chef du martyr (Le Lièvre, *Antiq. de Vienne*, p. 104).
3. *Obituaire*, n° 3.
4. Terrebasse, *Inscriptions du moyen âge de Vienne*, t. II, p. 419-

Au XVIe siècle Aymar du Rivail décrit encore le buste de saint Maurice et ses deux couronnes [1]. Mais l'ère des vicissitudes allait commencer pour le reliquaire.

En 1562 les huguenots du baron des Adrets entrèrent dans Vienne et le 2 mai procédèrent à un inventaire des biens des églises de la ville, en annonçant l'intention de vendre ceux-ci « pour se procurer deniers [2] ». Les chanoines de Saint-Maurice eurent la sagesse de ne pas faire figurer la précieuse pièce d'orfèvrerie sur l'inventaire par eux remis au capitaine protestant. Ils faillirent d'ailleurs être trahis, car un sonneur de cloches, Cl. Micolet, auquel on avait « fait inquisition quels reliquaires et metaulx il avoit vu dans ladite église Saint-Maurice », vint parler d'un « chef de Saint Maurice, d'argent « doré, avec son tabernacle de cuivre doré, deux anges d'argent « attachés audit tabernacle, avec une belle agate, large d'une palme « de main d'homme ou environ, pandue au col dudit saint Maurice, « joint des petites clochettes d'argent [3] ». Malgré cette indication, bien que les huguenots aient occupé la ville jusqu'au 26 septembre, pillé et fait des perquisitions, le chef de saint Maurice leur échappa. Il en fut de même en 1567, en automne, durant l'occupation de la ville par les bandes protestantes de Mouvans, qui pillèrent le trésor de la cathédrale, saccagèrent les archives et tentèrent même de démolir l'église [4].

En 1612 le reliquaire avait repris sa place dans le trésor de la cathédrale. C'est là que le vit Peiresc, qui nous en a laissé la curieuse description que nous publions ci-après. En 1625 Jean Le Lièvre mentionne encore, parmi les reliques conservées dans la ville, « le chef de saint Maurice enrichy d'or et de pierres précieuses par Bozo, roy de Bourgogne [5] ».

Mais en 1671 Chorier [6] déplore la perte de ce *palladium* de Vienne. Cependant Charvet, un siècle plus tard, semble en parler comme

420. Ces armes furent d'abord d'or, à l'orme de sinople, puis d'argent, à l'orme de sinople, chargé d'un calice d'or, surmonté de la sainte hostie d'argent avec cette devise : VIENNA CIVITAS SANCTA (RIVOIRE DE LA BATIE, *Armorial de Dauphiné*, p. 792).

1. AYMARII RIVALLII *De Allobrogibus libri IX*, éd. Terrebasse, p. 384 : « et coronam auream splindidam et gemmis ornatam divo Mauricio « Hugo dedit et in ea scriptum est : « Hugo pius rexsancto offert Mauricio » « et haec corona e capite divi Mauricii tolli potest, altera autem, quam Boso dedit, capiti divi Mauricii perpetuo adheret, et minor est. »

2. Cf. le procès-verbal publié dans CHARVET, *Hist. de l'église de Vienne*, pr. p. 754.

3. *Ibid.*, p. 765.

4. LE LIÈVRE, *Antiq. de Vienne*, p. 104. Il prétend même avoir reçu alors le bouclier de saint Maurice, sauvé par un « bon citoyen », qui l'avait racheté d'un pillard protestant.

5. LE LIÈVRE, *loc. cit.*

6. *Hist. de Dauphiné*, t. I, p. 536.

d'un objet qu'il aurait vu[1]. En réalité, ce qu'il a eu sous les yeux, ce n'était pas le reliquaire primitif, mais la restauration faite par l'archevêque Pierre de Villars, dont le nom était venu s'ajouter sur l'inscription à ceux de Hugues et de Boson. Plus exactement, une inscription nouvelle avait été substituée à l'ancienne[2], et la prétendue restauration paraît avoir été de même la confection d'un nouveau reliquaire, comme Chorier semble le dire, et comme Charvet est obligé de le laisser entendre. Les regrets que Chorier exprime au sujet des pierreries du monument primitif donnent lieu de supposer que l'archevêque et le chapitre virent là un moyen d'augmenter leur budget. Le reliquaire, qui subsista jusqu'à la Révolution[3], était certainement un objet de bien moindre valeur que l'œuvre d'art dont Boson avait enrichi l'église de Vienne.

La question qui se pose est celle de savoir si le reliquaire vu par Peiresc est bien le même que celui dont il est question dans l'épitaphe de Boson. Il est assez difficile de le dire avec certitude, en l'absence de textes précis permettant de suivre avec assez de continuité l'existence de l'original entre la date de la mort de Boson et celle à laquelle Aymar du Rivail écrivait son traité *de Allobrogibus*. D'autre part, si la description de Peiresc est assez détaillée, le dessin qui l'accompagne, est des plus sommaires. Cependant il semble bien que le modèle, c'est-à-dire le reliquaire, ait été très primitif de dessin très archaïque, rappelant assez par son profil et son aspect général celui de Sainte-Foy de Conques. On peut également rapprocher de la couronne de Sainte-Foy la couronne de Saint-Maurice, du moins celle que lui avait donnée Boson et dont un croquis très grossier tracé au crayon se trouve en tête de la description de Peiresc. Toutes deux sont formées d'une sorte de calotte composée de plusieurs bandes de métal, rayonnant autour d'un centre correspondant au sommet de la tête, et venant aboutir à un cercle ou diadème, également en métal, le tout orné de pierreries[4]. Quant aux intailles antiques ornant la pièce, on sait que c'est là une des habitudes des artistes carolingiens[5]. Nous signalerons aussi les caractères de l'inscription, et dont Peiresc a reproduit certaines formes. La disposition des pierres formant les fleurons de la couronne est également caractéristique : elles sont certainement percées et enfilées les unes

1. *Hist. de l'église de Vienne*, p. 334.
2. En attribuant à Hugues ce qui venait de Boson et réciproquement, ce qui scandalise justement Charvet. — Il s'agit de Pierre VI de Villars (1626-1662).
3. Communication de M. l'abbé U. Chevalier.
4. Au contraire, les couronnes votives de Guarrazar, autre spécimen ancien de ce genre de pièces, représentent un tout autre type. Cf. F. de Lasteyrie, *Le trésor de Guarrazar*. Paris, 1860, in-4°.
5. Citons seulement un autre reliquaire du xe siècle, conservé à Trèves (Palustre et Barbier de Montault, *Le trésor de Trèves*, p. 8).

au-dessus des autres, comme cela a lieu par exemple pour les pièces du célèbre « Escrain de Charlemagne », au trésor de Saint-Denis[1].

En soi, d'autre part, la conservation d'une pareille pièce dans un trésor d'église n'a rien que d'admissible ; si des monuments d'orfèvrerie de ce genre, remontant au IXe siècle, sont assez rares, on en a cependant des exemples, et nous en avons cité quelques-uns. Aucun texte n'a été signalé par Le Lièvre, par Charvet ou par Chorier, parmi les épitaphes et les obits de l'église cathédrale, comme attribuant à l'un des archevêques du XIe au XVIe siècle, la réfection du reliquaire auquel on s'intéressait cependant, comme le prouve la mention du nécrologe relative à Guigues le Vieux[2]. A mesure que l'on avance vers le XVIe siècle, l'hypothèse d'un reliquaire nouveau traditionnellement attribué à Boson, mais refait à une époque postérieure, devient moins admissible. Le caractère nettement archaïque du buste vu par Peiresc, et dont celui-ci nous a conservé la description, permet de ne guère douter que la notice que nous reproduisons plus bas corresponde bien à l' « insigne joyau » que « le roi Boson fit fabriquer avec de l'or et des pierres précieuses pour entourer le chef de saint Maurice ».

I

ÉPITAPHE DE BOSON[3]

† REGIS · IN · HOC · TVMVLO · REQVIESCVNT · MEMBRA · BOSONIS.
HIC · PIVS · ET · LARGVS · FVIT · AVDAX ORE · FACVNDVS.
SANCTI · MAVRICII · CAPVDAST · CIRCVMDEDIT · AVRO ·
ORNAVIT · GEMMIS · CLARIS · SVPER ATQVE CORONAM ·
IMPOSVIT · TOTAM GEMMIS · AVROQVE · NITENTEM
HIS · DVM VITA · FVIT · BONA DVM VALITUDO MANERET ·
MVNERA · MVLTA · DEDIT · PATRONO · CARMINE DICTO ·
VRBIBVS · IN MVLTIS · DEVOTO · PECTORE · MAGNA ·
CONTVLIT · ET · SANCTIS · PRO · CHRISTI · NOMINE · DONA
STEPHANE · PRIME · TIBI · CEPTRVM · DIADEMA · PARAVIT ·
LVGDVNI PROPRIVM · RVTILAT · VELVT HIG · NICOMINVS SOL
QVAMVIS · HVNC · PLVRES · VOLVISSENT · PERDERE · REGES ·
OCCIDIT · NVLLVS SED VIVO PANE REFECTVS
HOC · LINQVENS · OBIIT · CHRISTI · CVM · SANGVINE · REGNVM
QVEM · DEVS · IPSE POTENS · CELI · QVI · CLIMATA · PINGIT ·
CETIBVS · ANGELICIS · JVNGAT PER · SECVLA · CVNCTA ·
OBIIT · TERTIO · IDVS · IANVARII · OCTAVO · ANNO · REGNI · SUI.

1. FÉLIBIEN, *Hist. de Saint-Denis*, pl. IV, p. 542.
2. *Supra*, p. 359.
3. Bien que cette épitaphe ait été plusieurs fois publiée, nous ne

II

Fragments de l'obituaire de l'église de Vienne[1]

(1) III° idus januarii[2] obiit Boso rex qui caput sancti Mauricii auro et gemmis preciosissimis fabricavit et coronam auream ei imposuit. Qui etiam abbatiam S. Andreae subterioris monasterii cum appendiitiis suis reddidit[3] et apud servitium altaris majoris dedit .VII. cruces aureas et .XX. philateria aurea cum reliquiis et planetas id est casulas .XII. pallia .XI. et vestimenta sua aurea regalia et bocleares argenteas et Ludovicus imperator filius ejus dedit[4] nobis villam ad Crotas[5] id est in confinio Viennensi secus fluviolum Elsonem[6].

(Le Lièvre, *Antiquités de Vienne*, p. 334; Chifflet, *Hist. de Tournus*, pr. p. 235; Mille, *Hist. de Bourgogne*, t. III, p. 331.)

(2) XVII Kal. Februarii[7] obiit Bernoinus archiepiscopus qui dedit sancto Mauricio sacerdotale vestimentum totum aureum valde bonum insuper et annulum aureum magnum et septem lampadas argenteas et restauravit xenodochium pauperum bonaque alia multa fecit erat quippe vicarius domini Papae per totam Galliam[8].

(Le Lièvre, p. 213; Charvet, *Hist. de la sainte église de Vienne*, p. 238.)

[III kal. martii obiit Sobo archiepiscopus]... composuit signum magnum ecclesiae suae.

(Les derniers mots seuls ont été conservés par Le Lièvre, p. 225 et par Charvet, p. 258-9, mais le jour de la mort de Sobon est donné par le Catalogue épiscopal.)

croyons pas inutile d'en redonner ici le texte, d'après Terrebasse, *Inscriptions du moyen âge de Vienne*, t. I, p. 132, et *Atlas*, pl. LII, n° 344.

1. Ce sont les fragments rapportés par Charvet, Le Lièvre, etc., dispersés dans les volumes assez rares, et qu'il nous a paru bon de réunir en raison de leur intérêt au double point de vue historique et archéologique. Nous avons cru devoir adopter l'ordre du calendrier, qui était certainement celui de l'obituaire.

2. 11 janvier 887.

3. Diplôme du 18 janvier 881, *Hist. de Fr.*, t. IX, p. 671.

4. Diplôme du 27 novembre 927, *Cartul. de Saint-André-le-Bas*, éd. Chevalier, n° 21*.

5. Nous n'avons pu identifier ce lieu.

6. Sans doute l'Ozon, petit affluent du Rhône.

7. 16 janvier 899.

8. Le même fait est attesté par l'épitaphe de Bernoin (Terrebasse.

(3) X° Cal. Maii obiit Guigo comes[1] qui dedit sancto Mauricio meliora candelabra et ad restaurationem circuli capitis sancti Mauricii tres libras auri et calicem minorem aureum et duo pallia et duas cortinas et... eburneum et ampullam christallinam magnam et pulchram.

(Fontanieu. *Preuves de l'hist. de Dauphiné*, t. I [B. N. ms. lat. 10949], p. 13.)

(4) II° id. junii commemoratio domni Leodegarii[2] archiepiscopi Viennensis qui sua industria ecclesiam majorem a fundamentis construxit cum parrochianorum suorum adjutorio. Cujus presbiterium lapidibus preciosissimis adornavit. Dedit etiam eidem ecclesiae libros quam plurimos, videlicet Passionarium unum optimum, Confessionem sancti Augustini, librum Officiorum sancti Ambrosii et Burchardi canones, Dialogum sancti Gregorii cum pastorali cura, ac sancti Adonis Ordinem, item alios duos Ordines, Textum unum, Missale unum quod mandavit fieri quotidianum, Antiphonarium unum ab eo correctum, Nocturnale quod est divisum in duabus partibus, vitam beati Gregorii cum aliis quam plurimis. Dedit etiam librum unum ex diversis compositum cui nomen Tornafolium. Dedit Gesta pontificalia, Benedictionale unum cum auro, Medicinale unum, etc... Multa ad decorem et usum domus Dei perfecit.

(Le Lièvre, p. 215.)

(5) XIII Kal. septembris obiit D. Burchardus Archiepiscopus[3] cujus labore et industria rex Rodulphus secundus[4] et uxor ejus regina Ermengarda dederunt sancto Mauricio villam Communiacum[5] cum servis et ancillis et omnibus appendiliis[6] et in civitate montes duos; unus dicitur Suspulus[7] et alter Pompeiacus[8], unde debent fratres habere refectionem per totam quadragesimam. Acquisivit etiam castellum in civitate Eumedium[9] et domos in civitate cum turribus que dicuntur ad Canales[10] et comitatum

Inscriptions du moyen âge de Vienne, t. I, p. 126) et par la Chronique de Hugues de Flavigny (*Mon. Germ.*, *SS.*, t. VIII, p. 356).

1. Guigue le Vieux, comte d'Albon, mort le 22 avril 1075.
2. Léger, archevêque de Vienne, mort le 12 juin 1070.
3. Burchard, archevêque de Vienne, mort le 19 août 1030.
4. Il s'agit, en réalité, de Rodolphe III, mais c'est le second des souverains de ce nom qui régnèrent sur Vienne.
5. Communay, Isère, arr. Vienne, cant. Saint-Syphorien d'Ozon.
6. Diplôme du 18 juin 1013, *Cartul. Saint-Maurice*, n° 26; Boehmer, n° 1524.
7. Ou Mont-Salomon.
8. Ou Mont-Arnaud. Cf. diplôme du 27 décembre 1028. *Cartul. de Saint-Maurice*, n° 24; *Hist. de Fr.*, t. XI, p. 551.
9. Château de Pipet.
10. Sur ce palais, cf. Chorier, *Antiq. de Vienne*, éd. 1828, p. 378.

Viennensem cum omnibus que erant de fisco, tam in civitate quam per totum episcopatum[1]. Restauravit etiam capellam sancti Mauricii a fundamentis quae dicitur in Paradiso; et alia multa ordinavit quae culpa incuriae deciderant.

(Le Lièvre, p. 259.)

(6) VI Kal. Septemb. obiit Ermengarda[2] uxor Rodulfi regis qui obiit VIII idus septembris. Et dederunt sanctae Viennensi ecclesiae castellum civitatis et mansiones in urbe quae dicuntur ad Canales[3] cum turribus ad portam Massiliensium et omnem comitatum Viennensem cum omnibus quae erant de fisco regis[4] et in communia fratrum Communiacum[5] cum servis et ancillis et omnibus appendiciis suis et montem in urbe Suspolium[6] et Pompeiacum[7] unde habeant fratres refectionem per totam quadragesimam. Restauraverunt etiam et monasterium a fundamentis S. Andreae superioris Dei ancillarum quod dicitur ad Apostolos, ad quod contulerunt villas et praedia sicut praecepti illius continet pagina[8] et supradicta Ermengarda dedit ad altare pallium aureum margaritis repletum et vestimentum sacerdotale et cappas cum auro et pallia et cortinas et turibulum et calicem argenteum.

(Fontanieu, p. 213; Le Lièvre, p. 253; Mille, t. III, p. 347; Chorier, *Antiq. de Vienne*, p. 228; Charvet, *Mém. pour l'Hist. de Saint-André-le-Haut*, p. XLVII)

(7) VI Kal. Decemb. obiit Mathildis[9] uxor regis Conradi qui obiit XIV kal. decemb.[10] et dedit S. Mauricio villam Lusinaicum[11] cum servis et ancillis et omnibus appenditiis[12]. Item dedit coronam lampadarum totam argenteam ante Domini sepulchrum et alia multa bona fecit.

(Estiennot, *Probat. hist. Aquit.*, t. VII = Bibl. nat. ms. lat. 12768, p. 259; Charvet, *Mém. pour Saint-André-le-Haut*, p. XLVIII; Mille, t. III, p. 343; Chorier, p. 230; Fontanieu, p. 177.)

1. Diplôme du 14 septembre 1023. *Cartul. de Saint-Maurice*, n° 20; *Hist. de Fr.*, t. XI, p. 549.
2. Ermengarde, femme de Rodolphe III.
3. Cf. p. précéd., n. 10.
4. Cf. n. 1.
5. Cf. p. précéd., n. 5.
6. Cf. p. précéd., n. 7.
7. Cf. p. précéd., n. 8.
8. Cf. *supra*, p. 363.
9. Mathilde, femme de Conrad le Pacifique.
10. 18 décembre 993.
11. Lusinay, Isère, cant. et arr. Vienne.
12. *Cartul. de Saint-Maurice*, n° 23; *Cartul. de Saint-André-le-Bas*, éd. Chevalier, n° LI*.

(8) VII id. Decemb. obiit Geilinus comes [1], qui dedit in communia fratrum duas villas Cassagnetum [2] et Marciacum [3] et propter altare melius pallium totum aureatum cum margaritis splendidum et valde bonum et post jacet in claustro S. Mauritii intus parietem.

(Estiennot, p. 259.)

Bernoin, archevêque de Vienne.	n° 2.
Boson, roi de Provence.	n° 1.
Burchard, archevêque de Vienne.	n° 5.
Conrad, roi de Bourgogne-Provence.	n° 7.
Ermengarde, femme de Rodolphe III..	n° 6.
Geilin, comte.	n° 8.
Guigue, comte.	n° 3.
Léger, archevêque de Vienne.	n° 4.
Mathilde, femme du roi Conrad.	n° 7.
Rodolphe III, roi de Bourgogne-Provence.	n° 6 [4].

III

DESCRIPTION PAR PEIRESC DU RELIQUAIRE DE SAINT-MAURICE

(Bibl. Nat. lat. 17558, fol. 28 r° (Peiresc. Miscellanea.)

Viennae, 27 avril 1612.

« En l'église Saint-Maurice sur la sacristie au lieu du thresor « est le chef S. Maurice tout garny de lame d'or dez le temps de « Boson, roy, estant tout escript sur le derriere du col en caractere « fort convenable au siècle d'après Charles le Grand ou ses enfants.

REX DEO RANDO
BOSO GEMIS VESTIVITERO
MAVRICII SCI HOC IN HONORE CAPVT
EX PPRIOQVE DDITES AROCVNCA LIBENTER
ILLIVSVT MERITIS REGNABEATA PETAT
CL RAVII IGR OGOM

1. Comte de Valence au xe siècle ?
2. Nous n'avons pu identifier cette localité.
3. Marcieu, Isère, arr. Grenoble, cant. La Mure.
4. Ajoutons que nous savons par Chorier (*Hist. de Dauphiné*, t. I, p. 683) que Girard de Roussillon (mort un 4 mars) et Berthe (morte un 8 novembre) étaient mentionnés par l'obituaire, mais Chorier se borne à analyser le passage de l' « ancien martyrologe où il est dit que ce fut « par leur moyen ou par leur faveur que plusieurs paroisses avec les « terres et les serfs qui en dépendoient leur furent rendues. Elles estoient

« Escript a l'entour du col du chef de S. MAVRICE De Vienne « garni de lames d'or fin représentant la teste d'ung homme ayant « un peu de barbe et une moustache comme celle de Louys le Debon- « naire avec les yeux composez d'agathe et de calcedoine au naturel « enchassées avec de petites lamelles d'or comme le pommeau « d'espée antique, couronné d'un diademe d'or de cinq pieces as- « semblées en charniere, enrichie d'un tour de perles grosses « comme des gros pois entre deux rangs de caillons de rubis et des « gros saphirs sur les assemblages des charnieres avec des esme- « raudes en croix.

« Encores y avoit il un carcan qui passoit en croix sur la teste « et venoit aboutir audit diadème, estant composée tout de gros « saphirs comme des amendes garnis d'or esmaillé avec quelques « perles entre deux rendants l'effect de la callotte des premiers « rois gotz d'Italie.

« Il y avoit aussy sur la poitrine avant qu'on eust laissé perdre « le corps qui soustenoit ladite teste[1] une grosse agathe garnie « d'argent doré (ayant des boucles pour la pendre) de la largeur de « six poulces et sept de hault representant une aigle qui soustient « une couronne de laurier dans ses griffes et porte sur le dos la « figure d'un prince revestu de fourreure plumettée tenant a la « main une garde d'espée en forme de croix, mais la teste y deffault « ayant esté rompue par succession de temps.

« On met encore une grande couronne sur la teste dudit S. Mau- « rice faicte toute d'une piece d'argent doré et esmaillé et avec les « images de plusieurs griffons et fleurs ayant quatre fleurons en « ceste forme.

« Les trois d'environ six poulces de haut et le quatrième de plus « de dix ou douze avec deux petites tables d'attante sur le derriere « ou est escript

fleuron	gryphon	fleuron	HVGO PIVS REX	SC̄O OFFERT MA'RTO	fleuron	gryphon	fleuron

« Il y avoit encore une croix d'or garnie de pierreries au centre « de laquelle il y a un camaieul d'agathe représentant la teste de « sainete Hélène suivant ses vrayes médailles.

« sans doute possédées par les roys mêmes... Les lieux rendus avecque « leurs paroisses y sont nommez Tollianus, Genitiacus, Perhimnis ou « Pairanus, Gessanus, Artenronaicus, Triornum, Erbiati et vallis Li- « monna ». Sur cette restitution, cf. *Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 397. »

1. [n. de Peiresc]. « Lequel corps s'est perdu en le transportant du « temps des Huguenots, et estoit composé, ce dist-on, avec des clo- « chettes d'or tout à l'entour. »

« La caisse d'argent a d'un costé du derriere trois figures dont « celle du mitan a la couronne comme un seul diademe assez large « a barbe dorée, le manteau doré en forme de paludament et un « sceptre a la main. Les deux autres costez sont tous maillez et l'un « porte un lion rampant dans son escu et une balle dans sa bande- « rolle, et l'autre un griffon rampant et cinq ballottes en forme de « croix dans sa banderolle.

« Sur le devant est le martire de S. Maurice avec son escusson

« par terre croiseté ; les escussons des autres soldats ne sont que « damasquinés à la romaine.

« Tout est entouré de pierreries dont il y a deux gagates, l'un « gravé de la teste d'un Arpocrates avec les lettres CIO et l'autre « d'un homme qui a la teste de sanglier portant d'une main comme « un caducée et de l'autre un ruban ou couronne pendüe ayant à « ses pieds une autre figure comme dans une barque ou un serpant « à 1 testes.

APPENDICE XI

NOTE RELATIVE AUX INVASIONS HONGROISES

Nous avons eu à deux ou trois reprises, au cours de notre travail, à dire quelques mots des invasions hongroises en Gaule. Ces incursions se sont en général portées du côté de la Bourgogne française et par conséquent leur étude ne rentre pas dans le cadre de notre travail. Nous croyons cependant utile de consacrer quelques lignes à la confusion possible entre les Sarrasins et les Hongrois dans les récits relatifs aux ravages dont le sud-est de la Gaule fut le théâtre dans la première partie du xe siècle.

Les chartes qui mentionnent les destructions de monastères, certains textes qui parlent de pays ravagés, se bornent souvent à parler d'une manière vague de « païens ». Les païens, au xe siècle, peuvent être les Normands, les Sarrasins, ou les Hongrois, qui ont tous pénétré dans quelques-uns des pays constituant le royaume de Provence. On sait, d'autre part, qu'à une époque postérieure du moyen âge on a appliqué le nom de Sarrasins aux païens de toute espèce. De là des erreurs commises dans les textes ou supposées par les historiens modernes.

Il semble bien certain que la plupart des chroniqueurs du xe siècle savaient distinguer les Sarrasins des Hongrois. Flodoard, toujours si précis, et Liutprand, quand ils parlent de Sarrasins, entendent parler de Maures d'Espagne ou d'Afrique, et quand ils parlent de Hongrois, ils ont en vue des Magyars.

Pour certains textes diplomatiques il ne semble pas non plus qu'il y ait lieu à hésitation. C'est ainsi qu'en 923 une charte de Manassès, archevêque d'Arles, parle expressément de Sarrasins[1].

C'est un document contemporain des incursions qu'il mentionne, nous savons que des Sarrasins étaient établis dans des lieux voisins du monastère de Saint-Victor. Il serait tout à fait invraisemblable

1. *Cartul. de Saint-Victor*, n° 1 ; *supra*, p. 278.

de supposer qu'il s'agit en réalité de Hongrois. La même observation peut s'appliquer à tous les textes mentionnant des ravages de Sarrasins ou simplement de païens dans la région voisine du littoral de la Méditerranée.

L'hypothèse gratuite de la présence de Hongrois dans ces régions a cependant été faite par M. Schultze, qui, dans son étude sur la *Vita Sancti Maioli*, paraît admettre la possibilité d'une fuite du saint devant les invasions hongroises[1]. La Vie écrite par Syrus dit simplement, il est vrai, que le saint quitta son pays « paternis praediis barbarica invasione in solitudinem redactis ». Mais Audebaud semble bien préciser et dire qu'il s'agissait de Sarrasins[2]; les expressions employées sont tout à fait analogues à celles que l'on rencontre dans des textes plus précis pour exposer la situation du pays à la suite des ravages prolongés des Sarrasins. Voir dans les « barbares », dont les incursions occasionnèrent l'émigration de saint Mayeul, des Hongrois serait contraire d'abord aux textes directement relatifs à cet événement, et ensuite à la chronologie. Selon la *Vie*, en effet, saint Mayeul quitta son pays « après être sorti de l'enfance » pour aller étudier à Lyon et à Mâcon. Ces expressions ne sauraient guère s'appliquer à la date de 924. M. Schultze en conclut que la chronologie de la *Vita S. Maioli* est vicieuse. Mais il faudrait d'abord prouver qu'il s'agit des Hongrois, que le texte de Flodoard montre en 924 traversant rapidement le pays, sans paraître avoir eu le temps de s'y établir pendant un certain temps, ne fût-ce que pour piller.

Ajoutons enfin que l'hypothèse de M. Schultze n'est pas conforme à la vraisemblance, car durant toute cette période des textes précis et assez sûrs mentionnent les ravages des Sarrasins dans les contrées voisines d'Avignon, lieu de naissance de saint Mayeul, alors qu'aucun fragment ne s'est conservé pour permettre d'affirmer la présence de Hongrois dans les mêmes conditions.

On a d'autre part quelquefois une tendance à parler de Hongrois à propos de la présence des païens dans le Graisivaudan[3].

Tous les textes relatifs aux invasions des Hongrois dans les royaumes de Provence et de Bourgogne manquent malheureusement de précision. Tout ce que nous pouvons dire c'est qu'ils ont à plusieurs reprises traversé les Alpes.

1. *N. Archiv.*, t. XIV, p. 552.
2. *Vita Auct. Syro et Aldebaldo*, c. 6. L'attribution aux Sarrasins résulte de la présence, avant ce chapitre, du récit relatif à Lérins. La vie par Nalgod (c. 63, *Acta Sanct. Boll. Mai*, II, col. 659) nomme expressément les Sarrasins.
3. Gingins, *Bosonides*, p. 216; Bellet, *Réponse aux objections*, p. 58 et suiv.

1° En 924[1] ;

2° En 935. Mais cette fois ils ne venaient pas de l'Italie, ils y retournaient. Ils paraissent dans la Bourgogne française, sans que nous sachions comment ils y avaient pénétré[2]. A l'approche du roi Raoul ils battirent en retraite, peut-être par le Lyonnais, car il semble bien que ce soit à cette invasion qu'il faille rapporter la destruction des monastères de Savigny[3] et d'Ainay[4]. Ils rentrèrent en Italie la même année, autant que l'on peut en juger par le texte de Flodoard. En l'absence de tout texte il est douteux qu'ils aient pénétré dans le Viennois ou le diocèse de Grenoble au lieu de prendre la route directe de la vallée du Rhône.

3° En 951, ils franchirent de nouveau les Alpes[5], pénétrèrent en Berri[6] et en Aquitaine, puis ceux qui n'avaient pas péri au cours de l'expédition revinrent par le même chemin et c'est peut-être à cette date qu'il convient de placer les combats avec les Sarrasins qui ont pu donner naissance aux récits assez fabuleux d'Ekkehard de Saint-Gall[7]. Mais c'est surtout en Aquitaine, d'après le texte de Flodoard, que paraissent avoir séjourné les bandes hongroises pendant le temps qu'elles ont passé en Gaule.

4° En 954, Conrad détermina les Hongrois à envahir les terres du duc de Hainaut, Renier au Long Col. Par le Vermandois, les pays de Reims et de Châlons, les barbares pénétrèrent en Bourgogne, puis de là en Italie[8]. Mais pas plus que pour l'invasion de 935 nous

1. Cf. *supra*, p. 214-216.

2. Flodoard, *Annales*, a. 935. « Hungari per Burgundiam diffun- « duntur, praedisque, incendiis ac caedibus, non tamen diu, debac- « chati, comperto Rodulfi regis adventu, in Italiam transmeant ».

3. En 949, l'abbé de Savigny, Badin expose à Burchard, archevêque de Lyon, « desolationem ipsius coenobii qualiter videlicet... ab Ungris succensum » (*Cart. de Savigny*, n° 30). Or, c'est avant son abbatiat que paraît avoir eu lieu la destruction du monastère (Bernard, *Introd.*, p. LXXVII) et il était déjà abbé le 3 janvier 937 (*Ib.*, n° 68). C'est donc à l'invasion de 935 plutôt qu'à celle de 937 qu'il faut, semble-t-il, rattacher ces événements.

4. Ainay, brûlé par les Hongrois, fut restauré par l'archevêque Amblard de Lyon (*Gall. Christ.*, IV, 235). C'est simplement par conjecture que l'on peut rapprocher la destruction de l'abbaye d'Ainay de celle du monastère de Savigny.

5. Flodoard, *Annales*, a. 951, *Mon. Germ.*, *SS.*, t. III, p. 400 « Hun- « gari ab Italia transcensis Alpibus egressi, Aquitaniam ingressi sunt, « ibique tota pene demorati aestate, multis hanc regionem rapinis et « interminationibus attriverunt : sicque per Italiam reversi sunt in ter- « ramsuam ».

6. *Translat. S. Genulfi, Mon. Germ.*, *SS.*, t. IX, p. 144.

7. Cf. *supra*, p. 267, n. 7.

8. Flodoard, *Ann.*, a. 954. — Il place le récit de ces événements avant celui de la mort de Louis IV d'Outre-Mer (10 septembre 954). L'invasion avait donc pu se prolonger pendant une grande partie de

ne sommes fixés sur l'itinéraire suivi par eux au cours de cette année et nous ne savons s'ils traversèrent tout ou partie des territoires qui avaient fait jadis partie du royaume de Louis l'Aveugle.

Ce qui est certain c'est que parmi ces textes, aucun ne peut donner l'idée d'une occupation continue par les Hongrois de territoires en Provence ou en Viennois. Il n'est pas, à notre connaissance, de passages d'annales ou de chroniques de nature à faire supposer que les Hongrois auraient pu faire en Dauphiné un séjour analogue à celui qui paraît bien attesté dans les Alpes pour les Sarrasins. Nous connaissons fort mal le détail des incursions de ces derniers. Mais, si le nombre des documents sûrs qui se rapportent à ces faits est extrêmement restreint, il semble cependant suffisant pour pouvoir dire ce qu'écrivait en 1869 M. Marion : « l'occupation « plus ou moins prolongée de tous les pays situés au pied des Alpes « est un fait historique parfaitement établi. Cantonnés dans les « montagnes de la Provence d'où il fut si difficile de les déloger, « les envahisseurs pénétrèrent à plusieurs reprises dans les pro- « vinces des Alpes qui appartenaient au royaume de Bourgogne « et y firent, durant le cours du xe siècle, des séjours prolongés ». Attribuer ces séjours aux Hongrois est une conjecture d'historiens modernes, fatigués des sottises trop souvent débitées à propos des invasions sarrasines et cette conjecture, qui n'est appuyée par aucun texte précis, n'a pas même pour elle le mérite de la vraisemblance.

l'année, car les Hongrois étaient dans le nord de la Gaule, devant Cambrai, au commencement d'avril (Lauer. *Louis IV*, positions. p. 51).

APPENDICE XII

NOTE SUR LES « RES DE COMITATU »

Waitz[1] a montré qu'il existait à l'époque carolingienne un domaine comtal — on pourrait presque dire une mense comtale — que nous définirons ainsi : l'ensemble des biens et des droits réels dont le comte a la jouissance en sa qualité de comte. Ce domaine comtal est distinct à la fois du bénéfice donné par le roi à son « fidèle » et des propriétés, des domaines patrimoniaux que le comte peut posséder d'autre part. C'est en somme ce qui constitue son traitement de fonctionnaire ; mais ici les « appointements » sont remplacés par une sorte d'usufruit. Sans entrer dans le détail nous pouvons résumer brièvement la situation juridique du domaine comtal au IXe siècle en disant que ce sont des biens du fisc royal[2], dont le comte ne jouit que « ad opus regis »[3]. Aussi l'intervention royale est-elle nécessaire pour les donations de biens de ce genre[4] et il faut encore au Xe siècle un précepte du souverain pour transformer en pleine propriété le droit dont jouit le comte sur les terres de son domaine[5]. A côté de la terre comtale se trouve la terre vicomtale, qui ne fut peut-être à l'origine qu'une portion de la première, affectée par le comte lui-même à l'entretien de son *missus*[6]. Ce do-

1. *Deutsche Verfassungsgeschichte*, 2e éd., t. IV, p. 165.
2. Diplôme de Charles le Gros pour l'église de Langres (*Hist. de Fr.*, t. IX, p. 346) : « ex fisco nostro infra eandem civitatem ad jus « comitis pertinentia. » Au contraire, un peu plus d'un siècle plus tard, un diplôme de Rodolphe III pour Saint-Victor de Marseille distingue le fisc royal et le fisc comtal dans la même ville (*Cartul. de Saint-Victor*, n° 1061).
3. *Codex diplom. Laureshamensis*, t. I, p. 16.
4. *Hist. de Fr.*, t. VI, p. 540 ; *Chartes de Cluny*, n° 223.
5. Diplôme de Charles le Simple de 914 pour le comte Hugues (*Hist. de Fr.*, t. IX, p. 521).
6. Une « terra vice comitalis » est mentionnée comme confront dans deux chartes du *Cartul. de Beaulieu*, éd. Deloche, nos LXXVII et LXXXV. On peut en rapprocher la « terra vicarialis » du même cartulaire (n° LXVI). — Quant à ce que nous disons des rapports de la terre comtale et de la terre vicomtale, nous croyons que c'est ce qui semble ressortir des expressions d'un diplôme de Louis l'Aveugle (*Chartes de*

maine attaché à la charge de comte est désigné par des expressions assez diverses, dont on trouvera l'indication dans Waitz, et telles par exemple que « terra comitalis[1] » ou « terra quam comes in ministerium habet[2] ». Parmi ces expressions il en est une à laquelle nous croyons devoir consacrer quelques mots au point de vue de son emploi dans les diplômes de Louis l'Aveugle ; c'est le mot « comitatus » dont un certain nombre de textes attestent l'usage en ce sens.

En 879 par exemple, Louis le Bègue restitue à l'église d'Autun la terre de Bligny « quae olim ab episcopatu sublata fuerat et comitatui sociata[3] » et les mêmes expressions se retrouvent dans le diplôme de Carloman restituant à la même église la villa de Teigny[4]. Il y avait eu transfert injuste de droit de jouissance de l'*episcopatus* au *comitatus*, autrement dit les biens du domaine épiscopal avaient été indûment attribués au domaine comtal. Cette idée d'ailleurs se retrouve, comme l'on sait, dans un assez grand nombre de diplômes de même nature, par exemple dans le précepte de Louis l'Aveugle remettant l'église de Vienne en possession de la *villa* de « Cisiriacus », « in usus comitales redacta[5] », dans la charte de Charles de Provence rendant à la cathédrale de Viviers l'île de « Formicaria » qui avait été attribuée à l'usage du comte[6].

D'autre part, Charles le Gros donne à l'abbaye de Saint-Èvre des domaines près de Toul « quae antea videbantur fore de comitatu ejusdem civitatis[7] ». L'abbaye de Saint-Denis reçoit en 864 de Charles le Chauve des biens sis en Vexin, à Pontoise, et, après en avoir déterminé les confronts, l'acte ajoute : « quae etiam noscuntur hactenus attinuisse comitatui Vilcasinensi[8] ». Il est bien évident que dans ces deux cas que nous venons de citer, il y a eu encore changement dans l'affectation des biens et non dans leur situation territoriale. L'édit de Pitres rapproche les *comitatus* des *immunitates* pour distinguer le domaine de l'immuniste et celui du comte des *villis indominicatis*, où le droit de propriété du souverain s'exerce sans restriction[9]. Un capitulaire de 832 prévoit le cas où le comte ne serait pas entré en possession de toutes les

Cluny, n° 223) : « Hugo comes et marchio expostulavit ut cuidam una- « nimi fideli nostro Ingelberto aliquid ex rebus de comitatu ipsius que « pertinent ad vicem comitatum... ad proprietatem concederemus. »

1. *Cartul. de Saint-Victor de Marseille*, n°s 10, 107, 655 ; *Cartul. de Savigny*, n° 720 ; *Cartul. d'Ainay*, n°s 66 et 87.
2. *Codex dipl. Lauresh.*, t. I, p. 16 ; *Hist. de Fr.*, t. VI, p. 509.
3. *Hist. de Fr.*, t. IX, p. 415.
4. *Hist. de Fr.*, t. IX, p. 418.
5. *Gall. Christ.*, t. XVI, instr., col. 15.
6. Boehmer-Muehlbacher, n° 1297 ; *Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 401.
7. *Hist. de Fr.*, t. IX, p. 533-34.
8. *Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 590.
9. *Edictum Pistense*, c. 8 ; Boretius-Krause, t. II, p. 314.

dépendances de son *comitatus*[1]. Ces dépendances ou appartenances sont encore mentionnées dans un certain nombre d'autres actes. C'est ainsi qu'un diplôme de Charles le Gros de 886 parle d'une terre auxerroise « que ad comitatum pertinet », devant fournir à l'abbaye de Saint-Germain une certaine quantité de blé[2]. Ce dernier acte montre en même temps le domaine comtal grevé de charges au profit d'un établissement ecclésiastique. Et l'on a d'autres exemples de cette situation, ou de la situation inverse, celle de biens ecclésiastiques grevés au profit du comte. Pour en citer un ou deux, en 841 le comte de Vienne, Erchambaud, donne à un nommé Arrestaing, en échange d'autres terres des « res de comitatu Viennense pertinentes ad ecclesiam Sancti [Mauricii] martyris[3] », et un précepte de Carloman parle « de rebus sancti Stephani ad comitatum pagi Autissiodorensis pertinentibus[4] ». A une époque un peu plus ancienne, sous Louis le Pieux, l'archevêque d'Arles, Noton, donne au comte Leibulf en pleine propriété des biens « ex rebus episcopatus sui, de beneficio videlicet praedicti Leibulfi[5] ».

Le domaine comtal existait naturellement à la fin du IXe siècle en Provence comme dans le reste de l'empire carolingien et nous avons indiqué, dans les lignes qui précèdent, plusieurs textes relatifs à cette région. Mais nous tenons à attirer l'attention sur ce fait que les diplômes de Louis l'Aveugle mentionnent à diverses reprises des « res de comitatu tali, sitae in comitatu tali ». On trouve d'autres formules analogues indiquant les domaines comme n'étant pas situés dans le *comitatus* auquel ils appartiennent.

« Abbatiam in honore sancti Martini dicatam quae nominatur ad Amberta pertinentem de comitatu Luedunensi, conjacentem in pago Rodanensi[6] ».

« Quasdam res de comitatu Lugdunensi consistentes in comitatu Matisconensi, in villa que dicitur Cavineas[7] ».

« Quendam mansum de comitatu Vasensi consistentem in comitatu Avinionensi in villis nuncupantibus Trismalis, Villanova et Biturrita[8] ».

Il en est de même dans les diplômes d'autres souverains, relatifs à la même région. Nous citerons seulement dans un diplôme de Carloman pour Saint-Victor de Marseille : « ex Massiliensi comitatu in

1. *Capitulare italicum Lotharii*, c. 8 ; *ibid.*, p. 64.
2. *Hist. de Fr.*, t. IX, p. 352.
3. Baluze, *Capitularia*, t. II, p. 1443.
4. *Hist. de Fr.*, t. IX, p. 453.
5. Boehmer-Mühlbacher, n° 769 ; *Hist. de Fr.*, t. VI, p. 540.
6. *Chartes de Cluny*, n° 78.
7. *Chartes de Cluny*, n° 70.
8. *Hist. de Fr.*, t. IX, p. 680.

Fiorojuliensi sitam[1] », et dans un diplôme de Conrad le Pacifique : « quae est pertinens de comitatu Marsiliacense et jacet in comitatu Aquense[2] ».

Dans le premier des exemples cités, les expressions employées s'expliqueraient assez naturellement ; le *pagus Rodanensis*, simple démembrement du grand *pagus Lugdunensis*, et n'ayant peut-être pas encore à cette époque de comtes particuliers, peut être indiqué pour permettre simplement de préciser la situation des biens en Lyonnais, à peu près comme l'on trouve souvent dans les actes, « *in pago tali, in territorio* (ou *in agro*) *tali* ». Mais dans les autres cas la situation n'est pas la même, car ni le *pagus* de Fréjus, ni celui d'Aix, par exemple, ne sont des démembrements du territoire de l'ancienne *civitas Massiliensis*. On peut, il est vrai, supposer que les deux situations ont quelque analogie. Nous savons que les comtés d'Avignon et de Vaison ont été réunis sous l'autorité d'un comte unique[3] ; on peut donc avoir étendu à la circonscription entière gouvernée par celui-ci, le nom qui primitivement ne désignait que l'un des *pagi* dont se forma plus tard cette circonscription nouvelle. Faut-il nécessairement conclure de l'identité des expressions à l'identité des situations pour Marseille, Aix et Fréjus ? Nous ne le croyons pas. Si en effet les « res de comitatu » sont les dépendances du domaine comtal, rien ne prouve qu'elles aient été sans exception situées dans le *pagus* même dont le comte avait l'administration. Les terres de la mense épiscopale peuvent se trouver en dehors du diocèse et, procédant du connu à l'inconnu, nous pouvons admettre que le *comitatus*, en tant qu'ensemble de biens, pouvait s'étendre au delà des limites du *pagus*. Les comtes ont de même des bénéfices ou des biens personnels dans les *pagi* qu'ils ne gouvernent pas, et l'on voit Hugues d'Arles, comte de Vienne, usurper une terre au diocèse de Valence[4], qui avait cependant des comtes particuliers[5]. D'autre part, Teutbert, comte d'Avignon et d'Apt, intervenant dans un diplôme pour cette dernière ville la formule employée est différente : « in suo comitatu Attensi[6] », sans aucune indication équivalente à « pertinens de comitatu Avenionensi ». La réunion de plusieurs comtés entre les mains d'un même personnage a pu favoriser l'affectation au *comitatus* du *pagus* principal de biens situés dans les *pagi* subordonnés, mais cette réunion ne doit pas être considérée comme nécessaire pour que le changement ait été effectué.

1. *Cartul. de Saint-Victor de Marseille*, n° IX.
2. *Ibid.*, n° MXLI.
3. MANTEYER, *La marche de Provence*, p. 55.
4. *Cartul. Grenoble*, éd. Marion, p. 58.
5. Cf. *supra*, p. 203.
6. *Hist. de Fr.*, t. IX, p. 676.

APPENDICE XIII

LES GRANDES FAMILLES COMTALES A L'ÉPOQUE CAROLINGIENNE

Un certain nombre d'études ont été, depuis une trentaine d'années, consacrées à la généalogie des grandes familles comtales de l'époque carolingienne. Les travaux d'É. Mabille[1], de Wüstenfeld[2], de Kalckstein[3], de Dümmler[4], d'E. Favre[5], de R. Parisot[6], pour ne citer que les principaux[7], ont à la fois fourni des modèles et donné des tableaux de filiation bien établis pour un grand nombre de personnages du IXe siècle et du début du Xe. A partir de cette der-

1. *Le royaume d'Aquitaine et ses marches sous les Carlovingiens.* Toulouse, 1870, in-4° (Extrait du t. II de la nouvelle *Histoire de Languedoc*). Plusieurs des listes dressées par Mabille ne peuvent être acceptées qu'avec des réserves. Quelques-unes des généalogies dressées par lui ont dû être modifiées sur certains points. Son travail n'en demeure pas moins notre guide pour tout ce qui concerne la plus grande partie des familles comtales de la Gaule méridionale.

2. *Die Herzoge von Spoleto aus dem Hause der Widonen*, dans les *Forschungen zur deutschen Geschichte*, t. III (1863), p. 383-432.

3. *Robert der Tapfere, Markgraf von Anjou, der Stammvater des Kapetingischen Hauses.* Berlin, 1871, in-8°; *Abt Hugo, aus dem Hause der Welfen, Markgraf von Neustrien*, dans les *Forsch. z. d. Gesch.*, t. XIV (1874), p. 37-128.

4. Sans que Dümmler ait consacré d'étude spéciale à aucune maison comtale, son introduction aux *Gesta Berengarii imperatoris* (Halle, 1871, in-8°) fournit d'abondants renseignements pour toutes les grandes familles de l'Italie du Nord. Il y a, bien entendu, beaucoup à prendre aussi, pour tous les royaumes francs, dans sa complète et consciencieuse *Geschichte des Ostfrankischen Reichs.*

5. *Eudes, comte de Paris et roi de France.* Paris, 1893, in-8. (*Bibl. de l'Ec. des Hautes-Etudes*, fasc. 99): — *la famille d'Errard, marquis de Frioul*, dans les *Etudes d'histoire du moyen âge dédiées à M. G. Monod*, p. 155 et suiv.

6. *Le royaume de Lorraine sous les Carolingiens.* Paris, 1898, in-8°.

7. Mentionnons cependant quelques-uns des travaux relatifs à la question si controversée de l'origine de Robert le Fort, à laquelle M. A. de Barthélemy, en 1873, a consacré un important article (*Les Origines de la maison de France*, dans la *Revue des Questions historiques*, t. XIII, p. 108-144), M. Favre un appendice (p. 199-206) de son étude sur *Eudes*, M. R. Merlet un mémoire publié dans les *Mélanges Jul. Havet*, 97-109, etc.

nière époque, la féodalité se constitue. Le principe de l'hérédité des comtés, de plus en plus fidèlement observé, change les conditions d'existence des grandes familles comtales, et l'aristocratie devient territoriale, d'internationale qu'elle était à l'époque précédente.

C'est à cette noblesse du IXe siècle que sont consacrés les travaux que nous venons d'indiquer. Nous n'avons pas à résumer ici les résultats acquis ou à tenter de dresser des listes complètes de membres des diverses familles. Mais, de l'ensemble de ces études, se dégagent certaines conclusions d'un caractère général, qu'il est peut-être intéressant de réunir et de signaler.

Il y a bien des incertitudes encore dans les tableaux que l'on a pu dresser des grandes familles franques de l'époque carolingienne. Bien souvent les rapports de parenté, que les érudits ont cru devoir indiquer comme existant entre divers personnages, ne sont que des hypothèses reposant sur des vraisemblances, sur un ensemble de circonstances, plus que sur des preuves directes et positives. Assez rare est déjà le cas où la relation de père à fils est indiquée par le témoignage exprès et précis d'un diplôme ou d'une chronique. Pour des parentés plus éloignées, les indications sont plus exceptionnelles encore et les généalogies doivent être laborieusement reconstruites pièce à pièce. Il y a, cependant, quelques données qui peuvent servir pour ainsi dire de fil conducteur et fournir des points de repère. C'est ainsi que la mention, parfois faite dans les actes, de la nature d'un bien patrimonial, d'un alleu, c'est-à-dire se transmettant en principe de père en fils[1], permet d'établir un rapport de parenté directe entre deux personnages que l'on trouve successivement possesseurs du même alleu[2]. Presque aussi sûres et d'une application beaucoup plus générale sont les conclusions tirées de ce fait, depuis longtemps relevé, que, dès le IXe siècle, les noms se transmettent héréditairement dans les maisons comtales. Pour la fin du Xe siècle et pour le XIe, cette transmission est soumise à des règles fixes qui ont pu être déterminées[3]. Pour l'époque antérieure, les observations que nous avons pu faire ne permettent guère d'établir la manière dont les noms

1. Il est bien entendu de même des bénéfices, à mesure que ceux-ci tendent à devenir héréditaires comme l'alleu. Cf. Bourgeois, *le Capitulaire de Kiersy-sur-Oise*, p. 150 et suiv.

2. C'est ainsi que nous connaissons une grande partie de la généalogie de la famille autunoise des comtes Eccard et Théoderic, par les dates relatives à leur alleu de Perrecy, qui passa plus tard, avec les actes le concernant, à l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire (Mabille, *Le royaume d'Aquitaine*, p. 13-14). M. A. de Barthélemy (*Les Origines de la maison de France*, p. 129-131)et, d'après lui, M. E. Favre (*Eudes*, p. 14-15, f. p. 203) ont donné des listes de domaines patrimoniaux se transmettant dans la famille de Robert le Fort.

3. G. de Manteyer, *La marche de Provence*, p. 57.

étaient choisis et répartis entre les divers fils d'un même comte[1]. La chose est, d'ailleurs, d'autant plus difficile que nous ignorons presque toujours l'ordre dans lequel se sont succédé ces enfants. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'à cette époque, pour des personnages de quelque importance, le nom indique avec une approximation suffisante la race à laquelle appartient l'individu et la famille dont il est issu. Sans s'engager, en effet, dans la difficile question du rapport des noms avec la nationalité[2], il est bon de remarquer tout d'abord que, si l'on prend au hasard une liste de comtes relative à l'un quelconque des territoires soumis aux Francs, tous les personnages qui y figurent ont des noms d'origine germanique. Il n'y a d'exception que pour certaines parties de l'empire où les effets de la conquête ne se sont fait que faiblement sentir, et dont les habitants ont conservé une indépendance relative. Dans la Marche d'Espagne, il y a des dynasties de Sunniaire et de Sunifred[3], dans les pays basques des Centulle[4], des Sanche[5], des Garcie[6]. Ces noms wisigothiques ou vascons suffisent à indiquer que ceux qui les portent ne sont point des Francs de même origine que leurs voisins Guillaume d'Aquitaine ou Bernard de Gothie[7]. Il en est de même de l'Italie méridionale où, à côté des Gui, des Lambert de Spolète et de Camerino, on trouve des ducs de Bénévent, des gastalds de Bari, dont les noms d'Adalgis, de Pandolf, de Siconolf, et autres semblables[8],

1. Dans la famille des Gui de Spolète (WUESTENFELD, *Die Herzoge von Spoleto*, p. 432), la transmission paraît se faire assez régulièrement de l'aïeul paternel au petit-fils. Unroch, l'aîné des fils connus d'Evrard de Frioul (DUEMMLER, *Ostfr. Reich*, t. III, p. 276 ; FAVRE, *La famille d'Évrard*, p. 159,) porte également le nom de son aïeul paternel. En revanche, Louis, fils de Boson, et Raoul, l'aîné des fils connus de Richard le Justicier, duc de Bourgogne (*Art de vérifier les dates*, t. III, p. 15), portent le nom de leur aïeul maternel. Il est bien possible qu'il n'y ait point eu de règle fixe. — Nous disons à dessein « des enfants *connus*, » car nous ne savons jamais ou presque jamais si avant les fils de tel ou tel comte, dont nous possédons les noms, il n'en était point né d'autres, morts avant d'avoir pu jouer un rôle quelconque.

2. Nous employons bien entendu avec un sens assez vague d' « origine », ces deux mots de race et de nationalité dont on a fait si mauvais usage.

3. MABILLE, *Le royaume d'Aquitaine*, p. 29.

4. *Annales regni Francorum*, a. 819, éd. KURZE, p. 150.

5. *Ann. Bertin.*, a. 837 et 851, p. 12 et 41.

6. Ou ses dérivés ; *Ann. regni Franc.*, *loc. cit.* ; *Chron. Moissiacense*, a. 816, *Mon. Germ. SS.*, t. I, p. 312.

7. Il faut, bien entendu, tenir compte des alliances possibles de ces personnages avec des familles d'origine franque. Ainsi, Acfred Ier, comte de Carcassonne et de Razès, ayant épousé Adalinde, fille de Bernard Plantevelue, les noms francs de Guillaume et de Bernard apparaissent dans sa famille (MABILLE, *op. cit.*, p. 49).

8. Nous citerons seulement, à titre d'exemple, la liste de comtes

montrent la survivance d'une grande aristocratie lombarde dans ces pays nominalement soumis à l'autorité du Carolingien Louis II[1]. Mais, en somme, au IXe siècle, la règle est que les comtes des territoires qui s'étendent entre les Pyrénées et l'Elbe, et du Garigliano à la mer du Nord, portent des noms francs, que l'on retrouve presque toujours portés par les membres des familles qui continuèrent à habiter les bassins de la Moselle et de la Meuse, lorsque l'ancienne Austrasie fut devenue le royaume carolingien de Lorraine. Parmi ces noms, certains semblent propres à telle ou telle famille, dans laquelle ils se transmettent héréditairement, et où on les retrouve à peu près à chaque génération. Tels sont, dans les diverses branches de la famille des ducs de Spolète, ceux de Gui et de Lambert[2]. Les noms de Rodolphe et de Conrad sont caractéristiques de la maison des Welfs[3]. Ceux de Leuthard et de Luitfrid sont surtout portés dans la grande famille alsacienne des Étichonides[4], et c'est parmi les parents de Theutberge, femme de Lothaire II, que paraît régulièrement celui de Boson. Nous avons, du reste, de cette succession des noms un exemple plus frappant peut-être, parce que nous le connaissons mieux, c'est celui de la dynastie carolingienne elle-même, qui ne paraît pas s'être écartée sur ce point des habitudes ordinaires, et dans laquelle on ne sort pas des noms de Charles, Carloman, Louis et Lothaire, auxquels vient parfois s'ajouter celui de Pépin[5].

De quelques-uns de ces noms nous pouvons assez bien suivre la transmission et les destinées. Nous ne parlons pas de celui de Hugues, que l'on retrouve dans plusieurs familles dont les rapports entre elles nous échappent, et qui serait insuffisant comme exemple. Le nom, plus rare, de Boson, est plus caractéristique. Il se rencontre à l'é-

donnée par le *Chron. S. Benedicti Casinensis*, *Script. Rer. Lang.*, p. 487-488, mais le même recueil pourrait fournir bien d'autres indications du même genre.

1. Sur la survivance de l'élément lombard dans l'Italie méridionale, cf. A. Lapôtre, *Jean VIII*, p. 193 et suiv. Lambert de Spolète, qui est un Franc, entouré de Francs, a épousé une Bénéventaine, Ageltrude.

2. Cf. le tableau dressé par Wuestenfeld, *Die Herzoge von Spoleto*, p. 432.

3. Nous en donnons des exemples un peu plus bas.

4. Longnon, *Girard de Roussillon dans l'histoire*, dans la *Rev. hist.*, t. VIII, p. 246.

5. Bien que plusieurs princesses de la famille carolingienne aient épousé des nobles francs et que les noms passent par les femmes d'une maison dans une autre, il y a, en dehors de la famille royale, peu de personnages portant les noms caractéristiques de celle-ci. Citons cependant Louis, abbé de Saint-Denis, fils de Roricon et de Rotrude, fille de Charlemagne (Kalckstein, *Robert der Tapfere*, p. 136). Un seigneur laïque, d'origine inconnue, appartenant au royaume de Charles le Chauve, porte le nom de Lothaire (*Ann. Bertin.*, a. 870, p. 114).

époque mérovingienne et au début du VIIIe siècle dans le pays messin[1]. Il est, au début du IXe siècle, porté par un comte d'origine franque établi en Italie[2] et dont le roi de Lorraine, Lothaire II, épousa la fille, Theutberge[3]. Au début du Xe siècle il s'applique, à des dates assez rapprochées, à l'héritier présomptif du comté d'Auvergne[4], à un comte bourguignon bénéficié en Lorraine[5], à un comte provençal[6], à un autre seigneur du même pays, mais de moindre importance[7], à un évêque de Plaisance[8], qui tous descendent, à des degrés divers, du comte Boson l'Ancien, beau-père de Lothaire II[9].

Ajoutons, enfin, que le nom donné à un enfant peut être emprunté à la ligne maternelle comme à la ligne paternelle. C'est ce qui explique souvent pourquoi tel nom, jusqu'alors caractéristique d'une famille déterminée, apparaît soudain dans telle autre. Deux des fils de Richard le Justicier et de la fille de Rodolphe Ier de Bourgogne portent les noms welfs de Raoul et de Hugues[10]. Gisla, femme d'Adalbert d'Ivrée, introduit dans cette famille le nom de Bérenger, emprunté à la maison de Frioul[11]. Dans ces deux cas, que nous citons entre bien d'autres, nous avons des textes précis permettant d'affirmer l'origine de la femme du duc Richard ou du marquis Adalbert. Mais, à défaut de textes, l'apparition de noms nouveaux dans une famille suffit à faire présumer les alliances auxquelles on peut l'attribuer, et l'identité des noms constitue toujours une vraisemblance en faveur d'une parenté dont les degrés intermédiaires nous échappent souvent.

1. *Vita S. Sereni* (*H. de Fr.*, t. V, p. 482) ; *Cartul. de Gorze*, n° 19.
2. Boehmer-Muehlbacher *Regesten*, n° 805.
3. Jaffé, n° 2669.
4. Fils de Guillaume le Pieux, comte d'Auvergne, et d'Engilberge, fille elle-même de Boson, roi de Provence (Mabille, *le royaume d'Aquitaine*, p. 47).
5. Boson, fils de Richard le Justicier, lequel était frère du roi de Provence (Parisot, *le royaume de Lorraine*, p. 645, n° 1).
6. Boson, frère de Hugues d'Arles (Manteyer, *la marche de Provence*, p. 54) et petit-fils, par son père Thibaut, de Hucbert, frère de Theutberge (Parisot, *op. cit.*, p. 44, n. 7).
7. Neveu de Hugues d'Arles (*Chartes de Cluny*, n° 726, et *Cart. de S. Victor de Marseille*, n° 1).
8. Fils du même Hugues (Campi, *Storia di Piacenza*, t. I, p. 87).
9. Nous ne connaissons pas, il est vrai, les relations de parenté qui pouvaient unir la famille de Provence par exemple à Boson Ier, comte de la Marche (mort v. 968), auquel l'ont sans doute emprunté les membres de la famille des Talleyrand-Périgord, qui le portent encore aujourd'hui.
10. Cf. *Art de vérif. les dates*, t. II, p. 493.
11. Liutprand, *Antapodosis*, l. IV, c. 4.

I

Lorsque Charles Martel eut établi la suprématie de sa famille non seulement sur l'Austrasie, mais aussi sur la Neustrie et sur l'Aquitaine, lorsqu'un peu plus tard Pépin et Charlemagne eurent étendu leur autorité royale sur une partie de la Germanie et de l'Italie, ces princes se trouvèrent en présence d'une population gallo-franque, alémannique, saxonne, lombarde, ayant à sa tête des chefs tirés de son sein. La première mesure à prendre pour éviter des soulèvements, comme ceux de Waïfre en Aquitaine ou de Tassilon en Bavière, était de remplacer autant que possible l'aristocratie du pays conquis par des chefs, tout au moins par des administrateurs choisis parmi les conquérants. « Après cette extension de la puissance royale, dit Adrevalde[1], il devenait nécessaire de donner à la nation soumise des chefs capables de la forcer à conserver le frein des lois et la coutume des Francs. » Les rois carolingiens se sont conformés à ce principe[2]. Déjà Pépin « établit en Aquitaine ses ducs et ses juges[3] ». Charlemagne y envoie même des gens de moindre importance, des *vassi*[4], et, en donnant à l'un de ses fils l'Italie à gouverner, non seulement il place autour de lui des conseillers francs, mais encore il « envoie ses comtes par toute l'Italie[5], » « pour garder et gouverner avec le prince le royaume que celui-ci venait de recevoir[6] ». Il ne faut pas, d'ailleurs, voir là simplement une preuve de la sagesse et de la prudence des premiers Carolingiens. Charles et Pépin avaient autour d'eux bien des convoitises à satisfaire, et si leurs leudes austrasiens ont quitté leurs terres des vallées de la Moselle et de la Meuse, ce n'était assurément pas par pur amour de la gloire. Il leur fallait, dans les pays conquis, des domaines et des charges, des bénéfices et des honneurs. Le premier résultat des conquêtes carolingiennes a donc été l'établissement, sur toute la surface de l'empire, d'un certain nombre de comtes et de bénéfices francs.

Il est certain, du reste, qu'il n'y avait pas que des Francs austrasiens parmi ceux qui suivirent Charlemagne dans ses expéditions

1. *Miracula S. Benedicti*, l. I, c. 18, éd. de Certain, p. 43.
2. Sur ce point, cf. Waitz, *Deutsche Verfassungsgeschichte*, 2e éd., t. III, p. 386 ; Duemmler, *Ostfr. Reich*, t. I, p. 211.
3. *Contin. Fredeg.*, c. 136.
4. *Vita Hludovici*, c. 3, *Mon. Germ.*, *SS.*, t. II, p. 602 : « Ordinavit per totam Aquitaniam comites, abbates, necnon alios plurimos, quos vassos vulgo vocant, *ex gente Francorum*.
5. *Ann. Petaviani*, a. 774, *Mon. Germ. SS.*, t. I, p. 16.
6. Adrevald, *loc. cit.*

lointaines. Il y eut aussi, en Italie par exemple, des Francs de Gaule[1], et ces derniers, sous les successeurs de l'empereur, continuent à passer les monts pour rejoindre et assister ceux de leurs compatriotes déjà établis dans la péninsule[2]. D'autre part, à côté des Francs proprement dits, s'établissent en Italie et en Gaule des familles appartenant aux pays les premiers soumis aux Carolingiens sur la rive droite du Rhin. Les Alamans, par exemple, furent de bonne heure considérés par Charlemagne comme des serviteurs assez fidèles pour qu'il choisit parmi eux son épouse Hildegarde[3]. Il laisse à la tête du pays les membres de la famille du duc Nebi[4] et prend parmi les Souabes des comtes comme Gérold, auquel il confie le commandement de la Marche orientale[5], comme le Strasbourgeois Éric, auquel il donne le duché de Frioul[6]. La famille bavaroise des Welfs devait jouer un grand rôle dans l'histoire des fils de Louis le Pieux. On connaît, d'autre part, les transferts de Saxons en Gaule effectués par ordre de l'empereur. Ces Saxons sont parfois bénéficiés dans leur

1. Selon la pittoresque expression du P. Lapôtre, *Le pape Jean VIII*, p. 333, n. 1. « Les Gallo-Francs ne se sont pas subitement évanouis à la fin du VIIIe siècle ; leur aristocratie, tous leurs guerriers ne sont pas restés dans leurs foyers, les pieds sur les chenets, pendant que ceux-là seuls qui parlaient allemand s'en allaient guerroyer au loin. »
— Mais le P. Lapôtre, entraîné par son argumentation, confond peut-être un peu, dans cette note, deux périodes qu'il distingue, au contraire, fort bien dans son texte, celle de Charlemagne et celle qui suivit, durant laquelle rien ne rattache plus l'Italie à l'Austrasie ou à l'Alémannie, tandis que les Francs de Gaule continuent à passer les Alpes. D'autre part, au point de vue où nous nous plaçons, il ne s'agit que des chefs et des comtes, et parmi ceux-ci dominaient, semble-t-il, les gens de la *Francia*.

2. Le mouvement d'immigration des familles comtales continue en Italie, d'une façon très marquée, beaucoup plus tard qu'ailleurs. C'est ainsi qu'en 889 encore Gui de Spolète y établit la maison des marquis d'Ivrée (Duemmler, *Gesta Berengarii*, p. 22), c'est-à-dire des Francs de Bourgogne. Au Xe siècle, arrivent encore des Francs de la Provence avec Hugues d'Arles et sa famille, à laquelle le nouveau roi distribue comtés et évêchés. Dans les récits de Liutprand, par exemple, figurent à la fois des familles que l'on pourrait appeler du premier ban, venue directement, au temps de Louis le Pieux, des pays austrasiens, et d'autres qui ne se sont établis au delà des Alpes qu'après un séjour en Gaule de plusieurs générations, comme les marquis d'Ivrée et Boson de Toscane. Ce fait est en corrélation avec les variations du sens du mot *Franci*, qui en Italie tend à se restreindre aux gens venus de Gaule (A. Lapôtre, *op. cit.*, p. 330-332).

3. Einhard, *Vita Karoli*, c. 18.

4. Meyer von Knonau, *Zur älteren alemannischen Geschlechtskunde*, dans les *Forsch. z. deutschen Geschichte*, t. XIII, p. 76-77 ; Waitz, *Deutsche Verfassungsgeschichte*, t. III, p. 387.

5. Meyer von Knonau, *loc. cit.*

6. Duemmler, *Ostfr. Reich*, t. I, p. 51.

nouvelle patrie[1] et certains d'entre eux, dont les velléités d'indépendance n'étaient plus à craindre en Neustrie ou en Aquitaine, y parviennent peut-être jusqu'aux fonctions comtales, puisque l'on sait que, selon certains textes que rien jusqu'à présent n'est venu contredire, Robert le Fort était « Saxonici generis vir[2] ». Néanmoins, il est certain que, parmi les maisons comtales, celles qui sont originaires de la *Francia* formaient la majorité, et les biographes du grand empereur pouvaient rappeler que, dans son temps, « les Gaulois et les Aquitains, les Bourguignons et les Espagnols, les Alamans et les Bavarois se gloritiaient de mériter d'être considérés comme les serviteurs des Francs[3] ».

Ces comtes sont, d'ailleurs, essentiellement amovibles et passent sans difficulté de la Gascogne au Parisis, comme le comte Leuthard[4], des bouches de l'Elbe à la Marche de Frioul, comme le comte Baldrich[5]. Cependant, on sait que, dès la première partie du IXe siècle, se constitue déjà une sorte d'aristocratie territoriale. Comtes et familles comtales sont unis par des liens de plus en plus étroits à une région déterminée d'un royaume franc dans laquelle se trouve le centre de leurs alleux ou des bénéfices à eux concédés par les souverains. Sans doute, parmi ces possessions, ni les unes ni les autres ne peuvent être considérées comme demeurant d'une manière absolument stable dans telle ou telle famille. Les guerres civiles de la fin du règne de Louis le Pieux, entre autres, amènent nécessairement des changements dans la distribution des « honneurs ». Girard de Roussillon est obligé, en 842, d'abandonner son comté de Paris, et reçoit en échange celui de Vienne[6]. C'est ainsi encore que plusieurs des partisans de Lothaire, comme Matfrid d'Orléans[7], Lambert de Nantes[8], Richard l'Ostiaire[9] perdent leurs domaines en Gaule et en Lorraine et

1. *Capitulare missorum* du Parisis et du Roumois, c. 11, dans Boretius-Krause, t. I, p. 100; *Capit. missorum, speciale, ibid.*, p. 104.
2. Aimoin, *Mirac. S. Bened.*, l. II c. 1, p. 93; Richer, *Histoires*, l. I, c. 5. — L'hypothèse de l'origine saxonne, à laquelle M. G. Monod (*Rev. crit.*, 1873, t. II, p. 99) est plutôt favorable, est admise, au moins jusqu'à preuve du contraire, par Favre, *Eudes*, append. I, p. 199-200. Elle n'est peut-être pas inconciliable avec les parentés et les alliances relevées par R. Merlet, *les Origines de Robert le Fort*, dans les *Mélanges Havet*, p. 97-109.
3. Le Moine de Saint-Gall, *Gesta Karoli magni*, l. I, c. 10; *SS.*, t. II, p. 735; cf. Ermold le Noir, *Carm.*, l. III, v. 257, « Francos gentesque « subactas. » — Waitz, *op. cit.*, t. III, p. 343.
4. Longnon, *Girard de Roussillon dans l'histoire*, p. 246.
5. *Ann. regni Francorum*, a. 815 et 817, éd. Kurze, p. 142 et 145.
6. Longnon, *op. cit.*, p. 246-247.
7. Duemmler, *Ostfr. Reich*, t. I, p. 120.
8. Wuestenfeld, *Die Herzoge von Spoleto*, p. 395.
9. Boehmer-Muehlbacher, n° 1029; Duemmler, *loc. cit.*

que le jeune empereur les dédommage en leur donnant des terres en Italie, où ils l'avaient suivi dans son exil. Après le démembrement de l'empire en royaumes, on rencontre souvent encore des grands privés de leurs bénéfices à la suite d'une disgrâce encourue[1]. Il arrive aussi qu'après la mort d'un comte ses honneurs ne soient pas, selon un usage de plus en plus répandu, donnés à son fils[2]. Néanmoins, la tendance générale est à la fixation en des points déterminés du territoire franc des diverses maisons comtales ou, du moins, de leurs diverses branches, et dès le milieu du IXe siècle le capitulaire de Servais désigne les comtes comme *missi* dans les régions où eux et leurs familles se trouvent plus spécialement bénéficiés[3]. Nous n'avons pas à entrer ici dans l'étude de l'évolution qui aboutit à l'hérédité des fiefs, mais nous signalerons, au point de vue qui nous occupe, le rôle que la possession des abbayes semble avoir joué dans ce mouvement depuis que les monastères sont devenus des bénéfices donnés par les rois à leurs fidèles pour récompenser leurs services ou assurer leur dévouement[4]. C'est ainsi que, sous Charles le Chauve, l'abbaye de Saint-Martin de Tours appartient successivement à Adalard, oncle de la reine Ermentrude[5], au comte Vivien[6], au prince royal Louis[7], à Hubert de Transjurane[8], au diacre Engelwin[9], à Robert le Fort[10], à Hugues l'Abbé[11], avant de faire retour définitivement à la famille de Robert, dont les descendants devaient se transmettre comme un héritage les fonctions d'abbé de Saint-Martin. Là encore, en effet, la tendance est à l'hérédité. Les abbés laïques d'un même monastère, ou même les abbés clercs, se succèdent parfois de père en fils, parfois seulement parmi les membres d'une même maison comtale dont l'abbaye peut, dans une certaine mesure, être considérée comme le centre. La famille d'Unroch fournit des abbés à Cysoing et à Saint-Bertin[12], qu'elle enrichit de

1. Cf. Duemmler, *op. cit.*, t. III, p. 212, n. 3.
2. Nous citerons seulement l'exemple bien connu des « honneurs » de Robert le Fort, donnés, après la mort de ce dernier, à Hugues l'Abbé.
3. Boretius-Krause, t. II, p. 275. Bourgeois, *le Capitulaire de Kiersy*, p. 242-245.
4. *Ann. Bertin.*, a. 858 p. 51 : « Distribuens suis invitatoribus comitatus, monasteria » ; a. 877, p. 137 : « Quos potuit conciliavit sibi, dans eis abbatias, comitatus ac villas. »
5. *Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 438.
6. *Ibid.*, p. 482.
7. *Ann. Bertin.*, a. 860, p. 54.
8. *Ibid.*, a. 861, p. 57.
9. *Ibid.*, a. 864, p. 74.
10. *Ibid.*, a. 866, p. 81.
11. *Ibid.*, p. 84.
12. Favre, *la famille d'Évrard*, p. 156-157, 160-162.

ses libéralités. Les Welfs se fixent autour des monastères de Saint-Germain d'Auxerre et de Sainte-Colombe de Sens[1]. Saint-Maur de Glanfeuil est entre les mains de la famille de Roricon, comte du Maine[2]. Plusieurs des abbés de Saint-Hilaire de Poitiers, à la même époque, appartiennent à la maison des comtes de cette ville[3]. Dans le royaume de Lorraine, l'abbaye d'Oeren passe successivement entre les mains de plusieurs représentants de la famille des Gérard et des Matfrid[4], et les deux Liutfrid et le comte Hugues, des Étichonides, semblent avoir été l'un après l'autre abbés de Moutiers-Granval[5].

II

L'Austrasie ayant été pour les premiers Carolingiens une pépinière de fonctionnaires, il est évident que les comtes et les *missi* ont dû être recrutés dans un nombre assez restreint de familles et que ces familles ont dû fournir des comtes à des pays assez divers. C'est bien là ce qui se vérifie, en effet, par l'histoire des quelques maisons dont la généalogie et les alliances nous sont suffisamment connues.

A la vieille famille des Étichonides, par exemple, établie en Alsace dès l'époque mérovingienne[6], outre une famille de comtes lorrains[7], se rattachent très vraisemblablement, d'une part, le beau-père de l'empereur Lothaire, le comte Hugues de Tours[8], dont les alliances dans le royaume de l'Ouest ne sont pas encore complètement éclaircies, et, d'autre part, le comte Girard, régent de Provence[9]. Hugues lui-même est peut-être parent de Matfrid, comte d'Orléans[10]. Or, ce Matfrid est lui-même le père d'une dynastie de comtes de même nom établis dans l'Eifelgau[11], et sa fille a épousé un comte italien, nommé Boson[12], qui appartient lui-même à une famille bien connue,

1. Bourgeois, *Hugues l'Abbé*, p. 10-11 ; *Capitulaire de Kiersy*, p. 104.
2. Kalckstein, *Robert der Tapfere*, p. 136 et suiv. Favre, *Eudes*, p. 26-27.
3. Mabille, *le royaume d'Aquitaine*, p. 18-19.
4. Parisot, *le royaume de Lorraine*, p. 711, n. 5.
5. *Ibid.*, n. 10.
6. Cf. Pfister, *Le duché mérovingien d'Alsace*, dans les *Ann. de l'Est*, t. IV.
7. Du moins, on continue à trouver en Lorraine des Leuthard et Liutfrid. Sur les liens entre la famille de Hugues et l'Alsace, cf. Parisot, *op. cit.*, p. 4.
8. Longnon, *Girard de Roussillon dans l'histoire*, p. 424-425 ; Parisot, *loc. cit.*
9. Longnon, *loc. cit.*
10. Parisot, *op. cit.* p. 165.
11. Parisot, *op. cit.* p. 187 et 693.
12. Parisot, *op. cit.*, p. 165. Sur ces personnages et leur famille cf. *supra*, p. 298 et ss.

celle de la reine Theutberge, épouse légitime de Lothaire II[1]. La famille des Welfs, bavaroise d'origine, à laquelle appartient l'impératrice Judith, se trouve, à la mort de Louis le Pieux, représentée surtout par les deux beaux-frères de celui-ci, Rodolphe, abbé de Saint-Riquier et de Jumièges, et Conrad[2]. Ce dernier, l'un des principaux conseillers de Charles le Chauve[3] en même temps que de Lothaire II[4], est à la fois aussi l'oncle de ces deux princes[5] et le beau-frère de Louis le Germanique[6]. Ses deux fils appartiennent plutôt au royaume franc de l'ouest, où l'un, Conrad, est comte d'Auxerre[7], et où l'autre fut le célèbre Hugues l'Abbé[8]. Quant à leurs cousins, les fils de Rodolphe, l'un, Welf, est abbé de Sainte-Colombe de Sens[9]; l'autre, Conrad, comte de Paris, succède ensuite à son frère dans ces fonctions abbatiales[10]. Mais on retrouve un peu plus tard des membres de la même famille en Alémannie[11], où Conrad, frère de Judith, avait déjà été possesseur des comtés d'Argengau et de Rheingau[12], et où il intervient dans les diplômes relatifs à l'abbaye de Saint-Gall[13]. Le nom de Rodolphe, porté à une époque un peu postérieure par un comte en Rhétie[14], comme celui de Welf, désignant un titulaire du comté lorrain d'Ardenengowe[15], permettent de rattacher avec une certaine vraisemblance ces deux personnages à la famille de l'impératrice Judith.

De même que la famille des Welfs se trouve pour ainsi dire à cheval sur les deux royaumes de l'est et de l'ouest, de même celle des Gui a des représentants dans quelques-uns des duchés les plus importants de la Gaule et de l'Italie. Elle est originaire du pays de

1. Cf. *supra*.
2. *Ann. Bertin.*, a. 830; NITHARD, *Hist.*, l. I. c. 3; DUEMMLER, *Ostfr. Reich*, t. I, p. 57. Ajoutons que la mère de ces deux personnages était d'origine saxonne, et mourut abbesse de Chelles.
3. HÉRIC. *Mirac. S. Germani*, l. II. c. 2; *SS.*, t. XIII, p. 401.
4. *Ann. Bertin.*, a. 862.
5. Il est le frère de Judith, mère de Charles le Chauve, et le mari d'Adélaïde, sœur d'Ermengarde, femme de Lothaire Ier (DUEMMLER, *Ostfr. Reich*, t. I, p. 442).
6. Qui a épousé la jeune sœur de Conrad et de Judith, Emma. — Sur cette situation du comte Conrad, cf. aussi BOURGEOIS, *Hugues l'Abbé*, p. 6.
7. QUANTIN, *Cartul. de l'Yonne*, t. I, p. 77-87.
8. BOURGEOIS, *loc. cit.*
9. DUEMMLER, *Ostfr. Reich*, t. III, p. 133. — Son père et lui furent aussi abbés de Saint-Riquier.
10. DUEMMLER, *ibid.*, p. 118 et 133.
11. *Hist. Welforum Weingartensis*, *Mon. Germ.*, *SS.*, t. XXI, p. 459, mais les degrés intermédiaires de cette parenté sont inconnus.
12. MEYER VON KNONAU, dans les *Forsch. z. d. Gesch.*, t. XIII, p. 76.
13. WARTMANN, *Urkundenbuch der Abtei S. Gall.*, t. I, p. 353. — Il en était peut-être abbé laïque (DUEMMLER, *op. cit.*, t. I, pp. 129 et 181).
14. DUEMMLER, *op. cit.*, t. III, p. 343.
15. MEYER VON KNONAU, *ibid.*, p. 77.

Trèves, et à la fin du VIIIe siècle Charlemagne mettait un de ses membres à la tête de la Marche de Bretagne[1]. Son fils Lambert est après lui titulaire du comté de Nantes[2]. Au cours du IXe siècle, la famille se divise. Le fils de Lambert, chassé de la Gaule à la suite des guerres civiles, reçoit le duché de Spolète[3], où ses descendants se succèdent, mais sans oublier leur origine. Un d'eux, en effet, Gui, petit-fils du comte de Nantes, qui, en même temps qu'il dispute à Bérenger, de la maison de Frioul, la couronne d'Italie, est dans le royaume de l'ouest le compétiteur d'Eudes, c'est-à-dire du chef de la maison de Neustrie. Des parents de Lambert l'Ancien lui ont succédé à la tête de la Marche de Bretagne, dans le Nantais et dans le Maine[4]; mais là ils ont à lutter d'un côté contre les Bretons et de l'autre contre la famille de Roricon, le clan de Ganzbert, famille d'origine inconnue, mais très puissante dans la région occidentale de la Gaule et alliée à plusieurs des maisons comtales du sud-ouest[5]. Aussi la branche française des Gui paraît-elle avoir émigré dans la portion occidentale des états de Charles le Chauve, où l'un de ses alliés, Foulque, occupe le siège archiépiscopal de Reims[6], et où l'on retrouve ses descendants établis à la fin du Xe siècle dans la Bourgogne dijonnaise[7].

Ce ne sont pas là les seuls exemples que l'on pourrait citer. La famille du comte Boson s'est également répandue en des points assez différents de la Gaule et de l'Italie, en Bourgogne avec Richard le Justicier, en Provence avec Boson et son cousin Hugues; ce dernier, avec sa famille, passe en Italie, et son frère y devient marquis de Toscane[8]. Bérenger, le rival de Hugues au delà des Alpes, appartient comme lui à une grande famille austrasienne. L'aïeul de Bérenger, Unroch, était mort moine à Saint-Bertin. Un des fils de cet Unroch, Évrard[9], devint marquis de Frioul, mais un autre, Bérenger, fut marquis de Toulouse, et l'un des fils d'Évrard fut abbé de Cysoing en Flandre[10]. Si une de ses filles était entrée dans la maison italienne des Gui de

1. WUESTENFELD, *Die Herzoge von Spoleto*, p. 389-392.
2. *Ibid.*, p. 393.
3. *Ibid.*, p. 394 et suiv. et p. 432.
4. *Ibid.*
5. Sur cette famille et ses alliances, cf. KALCKSTEIN, *Robert der Tapfere*, p. 136-140.
6. FAVRE, *Eudes*, p. 85.
7. WUESTENFELD, *op. cit.*, p. 405; diplôme de Charles le Gros pour Langres, dans les *Forsch. z. d. Gesch.*, t. X, p. 414. — Il faut sans doute rattacher à la même famille le Gui mentionné dans les mêmes régions après 889 (*Hist. de Fr.*, t. IX, p. 663; *Chron. S. Benigni, Divion.*, éd. BOUGAUD, p. 113, cf. *supra*).
8. LIUTPRAND, *Antapodosis.*, l. III, c. 47.
9. FAVRE, *la famille d'Evrard*, p. 159.
10. Sur tous ces personnages, cf. FAVRE, *loc. cit.*

Spolète[1], une autre avait épousé un comte champenois du nom d'Hucbald[2]. Un fils d'Unroch fut abbé de Saint-Bertin[3] et de Saint-Amand[4]. Il se nommait Adalard, et ce nom autorise à soupçonner une parenté entre cette famille et celle du comte Adalard, oncle de la reine Ermentrude, femme de Charles le Chauve[5].

Ce dernier est un puissant personnage dans le royaume de Lorraine, où il paraît comme abbé d'Echternach, de Saint-Waast d'Arras, de Saint-Maximin de Trèves, de Stavelot[6], et où l'on retrouve des seigneurs de même nom que lui, dont l'un fut comte de Metz et abbé d'Echternach[7]. Lorsque l'hostilité de Louis le Germanique, en 861, l'a forcé à quitter ses bénéfices lorrains[8], il se rend dans le royaume de l'ouest, où il a également des attaches, puisque son frère y fut comte d'Orléans et que lui-même est l'oncle par alliance du souverain[9]. On l'y trouve la même année jouissant d'une certaine influence[10], chargé peu après d'une sorte de régence momentanée[11], abbé laïque de Saint-Quentin[12] et de Saint-Symphorien d'Autun[13], et bénéficié en divers comtés[14]. Ajoutons qu'il avait dans le royaume de l'est une parenté fort puissante[15] et qu'il tenta d'y étendre son influence personnlle en fiançant sa fille au fils de Louis le Germanique. Le mariage n'eut d'ailleurs pas lieu[16].

Ces quelques détails suffisent à montrer la situation que pouvaient occuper, vis-à-vis de plusieurs souverains et de plusieurs royaumes, les chefs de quelques-unes des grandes maisons comtales. Mais, à

1. En épousant Gui, comte de Camerino (WUESTENFELD, *Die Herzoge von Spoleto*, p. 406).
2. FAVRE, *ibid.*, p. 160.
3. FOLCUIN, *Cartul. Sithiense*, l. II, c. 9, éd. Guérard, p. 92.
4. *Ann. Blandinienses*, a. 844, *SS.*, t. V, p. 23.
5. FAVRE, *op. cit.*, p. 156 ; mais les intermédiaires sont inconnus.
6. PARISOT, *le royaume de Lorraine*, p. 184-185. Il distingue avec raison Adalard, oncle d'Ermentrude, et Adalard, abbé de Saint-Bertin, qui ont été au contraire parfois confondus.
7. PARISOT, *op. cit.*, p. 404, n. 4.
8. *Ibid.*, p. 154.
9. Sur cette situation d'Adalard dans le royaume de l'Ouest, cf. J. CALMETTE, *Etude sur les relations de Charles le Chauve avec Louis le Germanique*, dans le *Moyen Age*, 1899, p. 135. — Adalard avait, du reste, dans les guerres civiles, suivi le parti de Charles le Chauve (NITHARD, *Hist.*, l. II, c. 3, 10 ; l. III, c. 2-3 ; l. IV, c. 3-6), et c'est lui sans doute qui paraît en 843 comme abbé de Saint-Martin de Tours (*Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 438).
10. *Ann. Bertin.*, a. 861, p. 55.
11. *Ibid.*, p. 56.
12. *Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 586.
13. *Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 540.
14. *Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 540, 680, 390.
15. *Ann. Bertin*, a. 861, p. 55 ; PARISOT, *op. cit.*, p. 185.
16. *Ann. Bertin.*, a. 865, p. 79-80.

côté de ces dynasties bien connues, il faut rappeler qu'il y a même entre les comtés secondaires de pays très divers, des identités de noms qui permettent de songer à d'obscures parentés. Le nom d'Audran est porté par deux comtes de Troyes[1], par un comte de Barcelone[2], et on le retrouve un peu plus tard en Italie[3]. Celui de Wigeric est commun à un comte lorrain[4], à un seigneur bourguignon[5], à un comte provençal[6]. On a souvent relevé l'analogie de noms qui existe entre les membres de la famille de Boson et ceux de la famille du comte Eccard, mentionnés par le testament de ce personnage[7]. Il est difficile cependant qu'il y ait eu là une parenté étroite. On pourrait à l'infini multiplier les exemples de ce genre. Ils font toujours présumer, sinon des relations de parenté éloignée, du moins une communauté d'origine. Ils paraissent comme un souvenir du temps où les ancêtres de tous ces comtes vivaient l'un à côté de l'autre sur les bords de la Meuse et du Rhin. Et ce temps, au IXe siècle, n'était peut-être pas si lointain. Un exemple permettra d'en juger : en 842 meurt le comte Richard, huissier de Louis le Pieux, léguant à l'abbaye de Prüm des biens au *pagus* lorrain d'Ardenne ; or, ses exécuteurs testamentaires sont un certain Basin, parent des comtes Gui de Nantes et de Spolète, le comte Gérard, duc de Lyon quelques années plus tard, et le frère de Richard, Bivin, père de Boson, roi de Provence.

A cela il faut ajouter que toutes les familles comtales sont alliées entre elles et à la maison royale. Celle-ci a commencé par n'être, en somme, que la première parmi les familles austrasiennes, et il était tout naturel qu'elle s'unît à ses voisines. Même après le sacre de Pépin et de Charlemagne, leurs descendants devaient chercher des épouses dans les grandes maisons dont l'appui pouvait importer à la défense de leur cause. Jusqu'à la fin de la dynastie, en effet, tous les souverains des états démembrés de l'empire franc étant parents entre eux, les alliances royales se trouvaient être, pour les princes carolingiens, chose à peu près impossible[8]. Quant aux

1. Favre, *Eudes*, p. 202-203.
2. Mabille, *le royaume d'Aquitaine*, p. 54.
3. Moriondi, *Monumenta Aquensia*, t. II, col. 291 ; *Cod. Dipl. Lang.*, n° DLXXXVI.
4. Parisot, *De prima domo quae superioris Lotharingiae ducatum tenuit*, p. 2-6.
5. Quantin, *Cartul. de l'Yonne*, t. I, p. 80.
6. Baluze, *Capitularia Reg. Fr.*, t. II, col. 1467.
7. Bourgeois, *Capitulaire de Kiersy*, p. 91-94 ; Parisot, *le royaume de Lorraine*, p 351, n. 2.
8. Il y a cependant quelques exceptions. Ainsi Judith, fille de Charles le Chauve, épousa en premières noces le roi saxon Ethelwolf (*Ann. Bertin.*, a. 856, p. 47). Au Xe siècle, Charles le Simple épouse une princesse anglo-saxonne.

alliances comtales, nous citerons seulement quelques exemples parmi les familles que nous avons mentionnées. Nous avons déjà indiqué comment, par suite de divers mariages, le Welf Conrad se trouvait être l'oncle de deux rois et le beau-frère d'un troisième. C'est le mariage de Charles le Chauve avec la fille d'Eudes d'Orléans qui fit en grande partie en Gaule la fortune de la famille d'Adalard. D'autre part les comtes reçoivent la main de princesses impériales. Ainsi Éverard, duc de Frioul, reçut celle de Gisèle, fille de Louis le Pieux [1], et Rotrude, fille de Charlemagne, avait épousé Roricon, comte du Maine [2]. Il faut tenir compte aussi dans une certaine mesure des parentés naturelles. La concubine de Carloman de Bavière, qui fut mère d'Arnulf, était de noble naissance et n'est pas considérée comme une concubine vulgaire par les contemporains [3]. Waldrade, la maîtresse de Lothaire II, était de bonne famille et avait des cousins comtes en Alsace [4]. De ses deux filles, l'une, Gisèle, épousa le chef normand Gottfrid [5], mais l'autre, Berthe, mariée au comte Thibaut, parent de la reine Theutberge, fut mère de Hugues d'Arles, comte de Vienne. Ce dernier se trouve ainsi apparenté par sa mère à la fois à la maison royale et à deux grandes familles comtales de Lorraine [6]. Les Welfs s'allient aux descendants d'Unroch par le mariage de Gisèle, fille de Judith, avec Éverard, aux Gui par celui d'Ita, nièce de l'impératrice, avec le premier duc spolétain de ce nom [7]. A la génération suivante, nouvelle alliance entre les familles de Spolète et de Frioul, avec Gui, comte de Camerino, qui épouse la fille d'Éverard [8]. Les Welfs, un peu plus tard, fournissent plusieurs femmes aux Bosonides [9]. Quant au clan des Gauzbert du Maine, il est allié aux Bernard de Gothie, et sans doute aussi aux Ramnulf de Poitiers [10]. Pour ne citer qu'un exemple, emprunté à l'Italie où toutes les maisons comtales ont établi quelques-unes de leurs branches, on arrive à ce résultat qu'au milieu du xe siècle Adalbert II, de la mai-

1. Favre, *la Famille d'Evrard*, p. 157.
2. Kalckstein, *Robert der Tapfere*, p. 146.
3. Duemmler, *Ostfr. Reich*, t. III, p. 243-244.
4. Parisot, *le royaume de Lorraine*, p. 693. — Ajoutons que ce nom de Waldrade est porté par l'épouse de Conrad, comte d'Auxerre (*Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 589), mais nous ignorons quelle relation de parenté peut exister entre ces deux femmes.
5. Parisot, *op. cit.*, p. 443.
6. *Ibid.*, p. 444.
7. Cette origine de la femme de Gui, bien que n'étant attestée directement par aucun document, paraît très vraisemblable (Wuestenfeld, *Die Herzoge von Spoleto*, p. 397-398).
8. Cf. *supra*, p. 389, n. 1.
9. La femme de Richard le Justicier, celle de Boson d'Arles, sans doute celle de Louis l'Aveugle.
10. Kalckstein, *loc. cit.*

son d'Ivrée, roi d'Italie, se trouve descendre à la fois de la famille de Frioul par son aïeule Gisla, fille de Bérenger Ier, des Gui de Spolète et de Nantes par son bisaïeul Ansehcr d'Ivrée, des Welfs par sa mère Willa, arrière-petite-fille de Conrad d'Auxerre ; enfin, cette même Willa, fille de Boson, marquis de Toscane, rattache également son fils aux familles comtale et royale de Provence, en même temps qu'aux Carolingiens de Lorraine[1].

III.

On pourrait multiplier ces indications. Elles suffisent à montrer que la plupart des grands personnages laïques ayant joué au IXe siècle un rôle important appartiennent à un nombre assez restreint de familles d'origine austrasienne, alliées entre elles et qui se sont partagées entre les royaumes francs. Mais les branches principales de ces diverses maisons sont en général plus spécialement possessionnées et bénéficiées dans certaines régions. C'est là surtout qu'elles ont entre les mains les charges de comtes, parfois remplies par un même personnage dans plusieurs cités, qu'elles jouissent des droits et des biens attachés à ce titre. C'est là aussi qu'elles possèdent surtout l'influence que de grands propriétaires exercent toujours sur ceux qui les environnent, qu'elles ont des tenanciers et des vassaux, et cette influence se double de celle qu'exercent les comtes en tant qu'abbés laïques des monastères les plus importants. Les seigneurs de moindre importance, s'ils ne sont pas unis aux chefs des grandes dynasties comtales par des alliances de famille ou par des liens précis de vasselage, sont cependant dans leur clientèle, dans leur « faction, » et les suivent dans leurs révoltes ou dans leur politique.

Néanmoins, en dépit de cette tendance des diverses branches des familles comtales à se fixer en des régions déterminées, durant tout le cours du IXe siècle les effets de la communauté d'origine continuent à se laisser entrevoir. Les rois francs, après le traité de Verdun, ont de bonne heure compris les dangers que pouvait présenter pour eux l'existence de cette aristocratie internationale, alors que la constante préoccupation de chaque souverain est au contraire de s'attacher aussi étroitement que possible ses *fidèles* particuliers. Les défections de ceux-ci, leurs appels aux princes étrangers menacent à chaque instant la sécurité de Louis le Pieux. C'était bien assez déjà que les comtes de chaque royaume eussent des parents et des alliés dans les grandes familles des états voisins. Les Carolingiens pren-

1. Sur la généalogie de ce personnage, cf. LIUTPRAND, *Antapodosis*, l. II, c. 33 ; l. IV, c. 8, c. 11.

nent des précautions pour que leurs fidèles ne se trouvent point engagés vis-à-vis de plusieurs des adversaires en présence, et les capitulaires interdisent aux grands de posséder des bénéfices dans plus d'un royaume [1]. Mais il est bien douteux que cette réglementation ait été toujours observée par des personnages comme Adalard, comme Conrad le Welf, qui, en même temps que ses monastères de Saint-Riquer et de Jumièges, possède l'abbaye alsacienne de Leberau [2]. Le traité de paix conclu en 858 entre Charles le Chauve et Louis le Germanique paraît prévoir le cas où un même comte aurait reçu des honneurs des deux frères [3]. D'autre part, pour les alleux, les propriétés patrimoniales, il n'y avait pas à prendre de mesures de ce genre. Les Francs établis par Charlemagne ou Louis le Pieux dans les diverses parties de l'empire conservaient tout naturellement dans leur pays d'origine leurs domaines héréditaires et les transmettaient à leurs descendants, jusqu'à une époque à laquelle ceux-ci se trouvaient fixés dans une région fort éloignée des *pagi* austrasiens ou rhénans dans lesquels étaient situés ces biens. Les déplacements de comtes, le hasard des successions, des mariages aussi [4], pouvaient de même amener un personnage ou une famille à la possession de terres sises en des parties de l'empire très distantes les unes des autres. La famille de saint Guillaume de Gellone a des propriétés et des intérêts à la fois en Aquitaine et en Autunois, où sont d'ailleurs bénéficiés ses parents, les Théoderic et les Eccard [5]. Eccard lui-même tient de son père Childebrand des domaines dans le Morvois [6]. La famille de Hugues, comte de Tours, a des domaines au pays de Milan [7], et Matfrid, comte d'Eifelgau, est en possession de la Valteline [8]. Leuthard, un des fidèles de Charles le Chauve, comte sans doute dans la province de Reims [9], conserve dans le royaume

1. *Ordinatio imperii* de 805, c. 9; de 817, c. 9; de 831, c. 5. Boretius-Krause, t. II, p. 22. « Homines uniuscujusque eorum regum acci-« piant beneficia unusquisque in regno domini sui et non alterius. » Le même texte pose, au contraire, le principe contraire en matière de domaines patrimoniaux.

2. Duemmler, *Ostfr. Reich*, t. I, p. 212.

3. Boretius-Krause, t. II, p. 158. — On pourrait, il est vrai, restreindre la portée de ce texte aux biens donnés en pleine propriété.

4. Cf. *Ordinatio imperii* de 831, c. 8. « Si autem femine, ut fieri solet, « inter partes et regna legitime fuerint ad conjugium postulate, non « denigentur juste poscentibus sed liceat eas vicissim dare et accipere, « et adfinitatibus populos inter se sociare. Ipse vero femine potestatem « habeant rerum suarum in regno unde exierint, quanquam in alio, « propter mariti societatem, habitare debuerint. »

5. Mabille, *le royaume d'Aquitaine*, p. 8.

6. *Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 558.

7. Duemmler, *Ostfr. Reich*, t. I, p. 213.

8. Tardif, *Cartons des rois*, n°. 168.

9. Flodoard, *Hist. Rem. Eccl.*, l. III, c. 26.

de Louis le Germanique des biens sis en Aargau[1]. En plein xe siècle encore, Boson, fils de Richard le Justicier, duc en Bourgogne, apparaît comme possessionné dans le pays messin, d'où ses ancêtres étaient originaires[2]. Un capitulaire de 846 donne une liste de comtes bourguignons et provençaux, et parmi eux ceux qui ont des bénéfices en Italie forment une classe spéciale[3]. A leur tour, les seigneurs italiens conservent des domaines au nord des Alpes. Gui, duc de Spolète, avait reçu de l'empereur Lothaire le monastère de Mettlach, près de Trèves[4], et le célèbre testament d'Éverard montre le marquis de Frioul propriétaire de biens, non seulement en Lombardie, mais aussi en Alémannie, sur la Meuse, en Hesbaye, en Condroz et en Toxandrie, et, plus à l'ouest, en Ostrevant, en Artois, en Tournaisis[5].

De telles circonstances ne sont pas propres à créer chez les grands un sentiment d'inviolable attachement à leur roi et à son royaume. Après une révolte, une disgrâce, ils sont toujours sûrs de trouver dans les États du souverain voisin de vieilles propriétés de famille pour s'y retirer et des parents pour soutenir leur cause, sans parler des princes, toujours enchantés de se créer des partisans aux dépens de leurs frères ou de leurs neveux. Rien n'est donc plus aisé à des comtes infidèles que de se transporter d'un royaume dans un autre, pour y retrouver des alliés et une situation politique équivalente à celle qu'ils ont perdue dans le pays qu'ils abandonnent. En 861, le margrave Ernest est condamné à la diète de Ratisbonne comme traître à Louis le Germanique et entraîne sa famille dans sa disgrâce. Ses neveux passent à la cour de Charles le Chauve et, avec l'appui de leur parent Adalard, reçoivent du roi des bénéfice et des domaines[6]. En 864, Charles le Chauve, à son tour, disgracie momentanément Hugues l'Abbé et son frère Conrad. Ceux-ci émigrent dans les États de Lothaire II et de Louis II, dont ils obtiennent, Hugues, l'archevêché de Cologne[7], et Conrad le duché de Transjurane où sa famille devait se fixer[8]. Il faut avoir bien présent à l'esprit un fait que les textes ne mentionnent pas expressément, mais qui facilite certainement les déplacements de ce genre : c'est qu'il s'agit toujours de gens de même origine et de même sang, de parents peut-

1. Boehmer-Muehlbacher, n° 1412. — Dans l'article du traité de Coblence cité plus haut, il est aussi question des hommes de Charles qui ont des alleux dans le royaume de Louis le Germanique.
2. Parisot, *le royaume de Lorraine*, p. 645, n. 1.
3. Boretius-Krause, t. II, p. 67.
4. Boehmer-Muehlbacher, n° 1058.
5. D'Achery, *Spicilegium*, éd. in-fol., t. III, p. 876. Cf. Favre, *la Famille d'Evrard*, p. 157.
6. *Ann. Fuld.*, a. 861, p. 55; *Ann. Bertin.*, p. 55.
7. *Ann. Bertin.*, a. 864, p. 71.
8. Parisot, *le royaume de Lorraine*, p. 261.

être rapprochés des défunts ou des révoqués, dont ils reçoivent les charges et les domaines. Ce ne sont pas des Allemands qu'on établit en France ou réciproquement, ce sont des Francs de la *Francia* qui remplacent d'autres Francs dans les pays qu'ont conquis leurs aïeux communs.

De même, lorsque les guerres éclatent, les partis se groupent, en mainte circonstance, selon les alliances de famille. Depuis 843, les tentatives d'annexion faites par les fils et les petits-fils de Louis le Pieux au détriment de leurs voisins ont été nombreuses. Très rares, en revanche, ont été depuis Fontenoy les batailles rangées livrées entre eux, et le combat d'Andernach, en 876, peut passer pour une exception. On a recours à des moyens moins violents, et la cause habituelle des revers est la défection des grands laïques, abandonnant leur souverain pour porter à son compétiteur le serment de fidélité. Parfois un clan tout entier, selon qu'il se porte d'un côté ou de l'autre, fait pencher la balance en faveur de l'un des deux adversaires. Sans doute, il ne suffirait pas à celui-ci d'être soutenu exclusivement par une seule maison comtale, mais on comprend l'importance que peut avoir dans une lutte de ce genre le rôle d'une famille puissante, suivie par tout le groupe de ceux qu'unissent à elle des relations de parenté, d'alliance ou simplement d'intérêt, ses vassaux et ceux des abbayes qu'elle détient. En 853, le jeune Louis, fils du Germanique, est appelé par les rebelles d'Aquitaine ; ses principaux fauteurs sont les gens de la parenté de Gauzbert [1], et ceux-ci ont suffi un moment à entraîner presque tous les Aquitains [2]. Un peu plus tard, en 858, lorsque Louis le Germanique envahit lui-même les États de son frère, ce dernier, pour des raisons que nous ignorons, est brouillé avec la famille de sa femme, et c'est un Adalard qui, avec le concours d'Eudes, sans doute son parent, le comte d'Orléans, sollicite l'arrivée de Louis. La famille de Robert le Fort ayant, semble-t-il, suivi les Adalard dans leur défection, Charles le Chauve se trouve *ipso facto* dépourvu de partisans et sur le point de succomber. Il doit en grande partie son salut à la maison welfe, qui, jusque là tenue un peu à l'écart par les deux familles rivales, profite de l'occasion pour effectuer sa réconciliation avec le roi [3]. En 879, c'est le moment où Bernard et Émenon de Poitiers viennent de se soulever que

1. *Ann. Fuld.*, a. 854, p. 54. « Cum ergo venisset et non esset susceptus nisi ab ea tantum cognatione quam Karlus maxime offendit « propter interfectionem Gauzberti eorum propinqui. »

2. *Ann. Bertin.*, a. 853, p. 43 : « Aquitani pene omnes. » Si l'on songe aux relations des Gauzbert avec d'autres grandes familles, on comprend assez bien que leur clan ait pu, à un moment donné, soulever toute l'Aquitaine.

3. Sur tous ces événements, cf. Calmette, *Mém. cit.*, p. 130-136.

choisit leur parent Gauzlin pour appeler Louis de Saxe [1]. En 887-888, Gui de Spolète ne trouve en Gaule de partisans que dans la région dont sont maîtres les membres de sa famille, c'est-à-dire dans une partie de la Bourgogne [2]. En Italie, les deux familles rivales les plus importantes sont celle des marquis de Frioul et celle des ducs de Spolète. Ces derniers, qui ont leurs parents surtout dans le royaume de l'Ouest, soutiennent Charles le Chauve lors de sa descente en Italie [3]. Au contraire, Bérenger, qui est en relations avec Engilberge, veuve de Louis II, favorable plutôt aux princes germaniques, et avec le parent de celle-ci, Suppon, figure à la tête des partisans de Charles de Souabe [4]. Plus tard encore, c'est en Bavière ou en Alémannie que Bérenger recrute des auxiliaires [5], tandis que ce sont des Francs de Gaule qui constituent la majeure partie des armées spolétaines [6]. C'est l'appui de la famille d'Anscher d'Ivrée, arrivée d'Oscheret seulement en 889, qui devait faire successivement le succès des prétendants bourguignons, Louis l'Aveugle, Rodolphe II et Hugues d'Arles.

Au commencement du xe siècle, pour toute l'aristocratie franque, la situation se modifie. L'hérédité des bénéfices devient une règle de mieux en mieux établie. Il n'y a plus de comtes bénéficiaires révoqués, leurs charges et leurs honneurs passant à une maison rivale ; il n'y a plus aussi de ces émigrations de familles comtales, de la Marche de Bretagne au duché de Spolète, de la Lorraine à la Provence. Le souvenir du lien qui unissait entre eux les divers royaumes issus du démembrement de l'empire de Charlemagne s'efface tous les jours, et les relations entre elles des familles féodales de France, d'Allemagne et d'Italie offrent un caractère nouveau. Il n'y a plus de ces maisons comtales importantes dans deux ou trois royaumes à la fois par les propriétés, les bénéfices et les charges qu'elles y possèdent. Les nouvelles maisons seigneuriales, dans le royaume de l'Ouest tout au moins, ne peuvent même, pour la plupart, être rattachées aux anciennes [7].

Quelques-unes de celles-ci ont à peu près disparu, et il ne faut pas

1. *Ann. Bertin.*, a. 878-879.
2. Favre, *Eudes*, p. 84-85.
3. Celui-ci leur rendit alors le duché de Spolète dont ils avaient été un instant privés (Duemmler, *Ostfr. Reich*, t. III, p. 20).
4. André de Bergame, *Chron.*, c. 19, *SS. Rer. Lang.*, p. 230.
5. *Gesta Berengarii*, l. II, v. 84 ; *Ann. Alamannici*, a. 901 ; Duemmler, *Ostfr. Reich*, t. III, p. 536-37.
6. A. Lapôtre, *le Pape Jean VIII*, p. 194 et 434 ; Duemmler, *op. cit.*, t. III, p. 18, n. 2.
7. Il y a quelques exceptions cependant. Les comtes de Poitiers issus de Guillaume Tête d'Etoupes paraissent se rattacher à Gérard, comte de Limoges, gendre de Pépin Ier d'Aquitaine (Mabille, *le royaume d'Aquitaine*, p. 19).

oublier que les guerres font une terrible consommation de nobles personnages. Sans doute, entre rois, on combat peu, mais il y a les Slaves en Germanie, les Sarrasins en Italie, les Normands partout. Les guerres de famille à famille, les révoltes contre le roi sont continuelles dans la Marche de Bretagne, en Aquitaine, en Toscane. A chaque instant, des comtes périssent les armes à la main ou sous la hache du bourreau. Des quatre fils que Blichilde donna au comte Roricon, trois périssent de façon tragique : l'aîné, Gauzbert, est décapité en 853 par ordre de Charles le Chauve [1] ; le second est en 865 tué par les Danois [2] ; le dernier, l'évêque Gozlin, meurt durant le siège de Paris par les Normands [3]. Les mêmes faits se reproduisent ailleurs. D'autres comtes sont forcés, avec leurs parents, d'abandonner tel ou tel pays. C'est ainsi que les descendants de Boson l'Ancien ont dû quitter la Provence, abandonnée par eux à des Welfs, les rois de Bourgogne issus de Conrad d'Auxerre. Aussi de nouvelles familles, au second plan à la fin du IXe siècle, prennent la place des grandes maisons comtales dont elles formaient jadis la clientèle. En Anjou, par exemple, ce sont les comtes Foulques, issus d'un vicomte des Robertiens [4]. En Bourgogne, les Gui du pays de Langres et de Dijon sont remplacés par les Manassès et les Gislebert, qui ont débuté comme vassaux de Richard le Justicier et arrivent même à se substituer aux descendants de celui-ci à la tête du duché [5].

Quelques-unes des familles comtales ont cependant subsisté et sont même devenues des dynasties royales. En France, ce sont les petits-fils de Robert le Fort ; des Welfs sont rois d'Arles ; les ducs de Spolète et ceux de Frioul sont représentés par les rois Bérenger II et Adalbert. Ce sont des seigneurs de cette sorte que les populations, — ou leurs nobles et leurs évêques, — choisissent pour les défendre et pour opposer « un roi qui leur soit propre » aux derniers Carolingiens. A mesure, en effet, que les maisons comtales s'attachent davantage au centre de leur pouvoir, à un territoire déterminé, le sentiment de leur origine commune s'affaiblit et disparaît. Par la force des choses, au bout d'un très petit nombre de générations, les Francs établis en Aquitaine et en Italie devaient avoir pris des habitudes et un langage empruntés aux populations au milieu desquelles ils vivaient, et différents des mœurs et de la langue de leurs compatriotes demeurés sur les bords de la Meuse. Les chefs des

1. *Ann. Fuld.*, a. 854, p. 54. RÉGINON, *Chronique*, a. 860, éd. KURZE, p. 78.
2. *Ann. Bertin.*, a. 866, p. 80.
3. FAVRE, *Eudes*, p. 54.
4. MABILLE, *Introduction aux Chroniques des comtes d'Anjou* (Soc. de l'hist. de Fr.), p. LX.
5. *Art de vérifier les dates*, éd. in-fol., t. II, p. 494.

rebelles d'Aquitaine sont des comtes francs, ce qui n'empêche pas qu'on parle, au nord de la Loire, de l' « inconstance[1] » et de la fourberie de « cette *nation* »[2]. Au milieu du IXe siècle, Loup de Ferrières, au pays de Sens, considère comme très nécessaire la pratique de la langue allemande[3], et jamais, dans les relations entre comtes, la différence d'idiomes ne paraît intervenir. Mais cependant, dans le royaume de l'Ouest, on s'étonne un peu de l'opinion de Loup, et les écrivains qualifient le tudesque de barbare[4]. En 933, les Italiens, fils des compagnons d'armes de Gui Spolète et d'Anscher de Dijon, considèrent les Bourguignons comme des gens très différents d'eux par la langue comme par les mœurs[5]. Sous cette influence, des parents assez rapprochés en arrivent à se considérer réciproquement comme des étrangers. Pour les membres de l'aristocratie, qui seuls paraissent comme jouant un rôle dans les événements politiques, il ne saurait y avoir à aucun degré de question de race. Pour eux aussi cependant, ou pour les seigneurs de moindre importance à leur égard, s'éveille à la fin du IXe siècle un certain sentiment de nationalité, ou tout au moins de particularisme[6]. Lorsque après la mort de Charles le Gros chaque peuple, selon l'expression célèbre de Réginon[7], se choisit un «roi tiré de ses propres entrailles, » ces rois sont des membres de grandes familles qui depuis une ou deux générations au plus tiennent dans le pays la première place, c'est-à-dire de familles étrangères. Eudes, pour lequel Abbon laisse percer des sentiments de patriotisme neustrien[6], est le petit-fils peut-être d'un Saxon. Gui, roi d'Italie, et Louis, roi de Provence, sont des Lorrains; Rodolphe, roi de Bourgogne, est un Bavarois, et c'est à son père seulement que remonte l'installation de sa famille en Transjurane. En Italie, où les comtes rappellent dans leurs actes leur origine salienne ou alémannique, où l'on doit ignorer plus que partout ailleurs ce que peut être une nationalité, le panégyriste de Bérenger affecte de considérer Louis et Gui comme des étrangers[9]. Or, il y avait trois générations que les ancêtres du marquis de Frioul

1. Lettre de Charles le Chauve à Nicolas Ier (Mansi, *Conc.*, t. XV, p. 708) : « Inconstantiam ipsius gentis. »
2. Hincmar, *Vita S. Remigii*, c. 126 ; *Ann. Bertin.*, a. 861, p. 55 : « gentilicia mobilitate. »
3. *Lettres* 70 et 91 ; éd. Desdevises, nos XXXIII et LXVIII.
4. Dümmler, *Ostfr. Reich*, t. I, p. 208, n. 1.
5. Liutprand, *Antapodosis*, l. III, c. 5.
6. Cf. G. Monod, *Du rôle de l'opposition des races et des nationalités dans la dissolution de l'empire carolingien*, dans *Annuaire de l'École des Hautes-Études*, 1896, p. 13-17.
7. *Chronique*, a. 888, p. 129.
8. *De bello parisiaco*, l. I, v. 12-13, 618 ; l. II, v. 447 ; Monod, *op. cit.*, p. 13-14.
9. *Gesta Berengarii*, l. II, v. 13 ; l. IV, v. 4.

et de ses deux compétiteurs avaient quitté l'Austrasie ; le père de Gui était le cousin issu de germain de Bérenger et ce dernier le grand-oncle de Louis. Il n'est pas besoin d'ajouter d'autres considérations pour montrer combien dura peu le souvenir du temps où les ancêtres des grandes familles comtales vivaient ensemble près de Trèves ou de Metz.

Les auteurs de chansons de geste, sans s'en douter, n'avaient donc peut-être pas tout à fait tort en classant par familles les légendaires compagnons de Charlemagne et en s'évertuant à en dresser des généalogies pour les rattacher les uns aux autres. Le nombre des maisons, des clans si l'on veut, qui ont fourni des chefs aux armées franques, des comtes aux provinces conquises, était restreint. Mais la communauté d'origine des grandes familles des divers royaumes, pas plus que celle des souverains, n'a contribué à maintenir l'unité de l'empire, et, lorsque les nobles se souviennent de leurs alliances en pays étrangers, c'est pour faire défection. Très vite d'autre part, lorsque dans le mouvement de dissolution de cet empire s'est manifestée une sorte de patriotisme local, neustrien ou lorrain, bourguignon ou italien, les populations ont considéré comme tirés « de leur propre sein » les étrangers qu'elles avaient l'habitude de voir à leur tête depuis un demi-siècle à peine, les Francs qui, la veille encore, se glorifiaient de les avoir conquises, et c'est ainsi que quelques-unes des familles internationales du IXe siècle sont devenues les dynasties royales du Xe, que l'on qualifie parfois de « nationales ».

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

Diplôme de Louis le Bègue pour l'église de Lyon

Troyes, 12 septembre 878.

Louis le Bègue, à la requête du duc Boson, confirme à l'église de Lyon, en faveur de l'archevêque Aurélien, les préceptes par lesquels l'empereur Lothaire, ses fils Lothaire et Charles [de Provence], et Charles [le Chauve] avaient donné ou restitué à ladite église divers biens sis dans les pagi *de Lyon, de Vienne, de Sermorens, de Grenoble, de l'Escuens, d'Autun, de Chalon-sur-Saône et en Brionnais*[1].

Manuscrits. — A. Original perdu. — B. Copie, Bibl. Nat., Coll. Baluze, t. XL, f° 233, « ex Archivo eccl. Lugdun. »

Imprimés. — *a.* Extrait dans Severt. *Chronologia historica archiepiscopatus Lugdunensis.* — *b. Hist. de Fr.*, t. IX, p. 442, d'ap. *a.*

In nomine domini dei aeterni et salvatoris nostri Jesu Christi Ludovicus misericordia dei rex. Si fidelium nostrorum ratis petitionibus aurem nostrae pietatis accomodamus et eorum utilitatibus consulimus, regiae celsitudini operam damus, et ob id eorum animos nostrae fidelitati promptiores exhibemus. Idcirco notum sit omnibus fidelibus sanctae dei Ecclesiae et nostris, praesentibus scilicet atque futuris, quoniam deprecatione dilectissimi ducis nostri Bosonis, res Ecclesiae Lugdunensis, cui venerabilis archiepiscopus Aurelianus praeesse dignoscitur, sub immunitatis nostrae defensione, sicut patruum nostrum Hlotharium et genitorem nostrum divae memoriae Carolum augustissimos fecisse constet suscepimus, et quicquid ibi a praefatis Imperatoribus seu aliis sanctae fidei orthodoxis conlatum est, nostrae auctoritatis praecepto ipsi ecclesiae et suo praesuli roborando confirmavimus. Videlicet in pago Lugdunensi Nantoa-

1. Ce diplôme est intéressant au point de vue de l'histoire des possessions territoriales de l'église de Lyon, comme mentionnant plusieurs chartes de Lothaire I et de ses fils, et comme pouvant être rapproché des confirmations générales des biens de ladite église, celle de Louis de Provence en 892 et celle du pape Sergius en 910 (pub. par U. Chevalier, *Rev. des Soc. sav.*, 1868, t. I, p. 200).

dense[1] monasterium et Saviniacense[2] cum appendiciis eorum, quae quondam Hlotarius imperator, patruus noster, per suae auctoritatis praeceptum[3] supradictae Lugdunensi ecclesiae in honorem beati Stephani protomartyris dicatae condonavit : et in eodem pago immunitatem villae Orbanae[4] juxta ipsam civitatem et Ansam[5] villulam in usus fratrum ac Olamum[6], Calescum[7] quoque et Cortenacum[8] et villam Egenam[9] vicumque Ambariacum[10] atque Biliniacum[11], Lupercicacum[12] etiam et Cociacum[13] cum eorum appendiciis et familiis utriusque sexus, quas idem imperator et filius ejus, Hlotharius videlicet et Karolus reges eidem ecclesiae reddiderunt[14]. In pago quoque Viennensi villam Turnonem[15] et Liviam[16] et Lucennacum[17] cum integritatibus suis. In pago vero Salmoriacence[18] et Gratianopolitano Caduliacum[19] villam cum pertinentibus suis. In comitatu Scutiacense Morgas[20] villam cum immunitatibus et appendiciis suis. In pago autem Brionense[21] villam Pismacum[22] quam sub omni integritate dominus imperator genitor noster ob mercedis suae augmentum praefatae ecclesiae reddidit. In pago vero Augustodunense Candiacum[23] villam cum suis appendiciis. Necnon in pago Cavillonense Montaurum[24] villam et Villare[25] atque Scavillam[26] cum eorum

1. Nantua, Ain.
2. Savigny, Rhône, commune Arbresle, arrondissement Lyon.
3. Diplômes faux de Lothaire II (Bahmer-Muehlbacher, nos 1118 et 1121.)
4. Ville-urbane, Rhône, arrondissement Lyon, chef-lieu de canton.
5. Anse, Rhône, arrondissement Lyon, canton Villefranche.
6. ? Ou *Aulanius*, peut-être Oullins, Rhône, arr. Lyon, canton Saint-Genis-Laval.
7. Chalay, commune Chasselay, Rhône, arrond. Lyon, canton Limonest.
8. Courtenay, Isère, arrondissement La Tour-du-Pin, canton Morestel.
9. ? Genas, Isère, arrondissement Vienne, canton Meyzieux.
10. Ambérieu, Ain, arrondissement Belley, chef-lieu de canton.
11. Beligneux, Ain, arrondissement Trévoux, canton Montluel.
12. Lurcy, Ain, arrond. Trévoux, canton Saint-Trivier-sur-Moignans.
13. Localité non identifiée.
14. *Mitheil. des Inst. f. Œ. G F.*, t. XVI, p. 214 et Boehmer-Muehlbacher, nos 1123, 1122, 1124, 1266.
15. Tournon, Ardèche.
16. Localité non identifiée.
17. Luzinay, Isère, arrondissement et canton Vienne.
18. Sur le pays de Sermorens, cf. Longnon, *Atlas hist.*, texte, p. 139.
19. Chélieu, Isère, arrondissement La Tour-du-Pin, canton Virieu.
20. Localité non identifiée.
21. Le ms. porte *Binonensi*.
22. Localité non identifiée.
23. Ou *Cangiacum*, Changey, Saône-et-Loire, arrondissement Autun, canton Epinac.
24. Saint-Cyr au Mont-d'Or, Rhône, arrondiss. Lyon, cant. Limonest.
25. ? Le Villard, commune Mellecy, Saône-et-Loire, arrondissement Chalon, canton Givry.
26. Localité non identifiée.

appendiciis. Volumus ergo ut supradiximus quae ibidem ab antecessoribus nostris seu aliis cujuscumque ordinis viris collata sunt vel deinceps Deo propitio conferentur, sub nostra immunitate firma et stabilia perseverent. Praecipientes ergo jubemus atque jubendo praecipimus ut nullus judex vel quilibet ex judiciaria potestate in ecclesias aut loca vel agros seu reliquas possessiones memoratae ecclesiae quas moderno tempore infra ditionem regni nostri legaliter possidet, vel quae deinceps in jure ipsius voluerit divina pietas augeri, ad causas audiendas aut freda exigenda vel mansiones aut paratas faciendas vel fidejussores tollendos, aut homines ipsius ecclesiae contra rationem distringendos, nec ullas redibitiones, aut illicitas occasiones requirendas, ullo unquam tempore ingredi audeat, vel ea quae supra memorata sunt penitus exigere praesumat, sed liceat memorato archiepiscopo suisque successoribus res supra dictae ecclesiae quieto ordine possidere et nobis fideliter deservire, et pro nobis, conjuge proleque ac totius regni nostri stabilitate Domini misericordiam non negligant exorare. Et ut haec auctoritas nostrae munificentiae semper in Dei nomine obtineat firmitatis vigorem, manu propria subter eam firmavimus et anulo nostro insigniri jussimus.

Signum [*monogr.*] Hludovici gloriosissimi regis
Vulfardus notarius ad vicem Gozleni recognovit.

Data II° idus decembris[1], indictione X, anno I° regni domini Hludovici gloriosissimi regis, actum Trecas civitate. In Dei nomine feliciter. Amen.

1. D'après l'itinéraire de Louis le Bègue il faut, semble-t-il, corriger *decembris* en *septembris*. C'est cette dernière date que donne Severt et que nous avons adoptée.

II

Diplôme de Louis de Provence pour le prêtre Drogon.

« *Strangiata villa* », 895.

Louis, roi de Provence, à la requête de Bernoin, archevêque de Vienne, et du vicomte Bérillon, donne au prêtre Drogon, à titre héréditaire, deux églises en Viennois, à Nantia *et* Vassiliana villa, *dans la viguerie de Vézeronce.*

A. Original perdu. — B. Cartul. Viennois perdu. — C. Copie de Louvet, Bibl. Nat., Ms. Lat. 17197, f° 170 d'après B. — D. Copie *ibid.*, f° 163 d'ap. B.

Praeceptum Ludovici regis pro capellis S. Ferreoli et S. Eusebii. — In nomine sanctae et individuae Trinitatis Ludovicus gratia Dei rex. Si necessitatibus atque utilitatibus fidelium nostrorum divini cultus amore ferventes subvenire curamus procul dubio fructum doni superni muneris a Domino consequi non dubitamus imitantes vestigia prædecessorum nostrorum regum piorum. Quocirca omnium sanctae Dei ecclesiae nostrorumque fidelium praesentium scilicet et futurorum universitati notum fore cupimus quod Barnoinus, sanctae Viennensis ecclesiae archiepiscopus, et Berdo[1] vice comes nostri fideles nostram cernue adeuntes mansuetudinem, enixius postulaverunt quatenus cuidam venerabili sacerdoti nomine Drogoni, nostro videlicet fideli, quasdam capellas, unam in honore sancti Ferreoli constructam, alteram in honore sancti Eusebii dicatam, cum omnibus appendiciis et adjacentiis illarum per praeceptum nostrae auctoritatis jure haereditario concederemus. Quorum precibus assensum praebentes, hoc serenitatis nostrae praeceptum fieri decrevimus, per quod praedictus fidelis noster Drogo sacerdos easdem capellas futuris temporibus cum omnibus rebus ad ipsas pertinentibus et aspicientibus, et cum omni integritate absque ullius contradictione quieto et securo ordine possidere valeat. Sunt autem ipsae capellae in pago Viennensi, in vicaria Veseroncensi, una in honore sancti Ferreoli constructa in villa quae vocatur Nantia et

1. *Sic* C et D. Il faut certainement corriger en *Berilo*.

altera in honore sancti Eusebii dicata prope villam quae dicitur Vassiliana. Has igitur capellas cum omnibus appenditiis et adjacentiis illarum et cum omni integritate praefixo[1] fideli nostro Drogoni sacerdoti ob ejusdem fidelitatis devotissimum servitium libenter impendimus ac in ejus tradimus dominatione perpetualiter possidendas. Et ut haec nostrae praeceptionis auctoritas nostris futurisque temporibus inconvulsam atque inviolabilem obtineat firmitatem manu propria subter roborantes anuli nostri impressione insigniri jussimus.

Sigillum[2] Ludovici (*monogr.*) serenissimi regis.

Arnulphus notarius ad vicem Barnoini[3] archiepiscopi recognovi et [subscripsi][4].

Actum hoc praeceptum apud Strangiatam villam anno incarnationis dominicae DCCCXCVI, indictione XIIII, anno quinto regnante Ludovico glorioso rege.

1. En interligne *praefato* C et D.
2. *Sic* C et D.
3. *Bornoini* D.
4. *et* C — *et vi.* D. Le paraphe que Louvet a tenté de reproduire et que le copiste de D a lu *vi* est sans doute une dégénérescence du caractère tironien signifiant *subscripsi*.

III

Missa pro persecutione paganorum [1]

Bibl. Nat., Ms. lat. 2812, f° 1, v°.

MISSA PRO PERSECUTIONE PAGANORUM

Sempiterna Trinitas de cujus est. . . . . prosternere forcia et elevar. . . umilia. . . . . elemenciam tuam supliciter deprecamur. . . . . ecclesi. . . prestes auxilium sicut liberasti filios Israel de manibus Egiptiorum ita libera populum tuum xpistianum de obpressione paganorum et da victoriam servis tuis quatenus ecclesie status erigatur in sublimi egentes perfide dei[ciantur] in infimis et xpistiani gaudeant de reditu et in omnibus [t]ua protegente dextera semper catholica gratuletur hecclesia.

Super ob. Omnipotens sempiterne deus nostras indignas suscipe preces. Sanctos sacris libaminibus non quod meren. . . intende et sicut Moisen et Aaron fuisti previus ex Egipto ita preire digneris famulos tuos ut liberentur de tiranorum jugo eos cum exultacione facias ad propria remeare per A. O. G. P.

Quos celesti domine. . . . . presta ut et nostris mundemur oculfis et ab ostium liberemur insidiis et servis tuis in adversis fluctibus prebe sufragium ne plebs xpistiana per infidele discrimen ullum possit habere dispendium set te oppitulante mereatur gratulari solacio.

1. Nous donnons, à titre de curiosité, et comme preuve de l'importance des incursions des Sarrasins avant l'an 900, date du couronnement de Louis comme empereur, ce morceau liturgique qui se trouve en tête du sacramentaire de l'église d'Arles.

TABLE ALPHABÉTIQUE

A

Aar, rivière, 237 n. 1.

Aargau, comté. Le comte Leuthard y possède des domaines, 394.

Abbon, évêque de Maurienne. Assiste à l'assemblée de Savonnières, 21.

Abbon, évêque de Soissons. Assiste à l'entrevue entre Raoul et Hugues d'Arles, 213 n. 4.

Abderrhaman, khalife de Cordoue. Ses relations avec les Sarrasins du Fraxinet, 254, 257 n. 2.

Acfred I, comte de Carcassonne. Épouse Adalinde, 379 n. 7.

Acqui, ville d'Italie. Détruite par les Sarrasins, 265.

Adalard, évêque du Puy. Assiste à l'entrevue entre Raoul et Hugues d'Arles, 213 n. 4.

Adalard, évêque de Vérone. Assiste à l'assemblée de Pavie, 70 n. 3 et 71 ; — appelle Louis de Provence, 182 ; — rappelle Bérenger [?] 182 n. 7.

Adalard, fils d'Éverard, abbé de Cysoing, 388.

Adalard, fils d'Unroch, abbé de Saint-Bertin et de Saint-Amand, 389.

Adalard, comte, oncle de Charles le Chauve, 26. Abbé de Saint-Martin de Tours, 385, 389 n. 9 ; — ses autres abbayes, 389 ; — sa situation dans les divers royaumes Francs, *ibid.* ; — soutient les neveux du marquis Ernest, 394.

Adalard, comte. Garde le sceau royal, 296.

Adalard, comte. Appelle Louis le Germanique, 395.

Adalard, comte du Mosclois. Commande l'armée envoyée contre Hugues de Lorraine, 120 ; — abbé d'Echternach, 389.

Adalard (famille des), 166, 391.

Adalbert, évêque de Maurienne. Assiste à l'assemblée de Mantaille, 98 ; — ses violences à l'égard de Bernier, évêque de Grenoble, 120 n. 2.

Adalbert, fils d'Anscher, marquis d'Ivrée, partisan de Louis de Provence, 168 et n. 7 et 9, 169 ; — révolté contre Bérenger, 217 ; — soutient Rodolphe II, 218.

Adalbert, marquis. Fait diverses donations aux moines de la Novalaise, 262 n. 3.

Adalbert I, marquis de Toscane. Fonde le monastère de Saint-Caprais, 165 n. 7, 173 n. 6 et 9 ; — ses titres, 173 n. 8 et 9 ; — sa vie, 174-175.

Adalbert II, marquis de Toscane. Sa famille, 174-175 ; — ses états.

174 ; — ses domaines en Provence, 69 n. 1 et 93 n. 3 ; — son histoire, 175-176 ; — ses démêlés avec Jean VIII, 86 et 90 ; — ses relations avec Louis de Provence, 168 n. 7 et 9, 172 n. 2, 176 ; — il revient au parti de Bérenger, 179-180 ; — appelle une seconde fois Louis en Italie, 181 ; — tombe en disgrâce (?), 182-184 ; — sa mort, 219.

Adalbert II, roi d'Italie. Ses parentés, 391-392.

Adalelme, comte. Fidèle de Charles le Chauve, 203 n. 5 ; — Hincmar lui écrit, 65 n. 2.

Adalelme, comte de Valence. Assiste à l'assemblée de Varennes, 153 ; — accompagne peut-être Louis en Italie, 178 et n. 9 ; — diplôme de Louis l'Aveugle en sa faveur, 198 n. 2, 203 et n. 5, 349 ; — sa situation en Provence, 203.

Adalgaire, évêque d'Autun. Accompagne en 876 les légats de Jean VIII, 79 n. 4 ; — se fait représenter à l'assemblée de Mantaille, 99 ; — obtient un diplôme de Boson, 110 n. 7 ; — chancelier de ce prince, 112 n. 7, 113 n. 13 ; — diplômes de Carloman en sa faveur, 128, 133 n. 4, 333 n. 5.

Adalgaire, comte et *missus* de Charles le Chauve, 295.

Adalgis, duc de Bénévent. Assiste au couronnement de Louis II, 298 n. 4 ; — le fait prisonnier avec sa famille, 78.

Adalinde, fille de Bernard Plantevelue. Épouse Acfred, comte de Carcassonne, 379 n. 7.

Adalric, abbé de Montiérender. Établi en Viennois, 161.

Adalric, vassal d'Atton, 176 n. 6.

Adalsende, femme de Bérillon, fils d'Artaud, 355 n. 6.

Ad Canales, palais à Vienne, 193 n. 2.

Ade, sœur d'Eccard, 311.

Adélaïde, femme de Louis de Provence. En obtient un diplôme, 207, 208 et n. 1 ; — son origine bourguignonne, 208 ; — n'est pas fille d'Edward l'Ancien, 208 n. 4, 317-319.

Adélaïde, femme de Conrad l'Ancien, 208, 387 n. 5.

Adélaïde, sœur de Rodolphe I, femme de Richard le Justicier. Charte en faveur d'Eudes de Cluny, 208 et n. 2.

Adélaïde, fille de Rodolphe II, 208. Épouse Lothaire, roi d'Italie, 238 et n. 3.

Adémar, comte de Poitiers. Marche avec Richard le Justicier contre Eudes, 335.

Adémar, vicomte de Lyon, 240.

Adémar, prince de Salerne, 186 n. 1.

Adige, rivière d'Italie, 173 et n. 2, 185.

Adon, archevêque de Vienne. Sa jeunesse, 25 ; — son élection, 25-26 ; — ses relations avec Lothaire II, 35 ; — écrit à Nicolas Ier, 36 n. 3 ; — assiste au concile d'Attigny, 37 n. 5 ; — à un plaid du vicomte de Vienne, 63 et n. 3 ; — primatie reçue par lui, 87 n. 2 ; — ses relations avec Manno, 99 n. 6 ; — chronologie de son pontificat, 347-348.

Adreis (Baron des). Occupe Vienne, 360.

Advence, évêque de Metz. Envoyé auprès de Charles le Chauve, 31 ; — fait enlever l'abbaye de Gorze à Bivin, 44 ; — envoie un clerc auprès de Charles le Chauve, 44 n. 2.

Afrique (Sarrasins d'), 247.

« *Agareni* », 262 et n. 1.

Agaune, voy. Saint-Maurice, abbaye.

Agde, ville. L'évêque n'assiste pas à l'assemblée de Mantaille, 98 n. 15.

Agefrid, comte. Commande les troupes de Louis II, 306.

Ageltrude, femme de l'empereur Lambert. Défend Rome contre Arnulf, 125 n. 1 ; — se réconcilie avec Bérenger, 164 ; — obtient un diplôme de Louis de Provence, 169, 170 et n. 1 ; — son origine, 380 n. 1.

Agelulf. Fait une donation à Saint-Symphorien d'Autun, 341 n. 2.

Agilmar, évêque de Clermont. Accompagne Boson en Italie, 93 et n. 2.

Agilmar, archevêque de Vienne. Archichancelier de Lothaire I, p. 15 et n. 3 et 5 ; — diplôme de Charles le Chauve en sa faveur, 199 n. 1, 346 ; — chronologie de son épiscopat, 346-347.

Aicard, évêque de Parme. Diplôme de Rodolphe II en sa faveur, 217 n. 9.

Aimoin, fidèle du comte Hugues. Diplôme de Louis de Provence en sa faveur, 160 n. 1, 162 n. 2, 169 n. 1, 198 n. 2.

Aimon, évêque de Valence. Assiste à un plaid de Conrad le Pacifique, 239.

Ainay, abbaye. Sa fondation est confirmée par Charles de Provence, 8 n. 2 ; — brûlée par les Hongrois, 371 et n. 4.

Aix, ville. Rattachée à l'Auvergne Austrasienne, IX ; — ravages des Sarrasins dans le pays, 259-260. — Archevêques, voy. Odalric, Robert.

Aix (Comté d'). N'est pas démembré du comté de Marseille ou rattaché à lui, 376.

Aix (Province ecclésiastique d'). Appartient à Lothaire II, 34 ; — les domaines de saint Rémi y sont situés, 14 n. 5 ; — fait partie du royaume de Boson, 109 ; — droits de Louis III et de Carloman sur elle, 116 ; — fait partie du royaume de Louis l'Aveugle, 191.

Aix-la-Chapelle, ville. Lothaire II y séjourne, 50 n. 4 ; — Charles le Chauve y séjourne, 36, 55, 56 ; — un concile y est tenu, 22 n. 3, 300, 302 ; — assemblée de 828, 298 n. 5 ; — partage de 837, 12 ; — traité de 870, 64 n. 6.

Alamans, en Italie, 165 et n. 7 ; — comtes pris parmi eux, 383.

Alba, ville d'Italie. Louis de Provence y est reconnu, 172 n. 2.

Albegonde, première femme d'Eccard, 311.

Albéric, évêque de Langres. *Missus* en Tarentaise et Viennois, 42.

Albéric, patrice de Rome. Chasse Hugues d'Arles de Rome, 230 ; — épouse sa fille Aude, 225.

Albéric, duc du pays des Alpes. Épouse Elfgive, fille d'Edward l'Ancien, 315 et n. 6.

Albéric, comte [de Fermo ?]. Partisan de Louis de Provence en Italie, 178 et n. 6.

Alberic, comte de Milan. Assiste à l'assemblée de Pavie, 71.

[Albéric], comte de Spolète et de Camerino, 178 n. 6.

Albon (Famille des Guigues d'), 202 n. 2.

Albuin, comte. Porte les insignes royaux aux fils de Louis le Bègue, 93, 94.

Alcuin. Écrit aux moines de Lérins, 251 n. 2.

Alda, prétendu nom de la femme de Bivin, 46 n. 1.

Aldric, comte d'Orange [?]. Sollicite un diplôme de Louis de Provence, 6 n. 8, 13 et n. 2, 14 n. 3.

Allemannie, pays. Engilberge y est internée, 118 ; — Charles le Gros y séjourne, 144 ; — invasions des Sarrasins, 266-267 ; — Bérenger d'Ivrée s'y réfugie, 272 ; — Éverard

de Frioul y a des domaines, 394 ; — comtes, voy. Bertold, Conrad, Henri.
Alemannorum rex. Titre donné aux Rodolphiens, 286 et n. 10.
Alerran, comte en Italie. Diplôme de Hugues et de Lothaire en sa faveur, 352.
Alexandre, archevêque de Vienne. Archichancelier de Louis de Provence, 197 n. 6, 198 n. 1 ; — échange des biens en Mâconnais, 193 n. 7 ; — diplôme de Louis de Provence en sa faveur, 198 n. 4 ; — fait une donation à un prêtre viennois, 206 n. 1 ; — donne une charte pour Saint-Barnard de Romans, 261 n. 2 ; — chronologie de son épiscopat, 350.
Alfred le Grand, roi de Wessex. Père d'Edward l'Ancien, 208, n. 4, 314.
Aliscamps, voy. Saint-Césaire
Alpaïde, femme de Louis le Bègue, mère de Charles le Simple, 94.
Alpes (Les), montagnes. Limite du royaume de Provence, 2, 3, 9, 106, 165, 167, 190 ; — Charles le Chauve meurt en les traversant, 84 ; — Boson les traverse avec Jean VIII, 91, 92 ; — difficultés qu'y rencontre Arnulf, 158 ; — passage de Louis de Provence, 169 ; — les Hongrois les franchissent, 214-215 ; — leur longue occupation par les Sarrasins, 264-271.
Alsace, pays. Cédé par Lothaire II à Louis le Germanique, 31 ; — donné à Hugues, bâtard de Lothaire II, 114 n. 1 ; — Charles le Chauve le traverse, 56 ; — Rodolphe I l'occupe puis en est chassé, 150-151 ; — Waldrade y a des parents, 391.
Amalgis, fidèle de Lambert. En reçoit un diplôme, 177 n. 2.
Amaliana, localité en Bugey, 20 n. 1.
Ambierle, abbaye. Donnée par Louis de Provence à Bernard et à Teutbert, 180 n. 10, 195 n. 1.
Amblard, archevêque de Lyon. Restaure l'abbaye d'Ainay, 371 n. 4.
Ambleulf, abbé de la Novalaise, 262 n. 3.
Ambrey, domaine de l'abbaye de Cluny, 232 n. 2.
Amédée, comte palatin, 175 n. 9, 177 n. 6.
Amédée, fidèle d'Engilberge, 72 n. 5.
Amegius, fidèle de Bérenger, 188.
Amelius. Évêque d'Uzès et non d'Avignon, 204 n. 1. — Sollicite un diplôme de Louis de Provence, 162 n. 3, 200 n. 9, 204 n. 1.
Amolon, évêque de Turin. Sollicite un diplôme de Bérenger, 177 n. 5.
Amous, pays, 93 n. 2.
Anastase le Bibliothécaire. Instruit Ermengarde, 78.
Ancia (Comté d') en Italie, 170.
Andernach, localité. Défaite essuyée par Charles le Chauve, 80.
Andert, localité de l'Ain, 20 n. 1.
André, prêtre. Obtient un diplôme de Louis l'Aveugle, 198 n. 2.
Angoulême, bataille en 844, 310.
Aniane (Abbaye d'). Concédée à l'église d'Arles par Louis l'Aveugle, 196 n. 4, 199 n. 2.
Anjou, pays. Carloman y séjourne, 129 ; — origine de ses comtes, 397 ; — comtes, voy. Foulques, Girard.
Annales Bertiniani, xv.
Annales Fuldenses, xvi.
Annales Vedastini, xv-xvi.
Ansbald, abbé de Prüm. Fait un échange avec l'abbé de Gorze, 44 n. 3.
Ansbert, archevêque de Milan. Partisan de Carloman, 92 n. 5 ; — tient un plaid avec Boson, fils de Boson, 306.
Anscher, frère de Gui, Comte d'Oscheret, 168 n. 4 ; — devient marquis d'Ivrée, 168 et n. 5 ; — lutte contre Arnulf, 158 ; — réconcilié

avec Bérenger, 164 ; — rôle de sa famille, 396 ; — aïeul du roi Adalbert, 392.

Anscher, fils d'Adalbert d'Ivrée. Partisan de Rodolphe II, 218 ; — mis à mort par Hugues d'Arles, 220 n. 5.

Anse, localité du Rhône. Raoul y séjourne, 225. — (*Ager* d') en Lyonnais, 192.

Anségise, archevêque de Sens. Couronne Louis III et Carloman, 95.

Anségise, évêque de Troyes. Assiste à l'entrevue entre Raoul et Hugues d'Arles, 213 n. 4.

Anselbert, évêque de Verceil. Introduit par Louis de Provence, 197 n. 1.

Anselme, comte de Vérone. Son origine salique. 165.

Anselomus, homme du pays de Gorze, 43 n. 5.

Ansgarde, femme ou concubine de Louis le Bègue, mère de Louis III et Carloman, 94.

Anthenay, localité. Richilde s'y réfugie, 80.

Antoine, évêque de Brescia. Chargé par Jean VIII de protéger les biens d'Engilberge, 113 n. 4 ; — déplore la situation de l'Italie. 164.

Antonaves, prieuré. Donné à l'abbaye de Montmajour, 270.

Aoste, ville. L'évêque n'assiste pas à l'assemblée de Mantaille, 109 ; — ses relations avec le royaume de Boson, 110 n. 1.

Aoste (Diocèse d') fait partie du royaume de Bourgogne, 151 ; — est compris dans la Transjurane, 288 et n. 5.

Apt, ville. Dévastée par les païens, 250. Église : diplômes des rois de Provence en sa faveur, 160 n. 6, 200, 250. — Évêque, voy. Richard.

Apt (Diocèse d'). Fait partie du royaume de Provence, 8 ; — le roi Hugues y dispose de domaines, 232.

Aquitaine, pays. Certains comtés bourguignons y sont rattachés, 339 ; — la famille de Guillaume de Gellone y a des biens, 393 ; — expédition de Charles le Chauve, 12 ; — les seigneurs rebelles appellent Louis, fils du Germanique. Boson y est envoyé avec Louis, fils de Charles le Chauve, 63, 65-66, 88 et n. 6 ; — il l'abandonne. 66 ; — elle est mise dans le lot de Carloman, 115 ; — l'église de Vienne y a des domaines, 198 ; — les Hongrois y pénètrent, 267, 371.

Aquitains, terme employé pour désigner des Provençaux (?), 317 ; — accusés d' « inconstance », 398.

Arbert, fils de Bérillon et d'Adalsard, 355 n. 6.

Arbert, fils de Bérillon et d'Ildéarde, 355.

Ardenne, pays. Le comte Richard y a un domaine, 42. Comte, voy. Bivin, Welf.

Ardouin, marquis de Turin. Prend part à la lutte contre les Sarrasins, 273.

Ardrad, évêque de Cavaillon. Assiste au plaid de Varennes, 153 n. 2.

Arembert, vassal de Boson. Usurpe la *villa* de Vendœuvre. 60, 96 n. 2.

Arezzo, ville d'Italie. Louis de Provence y est reconnu, 172 n. 3. — Évêque, voy. Pierre.

Argengau, comté en Alémannie. Appartient à Conrad l'Ancien, 387.

Argenteuil, localité de Bourgogne. Richard le Justicier y bat les Normands, 334.

Arles, ville. Rattachée au royaume mérovingien de Bourgogne, IX ; — principale ville de la « Provence », 3 ; — dévastée par les Normands, 24 et n. 1 ; — Jean VIII y débarque, 80 ; — il y rétablit le vicariat apostolique des archevêques, 87 et

n. 2 ; — monnaies au nom de Carloman et au nom de Charles le Gros, 134 n. 4 ; — le métropolitain assiste à l'assemblée de Valence, 156 ; — — diplômes de Louis l'Aveugle concernant la ville et le diocèse, 191 et n. 4 ; — son importance, 199 n. 4 ; — Louis l'Aveugle y séjourne, 197 n. 2. — Ravagée par les Sarrasins, 247, 248 ; Église : ses possessions, 199 et n. 2 ; — diplômes de Louis l'Aveugle en sa faveur, 196 n. 4. — Archevêques, voy. Manassès, Noton, Roland, Rostaing. — Comtes, voy. Boson. Fulcrad,

Arles (Diocèse d'). Fait partie du royaume de Boson, 111.

Arles (Province ecclésiastique d'). Appartient à Louis II, 34 ; — droits de Louis III et de Carloman sur elle, 116 ; — fait partie du royaume de Louis l'Aveugle, 191.

Arles (Royaume d'). Emploi de ce terme, 281-282.

Arles, monastère en Languedoc. Ruiné par les Normands, 23.

Arnaud, métropolitain d'Embrun. Son rôle lors de l'élection de Louis de Provence, 110 et n. 4.

Arnaud, évêque de Toul. Consacre Rodolphe I roi de Lorraine, 150 et n. 3 et 5.

Arnulf, roi de Germanie et empereur. Ses rapports avec le roi Eudes, 145, 151 ; — ses droits à la succession de Charles le Gros, 146, 147 ; — sa révolte et son avènement, 147-148 ; — sa première guerre contre Rodolphe I, 150 et n. 3 et 5, 151 et n. 3, 6, 8, 153-154 ; — il soutient Louis de Provence, 153-154 ; — favorise son avènement, 156 157 ; — ses tentatives sur l'Italie, 164-166 ; — sa seconde guerre contre Rodolphe II, 158-159 ; — Reçoit Louis et Ermengarde à Worms, 159 ; — sa naissance illégitime, 391.

Arnulf, comte provençal, 14 n. 3.

Arnulf, comte. Partisan de Louis de Provence en Italie, 178.

Arnulf, notaire de Louis de Provence, 169 n. 1.

Arpen, archevêque d'Embrun. Assiste à un concile à Pavie, 35 n. 5.

Arrestaing, habitant du Viennois. Conclut un échange avec le comte Erchembaud, 375.

Arsen, rivière [La Cure]. Bataille livrée sur ses bords, 29.

Arsène, évêque d'Orta, légat en Gaule, chargé de ramener Engeltrude, 305.

Artaud, archevêque de Reims. Reçoit le *pallium*, 230.

Artaud, fils de Bérillon et d'Ildéarde, 355.

Artois, pays. Éverard de Frioul y a des domaines, 394.

Asmond, prétendu évêque de Maurienne, 138 n. 2.

Asti, ville d'Italie. Soumise au comte Suppon, 71 et n. 16 ; — placée sous l'autorité du marquis d'Ivrée, 168 n. 5 ; — Bérenger y est reconnu, 181 n. 4 ; — Incursions des Sarrasins dans le pays, 266. — Évêques, voy. Audax, Eilulf.

Athanase, évêque et duc de Naples. Fournit des vaisseaux à Jean VIII, 86.

Attigny, localité de Lorraine. Charles le Chauve y passe, 360 ; — un concile y est tenu, 37 n. 5 ; — le légat Arsène y séjourne, 305.

Atton, fidèle d'Adalbert II, 176 n. 6.

Attuyer (Pagus d'). Manassès et Gilbert y ont des domaines, 336, 337 ; — soumis à l'autorité de Richard le Justicier, 343.

Audax, évêque d'Asti. Transfère le corps de saint Dalmace, 265-266.

Aude, femme de Hugues d'Arles, 224 et n. 4 et 6.

Aude, femme d'Engilbert, 353 n. 13.

Aude, fille de Hugues d'Arles. Épouse Albéric, patrice de Rome, 225.

Audebaud, moine à Cluny. Remanie la *Vita Maioli* de Syrus, 245 et n. 6.

Audgarius, voy. Ogier.

Audo, diacre. Diplôme de Bérenger en sa faveur, 188.

Augsbourg (évêques de). Voy. Henri. (saint), Ulrich.

Aurélien, archevêque de Lyon. Boson obtient un diplôme de Louis le Bègue en sa faveur, 89 et n. 9, 10; — assiste à l'assemblée de Mantaille, 98; — ne sacre pas Boson à Lyon, 112; — archichancelier de Boson, 112 et n. 7, 113 n. 3; — précepteur de Louis de Provence, 112, n. 6, 160; — obtient un diplôme de Charles le Gros, 134.

Auriate (Comte d'). Voy. Rodolphe.

Auriola. Domaine donné au comte Merran, 352.

Ausones (Roi des). Titre de Boson dans un acte faux, 138 n. 2, 282.

Autran, comte provençal, 14 n. 3.

Autun, ville. Ne dépend pas du royaume de Charles de Provence, 8 n. 10; — le diocèse fait partie du royaume de Boson, 110; — droits de Louis III et Carloman sur la ville et le diocèse, 116; — soumis à Carloman après la prise de Vienne, 133; — fait partie du duché de Richard le Justicier, 195; — le roi Raoul y séjourne, 213 n. 2. — Église : diplômes en sa faveur du concile de Langres, 21 n. 1; — de Boson, 110 n. 7, 112 n. 4; — de Louis le Bègue, 374; — de Carloman, 128, 130, 174. — Abbaye, voy. Saint-Martin. — Comtes, voy. Bernard, Boson, Eccard, Richard, Théoderic, Warin.

Autun (Comté d'). Possédé par Warin, 5; — Boson y possède diverses abbayes, 62 et n. 1; — appartient à Bernard, fils de Blichilde, 66, 89 n. 7; — passe à Théoderic, 89 et n. 6, 93; — cédé par Théoderic à Boson, 94 et n. 1; — Ermengarde y est emmenée captive, 131 et n. 2, 142; — possédé par Richard le Justicier, 130, 333.

Autunois, pays. Rattaché à l'Aquitaine, 339 n. 2; — domaines qui y sont possédés par divers personnages, 313, — par la famille de Guillaume de Gellone, 393, — par l'église de Lyon, 198; — soumis à l'autorité de Warin, 339, — peut-être à celle d'Eccard, 340, — à celle de Richard le Justicier, 338 et n. 1, 340, 343; — Raoul y a une entrevue avec Hugues d'Arles, 213.

Auvergne, pays. Appartient au roi d'Austrasie avec une partie de la Provence, IX; — Carloman y séjourne, 121 n. 1, 129; — le comté appartient à Bernard Plantevelue, 123; — à Guillaume le Pieux, 195.

Auxerre, ville. Charles le Chauve y séjourne, 27 n. 2 et 294 n. 8; — Richard le Justicier en est comte, 341; — prétendue « capitale » du duché de Bourgogne, *ibid.*, n. 3. — Église : diplôme de Charles le Simple en sa faveur, 336. — Comte, voy. Conrad. — Vicomte, voy. Rainard. — Abbaye, voy. Saint-Germain.

Auxerrois, pays. Soumis à l'autorité de Richard le Justicier, 196, 343.

Ava, mère d'Ermengarde, femme de Lothaire I. Sœur hypothétique de Matfrid I, 298 n. 1 et 5.

Avalonnais, pays. Le duc Girard y a des biens, 14 et n. 5, 13 ; — rattaché à l'Aquitaine en 817, 339 n. 2.
Avenay. Abbaye donnée par Charles le Chauve à Teutberge, 54 ; — les seigneurs rebelles marchent contre elle, 85.
Avenche (Pagus d'). Fait partie de la Transjurane, 288.
Avignon, ville. Rattachée à l'Auvergne austrasienne, IX ; — le duc Girard y meurt, 40 n. 5 ; — Louis de Provence y séjourne, 162 ; — administrée par un vicomte, 202 n. 1 ; — incursions des Sarrasins dans le pays, 260-261, 370 ; — diplômes de Louis l'Aveugle concernant la ville et le diocèse, 191 et n. 5 ; — partie languedocienne du diocèse, 196. — Église : diplôme de Louis de Provence en sa faveur, 161 n. 1 ; — ses possessions, 199 et n. 3 ; — Évêques, voy. Fouquier, Hilduin, Ratfrid. — Comte, voy. Teutbert. — Comté : domaines qui y sont situés, 162 n. 4, 202 n. 1.
Azzo, parent de Hugues d'Arles. Bénéficié en Ombrie, 223.

B

Badilon (Saint). Sa légende, 259 n. 5.
Badin, abbé de Savigny. Se plaint de la dévastation de son abbaye, 371 n. 3.
Baldbich, marquis de Frioul, 384.
Baléares (Iles). Pillées par les Normands, 23.
Baldemarus, évêque de siège inconnu. Assiste à l'assemblée de Mantaille, 98, 99.
Bâle, ville. Comprise dans le royaume de Bourgogne, 151 et n. 10 ; — l'évêque se soumet à Arnulf, 159 n. 9. — Évêque, voy. Ering.
Ballon, localité de Bretagne. Charles le Chauve y est défait, 29 n. 1.
Barcelone, ville d'Espagne. Prise par les Normands, 23 n. 4.
Bargen (Comté de). Correspond au *Pipincensis comitatus*, 22 n. 4.
Bari, ville d'Italie. Occupée par les Sarrasins, 78.
Barnard (Saint), archevêque de Vienne. Sa mort, 346.
Barnard, comte provençal, 14 n. 3.
Barrois, pays. Un comte Girard y reçoit des biens, 295, 296.
Basile, empereur d'Orient. Fiancé à Ermengarde, 78.
Basin Tancrade, exécuteur testamentaire du comte Richard, 43, 390.
Bassigny (Le), pays. L'église de Lyon y possède des biens, 21 n. 4, 198.
Bateric, vicomte de Suppon à Asti, 71 n. 16.
Bâtie (La). Voy. *Suspolium*.
Baudoin Bras-de-Fer, fils d'Odacre, comte en Flandre. Enlève Judith, 51 ; — sa prétendue filiation, 64 n. 7.
Baume[-les-Messieurs]. Celle restituée à l'abbaye de Gigny, 153 et 154 n. 2.
Bavarois, peuple. Leur présence en Italie, 165 n. 7 ; — auxiliaires de Bérenger, 184, 185 et n. 5.
Bavière, pays. Arnulf y séjourne, 151 ; — Bérenger s'y retire, 184 et n. 1 et 4. — Roi, voy. Carloman. — Duc, voy. Henri.
Beaujolais, pays. Rattaché au Lyonnais (?), 192 n. 4.
Beaulieu, abbaye. Diplôme de Carloman en sa faveur, 129 n. 3.
Beaune, localité du Loiret. Prétendu séjour de Charles le Chauve, 27 n. 7.

Beaune, localité de la Côte-d'Or. Charles le Chauve y séjourne, 27 n. 7 ; — le *pagus* est soumis à l'autorité de Richard le Justicier, 343.
Beaunois, pays. L'église de Lyon y a des biens, 198.
Beauvais. Église, voy. Saint-Lucien. — Évêque, voy. Eudes.
Bébrenne (*Ager* de la), en Lyonnais, 192.
Bédarrides, village. Donné à l'église d'Avignon, 199 n. 3.
Beier, comte provençal, 14 n. 3.
Belgique, pays. Carloman, fils de Charles le Chauve, s'y réfugie, 39.
Béliarde, femme de Grimard, 242.
Belley, ville. L'évêque assiste au concile de Saint-Marcel-lès-Chalon, 136.
Belley (Diocèse de). Compris dans la Bourgogne Transjurane, 2, 288 ; — donné par Lothaire II à Charles de Provence, 7, 20 ; — appartient à Louis II, 34 ; — fait partie des États de Louis l'Aveugle, 192.
Belley (Comté de). Rémi, archevêque de Lyon, y reçoit des biens, 20 n. 1.
Bellune, ville d'Italie. L'évêque reçoit un diplôme de Bérenger, 218 n. 2.
Bénévent, ville d'Italie. Louis II y est retenu captif, 78. — Duc, voy. Adalgis.
Benoit, archevêque d'Embrun. Tué par les Sarrasins (?), 264 n. 6.
Benoit III, pape. Cherche à maintenir la paix entre Lothaire II et Louis II, 17 ; — écrit aux évêques de Charles le Chauve au sujet d'Hubert, 49 n. 1 et 2 ; — s'occupe de l'affaire d'Engeltrude, 300 n. 1, 2 et 6.
Benoit IV, pape. Couronne Louis de Provence empereur, 171 ; — ses monnaies au nom de Louis, 172 et n. 4.
Bérard, comte italien. Lutte contre Boson, 130 n. 2, 131 et n. 1.
Berchaire (Saint). Pérégrinations de ses reliques, 161 et n. 3 et 6.
Bérenger, marquis de Frioul et roi d'Italie. Sa famille et ses origines, 165-167, 388; — lutte contre Charles le Chauve, 67, 396 ; — se réconcilie peut-être avec son parti, 70-71 ; — son rôle lors du mariage d'Ermengarde, 73 et n. 1, 75, 77 ; — chargé par Jean VIII de protéger les biens d'Engilberge, 118 n. 4 ; — se rend auprès de Charles le Gros, 144 ; — devient roi d'Italie, sa situation, 166-167 ; — ses relations avec Adalbert II, 176, — avec le comte Sigefroi, 177 et n. 5 ; — chassé par Louis de Provence d'une partie de son royaume, 169-172 ; — reste maître de la marche de Frioul, 173 ; — les seigneurs italiens reviennent à lui, 179-180 ; — de nouveau maître de l'Italie, 180-181 ; — chassé de Pavie, puis de Vérone, 182 ; — son séjour en Bavière, 184 et n. 1 et 4 ; — rentre par surprise dans Vérone, 185-188 ; — couronné empereur, 216 ; — allié des Hongrois, 216 ; — les envoie contre Rodolphe II, 214-215 ; — révolte des Italiens contre lui, 217 ; — il est battu à Fiorenzuola, 217 ; — ses dernières années et sa mort, 214 et n. 3 et 4, 218.
Bérenger, comte et *missus* de Charles le Chauve, 295.
Bérenger, marquis de Toulouse, 388.
Bérenger (II), fils d'Adalbert d'Ivrée. Partisan de Rodolphe II, 218 ; — compétiteur de Hugues d'Arles, 267, 273 ; — roi d'Italie, 165, 168 n. 7.
Bergame, ville d'Italie. Acte daté du règne de Bérenger, 169 n. 1 ; — Louis de Provence y est reconnu, 172 n. 2. — Église : diplômes en sa faveur de Bérenger, 180, — de Ro-

dolphe II, 218 n. 7. — Comte, voy. Gislebert.

Bérillon, vicomte de Vienne. Sa famille, 351-352 ; — *ambasciator* pour un diplôme de Louis de Provence, 160 n. 7 ; — diplôme de Louis en sa faveur, 198 n. 2, 205.

Bérillon, fils d'Artaud, 355 n. 6.

Bérillon, fils de Bérillon et de Leutgarde, mari d'Ildéarde, 355 et n. 6.

Bérillon, fils de Ratburne II, mari de Leutgarde, 355.

Bérillon, de La Tour d'Auvergne. Sa parenté avec les vicomtes de Vienne, 355 n. 8.

Bernard, neveu de Louis le Pieux, 186 n. 1.

Bernard, bâtard de Charles le Gros. Ses prétentions sur la succession de Charles, 146.

Bernard [I], de Septimanie. Sa situation sous Louis le Pieux, 70 n. 1.

Bernard, père de Bernard Plantevelue, 65.

Bernard, fils de Blichilde, marquis de Septimanie. Envoyé avec Boson en Aquitaine, 65 ; — rebelle en 877, 83, 85 et n. 11, 395 ; — excommunié au concile de Troyes et dépouillé de ses biens, 89 ; — expédition entreprise contre lui, 93 et n. 6 ; — prétendu comte de Mâcon, 122 n. 2 ; — son titre de *dux Augustodunensium*, 340.

Bernard le Veau, fils de Doda, comte d'Autun, 65.

Bernard Plantevelue, fils de Liutgarde. Envoyé avec Boson en Aquitaine ; — n'assiste pas à l'assemblée de Quierzy, 81 ; — disposition du capitulaire le concernant, 81, 84 n. 1 ; — rebelle en 877, 83, 85 ; — reçoit le marquisat de Gothie, 89 ; — Jean VIII lui écrit, 92 n. 1 ; — prend part à l'expédition contre Bernard de Septimanie, 93 ; — son rôle après la mort de Louis le Bègue, 94-96 ; — devient comte de Mâcon, 122 et n. 2, 123 et n. 1, 194, 340 ; — son prétendu rôle dans la guerre contre Boson, 131 n. 2, 137 et n. 3 et 6.

Bernard, comte. Souscrit les actes de l'assemblée de Pavie, 70.

Bernard, comte italien, partisan de Bérenger. Assiste à l'assemblée de Pavie, 71.

Bernard, défenseur de Mâcon (?), 122 et n. 2.

Bernard, frère de Theoderic et d'Eccard, 311.

Bernard. Obtient avec Theutbert de Louis de Provence l'abbaye d'Ambierle, 180 n. 10, 195 n. 1, 198 n. 4.

Bernard, notaire en Viennois, 229 n. 8.

Bernard, vassal d'Ermengarde, 153.

Bernard. Livre Sens à Richard le Justicier, 335.

Bernier, évêque de Genève. Convoqué à un synode à Vienne, 158 n. 2.

Bernier, évêque de Grenoble. Assiste à l'assemblée de Mantaille, 98, 99 n. 7 ; — reçoit l'église de Saint-Donat (?), 111 n. 7 ; — victime des violences d'Adalbert, évêque de Maurienne, 120 n. 2.

Bernier, frère de Wala. Séjourne à Lérins, 251 n. 2.

Bernier, seigneur lorrain. Épouse Friderade, veuve d'Engelran, 64 n. 7.

Bernoin, archevêque de Vienne. Prétendu frère de Boson, 46 n. 3 ; — son rôle lors de l'élection de Louis de Provence, 155 et n. 4, 156 ; — archichancelier de ce prince, 160, 161 et n. 1, 197 n. 6 ; — accorde une précaire à Theutbert, 160 n. 4 ; — sollicite un diplôme de Louis,

160 n. 7 ; — son obit, 363 ; — chronologie de son pontificat, 348.

Bernoin, évêque de Viviers. Obtient un diplôme de Charles de Provence, 6.

Bernon, abbé de Gigny, 153 et n. 9.

Berry, pays. Carloman y séjourne, 128-129 ; — ravagé par Charles le Chauve, 294 ; — les Hongrois y pénètrent, 371.

Bertie, abbesse de Saint-Sixte de Plaisance. Diplôme de Rodolphe II en sa faveur, 218 n. 8.

Berthe, fille de Pépin d'Aquitaine (?), femme de Girard de Limoges, 292.

Berthe, fille du comte Hugues. Femme de Girard « de Roussillon », 11 et n. 7 ; — donne une nappe d'autel à l'église de Lyon, 6 n. 3 ; — défend Vienne, 29, 39-40 ; — son obit, 366 n. 4.

Berthe, fille de Lothaire II et de Waldrade. Femme de Thibaut, puis d'Adalbert II de Toscane, mère de Hugues d'Arles, 176 et n. 2, 183 et n. 4, 204, 205 n. 4, 207 n. 5, 391 ; — son influence en Italie, 181 et n. 2 ; — sa mort, 219.

Berthe, fille de Burchard de Souabe. Épouse Rodolphe I, 221, 237 n. 1 ; — épouse en secondes noces Hugues d'Arles, 224 n. 6, 238 et n. 3.

Berthe, nièce de Hugues d'Arles. Femme de Boson, fils de Richard le Justicier, 195 n. 5, 232, 338 ; — hérite de domaines du roi Hugues, *ibid.*, n. 4.

Berthe (*Eudokia*), fille naturelle de Hugues d'Arles. Envoyée à Constantinople, 272.

Bertila, fille de Suppon, femme de Bérenger, 71.

Bertmond, archevêque d'Embrun. Mentionné dans une lettre de Jean VIII, 68 n. 3.

Bertmond, « préfet de la province de Lyon », 4.

Bertold, comte (en Alémannie). Envoyé par Arnulf à l'assemblée de Valence, 156.

Besançon, ville. Charles le Chauve et Boson y séjournent, 83 et n. 4. — Archevêque, voy. Théoderic.

Besançon (Diocèse de). En partie soumis à l'autorité d'Hubert, 49 n. 1 ; — droits des fils de Louis le Germanique sur lui, 115 et n. 2 et 3 ; — soumis à Charles le Gros après la prise de Vienne, 131-133 ; — compris dans le royaume de Bourgogne, 151 ; — Zwentibold en occupe une partie, 159 n. 9.

Besançon (Province de). Fait partie du royaume de Boson, 109 ; — une portion en est momentanément soumise à Louis de Provence, 154, 158.

Bèse, monastère. Brûlé par les Normands, 334.

Betton, abbé de Gorze, 44 et n. 2 et 3.

Betton, abbé de Sainte-Colombe de Sens. Fortifie son monastère, 337 n. 6.

Beuves, nom d'homme, 41 n. 3.

Beuves de Noyers. Voy. Bobon (saint).

Bielle, ville d'Italie, 47.

Biracon, évêque de Gap. Assiste à l'assemblée de Mantaille, 98.

Bivin, comte. Père de Boson, 41 et n. 3 ; — exécuteur testamentaire de son frère Richard, 43, 390 ; — reçoit de Lothaire II l'abbaye de Gorze, 43 ; — actes de son abbatiat, *ibid.*, n. 5 et 6 ; — l'abbaye lui est retirée, 44 ; — date de sa mort, *ibid* ; — ses enfants, 45 et n. 3 ; — son prétendu titre de « comte d'Ardenne », 307-310.

Bivin [II], abbé de Gorze, 44 n. 1.

Björn Côte-de-Fer, chef normand, 24 n. 7.
Blichilde, seconde femme de Roricon, 397.
Blichilde, mère de Bernard, marquis de Gothie, 65.
Bligny, terre restituée à l'église d'Autun, 374.
Blitgaire, abbé de Tournus. Diplôme de Louis de Provence en sa faveur, 161 n. 9.
Blitgia, femme de Fredalous, 43 n. 6.
Blodennaco, localité en Bugey, 20 n. 1.
Bobbio (Abbé de). Voy. Gerlan.
Bobon (Saint). Sa légende, 247-248.
Boderad, comte palatin de Louis II, 71, 165.
Bodo, abbé de Montier-la-Celle, 59.
Bologne, ville d'Italie. Louis de Provence y séjourne, 170 n. 6, 171 ; — son autorité y est reconnue, 172 n. 2.
Bon, fidèle de Louis l'Aveugle. En obtient un diplôme, 198 n. 2, 209 n. 2, 215 n 3.
Boniface I, marquis de Toscane, 174.
Boniface II, marquis de Toscane, 174 et n. 1.
Boniface, fils d'Adalbert I de Toscane, 175 n. 8.
Boniface, marquis de Spolète et de Camerino. Mari de Waldrade, fille de Rodolphe I, 217 n. 8 ; — partisan de Rodolphe II, 218.
Bonne, rivière, 270.
Bormida, rivière d'Italie, 265.
Boson, comte de Vienne et roi de Provence. Fils de Bivin, 41, 312 ; — sa famille paternelle, 41-45 ; — sa famille maternelle, 46-48. — Incertitude de ses débuts, 54 et n. 2. — il amène sa sœur comme concubine à Charles le Chauve, 35 ; — son rôle auprès de Charles le Chauve, 56 et n. 5 ; — reçoit l'abbaye de Saint-Maurice, 57 ; — ses domaines en Champagne, 58-60 ; — en Auxerrois, 61 ; — en Autunois et en Berri, 62 ; — prières dites en sa faveur, 62 ; — devient comte de Vienne, 40, 62-63 ; — obtient de Charles le Chauve un diplôme pour l'église de Lyon, 63 ; — exécuteur testamentaire d'Eudes de Troyes, 63 ; — envoyé en Aquitaine avec Louis, fils de Charles le Chauve, 63, 65, 294 ; — créé chambrier et maître des huissiers, 63, 64 ; — crève les yeux à Hincmar de Laon, 88 et n. 6 ; — revient auprès de Charles le Chauve, 66 ; — obtient de lui un précepte pour Tournus, 66 et n. 2 ; — l'accompagne en Italie, 67 ; — son rôle, 67-68 ; — reçoit le gouvernement de la Provence, 68-69 ; — créé duc et *missus* en Italie, 69-70 ; — son mariage avec Ermengarde, 73-77, 78 et n. 2 ; — retient à Pavie les envoyés du Pape, 79 et n. 3 ; — Jean VIII lui demande des secours, 79 ; — revient auprès de Charles le Chauve, 80 ; — obtient de lui divers diplômes, 80-81 ; — prend part à la rébellion des grands, 81-85 ; — reçoit Jean VIII en Provence, 86-87 ; — l'accompagne au concile de Troyes, 87-88 ; — son rôle à l'assemblée de Troyes, 88-90 ; — accompagne Jean VIII en Italie, 90-93 ; — projets du Pape à son égard, 91-92 ; — rentre en Gaule, 93 ; — acquiert le comté d'Autun, 94 ; — sa situation après la mort de Louis le Bègue, 95-96 ; — son élection comme roi de Provence, 97 et suivantes ; — caractère de sa royauté, 101-108 ; — étendue de son royaume, 109-112 ; — son prétendu sacre à Lyon, 112 ; — séjourne dans le Nord de son royaume, 113 ; — aban

donné par Jean VIII, 117 ; — mesures contre ses partisans, 119-120 ; — campagne des rois francs contre lui, 121 et suiv. ; — abandonne Vienne (?), 123-124 ; — rentre en Viennois, 128 ; — ses dernières années, 135-140 ; — son prétendu diplôme pour Charlieu, 45 n. 3 ; — son obit, 363 ; — son épitaphe, 139, 363 ; — jugement sur lui, 141 ; — donne un reliquaire à Saint-Maurice de Vienne, 359 ; — actes datés d'après sa mort, 152.

Boson, abbé prétendu de Moutier-la-Celle, 59 n. 6.

Boson, abbé de Saint-Germain d'Auxerre, 61 n. 5.

Boson, comte du pays de Metz au VIIe siècle, 46 n. 4, 381.

Boson, comte au VIIIe siècle. Bienfaiteur de l'abbaye de Gorze, 46 n. 4.

Boson, souscripteur d'un acte du VIIIe siècle, 46 n. 4.

Boson, fidèle de Charlemagne et de Charles le Chauve. Bienfaiteur de Moutiéramey, 59 et n. 4.

Boson [l'Ancien], comte, père de Hubert et de Theutberge, 46, 47, 381 ; — père de Boson, mari d'Engeltrude, 297 et 298 n. 5.

Boson, comte. Fils de Boson l'Ancien, 297-298 ; — assiste au couronnement de Louis II, 398 ; — épouse Engeltrude, 299 ; — abandonné par elle, 300 ; — fait défaut au synode d'Aix, 302 ; — assiste à l'assemblée de Coblence, 303 ; — se rend auprès de Charles le Chauve à Tusey, 303-304 ; — bat les Sarrasins dans le pays de Bénévent, 306 ; — *missus*, tient un plaid à Milan, 70 n. 8, 306 ; — Jean VIII lui écrit, 68 n. 3 ; — confondu avec Boson, fils de Bivin, 77 n. 1 ; — mort avant 878, 306.

Boson, fils de Thibaut. Comte [d'Arles], d'Avignon et de Vaison, 207 ; — ses domaines en Viennois, 205 ; — accompagne Hugues d'Arles dans sa première expédition d'Italie, 219 ; — reçoit la marche de Toscane, 223, 230 ; — disgracié, 224 et n. 2 ; — sa mort, 240 n. 2.

Boson, comte d'Arles et d'Avignon, 204 n. 1 ; — père de Guillaume et Rouband, 240 n. 2.

Boson, fils de Garnier et de Theutberge, 207 n. 4, 381 et n. 7.

Boson, fils de Richard le Justicier, mari de Berthe, nièce de Hugues d'Arles, 232, 338 ; — sa mort, 240 n. 2 ; — ses domaines en Lorraine, 394.

Boson, fils d'Adalelme, 303 et n. 8.

Boson, fils de Guillaume le Pieux et d'Engilberge, 213 n. 1, 381.

Boson I, comte de la Marche, 381 n. 9.

Boson, bâtard de Hugues d'Arles. Reçoit l'évêché de Plaisance, 224, 381.

Boson, témoin d'une charte du comte Eudes II de Troyes, 60 n. 1.

Boson, habitant du Viennois, 352 n. 14.

Boson, diacre. Possesseur de biens en Viennois, 240 n. 2.

Bouche (Hon.). Historien de la Provence, XI.

Bouligneux, localité du Lyonnais, 235 et n. 2.

Bourges (Comté de). Enlevé au comte Girard, 63 ; — donné à Ecfrid, 94 ; — donné à Boson, 62, 63.

Bourgogne. Pays. Adon en attribue une partie à Charles de Provence, 3, 7 ; — Charles le Chauve y fait une expédition, 27-30 ; — les grands font hommage à Charles le Chauve, 55 ; — Charles le Chauve la traverse, 83 ; — rôle des grands, 84 et n. 1 ; — Boson en occupe une partie, 113 ;

— mise dans le lot de Carloman, 115 ; — Hugues de Lorraine s'y réfugie, 121 n. 1 ; — le comte Thibaut s'y établit, 121 ; — en partie réoccupée par les rois Francs, 122-123 ; — en partie soumise à Carloman, 135 et n. 2 ; — Charles le Gros y envoie les Normands, 136 n. 2 ; — donnée à Zwentibold avec la Lorraine, 158, 159 et n. 1 et 9 ; — Gui de Spolète y pénètre, 152 ; — Charles le Simple y séjourne, 335 ; — Eudes y est reconnu, 336 n. 2 ; — Raoul y a une entrevue avec Hugues d'Arles, 225-226 ; — Louis IV y voyage, 241 n. 2 ; — invasions normandes, 334 ; — invasions hongroises, 371 ; — expressions employées pour en désigner les diverses régions, 371.

Bourgogne (Marche de). Son origine et son étendue, 338-343. — Voy. Richard le Justicier.

Bourgogne (Royaume de). Ses rapports avec le duché de Transjurane, 49 n. 1 ; — sa création, 148-151 ; — son étendue, 151-152, 192 n. 3. — Rois, voy. Rodolphe I, Rodolphe II, Conrad le Pacifique, Rodolphe III.

Bourgogne Cisjurane. Emploi et absurdité de cette expression, 289-290.

Bourgogne Transjurane. Le duché mérovingien, 288 ; — sens de l'expression à l'époque carolingienne, 7, 288-289 ; — une partie est attribuée à Charles de Provence, 3 ; — elle passe à Louis II, 34 ; — le duché d'Hubert, 48 n. 2 et 3, 49 ; — Theutberge y reçoit des biens, 53 n. 7 ; — Boson y a-t-il été possessionné ? 58 et n. 2 et 3 ; — nom appliqué au royaume de Bourgogne, 288-289. — Voy. Conrad, Hubert, Rodolphe.

Bourg Saint-Pierre, localité du Genevois. Détruite par les Sarrasins (?), 271.

Bournoin (Jean de). Voy. Jean.

« *Bovo* ». Voy. Beuves.

Bredulo, ville d'Italie. Louis de Provence y est reconnu, 172 n. 2.

Breme, domaine donné aux moines de la Novalaise, 262 n. 3.

Brenta, rivière d'Italie. Bérenger est défait par les Hongrois sur ses bords, 167 et n. 4.

Breo. Voy. Bredulo.

Brescia, ville d'Italie. Louis II meurt dans son voisinage, 66 ; — Louis de Provence y est reconnu, 172 n. 2, 173 n. 2. — Abbayes, voy. Sainte-Julie, Saint-Sauveur. — Évêque, voy. Antoine.

Bretagne, pays, 30 n. 1, 70 n. 2, 101 et n. 1, 166, 388.

Brionnais, pays. L'église de Lyon y a des biens, 198.

Brios, lieu de la mort de Charles le Chauve, 84 et n. 2.

Brioude. Voy. Saint-Julien.

Bruning, évêque d'Asti. Prend des mesures contre les Sarrasins, 264.

Buddon, vicomte, 168 n. 8.

Bugey, pays. Rémi, archevêque de Lyon, y reçoit des biens, 14 n. 5.

Bugnonius, érudit mâconnais. Donne à Bivin le titre de « comte d'Ardennes », 308.

Burchard, archevêque de Lyon. Badin, abbé de Savigny, lui écrit, 371 n. 3.

Burchard, archevêque de Vienne. Son obit, 364.

Burchard, duc de Souabe. Bat Rodolphe II à Winterthür, 237 n. 1 ; — lui donne sa fille Berthe, *ibid.* ; — lui amène des secours en Italie, 221 ; — battu et tué, 220 n. 2 et 221.

Burgondes (Roi des). Titre donné à Boson dans un diplôme faux, 138 n. 2.

Burgundia. Sens du mot, 284-288.

Burgundiae ou *Burgundionum rex* et *regnum*, 286-287 n. 9.

Buvin, Buwin. Voy. Bivin.

C

Cadière (La), localité du comté de Fréjus. Dévastée par les Sarrasins, 259.

Caisne (?). Voy. *Casnus*.

Camargue (La), île du Rhône. Les Normands s'y établissent, 24 ; — sert de retraite aux Sarrasins, 248, 250 n. 2.

Cambrai, ville. Les Hongrois l'assiègent, 371 n. 8. — Abbayes, voy. Lobbes, Saint Géry. — Évêque, voy. Odilon.

Camerino (Marquis de). Voy. Albéric.

Carloman, fils de Charles le Chauve. Révolté contre lui, 39 et n. 3, 40 ; — lettres d'Hincmar à ce sujet, 65 n. 2.

Carloman, fils de Louis le Bègue, roi des Francs occidentaux. Fiancé à la fille de Boson, 77 n. 1, 89 et n. 8 ; — accorde un diplôme à Engilberge, 81 n. 1 ; — son avènement, 94-95, 102 et n. 2 ; — reçoit l'Aquitaine et la Bourgogne, 115 ; — ses négociations avec les fils de Louis le Germanique, 116 ; — sollicité d'intervenir en faveur d'Engilberge, 118 n. 5 ; — assiège Vienne, 124-127 ; — lève le siège, 124, n. 7, 127-128 ; — chargé de poursuivre la guerre contre Boson, 128-129 ; — assiège une seconde fois Vienne, 129 ; — abandonne le siège à Richard le Justicier, 130 ; — revendique une partie des pays conquis sur Boson, 132 ; — sa part dans les territoires reconquis sur Boson, 133-135 ; — diplômes pour l'église d'Autun, 133 n. 4, 333 n. 5 ; — monnaies autunoises à son nom, 133 n. 4 ; — monnaies d'Arles à son nom 134 et n. 4 ; — sa mort, 144.

Carloman, fils de Louis le Germanique, roi de Bavière. Appelé en Italie après la mort de Louis II, 72 n. 3 ; — y lutte contre Charles le Chauve, 76, 83, 91 ; — sa mort, 124 n. 5, 125 n. 2.

Carpentras, ville. L'évêque n'assiste pas à l'assemblée de Mantaille, 109 n. 2 ; — fournit des guerriers à Eudes (?), 162 n. 5.

Casnus (Caisne ?). Lieu de réunion des seigneurs rebelles, 85.

Cavaillon, ville. Rattachée à l'Auvergne Austrasienne, IX ; — L'évêque n'assiste pas à l'assemblée de Mantaille, 109 n. 2. — Évêque, voy. Ardrad.

« *Cavineas* » localité du Mâconnais, 160 n. 1.

Cenis (Mont). Boson et Jean VIII le passent, 90.

Cervia (Évêque de). Voy. Jean.

Césaire (Saint), archevêque d'Arles, 251 n. 2.

Cessieu. Voy. Saint-Benoit de —, abbaye.

Chalon-sur-Saône, ville. Warin y gouverne, 339 n. 4 ; — Boson et Jean VIII y passent, 87 ; — un concile y est tenu en 873, 99 n. 5 ; — fait partie du royaume de Boson, 110-111 ; — droits de Louis III et Carloman sur elle, 116 ; — fait partie du royaume d'Eudes, 193 et n. 1 ; — Raoul y séjourne, 213 n. 2 ; — Bernoin y assiste à un concile, 348. — Évêque, voy Gerbaud.

Chalonnais ou *Chaunois (pagus)*, pays. Fait partie du royaume de Boson, 111 n. 1 ; — soumis à Carloman après la prise de Vienne, 133 ; — appartient à Warin, 339 ; — peut-être à Eccard, 340 ; — à Richard le Justicier, 340 et n. 5 et 6.

Châlons-sur-Marne (Pays de). Les Hongrois le traversent, 371.

Chambly (*Pagus* de). 82 n. 1.
Champagne, pays. Boson y possède des domaines, 58-60, 96 n. 2 ; — les armées de Louis III et Carloman la traversent, 121.
Champigny-le-Sec, domaine donné à Saint-Serge d'Angers, 296.
Changy (*Pagus* de). Le comte Girard y a des biens, 295, 296.
Charlemagne, empereur d'Occident. Son couronnement, 103 n. 3 ; — recrutement de ses comtes, 382, 383.
Charles le Chauve, roi des Francs occidentaux. Girard, comte de Paris, lutte contre lui, 12 ; — ses rapports avec Girard de Limoges, 291 et 293 ; — Advence lui envoie Betton, 44 n. 2 ; — fait décapiter Gauzbert, 397 ; — Louis II lui adresse des réclamations, 16 ; — Lothaire II le secourt contre les Normands, 19 ; — assiste à l'assemblée de Savonnières, 20-22 ; — sa tentative contre la Provence, 26-31, 108 ; — reçoit Engeltrude dans ses États, 300 et n. 6 ; — assiste à l'entrevue de Coblence, 303 ; — Boson vient le trouver à Tusey, 303-304 ; — a une entrevue avec Lothaire et le légat Arsène, 305 ; — reçoit la famille d'Ernest, 394 ; — disgracie Hugues l'Abbé et Conrad, 148, 394 ; — reçoit Hubert et lui donne l'abbaye de Saint-Martin de Tours, 49 n. 2, 51 et n. 3 et 4, 52 ; — négocie avec Louis le Germanique et Lothaire II, 52 ; — donne le comté de Bourges à Ecfrid, 294 ; — dirige une expédition contre Girard, 294 ; — prend Richilde pour concubine, 54, 55 et n. 2 ; — l'épouse à Nimègue, 56 ; — donne à Boson l'abbaye de Saint-Maurice, 57-58 ; — lui donne divers autres « honneurs », 61 ; — son couronnement comme roi de Lorraine, 101 n. 2, 102 n. 3 ; — acquiert une partie de l'héritage de Lothaire II, 36, 38 ; — son expédition en Viennois, 39-40 ; — confie Vienne à Boson, 40 ; — envoie Boson en Aquitaine, 62-63 ; — s'empare de l'Italie après la mort de Louis II, 67 ; — en donne le gouvernement à Boson, 69-70 ; — soutenu par la famille de Spolète, 396 ; — battu à Andernach, 80 ; — rappelle Boson, 79 et n. 4 et 8, 80 ; — accorde divers diplômes à sa requête, 80-81 ; — sa seconde expédition en Italie, 81-83 ; — sa mort, 83-84 ; — échange conclu avec le comte Girard, 295. — Diplômes pour le comte Conrad, 130 n. 3 ; — pour Montiéramey, 81 ; — pour Montier-la-Celle, 59, 81 ; — pour Odilon, 81 ; — pour Saint-Denis, 310 ; — pour Saint-Martin d'Autun, 83 ; — pour Saint-Martin de Tours, *ibid.* et n. 2 ; — pour Saint Philibert, 66 ; — pour Saint-Serge d'Angers, 296 ; — pour l'église de Viviers, 83.
Charles le Jeune, fils de Lothaire I, roi de Provence. Sa jeunesse, 9-10 ; — sa part dans l'héritage paternel, 1, 3-9 ; — tentative contre lui à Orbe, 17-18 ; — reçoit les évêchés de Belley et de Tarentaise 20 ; — assiste à l'entrevue de Savonnières, 20-21 ; — une partie de ses grands appellent Charles le Chauve, 26-27 ; — sa mort, 32 ; — résultats de son règne, 106-108 ; — titre qui lui est donné, 283-284 ; — diplômes pour l'archevêque Rémi, 8 n. 2, 20 n. 1 ; — pour l'archevêque Agilmar, 15 et n. 5 ; — pour l'église de Lyon, 5 n. 6, 8 n. 2, 19 n. 8 ; — pour l'église d'Orange, 6 n. 8, 13 n. 2 ; — pour l'église

de Vienne, 13 n. 5 ; — pour l'église de Viviers, 6.

Charles, fils de Charles le Chauve, roi d'Aquitaine. Diplôme qui lui est attribué, 346.

Charles, fils de Charles le Chauve et de Richilde. Sa naissance et sa mort, 80 et n. 5.

Charles le Gros, fils de Louis le Germanique, roi de Germanie et empereur. Appelé en Italie après la mort de Louis II, 72 n. 4 ; cf. 118 et n. 4, 396 ; — Jean VIII lui écrit, 91 n. 2, 117 ; — assiste à l'entrevue de Gondreville, 114 ; — son rôle dans la lutte entre Boson, 115 et n. 2 et 3 ; — son intervention dans les affaires d'Optand de Genève et de Jérome de Lausanne, 119 ; — fait enfermer Engilberge, 118-119 ; — fait envahir les biens de l'église de Besançon, 120 ; — appelé par Jean VIII, 126 et n. 8 ; — prend part au siège de Vienne, 124-127 ; — l'abandonne, 124 n. 6, 127 et n. 2 et 4, 128 ; — se rend en Italie, 125 et n. 1 ; — couronné empereur à Rome, 124 n. 7 ; — autorise Engilberge à rentrer en Italie, 131-132 ; — sa part dans les pays reconquis sur Boson, 132-135 ; — son prétendu traité avec lui, 134 n. 1, 135 et n. 4, 136 ; — monnaies d'Arles à son nom, 134 n. 4 ; — son règne à Lausanne, 149 n. 5 et 6 ; — reçoit Ermengarde et Louis à Kirchen, 144 ; — adopte Louis, 145-147 ; — sa mort, 147-148 ; — actes datés d'après sa mort, 152, 175. — Diplômes pour Saint-Martin d'Autun, 102 n. 5 ; — pour l'église de Nevers, 137 et n. 3 et 4 ; — pour l'abbaye de Tournus, 135 n. 4.

Charles le Simple, fils de Louis le Bègue, roi de France. Son règne à Mâcon, 193 et n. 3 ; — épouse Edgive, 314-315, 318 et n. 3 ; — faiblement soutenu par Richard le Justicier, 334-335 ; — accorde à sa requête divers diplômes, 336.

Charles-Constantin, fils de Louis de Provence. Paraît avoir été bâtard, 209, 212 ; — reçoit le comté de Vienne, 225 et n. 2 ; — sollicite des diplômes de Louis l'Aveugle, 209, 225 et n. 2 ; — exclu par Hugues d'Arles de la succession paternelle, 227-228 ; — soumis à Raoul, 229 ; — continue à posséder Vienne après 933, 234, 239 ; — y reçoit Louis IV en 941, 236, 239 ; — reconnaît Conrad le Pacifique, 234, 236, 239-241 ; — assiste à un de ses plaids, 239 ; — en obtient un diplôme, 239-240 ; — assiste à un plaid de Hugues, comte en Bourgogne, 240 ; — va trouver Louis IV à Mâcon, 209, 241 et n. 3 et 5 ; — ses derniers actes, 241-242 ; — sa famille, 242 ; — ses prétendus ancêtres anglo-saxons, 316-317.

Charlieu, abbaye en Bourgogne. Fausse charte de Boson en sa faveur, 45 n. 3 ; — Boson y séjourne, 113 ; — il lui accorde un diplôme, 110 n. 8, 112 n. 7, 122 n. 2.

Chartres, ville. Délivrée par Richard le Justicier, 337.

Chassy, localité du Berry. Carloman y séjourne, 129 n. 2.

Chatillon-Saint-Jean. Voy. *Eltavéon*.

Chaumontois, pays. Richilde y a des biens, 43 n. 3.

Chavaunay, *villa*. Donnée au vicomte Bérillon, 205.

Chélieu, possession de l'église de Lyon, 201 n. 6.

Chenoves, terre de l'église d'Autun, 342 n. 5.

Cheyssieu, localité du Viennois. Béril-

lon de La Tour y a des biens, 355 n. 8.

Chianti. Voy. Sᵃ Croce.

Childebrand, père d'Eccard, 310 et n. 3, 311.

Chiusi, ville d'Italie. Louis de Provence y est reconnu, 172 n. 3 ; — soumise au duc de Toscane, 174.

Chiusi (Comté de). Un fidèle d'Adalbert y reçoit un domaine, 176.

Chronicon urbis Matissanae. Voy. Bugnonius.

Chronique de la Novalaise. Sa valeur historique, 244-245.

Cisalpine (Gaule). Terme employé pour désigner le royaume de Provence, 282.

« *Cisiriacus* », *villa*. Restituée à l'église de Vienne par Louis l'Aveugle, 201 n. 7, 225, 374.

Cisjurane. Voy. Bourgogne.

Clasia. Voy. Glaise.

Clermont, ville d'Auvergne. Évêque, voy. Agilmar. — Comte, voy. Girard, gendre de Pépin.

Cluny, abbaye de —. Chartes en sa faveur, 193, 207 n. 4, 222 n. 3, 232 n. 2, 235 et n. 4, 239, 241, 270, 353.

Clusia. Voy. Glaise.

Coblence, ville. Boson y réclame Engeltrude, 303 et n. 2 et 3.

Cogolin, localité du *Fraxinetum*, 253.

Coire, ville. Ravages des Sarrasins dans le pays, 267. — Évêques, voy. Hartbert, Thiadulfus, Waldo.

Collonges, possession de l'église de Lyon, 201 n. 6.

Cologne, ville. Hugues l'Abbé en est archevêque, 149 n. 1, 394. — Archevêque, voy. Gunther.

Cologne (Diocèse de). Engeltrude y séjourne, 302.

Colombières, localité de Suisse. Hugues d'Arles y séjourne, 238.

Côme, ville d'Italie. Louis de Provence y est reconnu, 172. — Évêque, voy. Liutward.

Communay, localité du Viennois, 241.

Compiègne, ville. Charles le Chauve et Boson y séjournent, 80 ; — Louis le Bègue y séjourne, 85 ; — il y meurt, 93 ; — Louis III y passe la Noël, 124 n. 7, 128 ; — Carloman y séjourne, 134 ; — Charles le Simple et Richard le Justicier y séjournent, 134.

Concordia, ville d'Italie. L'évêque sollicite un diplôme de Louis de Provence, 173 n. 2.

Condroz, pays. Éverard de Frioul y a des domaines, 394.

Conrad le Pacifique, fils de Rodolphe I, roi de Bourgogne. Son avènement, 237-238 ; — son séjour auprès d'Otton I, 238 ; — rentre dans ses États, 238, 239 ; — sa souveraineté sur le Vivarais, 233 ; — sur le Viennois, 234 ; — sur le Lyonnasi, 235-236 ; — son mariage avec Mathilde, 237 ; — ses relations avec Charles-Constantin, 210-212 ; — tient un plaid avec lui, 239 ; — accorde un diplôme à sa requête, 239-240 ; — reçoit le domaine de *Fretus*, 204 n. 1 ; — recteur de Saint-André-le-Bas, 197 n. 3. — Diplômes pour Cluny, 235, 236 ; — pour Montmajour, 270.

Conrad le Roux, duc de Lorraine. Envoie les Hongrois en Hainaut, 371.

Conrad [l'Ancien], comte en Alémannie. Sa situation, 148 et n. 9, 387 ; — ses abbayes, 393.

Conrad, comte d'Auxerre, puis « duc des pays jurans ». Disgracié par Charles le Chauve, 61 et n. 3, 394 ; — envoyé contre Hubert, 53 ; — reçoit le duché de Transjurane, 58, 68, 148-149, 387.

Conrad, comte de Paris. Appelle Louis de Saxe, 94 n. 3, 95, 387.
Conrad, comte. Diplôme de Charles le Chauve en sa faveur, 130 n. 3, 333 n. 4.
Conrad, fils de Conrad le Pacifique. Assiste à un plaid d'Otton I, 239 n. 3.
Constance, ville, évêque, voy. Salomon.
Constantin Porphyrogénète, fils de Léon le Philosophe. Épouse une fille de Hugues d'Arles, 272; — son *De administrando imperio*, xxi.
Constantin I, fils de Kenneth Mac-Alpine, roi en Écosse, 317 n. 5.
Constantin II, roi en Écosse, 317 n. 5.
Constantin Mac-Fergus, roi des Pictes, 317 n. 5.
Constantinople, capitale de l'Empire d'Orient, 78. — Empereurs, voy. Constantin Porphyrogénète, Romain Lecapène.
Corbeny, localité de l'Aisne. Charles le Chauve y séjourne, 294 n. 8.
Corbie, abbaye. L'abbé Harbert de Lobbes s'y réfugie, 52.
Cordone (Khalife de). Voy. Abderrhaman.
Corinthe, ville de Grèce, 78.
Cormery, abbaye. Diplômes en sa faveur, 53 n. 7, 193 n. 1.
Coron, localité en Bugey, 20 n. 1.
Corse, île. Comprise dans le marquisat de Toscane, 174 et n. 1.
Courtenay, possession de l'église de Lyon, 201 n. 6.
Courtrai (Comté de). Compris dans le *missaticum* d'Engelran, 64 n. 7.
Courtenot, localité de la Bourgogne. Richard le Justicier y tient un plaid, 338 n. 4.
Crappo, colline de Vienne (Saint-Just), 125.
Crémone, ville d'Italie. L'autorité de Louis de Provence y est reconnue, 172. — Évêques, voy. Leotmann, Liutprand. — Comte, voy. Liutfrid.
« *Crisenciacus* », domaine donné à Saint-André-le-Bas, 352 n. 8.
Cruas, abbaye. Donnée à l'église d'Arles, 111 n. 3, 199 n. 2.
Cuise (Forêt de), 85.
Cure (La), rivière, autrefois Arsen, 29 n. 1.
« *Curte Metiara* », localité en Bugey, 20 n. 1.
« *Curtis major* », domaine donné à Ageltrude par Louis de Provence, 170.
Cysoing, abbaye. Ses relations avec la famille d'Unroch, 385. — Abbé, voy. Adalard.

D

Dagobert I, roi des Francs, 46 n. 4.
Dalmace (Saint). Transfert de ses reliques, 265.
Danois. Voy. Normands.
Danube, fleuve, 148.
David, abbé de Saint Barnard de Romans, 261 n. 2.
Dax, ville. Son prétendu évêque Odalric, 259 n. 5.
Die, ville et diocèse. Diplômes de Louis l'Aveugle les concernant, 191 et n. 8. — Évêque, voy. Hémicon.
Die (*Pagus* de). Le roi Hugues y dispose de domaines, 232.
Digne, ville. Son évêque n'assiste pas à l'assemblée de Mantaille, 110.
Dijon, ville. Les Normands cherchent à s'en emparer, 334; — le *pagus* est soumis à l'autorité de Richard le Justicier, 343. — Comtes, voy. Gui, Manassès. — Abbaye, voy. Saint-Bénigne.
Dillingen. Voy. Ulrich (saint).
Diois, pays. Actes privés datés des ans du règne de Boson, 112 et n. 3; — du règne de Rodolphe II, 231 n. 4.

Doda, mère de Bernard le Veau, 65.
Donnivert, abbé de la Novalaise. Se réfugie avec ses moines à Turin, 263.
Donzère, abbaye. Diplôme de Louis II en sa faveur, 35 ; — donnée à l'église de Viviers par Lothaire I, 145 ; — par Charles le Chauve, 83 ; — donnée par Charles le Gros à l'abbaye de Tournus, 135 n. 4, 145 et n. 3, 161 n. 9 ; — confirmée par Louis de Provence, 161 et n. 9, 191 n. 7, 193 n. 1.
Doussard, localité de la Haute-Savoie, 111 n. 4.
Douzy, localité des Ardennes. Charles le Chauve y séjourne, 55 et n. 1, 67 ; — un concile y dépose Hincmar de Laon, 88 n. 6.
Drac, rivière, 268 n. 4.
Dranse, rivière, 268 et n. 4.
Drogon, évêque de Marseille, 207 n. 4.
Drogon, prêtre viennois. Diplôme de Louis de Provence en sa faveur, 160 n. 7, 198 n. 2, 406.
« *Drosilonis* », forêt donnée à l'abbaye de Montier-la-Celle, 59.
Dructannus, abbé de Saint-Chaffre, 111 n. 3.
Duma, mère d'Eccard, 310, 311.
Durance (La), rivière. Limite de la Provence, 3.

E

Ebbon, évêque de Grenoble. Assiste à l'assemblée de Savonnières, 21 ; — son rôle dans l'élection d'Adon, 25 n. 4.
Ebles Manzer, comte de Poitiers. Avait épousé une fille d'Edward l'Ancien (?), 319 et n. 3 ; — accompagne Richard le Justicier devant Chartres, 336.
Eccard, comte, fils de Childebrand. Son domaine de Perrecy, 310, 378 n. 2 ; — fait prisonnier à Angoulême, 310 ; — passe à Louis le Germanique, 310-311 ; — son testament, 311 ; — sa famille, 310-312 ; — sa prétendue parenté avec Boson, 312-314 ; — son « triplex honor », 340 ; — ses biens en Morvois, 393.
Eccard, fils d'Eccard, 310 et n. 6.
Eccard, tué à la bataille d'Angoulême, 310.
Ecfrid, abbé de Saint-Hilaire de Poitiers. Créé comte de Bourges et tué par Girard, 294.
Echternach, abbaye. Appartient à Adalard, oncle d'Ermentrude, 389.
Écosse. Voy. Constantin.
Edburge, fille d'Edward l'Ancien, 315.
Edflede, fille d'Edward l'Ancien, 315.
Edgithe, fille d'Edward l'Ancien. Épouse Otton I, 315.
Edgive, 3e femme d'Edward l'Ancien, 315.
Edgive, fille d'Edward l'Ancien. Femme de Charles le Simple, 314, 315, 318 et n. 3.
Edgive (II), fille d'Edward l'Ancien. Épouse « Louis, prince des Aquitains », 314-318.
Edmond, fils d'Edward l'Ancien, 315.
Edold, évêque de Riez. Assiste à l'assemblée de Mantaille, 98.
Edred, fils d'Edward l'Ancien, 315.
Edward l'Ancien, roi de Wessex. Prétendu père de la femme de Louis l'Aveugle, 208 n. 4, 314-318.
Edwin, fils d'Edward l'Ancien, 315.
Egwinne, première femme ou concubine d'Edward l'Ancien, 314 n. 5.
Eichstaedt, monastère en Bavière. Diplôme de Louis le Pieux en sa faveur, 42.
Eifel (Pays d'). Matfrid y a des biens, 298 n. 5.
Eilulf, évêque d'Asti. Introduit par Louis de Provence, 179 n. 1.

Eldebert, notaire en Viennois, 229 n. 7.
Eldrim, comte en Bourgogne, 343.
Elfgive, fille d'Edward l'Ancien. Épouse Albéric, 315.
Elfleede, seconde femme d'Edward l'Ancien, 315.
Elibertus, notaire de Boson, 112 n. 7.
Elie, notaire de Louis l'Aveugle, 198 n. 1.
Elisiard, comte. Épouse Rotlinde, fille naturelle de Hugues d'Arles, 224 et n. 5.
Eltavéon, domaine en Viennois, 207 n. 4.
Elvire, ville d'Espagne. Évêque, voy. Recemund
Embrun, ville. Le métropolitain assiste à l'assemblée de Sermorens, 8 n. 10; — il ne paraît pas à Mantaille, 110 et n. 4; — ravages des Sarrasins dans le pays, 264-265. — Archevêques, voy. Arnaud, Arpen, Bertmond, Libéral.
Embrun (Province d'). Fait partie du royaume de Charles le Jeune, 8; — donnée à Louis II, 34; — comprise dans les États de Louis de Provence, 191.
Émenon, comte de Poitiers. Sa révolte, 85 n. 11, 395.
Émilie, province d'Italie. Louis de Provence y est reconnu, 172 n. 3.
Emma, sœur de Judith. Femme de Louis le Germanique, 387.
Emmelt, femme d'Engilbert, 353.
Engelran, comte en Flandre, chambrier et maître des huissiers. Son rôle sous Charles le Chauve, 64 et n. 4, 5, 6, 7, 65 et n. 12; — sa disgrâce, 64, 65 et n. 4.
Engeltrude, fille de Matfrid, femme de Boson. Sa famille, 299 n. 5; — abandonne son mari, 300; — se réfugie auprès de Charles le Chauve, 300; — puis auprès de Lothaire II, 301-303; — excommuniée à Milan, 302; — son cas est discuté à Aix et à Coblence, 302-303; — excommuniée par Nicolas I, 305; — emmenée par le légat Arsène, 305; — s'enfuit auprès de Louis le Germanique, 305-306; — morte avant 878 (?), 306; — son héritage, 87, 306.
Engelwin, diacre. Abbé de Saint-Martin de Tours, 53 n. 7, 385.
Engeschalc, comte de Charles le Chauve. *Missus* en 853, 295.
Engeschalc, comte franc de l'Est, 186 n. 2.
Engilberge, femme de l'empereur Louis II. Gagnée par Roland d'Arles, 35; — donne rendez-vous à Charles le Chauve à Saint-Maurice, 58; — hostile à son pouvoir en Italie, 72 et n. 3, 77, 396; — se rapproche peut-être de son parti, 70-73; — son rôle lors du mariage de Boson, 75; — son testament, 74 et n. 2 et 4, 77 n. 2; — Jean VIII lui écrit au sujet de Boson, 86 et n. 3-5; — internée en Alémannie, 118, 119, 120; — rentre en Italie, 119, 131. Diplômes en sa faveur: de Charles le Gros, 147. — d'Arnulf, 155; — sa retraite à Saint Sixte de Plaisance, 163 n. 2, 167
Engilberge, fille de Boson. Son enfance, 142; — épouse Guillaume le Pieux, ~~202~~ et n. 3. 2 2
Engilbert, fils de Bérillon, 352; — donne des biens à Cluny, 239; — mari de Theutberge, 352, 242 n. 3. — Diplôme de Louis de Provence en sa faveur, 198 n. 2.
Engilbert, mari d'Aude, 353 n. 13.
Engilbert, comte en Italie (?), 352.
Eoalde, archevêque de Vienne au viie siècle. Construit une église de Saint-Maurice, 359.

Épernay, ville. Hincmar s'y réfugie et y meurt, 124 n. 7, 132.

Erchambaud, comte de Vienne. Conclut un échange avec Arrestaing, 375.

Éric, duc de Frioul, 383.

Éring, évêque de Bâle. Sujet de Rodolphe I, 151 n. 10.

Erkensenna, femme d'Anselomus, 43 n. 5.

Erlulf, vicomte, *missus* de Boson. Tient un plaid à Vienne, 63 ; — sa prétendue parenté avec Bérillon, 351 n. 4.

Ermengarde, femme de Lothaire I, 9, 10, 163 n. 2, 387 n. 5.

Ermengarde, fille de Louis II, femme de Boson. Sa jeunesse, 77-78 ; — son mariage avec Boson, 73-77, 78 et n. 2 et 8 ; — Hincmar lui écrit, 60 n. 2, 95 n. 4 ; — reçoit Jean VIII en Provence, 86 ; — l'accompagne à Troyes, 87-88 ; — repart avec Boson et lui, 90 ; — son rôle lors de l'avènement de Boson, 95 et n. 4, 96 ; — se trouve dans Vienne assiégée (?), 123, 125 et n. 1, 127 n. 4 ; — défend Vienne, 130 et n. 2 ; — faite prisonnière avec sa fille, 131 et n. 2 ; — assiste à un prétendu plaid de Boson, 138 et n. 2 ; — sa situation après la mort de Boson, 142-143 ; — se rend avec Louis auprès de Charles le Gros, 144-147 ; — en obtient un diplôme, 147 ; — gouverne avant l'avènement de Louis, 152 ; — tient un plaid à Varennes, 153-154 ; — a une entrevue avec Arnulf à Forcheim, 155 ; — chargée de la régence par l'assemblée de Valence, 157 ; — accompagne Louis à Worms, 159-160 ; — sollicite de lui plusieurs diplômes, 160 et n. 3 ; — établit à Saint-Chef les moines de Montiérender, 161, 162 ; — ses idées ambitieuses, 167 et n. 1 ; — sa mort, 162-163.

Ermengarde, femme de Rodolphe III. Son obit, 365.

Ermengarde, fille d'Adalbert de Toscane. Femme d'Adalbert d'Ivrée, 217 ; — soutient Rodolphe II, 218 ; — passe au parti de Hugues d'Arles, 220 ; — en obtient des diplômes, 220 et n. 5.

Ermengarde, fille de Richard le Justicier. Épouse Gilbert, 336, 338.

Ermengarde, femme de Bérillon I, 352.

Ermengarde, femme de Manassès, 343 n. 8.

Ermengaud, marquis de Gothie, 234.

Ermenthée, chapelain de Conrad le Pacifique. En reçoit un diplôme, 240.

Ermentrude, femme de Charles le Chauve. L'accompagne en Bourgogne, 27 ; — sa mort, 55 et n. 2.

Ernest, margrave. Réfugié dans les États de Charles le Chauve, 51 n. 4, 394.

Erpuin, évêque de Senlis, 60.

Escaut, fleuve, 127.

Escuens, pays. Momentanément soumis à Louis de Provence, 153-154 et n. 2, 158 ; — l'église de Lyon y a des biens, 198.

Espagne, pays. Leuthard y suit Louis le Pieux, 11 ; — des pirates normands la contournent, 23 et n. 4 ; — les Sarrasins y sont établis, 247, 248 ; — leurs relations avec ceux du Frainet, 254, 255, 257 et n. 2.

Espagne (Marche d'). Nationalité de ses comtes, 379.

Esparnon. Voy. Saint-Jean.

Este (Maison d'), 174 n. 11.

Éthelhilde, fille d'Edward l'Ancien, 315.

Éthelm, comte, père d'Elfleda, 315.

Éthelstane, fils d'Edward l'Ancien. Marie ses sœurs à divers princes, 315, 318.

Éthelward, fils d'Edward l'Ancien, 315.

Éthelwolf, roi de Wessex. Épouse Judith, fille de Charles le Chauve, 17 n. 3, 314, 390.

Éthilde, fille d'Edward l'Ancien. Épouse Hugues le Grand, 315.

« Etichonides » (Famille des), 380, 386.

Étienne V, pape. Favorise l'élection de Louis, 155 ; — accorde un privilège à l'abbaye de Tournus, 161 n. 9.

Étienne, comte [de Paris], 11 n. 4.

Eudes, évêque de Beauvais. Porte une lettre d'Hubert au Pape, 52 n. 2 ; — chargé de porter les insignes royaux à Louis III, 94.

Eudes (Saint), abbé de Cluny. Charte d'Adélaïde en sa faveur, 208.

Eudes, comte de Paris et roi de France. Son origine saxonne, 398 ; — se rend auprès de Charles le Gros, 144 ; — ses rapports avec Arnulf, 145, 151, 155 ; — diplôme pour Tournus, 161 n. 8 ; — ses victoires sur les Normands, 162 n. 5 ; — sa prétendue domination à Lyon, 192 n. 7 ; souverain du Mâconnais et du Chalonnais, 193 et n. 1 et 2, 195 et n. 3 ; — son règne en Vivarais (?), 196 n. 4 ; — ses rapports avec Richard le Justicier, 334-336.

Eudes, comte d'Orléans. Beau-père de Charles le Chauve, 391 ; — appelle Louis le Germanique, 395.

Eudes, comte de Troyes. Boson est son exécuteur testamentaire, 59, 63.

Eudes, fils d'Herbert de Vermandois. Reçoit le comté de Vienne, 226, 227.

Eudokia. Voy. Berthe.

Eumedium, colline de Vienne (Pipet), 125.

Eustorge, évêque de Toulon. Assiste à l'assemblée de Mantaille, 98.

Everard, marquis de Frioul. Épouse Gisla, fille de Louis le Pieux, 391 ; — père de Bérenger, 166, 388 ; — son testament, 394.

Everard, fils de Suppon, 71 n. 4.

Évreux, ville. Le comte Émenon s'y révolte, 85 n. 11.

F

Faremoustier, abbaye, 311.

Farfa, abbaye. Détruite par les Sarrasins, 265 n. 2. — Abbés, voy. Ratfred, Rimon.

Fermo, ville d'Italie. Comte, voy. Albéric.

Ferrare, ville d'Italie. Hugues d'Arles y séjourne, 226.

Ferrat (Cap), 252 n. 5.

Ferrières, abbaye. Adon y est élevé, 25 ; — Louis III et Carloman y sont couronnés, 95-102. — Abbé, voy. Loup.

Fézensac, pays. Comte, voy. Leuthard.

Fiésole, ville d'Italie. Louis de Provence y est reconnu, 172 n. 3.

Fiorenzuola, localité d'Italie. Bataille entre Bérenger et Rodolphe II, 217.

Fitilieu, possession de l'église de Lyon, 201 n. 6.

Flambert. Assassine Bérenger, 214 n. 7, 218.

Flandre, comtes. Voy. Baudoin-Bras-de-Fer, Engelran.

Flavigny, abbaye. Placée en *Burgundia*, 287 n. 9 ; — Warin en est recteur, 339 n. 4.

Fleury. Voy. Saint-Benoît sur-Loire.

Florence, ville d'Italie. Louis de Provence y est reconnu, 172 n. 3 ; —

comprise dans le duché de Toscane, 174, 175 n. 9.
Folguin, évêque de Thérouanne. *Missus* en 853, 295.
Fontenelle, abbé de. Voy Gui.
Fontenoy (Bataille de). Un comte Girard y est tué, 292-293 ; — Warin y prend part, 339 n. 4.
Forcalquier (Château de). Le corps de saint Marius y est transféré, 264.
Forcheim, localité d'Alémannie. Arnulf y reçoit Ermengarde, 155 et n. 2.
Forez, *pagus* du Lyonnais, 192.
Formicaria, île du Rhône. Restituée par Charles de Provence à l'église de Viviers, 374.
Formose, pape. Donne un privilège à l'abbaye de Gigny, 154 n. 2 ; — excommunie Richard le Justicier, 358 n. 1.
Fortunat, patriarche de Grado, 47.
Fos. Voy. Saint-Gervais.
Fossombrone, ville. Évêque, voy. Pierre.
Foucher, père de saint Mayeul, 246, 260.
Foulque, archevêque de Reims, 214 et n. 1 ; — parent de Gui de Spolète, 166 et n. 1, 388 ; — partisan de Charles le Simple, 334.
Foulques, comtes d'Anjou de ce nom, 397.
Fouquier, évêque d'Avignon. Reçoit une donation de Louis de Provence, 199 n. 3, 200 n. 9.
Four, domaine de l'église de Vienne, 201 n. 6.
Fouron (Traité de) entre Louis le Bègue et Louis de Saxe, 92 n. 3, 116 et n. 1, 156 n. 2.
Francie, pays. Attribuée à Lothaire II, 1-2, 17 ; — Arnulf la traverse, 151 ; — les comtes francs en sont originaires, 383 et suiv.
Francon, évêque de Genève, 192 n. 3.
Francs, leur place en Italie, 165-166, 382 et suiv.
Fraxinetum, Frainet. Les Sarrasins s'y établissent, 249-250 ; — son identification, 252 et n. 5 ; — l'*Ager Fraxinetum*, sa situation, 253 ; — la forteresse des Sarrasins, 254-255 ; — expédition de Hugues d'Arles contre elle, 267 ; — expédition grecque, 272 ; — tentative de Hugues et des Grecs, 272-273.
Frédalous, homme du pays de Gorze, 43 n. 6.
Fréjus, ville. Rattachée à l'Auvergne Austrasienne, IX ; — l'évêque n'assiste pas à l'assemblée de Mantaille, 109 n. 2 ; — ravages des Sarrasins dans le pays, 259.
Fréjus (Comté de). Soumis à Carloman, 134 ; — le roi Hugues y dispose de domaines, 232 ; — Le Frainet y est situé, 253.
« *Fretus* », domaine donné à l'évêque Amélius.
Fribourg (Canton de). Compris dans le royaume de Bourgogne, 151.
Friderade, veuve d'Engelran, 64 n. 7.
Frioul (Marche de). Confiée au comte Walfred, 71 ; — Louis de Provence n'y est pas reconnu, 173 et n. 2 ; — Bérenger s'y maintient contre Rodolphe II, 218 ; — confiée à Manassès d'Arles, 223. — Marquis, voy. Bérenger, Éverard, Unroch.
Frioul (Maison de), 71 n. 4, 166, 391.
Frise, pays. Appartient à Lothaire II, 16 n. 3.
Fulcrad, comte d'Arles. Révolté contre Lothaire I, 3 ; — sa situation, 4, 14, 206 ; — sollicite un diplôme pour l'église d'Orange, 6 n. 8, 13.
Fulda. Voy. Saint-Boniface.
Fundaneto. Voy. Saint-Sébastien.
Fustailler, historien de Mâcon. In-

troduit le titre de comte d'Ardennes donné à Bivin, 308-309.

G

Gabal-al-Qualal, nom arabe du *Fraxinetum* ? 255 n. 3.

Galice, pays d'Espagne, 23.

Galliarum rex, *rex in Galliis*, *in Gallia*, titre donné aux Rodolphiens, 287.

Gand (Comté de). Compris dans le *missaticum* d'Engelran, 64 n. 7. — Voy. Saint-Pierre au Mont-Blandin.

Gap, ville. Raoul y a-t-il été reconnu ? 229 n. 6 ; — incursions des Sarrasins dans le pays, 270, 271. — Évêque, voy. Biracon.

Gap (*Pagus* de) Le roi Hugues y dispose de domaines, 232.

Garde (Montagne de la), à Marseille, 191 n. 5.

Garde-Freinet, localité du Var. Son identification avec le *Fraxinetum*, 252-253.

Gariard, vicomte en Toscane, 174 n. 9.

Garibald, évêque de Novare. Sujet de Louis de Provence, 173 n. 3.

Garin, comte de Sens. Lutte contre Richard le Justicier, 335.

Garnier, comte de Troyes. Mari de Theutberge, père de Manassès, 45 n. 3, 207 n. 4 ; — ses rapports avec Richard le Justicier, 342 ; — sa veuve épouse Engilbert, 353.

Garnier, diacre, 242.

Gascogne, pays. Invasion des Sarrasins, 259 n. 5.

Gaudry, évêque d'Auxerre. Élu grâce au duc Richard, 341 et n. 5.

Gaule Cisalpine. Terme employé pour désigner le royaume de Provence, 37 n. 6, 105 n. 1, 106, 155.

Gautier, archevêque de Sens. Fait prisonnier par Richard le Justicier, 335-336.

Gauzberge, femme de Géraud de la Tour, 355 n. 8.

Gauzbert, comte. Décapité par ordre de Charles le Chauve, 397 ; — rôle de sa famille en Aquitaine, 388, 391, 395.

Gebehard, comte de Lahngau. Confondu avec Girard, 291 n. 2.

Geilin (I), comte de Valence et de Die. Prétendu fils de Louis l'Aveugle, 212 n. 2.

Geilin (II), comte de Valence, 212 n. 2 ; — son obit (?), 366.

Geilon, abbé de Tournus, puis évêque de Langres. Assiste à l'assemblée de Mantaille, 99 ; — accompagne Carloman devant Vienne, 129 et n. 4. — Diplômes en sa faveur : de Charles le Chauve, 66 et n. 2, — de Louis le Bègue, 90 et n. 1, — de Boson, 56 n. 5, 113, — de Carloman, 129 n. 4.

Genaunorum rex, titre donné aux Rodolphiens, 287.

Gênes, ville d'Italie. Ravagée par les Sarrasins, 265 n. 2. — Évêques, voy. Romule, Sabbatinus.

Genève, ville. L'évêque n'assiste pas à l'assemblée de Mantaille 109 n. 2 ; — fait partie du royaume de Bourgogne, 151. — Évêques, voy. Francon, Optand.

Genève (Diocèse de). Compris dans la Bourgogne Transjurane, 7, 288 ; — cédé à Louis II, 22 et n. 4, 51 et n. 2.

Genève (*Pagus* de). Theutberge y a des biens, 111 n. 4 ; — fait partie du royaume de Boson, 111 et n. 4 ; — soumis à l'autorité de Conrad, 149 ; — fait partie du royaume de Bourgogne, 151, 192 n. 3

Genevois, pays, 113.
Génissieux, *villa* de l'église de Vienne, 13 n. 5.
Genseric, roi des Vandales, 251 n. 2.
Géran (Saint), évêque d'Auxerre. Accompagne Richard le Justicier devant Chartres, 341 n. 6.
Gérard, biographe de saint Ulrich, 267, n. 4.
Géraud de La Tour d'Auvergne, 355 n. 8.
Gerbaud, évêque de Chalon-sur-Saône. Assiste à l'assemblée de Mantaille, 98, 99 n. 7.
Gerbaud, comte en Bourgogne, 342 et n. 8.
Gerberge, nièce d'Eccard, 311.
Gerberge, fille d'Hector. Femme de Ratburne I, 354.
Gerlan, abbé de Bobbio. Chancelier de Hugues d'Arles, 224 n. 4.
Germanie (La), pays, 77 n. 1, 114, 148, 158.
Germard, évêque d'Orange. Assiste à l'assemblée de Mantaille, 93.
Gérold, comte de la Marche orientale, 383.
Gérung, maître des huissiers de Louis le Pieux, 64 n. 2.
Gérung, comte provençal, 14 n. 3.
Gesta Berengarii, xx-xxi.
Gibraltar (Détroit de). Les Normands le passent, 23.
Gigny, abbaye. Jugement d'Ermengarde à Varennes en sa faveur, 153-154 ; — privilèges de Rodolphe I et de Formose en sa faveur, 154 n. 2.
Gilbert, fils de Manassès. Diplôme de Charles le Simple en sa faveur, 336 ; — épouse Ermengarde, 338.
Ginguins-la-Sarra, historien du royaume de Provence, xi-xii.
Girard « de Roussillon », comte de Vienne, duc de Lyon. Sa famille, 10-11 ; — comte de Paris, privé de son comté, 12, 384 ; — devient comte palatin de Lothaire, 12-13 ; — exécuteur testamentaire du comte Richard, 43, 390 ; — ses domaines, 13 ; — étendue de son pouvoir, 5, 13-14 ; — assiste à l'assemblée de Sermorens, 4 ; — sollicite plusieurs diplômes de Charles de Provence, 5 et n. 5, 6, 19 n. 2, 33 n. 3 ; — bat les Normands, 24 et n. 5 ; — son rôle lors de l'élection d'Adon, 25-26 ; — lutte contre Charles le Chauve en Bourgogne (?), 26-30 ; — Hincmar lui écrit, 26 n. 2 ; — reste en relations avec Lothaire II, 35-36 ; — Hadrien II lui écrit, 37 n. 6 ; — diplôme de Charles le Chauve en sa faveur, 294 ; — sa situation après la mort de Lothaire II, 37-39 ; — rend Vienne à Charles le Chauve, 40 ; — sa mort, *ibid.* et n. 5 ; — son obit, 366 n. 4 ; — confondu avec divers personnages de même nom, 291-296.
Girard, gendre de Pépin d'Aquitaine. Partisan de Charles le Chauve, 291 ; — tué à Fontenoy ? 292-293 ; — épouse Berthe ? *ibid* ; — comte à Limoges ou à Clermont, 291 et n. 6, 293 ; — ancêtre hypothétique de Guillaume Tête-d'Étoupes, 396.
Girard, comte en Anjou. Obtient un diplôme pour Saint-Serge d'Angers, 296.
Girard, comte de Bourges. Révolté contre Charles le Chauve et privé de ses honneurs, 293-294 ; — expédition contre lui, 294 ; — ses honneurs sont donnés à Boson, 62-63, 107.
Girard, comte dans le Nord de la Gaule, 295 ; — assiste à un plaid à Verberie (?) 295 ; — souscrit un acte de Charles le Chauve (?), 295 ; — échange des domaines avec celui ci (?).

295 ; — garde le sceau royal (?) 296.

Girard, fidèle de Louis l'Aveugle. En obtient un diplôme, 198 n. 2, 208 n. 1.

Giraud, évêque de Mâcon, 193 et n. 3.

Gisalbert, fidèle d'Engilberge, 72 n. 5.

Gisla, fille de Lothaire I, 77 n. 1.

Gisla, fille de Lothaire II et de Waldrade. Épouse Gotfrid, 121 n. 1, 128 n. 7, 391.

Gisla, fille de Louis II, 77 n. 2.

Gisla, femme d'Éverard, mère de Bérenger, 73 n. 1, 166, 391.

Gisla, fille d'Éverard de Frioul, 77 n. 1.

Gisla, fille de Bérenger I, femme d'Adalbert d'Ivrée, 381, 392.

Gislebert, comte de Bergame. Révolté contre Bérenger, 217 ; — partisan de Rodolphe II, 218, — puis de Hugues d'Arles, 220 n. 5.

Gisulf, médecin d'Engilberge. Envoyé par elle auprès de Charles le Gros, 147.

Glaise, localité de la Savoie, 111 n. 5.

Glandève, ville. Son évêque n'assiste pas à l'assemblée de Mantaille, 110.

Glanfeuil. Voy. Saint-Maur.

Godfrid, bâtard de Hugues d'Arles. Reçoit l'abbaye de Nonantola, 224.

Goifieu (*Ager* de), en Lyonnais, 192.

Gondoin, fidèle de Lothaire II, 21 et n. 5.

Gondreville, localité de Lorraine. Une entrevue y a lieu entre Charles le Chauve, Charles de Provence et Lothaire II, 21 et n. 3 ; — Charles le Chauve y séjourne à diverses reprises, 36, 37, 39 n. 5, 55 ; — entrevue entre les rois Francs, 114-115, 126, 133 ; — Richard le Justicier et Charles le Simple y séjournent, 337.

Gorze, abbaye en Lorraine. Le comte Bivin en est abbé, 43 ; — elle lui est retirée, 44 ; — l'impératrice Richilde lui donne des biens, 43 n. 3 ; — un Boson lui fait une donation, 46 n. 4. — Abbés, voy. Betton, Bivin, Haldin.

Gotfrid, bâtard (fils d'Engeltrude ?), 306.

Gotfrid, chef normand. Épouse Gisla, fille de Lothaire II, 121 n. 1, 128 n. 7, 391.

Gotfrid, comte. Partisan de Louis de Provence en Italie, 178.

Gothelina, femme de Geilin I, 212 n. 2.

Gothie (Marquisat de). Donné à Bernard Plantevelue, 88 ; — les Hongrois le ravagent, 215-216.

Goudet, prieuré, 39 n. 6.

Gourdaigue. Voy. Notre-Dame.

Gozlin, évêque de Paris. Sa mort, 397.

Gozlin, évêque de Langres. Sollicite un diplôme de Raoul, 343 n. 7.

Gozlin, abbé de Saint-Denis. Appelle Louis de Saxe, 95, 396 ; — chargé de la guerre contre les Normands, 121 ; — battu par eux, 127-128.

Gozlin, comte. Hincmar lui écrit, 65 n. 2, 85 n. 1.

Grado (Église de), 47.

Graisivaudan. Voy. Grenoble.

Grecs. Des corsaires grecs pillent Marseille, 248 ; — expédition grecque contre le Frainet, 272 n. 1 ; — seconde tentative de concert avec Hugues d'Arles, 272-273.

Grégoire le Grand, pape. Ses privilèges pour l'église d'Arles, 87 et n. 2.

Grenoble, ville. Diplômes de Louis l'Aveugle la concernant, 191 et n. 9 ; — l'évêque écrit à Rodolphe I, 38 n. 2. — Église : diplômes en sa faveur de Boson, 100 n. 6, 111 n.

7 ; — de Louis de Provence, 111, n. 7, 160 n. 3, 200 ; — ses démêlés avec l'église de Vienne, 35 n. 2. — Évêques, voy. Bernier, Ebbon, Hugues, Humbert, Isaac, Isarn, Mallen.

Grenoble (Diocèse de). Fait partie du royaume de Charles de Provence, 8 ; — de celui de Boson, 111.

Grenoble (*Pagus* de). Appartient à Louis II, 34 ; — Lothaire II y donne des domaines à Theutberge, 57 n. 3 ; — l'église de Lyon y a des biens, 198 ; — invasions des Sarrasins, 268-270 ; — prétendues incursions hongroises, 370.

Grimard, habitant du Viennois, 242.

Grimbeand, notaire de Lothaire II, 33 n. 3.

Grimaud, château du *Fraxinetum*, 253.

Grimilde, mère du duc Girard, 11 n. 1.

Gui, archevêque de Lyon. Assiste à un plaid de Conrad le Pacifique, 239.

Gui, abbé laïque de Fontenelle, 45.

Gui, comte en Bourgogne, fidèle de Charles le Chauve. Fils de Gui, comte du Maine ? 82 n. 1 ; — sa famille et ses honneurs, *ibid.*, 83, 84 n. 1 ; — partisan de Gui de Spolète, 168 et n. 2.

Gui, comte en Bourgogne. Fidèle de Richard le Justicier, 342, 388 n. 7 ; — assiste au plaid de Varennes, 153.

Gui [I], duc de Spolète. Possède le monastère de Mettlach, 394 ; — épouse Ita, 391.

Gui [II] de Spolète, roi d'Italie et empereur. Sa famille, 166 ; — son expédition en Gaule, 152 et n. 6, 395 ; — ses luttes contre Arnulf, 158-159 ; — rival de Bérenger, 71, 82 n. 1, 165, 168 ; — ses partisans, 167.

Gui, comte de Camerino. Épouse Judith, fille d'Évérard, 389 n. 1, 391.

Gui, fils d'Adalbert d'Ivrée. Mis à mort par Hugues d'Arles, 220 n. 5.

Gui, fils d'Adalbert de Toscane. Reste neutre entre Bérenger et Rodolphe II, 217 ; — révolté contre celui-ci, 219-220 ; — bat et tue Burchard de Souabe, 220 n. 2 et 221.

Gui de Torchefelon, seigneur dauphinois. Détruit Mantaille, 97 n. 2.

Guicherand, abbé de Tournus, 337 n. 3.

Guigue, abbé de Saint-Chaffre, 111 n. 3.

Guigue, comte, ancêtre des comtes d'Albon (?), 202 n. 2.

Guigue le Vieux, comte d'Albon ! Donne pour la restauration du reliquaire de Saint-Maurice, 359 ; — son obit, 364.

Guillaume, évêque de Turin. Reçoit les moines fugitifs de la Novalaise, 262 n. 3, 263.

Guillaume, frère hypothétique de Girard de Limoges, aïeul de Bernard Plantevelue, 293.

Guillaume II, marquis d'Auvergne. Comte de Mâcon, 195 n. 4 ; — a une entrevue en Autunois avec le roi Raoul, 213.

Guillaume, comte particulier de Lyon (?), 195 n. 2.

Guillaume, fils de Bérillon et d'Adalsende, 355 n. 6.

Guillaume, fils de Boson, 240 n. 2 ; — vainqueur des Sarrasins, 273.

Guillaume de Gellone, cousin de Théoderic, 313 ; — biens de sa famille, 393.

Guillaume le Pieux, fils de Bernard Plantevelue, duc d'Aquitaine. Son comté de Mâcon, 96 n. 1 ; — sollicite un diplôme de Charles le Gros, 137 ; — sa situation en Lyonnais, 194-195 et n. 1 et 2, 203, 212 ; — sollicite un diplôme de Louis de Pro

vence, 194 ; — marche avec Richard le Justicier contre Eudes, 335 ; — épouse Engilberge, fille de Boson, 142.

Guillaume Tête-d'Étoupes, comte de Poitiers. Descendant présumé de Girard de Limoges, 396 n. 7.

Guntard, évêque de Mâcon. Assiste à l'assemblée de Mantaille, 98.

Gunther, archevêque de Cologne. Soutient Engeltrude, 301-302, 304.

H

Hadebert, évêque de Senlis. Boson intervient dans son élection, 60.

Hadrien I, pape, 186 n. 1.

Hadrien II, pape. Écrit au duc Girard, 5 n. 6, 37 n. 6 ; — soutient les revendications de Louis II, 36 n. 5, 37 et n. 1 et 4, 39 n. 3.

Hagiologium Viennense, 346.

Haldin, abbé de Gorze, 43 et n. 4.

Harbert, abbé de Lobbes. Chassé par Hubert, 52.

Hartbert, évêque de Coire. Diplôme d'Otton I en sa faveur, 267 n. 1.

Hastings, chef normand, 24 n. 7.

Hatton, évêque de Verdun, 25 n. 2.

Hector, fils de Ratburne I. Évêque du Puy, 354 et n. 12.

Hector, père de Gerberge, 354.

Heilbert prétendu chancelier de Louis de Provence, 170 n. 6.

Hélie, évêque de Vaison. Assiste à l'assemblée de Mantaille, 98 ; — prétendu évêque de Vence, 93 n. 9.

Hémicon, évêque de Die. Assiste à l'assemblée de Mantaille, 98.

Henri, évêque d'Augsbourg, 267 n. 4.

Henri I, roi de Germanie. Donne à Rodolphe II le pays entre l'Aar et la Reuss, 237 n. 4 ; — marie son fils à une fille d'Edward l'Ancien, 315.

Henri, comte en Alémannie. Commande l'armée envoyée contre Hugues de Lorraine, 120 et n. 4 ; — ne prend pas part à l'expédition contre Boson, 123.

Henri le Querelleur, duc de Bavière, 239 n. 3.

Herbert II, comte de Troyes, 59 n. 1.

Herbert I, de Vermandois. Partisan de Charles le Simple, 335.

Herbert II, de Vermandois. Assiste à l'entrevue de Hugues d'Arles et de Raoul, 225 ; — reçoit pour son fils le comté de Vienne, 226.

Hermillon, château. Diplôme faux de Boson le concédant à l'église de Maurienne, 111 n. 2, 138 n. 2.

Herpo, duc de Transjurane à l'époque mérovingienne, 288 n. 2.

Herstall, localité de Lorraine. Richilde y passe, 80.

Hervé, archevêque de Reims. Transfère le corps de saint Rémi, 336.

Hervé, fils de Manassès I. Évêque d'Autun, 343 et n. 8.

Héry, localité de la Haute-Savoie, 111 n. 4.

Hesbaye, pays. Everard de Frioul y a des domaines, 394.

Hiémois (L'), pays, 45.

Hilda. Voy. Aude, 224 n. 5.

Hilderod, évêque de Mâcon. Conclut un échange avec Warin, 339 n. 4.

Hildebrand, comte à Lucques, 147 n. 10.

Hildegairi, évêque de Meaux. Assiste au synode d'Aix-la-Chapelle, 22 n. 3, 302.

Hildegardi, femme de Charlemagne, 383.

Hilduin, évêque d'Avignon. Assiste au synode d'Aix, 22 n. 3, 302.

Hilduin, évêque de Liège. Devient évêque de Vérone et archevêque de Milan, 223.

Hilduin, abbé de Saint-Denis, 12, 130 n. 3.

Hincmar, archevêque de Reims. Rédacteur d'une partie des *Annales Bertiniani*, xv ; — son *De divortio Lotharii*, xxii ; — écrit à Berthe, 16 et n. 6, — au comte Girard, 26 n. 2, 28 et n. 1 et 4, — à Rémi de Lyon, 14 n. 1 et 5, — à Boson, 60 n. 2, — à Ermengarde, *ibid.* ; — s'occupe de résister à Carloman, 39 n. 3, 65 n. 2 ; — conseiller de Louis le Bègue, 85 ; — négocie une entrevue entre les rois Francs, 114 ; — son séjour à Épernay et sa mort 124 n. 7, 132.

Hincmar, évêque de Laon. Il a les yeux crevés par ordre de Boson, 88 et n. 6 ; — réconcilié au concile de Troyes, 88-89.

Hongrois. Leur première invasion en Italie, 167 et n. 4 ; — auxiliaires de Bérenger, 214 ; — saccagent Pavie, 214 et n. 7 ; — envahissent la Provence, 215, 262 ; — passent le Rhône et sont exterminés, 215-216 ; — leurs ravages possibles en Viennois et en Valentinois, 262 et n. 2 ; — invasions en Aquitaine, 267, 371 ; — invasion en Bourgogne, 371 ; — envoyés contre Renier au Long-Col, 371-372 ; — leur prétendu combat contre les Sarrasins, 267 n. 7 ; — prétendue confusion entre leurs invasions et celles des Sarrasins, 369-372.

Honorat, évêque de Marseille. Restaure le monastère de Saint-Victor, 260 et n. 4.

Hubert, fils de Boson, abbé de Saint-Maurice, duc de Transjurane. Son duché, 49 n. 1, 288 et n. 6, 152 ; — son caractère, 47-50 ; — accusé d'inceste avec Theutberge, 22 ; — guerre entre lui et Lothaire II, 50 et n. 4 et 5 ; — se réfugie auprès de Charles le Chauve, 31 n. 4, 50 et n. 2, 3, 4 ; — abbé de Saint-Martin de Tours, 49 n. 2, 51, 385 ; — rentre en Bourgogne et à Saint-Maurice, 52 ; — y reçoit les moines de Saint Germain d'Auxerre, 52 et n. 2 ; — s'empare du monastère de Lobbes et le met au pillage, 52, 53 et n. 1 et 7 ; — revient en Transjurane et se révolte contre Louis II, 53 et n. 4 ; — est tué près d'Orbe, 53 et n. 7, 149 ; — une partie de ses biens passe à Theutberge, 53 n. 7.

Hubert, fils de Charles Constantin, 242.

Hubert, bâtard de Hugues d'Arles. Reçoit la marche de Toscane, 224 et n. 2.

Hubon, vassal de Charles le Gros. Envahit les biens de l'église de Besançon, 120.

Hucbald, comte en Champagne. Gendre d'Éverard, 389.

Hugues, fils d'Herbert de Vermandois. Archevêque de Reims, 260.

Hugues (Saint), évêque de Grenoble. Sa théorie sur le séjour des Sarrasins à Grenoble et les droits du comte, 268, 269 et n. 1 et 2, 271.

Hugues, fils de Lothaire II et de Waldrade. Sa jeunesse, 114 n. 1 ; — sa révolte, 114, 116 n. 2, 121 ; — ses troupes sont défaites, 120 et n. 4 ; — ses dernières années et sa mort, 121 n. 1.

Hugues l'Abbé. Sa famille, 148, 387 ; — sa disgrâce momentanée, 148, 394 ; — son alliance avec Boson, 61 ;

— le remplace en Italie, 81 et n. 1 ; — n'assiste pas à l'assemblée de Quierzy, 81 ; — rebelle avec les autres grands, 83-85 ; — son rôle après la mort de Louis le Bègue, 94, 103 ; — fait couronner Louis III et Carloman, 95 ; — va trouver Charles le Gros à Worms, 116 n. 3 ; — Jean VIII lui écrit au sujet d'Engilberge, 118 n. 5 ; — reçoit l'abbaye de Saint-Martin de Tours, 385.

Hugues, fils de Thibaut, comte de Vienne, roi d'Italie. Sa famille, 204-205 ; — assiste à l'assemblée de Varennes et à l'élection de Rainfroi, 205 ; — obtient divers diplômes de Louis de Provence, 202 et n. 12, 207 n. 1 ; — sa situation dans le royaume de Provence, 197, 205-206 ; — ses alliances, 206-207, 391 ; — envahit une terre de l'église de Valence, 201 et n. 5 ; — a une entrevue avec Raoul de France en Autunois, 213-214 ; — s'unit à Rodolphe II pour chasser les Hongrois, 215-216 ; — fait une première expédition en Italie, 219 et n. 1 ; — appelé dans ce pays contre Rodolphe II, 219 ; — ses partisans, 220 ; — débarque à Pise, 221 ; — couronné roi d'Italie à Pavie, 221-222 ; — son caractère, 222 ; — établit ses parents et ses alliés en Italie, 223-224 ; — a une entrevue avec Raoul en Bourgogne, 225-226 ; — n'a pas été roi en Provence, 228 et n. 3 ; — rentre en Italie, 228-229 ; — ses luttes contre Albéric, 230 ; — traite avec Rodolphe II et lui cède la Provence, 230-231 ; — conditions du traité, 231-232 ; — entre en Bourgogne après la mort de Rodolphe II, 238 ; — épouse Berthe, 238 et n. 3 ; — ses expéditions contre le Frainet, 267 ; — obtient l'alliance de Romain Lécapène, 272 ; — bloque le Frainet avec les Grecs, 272-273 ; — traite avec les Sarrasins, 273 ; — donne une couronne pour le chef de saint Maurice, 359 ; — fait des donations à l'église de Vienne, 102 n. 5, 198 n. 4 ; — à l'abbaye de Saint-André-le-Bas, 197 n. 3.

Hugues, comte en Bourgogne. Charles-Constantin assiste à un de ses plaids, 240 ; — fait une donation à Cluny, 235 ; — sollicite un diplôme de Conrad, 235-236.

Hugues, comte. Fils de Richard le Justicier, 216 n. 3, 338 ; — obtient un diplôme de Louis de Provence, 160 et n. 1, 192 n. 4 ; — reçoit la terre de Poligny, 337, 342 et n. 5 ; — assiste à l'entrevue de Hugues d'Arles et de Raoul, 213 n. 4.

Hugues, comte, cousin de Conrad le Pacifique. Fait une donation à Cluny, 235 ; — sollicite un diplôme de Conrad, 235-236.

Hugues, comte [de Sens ?], père de Berthe, femme du duc Girard, 11 et n. 7.

Hugues, comte de Tours. Père d'Ermengarde, femme de Lothaire I, 9, 11 n. 1, 386 ; — domaines de sa famille en Milanais, 393.

Hugues, comte. Jean VIII lui écrit, 60 n. 2.

Hugues [fils de Liutfrid I]. Abbé laïque de Montiers-Grauval, 386.

Hugues, fils de Garnier et de Teutberge. Diplôme de Hugues d'Arles en sa faveur, 207 n. 4.

Hugues le Grand. Épouse Éthilde, fille d'Edward l'Ancien, 315.

Hugues « Taliafernus », marquis. Accompagne Hugues d'Arles dans sa première expédition d'Italie, 219.

Humbert, évêque de Grenoble, 269 n. 1.

I

Idelger, vassal de Buddon. Obtient un diplôme de Louis de Provence, 168 n. 8.

Igor, chef russe. Battu par les Grecs, 272 n. 4.

Ildéarde, femme de Bérillon, 355.

Ile-Barbe, abbaye. Diplôme de Charles de Provence en sa faveur, 8 n. 2, 14 n. 5.

Ingelran, comte provençal, 14 n. 3.

Ingilfred, comte de Vérone, 165.

Innocent (Saint). Ses reliques sont données par Rodolphe I à Otton Ier, 237 n. 1.

Irency, localité de Bourgogne, 336 n.

Isaac, évêque de Grenoble. Reçoit l'église de Saint-Donat (?), 111 n. 5; — assiste au plaid de Varennes, 153 n. 2; — obtient un diplôme de Louis l'Aveugle, 200 n. 9.

Isaac, évêque de Langres. Girard s'occupe de sa consécration, 14 n. 1.

Isarn, évêque de Grenoble. Chasse les Sarrasins (?), 268-269 n. et 2.

Isère, rivière, 24.

Iseure, abbaye. Donnée par Charles le Gros à l'église de Nevers, 137.

Ita, nièce de Judith. Épouse Gui I de Spolète, 391.

Italie, pays. Appartient à Louis II, 1, 16; — Lothaire II s'y rend, 22, 35; — les Normands de Camargue s'y transportent, 24; — Adon y voyage, 25; — Richard y accompagne Lothaire, 42; — Charles le Chauve s'en empare, 67; — le gouvernement en est confié à Boson, 69, 70, 72, 74 n. 5; — situation des grands, 71-72; — Boson la quitte, 79-80; — seconde expédition de Charles le Chauve, 83-84; — Boson y accompagne Jean VIII, 90-92; — Charles le Gros y descend, 126, 127 et n. 2 et 4; — expédition d'Arnulf, 158; — situation du pays au début du xe siècle, 164-168; — Louis de Provence y fait une première expédition, 169-180; — sa seconde expédition, 181-189; — expédition de Rodolphe II, 217-218; — première expédition de Hugues d'Arles, 219; — il y est appelé et en devient roi, 219-222; — les Provençaux s'y établissent, 223-224; — ravages des Sarrasins, 247, 265 et n. 2, 266; — origine des comtes italiens, 379, 382, 383, 384.

Ivrée, ville d'Italie. Burchard de Souabe marche contre elle, 221.

Ivrée (Marquisat d'). Des comtes bourguignons s'y établissent, 168; — Louis de Provence y est reconnu. — Marquis, voy. Adalbert, Anscher.

J

Jarez, *ager* en Lyonnais, 192.

Jean VIII, pape. Revendique la *villa* de Vendœuvre, 60 et n. 3, 96 n. 2; couronne Charles le Chauve empereur, 67; — écrit à Boson, mari d'Engeltrude, 68 n. 3; — s'occupe de l'affaire de ses filles, 298, 306 n. 7 et 10; — écrit à Engilberge, 72 et n. 5; — à Hugues l'Abbé, 81 n. 1; — ses démêlés avec Adalbert et Lambert, 175; — demande à Boson des secours contre les Sarrasins, 7 et n. 7; — se plaint de sa conduite vis-à-vis des légats pontificaux, 79 et n. 3; — débarque en Provence, 86, 199 n. 4; — se rend au concile de Troyes, 87-88; — rentre en Italie avec Boson, 90-93; — ses projets à l'égard de celui ci, 91; — accusé de favoriser son élection,

100 et n. 8, 103; — l'abandonne, 117-118; — intervient en faveur d'Engilberge, 118-119, 131, — de Théoderic de Besançon, 120, — de Jérôme de Lausanne, 133 n. 2; — consacre Optand de Genève, 119; — appelle Charles le Gros, 126 et n. 8.

Jean X, pape. Favorise l'avènement de Hugues d'Arles en Italie, 221.

Jean XI, pape, 230 n. 5.

Jean XII, pape. Fils du patrice Albéric et d'Aude, 225.

Jean, évêque de Cervia. Légat pontifical au concile de Metz, 304.

Jean, évêque de Pavie. Tué par les Hongrois, 214.

Jean de Bournoin, archevêque de Vienne. Répare sa cathédrale, 139; — son épitaphe, 358, 359.

Jean « Braccacurta », prêtre. Partisan de Louis de Provence, pendu par Bérenger, 186 et n. 5, 187.

Jean de Torchefelon, seigneur dauphinois. Détruit Mantaille, 97, n. 2.

Jérôme, évêque de Lausanne. Assiste à l'assemblée de Mantaille, 99 et n. 7, 109; — difficultés de sa consécration, 119, 133 n. 2.

Jonas, évêque d'Orléans. Dédie un livre au comte Matfrid, 298 n. 5.

Joux. Voy. Saint-Oyan.

Judith, femme de Louis le Pieux, mère de Charles le Chauve, 12, 148 et n. 9, 174, 387.

Judith, fille de Charles le Chauve. Épouse Éthelwolf, 17 n. 3, 390; — enlevée par Baudoin Bras-de-Fer, 51.

Judith, fille d'Everard. Épouse Gui, comte de Camerino, 388, 389 et n. 1.

Judith. Souscrit une charte d'Adélaïde, veuve de Richard le Justicier, 208 n. 2.

Juifs, à Arles et en Provence, 199 et n. 5.

Juliers (Pays de), 298 n. 5.

Jumièges, abbaye. Appartient au comte Conrad, 393. — Abbé, voy. Landri.

Jura (Le), montagnes, 7, 49 n. 1, 53, 149 n. 9, 152, 159. — Voy. Bourgogne Cisjurane et Transjurane.

Jurensis rex, titre donné aux Rodolphiens, 287.

K

Kenneth Mac-Alpine, père de Constantin Ier, 317 n. 5.

Kirchen, localité d'Alémannie. Charles le Gros y reçoit Ermengarde et Louis, 144 et n. 1 et 2, 146-147.

L

Lahngau (Comte de). Voy. Gebehard.

Lambert, archevêque de Milan. Révolté contre Bérenger, 217; — puis contre Rodolphe II, 218, 220.

Lambert, comte de Nantes. Tue Gui, comte du Maine, 82 n. 1; — bénéficié en Italie, 384-385; — sa famille, 388.

Lambert, duc de Spolète, puis roi d'Italie et empereur. Ses démêlés avec Jean VIII, 86, 90, 92, 175; — épouse Ageltrude, 380 n. 1; — sa mort, 164.

Lambert, fils d'Adalbert de Toscane. Reste neutre entre Bérenger et Rodolphe II, 217; — révolté contre celui ci, 219; — bat et tue Burchard de Souabe, 220 n. 2 et 221; — marquis de Toscane après Gui, 220 n. 1; — la Toscane lui est enlevée, 230.

Lambert, comte à Valence, 212 n. 2.

Landoin. Donne des biens à l'église d'Avignon, 199 n. 3.

Landri, abbé de Jumièges, 45.

Langres, ville. Charles le Chauve y séjourne, 67 ; — Jean VIII et Boson y passent, 88 ; — une assemblée y est tenue, 21 n. 1 ; — Église : diplômes en sa faveur de Lothaire II, 21 n. 3, — de Charles le Gros, 373 n. 2. — Évêques, voy. Albéric, Geilon, Thibault, Isaac Gozlin.

Langres (Comté de). Soumis à l'autorité de Richard le Justicier, 343.

Languedoc (*Bas-*), pays. Dévasté par les Normands, 23.

Lanty en Lassois, *villa* donnée par Boson à l'abbaye de Montiéramey, 60.

Laon, ville. Brûlée par les Normands, 132. — Évêque, voy. Hincmar.

Lassois, pays. Le souvenir de Girard s'y conserve, 11 n. 5 ; — soumis à l'autorité de Richard le Justicier, 343.

Lausanne, ville. Église : diplôme de Rodolphe I en sa faveur, 149 n. 8. — Évêque, voy. Jérôme.

Lausanne (Diocèse de). Compris dans le duché d'Hubert, 288 n. 6 ; — cédé à Louis II, 22, 51 ; — soumis à Charles le Gros après la prise de Vienne, 133 et n. 2 ; — compris dans le duché de Conrad et dans le royaume de Rodolphe I, 149 et n. 5, 6, 8.

Leberau, abbaye en Alsace. Appartient au comte Conrad, 393.

Léger, archevêque de Vienne. Rédige un catalogue épiscopal, 345 ; — son obit, 364.

Léman (Lac), 238.

Leibulf, comte, bienfaiteur de Lérins, 251 n. 1 ; — reçoit des biens de l'archevêque d'Arles, 375.

Léoboin, chorévêque de Lyon. Assiste à l'assemblée de Mantaille, 99 ; — prend part au concile de Saint-Marcel-lès-Chalon, 136.

Léodoin, évêque de Marseille. Assiste à l'assemblée de Mantaille, 98.

Léon III, pape, 103 n. 3.

Léon, légat de Jean VIII. Retenu par Boson à Pavie, 79.

Léon le Philosophe, empereur d'Orient, 272.

Léotaud, comte de Mâcon. Assiste à un plaid de Conrad le Pacifique, 239 ; — reçoit Louis IV à Mâcon, 241 ; — souscrit une charte de Charles-Constantin, 241 n. 3.

Leotmann, prétendu évêque de Crémone, 138 n. 2.

Lérins. Voy. Saint Honorat.

Leutgarde, femme de Bérillon, 355.

Leuthard, comte, père du duc Girard, 11 et n. 1 et 4, 384.

Leuthard, comte dans la province de Reims. Ses biens en Vargau, 394.

Leuthard, comte lorrain. Envoyé auprès de Charles le Chauve, 31.

Lezé, localité de l'Anjou. Carloman y séjourne, 129 n. 3.

Libéral (Saint), archevêque d'Embrun. Chassé par les Sarrasins, 265.

Liège, ville. Évêque, voy. Hilduin.

Ligurie, pays. Comprise dans le marquisat de Toscane, 174 ; — ses côtes sont ravagées par les Sarrasins, 265 n. 2.

Limoges, ville. Comte, voy. Girard, gendre de Pépin d'Aquitaine. — Évêque, voy. Stodilée.

Limousin, pays. Les reliques de saint Marcellin y sont transférées d'Embrun, 265 et n. 1 ; — le comte Girard y possède des biens, 294.

Lituinus, p. 98 n. 18. Voy. Léodoin.

Liutbert, archevêque de Mayence.

Chargé de l'affaire des filles d'Engeltrude, 298 n. 5.

Liutfrid [I], [beau-frère de Lothaire I]. Abbé laïque de Moutiers-Granval, 306.

Liutfrid [II], [fils de Liutfrid I]. Abbé laïque de Moutiers-Granval, 386.

Liutfrid, comte de Vérone. Assiste à l'assemblée de Pavie, 71.

Liutfrid, comte de Crémone [?]. Partisan de Louis en Italie, 178 et n. 3 et 8, 203.

Liutgarde, femme de Bernard, mère de Bernard Plantevelue, 65.

Liutprand, évêque de Crémone, historien, xix-xx.

Liutward, évêque de Côme. Chancelier de Louis de Provence pour l'Italie, 170 n. 6, 172.

Liutward, évêque de Verceil. Favori de Charles le Gros, 118 n. 6, 144 ; — accompagne Engilberge en Italie, 119 ; — tué par les Hongrois, 167 n. 4.

Livia, villa de l'église de Lyon, 201 n. 6.

Lobbes, abbaye. Possédée par Hubert et pillée par lui, 48 n. 2, 50 n. 1, 52, 53 et n. 1 et 7 ; — donnée à Hugues, bâtard de Lothaire II, 121 n. 1.

Lodi, ville d'Italie. L'autorité de Louis de Provence y est reconnue, 172 n. 2.

Loire (La), fleuve, 82, 213.

Lombardie, pays. Forme le duché italien de Boson, 70-73 ; — Louis de Provence y est reconnu, 172 ; — Everard de Frioul y a des domaines, 394.

Longeic, villa donnée par Charles le Chauve à l'abbaye de Saint-Bénignet de Dijon, 80.

Lorraine, pays. Donnée à Lothaire II, 1-2 ; — Louis de Saxe y pénètre, 95 ; — Hugues, bâtard de Lothaire II, s'y révolte, 114, 121 et n. 1 ; — donnée par Arnulf à Zwentibold, 159 et n. 1 et 9.

Lorsch, ville. Louis de Provence y accompagne Arnulf, 159 n. 4.

Lothaire I, empereur. Le comte Girard est envoyé près de lui, 291 ; — établit ses partisans en Italie, 42, 384, 385. — Diplôme pour l'église de Lyon, 5, 13 ; — sa mort, 1.

Lothaire II, fils de Lothaire I, roi de Lorraine. Date de sa naissance, 10 n. 3 ; — reçoit « la Francie », 1 ; — son mécontentement, 16 et n. 3 ; — prend part à l'entrevue d'Orbe, 17-18 ; — cède à Charles de Provence les diocèses de Tarentaise et de Belley, 7, 20 et n. 1 ; — donne le duché de Transjurane à Hubert, 48, 49 et n. 1 ; — ses guerres contre celui-ci, 58 et n. 4 et 5, 53 et n. 4 ; — renvoie Theutberge, 19 ; — l'accuse d'inceste, 22 et n. 3 ; — cède les diocèses ultrajurans à Louis II, 22 et n. 4, 51 et n. 4 ; — assiste à l'assemblée de Savonnières, 20-21 ; — négocie avec Charles le Chauve et Louis le Germanique, 52 ; — donne à Theutberge divers biens, 53 n. 7, 57 n. 3 ; — ses rapports de parenté avec Engeltrude, 298 et n. 1 et 5 ; — la reçoit dans ses états, 300-301 ; — soutient sa cause, 301-302 ; — a une entrevue avec Charles le Chauve et Arsène, 305 ; — recueille une partie de l'héritage de Charles de Provence, 33-34. — Diplôme en faveur de l'église d'Arles, 199 n. 2 ; sa mort, 36 et n. 1 et 3.

Lothaire, fils de Hugues d'Arles. Associé à son père comme roi d'Italie, 165, 224-225 ; — épouse Adélaïde, fille de Rodolphe II, 238 et n. 3.

Lothaire, fils de Louis d'Outre-Mer,

roi de France. Aurait cédé le Lyonnais à Conrad le Pacifique, 236 n. 7, 237 ; — ses prétendus droits sur Vienne, 241 n. 5.

Lothaire, seigneur du royaume de Charles le Chauve, 380 n. 5.

Louis le Pieux, empereur. Donne l'Italie à Louis II, 16 et n. 2 ; — accorde deux diplômes à la requête du comte Richard, 42 ; — lui restitue le domaine de Villance, 43 ; — diplôme en faveur de Boson, 46 ; — confirme Perrecy au comte Eccard, 310 ; — envoie Girard auprès de Lothaire, 291.

Louis II, fils de Lothaire I, roi d'Italie et empereur. Reçoit l'Italie, 1, 16 n. 2 ; — son couronnement, 298 et n. 4 ; mécontent de sa part d'héritage, 16 et n. 2 ; — reçoit de Lothaire II trois diocèses ultrajurans, 51 ; — donne des bénéfices à Hubert, 52 et n. 3 ; — envoie contre lui le comte Conrad, 53 et n. 4, 149 et n. 3 ; — recueille une partie de la succession de Charles de Provence, 33-35 ; — son règne en Provence, 35 ; — cherche à obtenir l'héritage de Lothaire II, 37 et n. 6 ; — envoie des troupes contre les Sarrasins, 306 ; — fiance sa fille à l'empereur Basile, 78 ; — sa captivité à Bénévent, *ibid.* ; — sa mort, 66-67.

Louis III, fils de Louis le Bègue, roi des Francs occidentaux. Son père lui envoie les insignes royaux, 93-94 ; — son avènement, 94-95, 102 et n. 2, 106 ; — confirme la cession faite à Louis le Germanique, 114 ; — ses négociations avec les fils de celui-ci, 116 et n. 3 ; — prié d'intervenir en faveur d'Engilberge, 118 n. 5 ; — lutte contre les Normands, 121 n. 1 ; — assiège Vienne, 124-127 ; — rentre dans le nord de son royaume, 124 n. 7, 127-128 ; — sa mort, 129.

Louis IV d'Outre-Mer, roi de France. Sa souveraineté sur l'Uzège, 233 ; — sur le Lyonnais, 235 ; — son entrevue avec Otton I, 238 ; — reçu à Vienne par Charles-Constantin, 236, 239 ; — Charles-Constantin vient le trouver à Mâcon, 209, 241 ; — Rodolphe, abbé de Saint-Maurice, lui écrit, 267 n. 4 ; — sa prétendue parenté avec Charles-Constantin, 316-317 ; — diplôme qui lui est attribué, 61 n. 5.

Louis l'Aveugle, fils de Boson, roi de Provence et empereur. Époque de sa naissance, 142-143 ; — ne succède pas immédiatement à son père, 143-144 ; — fait hommage à Charles le Gros et est « adopté » par lui, 144-147 ; — son élection comme roi de Provence, 154-158 ; — se rend à l'assemblée de Worms, 159 ; — ses donations aux moines de Saint-Chef et de Tournus, 161 ; — ses prétentions à l'empire, 330-332 ; — appelé par les Italiens, 166-168 ; — entre en Italie, 169-170 ; — couronné empereur à Rome, 171 ; — son pouvoir et ses partisans, 172-179 ; — il est expulsé par Bérenger, 179-180 ; — rappelé par les Italiens, 181-182 ; — son prétendu voyage à Lucques, 182-183 ; — son séjour à Vérone, 184-185 ; — son supplice et son retour en Provence, 185-189 ; — étendue de son royaume, 190-196 ; sa situation misérable, 196-198 ; — sa famille, 207-212 ; — sa mort, 226-228 ; — titre qui lui est donné, 284 ; — son prétendu mariage avec une princesse saxonne, 314-319.

Louis le Bègue, fils de Charles le Chauve. Gouverne en l'absence de son père, 26 ; — reçoit l'abbaye de Saint-Martin de Tours, 385 ; — elle lui est

retirée, 51 ; — envoyé en Aquitaine, 63-65 ; — revient auprès de Charles le Chauve, 66 et n. 6 ; — tient une assemblée à Troyes, 88 ; — faveur de Boson auprès de lui, 89-90 ; — accorde à sa requête divers diplômes, *ibid.*, et 198 n. 3 ; — l'envoie en Italie, 90, 91 ; — sa maladie et sa mort, 93 ; — sa succession, 94-96 ; — c'est pour lui succéder que Boson est élu, 101-102, 106.

Louis le Germanique, fils de Louis le Pieux, roi des Francs orientaux. Lothaire II lui cède l'Alsace, 31 et n. 4 ; — négocie avec Charles le Chauve et Lothaire II, 52 ; — reçoit Engeltrude dans ses États, 305-306 ; — envahit la Gaule à diverses reprises, 395, 67, 114 ; — conclut le traité de Meersen, 37 ; — se fait céder les anciens États de Lothaire, 115 et n. 30 ; — confirme les biens d'Engilberge, 72 n. 5.

Louis, fils de Louis le Germanique. Appelé par les Aquitains rebelles, 395 ; — envahit la Gaule et reçoit une portion des anciens États de Lothaire II, 95, 102, 132 ; — n'assiste pas à l'entrevue de Gondreville, 114 ; — ses droits sur une partie du royaume de Boson, 115 et n. 2 et 3, 116 et n. 3 ; — Hugues de Lorraine lui fait sa soumission, 121 n. 1.

Louis « Prince des Aquitains ». Épouse une fille d'Edward l'Ancien, 315-316 ; — son identification prétendue avec Louis l'Aveugle, 316-319.

Louis, abbé de Saint-Denis. Fils de Boricon, 380 n. 5.

Loup (Servat), abbé de Ferrières. Écrit au comte Girard, 24 et n. 6, 25 et n. 4, 26 ; — son opinion sur la langue allemande, 398.

Lucennay, *villa* de l'église de Lyon, 5 n. 6.

Lucques, ville d'Italie. Capitale des marquis de Toscane, 173 et n. 2, 174 et n. 2 et 10 ; — Louis de Provence y est reconnu, 172, n. 3, 180 ; — son prétendu voyage dans cette ville, 182, 184 ; — plaid qui y est tenu, 224 n. 2.

Luun, ville d'Italie. Prise par les Normands, 24, n. 7 ; — soumise au comte Suppon, 71 et n. 17 ; — Louis de Provence y est reconnu, 172 n. 2.

Luxeuil, voy. Saint-Pierre.

Lyon, ville. Rattachée au royaume mérovingien de Bourgogne, IX ; — soumise au comte Warin, 4, — à Girard de Roussillon, 5-6 ; — Charles de Provence y est enseveli, 32 ; — Lothaire II y passe, 33 n. 3 ; — Charles le Chauve y séjourne, 39 ; — Boson et Jean VIII la traversent, 87 ; — prétendu sacre de Boson dans cette ville, 112 ; — Boson y séjourne, 110 n. 6, 113 et n. 3 ; — fait partie du royaume de Louis, 158 ; — Louis de Provence y séjourne, 162 ; — une assemblée ecclésiastique y est tenue, 192, n. 3 ; — le métropolitain assiste au concile de Saint-Marcel-lès-Chalon, 136, — à celui de Mâcon, 200, — à l'assemblée de Valence, 156. — Église : ses domaines, 198, 201 ; — diplômes en sa faveur, de Lothaire I, 5 n. 1, de Charles de Provence, 6 n. 5, 8 n. 2, 13 et n. 5, 14 n. 5, 19 n. 2, — de Lothaire II, 55 n. 2, — de Charles le Chauve, 62-63, — de Louis le Bègue, 89 et n. 10, — de Charles le Gros, 134 et 137 n. 3, — de Louis de Provence, 160 n. 3, 163 n. 2. — Archevêques, voy. Aurélien, Rémi. Chorévêque, voy. Léoboin. — Comtes, voy. Bernard, Girard, Guillaume.

Lyon, (Comté de). Sa prétendue exten-

sion sur le Mâconnais, 194-195 ; — séparé du comté de Vienne, 206.

Lyon (Diocèse de). Fait partie du royaume de Charles de Provence, 8; — compris dans les États de Boson, 110 ; — droits des fils de Louis le Germanique sur lui, 115 et n. 2 et 3.

Lyon (Duché de). Son étendue, 4-6 ; — fait partie des États de Charles de Provence, 3, 9, 19 ; — donné à Lothaire II, 34 et n. 1.

Lyon (Province ecclésiastique de). Fait partie du royaume de Boson, 109.

Lyonnais, pays. Son extension, 6, 192 et n. 4, 196 ; — fait partie de la *Burgundia*, 7 ; — Theutberge y reçoit des biens, 53 n. 7 ; — soumis à Boson, 62-63 ; — cédé à Louis le Germanique, 95 ; — soumis à Charles le Gros, 133 et n. 5 et 6, 134 ; — soumis à Louis de Provence, 192 et n. 6 et 7 ; — fait momentanément partie du royaume de France, 235 ; — revient aux rois de Bourgogne, 235-236, 239 ; — cédé par Lothaire comme dot de Mathilde (?), 236-237 ; — les Hongrois le traversent, 371 ; — l'église de Lyon y possède des biens, 198 ; — le roi Hugues y dispose de domaines, 232 ; — diplômes de Louis de Provence le concernant, 191 et n. 10 ; — actes privés, 112, 152 n. 3.

M

Macheville, lieu en Lyonnais, 6.

Mâcon, ville. Un concile y est tenu, 200 et n. 10 ; — Boson n'en a pas été comte, 96 n. 1 ; — droits de Louis III et Carloman sur elle, 116 ; — prise par les rois Francs, 122-123 ; — Louis IV et Charles-Constantin y séjournent, 209, 241 et n. 3. — Église : diplôme de Charles le Chauve en sa faveur, 27, n. 7. — Évêques, voy. Girand Guntard, Hildebod. — Comtes, voy. Bernard Plantevelue, Guillaume le Pieux, Léotaud, Raculf, Sirald, Warin.

Mâcon (Comté de). Possédé par Warin, 5 ; — ses rapports avec le comté de Lyon, 194-195.

Mâcon (Diocèse de). Fait partie du royaume de Boson, 110.

Mâconnais (le), pays. Soumis à l'autorité de Warin et peut-être d'Eccard, 339-340, — mais non à celle de Richard le Justicier, *ibid.* ; Charles le Chauve le traverse, 27, 20 n. 4 ; — il n'est pas soumis au duc Boson, 96 n. 1 ; — Boson y séjourne, 113 ; — soumis à Carloman après la prise de Vienne, 133 ; — Louis de Provence dispose de biens qui y sont situés, 160 n. 1 ; — fait partie du royaume de France 193-195 ; — Saint Mayeul y séjourne, 370.

Madelgaud, vicomte d'Oscheret, 342.

Maestricht (église de). Diplôme de Charles Martel en sa faveur, 46 n. 4.

Magnus, abbé de Saint-Victor de Marseille, 191 n. 5.

Maguelonne (*Pagus* de). En dehors du royaume de Provence, 98 n. 15, 196 n. 4.

Maine (le), pays. Un Richard y est *missus*, 45. — Comtes, voy. Gui, Roricon.

Mainfroi, comte italien, 186 n. 1.

Mainfroi, comtes de Turin de ce nom, 298 n. 5 (300).

Mallen, évêque de Grenoble, 269 n. 1.

Manassès, archevêque d'Arles. Sa famille, 45 n. 3, 207 et n. 4 ; — di-

plôme de Louis de Provence en sa faveur, 191 n. 4; — fait une donation aux chanoines de Marseille, 260; — son rôle en Italie, 223.

Manassès, comte de Dijon. Sa famille, 343; — ses fils assistent à l'entrevue entre Raoul et Hugues d'Arles, 213 n. 4; — crève les yeux à Thibaut, évêque de Langres, 335; — reçoit des terres dans l'Atuyer, 337.

Manassès II, comte, 343.

Manno, Prévôt de Saint-Oyan de Joux, 154 n. 2; — assiste à l'assemblée de Mantaille, 99 et n. 6.

Mantaille, localité du Viennois. Charles de Provence y séjourne, 15; — Lothaire II y passe, 33 n. 3, 35; — Boson y est élu roi, 97-109; — texte des actes de l'assemblée, 320-323.

Mante, localité près de Vienne, 97 n. 2.

Mantoue, ville d'Italie. L'évêché est donné à Manassès d'Arles, 223.

Marcellin (Saint). Transfert de ses reliques en Limousin, 265 et n. 1.

Marius (Saint). Transfert de ses reliques, 264.

Marleus, localité de la Haute-Savoie, 111 n. 4.

Marnay, *villa* en Morvois. Donnée à Saint-Denis, 310.

Marozie, sénatrice de Rome. Ses relations avec Hugues d'Arles, 230 et n. 5.

Marseille, ville. Pillée par des corsaires grecs, 248; — L'évêque obtient un diplôme de Carloman, 134; — diplômes de Louis de Provence la concernant, 191 et n. 5; — invasions des Sarrasins dans le pays, 260 et n. 4. — Évêques, voy. Drogon, Honorat, Léodoin, Pons.

Marseille (Comté de), 191 n. 5, 202 n. 2.

Matésine (plateau de La), 270.

Matfrid I, comte d'Orléans. Père ou aïeul d'Engeltrude, 298 n. 1 et 5; — bénéficié en Italie, 384, 393; — sa famille, 386.

Matfrid II, comte dans les pays rhénans, 298 n. 5.

Matfrid III, comte, 298 n. 5, 306.

Matfrid, comte. Reçoit l'abbaye de Saint-Vaast, 298 n. 5.

Mathilde, fille de Louis d'Outre-Mer. Épouse Conrad le Pacifique, en lui apportant le Lyonnais (?), 236 n. 3, 237; — son obit, 305.

Matutiana, ville d'Italie, plus tard San-Remo, 247.

Maures (monts des), 255 et n. 4.

Maurice (saint). Ses reliques à Vienne, 359-368.

Maurienne (église de). Diplôme faux de Boson en sa faveur, 111 n. 2, 138 et n. 2; — ses prétentions sur Suse, *ibid.*; — évêques, voy. Abbon, Adalbert, Asmond.

Maurienne (Diocèse de). Fait partie du royaume de Charles de Provence, 8; — donné à Louis II, 34; — fait partie du royaume de Boson, 111; — puis de celui de Louis l'Aveugle, 192.

Maurin, comte palatin, père de Suppon, 71.

Maurus mons, forteresse des Sarrasins du *Fraxinetum*, 254 et n. 8, 255.

Mayence, ville. Une assemblée y est tenue, 156 n. 2; — Louis le Germanique y a une entrevue avec Lothaire II, 31 n. 4.

Mayence (Diocèse de). Engeltrude y possède des biens, 306 n. 9.

Mayeul (Saint), abbé de Cluny. Date de sa naissance, 246; — sa fuite et son séjour en Mâconnais, *ibid.*, 261, 370; — sa captivité, 258.

Meaux, ville. Une assemblée de grands y est tenue, 94. — Évêque, voy. Hildegaire.
Meersen (Traité de), 36.
Meldois, pays. Prétendue invasion de Boson dans ce pays, 122 n. 1.
Menillé, domaine donné à Saint-Serge d'Angers, 296.
Mettlach, monastère. Donné à Gui de Spolète, 394.
Metz, ville. Lothaire II y séjourne, 17 n. 3; — diverses assemblées y sont tenues, 21 n. 1, 304, 150 n. 5; — Charles le Chauve y séjourne, 108; — il y est couronné roi de Lorraine, 101 n. 2, 102 n. 3, 103 n. 3, 104 n. 8. — Évêque, voy. Advence.
Milamus, voy. Notre-Dame.
Milan, ville d'Italie. Un concile y excommunie Engeltrude, 302 et n. 3; — Boson, mari d'Engeltrude, y tient un plaid, 70 n. 2, 306; — soumise au marquis d'Ivrée, 68 n. 5; — le comte Amédée y tient un plaid, 177 n. 6; — l'archevêché est donné à Hilduin de Liège, 223; — à un bâtard de Hugues d'Arles, 224. — Archevêques, voy. Ansbert, Lambert, Hilduin, Tadon; — comtes, voy. Aléric, Sigefroi.
Milan (Pays de). La famille de Hugues de Tours y a des biens, 393.
Milon, comte. Père de Gerbaud (?), 342.
Modène, ville d'Italie. Louis de Provence y est reconnu, 172 n. 3; — le comte Suppon y tient un plaid, 178 n. 4.
Molay, *villa* donnée par Charles le Chauve à Boson, 61 et n. 3 et 5.
« *Monasteriolum* », localité sur la Saône. Charles le Chauve y séjourne, 83 et n. 2.
« *Monasteriolum* », localité donnée à l'église d'Apt par Louis de Provence, 250.
Monètier-Allemant, prieuré donné à l'abbaye de Montmajour, 270.
Mont-Arnaud, voy. *Pompeiacus*.
Montcarraz, château, 97 n. 2.
Mont d'Or (*Ager* du), en Lyonnais, 192.
Montiéramey, abbaye. Boson obtient un précepte de Charles le Chauve pour elle, 60 et n. 9; — bulle de Jean VIII en sa faveur, 88 n. 5; — Charte de Boson en sa faveur, 59, 96, 130 n. 6; — placée en *Burgundia*, 287 n. 9.
Montiérender, abbaye. Reçoit des terres d'un comte Boson, 58-59 et n. 3; — les moines fugitifs s'établissent à Saint-Chef, 161 et n. 3 et 6.
Montier-la-Celle, abbaye. Boson obtient un diplôme de Charles le Chauve en sa faveur, 59, 80.
Montmajour, abbaye d'Arles. Diplôme de Conrad le Pacifique en sa faveur, 270.
Montpensier, localité d'Auvergne. Prétendue victoire d'Eudes sur les Normands, 162 n. 5.
Monza, localité d'Italie, 178 n. 3.
Morges, localité de Suisse, 238.
Morvois, pays. Eccard y a des domaines, 393.
Moselois, pays. Comte, voy. Adalard.
Moure (La), localité du *Fraxinetum*, 253.
Moussy-le-Neuf, localité du Meldois. Occupée par Boson (?), 122 n. 1.
Moutiers-Granval, abbaye. Ses abbés laïques, 386.
Mouvans, chef protestant. Prille Vienne, 360.
« *Mutiano* », localité en Bugey, 20 n. 1.

N

Nalgod, biographe de saint Mayeul, 245.

Nantes, comte, voy. Lambert.
Naples, évêque, voy. Athanase.
Narbonne (province ecclésiastique de), 98 n. 15, 110.
Nebi, duc en Alémannie, 383.
Neidigen, localité d'Alémannie. Charles le Gros y meurt, 148
Nérondes, localité du Berry. Carloman y séjourne, 128, 129 n. 2.
Neuchatel (Canton de). Compris dans le royaume de Bourgogne, 151.
Nevers (Église de). Diplôme de Charles le Gros en sa faveur, 137.
Nice, ville. Son évêque n'assiste pas à l'assemblée de Mantaille, 110.
Nicétas, patrice grec, 78.
Nicolas Ier, pape. Louis le Germanique et Lothaire lui écrivent, 26 n. 2, 31; — Adon lui écrit, 36 n. 3; — son rôle pour la primatie d'Arles, 87 n. 2; — les frères de Theutberge agissent auprès de lui, 297; — ses lettres relatives à l'affaire d'Engeltrude, 300 n. 1 et 6, 301 n. 5, 302 et n. 2, 304, 306; — il l'excommunie, 305.
Nimègue, ville. Lothaire II y séjourne, 17 n. 3; — Charles le Chauve y séjourne, 56.
Nîmes, ville. Dévastée par les Normands, 24 et n. 1; — saccagée par les Hongrois, 216.
Nîmes (*Pagus* de), 98 n. 15.
Nivernais, pays. L'abbaye de Saint-Martin d'Autun y a des biens, 337 n. 2; — rattaché à l'Aquitaine en 817, 339 n. 2.
Nomenoé, *missus* en Bretagne, 70 n. 2.
Nonantula, abbaye. Diplôme de Louis de Provence en sa faveur, 176; — charte de Litfredus en sa faveur, 178 n. 3; — donnée à Gotfrid, bâtard de Hugues d'Arles, 224.
Nonia, femme d'Engilbert, 353.
Normands, peuple. Leurs invasions en Gaule, 19, 26, 81, 82 et n. 3, 84 et n. 1, 114, 115, 121 et n. 1, 132, 144, 162 n. 5; — leur établissement dans le Rhône, 24-25, 230; — Louis III marche contre eux, 127-128; — assiègent Paris, 397; — envoyés en Bourgogne par Charles le Gros, 136 et n. 2; — ne paraissent pas avoir pénétré en Viennois, 262 et n. 1; — battus en Bourgogne, 334 et n. 6; — leurs invasions en Bourgogne, 337 et n. 6; — battus devant Chartres par Richard le Justicier, 337.
Northumbrie pays. Roi, voy. Sithric.
Noton, archevêque d'Arles. Donne des biens au comte Leibulf, 375.
Notre-Dame, église en Diois, 191 n. 8.
Notre-Dame de Gourdaigne. Abbaye donnée à l'église d'Arles, 199 n. 2.
NotreDame de Milamas, localité du *Fraxinetum*, 253.
Novalaise, abbaye. Jugement du comte Boson en sa faveur, 47; — sa destruction par les Sarrasins, 262-263; — date de cet événement, 262 n. 3.
Novare, ville d'Italie. Soumise au duc de Toscane, 174; — Louis de Provence y est reconnu, 172 n. 3; — Burchard de Souabe la traverse, 221. — Église: diplôme de Bérenger en sa faveur, 166 n. 4.

O

Obituaire de l'église cathédrale de Vienne, 357-359, 363-366.
Octavion, voy. Eltaveon
Odacre, père de Baudoin Bras de-Fer, 64 n. 7.

Odalric, archevêque d'Aix. Chassé par les Sarrasins, se réfugie à Reims, 259 n. 5, 260; — n'était pas évêque de Dax, 259 n. 5.

Odelric, comte palatin. Révolté contre Bérenger, 217.

Odilard, évêque de Maurienne. Massacré par les Sarrasins, 264 n. 7.

Odilon, abbé de Cluny. Biographe de saint-Mayeul, 245.

Odilon, évêque de Cambrai. Sa consécration, 150 n. 2.

Odilon, comte. Fait une donation à l'abbaye de Saint-Chaffre, 112 n. 3.

Odilon, fidèle de Charles le Chauve. Boson obtient un précepte en sa faveur, 80-81.

Oeren, abbaye. Appartient à la famille des Matfrid, 386.

Ogier, évêque de siège indéterminé. Mentionné dans une lettre de Jean VIII, 68 n. 3.

Olonna, ville d'Italie. Louis de Provence y séjourne, 170; — séjour de Bérenger, 182 et n. 2.

Ombrie, région de l'Italie. Azzo y reçoit des bénéfices, 223.

Optand, évêque de Genève. Consacré par Jean VIII, 119; — emprisonné par Otran, *ibid.*, n. 2.

Orange, ville. Louis de Provence y séjourne, 162. — Église; reçoit un diplôme de Charles de Provence, 4 n. 2, 6 n. 8, 13 n. 2; — diplômes des rois de Provence en sa faveur, 200. — Évêque, voy. Germard. — Comte, voy. Aldric.

Orange (Diocèse d'), fait partie du royaume de Provence, 8.

Orange (*Pagus* d'). Le roi Hugues y dispose de domaines, 232.

Orbe, localité de Suisse. Une entrevue entre les fils de Lothaire I y a lieu, 17-19; — les moines de Saint-Germain d'Auxerre y passent, 52 n. 2; — Conrad bat Hubert dans son voisinage, 53; — Charles le Chauve y passe, 83 n. 1.

Orléans, ville. Comte, voy. Matfrid. — Évêque, voy. Jonas.

Orta, évêque, voy. Arsène.

Oruchardus, prétendu évêque de Chalon-sur-Saône, 98 n. 14.

Orville, localité du Pas-de-Calais. Louis le Bègue y séjourne, 84 et n. 4.

Oscheret, pays. Soumis à Richard le Justicier, 343. — Comtes, voy. Anscher, Gui.

Ostrevant, pays. Éverard de Frioul y a des domaines, 394.

Othier, vassal du comte Sigefroi. Reçoit un diplôme de Lambert, 177 n. 2.

Otran, archevêque de Vienne. Assiste à l'assemblée de Mantaille, 98; — son rôle lors de l'élection de Boson, 87 n. 2, 100-101. — Jean VIII la blâme, 117; — intervient dans l'affaire d'Optand de Genève, 119 et n. 2; — diplôme de Boson en sa faveur, 100 n. 6, 128; — mentionné dans un acte privé, 135 n. 2; — chronologie de son épiscopat, 348.

Otton Ier, roi de Germanie et empereur. Reçoit de Rodolphe II les reliques de saint Innocent, 237 n. 1; — garde près de lui le jeune Conrad, 238; — a une entrevue avec Louis d'Outre-Mer, *ibid.*; — ramène Conrad dans ses États, 238-239; — reste son allié, 239 et n. 3; — Demande aux Sarrasins l'évacuation du Frainet, 257 n. 2; — fait une donation à l'église de Coire, 267 et n. 1; — épouse Edgithe, 315 et n. 6.

Otton III, roi de Germanie et empereur. Reçoit des secours de Conrad le Pacifique, 239 n. 3.

P

Paradis, lieu dit de Marseille, 191 n. 5.
Paris, ville. Le roi Charles s'y réfugie, 30 n. 4; — assiégée par les Normands, 136 n. 2, 397; — placée en *Burgundia*, 287, n. 9. — Église: diplômes en sa faveur du comte Étienne, 11 n. 4, — de Charles le Chauve, 55 n. 2. — Évêque, voy. Goslin.
Paris (comté de). Enlevé à Girard, 12.
Parisis, pagus. Le comte Leuthard y meurt, 11.
Parme, ville d'Italie. Soumise au duc de Toscane, 174; — Louis de Provence y est reconnu, 172 n. 3. — Église: diplôme de Rodolphe II en sa faveur, 218 n. 3. — Évêque, voy. Aicard.
Parme (Comté de). Suppon y reçoit des biens, 71 n. 14.
Pavie, ville d'Italie. Un concile y est tenu, 35 n. 5; — les seigneurs italiens s'y réunissent, 74 n. 5; — Charles le Chauve y tient une assemblée: 69-73, 110 n. 1; — Jean VIII y convoque une assemblée, 90; — Boson l'y accompagne, 93; — Louis de Provence y est couronné roi d'Italie, 169-170 et n. 2, 176, 177; — son autorité y est reconnue, 172 n. 2; — Bérenger y rentre, 180; — plaids qui y sont tenus, 220 n. 3 et 5; — Hugues d'Arles y est couronné roi d'Italie, 221, 222; — détruite par les Hongrois, 214 et n. 7; — séjours de Charles le Chauve, 67; — de Boson, 79 et n. 3; — de Charles le Gros, 127 n. 2; — de Louis de Provence, 180 et n. 4, 181 n. 5, 182-184; — de Rodolphe II, 215 n. 5, 217 n. 9; — de Hugues d'Arles, 229. — Évêque, voy. Jean. — Comte, voy. Samson.
Pedone, localité du Piémont. Sa destruction par les Sarrasins, 262 n. 3, 265, 266 n. 1.
Peiresc, érudit français. Sa description du reliquaire de saint Maurice, 360-361, 366, 368.
Pépin, roi d'Aquitaine. Beau-père hypothétique de Girard, 291-293, 396 n. 7; — donne Perrecy au comte Eccard, 310.
Pépin le Bref, roi des Francs. Établit des Francs en Aquitaine, 382.
Perrecy, domaine du comte Eccard, 310.
Perrot, villa en Sénonais. Donnée au comte Conrad, 333 n. 4.
Perthois, pays de la Champagne. L'abbaye de Montiérender y reçoit des biens, 58; — un comte Girard y a des domaines, 295-296.
Philipon (M.), historien du royaume de Bourgogne, XII.
Pierre, évêque d'Arezzo. Diplômes en sa faveur de Louis de Provence, 170 n. 1, 176, 180. — de Bérenger, 180.
Pierre, évêque de Fossombrone, légat de Jean VIII, retenu par Boson à Pavie, 79.
Pierre, évêque de Reggio. Diplôme de Louis de Provence en sa faveur, 170.
Pierre de Villars, archevêque de Vienne. Restaure le reliquaire de saint Maurice, 361.
Pierrefitte, localité de l'Allier(?). Carloman y séjourne, 129 n. 1 et 2.
« *Pinus* », domaine donné à Saint-Victor de Marseille, 191 n. 5.
Pipet, voy. *Eumedium*.
Pipinensis comitatus. Conservé par Lothaire II, 22 n. 4, 51 n. 2.
Pise, ville d'Italie. Pillée par les Normands, 24; — soumise au duc de

Toscane, 174; — Hugues d'Arles y débarque, 221 et 222, n. 2.
Pistoia, ville d'Italie. Louis de Provence y est reconnu, 172 n. 3.
Pitres (Concile de), 99 n. 7.
Plaisance, ville d'Italie. Lothaire II y meurt, 36; — Louis de Provence y séjourne, 170; — il y est reconnu, 172 n. 3, 180, 181 n. 5; — l'évêché est donné à Boson, bâtard de Hugues d'Arles, 224. — Église: diplôme de Rodolphe II en sa faveur, 218 n. 7. — Comte, voy. Sigefroi. — Abbaye, voy. Saint-Sixte.
Plaisance (Comté de). Amalgis y reçoit des biens, 177 n. 2.
Poitiers, voy. Saint-Hilaire.
Poligny, terre donnée à Hugues le Noir, 337, 342 n. 5.
Pompeiacus, colline de Vienne (Mont-Arnaud), 125-126.
Pons, évêque de Marseille. Charte de lui pour l'abbaye de Saint-Victor, 258 n. 6.
Ponsin, villa. Donnée au vicomte Bérillon, 205.
Pontarlier, ville. Les moines de Saint-Germain d'Auxerre y passent, 52 n. 2.
Ponthion, localité de la Champagne. Charles le Chauve y séjourne, 27, 31, 67; — une assemblée y est tenue, 73 n. 2, 79, 98 n. 10-12, 348.
Pontoise, ville. L'abbaye de Saint-Denis y a des biens, 374.
Porcaire (Saint), abbé de Lérins. Tué par les païens, 251 n. 2.
Porto. Évêque, voy. Radoald.
Portois (Le), pays. L'église de Lyon y a des biens, 21 n. 4, 198.
Pothières, abbaye. Fondée par le duc Girard, 11 n. 7, 14 n. 4; — Charles le Chauve veut s'en emparer (?), 27.
Pouilly-sur-Loire, ville. Charles le Chauve y séjourne, 294 et n. 1; — Louis IV y séjourne, 241 n. 2.
Protadius, patrice en Provence, 288 n. 3.
Provence, pays. Sa situation à l'époque mérovingienne, IX-I; — son étendue, 3-4, 284-285; — donné à Charles de Provence, 1-3; — donné à Louis II, 34-35; — confié à Boson par Charles le Chauve, 68-69, 74 n. 5, 76 n. 1; — soumis à Carloman après la prise de Vienne, 134; — soumis à Charles le Gros après la mort de Boson, 144-145, 146-147; — situation du pays après la mort de Charles le Gros, 152, 196 n. 4.
Provence (Royaume de). Emploi de cette expression au moyen âge, 283-284; — son étendue au temps de Charles le Jeune, 2-9, — au temps de Boson, 109-10, — de Louis l'Aveugle, 191-196.
Prudence, évêque de Troyes. Rédacteur d'une partie des *Annales Bertiniani*, XV.
Prüm, abbaye. L'empereur Lothaire y meurt, 1; — Adon y est moine, 25; — Hugues de Lorraine y est enfermé, 121 n. 1; — le comte Richard lui lègue des biens, 390. — Abbés, voy. Ansbald, Réginon.
Puy (Le), ville. Évêques, voy. Adalard, Hector.

Q

Quarguento, localité du Piémont. Le corps de saint Dalmace y est transféré, 265.
Quierzy, villa royale. Un plaid y est tenu, 44; — Charles le Chauve y séjourne, 26, 80, 82, 333 n. 4; — une assemblée y est tenue, 81, 84 et n. 1; — capitulaire de 877, 56, 84, 85.
Quincy, villa de l'abbaye de Gorze, 46 n. 4.

Quiriacus, colline de Vienne (Sainte-Blandine), 125.

R

Raculfe, comte de Mâcon, 194 n. 3.
Radoald, évêque de Porto. Légat pontifical au concile de Metz, 305.
Radulphus, prétendu chancelier de Boson, 113 n. 3
Raimbaud, moine de Cluny. Remanie la *Vita Maioli* de Syrus, 245 et n. 6.
Raimodis, femme de Geilin I, 212 n. 2.
Raimond, prêtre. Diplôme de Louis de Provence en sa faveur, 162 n. 4, 198 n. 3.
Raimond-Pons, marquis de Gothie. Bat les Hongrois, 216.
Rainard, vicomte d'Auxerre. Assiste au plaid de Varennes, 153 ; — frère de Manassès, 342 et n. 2, 343.
Rainfroi, archevêque de Vienne. Son élection, 191 n. 12, 192 n. 1, 205 ; — archichancelier de Louis de Provence, 197 n. 3, 198 n. 1 ; — il en obtient un diplôme, 205 n. 12 ; — chronologie de son pontificat, 349-350.
Rainfroi, évêque de Verceil. Tué par les Hongrois, 214.
Rampon, fidèle de Richard le Justicier. Crève les yeux à Thibaut, évêque de Langres, 335.
Raoul, roi de France. Fils de Richard le Justicier, 216 n. 3, 337 ; — établit les moines de Saint-Chef sur la Saône, 161 n. 6 ; — a une entrevue avec Hugues d'Arles en Autunois, 213-214 ; — en a une autre avec lui en Bourgogne, 225-226, 227 n. 5 ; — vient à Vienne recevoir le serment de Charles Constantin, 229 et n. 3 ; — Vienne lui est livrée, 231 ; — sa suzeraineté sur le Viennois, 234 n. 4, — sur le Lyonnais, 235 ; — marche contre les Hongrois, 371.
Raoul, père de Richer, 209.
Ratbert, évêque de Valence. Sa prétendue parenté avec Boson, 45 n. 3 ; — assiste à l'assemblée de Savonnières, 21 ; — assiste à l'assemblée de Mantaille, 98.
Ratburne, évêque d'Aoste. Souscrit au concile de Pavie, 110 n. 1.
Ratburne I, vicomte de Vienne. Sa parenté avec Engilbert, 353-354.
Ratburne II, mari de Wille, père de Bérillon, 354-355.
Ratfrid, neveu de Hugues d'Arles. Reçoit l'abbaye de Farfa, 223.
Ratfrid, évêque d'Avignon. Assiste à l'assemblée de Mantaille, 98.
Rathier, évêque de Vérone. Sa prétendue lettre à Louis l'Aveugle, 320 n. 1.
Ratier, comte. Partisan de Louis de Provence en Italie, 178.
Ratisbonne, ville. Le margrave Ernest y est condamné, 31 n. 4, 394 ; — Arnulf y a une entrevue avec Rodolphe I, 151.
Ravenne, ville d'Italie. Charte datée d'après les années d'empire de Louis de Provence, 181 n. 1 ; — Othon I y tient un plaid, 239 n. 3.
Recimund, évêque d'Elvire. Ami de Liutprand, 254.
Reggio, ville d'Italie. Louis de Provence y est reconnu, 172 n. 3 ; — diplôme de Bérenger pour l'église de cette ville, 180. — Évêque, voy. Pierre.
Reggio (Comté de). Richard l'Ostiaire y reçoit des biens, 42 n. 8.
Réginon, chroniqueur, xvi-xix.
Reims, ville. Charles le Chauve y séjourne, 39 ; — menacée par les Normands, 132 ; — Charles le Simple et Richard le Justicier y séjournent,

336 ; — l'archevêque Odalric d'Aix s'y réfugie, 259 n. 5, — Église : ses biens en Provence, 13 n. 6, 26 n. 2, 28. — Archevêques, voy. Foulques, Hervé, Hincmar, Hugues Séulf.

Reims (Diocèse de). Boson y a un domaine, 60.

Reims (Pays de). Les Hongrois le traversent, 371.

Remégaire, évêque de Valence. Jugement en sa faveur, 191 n. 12, 261 n. 4 ; — son intronisation, 261 et n. 2.

Rémi (Saint). Son patrimoine en Provence, 14 n. 5, 28, 201, 206 n. 8, 214 ; — translation de ses reliques, 216 n. 3, 336 et n. 8.

Rémi, archevêque de Lyon. Diplômes de Charles le Jeune en sa faveur, 8 n. 2, 13 n. 5 ; — sa situation en Provence, 14 et n. 5, 15 ; — assiste au concile de Savonnières, 20 ; — reçoit des biens au comté de Belley, 20 n. 1 ; — assiste au concile de Tusey, 21 n. 5, — à celui d'Attigny, 37 n. 5 ; — intervient dans l'élection d'Adon, 25 et n. 4, — ses relations avec Lothaire II, 36 ; — sa mort, 98 n. 2.

Renier au Long Col, *missus* en Lorraine, 70 n. 2 ; — les Hongrois envahissent ses terres, 371.

Réoculf, évêque. Envoyé par Arnulf à l'assemblée de Valence, 156.

Reuss, rivière, 237 n. 1.

Rheingau, comté d'Alémannie. Appartient à Conrad l'Ancien, 387.

Rhétie, pays. Conrad y est comte, 53, 149 et n. 3.

Rhin, fleuve. Lothaire séjourne sur ses bords, 33 n. 3.

Rhône, fleuve. Extension du royaume de Provence sur sa rive droite, 6, 9, 196 ; — les Normands s'y établissent, 23 et n. 4, 24 et n. 1 ; — Boson, puis les rois Francs, le traversent, 113 n. 1, 123 ; — sert de défense à Vienne, 125 et n. 3, 126 et n. 4 ; — les Hongrois le franchissent, 215 et n. 3 ; — les Sarrasins le remontent, 248.

Richard, évêque d'Apt. Assiste à l'assemblée de Mantaille, 98.

Richard, comte, *provisor villarum*, 44.

Richard, frère de Bivin, comte et ostiaire. Son rôle sous Louis le Pieux, 42-43 ; — ses bénéfices en Italie, *ibid.* et 384.

Richard, fils de Charles-Constantin, 242.

Richard, fils de Garnier et de Teutberge, 207 n. 4.

Richard, fils de Théoderic, 311.

Richard le Justicier, fils de Bivin, comte d'Autun, duc en Bourgogne. Prétendu fils de Théoderic, 312 ; — accompagne Charles le Chauve en Italie, 67 ; — assiste à l'assemblée de Pavie, 70 ; — remplace Boson en Italie, 81 et n. 1 ; — plaid tenu par lui, 82 n. 1 ; — ses débuts, 130 et n. 3 et 6 ; — commande l'armée devant Vienne, 130 ; — s'empare de la ville, 131 et n. 2 ; — emmène Ermengarde en Autunois, *ibid.* et 143 ; — est son allié, 153 ; — régent de Provence(?), 157-160 ; — ses rapports avec le royaume de Provence, 195-196, 212 ; — son comté de Sens, 332 ; — son comté d'Autun, 332-333 ; — accompagne Eudes à Verberie, 334 ; — bat les Normands, 334 ; — partisan de Charles le Simple, 334-335 ; — s'empare de Sens, 335-336 ; — obtient un diplôme d'Eudes, 336 ; — obtient divers diplômes de Charles le Simple, 336-337 ; — secourt Chartres, 337 ; — ses enfants, 338 ; — titres portés

par lui, 338 et n. 7; — développement et étendue de son autorité, 339-344; — sa mort, 264 n. 1.

Richarde, femme de Charles le Gros, 118 n. 6, 146.

Richilde (?), nom hypothétique de la femme de Bivin, 46 n. 1.

Richilde, concubine, puis femme de Charles le Chauve. Fille de Bivin, 45; — devient la concubine de Charles le Chauve, 54, 55 et n. 2; — l'épouse, 56; — fait disgracier le comte Engelran, 64; — accouche d'un fils, 80; — soutient les seigneurs révoltés contre Louis le Bègue, 85; — fait une donation à l'abbaye de Gorze, 43 n. 3.

« *Richonorus* », domaine de Saint-Germain d'Auxerre, 61 n. 3.

Riez, ville. Évêque. Voy. Edold.

Riez (*Pagus* de). Le roi Hugues y dispose de domaines, 232.

Rihelt, dame du Viennois, 229 n. 7.

Rimon, abbé de Farfa. Chassé par Hugues d'Arles, 223.

Rixinde, abbesse de Santa-Maria Theodata. Diplôme de Louis de Provence en sa faveur, 226 n. 2.

Roanne (*Pagus* de), 192, 195 n. 1.

Robert, archevêque d'Aix. Assiste à l'assemblée de Mantaille, 98.

Robert, archevêque de Tours. Tué dans les Alpes, 206 et n. 3.

Robert le Fort, duc de France. Ses alleux, 378 n. 2; — son origine saxonne, 384 et n. 2; — abbé de Saint-Martin de Tours, 385; — ses honneurs donnés à Hugues l'Abbé, 385; — sa famille abandonne Charles le Chauve, 395.

Robert, frère du roi Eudes. Séjourne avec lui à Verberie, 334; — accompagne Richard le Justicier devant Chartres, 337; — sollicite un diplôme de Charles le Simple, 337 n. 3.

Robertiens, famille, 397.

Rodolphe, frère de Judith. Abbé de Saint Riquier et de Jumièges, 387.

Rodolphe, abbé de Saint-Maurice. Écrit à Louis IV, 267 n. 4.

Rodolphe Ier, comte, puis roi de Bourgogne. Ses origines, 148-149; — ses relations avec Engilberge et Charles le Chauve, 58 et n. 3; — laisse passer Charles le Chauve en Italie, 67; — sa souscription à un acte faux de ce prince, 83 n. 1; — son influence sur les évêques d'Aoste et de Sion(?), 109-110; — son avènement, 149 et n. 9; — sa tentative sur la Lorraine, 150-151; — étendue de son royaume, 151-152; — guerre entre Arnulf et lui, *ibid.*; — une partie de ses États lui est enlevée, 153-154; — donne un diplôme aux moines de Gigny, 154 n. 2; — seconde guerre entre lui et Arnulf, 158-159; — son royaume est donné à Louis de Provence, 159.

Rodolphe II, roi de Bourgogne. Est battu à Winterthür, 237 n. 1; — épouse Berthe, *ibid.*; — reçoit le pays entre l'Aar et la Reuss, *ibid.*; — appelé par les Italiens, 217; — vainqueur à Fiorenzuola, 217; — ses partisans en Italie, 218; — révolte contre lui, 219-220; — forcé de rentrer en Bourgogne, 221; — s'unit à Hugues d'Arles contre les Hongrois, 215; — appelé de nouveau en Italie; — traité avec Hugues d'Arles et reçoit la Provence, 230-232; — donne à Othon I les reliques de saint Innocent, 237 n. 1; — sa mort, 237.

Rodolphe III, roi de Bourgogne-Provence, 197 n. 3, 234.

Rodolphe, fils de Louis de Provence. Souscrit un acte d'Adélaïde, veuve de Richard le Justicier, 208 et n. 2; — ne succède pas à son père, 227.

Rodolphe, comte en Rhétie, 149 n. 3, 387.
Rodolphe, comte. Jean VIII lui écrit, 60 n. 2.
Rodolphe, comte d'Auriate. Partisan de Louis de Provence en Italie, 178 et n. 4.
Rodolphe, fils d'Unroch, 178 n. 4.
Rodrigue, roi en Espagne. Tué par les Sarrasins, 247.
Roisonne, rivière, 270.
Roland, archevêque d'Arles. Reçoit l'abbaye de Saint-Césaire, 35; — — assiste au concile de Pavie, 35 n. 5; — négocie avec Nicolas I, 87 n. 2; — reçoit le monastère de Cruas, 111 n. 3, 199 n. 2; — tué par les Sarrasins, 248-249.
Rollon, chef des Normands, 337.
Romain Lécapène, empereur d'Orient. Son alliance avec Hugues d'Arles, 255-256, 272-273.
Romanmoutier, monastère. Donné à Eudes de Cluny, 208.
Romans, localité du Lyonnais, 235.
Romans. Voy. Saint-Barnard de Romans.
Rome, ville d'Italie. Les moines de Saint-Germain d'Auxerre en rapportent des reliques, 52; — Charles le Chauve y est couronné empereur, 67; — il la quitte, 69; — Charles le Gros y est couronné, 124 n. 7; — Jérôme, évêque de Lausanne, s'y rend, 133 n. 2; — voyage de Bernoin, 155 et 161; — Louis de Provence y est couronné empereur, 170, 171 et n. 1 et 2, 172; — une assemblée y est tenue, 171 et n. 2, 178 n. 5, 7, 8; — Hugues d'Arles en est chassé, 230.
Romule (Saint), évêque de Gênes, 247.
Roricon, comte du Maine. Épouse Rotrude, fille de Charlemagne, 380 n. 5, 391; — sa famille, 386, 388; — — ses enfants, 397.
Rostaing, archevêque d'Arles. Reçoit de Jean VIII le vicariat apostolique, 87 et n. 2; — assiste à l'assemblée de Mantaille, 98 et 99 n. 7; — précepte de Boson en sa faveur, 100 n. 6, 111 n. 3; — assiste à l'assemblée de Varennes, 153 et n. 2; — obtient des diplômes de Louis de Provence, 162 n. 4; 191 n. 4, 349; — donne une charte en faveur de Saint-Césaire des Aliscamps, 251.
Rostaing, évêque d'Uzès, 349.
Rostaing, prétendu « chorévêque » de Vienne, 349.
« Rostannus », abbé de Saint-Chaffre, 112 n. 3.
Rotfrid, comte, 37 n. 6.
Rothonod, localité en Bugey, 20 n. 1.
Rotilde, sœur de Lambert, femme d'Adalbert, 175.
Rotlinde, femme d'Adalbert, marquis de Toscane, 69 n. 1, 93 n. 3.
Rotlinde, femme du comte Adalelme, 203 n. 5.
Rotlinde, fille naturelle de Hugues d'Arles. Épouse le comte Élisiard, 224 et n. 5.
Rotrude, fille de Charlemagne. Épouse Roricon, comte du Maine, 380 n. 5, 391.
Roubaud, comte. Partisan de Louis de Provence en Italie, 178.
Roubaud, fils de Boson. Vainqueur des Sarrasins, 273.
Rouen, ville. Archevêques, voy. Wenilon, Wilbert.
Rougemont. Voy. Thibaut.
« *Roussillon* ». Voy. Girard.
Roussillon, pays. Ravagé par les Normands, 23.
Rueil, localité du Parisis. Charles le Simple et Richard le Justicier y séjournent, 337.

Rully, domaine du chapitre d'Autun, 343 n. 8.
Russes, peuple. Attaquent Constantinople, 272 n. 4.

S

Sabbatinus, évêque de Gênes, 247.
Saint-André, abbaye en Camargue. Donnée à Drogon, évêque de Marseille, 107 n. 4.
Saint-André-le-Bas, monastère à Vienne. Restitué par Boson à l'église de Vienne, 128; — Louis l'Aveugle en est recteur, 197 et n. 3; — charte du comte Hugues en sa faveur, 352 n. 8.
Saint-André-le-Haut, monastère à Vienne. Détruit par les Sarrasins(?), 261 n. 3.
Saint-André-hors-les-Murs, monastère à Turin. Les moines de la Novalaise s'y établissent, 263.
Saint-Aubin, église en Viennois. Restituée à l'église de Vienne, 225.
Saint-Barnard de Romans, abbaye. Saccagée par les Normands, 24 n. 4; — chartes en sa faveur de Hugues d'Arles, 228, — de l'archevêque Alexandre, 261 n. 2, — de Rostaing, 349.
Saint-Bénigne de Dijon, abbaye. Boson obtient un précepte pour elle, — 56 n. 5, 80; — chartes en sa faveur, 342 n. 6, 343 n. 7.
Saint-Benoît de Cessieu, abbaye. Diplôme de Charles de Provence en sa faveur, 14 n. 5, 19 n. 1.
Saint-Benoît sur Loire, abbaye. Reçoit d'Eccard le domaine de Perrecy, 310, 378 n. 2.
Saint-Bernard (Le Grand), montagne, Passes conduisant en Italie, 22, 152, 158; — Charles le Chauve le traverse, 67; — les défilés sont occupés par les Sarrasins, 268.
Saint-Bertin, abbaye. Ses relations avec la famille d'Unroch, 166, 385, 387, 388.
Saint-Boniface, monastère à Fulda. Hugues de Lorraine y est enfermé, 121 n. 1.
Saint-Calais, abbaye, 295.
Saint-Caprais, monastère fondé par Adalbert I de Toscane, 165 n. 7, 173 n. 6 et 9, 174 n. 11.
Saint-Césaire, abbaye à Arles. Donnée à l'archevêque Roland, 35; — ses domaines sont dévastés par les Sarrasins, 251.
Saint-Chaffre-le-Monastier, abbaye du diocèse de Die. Charte en sa faveur, 112 n. 3.
Saint-Chef, abbaye en Viennois. Diplôme de Louis l'Aveugle en sa faveur, 160 n. 3 et 7, 161 et n. 6, 200 n. 8; — fief des archevêques de Vienne, 97 n. 2.
Saint-Claude, abbaye. Agilmar en est abbé, 346.
Saint-Denis, abbaye. Charles le Chauve y séjourne, 37 et 66; — a des biens dans le Talou, 44; — la reine Ermentrude y meurt, 55; — des lampes y brûlent pour Boson et le comte Gui, 62 et n. 2, 82 n. 1; — Louis III y meurt, 129; — perd la Valteline, 298 n. 5; — reçoit la *villa* de Marnay, 310; — Abbé, voy. Hilduin.
Saint-Donat, église. Donnée par Boson et Louis l'Aveugle à l'église de Grenoble, 111 n. 7; — prétendu séjour des évêques de cette ville, 269 n. 1.
Saint-Évre, abbaye à Toul. Diplôme de Charles le Gros en sa faveur, 374.
Saint-Florentin, localité de Bourgogne. Richard le Justicier y bat les Normands, 334.

Saint-Gall, abbaye. Hugues de Lorraine y est enfermé, 121 n. 1 ; — les Sarrasins y arrivent, 257, 266 ; — l'abbé leur résiste, 257 n. 3, 266. — Abbé, voy. Conrad l'Ancien.

Saint-Genis, chapelle en Viennois. Donnée à Ermenthée par Conrad le Pacifique, 240.

Saint-Germain d'Auxerre, abbaye. Diplôme de Charles le Chauve en sa faveur, 27 n. 2 ; — ses moines passent à Saint-Maurice, 52 et n. 2 ; — Boson obtient un précepte pour elle, 56 n. 5 ; — il lui donne la *villa* de Molay, 61 et n. 3, 4, 5 ; — diplôme de Charles le Simple en sa faveur, 336 ; — Richard le Justicier en est abbé laïque, 341 ; — ses relations avec la famille des Welfs, 386 ; — a des droits sur le domaine comtal, 375. — Abbés, voy. Boson, Hugues l'Abbé.

Saint-Gervais de Fos, abbaye. Donnée comme refuge aux chanoines de Marseille, 260.

Saint-Géry, abbaye au diocèse de Cambrai. Boson obtient en sa faveur une bulle de Jean VIII, 88 et n. 5.

Saint-Hilaire, abbaye à Poitiers. Souvent entre les mains des comtes, 386. — Abbé, voy. Ecfrid.

Saint-Honorat de Lérins, monastère. Sa destruction par les Sarrasins, 251 n. 2.

Saint-Hospice (Cap). Identifié avec le *Fraxinetum*, 252 n. 5.

Saint-Jean, église en Diois, 191 n. 9.

Saint-Jean des Doms, église à Pavie. Diplôme de Rodolphe II en sa faveur, 215 n. 5.

Saint-Jean d'Esparnon, monastère, Dévasté par les Sarrasins, 259.

Saint-Jean d'Octavion, voy. Eltavéon.

Saint-Julien de Brioude, abbaye. Charte de Guillaume le Pieux en sa faveur, 212 n. 3.

Saint-Just, voy. *Crappo*.

Saint-Laurent-des-Arbres, possession de l'église d'Avignon, 199 n. 3.

Saint-Lucien, abbaye à Beauvais. L'anniversaire du comte Gui y est célébré, 82 n. 1.

Saint-Marcel-lès-Chalon, monastère. Un concile y est tenu, 136.

Saint-Martin, abbaye à Autun. Boson obtient un précepte en sa faveur, 56 n. 5, 62 et n. 1, 83 ; — saccagée dans la guerre contre Bernard, 93 n. 6 ; — diplôme de Charles le Simple en sa faveur, 336-337 n. 2.

Saint-Martin, abbaye au diocèse de Mâcon. Donnée par Boson à l'abbaye de Charlieu, 110 n. 8, 122, n. 2.

Saint-Martin, abbaye à Tours. Donnée par Charles le Chauve à Hubert, 49 n. 2, 51 et n. 4, 52 n. 1, 53 n. 7 ; — des prières y sont dites pour Boson et pour Gui, 62, 83 ; — précepte de Charles le Chauve en sa faveur, 83 et n. 2 ; — ses abbés sous Charles le Chauve, 385 ; — Raoul y séjourne, 229 n. 3.

Saint-Maur de Glanfeuil, abbaye. Appartient à la famille de Roricon, 386.

Saint-Maurice, église cathédrale de Vienne. Boson y est enseveli, 139-140 ; — Ermengarde y est ensevelie, 163 et n. 2.

Saint-Maurice d'Agaune, abbaye. Hubert en est maître, 48-49, 51 ; — donnée par Charles le Chauve à Boson, 57-58 ; — Charles le Chauve y passe, 83 et n. 1 ; — Arnulf y passe, 158 ; — Rodolphe Ier y est couronné, 149-150 ; — Rodolphe II y est enseveli, 237. — Brûlée par les Sarrasins, 267.

Saint-Maurice et Saint-Ferréol, monastère à Vienne, 63.
Saint-Maximin, abbaye à Trèves. Appartient à Adalard, oncle d'Ermentrude, 389.
Saint-Oyan de Joux, abbaye. Prévôt, voy. Manno.
Saint-Paul-Trois-Châteaux, ville. Voy. Orange.
Saint-Philibert, voy. Tournus.
Saint-Pierre au Mont-Blandin, abbaye à Gand. Appartient à Engelran, 35 n. 7.
Saint-Pierre de Luxeuil, monastère. Envahi par Hubert, 49 n. 1.
Saint-Pierre, monastère et église à Lyon. Charles de Provence y est enseveli, 32 et n. 2. — Diplôme de Lothaire II en sa faveur, 33 n. 3, 34 n. 3.
Saint-Pierre, monastère à Vienne. Agilmar y est enseveli, 25 ; — chartes en sa faveur de Lothaire II, 35 n. 7, — de Hugues d'Arles, 224 n. 6, 258 n. 5, 261 n. 3.
Saint-Pierre, église à Vérone. Louis de Provence s'y établit, 185 et n. 3.
Saint-Quentin, abbaye. Adalard, oncle d'Ermentrude, en est abbé laïque, 389.
Saint-Quentin, église en Viennois, 206 n. 1.
Saint-Révérien, celle donnée à l'église de Nevers par Charles le Gros, 137.
Saint-Riquier, abbaye. Appartient au comte Conrad, 393. — Abbés, voy. Rodolphe.
Saint-Romain des Iles, celle en Mâconnais. Donnée à Saint-Philibert par Charles le Chauve, 66 et n. 2 et 3.
Saint-Sauveur, monastère à Brescia. L'impératrice Engilberge y vit, 74 n. 4, 77 n. 2.
Saint-Sauveur, église à Vienne. Un synode y est tenu, 350.
Saint-Sébastien de Funderneto, monastère, 174 n. 7.
Saint-Serge, abbaye à Angers. Diplôme de Charles le Chauve en sa faveur, 296.
Saint-Sixte, monastère à Plaisance. Ermengarde y séjourne, 163 n. 2 ; Engilberge s'y retire, 167. — Diplôme de Louis de Provence en sa faveur, 171.
Saint-Sulpice, monastère à Bourges, 294 n. 2.
Saint-Symphorien, abbaye à Autun, Diplôme de Raoul en sa faveur, 213 n. 2 ; — Richard le Justicier en est abbé laïque, 341 et n. 2. — Adalard la possède, 389.
Saint-Teudier, voy. Saint-Chef.
Saint-Thiers, église en Diois. Donnée à l'église de Valence, 191 n. 8.
Saint-Tropez, localité du *Fraxinetum*, 253.
Saint-Vaast, abbaye à Arras. Donnée à un comte Matfrid, 298 n. 5. — Appartient au comte Adalard, 389.
Saint-Valérien, monastère. Donné par Charles le Chauve aux moines de Saint-Philibert, 66 n. 2.
Saint-Victor, abbaye à Marseille. Diplômes en sa faveur de Carloman, 134, 375, — de Charles le Gros, 373 n. 2, — de Louis de Provence, 191 n. 5, 200 n. 8, — de l'évêque Pons, 258 n. 6 ; — détruit par les Sarrasins, 260 et n. 5.
Saint-Zacharie, église. Dévastée par les Sarrasins, 259.
Saint-Zénon, église à Vérone. Diplôme de Bérenger en sa faveur, 186 n. 5, 188 n. 5.
Sainte-Blandine, voy. *Quiriacus*.
Sainte-Colombe, abbaye à Sens. Diplôme d'Eudes en sa faveur, 334 ; — fortifiée par l'abbé Betton, 337 n. 6 ; — Richard le Justicier en est abbé

laïque, 341. — Ses relations avec les Welfs, 386-387.

Sainte-Julie, monastère à Brescia. Pillé par les troupes germaniques, 72.

Salard, chef hongrois. Saccage Pavie, 214.

Salerne (Prince de). Voy. Adémar.

Salomon, évêque de Constance, 164 n. 1.

Salomon, roi de Bretagne, 64 et n. 7, 186 n. 1.

« *Saltus* », localité du *pagus* de Sisteron. Une assemblée y est tenue, 8 n. 10.

Samson, comte de Pavie, 165.

San-Remo, ville d'Italie, 247.

Santa-Croce in Chianti, monastère. Diplôme de Lambert en sa faveur, 175 n. 9.

Santa-Maria ad Organum, église à Vérone. Diplôme de Bérenger en sa faveur, 188.

Santa-Maria Theodata, monastère à Pavie. Diplôme de Louis de Provence en sa faveur, 176.

Saon, *villa* de l'église de Valence, 191 n. 8.

Saône, rivière. Les moines de Saint-Chef s'établissent sur ses bords, 161 n. 6. — Extension du royaume de Louis l'Aveugle sur sa rive gauche, 192.

Sarrasins, peuple. Confondus avec les Normands, 23 n. 5 ; — battus près de Bénévent, 305 ; — leurs luttes contre Jean VIII, 79, 86, 118 ; — remontent le Rhône, 248 ; — s'établissent en Camargue, *ibid.* ; — s'emparent de l'archevêque Roland, 248 ; — s'établissent au *Fraxinetum*, 249-250, 254-255 ; — dévastent les pays d'Apt et d'Arles, 250-251 ; — étendue de leurs ravages, 258-259 ; — dévastent le comté de Fréjus, 259, — le pays d'Arles et de Marseille, 259-260, — le Viennois et le Valentinois, 261-262 ; — brûlent La Novalaise, 263 ; — leur établissement des Alpes, 264, 266-268 ; — leurs incursions des Alpes en Italie, 265-266 ; — ils pénètrent en Alémannie, 266, — à Saint-Gall et à Saint-Maurice, 266-267 ; — leur séjour en Graisivaudan, 268 ; — caractère de leurs invasions, 269-270 ; — fureur inspirée par eux, 271 ; — expéditions contre eux 271-273 ; — leur expulsion du Fraînet, 273 ; — prétendue confusion entre leurs invasions et celles des Hongrois, 369-373.

« *Savenna* », localité du Diois, 112 n. 3.

Savigneu, domaine de l'abbaye de Cluny, 232 n. 2.

Savigny, abbaye en Lyonnais. Actes privés la concernant, 192. — Brûlée par les Hongrois, 371 et n. 3.

Savoie, pays. Une partie est comprise dans le royaume de Boson, 111.

Savoie (Maison de). Rattachée faussement à Charles-Constantin, 242.

Savonnières, localité de Lorraine. Une entrevue y a eu lieu entre Charles le Chauve, Charles de Provence et Lothaire II, 20-22 ; — une assemblée y est tenue, 52 ; — elle s'occupe d'Engeltrude, 300-302 ; — Agilmar y assiste, 347.

Saxons, peuple. Leurs transferts en Gaule, 383.

Second (Saint), translation de ses reliques à Turin, 262 n. 3.

Sédécias, médecin de Charles le Chauve, 84.

Seine, fleuve. Girard en coupe les ponts, 12 ; — Normands qui y sont établis, 19, 82, 144.

Semur, montagne donnée par Boson à l'église d'Autun, 110 n. 7.
Senez, ville. Son évêque n'assiste pas à l'assemblée de Mantaille, 110.
Senlis, ville. Charles le Chauve y séjourne, 36 ; — Carloman y est interné, 39. — Évêques, voy. Erpuin, Hadebert.
Sénonais, pays de la Bourgogne. Rattaché à l'Aquitaine en 835, 339 n. 2 ; — soumis à Richard le Justicier, 196, 343.
Sens, ville. Attaquée par les Normands, 136 n. 2 ; — prise par Richard le Justicier, 335-336 ; — son autorité s'y exerce, 341. — Archevêques, voy. Ansegise, Gautier, Wénilon. — Comte, voy. Hugues.
Sens (Comté de), peut être possédé par Richard le Justicier, 333.
Sens (*Pagus* de), le comte Conrad y reçoit des biens, 130 n. 3.
Septimanie, voy. Gothie.
Sergius III, pape. Actes datés d'après les années d'empire de Louis de Provence, 181 n. 1 ; — bulle pour l'église de Lyon, 198 n. 3 ; — père de Jean XI, 230 n. 5.
Series episcoporum Viennensium, 346.
Sermorens, pays. Une assemblée y est tenue, 3 n. 8, 8 n. 7 et 10, 14 ; — donné à Lothaire II, 35 ; — revient à Charles le Chauve, 36 ; — droits des fils de Louis le Germanique sur lui, 115 et n. 2-3. — L'église de Lyon y a des biens, 198.
Servais, ville. Séjour de Charles le Chauve, 63 et n. 5.
Servat-Loup, voy. Loup.
Séulf, archevêque de Reims. Recouvre le patrimoine de Saint-Rémi en Lyonnais, 214.
Seyssieu, voy. Cessieu.
Siebod, comte, 202 n. 2.
Sienne, ville d'Italie. Charles le Gros y tient un plaid, 175 n. 5.
Sigebert, homme du Viennois, 63.
Sigefroi, diacre, 242 n. 2.
Sigefroi, comte. Partisan de Louis de Provence, 173, 176 ; — sa situation en Italie, 176-177 ; — revient au parti de Bérenger, 180.
Sillans, domaine de Saint-Victor de Marseille, 134 et n. 2.
Sion (Diocèse de), compris dans la Bourgogne transjurane, 7, 288 ; — cédé en 859 à Louis II, 22 et 51 ; — l'évêque n'assiste pas à l'assemblée de Mantaille, 109 ; — compris dans le duché de Conrad, 149.
Sirald, comte de Mâcon (?), 96 n. 1, 121 n. 2.
Sisteron (*Pagus* de). Fait partie du royaume de Provence, 8.
Situric, roi de Northumbrie. Gendre d'Edward l'Ancien, 315.
Slaves, peuple, 16, 36.
Sobon, archevêque de Vienne. Fils de Bérillon, 352 et n. 4 ; — prétendu coadjuteur d'Alexandre, 350 ; — assiste à un plaid de Conrad le Pacifique, 239 ; — acte de lui, 261 n. 3. — Son obit, 363.
Soissons, ville. Évêque, voy. Abbon.
Solore, *ager* en Lyonnais, 192.
Somme, fleuve, 128.
Souabe, voy. Burchard.
Soyans, *villa* de l'église de Valence, 191 n. 8.
Spolète, ville, comtes, voy. Gui, Suppon.
Spolète (Maison de), 380, 38 7388, 391.
Stavelot, abbaye. Appartient à Adalard, oncle d'Ermentrude, 389.
Sterchifr, fidèle de Louis l'Aveugle. En obtient un diplôme, 198 n. 2.
Srodilée, évêque de Limoges. Échange des biens avec Girard de Bourges, 294.

« *Stramiacus* », voy. Tramoyes.
Suchard, comte. Chargé d'une enquête, 21.
Sucy, *villa* de l'église de Paris, 11 n. 4.
Suppon, fils de Maurin, comte palatin. Archiministre, 70 n. 1 ; — sa situation en Italie, 71. — Son origine franque, 396.
Suppon, comte. Tient un plaid à Modène, 178 n. 4.
Suse (Diocèse de), appartient à Louis II. Son union à l'évêché de Maurienne, 138 n. 2.
Suspolium, colline de Vienne (La Bâtie), 126.
Syrus, moine de Cluny. Biographe de saint Mayeul, 245-246.
Suisse, pays. En partie comprise dans le royaume de Bourgogne, 151.

T

Tadon, archevêque de Milan. Excommunie Engeltrude, 302.
Talloires, monastère. Donné par Boson à l'abbaye de Tournus, 111 n. 4, 113.
Talou, pays. L'abbaye de Saint-Denis y a des biens, 44.
Tancrade, voy. Basin.
Tarentaise (Diocèse de), compris dans la Bourgogne transjurane, 7 à 288. Donné par Lothaire II à Charles de Provence, 7, 20 ; — appartient à Louis II, 34, 42 ; — fait partie du royaume de Boson, 109, 111 ; — de celui de Louis de Provence, 192 n. 3.
Tarnant (*Ager* de), en Lyonnais, 192.
Tassilon, duc de Bavière, 382.
« *Tauriacum* », « *Tausiacum* », voy. Toisieu.
Teigny, *villa* de l'église d'Autun, 128, 130, 333 n. 5, 374.
Terrebasse (A. de), historien de Boson, xii.
Teutbert, comte d'Avignon et d'Apt. Fidèle de Boson, 160 n. 4 ; — assiste à l'assemblée de Varennes, 153 ; — obtient un diplôme de Louis pour l'église d'Apt, 160 et n. 6 ; — sa situation en Provence, 203-204.
Teutran, archevêque de Tarentaise. Assiste à l'assemblée de Savonnières, 21 ; — ne vient pas au-devant de Jean VIII, 86 n. 2 ; — assiste à l'assemblée de Mantaille, 98 ; — prend des mesures au sujet de la lutte entre Adalbert de Maurienne et Bernier de Grenoble, 120 n. 2.
Théoderic, archevêque de Besançon. Assiste à l'assemblée de Mantaille, 98, 99 n. 7, 109 ; — les biens de son église sont envahis par Hubon, 120, 133 ; — chancelier de Rodolphe I, 151, 158.
Théoderic, comte d'Autun, chambrier de Charles le Chauve. Reçoit le comté d'Autun, 89 et n. 6 ; — le cède à Boson, 62, 92 n. 1, 94 et n. 1 ; — prend part à l'expédition contre Bernard de Gothie, 93 et n. 6 ; — son rôle après la mort de Louis le Bègue, 94, 95, 96, 103 ; — intervient dans un diplôme de Carloman, 130 ; — frère d'Eccard (?), 310, 311, 378 n. 2 ; — prétendu père de Richard le Justicier, 312-313.
Théoderic, fils de Théoderic, 311.
Theorenstein, localité. Charles le Chauve y séjourne, 346.
Theutberge, fille de Boson. Épouse Lothaire II, 48 ; — répudiée par lui, 19 ; — accusée d'inceste avec Hubert, 22 et n. 3 ; — réfugiée auprès de Charles le Chauve, 53-54 ; — reçoit des biens de Lothaire II, 53 n. 7 ; — ses domaines en Genevois, 111 n. 4 ; — sa parenté avec Boson, 46 et n. 2, et 5, 47 n. 7, 54 et n. 2 ; — rapports entre son affaire

et celle d'Engeltrude, 301 et 33 ; — sa parenté hypothétique avec Eccard, 313-314.

Theutberge, fille de Thibaut. Femme de Garnier, 45 n. 3, 207 n. 4 ; — épouse ensuite Engilbert, 353.

Theutberge, femme de Charles-Constantin, 242 et n. 3.

Theutgaud, archevêque de Trèves. Soutient Engeltrude, 301, 302, 304.

Thiadulfus, évêque de Coire. Peut-être identique avec Réoculf, 156 n. 5.

Thibaut, évêque de Langres. Foulques lui écrit, 334 ; — a les yeux crevés par Manassès de Dijon, 335.

Thibaut, fils d'Hubert, mari de Berthe. Se révolte avec Hugues de Lorraine 53;— défait par les troupes franques, 120 et n. 4 ; — se réfugie dans les États de Boson, 204-205 ; — épouse Berthe, 391 ; — père de Hugues d'Arles, de Boson et de Theutberge, 45 n. 3, 204, 207 n. 4, 207 n. 5.

Thibaut, marquis de Spolète et de Camerino, 223 : — sa parenté hypothétique avec Engilbert, 353.

Thibaut, fils d'Engilbert, 353.

Thibaut de Rougemont, archevêque de Vienne au xve siècle, 97 n. 2.

Thion, notaire de Louis l'Aveugle, 198, n. 1.

Thionville, localité de Lorraine. Une assemblée y est tenue, 156, n. 2.

Tiburce (Saint). Ses reliques sont rapportées à St Germain d'Auxerre, 52.

Toisieu, localité de l'Isère. Boson y donne un diplôme, 128 et n. 8.

« *Tollianum* », voy. Tullins.

Tongres, ville. Diplôme de Louis le Pieux en faveur de son évêque, 42.

Tonnerrois, pays. Soumis à l'autorité de Richard le Justicier, 343.

Torchefelon (de). Voy. Gui et Jean.

Torri del Benaco, ville d'Italie. Bérenger y séjourne, 188 et n. 1.

Tortone (Comté de). Le comte Élisiard y reçoit des biens, 234, n. 5.

Tortose, ville d'Espagne, 251 n. 2.

Toscane (Marquisat de), son étendue, 174 ; — Louis de Provence y est reconnu, 172 et n. 3 ; — donné à Boson, fils de Thibaut, 223 ; — passe à Hubert, bâtard de Hugues d'Arles, 224 et n. 2.

Toul, ville. Rodolphe I y est couronné roi de Lorraine, 149 n. 9, 150. — Évêque, voy. Arnaud.

Toulon, ville. Rattachée au royaume mérovingien de Bourgogne. 1. — Évêque, voy. Eustorge

Toulouse (Maison de), sa souveraineté sur le Vivarais et l'Uzège, 233.

Tour d'Auvergne (Famille de la), 355 n. 8.

Tournai (Comté de), compris dans le *missaticum* d'Engelran, 64 n. 7.

Tournaisis, pays. Éverard de Frioul y a des domaines, 394.

Tournon, possession de l'église de Lyon, 6, 201 n. 6.

Tournus, abbaye. Charles le Chauve y établit les moines de Saint-Philibert, 66 et n. 2 ; — Boson obtient un précepte pour elle, 56 n. 5, 66, n. 2 ; — reçoit Ulchizy, 90, et n. 1, 93 n. 5 ; — diplôme de Boson en sa faveur, 109 n. 2, 111 n. 1, 4, 5, 113 ; — Charles le Gros lui donne Donzère, 135 n. 4, 145 et n. 3, 161 n. 9 ; — Louis de Provence le lui confirme, 161 et n. 9, 191 n. 7, 193 n. 1, 200 n. 8 ; — fait partie du royaume d'Eudes, 193 n. 1. — Diplôme de Charles le Simple en sa faveur, 337 n. 3.

Tours, Ville. Archevêque, voy. Robert. — Comte, voy. Hugues.

Toxandrie, pays. Éverard de Frioul y a des domaines, 394.

Tramayes (Tramaiue), localité de Saône-et-Loire, 192 n. 4.
Tramoyes, séjour royal en Lyonnais, 15, 19 n. 2, 192 n. 4.
Transjurane, voy. Bourgogne transjurane.
Trébie (Bataille de la), 82 n. 1.
« *Trenorchium castrum* », donné par Charles le Chauve aux moines de Saint-Philibert, 66 n. 2.
Trente, ville d'Italie. L'évêché est donné à Manassès d'Arles, 223. — Comte, voy. Liutfrid.
Trèves, ville. L'archevêque assiste à un synode à Metz, 50 n. 5. — Archevêque, voy. Theutgaud.
Tribur, ville. Un concile y est tenu, 157 n. 10.
Troyes, ville. Boson et Jean VIII y séjournent, 86 n. 5 ; — une assemblée y est tenue, 83 n. 1. 88, 91, 98 n. 4, 114 n. 1 ; — Boson et Louis le Bègue la traversent, 93 et n. 5 ; — Louis III et Carloman y séjournent, 121 ; — Charles le Simple et Richard le Justicier y séjournent, 336. — Évêque, voy. Ansegise. — Comte, voy. Eudes
« *Tulles* », voy. Torri.
Tullius, villa. Restituée à l'église de Vienne, 13 n. 5.
Tullins (Comté de), 6, 35 n. 2.
Turin, ville d'Italie. Boson y tient un plaid, 47 ; — centre du pouvoir de Suppon, 71 ; — soumise au marquis d'Ivrée, 168 n. 5 ; — les moines de la Novalaise s'y réfugient, 262 n. 3, 263. — Église : ses démêlés avec l'église de Maurienne, 138 n. 2. — Évêque, voy. Amolon, Guillaume.
Tusey, localité de Lorraine. Une assemblée y est tenue, 21 n. 5, 24, n. 5 ; — Boson s'y rend auprès de Charles le Chauve, 303-304 ; — Adon y assiste, 347.

U

Ubold, notaire de Louis de Provence, 193 n. 7, 198 n. 1, 225 n. 3.
Ucpold, comte provençal, 14 n. 3.
Ulchisy, localité de Bourgogne. Donnée à l'abbaye de Tournus, 90 et n. 1, 93 n. 5.
Ulrich (Saint), évêque d'Augsbourg. Visite Saint-Maurice, 267 ; — sa vie, *ibid.* n. 4.
Ultraia (Saint), archevêque de Vienne. Son origine judaïque, 199 n. 5.
Ultrajurane, voy. Transjurane.
Unroch, père d'Éverard, 388.
Unroch, fils d'Éverard. Marquis de Frioul, 166, 379 n. 1.
Unroch, commande les troupes de Louis II, 306.
Unroch, père de Rodolphe, 178 n. 4.
Urbain (Saint), ses reliques sont apportées à Saint-Germain d'Auxerre, 52.
Urso, gendre de Théoderic, 311.
Uzège, pays. Fait partie du royaume de Charles de Provence, 9 ; — donné à Lothaire II, 35 ; — revient à Charles le Chauve, 36 ; — compris dans les États de Boson, 110 ; — dans ceux de Louis l'Aveugle, 196 ; — revient au royaume de France, 233.
Uzès, ville, suit le sort de Lyon et de Vienne, 7 ; — Charles de Provence y séjourne, 15. — Église : diplômes des rois de Provence en sa faveur, 162 n. 3, 200, 204 n. 1 ; cf. 191 et n. 6. — Évêque, voy. Walafrid.
Uzès (Diocèse d'), fait partie du royaume de Charles de Provence, 8 ; — droits des fils de Louis le Germanique sur lui, 115 et n. 2 et 3.

V

Vaison, ville de Provence. Lothaire II y séjourne, 33 n. 3 ; — résidence du comte de Vaison et Avignon, 202 n. 1. — Évêque, voy. Hélie.

Vaison (Comté de), ses rapports avec le comté d'Avignon, 162 n. 4, 202, 375-376.

Vaison (*Pagus* de), le roi Hugues y dispose de domaines, 232.

Valais, pays. Compris dans le duché d'Hubert, 288 n. 6 ; — Charles le Chauve le traverse, 67 ;— ses prétendus rapports avec Boson, 76 n. 1 ; — compris dans le royaume de Bourgogne, 151.

Valbodon, monast. dans les Alpes, 264.

Valence, ville. Se rattache à la Provence, 6 n. 5 ; — un concile y est tenu, 200, n. 10 ; — les Normands pénètrent dans son voisinage, 24 ; — l'évêque assiste au concile de Saint-Marcel-lès-Chalon, 136 ; — l'évêque écrit à Rodolphe II, 152, n. 2 ; — Louis de Provence y est élu roi, 156-158 ; — Hugues d'Arles y passe, 228. — Eglise : diplôme des rois de Provence en sa faveur, 111 n. 8, 191 et n. 2, 200-201. — Évêque, voy. Ratbert.

Valence (Comté de), l'église de Viviers y reçoit un domaine, 83.

Valence (Diocèse de), fait partie du royaume de Boson, 111 ; — diplômes de Louis l'Aveugle le concernant, 191 et n. 2.

Valentinois, pays. Partie du Lyonnais qui y est rattachée, 6, 192 ; — incursions des Sarrasins dans le pays, 261-262.

Vallespir, région du Roussillon, 23.

Valloire, vallée près de Vienne, 97 n. 2.

Valpaissant, lieu en Bourgogne, 27 n. 2.

Valteline, pays. Donné au comte Matfrid, 298 n. 5, 393.

Vandales, peuple. Leurs ravages à Lérins, 251 n. 2.

Varais, pays. Hugues, fils de Richard, y reçoit une terre, 337.

Varennes, localité de la Bourgogne. Ermengarde y tient un plaid, 82 n. 1, 153-154 ; — date de cette assemblée, 154 n. 2.

Vaubeton, localité de Bourgogne. Une bataille y est livrée, 29, 30 et n. 1.

Vaud (Comté de). Wodalgise, vassal de Rodolphe, y reçoit des biens, 133 n. 3.

Vaud (Canton de). Compris dans le royaume de Bourgogne, 157.

Vaugneray (*Ager* de), en Lyonnais, 192.

Vascons, peuple. Révoltés contre Leuthard, 11.

Vence, ville. Son évêque n'assiste pas à l'assemblée de Mantaille, 110.

Vendoeuvre, *villa* du Saint-Siège. Usurpée par Arembert, vassal de Boson, 60 et n. 3, 96 n. 2 ; — possédée par le comte Gui, 82 n. 1.

Verberie, localité. Un plaid y est tenu, 295 ; — Eudes et Richard le Justicier y séjournent, 334 ; — Charles le Simple et Richard y séjournent, 336.

Verceil, ville d'Italie. Charles le Chauve y passe, 83 n. 1 ; — Louis de Provence y séjourne, 168 et n. 8 ; — il y est reconnu, 172, n. 2. — Évêque, voy. Liutward.

Verdun, ville. L'évêque assiste au synode de Metz, 150 n. 5. — Évêque, voy. Hatton.

Verdunois, pays. Richilde y a des biens, 43 n. 3.

Verel, localité de la Haute Savoie. Donnée à l'abbaye de Tournus, 111 n. 4.

Vermandois, pays. Les Hongrois le traversent, 371.

Vérone, ville d'Italie. Reste soumise à Bérenger, 173 et n. 2, 3 ; — Louis de Provence y entre, 182 ; — il y séjourne, 184-185 ; — Bérenger y rentre, 185-186 ; — Louis y est pris et aveuglé, 178 n. 4, 181 n. 5, 186-188 ; — Bérenger s'y maintient contre Rodolphe II, 218 et n. 2 ; — l'évêché est donné à Hilduin, 223 ; — il passe à Manassès d'Arles, 223. — Évêque, voy. Adalard. — Comtes, voy. Anselme, Ingilfred, Walfrid.

Verzé, localité de Saône-et-Loire. Charles le Chauve y séjourne, 27, n. 3.

Vexin, pays. L'abbaye de Saint-Denis y a des biens, 374.

Vézelay, abbaye. Fondée par le duc Girard, 11 n. 1 et 5 ; — Charles le Chauve cherche à s'en emparer, 27 ; — diplôme de Charles le Chauve en sa faveur, 294 ; — placée en *Burgundia*, 287 n. 9.

Vicence, ville d'Italie. Reste soumise à Bérenger, 173 et n. 2. — Évêque, voy. Vital.

Victor II, pape. Bulle pour l'église d'Embrun, 264 n. 7.

Videlgrimus, gastald, 174 n. 8.

Vienne, ville. Rattachée au royaume mérovingien de Bourgogne, IX ; — comprise dans la Provence, 3 n. 5 ; — soumise au comte Warin, 4 ; — fait partie du duché de Lyon, 5, 6 ; — prise par Charles le Chauve, 29, 39 et n. 6 ; — Boson s'y retire, 113 n. 1, 123-124 ; — topographie de la ville, 125-126 ; — assiégée par les rois Francs, 125-127 ; — levée du siège, 128 ; — Boson y rentre, *ibid.* ; — assiégée une seconde fois par Carloman, 129 et n. 3 et 4 ; — prise et saccagée par Richard le Justicier, 131 et n. 2, 3, 4 ; — chartes privées datées du règne de Boson, 135 et n. 1 ; — il y rentre peut-être, 137, 140 ; — il y est enseveli, 139 et n. 4 et 5 ; — des monnaies y sont frappées à son nom, 138 et n. 2, 139 et n. 2 et 3 ; — Louis de Provence y séjourne, 162, 169 et n. 1, 180 et n. 10, 181 n. 5, 190, 191, 192, 197 et n. 2 ; — des synodes y sont tenus, 158 n. 2, 201 ; — l'archevêque assiste au concile de Mâcon, 200, — au concile de Saint-Marcel-lès-Chalon, 136, — à l'assemblée de Valence, 156 ; — il écrit à Rodolphe I, 158 n. 2 ; — il est archichancelier de Louis de Provence, 196 et n. 6 ; — Hugues d'Arles y séjourne, 228 ; — Raoul s'y rend, 229 ; — la ville est livrée à Raoul, 231 ; — reste au pouvoir de Charles-Constantin, 234, 239-241 ; — Louis IV y vient, 236-239. — Église : diplômes de Charles de Provence en sa faveur, 13 et n. 5, 14 n. 5, 191 n. 1 ; — revendique le Sermorens, 35 n. 2 ; — diplôme de Boson en sa faveur, 128 ; — ses possessions, 198 et n. 4, 201 ; — diplômes de Louis de Provence en sa faveur, 225, 374 ; — son nécrologe, 357-359. — Archevêques, voy. Adon, Agilmar, Alexandre, Barnard, Bernoin, Jean de Bournoin, Léger, Otran, Pierre de Villars, Rainfroi, Sobon ultraia. — Comtes, voy. Boson, Girard.

Vienne (Comté de), ne comprend pas tout le *pagus*, 6 ; — l'église de Lyon y a des biens, 13 ; — le comte Girard en est titulaire, 5 ; — il le conserve sous Lothaire II, 36 ; — donné à Boson, 40, 62-63 ; — soumis au marquis de Provence, 206 ; — donné à Charles-Constantin, 225 ; — cédé au fils d'Herbert de Vermandois, 226-227.

Vienne (Diocèse de), fait partie du royaume de Charles de Provence, 8 ; — de celui de Boson, 111 ; —

droits des fils de Louis le Germanique sur lui, 115 et n. 2 et 3 ; — fait partie du royaume de Louis, 191 ; — diplômes de Louis de Provence le concernant, 191 n. 1.

Vienne (*Pagus* de), divisé en deux comtés, 6 ; — le comte Richard y est *missus*, 42.

Vienne (Province ecclésiastique de). L'église de Reims y a des biens, 14 n. 5 ; — fait partie du royaume de Louis de Provence, 191.

Vienne-la-Ville, *villa* carolingienne, 129 n. 4.

Viennensis rex, titre donné aux Rodolphiens, 282 n. 1, 287.

Viennois, pays. Donné à Lothaire II après la mort de Charles le Jeune, 35 et n. 2 ; — donné à Charles le Chauve, 36 ; — actes privés datés du règne de celui-ci, 40 n. 6 ; — cédé à Louis le Germanique, 95, 107 ; — actes privés datés du règne de Boson, 112 ; — soumis à Charles le Gros après la prise de Vienne, 135 et n. 2 ; — Boson en redevient maître (?), 140 ; — fait partie du royaume de Louis de Provence, 158 ; — l'église de Lyon y a des biens ; — le roi Hugues y dispose de domaine, 232 ; — incertitude de la souveraineté après 933, 234 ; — invasions des Sarrasins, 261-262.

Villance, *villa*, en Ardenne. Appartient au comte Richard, 42 et n. 2 et 6, 43, 44 n. 4, 307.

Villars, voy. Pierre de Villars.

Villeneuve, domaine de l'église de Valence, 111 n. 8, 201 et n. 5.

Ville-Urbane, *villa* de l'église de Lyon, 19 n. 2.

Viminien, archevêque d'Embrun. Bulle de Victor II en sa faveur, 264 n. 7.

Vingeanne, rivière de Bourgogne, 337.

Visio Karoli Crassi. Manuscrits de ce texte 324-326 ; — historiens qui l'ont connu, 325-328 ; — analyse du texte, 328-329 ; — date et but de sa composition, 330-332.

Vita sancti Bobonis, sa valeur historique, 247-248.

Vita sancti Maioli, sa valeur historique, 245-246.

Vita sancti Romuli, sa valeur historique, 247.

Vital, évêque de Vicence. Sollicite un diplôme de Bérenger, 173 n. 3.

Vitrieu, localité du Viennois. Ratburne II y a un domaine, 354.

Vivarais, pays. Dépend peut-être du duché de Lyon, 6 ; — appartient au royaume de Charles de Provence, 9 et n. 2 ; — donné à Charles le Chauve, 36 ; — fait partie du royaume de Boson, 110, — de celui de Louis de Provence, 196 ; — charte datée du règne d'Eudes, 196 n. 4 ; — appartient au royaume de Bourgogne, 233 ; — dépend de l'Empire, 234 et n. 1.

Vivien, comte. Abbé de Saint-Martin de Tours, 385.

Viviers, ville. Appartient à Charles de Provence, 7. — Église : diplômes en sa faveur de Lothaire I, 143, — de Charles de Provence, 6, 200, 374.

Viviers (Diocèse de), fait partie du royaume de Charles de Provence, 8, — de celui de Boson, 111 ; — droits des fils de Louis le Germanique sur lui, 115 et n. 3 ; — diplômes de Louis de Provence le concernant, 191 et n. 7.

Vix (Mont de), voy. Lassois (Mont).

« *Vogoria* », *villa* de l'abbaye de Saint-Pierre de Vienne, 35 n. 7.

Voire (La), rivière, affluent de l'Aube, 58 et n. 6.

Volterra, ville d'Italie. Louis de Provence y est reconnu, 172 n. 3.

Vulturne, fleuve d'Italie. Les Sarrasins sont battus sur ses bords, 306.

W

Waiblingen, localité d'Alémannie. Charles le Gros y séjourne, 144.
Waïfre, duc d'Aquitaine, 382.
Walafrid, évêque d'Uzès. Assiste à l'assemblée de Mantaille, 98 et n. 15.
Walda, femme de Ratburne I, 354.
Waldo, évêque de Coire. Diplôme d'Othon I en sa faveur, 267.
Waldrade, concubine de Lothaire II, 19 ; — rapports entre sa cause et celle d'Engeltrude, 301-302 ; — sa famille, 391.
Waldrade, femme de Conrad, comte d'Auxerre, 61 n. 3, 391 n. 4.
Waldrade, femme de Rodolphe I. Femme de Boniface de Spolète, 217 n. 8.
Walfrid, comte de Vérone. Assiste à l'assemblée de Pavie, 71.
Walon, évêque d'Autun. Reçoit un diplôme de Charles le Simple, 236 ; — fait une donation à son chapitre, 238 n. 6 ; — frère de Manassès I, 343.
Walon, fils de Manassès I. Comte, 343.
Walon, *ambasciator* dans un diplôme de Louis de Provence, 204 n. 1.
Wangier, amant d'Engeltrude, 300.
Warin, comte en Bourgogne et en Lyonnais. Ses duchés, 4 ; — étendue de son pouvoir en Bourgogne, 339 et n. 4.
Warnier, voy. Garnier.
Welf, fils de Rodolphe. Abbé de Sainte-Colombe de Sens, 387.
Welf, comte d'Ardenne, 387.
Welfs (Famille des), 380, 383, 386, 387, 391, 394.
Wénilon, archevêque de Rouen. Assiste au synode d'Aix, 22 n. 3, 302 ; — diplôme de Charles le Chauve en sa faveur, 295.
Wénilon, archevêque de Sens, 25.
Wessex (Roi de), voy. Edward.
Wigerie, comte provençal, 14 n. 4.
Wilbert, archevêque de Rouen. *Missus* avec Richard, 44.
Wille, fille de Boson, marquis de Toscane. Femme de Bérenger Ier, 392.
Wille, première femme de Hugues d'Arles, 224 n. 6.
Winchester, ville d'Angleterre. Sépulture de plusieurs filles d'Edward l'Ancien, 315.
Winigis, fidèle d'Ermengarde. Envoyé par elle auprès de Charles le Gros, 147.
Winthertur, localité de la Suisse. Rodolphe II est battu, 237 n. 1.
Witger, homme, 21 et n. 5.
Wodalgise, vassal du comte Rodolphe, 133 n. 3.
Woëvre (pays de), en Lorraine, 46 n. 4.
Worms, ville. Charles le Gros y séjourne, 116 n. 3, 132 ; — Arnulf y reçoit Eudes, 155 ; — Louis et Ermengarde viennent l'y trouver, 158, 159 et n. 4, 160 ; — le légat Arsène y séjourne, 305.

Z

Zulpich (Pays de), 290 n. 5.
Zwentibold, bâtard d'Arnulf. Reçoit de son père la Lorraine avec la Bourgogne, 51 n. 2, 158, 159 et n. 1 et 9 ; — ses expéditions infructueuses contre Rodolphe I, 151, 159 et n. 2.

ERRATA ET ADDENDA

P. 6, l. 10,		au lieu de :	*rive gauche*,	lire :	*rive droite*.
P. 14,	n. 5,	—	*Belley*,	—	*Bugey*.
P. 46,	n. 4,	—	*Wavre*,	—	*Woëvre*.
P. 58,	n. 3,	—	*Hidbert*,	—	*Hidber*.
P. 64,	n. 2,	—	*Walla*,	—	*Wala*.
P. 103, l. 5,		—	*c'est-à-dire*,	—	*et par*.
P. 124, l. 8,		—	*Vidastines*,		*Védastines*.
P. 160,	n. 5,	—	*de thèses*,	—	*des thèses*.
P. 187, l. 13,		—	Braccacurta,	—	Braccacurta.
P. 194,	n. 4,	—	*Appendice XIII*,	—	*Appendice XII*
P. 195,	n. 1,	—	p. 278,	—	p. 142.
En haut de la p. 197,		—	19,	—	197.
P. 208, l. 18,		—	*Conrad, comte d'Auxerre*,	lire :	*Conrad l'Ancien*.
P. 213, n. 4, l. 2,		—	*Abon*,	—	*Abbon*.
P. 216, n. 2,		—	*Vaisette*,	—	*Vaissète*.
P. 220, n. 3, l. 3,		—	Ἀδαλβέριον,	—	Ἀδαλβέροτον.

P. 224, n. 4, l. 2. Supprimez le point après Gerlan.

P. 225, n. 3, l. 7,		au lieu de :	*Ubole*,	lire :	*Ubold*.
P. 241, n. 5, l. 2,		—	*Vaissette*,	—	*Vaissète*.
P. 251, n. 2, l. 31,		—	*successions*,	—	*successeurs*.
P. 261, n. 3, l. 5,		—	*Allert*,	—	*Allat*.
P. 282,	l. 20,	—	*Ausonnes*,	—	*Ausones*.
P. 285,	l. 22,	—	*paci*,	—	*pagi*.
P. 287,	l. 3,	—	*Genannaurum*,	—	*Genaunorum*.

P. 306, l. 12. C'est par erreur que nous avons identifié l'Unroch vainqueur des Sarrasins avec le marquis de Frioul, qui était très probablement mort à cette date.

P. 355,	l. 20,	au lieu d'*Austrasien*,		lire :	*Austrasienne*.
Ibid.		*de Huges*,		—	*Hugues*.

P. 366, n° 111. Une autre note de Peiresc relative au même sujet est indiquée au t. LIII, f° 459 des mss. de Peiresc à Carpentras par M. J. Schopfer (*Bullet. archéol. du Comité des travaux historiques*, 1899, p. 392).

ERRATA ET ADDENDA

P. 6, l. 10,	au lieu de :	*rive gauche*,	lire :	*rive droite*.
P. 14,	n. 5, —	*Belley*,	—	*Bugey*.
P. 46,	n. 4, —	*wavre*,	—	*Woëvre*.
P. 58,	n. 3, —	*Hidbert*,	—	*Hidber*.
P. 64,	n. 2, —	*Walla*,	—	*Wala*.
P. 103, l. 5,	—	*c'est-à-dire*,	—	*et par*.
P. 124, l. 8,	—	*Vidastines*,	—	*Védastines*.
P. 160,	n. 5, —	*de thèses*,	—	*des thèses*.
P. 187, l. 13,	—	Braccacurta,	—	Braccacurta.
P. 194,	n. 4, —	*Appendice XIII*,	—	*Appendice XII*.
P. 195,	n. 1, —	p. 278,	—	p. 142.
En haut de la p. 197,	—	197,	—	19.
P. 208, l. 18,	—	*Conrad, comte d'Auxerre*,	lire :	*Conrad l'Ancien*.
P. 213, n. 4, l. 2,	—	*Abon*,	—	*Abbon*.
P. 216, n. 2,	—	*Vaisette*,	—	*Vaissète*.
P. 220, n. 3, l. 3,	—	Ἀδαλβέρτον,	—	Ἀδαλβέρτον.
P. 224, n. 4, l. 2. Supprimez le point après Gerlan.				
P. 225, n. 3, l. 7,	au lieu de :	Ubole,	lire :	Ubold.
P. 241, n. 5, l. 2,	—	Vaissette,	—	Vaissète.
P. 251, n. 2, l. 31,	—	successions,	—	successeurs.
P. 261, n. 3, l. 5,	—	Allert,	—	Allwt.
P. 282,	l. 20, —	Ausonnes,	—	Ausones.
P. 285,	l. 22, —	*paci*,	—	*pagi*.
P. 287,	l. 3, —	Genannaurum,	—	Genannorum.
P. 306,	l. 12. C'est par erreur que nous avons identifié l'Unroch vainqueur des Sarrasins avec le marquis de Frioul, qui était très probablement mort à cette date.			
P. 355,	l. 20, au lieu d'Austrasien,		lire :	Austrasienne.
Ibid.		de Huges,	—	Hugues.
P. 366, n° 111. Une autre note de Peiresc relative au même sujet est indiquée au t. LIII, f° 459 des mss. de Peiresc à Carpentras par M. J. Schopfer (Bullet. archéol. du Comité des travaux historiques, 1899, p. 392.				

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

Introduction. IX
Sources. XIV
Bibliographie. XXIV

Chapitre premier. — Charles de Provence et ses frères (855-870). 1
Chap. II. — Le comte Boson (869-879). 41
Chap. III. — Boson, roi de Provence (879-887). 97
Chap. IV. — Louis de Provence jusqu'aux expéditions d'Italie (887-900). 142
Chap. V. — Les expéditions de Louis de Provence en Italie (900-905). 164
Chap. VI. — Les dernières années de Louis l'Aveugle. — Hugues d'Arles et Charles-Constantin. (905-933). . . . 190
Chap. VII. — Les Sarrasins. 243
Conclusion. 274

Appendices

I. Des noms employés pour désigner le royaume de Boson. . 281
II. Les comtes Girard sous Charles le Chauve. 291
III. Boson, mari d'Engeltrude. 297
IV. Examen de diverses hypothèses généalogiques.
§ 1. « Beuves, comte d'Ardennes. ». 307
§ 2. Le testament du comte Eccard et l'origine éduenne de Boson. 310
§ 3. L'origine anglo-saxonne de la femme de Louis l'Aveugle. 314

V. Le texte des actes du Concile de Mantaille.. 320
VI. La *Visio Karoli Crassi*. 324
VII. Richard le Justicier et la marche de Bourgogne. 333
VIII. Chronologie des archevêques de Vienne depuis la mort de saint Barnard jusqu'à l'épiscopat de Sobon (842-927).. . 345
IX. La famille des vicomtes de Vienne au xe siècle. 351
X. L'obit de Boson et le reliquaire de Saint-Maurice de Vienne. 357
XI. Note relative aux invasions hongroises. 369
XII. Note sur les « res de comitatu ». 372
XIII. Les grandes familles comtales à l'époque carolingienne. . 377

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I. Diplôme de Louis le Bègue pour l'église de Lyon. . . . 403
II. Diplôme de Louis de Provence pour le prêtre Drogon.. . 406
III. Missa pro persecutione paganorum. 408

TABLE ALPHABÉTIQUE. 409
TABLE DES MATIÈRES. 469
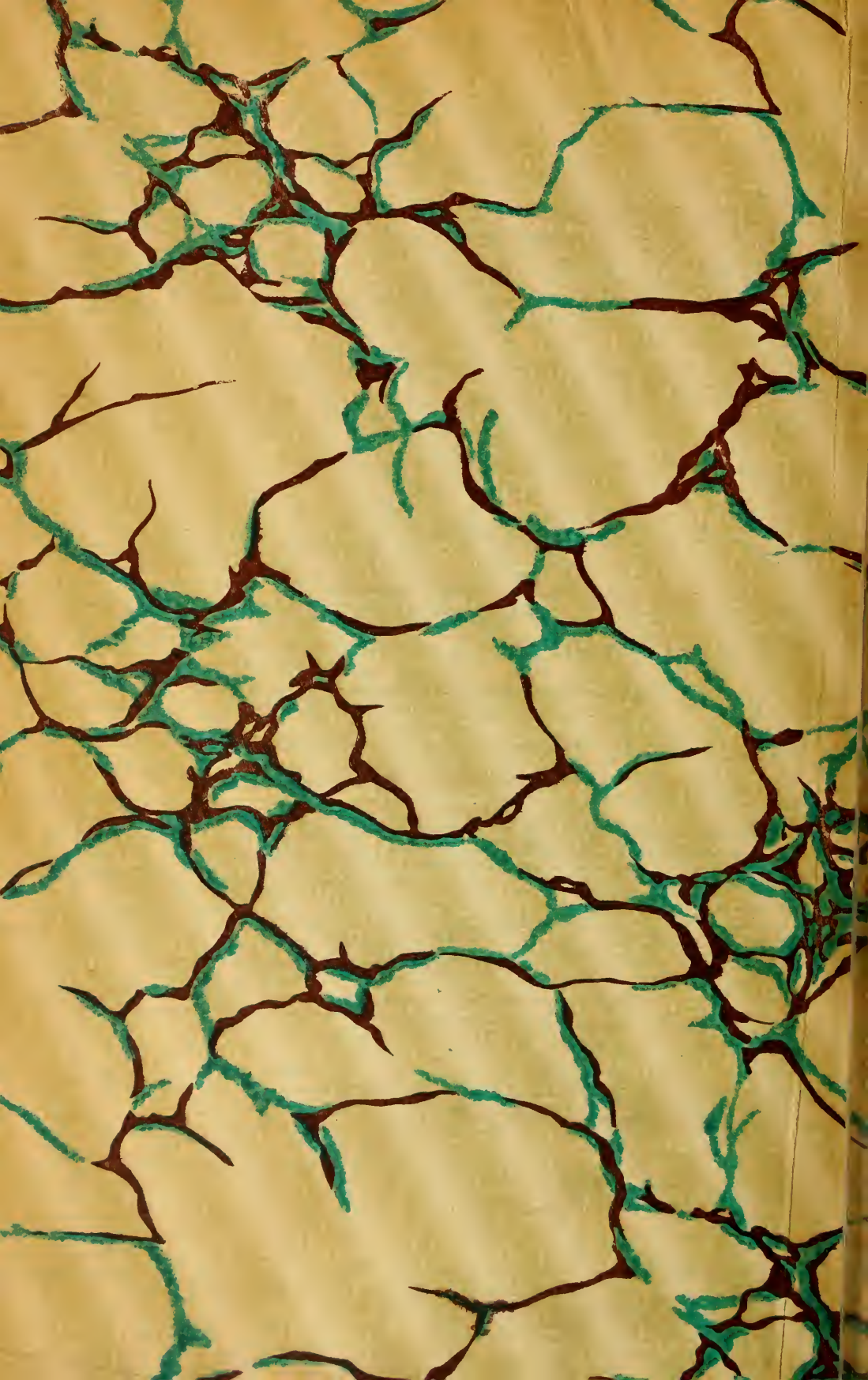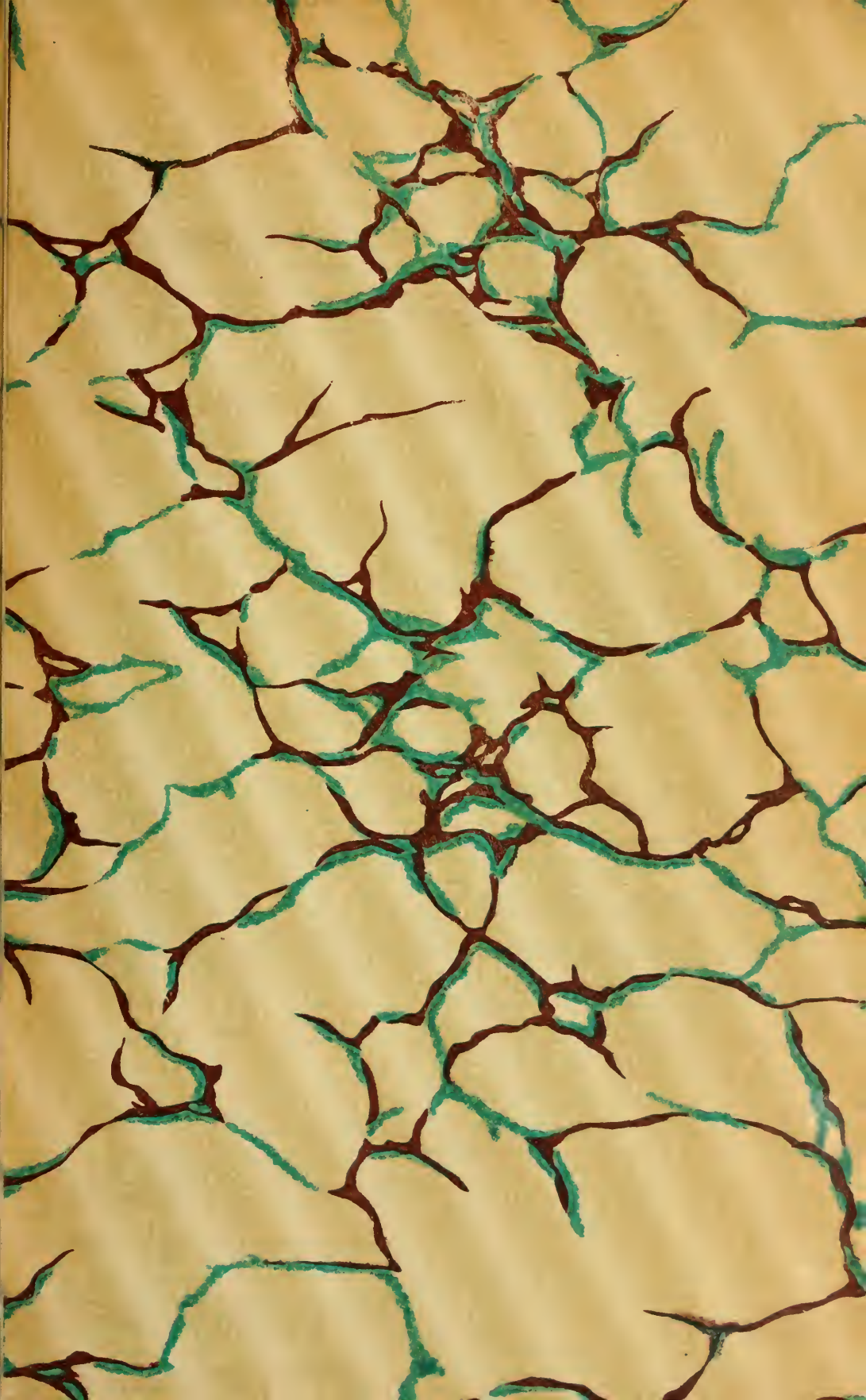
CHARTRES. — IMPRIMERIE DURAND, RUE FULBERT.